This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~HS. 27 a. 46~~

Vet. Fr. III. B. 1118

~~HS. 27 a. 46~~

Vet. Fr. III. B. 1118

C03
C
C321

CONFORMITÉ

DU LANGAGE FRANÇOIS

AVEC LE GREC.

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE :

Étude sur la vie et les ouvrages de La Boétie, ouvrage couronné par l'Académie française; 1 vol. in-8°.

Œuvres complètes de La Boétie, annotées et précédées d'une introduction; 1 vol. in-12.

Choix de Vies de Plutarque, traduites par Amyot, annotées et précédées d'études sur ces deux auteurs; 1 vol. in-12.

Précellence du langage français, par Henri Estienne; nouvelle édition, avec une introduction et des notes; in-12.

Chefs-d'œuvre de l'Éloquence française, avec des notices sur les auteurs et des jugements; 1 vol. in-12.

Chefs-d'œuvre de la Poésie française, avec des notices sur les auteurs et des jugements; 1 vol. in-12.

Morceaux choisis des classiques français (Prose et Vers) : 4e édition; 2 vol. in-12.

Étude sur la vie et les ouvrages de du Cange; in-8°.

CONFORMITÉ

DU

LANGAGE FRANÇOIS AVEC LE GREC

PAR HENRI ESTIENNE :

NOUVELLE ÉDITION

ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET PRÉCÉDÉE

D'UN ESSAI SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE CET AUTEUR

Par LÉON FEUGÈRE

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND.

« A lui seul, en trois langues, Henri Estienne fut l'honneur de trois littératures. »

Ch. Nodier, *Bulletin du bibliophile*, février 1838.

PARIS.

IMPRIMERIE DE JULES DELALAIN,

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE,

RUES DE SORBONNE ET DES MATHURINS.

M DCCC LIII.

TAYLOR INSTITUTION
LIBRARY
25 MAR 1954
UNIVERSITY OF OXFORD

AVANT-PROPOS.

Entre les prosateurs du XVIe siècle, Rabelais, Amyot et Montaigne avaient été jusqu'aujourd'hui l'objet d'un culte presque exclusif. Ils méritaient certes la prééminence sur tous leurs contemporains, et loin de nous la pensée de la leur disputer au profit d'aucun d'eux ; mais il a paru enfin qu'une place honorable et quelque étude n'en demeuraient pas moins dues à plusieurs de ceux-ci, tels que La Boëtie, d'Aubigné, du Vair, Calvin, Pasquier, ces écrivains, disait récemment M. Cousin[1], qui occupent le second rang dans notre littérature, et qui eussent occupé le premier dans toute autre. Au nombre de ces pères de notre idiome, vers lesquels nous portait un retour curieux et reconnaissant, il eût été injuste d'omettre Henri Estienne : de là le travail ou plutôt la réimpression que nous lui avons déjà consacrée[2].

Ce n'est pas, du reste, au seul point de vue littéraire, comme nous l'avons précédemment établi, qu'il peut

1. Voy. l'Avant-propos de ses *Œuvres littéraires*, Pagnerre, 1849.
2. *Precellence du langage françois*, Delalain, in-12, 1850.

sembler à propos de ramener nos yeux sur le XVIe siècle. A d'autres égards, combien de salutaires exemples et de vertus rappellent nos regards vers cette saine époque de l'antiquité française ! Les hommes de cet âge ont en eux quelque chose de plus viril et de plus grand que nos générations modernes. On se fortifie et on s'élève dans leur commerce : aux leçons de goût qu'ils présentent se joignent souvent des leçons de conduite; et quelques-unes sont de celles dont notre temps a le plus besoin.

A l'envisager attentivement, on sera frappé en effet des analogies de situation qu'il offre avec le XVIe siècle et des motifs sérieux que nous avons d'étudier cette période. Livrée elle aussi au goût des réformes et aux troubles qui en sont la conséquence, elle a fait sortir de grandes choses du sein d'un monde social ébranlé jusque dans ses profondeurs. Les désordres et les déchirements ont enfanté la gloire et la prospérité du pays. C'est qu'au milieu de ses divisions et de ses guerres, il avait conservé sa séve native et toute son activité productrice. De là ces fortes races qui tendront dans la suite à s'abâtardir. Le vernis de civilisation dont la société se couvrira de plus en plus minera en quelque sorte ses ressorts intérieurs. Plus d'élégance et de poli à la surface, mais, au fond, moins de chaleur vitale; des caractères moins bien trempés; partant, moins de ces types expressifs que la Renaissance nous fait voir en si grand nombre.

Parmi les savants et les littérateurs qui l'ont illustrée, peu de figures sont plus intéressantes que celle de Henri Estienne. L'un des principaux représentants du vieil esprit national et de cette érudition grecque et latine qui a eu tant de part à nos progrès intellectuels, il méritait bien en outre par sa physionomie personnelle d'être l'objet d'un examen approfondi.

On avait sans doute fréquemment parlé de Henri Estienne; mais, à notre sens, et le résultat de ce travail sera, je l'espère, de le prouver, on n'était pas entré assez avant dans l'intelligence de son caractère; on n'avait pas considéré d'assez près l'étonnante variété de ses productions. Dans les appréciations antérieures de l'écrivain et de l'homme, toutes consciencieuses et remarquables qu'elles étaient, il y avait, nous l'avons pensé du moins, quelques injustices à réparer et des vides à remplir. Notre but a été de ne laisser dans l'obscurité aucun trait de cette physionomie singulière, et nous avons cru pouvoir y réussir en profitant des travaux de tous ceux qui s'étaient appliqués à la reproduire avant nous.

Surtout, dans cette publication, nous nous sommes attaché à présenter une analyse développée et une appréciation définitive des livres français, latins, grecs, de Henri Estienne, de ces livres si multipliés qu'il répandait avec une facilité insouciante et dont plusieurs ont presque entièrement disparu. L'œuvre disséminée du littérateur sera ainsi rassemblée et reconstruite sous nos regards :

rien n'empêchera plus de replacer cet original et puissant esprit à son véritable rang.

Nous n'avons cru pouvoir mieux compléter cet essai qu'en le faisant suivre d'une des productions qui honorent le plus Henri Estienne, d'un de ses ouvrages français les plus curieux, dont nous nous abstenons de parler ici, parce qu'il sera plus loin le sujet d'une étude toute spéciale.

ESSAI

SUR

HENRI ESTIENNE.

Il appartient à notre siècle de comprendre, mieux qu'un autre, tous les genres de gloire et de leur rendre hommage. Mais si les sociétés jeunes encore, les yeux facilement éblouis de tout éclat extérieur, laissent de préférence surprendre leur admiration aux grandes fortunes, aux exploits guerriers, aux destinées qui changent la face des États, une époque mûrie par l'expérience la doit réserver plus volontiers pour ce qui est, sans vaine pompe et sans bruit, d'une efficacité vraiment durable: telles sont les œuvres de l'esprit qui, après avoir éclairé et enseigné les contemporains, retiennent auprès de la postérité cette influence salutaire. De là une prédilection, marquée de nos jours, à revenir, par un sentiment d'utilité autant que de justice, sur les vies longtemps obscures de ces ouvriers de la pensée, dont le dévouement avait été trop souvent payé de peu de reconnaissance. C'est qu'il faut aux peuples, comme aux hommes, la maturité de l'âge, pour apprécier à leur valeur les produits de l'intelligence et pour en élever les conceptions à la dignité des actes.

Le seizième siècle, signalé en Europe et notamment en France par un si grand mouvement intellectuel, nous offre surtout beaucoup de ces gloires laissées dans l'ombre, mais dont le fondement solide repose sur

des services rendus à la raison humaine : ce sont elles que l'histoire littéraire s'applique maintenant à renouveler. Non contente de perpétuer le souvenir de ces hommes bien rares, dont le nom rappelle des chefs-d'œuvre, elle a pensé que toutes les carrières laborieuses renfermaient des enseignements utiles; et plusieurs écrivains, dont la modeste existence n'avait pas pressenti un tel honneur, ont trouvé dans notre époque de studieux biographes.

Avant de traiter spécialement ici de Henri Estienne, il est à propos de se reporter aux origines mêmes de l'illustration que sa famille s'est acquise à différents titres, durant tout le seizième siècle et une grande partie du dix-septième. Le chef de cette race célèbre s'appelait également Henri; on le connait sous le nom de Henri Ier (car dans les membres de cette maison se rencontre le privilége affecté aux rois, d'être désignés par les seuls noms de baptême et distingués par des chiffres, l'éclat répandu dès le principe sur les prénoms des Estienne les ayant fait, parmi eux, conserver presque invariables). Destiné à fonder cette espèce de dynastie du travail et de l'intelligence, il vint au commencement du seizième siècle exercer à Paris l'art de la typographie, découvert depuis cinquante ans environ, et qui comptait déjà, en Italie surtout, de si honorables représentants. On a dit qu'il était issu d'une bonne noblesse de Provence et qu'il fut conduit par un goût passionné, contre lequel la fierté de ses parents lutta vainement, à embrasser ce que l'on appelait alors *la profession mécanique d'imprimeur*[1]. Les preuves manquent à l'appui de cette extrac-

1. Au reste ce préjugé ne dura pas, et le grand Adrien Turnèbe, ainsi que le nomme Passerat, ne crut pas déroger, quoique issu d'une famille noble, en se faisant imprimeur peu de temps après.

tion illustre dont n'ont pas besoin les Estienne; et sur ce point, comme sur la date précise et le lieu de la naissance du premier Henri, on est réduit en réalité à de simples conjectures. Il paraît qu'il s'était formé en partageant les travaux d'un typographe allemand : c'est, en tout cas, aux années 1502 et 1503 que remontent les plus anciens livres sortis de ses presses; d'abord une traduction latine de la *Morale* d'Aristote, ensuite un abrégé de l'*Arithmétique* de Boëce. La renaissance classique n'avait pas encore commencé en France; mais les écrits d'Aristote y étaient en honneur, son nom florissait dans nos écoles, grâce à la scolastique dont le règne n'était pas fini : on le voit assez par les titres seuls des ouvrages que ce Henri fit paraître. La plupart appartiennent à la liturgie et à la controverse, ou roulent sur des matières de piété. Parmi eux figurent aussi quelques parties de Xénophon, d'Hippocrate et de Galien, publiées dans des versions latines; en outre deux premières éditions, l'une de Celse, l'autre de l'Itinéraire faussement attribué à Antonin. On remarque les noms de Politien, de Sabellic, d'Érasme et du fécond docteur Clicthoue en tête des livres modernes. Il n'y en a qu'un en langue française, celui du chanoine de Bovelles « sur l'art et la science de Géométrie pratique. » Nous devons à M. Renouard une liste exacte de tous ces volumes. Un intérêt de ce catalogue et d'autres semblables, c'est qu'ils conservent la trace des études, des tendances et des prédilections de nos pères : en replaçant sous nos yeux bien des œuvres tombées dans l'oubli, mais qui ont eu leur part de faveur publique et leur moment de renommée, ils nous rendent une image fidèle de l'état des mœurs et des esprits dans notre ancienne société.

Plus de cent vingt ouvrages publiés, tel fut le produit de près de vingt années de travaux, remarquable pour cette

époque, où l'Italie possédait encore presque entièrement le monopole des œuvres littéraires et suffisait à défrayer les besoins du monde savant. Henri Estienne Ier, qui s'honorait du nom de *suppôt* de l'Université et qui en prenait volontiers les armes sur le frontispice de ses livres[1], choisit pour siége de son double établissement d'imprimerie et de librairie le quartier Saint-Jacques, centre populeux où se réunissait la jeunesse adonnée à l'étude. Sa demeure était en face de l'école de Décret ou Droit canon, dans le clos Bruneau et la rue de Beauvais : il adopta pour enseigne un olivier ombragé de larges rameaux, et pour devise ces mots qui peignaient son caractère laborieux, *Plus olei quam vini*. Quelquefois il les a remplacés par ceux-ci, *Fortuna opes auferre, non animum, potest*, comme si, dans une sorte de pressentiment de l'avenir malheureux réservé à ses descendants, il eût voulu les exhorter à l'opiniâtreté courageuse dont ils ont fourni l'exemple.

Quant à lui, il vécut heureux et honoré par d'illustres amitiés, celles de Budé et des du Bellay en particulier. Habile dans son art, il passe pour avoir contribué au perfectionnement des procédés matériels de la typographie ; il comptait même parmi les savants et les lettrés de son temps. On place vers 1502 la date de son mariage ; l'année 1521 paraît être celle de sa mort. Trois enfants mâles qu'il laissa, François, Robert et Charles, devaient tous, à des degrés différents, se distinguer dans la profession de leur père. Simon de Colines, son associé durant sa vie, devint, en épousant sa veuve, le seul possesseur de son établissement typographique. Il le dirigea avec intelligence et succès. Entre autres améliorations qui secondèrent le progrès commun, il substitua

1. C'était un écu chargé de trois fleurs de lis avec une main sortant d'un nuage et tenant un livre fermé.

des caractères romains et italiques à ceux dont son prédécesseur avait fait usage et qui se rapprochaient des gothiques. L'aîné de ses beaux-fils, François, et ensuite Robert, premier de ce nom, lui prêtèrent un concours dévoué. Celui-ci, le plus renommé de sa race après notre Henri qui fut son fils, ne tarda même pas à devenir le propriétaire ou du moins le chef de cette imprimerie, à la tête de laquelle il était en 1526[1].

Lors de la mort de son père, Robert, âgé d'environ dix-huit ans, avait déjà pu, sous ses yeux, se former à l'exercice de l'art où il acquit tant de gloire. Ses premières études, activement surveillées, avaient été sérieuses et fortes : le commerce des hommes de savoir et de mérite qui fréquentaient l'imprimerie paternelle acheva son éducation. Dès 1523, la correction sévère d'un Nouveau Testament latin était le fruit de son intelligente révision. Malheureusement aussi, quelques leçons changées dans le texte avec une confiance excessive éveillaient contre lui, à partir de ce moment, d'ombrageuses susceptibilités qu'il ne devait pas calmer par la suite.

Quoi qu'il en soit, à peine maître d'une imprimerie accréditée, Robert, se livrant à son goût du progrès, ajouta aux perfectionnements qu'elle avait auparavant reçus. Il délaissa les anciens poinçons et en fit graver d'une forme beaucoup plus élégante. L'olivier fut conservé par lui comme enseigne et comme marque typographique. Sauval, qui écrivait plus de cent ans après, atteste que de son temps encore cet emblème qui n'a

1. Quelques-uns disent que Robert établit à ses propres frais une imprimerie distincte de celle de son beau-père ; mais ce qui prouve la fausseté de ce fait, c'est que cette imprimerie est signalée comme étant rue de Beauvais, dans le local que nous savons avoir été celui de l'imprimerie possédée par Henri Ier et par Simon de Colines. Ce dernier paraît d'ailleurs avoir vécu jusqu'en 1546.

pas obtenu moins de célébrité que l'ancre aldine, subsistait dans la rue de Beauvais, entouré de la vénération publique[1]. Quant à la devise, il en choisit une nouvelle[2] : c'étaient ces mots de l'apôtre saint Paul[3], *Noli altum sapere*, auxquels ceux-ci furent joints quelquefois, *sed time*. Henri, qui ne sut pas assez craindre, comme nous le verrons, dans l'intérêt de son repos et de sa fortune, retint les symboles adoptés par son père[4].

On peut dire que jamais homme, plus que Robert, n'a fait mentir cette parole de Cicéron : *Haud quidquam ingenuum potest habere officina*[5]. Digne de l'époque chevaleresque de François Ier, il montra, dans le commerce, le désintéressement et la générosité du plus noble seigneur. Sous ce règne illustre, dont il fut l'un des ornements, sa figure originale a trop de saillie pour ne pas être aussi étudiée avec un soin particulier. La physionomie du père, bien mise en relief, nous permettra d'ailleurs de mieux saisir celle du fils; et ces deux gloires, les plus grandes de la typographie française, ne sauraient être séparées. Rare fortune d'une maison qui n'a pas donné au pays moins de quinze ou seize hommes utiles, que d'en avoir produit deux de suite qui ont

1. *Histoire et Antiquités de Paris*, l. VIII.

2. Ces marques et ces devises étaient comme une possession que la loi garantissait aux imprimeurs et dont elle prescrivait l'usage : leur variété était extrême. Il y en avait de fort bizarres. M. Greswell en offre une collection piquante dans ses *Annals of parisian Typography*, Londres, in-8°, 1818.

3. *Épître aux Romains*, c. XI, v. 20.

4. On remarquera que dans la maison des Estienne la maxime précitée a été aussi, quoique rarement, remplacée par ces mots : *Defracti sunt rami ut ego insererer*, qui conviennent très-bien, du reste, à l'aspect de l'olivier pris pour emblème. On y voit en effet se détacher et tomber plusieurs branches coupées qu'il semble qu'on ait voulu rejoindre au corps de l'arbre.

5. *De Officiis*, I, 42.

mérité un rang parmi les personnages célèbres du siècle où fleurirent les Érasme, les Budé, les Rabelais, les Montaigne, les de Thou. Doués de la même énergie de caractère, le père et le fils ont eu à lutter, l'un contre des inimitiés formidables et aveugles dans leur excès, l'autre contre les accidents de la fortune, la gêne et tous les embarras d'une vie aventureuse. De là, comme on l'a remarqué, une sorte d'intérêt dramatique dans le récit de cette double carrière également agitée, et surtout un degré d'importance qui élève presque ces biographies à la hauteur de l'histoire.

Robert Estienne fut en France ce que le premier Alde Manuce avait été au delà des monts : encore l'emporta-t-il de beaucoup sur lui par les qualités du littérateur et du savant. Avec Robert commença véritablement, parmi nous, une ère nouvelle de la typographie. A ces mécaniciens patients et industrieux qui avaient perfectionné l'invention de Guttemberg, en se bornant à la partie matérielle, on vit succéder dès lors une génération d'artistes plus relevés, habiles à plus d'un titre, érudits et philologues, versés dans les langues anciennes et orientales, amis des lettres et capables d'écrire, entre lesquels on peut signaler les Gourmont, les Morel, les Vascosan, les Patisson : heureuse révolution dont le souvenir se lie étroitement à celui de la famille des Estienne.

Peu auparavant, l'Italie, découvrant l'antiquité classique au fond des retraites qui l'avaient protégée, lui avait rendu par l'impression une seconde et désormais impérissable existence. Cet exemple excita dans Robert un esprit de rivalité qui anima toute sa carrière. Il voulut que la France cessât d'être, pour les chefs-d'œuvre classiques de plus en plus recherchés, tributaire d'un pays étranger. Presque tous les auteurs latins avaient été déjà remis en lumière : il s'appliqua donc à écarter la

rouille dont les avaient entachés plusieurs siècles d'oubli ; et, pour cette seule littérature, on ne lui dut pas moins de quatre-vingts réimpressions importantes. En outre il en donna la clef dans un livre d'une érudition et d'un labeur immenses, son *Trésor de la langue latine*[1], bien digne de ce nom, puisque, les écrivains de Rome fussent-ils perdus sans exception, on retrouverait tout leur idiome dans l'ouvrage de Robert. Car il ne se borna pas à y exposer avec scrupule le sens général des mots ; il y fixa avec précision ces nuances délicates que leur avait ajoutées le goût sûr et délié des meilleurs esprits. Depuis, on n'a pu mieux faire qu'en prenant ce vocabulaire pour base et pour guide des travaux du même genre[2].

Mais ce fut surtout pour la publication des textes grecs et orientaux que Robert ouvrit une nouvelle et large voie à la typographie française. Là-dessus aussi, des voisins, placés alors à la tête de la civilisation européenne, avaient pris sur nous les devants, nous laissant la gloire de perfectionner leurs travaux. Les Italiens firent particulièrement usage, dès 1481, de l'impression en caractères grecs. Quelques années plus tard, Alde Manuce, et après lui son fils et son petit-fils, lui donnèrent de grands développements à Venise[3] : elle ne fut

1. 1531 à 1532. — Entre les nombreuses réimpressions, on remarquera celle de Bâle, 1740-43, où beaucoup de notes de Henri Estienne, consignées dans un exemplaire que la bibliothèque de Genève avait conservé, ont pu être reproduites.

2. La maison Didot, qui semble se plaire à confondre ses titres de gloire avec ceux des Estienne, annonçait sur l'un de ses derniers catalogues une édition nouvelle de l'*admirable* Trésor latin de Robert, qui paraîtrait, disait-elle, *sous les auspices du ministre de l'instruction publique*. Espérons que M. A. F. Didot n'a pas oublié cette promesse.

3. Jusqu'à eux, onze volumes seulement avaient été imprimés en

introduite chez nous qu'au commencement du seizième siècle. Jusque-là nous nous contentions en général de lire l'antiquité grecque dans des traductions latines, sans recourir aux originaux. François Tissard, originaire d'Amboise, fut le premier qui édita, vers 1510, chez l'imprimeur Gilles Gourmont, des livres grecs fort imparfaitement exécutés, malgré les peines qu'ils coûtèrent. Parmi ceux à qui l'on dut quelque progrès, on remarque Conrad Néobar, qui fut, en 1538, nommé imprimeur du roi pour le grec, si l'on s'en rapporte toutefois à des lettres patentes dont l'authenticité n'a pas paru inattaquable [1]. Quoi qu'il en soit, jusqu'au moment où Robert dirigea de ce côté son activité intelligente, le nombre des auteurs que nous avions publiés en grec était très-restreint et l'on ne se servait que de caractères défectueux. Pour la typographie orientale, et notamment l'impression des livres hébreux, le même Gourmont l'avait abordée en 1508. Néanmoins, en dépit de ses efforts, continués par Gérard de Morrhy et Chrétien Wéchel, on était singulièrement arriéré à cet égard, et il n'y avait encore eu, à Paris, que de rares et d'insuffisants essais, lorsque Robert, encouragé par les libéralités de François Ier, le fondateur du collége des trois langues, au nombre desquelles était l'hébreu, entra dans cette carrière avec plus de courage et de succès.

Par lui, bientôt, tout changea de face. Muni des beaux caractères de Le Bé, fondus sur l'ordre et sans

langue grecque. Les Manuce, en soixante ans environ, donnèrent soixante-trois éditions *princeps* : on en dut trente-trois au seul Alde l'ancien, de 1494 à 1515, entre lesquelles les ouvrages d'Aristote, de Platon, d'Aristophane, de Démosthène, etc.

1. Elles ont été publiées par M. Crapelet : voyez à ce sujet le *Journal des savants*, avril 1836, p. 248.

doute aux frais d'un prince qui se montra par malheur plus ardent à entreprendre que persévérant à achever, il put, de 1539 à 1546, faire paraître ses deux Bibles hébraïques. Dès la première de ces années, il avait été nommé imprimeur du roi pour l'hébreu comme pour le latin. A ce double titre il ne tarda pas à joindre celui d'imprimeur du roi pour le grec; et, comme tel, il eut à sa disposition d'autres caractères non moins magnifiques, ceux de Garamond, ainsi appelés du nom de l'artiste célèbre à qui François Ier confia le soin de les graver[1].

Grâce à la munificence royale, Robert employa pour la première fois, dans son édition d'Eusèbe, ces types grecs que l'on s'accorde à reconnaître pour les plus parfaits qui aient jamais existé. Des trois alphabets qu'ils comprennent, on sait que deux furent dessinés par le calligraphe Ange Vergèce; et l'on présume que le troisième, le plus petit, le fut par Henri Estienne lui-même, alors fort jeune et dont la main rivalisait d'habileté avec celle de ce fameux copiste[2]. Ce fut à

1. La bibliothèque du Louvre possède la pièce originale par laquelle François Ier « autorise Robert Estienne, son imprimeur à Paris, à payer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres à Paris, les poinçons des lettres grecques qu'il a promis faire pour servir à l'impression des livres des librairies du roi. » Cette pièce est datée du 1er octobre 1541.

2. Dans le dialogue latin *du Philocelte et du Coronel*, le premier parlant au second, en qui on peut reconnaître aisément Henri Estienne, lui dit : « Memini fuisse tibi felicissimam manum in exarandis cum latinis tum vero græcis litteris, atque his potissimum : dicebaris enim Angeli Vergecii manum æmulari, quæ pro exemplari fuit pulcherrimis illis characteribus seu typis regiis » (ce sont les caractères de Garamond) : p. 307 du vol. de Henri Estienne intitulé *Musa monitrix*. Scaliger mentionne aussi H. Estienne comme ayant été le disciple de cet Angelo, que François Ier appela près de lui et à qui l'on dut les caractères royaux : *Scaligerana* II, p. 11.

l'aide de ces caractères, dits également *les grecs du roi*, dont les poinçons et les matrices existent encore aujourd'hui à l'Imprimerie nationale, que furent exécutées, de 1544 à 1550, plusieurs éditions de classiques, qui l'emportèrent sur celles des Manuce en correction et en beauté[1].

Robert s'appliquait en même temps à reproduire fréquemment les livres saints, dans la langue hébraïque non moins que dans les langues grecque et latine[2]. Il s'était voué, dès sa jeunesse, à la tâche délicate d'en épurer et parfois d'en interpréter le texte. Cette occupation, l'une des plus sérieuses de sa vie, fut la principale cause des agitations qui la troublèrent. Ses éditions multipliées des Écritures, tantôt entières, tantôt partielles, toujours belles et savantes, ne cessèrent d'exciter contre lui les soupçons et les haines d'un corps redoutable, des théologiens de Sorbonne, qu'il mettait, il est vrai, trop peu de soin à ménager. D'un autre côté, dans cet âge où la passion était prompte à tout envenimer, ses ennemis le poursuivirent avec une violence déplorable, puisqu'elle eut pour effet de nous coûter la perte d'un si éminent citoyen. Il y eut dans cette querelle des torts réciproques, et le blâme peut s'adresser justement aux deux partis.

On se rappellera qu'à cette époque la traduction latine des textes sacrés n'avait pas encore été fixée par ordre

1. Outre beaucoup de réimpressions, supérieures aux impressions primitives, on doit à Robert huit premières éditions grecques.

2. C'était Érasme qui avait publié, en 1516, la première édition grecque du *Nouveau Testament*; en 1518 il en avait donné une version latine. Mais ces travaux, bien qu'approuvés par le pape Léon X, n'avaient pas laissé de lui susciter beaucoup d'inimitiés et d'ennuis : voyez la *Vie d'Érasme* par de Burigny, 2 vol. in-12, Paris, 1757, t. II, p. 107.

du concile de Trente[1]. Les nombreuses altérations que l'ignorance de plusieurs siècles avait fait subir au sens devaient donc provoquer la révision des savants. Mais il fallait, pour l'accompagner et l'éclairer, beaucoup de piété aussi bien que de réserve; et la critique de Robert, nous l'avons déjà indiqué, manquait de prudence. Les sentiments de la réforme, prononcés chez lui bien longtemps avant qu'il se rangeât ouvertement de ce côté, tendaient même à se faire jour dans son travail. Ces opinions ne pouvaient passer inaperçues. Alors que le protestantisme venait d'établir deux sociétés dans la société française, et de marquer d'une empreinte ineffaçable la philosophie, la politique, l'érudition, les lettres et les arts, la question de foi dominait tout; sur ce point on s'observait avec une extrême rigueur : rien n'était indifférent de ce qui paraît tel aujourd'hui à notre raison plus élevée ou plus froide.

Chargés du dépôt des anciennes croyances, les théologiens n'avaient pas eu de peine à comprendre que si les Écritures étaient livrées à la liberté des commentaires et à la critique du jugement individuel, c'en serait fait bientôt de cette foi docile, nécessaire à la direction morale de l'homme. Mais frappés de la liaison qui leur semblait exister entre la réforme littéraire et la réforme religieuse, l'esprit de recherche et d'examen que stimulait la première étant effectivement en danger d'aboutir à l'autre, ils avaient eu le tort de voir dans la science une ennemie et de la combattre, plutôt que de la vouloir régler : c'était entreprendre d'arrêter le torrent, au lieu de lui tracer un cours. Théodore de Bèze déclare, en com-

1. De là nous vient la version latine consacrée sous le nom de *Vulgate :* cette traduction adoptée par l'Église est, à peu de chose près, celle que saint Jérôme avait composée.

mençant son *Histoire ecclésiastique*, qu'il n'y avait pas à leurs yeux de pire hérésie que de connaître le grec et l'hébreu[1]. Robert, par malheur, ne parut pas hérétique à titre d'érudit seulement. Dès sa dix-neuvième année, on a dit qu'il s'était désigné, par l'impression d'un Nouveau Testament en latin, aux inimitiés de la Sorbonne. Ses hostilités avec ce corps ne durèrent pas moins de vingt-cinq ans, sans cesse alimentées par ses publications des textes saints[2]. Le choix qu'il fit le plus souvent du format portatif ajoutait aux griefs de ceux qui croyaient imprudent d'encourager la circulation et la lecture des livres où les partisans de la réforme prétendaient puiser leurs principaux arguments. On devine ensuite ce que l'interprétation et les commentaires pouvaient renfermer ou insinuer. Parmi ces éditions successives, aucune ne prêta plus de force aux soupçons répandus contre Robert que celle de 1545, où il donnait place à une version latine, la plus latine qu'il eût trouvée, se contentait-il de remarquer, mais dont l'auteur n'était autre que le zwinglien Léon de Juda[3]. Quant aux

1. « L'étude des langues grecque et latine, a dit aussi Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote*, est dès longtemps estimée hérétique. » Ces témoignages, que la passion altère et infirme sans doute, prouvent cependant que jusqu'à un certain point la science était frappée de suspicion.

2. Il a donné en différentes langues onze éditions, complètes ou partielles, de la Bible et autant du Nouveau Testament. — Pour le Nouveau Testament grec, on a dit qu'il avait imaginé le premier de le diviser en versets, et qu'il conçut cette idée dans un voyage à cheval qu'il faisait de Paris à Lyon : voy. H. Estienne, préface de la *Concordance grecque du N. Testament*, 1594, in-f°. Mais il y avait déjà des exemples de semblables divisions dans la Bible latine de Pagninus, 1527, in-4°, et même dans le *Psalterium quintuplex* de 1509.

3. V. sur cette traduction Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, Paris, 1680, in-4°, p. 361. — On lit

notes qui l'accompagnaient, et dont plus d'une était empreinte de l'esprit de Calvin, il les attribuait au professeur d'hébreu François Vatable, affirmant qu'elles avaient été recueillies à son cours. Mais on l'accusa d'avoir voulu couvrir ses témérités d'une autorité respectable. Vatable lui-même, ou par peur ou par conscience, se montra fort mécontent et désavoua Robert. Le fait de l'entière franchise de celui-ci est demeuré contestable, et ce n'a pas été en cette seule occasion. « Il est certain, dit Richard Simon dans son *Histoire critique du Vieux Testament*[1], que Robert Estienne n'a pas agi avec assez de sincérité dans la plupart des éditions de la Bible qu'il a données au public, et qu'il a voulu en imposer aux théologiens de Paris... Ceux-ci toutefois, ajoute-t-il, auraient pu le traiter avec plus de douceur et de charité. »

Pour protéger Robert contre leur ligue formidable[2], il ne fallait rien moins que la bienveillance de François Ier, qui ne se démentit jamais à son égard[3]. Aussi, gratifié et honoré par ce monarque, lui payait-il un juste tribut de reconnaissance, en lui dédiant ses livres, sur lesquels il inscrivait cet hémistiche d'Homère : « Au bon roi, au vaillant soldat[4]. » Marguerite de Navarre, à l'exemple de son frère, couvrait de son patronage l'il-

dans ce livre, un peu plus loin, relativement aux notes de Robert Estienne, que si quelques-unes méritaient d'être condamnées, la plupart étaient fort utiles.

1. P. 368.

2. « Theologi parisienses, a dit Robert, me ad ignes usque persequuntur, quod Biblia imprimere ausus sim ; » *Resp. ad cens.*, p. 7.

3. Voy. la préface de l'Appien publié par Henri Estienne, où il rapporte que ce prince donna à son père des preuves de son attachement peu de jours encore avant de mourir.

4. *Iliad.*, III, 179.

lustre typographe ; et curieuse de connaître les procédés de l'art qu'il cultivait, cette savante princesse, dans son ardeur d'apprendre qui lui fit étudier jusqu'à l'hébreu, se plaisait, dit-on, à lui rendre visite. Encore cet appui de la cour, si dévouée à Robert, n'arrêtait-il qu'imparfaitement les attaques de ses ennemis. Deux déclarations ou ordonnances royales dûrent intervenir pour le soustraire aux poursuites de la faculté de théologie. Cette protection soutenue annonce de la part de François un penchant d'autant plus décidé en sa faveur, que le goût de ce souverain pour les lettres s'était, on ne l'ignore pas, considérablement refroidi vers la seconde moitié de son règne. A leur sujet, il était passé de l'enthousiasme à la défiance ; et, dans un accès d'humeur contre ces anciennes favorites dont l'indépendance l'alarmait, il prêta même l'oreille aux vœux de la Sorbonne, qui, comme lui, avait bien changé de sentiment à l'égard de la typographie[1]. Malgré les efforts de Budé et de l'évêque de Paris, Jean du Bellay, pour calmer son zèle emporté, il fit provisoirement défense, en 1534, de rien imprimer dans son royaume, « sous peine de la corde[2]. » Mais cette ordonnance, grâce à la patriotique opposition du parlement, dont les remontrances sauvèrent tant de fautes à l'ancienne monarchie, ne reçut pas son exécution. D'autres lettres patentes qui, substituées aux premières, en atténuèrent peu

1. Jadis prompte à accueillir cette invention naissante, qu'elle espérait faire servir à la propagation du catholicisme, elle lui avait accordé une hospitalité dont elle se jugea mal payée : on sait que le premier atelier typographique fut ouvert dans la maison de Sorbonne.

2. Ces lettres patentes sont du 13 janvier (l'année commençait encore à Pâques) : elles ont été données par M. Crapelet, *Études sur la Typographie*, t. I, p. 34-37. Cf. l'abbé Labouderie, *Notice sur la vie et les écrits du P. Colonia*, p. XLVII.

après la sévérité insensée, ne furent pas appliquées davantage. Toutefois elles étaient comme une menace constamment levée sur la tête des imprimeurs, qui pouvaient être privés à chaque instant, sinon de leur vie, au moins de leur liberté et de leur fortune.

A ce moment, sans doute, Robert jeta les yeux autour de son pays et conçut un projet d'éloignement qu'il n'accomplit qu'après la mort de François Ier. Néanmoins Henri II semblait avoir hérité pour lui des sentiments de son père ; mais la haine vouée par ce prince à la Réforme ne tarda pas à multiplier les rigueurs. Un édit porté dès la fin de 1547 prohiba, « sous peine de la confiscation du corps et des biens, » l'impression ou la vente de tout livre qui, relatif aux saintes Écritures, n'avait pas été précédemment examiné par la faculté de théologie de Paris. Plus d'une fois depuis, on ne se borna pas à brûler sur la place du parvis Notre-Dame, au son de la grosse cloche de l'antique église, les ouvrages condamnés, mais on brûla aussi leurs auteurs sur les places Maubert et de l'Estrapade[1]. Effrayé par le redoublement des supplices, Robert se défiait en outre de la faiblesse du souverain, quoique celui-ci lui eût accordé, avec des lettres de grâce et de rémission qui le défendaient contre ses accusateurs, de nouvelles lettres patentes pour le débit de ses Bibles. En face d'une haine obstinée qui ne consentait qu'à suspendre ses attaques[2], une protection devenue plus molle et plus indécise lui parut insuffisante. Robert adopta alors définitivement le parti d'une retraite dont quelques personnages prudents lui avaient déjà donné

1. Déjà, même auparavant, sous François Ier, ces déplorables exemples avaient commencé ; la mort de Dolet est de 1546 : voy. à ce sujet le *Journal des savants*, avril 1836, p. 249.

2. V. de Thou ; *Hist.*, t. I, p. 108 de l'édition de Londres.

l'exemple; mais ce dessein une fois arrêté, il devait mettre, à l'exécuter, d'extrêmes précautions, pour conserver autant que possible, en sauvant sa personne, la fortune honorable qu'il avait acquise par ses pénibles travaux. Des documents récemment découverts et publiés[1] montrent en effet quelle persévérance patiente et quelle habileté il sut déployer à cette occasion.

Ces documents ont pour nous un autre avantage. Nous y trouvons sur l'état de sa famille des renseignements précieux. Peu auparavant il avait perdu un de ses enfants : il lui en restait huit, tous mineurs, dont Henri Estienne, né en 1532[2], était l'aîné[3]. Chacun d'eux, à l'exception de celui-ci, dut, sans être dans le secret de son père, partir sous divers prétextes et dans différentes directions, afin de venir le rejoindre au lieu qu'il avait choisi pour sa résidence. C'était Genève, l'une des citadelles de la Réformation, où elle régnait depuis plus de vingt ans, et qui ouvrait ses portes à tous ceux que leurs croyances exposaient dans le reste de l'Europe aux persécutions religieuses. Cette *cité de Calvin*, comme on avait pu la nommer, regorgeait des exilés que l'intolérance des princes rendait plus nombreux de jour en jour. Robert lui-même, accompagné

1. V. un article de M. Jules Quicherat, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, juillet 1840, t. Ier, p. 565 et suiv.

2. M. Renouard, avec plusieurs autres, a voulu placer en 1528 (voy. ses *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, p. 367 de la 2e édit.) la naissance de Henri Estienne; mais M. Magnin (*Journal des savants*, 1841, p. 141) se fondant, pour établir la date de 1532, sur un acte officiel contenu dans les pièces que nous venons de citer, me paraît avoir raison et mériter d'être suivi.

3. Plusieurs de ces enfants n'atteignirent pas l'âge mûr. Mais il y eut parmi les survivants trois hommes et imprimeurs distingués, d'une manière sans doute fort inégale, Robert et François, deuxièmes de leur nom, outre le *grand* Henri (ainsi qu'on l'a appelé de son temps), qui fut pareillement le deuxième de son nom.

de Henri, avait prétexté, pour prendre le chemin de cette ville, la nécessité de sa présence aux foires de Lyon et dans quelques autres lieux où il avait des rapports de commerce. A la faveur de ce prétendu voyage, il se dirigea vers cet asile, et il y était arrivé dans les derniers mois de 1550 ou au commencement de 1551.

A cette époque, Robert, devenu veuf depuis quelque temps, avait contracté un second mariage qui ne lui donna pas d'enfants[1]. Sa première femme, à laquelle il dut sa nombreuse famille, était Perrette Bade, dont le père, Josse Bade, surnommé Ascensius en raison de son pays (il était natif d'Asch, près Bruxelles), fut l'un des auteurs de la révolution typographique qui fit abandonner les lettres gothiques pour les caractères romains. Celui-ci, qui eut un fils, Conrad Bade, distingué aussi dans son art, était en outre érudit, rhéteur et poëte : un jour même Érasme le compromit par trop d'estime, en établissant un parallèle à son avantage entre lui et l'illustre Budé[2]. Il eut, du moins, la bonne fortune de marier ses trois filles à trois des artistes qui ont le plus honoré l'imprimerie française, Robert Estienne, Michel Vascosan et Jean de Roigny.

Perrette, en particulier, méritait d'avoir un père que Henri Estienne a justement appelé « un homme de bon esprit et de grandes lettres pour le temps[3], » et de

1. Ce fut avec une veuve du nom de Duchemin, et vers la fin de 1550.

2. *Epist.* XX, 87. Voy. au sujet de ce caprice d'Érasme sa *Vie* par de Burigny, t. Ier, p. 554. Tusan vengea Budé par cette épigramme :

Desine mirari quare postponat Erasmus
Budæum Badio : plus favet ille pari.

3. *Apologie pour Hérodote*, I, 16.

devenir la compagne de Robert. Elle réunissait à une grande distinction personnelle beaucoup d'instruction et de modestie; elle était, à tout égard, digne de présider à cette maison savante dont les contemporains nous parlent avec admiration. Quelques vers du poëte d'Aurat nous apprennent, entre autres témoignages, que tous ceux qui l'habitaient s'y servaient presque avec une égale pureté de l'idiome de Térence et de Plaute[1] :

Intaminata quam latini puritas
Sermonis et castus decor!
Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi,
Non segnis examen domus,
Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
Quotidiane colloqui.

Henri Estienne, en divers passages de ses livres où subsistent tant de souvenirs personnels, nous a transmis à ce sujet de curieux et plus amples détails. Dans une lettre latine qui sert de préface à une édition d'Aulu-Gelle[2], il se plaît notamment à rappeler les doctes habitudes de cette famille dont le travail était le lien; il peint cette imprimerie qui semblait reproduire l'image d'un gymnase antique : « Votre aïeule, écrit-il à son fils Paul, entendait, aussi facilement que si l'on eût parlé en françois, tout ce qui se disait en latin; et votre tante Catherine, loin d'avoir besoin d'interprète pour comprendre cette langue, savait s'y énoncer de manière à être parfaitement claire pour tout le monde. Les domestiques eux-mêmes s'accoutumaient à ce langage et

1. C'est ce qui a fait dire plaisamment à Ménage, « que du grenier à la cuisine et à la cave tout parlait latin chez Robert Estienne. »

2. 1585, in-8°, p. 12 et 13. Cf. Proloquium Lexici Ciceronis, et Præfat. in Diodorum.

finissaient par en user. Mais ce qui contribuait surtout à en rendre la pratique générale, c'est que mes frères et moi, depuis que nous avions commencé à balbutier, nous n'aurions jamais osé employer un autre idiome en présence de mon père et de ses correcteurs. » Ce que Henri ajoute sur ces derniers montre combien, dans cette demeure, une langue commune était nécessaire : « A une certaine époque, mon père entretenait chez lui une espèce de décemvirat littéraire, composé d'hommes issus de toutes les nations et parlant tous les langages : c'étaient dix étrangers qui remplissaient auprès de lui les fonctions de correcteurs, quoiqu'ils eussent assez de mérite pour être auteurs eux-mêmes. » Plusieurs le furent en effet avec distinction : l'un était le philologue et historien Beatus Rhenanus, natif de Schelestadt[1]; on compta aussi parmi eux Aymar Ranconet, depuis président au parlement de Paris, également connu par ses talents et par ses malheurs[2]. Les simples ouvriers, dans cet établissement, joignaient le plus souvent à leur zèle un rare degré d'instruction. C'est d'ailleurs ici le lieu de remarquer que la profession de correcteur, toujours honorable quand elle est unie au savoir, ne passait pas jadis pour être au-dessous des hommes de la plus haute capacité. Érasme nous apprend que dans l'imprimerie de Froben, son ami, « il revoyait les épreuves de sept presses qui marchaient à la fois[3]. » Jean Lascaris et Marcus Musurus, dont Léon X fit un archevêque, exercèrent cet emploi, entre beaucoup

1. On estime surtout son histoire d'Allemagne, qui parut sous le titre de *Res germanicæ*.

2. Voy. sur lui de Thou, *Hist.*, l. XXIII : t. III, p. 417 de la traduction française.

3. *Epist.*, XXII, 28.

d'autres personnages recommandables, dont la liste a été dressée par Maittaire[1].

Si l'on compare le nombre des habiles correcteurs qu'employait Robert à celui de ses presses, qui fut toujours très-restreint, on se fera une idée du soin consciencieux apporté, dans son imprimerie, à la pureté des textes. Encore tout repassait-il sous l'œil sévère du maître. La profonde attention qu'il consacrait à la révision de ses épreuves est assez célèbre : le souvenir en est parvenu jusqu'à nous dans de curieuses légendes. Ses contemporains racontent qu'il défendait expressément qu'on l'interrompît dans ce travail. On prétend même qu'un jour, visité par François Ier, il pria le monarque d'attendre la fin d'une correction importante[2]. Il paraît en outre qu'il exposait ses feuilles dans des lieux publics et qu'il donnait des gratifications aux écoliers ou autres passants qui pouvaient y signaler quelque faute. Aussi un écrivain moderne[3] n'a-t-il pas craint de dire que « ses éditions hébraïques, grecques et latines sont et seront toujours le désespoir des imprimeurs modernes par la beauté de leurs caractères typographiques et l'exactitude incroyable de leur correction ».

On devra donc regretter vivement que les passions

1. *Annal. typograph.*, t. Ier, p. 108.

2. Voy. Daniel Heinsius, « Dissertatio epistolica an viro litterato ducenda sit uxor et qualis, » ad Jacobum Primerium (Lugduni Batavorum, 1616, in-16, p. 36), à la fin : « Legimus... Franciscum primum ad Robertum Stephanum subinde ventitasse, et quum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationi intentus sederet, paulum exspectari jussum esse. » La nouvelle édition du *Thesaurus* de Henri Estienne, donnée par MM. Didot, commence par une majuscule historiée, jolie vignette qui représente en effet Robert absorbé dans une correction de ce genre et François Ier attendant qu'il ait achevé son travail.

3. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. Ier, p. 346.

fougueuses de ce temps aient privé la France d'un de ses enfants les plus utiles et les plus illustres[1]. A peine en sûreté, Robert embrassa ouvertement, avec Henri Estienne, des opinions vers lesquelles sa foi douteuse inclinait depuis vingt-cinq ans; il brava de plus, dans un écrit où il expliquait les motifs de sa fuite[2], les ennemis aux atteintes desquels il s'était soustrait.

C'était tout à la fois une réplique aux attaques dont il avait été l'objet et une apologie des publications qui les avaient excitées. On l'avait accusé jusqu'en chaire, disait-il, « d'être un fin homme et cauteleux qui semait des hérésies sous l'ombre de l'utilité publique : » il s'attachait donc à se justifier, mais en termes malheureusement trop vifs pour prouver, par rapport aux points incriminés, sa complète innocence. Parcourant les inculpations dirigées contre lui sur des passages reproduits ou expliqués avec infidélité, il renvoyait à ses adversaires le reproche de déloyauté ou d'ignorance. Avec une verve amère et mordante, il se peignait abandonné pendant plus de vingt ans « comme une pauvre brebis au milieu des loups, » en butte à tous les genres de persécution, quelle que fût sa patience à désarmer par ses soumissions leur méchanceté; il les représentait s'enhardissant de son humble modération et de plus en plus implacables, « béant de grand appétit après son

1. De Thou, liv. XXIII de son *Histoire*, t. Ier, p. 791 de l'édit. de Londres, in-fol. : « Indigna gratia repensa est a theologorum nostrorum collegio, qui non desierunt lacessere, donec ille, vexationum injustarum pertæsus, ex necessitate consilium cepit, et, relicta patria, Genevam ad extremum se contulit. »

2. « Ad censuras theologorum parisiensium Roberti Stephani Responsio, » in-8°, juin 1552. Cette *Réponse*, traduite par l'auteur, parut en français, au mois de juillet de la même année, également in-8°.

sang. » Leur acharnement à le poursuivre était son excuse, si malgré les bontés royales, dont le souvenir vivait toujours dans son cœur, il s'était vu contraint de renoncer à son pays. Ses ennemis ne lui avaient pas permis d'y vieillir avec sécurité et avec honneur : pour fuir *les grandes flammes allumées*, il avait dû mettre entre eux et lui les frontières de France. Maintenant, de l'asile où il s'était réfugié, il se faisait à son tour leur dénonciateur; il prétendait démasquer leur hypocrisie et les vices dont ils étaient infectés. On juge assez, par là, du ton violent de cette réponse, dont il faut se garder sans doute d'accepter avec crédulité toutes les exagérations haineuses.

C'est en effet un pamphlet, non une pièce historique : mais ce libelle, outre qu'il s'y rencontre, pour qui le consulte avec réserve, bien des indications précieuses sur les partis religieux et les luttes de l'époque, sur l'état des esprits et des mœurs, a pour nous un vif intérêt, spécialement dans sa rédaction française; il nous montre Robert sous un aspect nouveau, celui d'écrivain original, maniant avec talent notre idiome encore rude et indocile. Sans adhérer entièrement à l'avis d'un éminent critique (M. Magnin) qui, à raison de cette production, place l'auteur au nombre « des fondateurs de notre langue et de ses interprètes les plus énergiques, » qui même déclare cette œuvre de polémique, ou plutôt, pour conserver son expression, ce chef-d'œuvre, « digne par le nerf de l'argumentation, la grâce et la malice des récits et des portraits, d'être regardé comme un avant-coureur des petites lettres, fulminées un siècle plus tard contre cette même société de Sorbonne [1], » on

1. Cette composition violente et mystique, pleine de souvenirs de l'Écriture, où ne manque pas toutefois la verve comique, et

reconnaîtra volontiers que Robert a été souvent bien inspiré par la passion qui l'anime. L'ardente conviction qui se fait jour dans ce plaidoyer personnel, donne à ces sortes de mémoires scandaleux un certain accent de vérité. Le style y est incisif et pittoresque, la logique serrée; des mouvements d'éloquence, répandus même çà et là, assignent à ce factum un rang distingué parmi ceux du XVIe siècle. C'est une preuve, entre plusieurs, de l'excitation que la réforme communiquait aux esprits et du progrès qu'elle imprimait à l'idiome. Quant à l'amertume et au défaut de mesure que présente cette pièce, ils résultent de l'entraînement d'une colère longtemps amassée. Érasme avait su, il est vrai, vers le même temps, en répondant à la Sorbonne qui avait censuré ses ouvrages, éviter cette intempérance de paroles et se ménager l'avantage d'une modération railleuse : mais c'est là un secret des maîtres que ne possède pas Robert. Il livre carrière à son indignation contre des ennemis qui l'avaient fait trembler tant d'années. Ce que l'on pardonnera moins que cette fougue et cet emportement, ce sont les injures qu'il adresse à des croyances que jadis il avait feint de respecter [1], et son ingratitude pour des

où il y a beaucoup d'esprit sous une forme âpre et sévère, aurait plutôt encore, ce me semble, quelques points de conformité avec un ouvrage dont la malice charmait si fort Érasme, les Lettres des hommes obscurs, *Epistolæ obscurorum virorum*. On sait que cette ingénieuse satire fut dirigée contre les docteurs de Cologne à l'occasion des disputes qui éclatèrent entre Reuchlin et Hoocstrate. « Plusieurs savants y eurent part, dit l'auteur cité de la *Vie d'Érasme*, t. II, p. 555, mais Hutten est celui qui en a fait la plus grande partie, si même il ne les a pas toutes faites lui seul. »

1. D'après cela, on ne sera guère surpris que, lorsqu'en 1559, sur l'ordre de Paul IV, une première liste des livres prohibés par l'Église fut dressée, Robert ait été placé au nombre des auteurs dont les publications étaient interdites : sort qui fut, d'ailleurs,

personnes qui ne lui avaient rendu que des services. Dans son antipathie contre un clergé dont quelques membres l'avaient persécuté, il oublie qu'il y avait trouvé aussi de puissants soutiens : entre ceux-ci était le savant et vertueux prélat Pierre du Chastel, qui s'était presque compromis à force de le défendre. Toutefois, pour atténuer les torts de Robert, il faut songer quelle était la violence des combats de plume à cette époque, et quel vide, quelle plaie saignante le regret du pays avait laissés dans son cœur. Du port qu'il avait choisi, il ne cessa de tourner ses regards vers sa patrie bien-aimée, et de détester les querelles qui lui en fermaient les portes.

Cet exil ne fut pas moins préjudiciable aux lettres antiques qu'à son bonheur : dès son arrivée à Genève, sa première publication, l'*Institution de la religion chrétienne* par Calvin[1], annonça quelle serait la direction ultérieure de ses travaux. Il ne songea plus guère qu'à mettre ses talents et ses efforts au service de la cause du protestantisme. Des ouvrages de polémique religieuse, et les saintes Écritures, annotées dans le sens de la réforme, tels devaient être désormais presque les seuls produits de ses presses. Quant à l'établissement des Estienne, il ne disparut pas de la capitale. Robert avait laissé sous la garde de son frère Charles la typographie et la librairie de la rue Saint-Jean-de-Beauvais : elles continuèrent à subsister, grâce à ses soins éclairés. En même temps celui-ci, représentant actif des intérêts d'une si nombreuse famille, adressa une requête à Henri II, en faveur de ses neveux

commun aux Estienne. Voy. Schelhorn, *Amœnitates litterariæ*, t. VII, p. 98 ; t. VIII, p. 342 et 485.

1. Déjà plusieurs fois imprimée : l'auteur avait achevé à vingt-six ans (1535) ce manifeste du protestantisme.

et nièces mineurs, pour qu'ils ne fussent pas dépouillés de la fortune de leur père. Aux termes de la loi, et en exécution de l'édit de Châteaubriant, le fugitif était frappé de mort civile, et toutes ses possessions étaient dévolues au trésor : déchéance qu'il s'agissait de prévenir.

La *Réponse aux censures*, quelle que fût sa violence et quelques haines qu'elle dût soulever, n'empêcha pas le succès de cette requête également datée de 1552[1]. Par là on voit assez que le prince avait conservé des sentiments affectueux pour la maison des Estienne[2]. En exécution de la mainlevée qu'il accorda aux héritiers de Robert, le séquestre cessa d'exister sur ses biens; et tout ce qui lui avait appartenu fut remis au tuteur comme faisant partie de la succession maternelle. On croit devoir, par esprit d'équité, opposer ce traitement si indulgent à des récriminations trop peu ménagées contre l'intolérance des Valois et des catholiques du XVIe siècle.

L'imprimerie parisienne de Robert Ier ne tarda point à passer aux mains de son second fils, Robert IIe du

1. C'est cette pièce, présentée au nom des enfants mineurs de Robert par Charles Estienne, imprimeur et médecin, leur oncle, qui fixe à l'année 1532 la naissance de notre Henri, souvent placée en 1528. Quant à la mainlevée, elle est du mois d'août 1552 : l'ordonnance du roi qui la concède a été retrouvée aux Archives nationales; on peut la voir reproduite dans la 2e édition du livre cité de M. Renouard.

2. Aussi Henri Estienne a-t-il pu dire, parlant de lui-même à la troisième personne :

> Est patre genitus qui *duos* reges apud
> Auctoritate valuit atque gratia,
> Gratæ quod essent ejus ipsis litteræ
> Et opera circa litteras fidissima.

Musa monitrix, p. 26.

nom. Celui-ci, peu après son arrivée à Genève, s'en était échappé pour revenir dans la capitale : il demeura fidèle à l'Église romaine. Le père, injustement irrité, le déshérita dans la suite, mais sans lui infliger toutefois un préjudice notable, puisqu'il avait reçu par avance, en prenant la direction de la typographie qui lui fut cédée par Charles, sa portion de patrimoine[1]. On sait seulement que tout le matériel oriental avait été aliéné et qu'un nommé Le Jeune en fut l'acquéreur : circonstance qui ne devait pas empêcher plus tard Henri Estienne de succéder à cette partie de la gloire paternelle par des publications dans les langues hébraïque, chaldéenne et syriaque. Il y a lieu de croire

1. Il obtint le titre d'imprimeur du roi en 1563 et le justifia par la manière dont il exerça sa profession. Jeanne d'Albret l'honorait de sa bienveillance. On peut voir dans les *Mémoires de Castelnau*, édit. de Le Laboureur, Bruxelles, in-f°, t. I, p. 858, un sonnet composé par Robert en réponse à un quatrain de cette princesse qui l'avait visité (21 mai 1566). — Ce fut de ce Robert Estienne, second du nom, que Mamert Patisson, en 1575 suivant les uns, un peu plus tard suivant les autres, épousa la veuve : il devint par là possesseur des ateliers du défunt et se montra digne de la maison où il entra, comme l'attestent La Croix du Maine et Scévole de Sainte-Marthe : celui-ci l'a célébré dans ses poésies latines, *Epig.*, l. II :

> Mamerte optime, qui sacros inerti
> A caligine vindicas poetas,
> Doctorumque vetas perire lusus....

Ajoutons que ce Robert II eut un fils nommé aussi Robert (III), qui se distingua doublement comme typographe et comme littérateur. Épris du goût de la poésie et disciple bien-aimé de Desportes, il composa des vers grecs, latins et français ; en outre il traduisit les deux premiers livres de la *Rhétorique* d'Aristote, qu'il imprima lui-même en 1624. Le troisième livre eut peu après pour traducteur (1630) le neveu du précédent, Robert IV, qui versifia de plus les *Essais* de Montaigne : œuvre demeurée inédite, et, sans doute, peu regrettable.

aussi que les livres, laissés en grand nombre et dont le mérite rendait le débit facile, furent vendus au profit des autres enfants.

Robert retiré à Genève, après cet abandon de sa fortune antérieure, ne demanda plus de ressources qu'à son travail, pour l'entretien assez onéreux de sa maison personnelle. Il avait toujours été large dans ses dépenses, généreux dans sa vie privée[1], prompt à secourir de sa bourse les gens de lettres, n'eussent-ils d'autres titres à sa bienveillance que leur malheur. Par sa capacité et son ardeur infatigable (lui-même nous a dit que le Seigneur l'avait accoutumé aux labeurs comme l'oiseau au vol[2]), il réussit à relever ses affaires du choc que son émigration leur avait porté[3]. En peu d'années son active industrie avait créé un nouvel établissement qu'il laissa prospère, grâce au concours de son fils Henri. Celui-ci, en secondant ses efforts, en le voyant jusqu'au terme de sa vie multiplier avec autant d'intelligence que de succès ses publications presque toujours bien accueil-

1. On le voit par ces vers de d'Aurat qui célèbre son noble désintéressement, son dévouement au bien public, et sa brillante hospitalité :

Plus publicæ rei quam domesticæ gerens
Curæ ac sollicitudinis....
. . . . . Quale diversorium,
O Jupiter, quam splendidum,
Quamque est amœnum ! etc.

2. *Réponse aux censures des théologiens*, p. 20 au verso. — Cf. la préface de son *Trésor :* « Binos annos in hoc opere, dies noctesque, rei domesticæ et corporis fere negligens, desudavi... » Aussi son fils a-t-il écrit énergiquement, que « le travail qui dompte les autres hommes, s'était vu lui-même dompté par Robert Estienne. »

3. De Thou a même dit, passage cité : « Fatis concessit, foris gloria dives, et domi liberis relicta opulenta supellectile. »

lies, conçut pour lui cette profonde et ardente admiration qui respire si souvent dans ses ouvrages.

Parmi les derniers travaux de Robert Estienne on doit remarquer sa Grammaire française, demeurée digne d'être consultée au milieu des innombrables ouvrages qui ont paru sur cette matière. Écrite dans notre langue et traduite presque aussitôt en latin, elle témoigne de l'intelligence nette et ferme de son auteur[1]. C'est encore l'un de nos meilleurs codes des préceptes destinés à régler notre idiome. Simple, clair et judicieux, ce petit volume fut un des nombreux services rendus par Robert à l'enseignement. L'un des premiers, en effet, il a réalisé et heureusement secondé dans de bonnes publications élémentaires, auxquelles les talents les plus distingués prenaient part, les progrès dont la renaissance a donné le signal. On sait à quel point les questions de langue et de grammaire préoccupèrent cet âge qui fut si grand par l'action. Aussi la vogue des écrits composés sur ces sujets fut-elle alors extrême[2]. Pendant qu'Érasme, avant Montaigne, déclarait la guerre au pédantisme, ennemi de la jeunesse, qui, accablant les esprits sous un luxe stérile de connaissances superflues, négligeait d'en faire jaillir l'étincelle cachée, Robert a préparé le règne de ces sages méthodes d'éducation que le siècle suivant introduisit dans nos

1. 1558, in-8°. Ce fut H. Estienne qui en fut le traducteur.

2. Le livre de Donat sur les huit parties du discours était, à cette époque, reproduit cinq fois en quelques années; un traité de Mathurin Cordier sur la réforme du mauvais langage, « de corrupti sermonis Emendatione, » avait six éditions en six ans; plus heureux encore, un autre opuscule d'un Italien, André de Guerne, intitulé *Bellum grammaticale* (c'était une querelle entre le nom et le verbe qui se disputaient la prééminence), n'en comptait guère moins de cent dans le cours du XVIe siècle.

écoles. Beaucoup d'excellents livres classiques, qui ont popularisé le savoir, sortirent de ses presses; quelques-uns même de sa plume. En outre, par les réimpressions multipliées des auteurs les plus polis de l'antiquité, et particulièrement de Térence (il n'a pas édité ce dernier moins de huit fois, de 1530 à 1550), il a favorisé, plus qu'aucun autre de son temps, la marche décidée de la langue et des mœurs françaises vers l'élégance et le bon goût.

Une carrière si bien remplie fut trop prompte à se terminer. Robert ne passa point sa cinquante-sixième année[1]. Une constitution robuste avait semblé lui garantir une existence plus longue. Au service de sa forte intelligence il pouvait mettre, a dit son fils, une santé capable d'endurer toutes les privations et toutes les fatigues. Mais on a vu les épreuves et les tribulations qui l'assiégèrent. Son activité dévorante put d'ailleurs rapprocher le terme de ses jours. Jamais il ne s'était accordé de repos, jamais son ardeur juvénile n'avait baissé[2]. Dans une épitaphe grecque où il le fait parler, Henri l'a peint en quelques traits au physique et au moral: « Petit de corps[3], j'avais un grand cœur; je parlais peu, mais j'agissais beaucoup. » Il parlait surtout peu de lui, ou du moins il ne le faisait qu'avec modération et ré-

1. Il mourut en 1559 :

Occidit heu! *lustris bis sex nondum* ille peractis.

Quelques-uns, s'autorisant de ce vers de Henri, dans une des épitaphes consacrées à son père, le font vivre jusqu'à près de soixante ans; mais leur calcul paraît erroné.

2. Voy. la préface du *Ciceronianum Lexicon*.

3. Il avait cela de commun avec Érasme, son contemporain, qui nous parle fréquemment de sa petite taille; *Epist.*, III, 63; XXVIII, 9; etc.

serve. Voici dans quels termes il s'exprime en tête de son *Trésor de la langue latine*, qu'on a nommé, comme plus tard le *Trésor grec*, un vrai travail d'Hercule : « Ingenue fateor nihil hic inesse de meo, præter laborem et diligentiam. » Était-il aidé dans la composition de ses ouvrages, il se gardait de le dissimuler et de s'attribuer ce qui ne lui appartenait pas. Il s'est plu ainsi à reconnaître généreusement le concours actif que lui avait prêté un savant modeste, Thierry de Beauvais, en s'associant à ses immenses recherches.

En 1556, il avait été admis, gratuitement contre l'usage, au titre et aux priviléges de la bourgeoisie génevoise[1] : hommage rendu tout à la fois au typographe qui avait si chaudement embrassé la cause du protestantisme et au savant qui avait si fort agrandi le champ de la philologie. Douée du génie scrutateur qui a caractérisé la réforme[2], Genève l'avait appliqué, en effet, aux écrivains de l'antiquité profane comme aux textes des saintes Écritures : de là son goût pour les études classiques ; ses nombreux érudits ; la vogue de ses écoles et de son académie dont les fondateurs furent de Bèze et Calvin. Robert, ami de ces deux chefs de secte, seconda principalement à merveille, au moyen de ses publications, l'influence du dernier, moins impétueux que Luther, et possédant, avec une persévérance aussi opiniâtre et autant d'ambition, plus d'art et de méthode. Mais on regrette que son dévouement très-sincère au dictateur religieux et politique de Genève l'ait entraîné à être du parti des persécuteurs et des

1. Senebier, ouvr. cité, t. Ier, p. 353. — Son fils lui succéda dans ce droit : *ibid.*, p. 363.

2. C'est dans ce sens que Chateaubriand a dit du protestantisme qu'il avait été *un accoucheur d'esprits : Étud. historiq.*, Analyse raisonnée de l'histoire de France : François Ier.

bourreaux, lorsqu'il s'était plaint d'avoir été si longtemps de celui des persécutés.

A cette époque, il est vrai de le dire, l'intolérance était trop souvent l'arme commune de toutes les Églises chrétiennes. Calvin, après avoir déclamé contre les bûchers, les alluma. Confondant, comme il le reprochait à ses adversaires, ses propres convictions avec la vérité éternelle, il fit brûler Servet, coupable de ne pas partager tous ses sentiments. Il est triste d'ajouter que Robert, loin de désavouer ce meurtre, poursuivit jusqu'à la mémoire de la victime. Animé d'une haine qui survivait au supplice, il fit chercher à la foire de Francfort, pour les détruire, tous les exemplaires des livres de ce malheureux[1]. Lorsque, dans son fameux traité *de Hæreticis gladio puniendis*, de Bèze vint en aide à l'apologie que Calvin avait faite de sa propre conduite, Robert Estienne fut son imprimeur[2]. Auparavant de Bèze avait été mieux inspiré, lorsque sous le nom de Passavant, dans son épître adressée au président Lizet, où son latin macaronique parodiait le langage barbare dont se servaient les théologiens, il avait raillé finement ceux de Sorbonne d'avoir laissé Robert s'échapper de leurs mains[3].

1. Voy. à ce sujet le t. IX des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, p. 724.

2. Ainsi plus tard Henri Estienne, sous l'influence des mêmes haines religieuses, eut le tort d'imprimer des vers à l'éloge de Poltrot, le meurtrier de François de Guise (ces vers ont été attribués sans preuve suffisante au célèbre Adrien Turnèbe) : tort d'autant plus répréhensible que le cardinal de Lorraine, le frère de François de Guise, avait été l'un des protecteurs de la maison des Estienne, et en particulier de Charles, qui reconnaissait son patronage en se disant son imprimeur.

3. Dans cette épître satirique, *Epistola magistri Benedicti Passavantii*, des discussions théologiques sont mêlées au plaisant

Un triste effet de cette intolérance, expliquée sinon justifiée par les passions du temps, se montre encore dans l'antipathie de Robert pour le jovial Rabelais, qu'il aurait traité volontiers à la façon de Servet; surtout dans son testament, où sa colère éclate, avec une fougue que l'âge n'avait pu calmer, contre deux de ses enfants restés fidèles au catholicisme. On a retrouvé il y a peu d'années, dans les archives de Genève, l'original de cette pièce importante[1]. Aux fâcheux mouvements de haine que nous venons de signaler, se mêle l'expression de sa juste tendresse pour son fils aîné et préféré, Henri, en qui il s'applaudit d'avoir rencontré un soutien dévoué de sa vieillesse et un coopérateur intelligent de ses travaux. Aussi pour récompense de *l'aide et soulagement qu'il a obtenu de lui*, lui lègue-t-il en entier son établissement typographique, dans la pensée « qu'il entretiendra l'honneur de cette imprimerie, lequel a été, grâces à Dieu, dès longtemps continué en sa maison au profit du public et bon nom de sa famille. » Il l'institue enfin son *héritier universel*, à la condition qu'il demeurera attaché à l'Église de Genève et qu'il acquittera un certain nombre de legs, laissés par lui à sa femme et à ses autres enfants[2].

récit que fait le soi-disant Passavant de tout ce qu'il a vu et entendu à Genève, où il prétend avoir été envoyé par le président Lizet pour épier les hérétiques. C'est, a dit Naudet, la meilleure des œuvres qui ont été faites dans le genre macaronique : cf. le VIe liv. de l'*Histoire* du présid. de Thou, et *Scaligerana II*, p. 32 et 254 *rem.* (Groningæ, 1669). On trouvera cette épître dans les *Mémoires de littérature* par Sallengre.

1. Elle a été transcrite par M. Renouard, p. 578 et suiv. de son livre cité, dernière édition.

2. On lit en outre dans le recueil intitulé *Scaligerana II*, p. 77 (mais on sait que les assertions de Joseph Scaliger ne doivent être accueillies qu'avec réserve), que Robert Estienne mit

Les dernières volontés de Robert ne paraissent avoir excité aucune plainte dans sa famille, ni porté aucune atteinte à la bonne harmonie qui en unissait les membres : on doit donc présumer que Henri ne fut pas dans cette occasion l'objet d'une faveur qui blessât la coutume ou l'équité. Ce testament témoigne seulement d'une confiance qui l'honorait et dont il se montra digne, en remplissant avec exactitude les obligations qui lui étaient imposées. Un autre devoir non moins sacré à ses yeux était de donner des regrets publics à la mort de son père, et de célébrer une mémoire qui lui demeura toujours chère et vénérable. Sa piété filiale, d'accord avec sa reconnaissance, lui inspira beaucoup de pièces grecques et latines où se mêle un peu, il est vrai, à l'épanchement d'une douleur très-sincère la recherche du bel esprit alors en usage[1]. Toutefois on y pourrait citer plusieurs vers justes et naturels, tels que les suivants :

Donec erunt græci scriptores atque latini,
Præco tuæ laudis maximus orbis erit.

Il a répété ailleurs cette pensée, en faisant parler son père :

At tu, posteritas, nostro gratare labori,
Per quem pinguia sunt otia parta tibi.

Mais ce ne fut pas là le seul hommage rendu à Robert : d'autres contemporains, pour le louer, se joignirent à son fils. Entre ceux qui déposèrent sur sa tombe leur

pour clause à la transmission de son établissement, que son fils n'abandonnerait pas Genève, et que dans la suite Henri fit de vains efforts, soutenu par la faveur du roi de France, pour obtenir que cette prescription fût révoquée.

1. Ces épitaphes ont été imprimées avec luxe par Henri Estienne qui en a voulu faire, suivant son expression, *un mausolée typographique :* la grande feuille in-f° qui les contient a été retrouvée récemment à la Bibliothèque nationale.

tribut poétique, on remarque Théodore de Bèze, son ancien ami, qui lui consacra un sonnet français et des distiques grecs où il rappelait ses grands travaux et déplorait *l'ingratitude* de son pays. Déjà de son vivant, Conrad Gesner, le Pline de l'Allemagne, en lui dédiant le Ve livre de ses *Pandectes*, avait fait de lui cet éloge, « qu'il était entre les imprimeurs et les libraires ce que le soleil est entre les étoiles. » Scévole de Sainte-Marthe ne manqua pas de lui donner une place parmi ses Hommes illustres[1] ; et, par un témoignage encore plus glorieux, l'historien de Thou ne craignit point de déclarer, avec l'enthousiasme littéraire de son temps, « que non-seulement la France, mais tout l'univers chrétien, lui était plus redevable que jamais peuple ne l'avait pu être au plus intrépide capitaine, au plus glorieux conquérant[2]. »

Sur cette noble vie un nuage a cependant été suspendu longtemps ; une imputation fâcheuse a plané sur cette mémoire illustre : je veux parler de l'affaire relative aux matrices des types grecs qu'on l'a accusé d'avoir dérobées en s'enfuyant à Genève. Il a été question plus haut de ces beaux caractères, fondus par ordre de François Ier, dans un des trop courts moments où ce prince put détourner son esprit de la préoccupation des guerres et des questions religieuses, pour l'appliquer aux arts de la paix. Les matrices furent mises dès cette époque à la disposition de Robert qui, lors de

1. « Roberti Stephani, solertissimi splendidissimique typographi, magna cum primis nec ullo ævo peritura laus fuit, » etc. : *Gallorum doctrina illustrium Elogia* : lib. IV, in Henrico Stephano.

2. « Cui non solum Gallia, sed universus christianus orbis, plus debet quam cuiquam fortissimorum belli ducum ob propagatos fines patria unquam debuit : » *Hist.*, l. XXIII, t. Ier, p. 791.

sa retraite, les emporta bien réellement : ce n'était qu'environ un siècle après, qu'elles devaient rentrer en France. Les ennemis de son nom ne l'ont pas épargné à ce sujet : mais, sans rentrer dans la discussion de ce procès si souvent débattu, il suffira de dire qu'un examen impartial et éclairé des faits permet de réfuter aujourd'hui leurs assertions haineuses ou plutôt d'atténuer beaucoup les charges rassemblées contre lui. Le silence des contemporains sur ce point semblait déjà très-propre à disculper Robert. Il a été, de plus, suffisamment établi que si sa conduite n'avait pas été exempte de tort en cette occasion, il n'avait du moins commis aucune fraude contraire à la probité [1].

On peut donc l'affirmer en toute assurance : Robert, dont une image que l'on croit fidèle nous a conservé les traits [2], méritait pleinement l'honneur que la ville de

1. Voy. Leclerc, *Bibliothèque choisie*, t. XIX, p. 219 et suiv. Cf. Chauffepié, art. Estienne, not. B et C; Marchand, *Dict. hist.*, art. Robert Estienne; Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. II, p. 17; Crapelet, *Études sur la typographie*, p. 110; Greswell, *Parisian press.*, t. Ier p. 399; M. Le Clerc, *Journ. des Débats*, 15 octobre 1836; M. Magnin, *Journal des Savants*, 1841, p. 49; et surtout M. Renouard, p. 329 et suiv. — Les matrices de la triple série des caractères royaux se trouvent aujourd'hui à l'Imprimerie nationale, après être demeurées longtemps en dépôt à la Chambre des comptes. Engagées par Henri ou par Paul Estienne à la ville de Genève, pour un prêt de 400 écus (ceux-ci, comme Robert, pouvaient s'en croire, en partie, justes possesseurs), elles avaient failli tomber aux mains de l'Angleterre, qui les convoitait et voulait les acheter du gouvernement génevois. Ce fut le célèbre garde des sceaux du Vair qui, sous Louis XIII, mit fin à cette affaire où il jugeait l'honneur de la France engagé. Il obtint au prix de 3,000 livres la restitution de ces matrices que le clergé français redemandait instamment pour la réimpression des Pères de l'Église grecque.

2. Ce portrait, dessiné par L. Gaulthier, se voit à la Bibliothèque nationale.

Paris, par un juste esprit de réparation, lui a accordé de nos jours, en plaçant sa statue au nombre de celles des citoyens utiles et éminents dont elle a décoré l'entrée de son palais municipal. Aux dépens de sa fortune et du repos de sa vie, il s'est mêlé, avec hardiesse et avec une constance sincère, à la lutte d'idées qui a rempli tout le XVIe siècle, lutte qui a pu être marquée par de regrettables excès, mais qui a, en effet, abouti au triomphe d'un principe protecteur de la dignité et du bien-être des sociétés modernes, celui de la liberté scientifique et religieuse. Comme éditeur, il a paru à quelques-uns n'avoir pas été égalé : au moins rien ne surpasse la magnificence et la correction de ses publications grecques[1]. Pour l'impression hébraïque, il sembla tout d'un coup aussi l'avoir portée à sa perfection dernière. Enfin, érudit, lexicographe et grammairien si distingué, l'ardeur des querelles de dogme le fit encore écrivain français.

L'éclat de ses travaux et de son nom a jeté une sorte d'obscurité sur ses deux frères, dont l'un cependant était digne de conserver plus de réputation : car pour François, son aîné, qui fut imprimeur et surtout libraire, il borna à peu près son ambition à l'exercice d'un honorable commerce. Quant à Charles, dont nous avons eu occasion de parler, il a été auteur de nombreux ouvrages dont quelques-uns ont eu une vogue qui lui a survécu, et méritent encore aujourd'hui une sérieuse estime. L'un des disciples de Lascaris, comme nous l'apprend le poëte Antoine de Baïf, qui fut lui-même élève de Charles Estienne, il avait une connaissance

1. On a dit notamment de son *Nouveau Testament* grec de 1550, in-f°, que c'est « le plus beau livre grec qui ait jamais été imprimé » : *Biographie universelle*, t. XIII, p. 389.

approfondie des langues de l'antiquité. Son *Trésor de Cicéron* est une compilation très-savante. Une autre non moins utile est sa *Maison rustique*, livre que l'on a transformé depuis, mais sans changer son titre, et qui parut d'abord en latin, sous le nom de *Prædium rusticum*, illustré dans la suite par le poëme de Vanière. La rédaction française, qui appartient ainsi que le texte à Charles, fut en peu de temps populaire et réimprimée à l'envi dans presque tous les idiomes de l'Europe. Il a en outre, médecin instruit, laissé de bonnes recherches sur différents points d'anatomie. Pour son caractère, les imputations graves dont il a été l'objet semblent fort injustes. On l'a accusé de s'être montré mauvais parent envers ses neveux[1], tandis qu'au contraire il a protégé leurs intérêts avec un parfait dévouement. Bienveillant surtout pour notre Henri, ce fut pour l'instruire qu'il rédigea des traités élémentaires qui concernent plusieurs parties de la grammaire latine[2]. Il lui adressa même son livre sur le jardinage[3], avec une longue et affectueuse épître où il le félicitait de recevoir les leçons du célèbre Tusan et d'en profiter : « car auprès de lui il apprendrait, disait-il, non-seulement à parler et à écrire en maître les langues latine et grecque, mais à se conduire en honnête homme. » On a vu que la fuite de son frère avait engagé Charles, pour l'avantage de la jeune famille dont il était le tuteur, à devenir typographe : il exerça cette industrie avec une très-rare distinction. Au dire de Maittaire, quelques-unes de ses éditions,

1. Voy. la lettre de Jean Maumont, parmi les *Lettres* de Scaliger à qui elle est adressée.

2. « In gratiam Henriculi sui. »

3. De Re hortensi, 1545. Le goût du jardinage se mêlait en effet chez Henri Estienne, comme chez son père, à l'amour de l'étude.

entre lesquelles on cite la première du texte grec d'Appien[1], égalent celles des imprimeurs les plus célèbres; dans le petit nombre d'années qu'il fut mêlé aux affaires, peu furent aussi laborieux que lui. Quand l'établissement de Robert eut passé aux mains de son second fils, il en fonda un pour son propre compte; mais la beauté de ses publications aboutit promptement à sa ruine. Mis au Châtelet pour dettes en 1561, il y mourut en 1564[2] : bien digne, par ses talents comme par ses malheurs, d'appartenir à la maison des Estienne.

Les femmes même, dans cette famille, eurent un mérite supérieur. Déjà nous avons pu le remarquer particulièrement pour la première épouse de Robert : nous en verrons par la suite d'autres exemples. Quant à Charles Estienne, il eut une fille, dont quelques compositions littéraires attestent l'esprit délicat et cultivé. Nicole, c'était son nom[3], unissant la beauté à l'instruction, fut recherchée en mariage et chantée par le poëte Jacques Grevin[4], sans que l'union qu'il avait désirée pût s'accomplir, Le médecin Liebaud fut son mari, homme de beaucoup de savoir à ce qu'il paraît, mais que le sort traita avec autant de dureté que son beau-père[5].

La fortune ne gardait pas plus de faveur au fils aîné de Robert, à Henri, dont nous avons à raconter maintenant la vie agitée et illustre.

C'est dans la demeure de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, honorée par de royales visites, dans cette

1. Celle-ci avait, il est vrai, été commencée par Robert.
2. *Lettres* de Gui Patin, t. III, p. 444, édit. de Reveillé-Parise.
3. Voy. à ce nom la *Bibliothèque* de La Croix du Maine.
4. Dans son poëme intitulé *Olympe* : cet auteur mourut prématurément.
5. D'autres écrivent Liebault : voy., sur lui, Gui Patin, au passage cité.

typographie déjà célèbre par son enseigne de l'Olivier, grâce aux travaux assidus de Henri Ier et de Robert, que notre Henri, comme nous l'avons dit plus haut, vit le jour en 1532. On a cru nécessaire de conserver cette date[1], quelque surprise que nous prépare le spectacle du développement précoce de ce rare et puissant esprit. On s'explique d'ailleurs ces phénomènes d'une culture hâtive, dans la secousse que donna au génie humain l'époque extraordinaire de la renaissance. Paris, alors célébré par Érasme[2], comme il le fut plus tard par Montaigne[3], foyer actif des lumières qui perçaient de toutes parts l'horizon, était proclamé, sans trop d'injustice, ainsi que Rome autrefois, « l'abrégé de l'univers[4]. » Quoi qu'il en soit, H. Estienne mérita un rang parmi ces enfants d'élite, nombreux au XVIe siècle[5], dont l'intelligence, comme touchée du rayon de progrès qui avait lui dans le pays, s'ouvrait prématurément à des idées et à des notions d'un autre âge. On a souvent prétendu que pour l'esprit les fils tenaient volontiers de leurs mères. Henri sembla aussitôt devoir à la sienne, à Perrette Bade, cette conception prompte et facile qui, dans la docte académie dont elle était entourée, lui avait permis de vivre à l'aise et au niveau commun. Sous de si heureux auspices et dans cette excitante

1. Outre l'acte authentique que nous avons cité à son appui, Henri la confirme lui-même, lorsque dans la dédicace de sa *Conformité*, il nous apprend qu'il tomba malade en 1561, sans que sa santé eût encore été troublée, jusqu'à près de trente ans. Or s'il approchait de cet âge en 1561, c'est qu'il était né, comme le disait son oncle, en 1532.

2. Voy. le *Panégyrique* de Philippe le Beau.

3. *Ess.*, III, 9.

4. Compendium orbis : *Musa monitrix* de H. Estienne, p. 26 ; cf. la préface de ses *Hypomneses de gallica lingua*.

5. Voy. Baillet, *Jugements des savants*, in-4°, t. VI, p. 73 et suiv.

atmosphère, si imprégnée de science sans pédantisme, il reçut cette première éducation de foyer domestique qui n'en est pas moins efficace, pour ne s'accomplir qu'à notre insu. Par l'effet des conversations nourries qui chaque jour frappaient ses oreilles, bien des connaissances lui vinrent sans lui coûter aucun effort et le préparèrent à en acquérir davantage.

Les grandes occupations de Robert ne lui laissaient pas le temps d'être, pour les langues anciennes, le précepteur de son fils. Il le confia donc, dès sa plus tendre enfance, aux soins d'un maître qui dut le mettre en état de suivre les leçons des professeurs renommés de la capitale, que la ferveur des études classiques entourait d'un nombreux auditoire. Ce maître avait déjà chez lui d'autres écoliers beaucoup plus âgés, à qui il faisait expliquer les chefs-d'œuvre dramatiques de la Grèce. Pour stimuler leur émulation, il avait même imaginé de les transformer en acteurs; il chargeait chacun d'eux de déclamer l'un des rôles. Le jeune Henri, témoin de ces représentations, aux premiers sons d'un langage qu'il n'entendait pas encore, sentit tout à coup son âme s'éveiller à l'attrait d'une nouvelle jouissance. Séduit de cette harmonie inconnue, il demanda avec empressement d'être admis à figurer dans la pièce que l'on jouait en ce moment : c'était la *Médée* d'Euripide. Mais pour faire l'un des personnages, il fallait comprendre la signification des mots, il fallait de plus, d'après l'usage alors général d'interpréter les textes grecs en latin, n'être pas étranger à cette langue. Henri, sur cette objection, répondit résolûment qu'il la savait; et, sans avoir ouvert une grammaire, il avait en effet appris à bégayer ses pensées dans cet idiome, pour lui en quelque sorte maternel. On céda enfin à la persévérance opiniâtre de ses prières ; mais on crut pru-

dent, par une dérogation à la règle, de lui expliquer, cette fois, la *Médée* en français.

En peu de temps, à force d'être Médée, Jason, le coryphée, Égée et Créon tour à tour, Henri pouvait réciter par cœur la tragédie entière. On rapporte qu'obsédé même la nuit du charme de ces vers, on l'entendit plus d'une fois les déclamer dans son sommeil[1]. Avec cette volonté énergique ou plutôt cette fougue passionnée, il triompha de la difficulté des éléments, devina, plus qu'il n'apprit, les règles de la grammaire, et rassembla si vite dans sa mémoire une multitude incroyable de tours et de mots, qu'on eût dit des souvenirs troublés et confus se réveillant en foule dans son esprit. Il fut bientôt assez avancé pour avoir besoin d'autres leçons que celles de son premier professeur.

Dès l'âge de onze ans il était digne d'être l'élève des plus habiles hellénistes, sans posséder encore la langue latine, dont il n'avait que cette teinture due à son éducation domestique. Mais on sait que Quintilien était d'avis qu'on fît passer l'étude du grec avant celle du latin[2] : sentiment que partageait Rabelais[3], très-versé dans ces deux idiomes, et qui fut aussi celui de Robert et de Henri Estienne[4]. Les nouveaux maîtres de celui-ci furent successivement Pierre Danès, Tusan ou Toussain et Adrien Turnèbe, qui honorèrent tous les trois par leur enseignement le collége de France[5]. Danès, que

1. Voy. la préface des *Poetæ græci principes*, Genève, 1566, in-f°; en outre celles des *Parodiæ morales*, 1575, in-8°, et du *Thesaurus græcæ linguæ*.

2. *Inst. orat.*, I, 2.

3. *Pantagruel*, II, 8 : Lettre de Gargantua à son fils.

4. Voy. sa préface du *Traité de la Conformité*.

5. Voy. *Dialog. Philocelteæ et Coronelli* : cf. l'hommage qu'il rend à ses maîtres dans l'épît. dédicatoire de l'Hérodote latin, in-f°, 1566.

Lascaris et Budé avaient formé et qui eut pour disciples, entre autres hommes distingués, Amyot, D'Aurat, Brisson, consentit même, par un privilége unique, à lui donner des soins particuliers dans un temps où l'importance de ses fonctions ne lui laissait presque aucun loisir[1]. Vainement beaucoup de grands seigneurs briguaient-ils pour leurs enfants les leçons de cet éminent personnage. Il se devait tout entier, disait-il, aux charges dont il était revêtu; il ne faisait qu'une exception pour celui dont le père lui était uni par une affection toute fraternelle[2].

Henri Estienne conserva toujours le souvenir de ces soins, et il a témoigné plus d'une fois l'ardeur de sa reconnaissance pour Danès[3]. Déjà, grâce à lui, très-capable d'enseigner le grec, il s'appliqua à l'étude de la langue latine et y fit les plus rapides progrès : on a dit qu'à cet égard son oncle Charles eut une part efficace à son éducation. Entre les auteurs de Rome, le premier qu'il approfondit fut Horace, qui le charmait par sa malice et demeura l'objet de son culte particulier. Fidèle toute sa vie à cette affection de sa jeunesse, il pouvait réciter un grand nombre de ses épîtres, ces codes éternels du bon goût et du bon sens. Son esprit avide d'apprendre

1. M. Renouard a commis une légère erreur en faisant de Danès le précepteur de Henri II : il ne fut que celui de François II. Il fut aussi évêque de Lavaur.

2. Voy. *Epist. ad Jacobum Danesium* (c'était un parent de Pierre Danès) : au commencement du Macrobe de 1585, in-8°.

3. Voy. la lettre citée à Jacques Danès, conseiller au parlement de Paris, où il rappelle « honorificam illam et a pietate quadam proficiscentem, qua manes illius (P. Danesii) prosequor, memoriam. Nullus enim unquam tantum præceptori suo debuit quantum illi debere me fateor. » Cf. l'épître dédicatoire des *Excerptæ historiæ ex Ctesia, Agatharchide, etc.*, 1557, in-8°; et *Paralipomena grammaticæ græcæ*, 1581, Admonitio, p. 6.

s'attachait d'ailleurs, avec une égale passion, à tout ce qui lui promettait de nouvelles idées. Il se portait aussi vers les sciences mathématiques, et il s'égarait jusque dans les détours alors très-fréquentés de l'astrologie judiciaire. Lui-même, pour nous rendre sages à ses dépens, nous a raconté avec une bonhomie spirituelle comment il se laissa duper par ces chimères, dont il s'applaudissait d'être revenu[1]. Avec un de ses camarades il prit un maître d'alchimie, qui, devant les enrichir, commença par se faire payer fort cher. Grâce à l'indulgente complicité de sa mère, Henri satisfit non sans peine l'avidité du vendeur de fumée, qu'il décorait, auprès de son père, des noms de maître d'arithmétique et de géométrie ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en cherchant la pierre philosophale il n'avait trouvé que la perte de son temps et de son argent.

Guéri de ces folies, Henri, âgé de quatorze ans, participa pour la première fois aux travaux de son père : il lui servit d'auxiliaire dans plusieurs publications de 1546, notamment dans son édition princeps de Denys d'Halicarnasse, dont il collationna les manuscrits[2]. Mais, dès l'année suivante, il commençait la longue série de ses voyages : celui qu'il entreprenait en ce moment avait un double but; c'était d'acquérir à l'étranger, dans la société des hommes, souvent plus instructive que celle des livres, un complément d'éducation pratique, et d'arracher aux retraites qui les cachaient encore quelques débris de l'antiquité.

La science n'était pas alors une conquête aussi facile qu'aujourd'hui : il fallait la poursuivre avec beaucoup de fatigues et non sans danger; il fallait chercher de tous

1. *Noctes parisinæ* (à la suite de l'Aulu-Gelle de 1585), p. 150.
2. *Athenagoræ Apologia pro Christianis*, 1557, in-8°, p. 195 des notes.

côtés les hommes qui en étaient dépositaires, et fouiller les bibliothèques des diverses contrées de l'Europe qui étaient loin d'avoir rendu tous leurs trésors. D'autre part, jamais les lettres anciennes n'eurent de plus sincères et de plus fervents adorateurs qu'à cette époque. Des liens étroits, des rapports assidus existaient entre eux, quel que fût l'éloignement des cités qu'ils habitaient : une commune passion animait leurs travaux, dont ils se transmettaient réciproquement les résultats; et que de nouvelles à échanger, lorsque, chaque jour, les monuments de la Grèce et de Rome sortaient de leurs ténèbres! C'étaient de précieuses leçons retrouvées dans quelque manuscrit ignoré; des restitutions qui venaient compléter des passages défectueux; d'heureuses rectifications de sens : toutes découvertes qui passaient de bouche en bouche, longtemps avant d'être déposées dans les livres.

Le voyage de H. Estienne dura près de trois ans[1]. L'ardent jeune homme s'était adressé au pays qui, pour la culture intellectuelle et la richesse bibliographique, était le plus justement renommé. Les contemporains nous le représentent à cheval, courant de ville en ville, et galopant presque toujours seul, en chevalier errant des lettres. Souvent il trouvait mauvais gîte : mais, avec la souplesse de son âge, il savait se plier aux inconvénients de la route. Quelquefois aussi, grâce à la recommandation de son nom et aux qualités appréciées de son esprit, les plaisirs ne lui manquaient pas : à Gênes il s'est applaudi d'avoir trouvé l'hospitalité la plus cordiale et une chère digne de Paris[2]. Il visita successivement Rome,

1. Voy. l'*Apologie pour Hérodote*, au commencement, et *Musa monitrix*, p. 203, 213, 253; etc.

2. *Oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ*, 1594, p. 53 :

Naples, Florence, Venise, etc., chassant, nous dit-il, les bons manuscrits[1], et dépistant avec non moins d'empressement les érudits dont la conversation pouvait lui être utile. Il noua dans ce savant pèlerinage de nombreuses relations, il se fit des patrons et des amis qu'il conserva, tels que Caro, Castelvétro, et les cardinaux Maffée et Sirlet, protecteurs des lettres; il collationna beaucoup de manuscrits, s'en procura quelques-uns, et revint avec un abondant recueil de corrections, de variantes et de fragments inédits, particulièrement pour le grec[2].

Lorsqu'il reçut de lui ces précieuses acquisitions, Robert était occupé des projets de retraite qu'il devait réaliser un peu plus tard : néanmoins son activité typographique ne s'était point ralentie. Il trouva surtout, dès ce moment, un concours habile dans son fils, qui s'était perfectionné en travaillant plusieurs mois à Venise chez les Manuce[3]. En même temps celui-ci commençait à mêler aux occupations de son état des essais litté-

« Memini me Genuæ conviviis ita... excipi, ut... in medio Lutetiæ lautissime epulari mihi viderer. »

1. « Ut artem exerceat venatoriam... : » *Schediasmatum variorum libri tres*, 1589, in-8°, p. 273; cf. la lettre préliminaire, citée, de l'Aulu-Gelle de 1585, p. 6.

2. Dans la célèbre bibliothèque des Médicis, en particulier, il trouva un vieux manuscrit qui renfermait des épitaphes grecques consacrées aux héros d'Homère; il l'édita plus tard et le traduisit. Ausone y avait beaucoup puisé, sans indiquer avec précision la source de ses emprunts. A Venise et à Naples il put conférer de nombreux manuscrits des tragiques grecs. Il en compulsa jusqu'à quinze sur Euripide, mais qui malheureusement ne contenaient qu'une partie de ses pièces. Il rapporta encore d'Italie les *Hypotyposes* de Sextus Empiricus, quelques parties d'Appien, etc.

3. C.-à-d. chez Paul Manuce, fils de feu Alde, dit l'ancien : c'était alors, comme on sait, la première maison de l'Italie pour l'art typographique.

raires; il avait trop d'idées pour se borner à imprimer les œuvres d'autrui. Aussi plaça-t-il, en tête de la belle édition in-f° du Nouveau Testament grec de 1549, des vers qu'il a retouchés et resserrés depuis[1]; il composa pareillement pour une édition d'Horace, son poëte favori, des arguments et des notes dont on estime le goût et le savoir.

Henri n'entrait, toutefois, que dans sa dix-huitième année, qu'il passa presque entièrement hors de son pays. En 1550, on le trouve effectivement en Angleterre, où le jeune roi Édouard VI lui fait un accueil amical; puis, dans la Flandre et le Brabant, où quelques mois lui suffisent pour s'initier à la connaissance, non-seulement de la langue, mais de la littérature espagnole, avec cette admirable facilité qui saisissait tout en un instant et n'oubliait rien. Au but commercial de ces courses, qui tendaient à favoriser l'écoulement des livres de Robert, se joignait pour Henri un objet plus élevé : comme auparavant en Italie, il cherchait, il recueillait, dans la société des hommes distingués par leur talent et par leur science, de vivantes leçons[2]; il interrogeait les dépôts sauvés par les monastères; il visitait les bibliothèques des particuliers, surtout celles que, par un nouveau genre d'hospitalité, plusieurs nations commençaient à ouvrir au public : exemple qui ne devait que tardivement être imité parmi nous. Les

1. Ces vers, sur les avantages de la Rédemption, sont en grec : d'abord au nombre de 72, ils furent réduits à celui de 60, et replacés en tête de l'édit. du Nouveau Testament grec donnée en 1576, in-12.

2. Il s'applaudit en particulier de ses rapports avec les savants de l'académie de Louvain : voy. le commencement de l'épître dédicatoire de l'*Athenagoras* de 1557, adressée au Hollandais P. Nannius (Nanning).

bibliothèques de Fontainebleau et de Blois venaient d'être transportées à Paris et de se confondre dans la Bibliothèque royale (1544) : mais l'accès en était très-difficile à tous, aux savants comme aux autres. Ainsi il amassait des matériaux pour ses publications futures. Quelques traités, quelques pages, quelques vers anciens, échappés à la barbarie, c'était là ce que sa passion convoitait, c'était à ses yeux le digne prix de toutes ses fatigues.

Il ne rejoignit son père, au commencement de 1551, que pour l'accompagner presque aussitôt dans sa retraite à Genève. Jusque-là il n'avait pas eu à Paris d'établissement qui lui appartînt en propre; bien plus, il n'en posséda jamais dans cette ville, quoiqu'on ait souvent affirmé le contraire et qu'il y ait en effet imprimé à diverses reprises : mais ce fut à l'aide des presses d'autrui[1]. On s'est notamment trompé en avançant, ce qu'on lit dans Niceron et dans la Biographie universelle, qu'il avait présenté une requête à la Sorbonne pour qu'elle l'autorisât à faire usage du privilége accordé à Robert par François Ier. Ce privilége avait, comme on l'a vu, profité à son frère; et il ne paraît pas que pour lui il ait jamais eu la pensée de le revendiquer.

1. De ce que des livres de Henri Estienne parurent aussi dans d'autres endroits, on a pareillement inféré qu'il y avait eu des établissements typographiques, succursales en quelque sorte de celui de Genève : ce qui n'est nullement exact. Il a seulement profité des résidences momentanées qu'il a faites dans plusieurs villes pour y imprimer ses ouvrages. Quant au titre qu'il prend habituellement de *typographus parisiensis*, son seul but est de se prévaloir, en rappelant son origine, de l'espèce de noblesse renfermée dans le nom de *parisien*, dont les gens de lettres étaient également jaloux de se parer à la même époque, Paris passant pour le siége et l'école du bon langage : « Ea non minus sermonis vere gallici et puri quam ipsius Galliæ est metropolis, » préf. des *Hypomneses*.

Après trois ans passés ou dans l'imprimerie paternelle dont il seconda diligemment les travaux[1], ou dans de nouveaux voyages dont le résultat fut aussi fructueux que celui des précédents, H. Estienne publia à Paris, où il séjournait momentanément, les odes d'Anacréon, qu'il avait trouvées en Italie. L'importance de cette découverte nous fait un devoir de nous y arrêter.

On ne connaissait jusqu'alors que la première pièce du poëte de Téos ou ce qu'Aulu-Gelle et l'Anthologie nous en avaient conservé. C'est à Henri Estienne que nous devons les petits chefs-d'œuvre qui nous restent de cet auteur ou qu'on lui a du moins attribués : car là-dessus, c'est-à-dire sur l'authenticité de chacune de ces gracieuses compositions, l'érudition a eu ses scrupules et fait ses réserves. Sans entrer dans des détails qui sortiraient de notre sujet, il suffira de donner comme une opinion bien établie, que ces odes, à très-peu d'exceptions près, sont plutôt anacréontiques qu'elles ne sont l'ouvrage d'Anacréon ; en d'autres termes, qu'elles ne remontent pas au lyrique qui fut le contemporain du roi Cambyse et du tyran Polycrate, mais qu'elles appartiennent à ses plus heureux imitateurs, anciens eux-mêmes et proches descendants du voluptueux Ionien[2]. Quel hasard fortuné les fit tomber sous la main de Henri Estienne et quels textes a-t-il eus à sa disposition ; c'est là un point qui n'a jamais été assez éclairci :

1. Entre les ouvrages qui y parurent dès la fin de 1551, on remarquera la traduction grecque faite par Henri Estienne du *Catéchisme* français de Calvin, et donnée sous ce titre, *Rudimenta fidei christianæ*, deux ans avant que l'original ne vît le jour.

2. Déjà au XVIIe siècle le savant Tanneguy Lefebvre avait contesté l'authenticité absolue de beaucoup de ces odes ; Saumur, 1660 : le même point a depuis été traité par plusieurs autres critiques.

l'éditeur semble l'avoir couvert à dessein de cette demi-obscurité qui ajoute à l'objet qu'elle voile un attrait de plus[1]. Il a été question de deux manuscrits qu'il aurait détruits après les avoir conférés, ou qu'il eût ensuite laissés périr, dans les accès de misanthropie qui signalèrent ses dernières années. L'un, a-t-on dit, était caché dans l'intérieur de la couverture d'un vieux livre; l'autre, à moitié moisi, gisait au fond d'un antique monastère. On a raconté aussi que les Pays-Bas avaient fourni quelques-unes des odes. De ces assertions peu justifiées sont résultés des doutes honorables pour Henri Estienne : on a prétendu, en effet, que la version latine publiée était un original de son invention, qu'il avait traduit en grec. Par une de ces fraudes ingénieuses dont le XVIe siècle offrit plus d'un exemple, il aurait voulu, en vieillissant son œuvre à sa naissance, lui concilier plus sûrement des admirateurs. De nouveaux manuscrits, ultérieurement découverts, ont réfuté cette supposition que le texte seul, regardé de près, permettait de démentir : par lui-même, il témoigne assez de son origine. Un moderne, fût-ce un lettré du XVIe siècle, ne pouvait tout à fait imaginer ainsi. Il y a, dans la plupart des pièces, et surtout dans des vers isolés, qui ne manquent à aucune d'elles, cette pureté de traits, cette précision de contours, cette naïveté, cette vigueur d'enthousiasme que la contrefaçon ne saurait atteindre : ce cachet antique est inimitable.

Quelles que fussent, au reste, les objections ou les chicanes des savants, lorsque parut en 1554 l'Anacréon

1. « Anacreontem, qui tot annos latuerat, vetustis notis in libro exaratum secum attulit, » se contente de dire Sainte-Marthe, dans son éloge de H. Estienne.

de Henri Estienne (ainsi l'appelait-on de son temps[1]), accompagné de la traduction en vers latins qui reproduisaient le mètre de l'original, et suivi de fragments d'Alcée et de Sapho, une singulière faveur accueillit cette publication. La grande raison de son succès était dans son à-propos. Plus tôt, elle eût été peu sentie; plus tard, moins nécessaire. Mais le goût et l'esprit français étaient prêts alors à l'apprécier : elle allait à merveille au siècle érudit de la renaissance, épris des douces gaietés de la poésie[2]. Aussi Ronsard et ses rivaux saluèrent avec empressement ce vieil ami retrouvé. En charmant l'humeur enjouée de nos pères, le livre, toujours jeune, ne leur offrait pas seulement un passe-temps agréable : il devait exercer une influence réelle et décisive sur les imaginations déjà émues[3]. En 1531 une édition de l'Anthologie, que H. Estienne réimprima à son tour en l'enrichissant, leur avait donné un premier éveil. L'Anacréon acheva de les toucher et de les initier à la facilité et à la grâce. Clément Marot, si voisin de notre langue, et Mellin de Saint-Gelais, Villon même avant eux, avaient sans doute pressenti Anacréon : mais après l'ancienne grossièreté, et au milieu de l'ardeur d'une génération aventureuse qui voulait tout réformer, il fut le bienvenu pour épurer la joie et ramener au naturel ceux que leur effort tendait à égarer. Dans ce sol rempli de généreuses semences il fit renaître quelques fleurs du terroir gaulois. « Reparaissant, a dit

1. *De Latinitate falso suspecta*, p. 366.

2. « Erudito sæculo nec a poeticis hilaritatibus alieno... : » Sainte-Marthe, éloge cité.

3. Quand les *Analecta* de Brunck parurent en 1776, ils vinrent de même, suivant un rapprochement ingénieux de M. Sainte-Beuve, « offrir précisément à l'adolescence d'André Chénier sa nourriture la plus appropriée et la plus maternelle. »

un excellent connaisseur de cette époque[1], entre Jean Second et Marulle, il remettait en idée l'exquis et le simple; il eut à la fois pour effet de tempérer le pindarique et de clarifier le Rabelais. » On peut suivre à la trace ce doux rayon qui éclaire la seconde partie du XVIe siècle. Il se reflète surtout dans du Bellay, dans Ronsard, dans Desportes. Mais bien d'autres encore ont été, par moments, inspirés d'Anacréon : Tahureau, Passerat, Durant, Rapin, Magny, Baïf, Thiard, Vauquelin de la Fresnaye, enfin Belleau, plus heureux toutefois lorsqu'il se contente de l'imiter[2] que lorsqu'il veut le traduire.

Il ne faudra pas en effet chercher la reproduction du gracieux modèle dans les vers français de ce *tourneur*, que Ronsard, en jouant sur son nom, accusait d'être pour son rôle un *biberon trop sec*[3], mais bien plutôt dans la copie latine de Henri Estienne, qui n'a pas été surpassée: tel est l'attrait de sa traduction, admirablement fidèle à la lettre et à l'esprit du texte grec, tout en se présentant avec l'allure facile d'une conception originale[4]. Jamais il n'a manié avec plus d'aisance cette langue qui

1. M. Sainte-Beuve, « Anacréon au XVIe siècle : » voy. ce morceau placé à la suite du *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle;* Paris, Charpentier, 1843, p. 440 et suiv.

2. Témoin sa pièce d'*Avril* où il n'est pas demeuré trop au-dessous de la *Cigale* d'Anacréon.

3. Scévole de Sainte-Marthe a dit, en s'adressant à Belleau lui-même, dans ses *Épigrammes*, liv. Ier,

. . . . . Sobrius ebria cantas
Senis faceti pocula.

4. Il plut à quelques-uns, tels que Joseph Scaliger, d'attribuer la traduction latine à d'Aurat : bruit qui s'explique par la grande célébrité de ce poëte : Colomesii *Opuscula*, p. 109.

lui était comme naturelle ; jamais la versification, asservie cependant aux lois d'un mètre rigoureux, n'a eu plus de souplesse et d'harmonie sous sa plume. Mais l'illusion que cette version a faite aux contemporains est à elle seule un éloge hyperbolique qui nous dispense de tout autre[1].

Henri Estienne comparait à bon droit, dans sa préface, ces charmantes compositions à cette merveille de l'antiquité, à ce navire d'ivoire, parfait dans sa petitesse, qu'enveloppaient tout entier les ailes d'une abeille. Doué de cette variété d'aptitudes et de qualités que nous offre le XVIe siècle, le savant Henri Estienne avait la main assez légère pour ne pas froisser ce chef-d'œuvre si délicat ; et, presque en même temps, ses recherches s'appliquaient avec non moins de succès aux plus graves monuments de l'ancienne littérature. Vers la fin de 1554, nous le retrouvons à Rome découvrant une partie inédite de Diodore de Sicile, dix nouveaux livres qu'il devait bientôt mettre en lumière. Encore ces exhumations laborieuses ne suffisaient-elles pas à son activité. Ici se montre à nos yeux un trait saillant de sa physionomie, son dévouement à la France qu'il avait quittée, mais qu'il ne cessa jamais d'aimer. Ce patriotisme, qui eut plus d'une face, faillit à cette époque lui coûter la vie. Son mérite personnel le sauva. Notre ambassadeur à Venise,

1. On sait moins généralement, et il est moins nécessaire de savoir, que H. Estienne a donné des mêmes odes une traduction française : cons. à ce sujet Maittaire, p. 219 et 500 ; et Longepierre, Œuvres d'Anacréon et de Sapho, traduites en vers français, Paris, 1684, in-12 : *Préf*e. La préface de Mlle Lefebvre (depuis Mme Dacier, qui, elle aussi, a traduit Anacréon) lui avait appris, dit-il, « que Henri Estienne avait mis auparavant en vers français les mêmes odes qu'il a rendues latines. » Mais il ajoute qu'il n'avait vu que les dernières.

Odet de Selve, avait grand intérêt, pour le bien de nos affaires, à être informé de quelques secrets politiques qu'il fallait aller chercher à Naples. Il s'adressa à Henri dont il appréciait la résolution et l'attachement au pays. C'était en avril 1555, lorsque Sienne, énergiquement défendue par Strozzi et Montluc contre les troupes de Cosme de Médicis, était forcée de céder à la famine. Henri se rendit aussitôt à Naples et y remplit habilement sa mission : mais reconnu par un Italien, qui prétendait l'avoir vu à Venise et auprès de l'ambassadeur français, il n'échappa au danger qu'en parlant l'idiome napolitain avec une perfection qui le fit passer pour un indigène[1]. Il excellait à se servir de chacun des dialectes aussi facilement que s'il n'eût pratiqué que l'un d'eux : circonstance rare, même parmi les philologues d'une contrée où le langage commun subit tant d'altérations. Sa prononciation ne trahissait en rien son origine étrangère.

En revenant, au milieu de la même année, avec de nouveaux trésors patiemment amassés (aucune préoccupation ne pouvait le dérober entièrement à celle de l'érudit), H. Estienne résida à Paris pendant quelques mois. Il y rapportait un choix d'idylles de Théocrite, de Bion et de Moschus, traduites en vers latins, qu'il avait publié à Venise et qui peu après le fut une seconde fois par Robert II[2]. D'autres impressions de Paris qui appartiennent à cette époque, et où se voit le nom de Henri, sortent en réalité des presses de son frère et de

1. C'est ce qui est raconté dans *la Précellence*, voy. p. 32 de notre édit.; cf. la fin de la préface de la *Conformité*, où il est aussi question de cette mission diplomatique.

2. A la suite de cette version, où H. Estienne a retenu çà et là l'accent de tendresse et l'abandon gracieux qui distinguent les pièces originales, sont placés quelques autres morceaux, entre lesquels une élégie de Properce rendue en vers grecs.

son oncle, avec qui il contracta peut-être une association temporaire. Son Anacréon avait paru chez Charles Estienne : chez celui-ci il édita, en 1554 également, plusieurs parties des œuvres critiques de Denys d'Halicarnasse. Elles étaient précédées de deux épîtres, en forme de dédicace, l'une latine, à Victorius[1], l'autre grecque, adressée à l'ambassadeur Odet de Selve dont on sait l'honorable liaison avec Henri. Dès ce moment et jusqu'à la fin de sa vie, il ne manqua jamais de saisir l'à-propos de ses publications pour se rappeler à ses protecteurs ou à ses amis : un vif intérêt de ses épîtres préliminaires, c'est qu'elles jettent beaucoup de clarté, non pas seulement sur les travaux et les projets de l'auteur, mais sur les relations et le caractère de l'homme. Henri préparait vers le même instant une réimpression annotée et complète des œuvres de Cicéron. Un exemplaire de l'édition qu'en donnait alors Charles Estienne (1551-1555), couvert de savantes observations et retrouvé récemment, nous fait connaître ce dessein qui n'a pas eu son exécution.

Après ce séjour dans sa ville natale où il se plaisait à s'attarder, Henri était de retour à Genève vers la fin de 1555. En 1556 ou au commencement de 1557, il reçut de son père les moyens d'y fonder une imprimerie[2]. A vrai dire, bien que dans un établissement distinct de celui de Robert, il lui succéda pour la publication des livres de l'antiquité : on n'a pas oublié que celui-ci les avait délaissés afin de s'occuper presque exclusivement des œuvres de polémique religieuse. Le fils inaugura tout

1. Pierre Vettori : savant éditeur et commentateur italien, auteur des *Variæ lectiones*. On le connaît davantage sous son nom latinisé : il est cité parmi les amis de Henri Estienne.

2. C'est par erreur qu'on a prétendu quelquefois qu'il avait possédé une imprimerie dès l'année 1552.

d'abord ses presses par cinq éditions grecques, données en peu de temps et consacrées à des auteurs dont une partie vit le jour pour la première fois : magnifique début, qui répondait à la noble idée qu'il s'était faite des traditions domestiques que son ambition était de perpétuer[1]. Les grands travaux naissent des grandes pensées. Dans cet âge où s'élaboraient les éléments de l'avenir, la passion qui se mêlait à tout inspirait la force de concevoir les unes et d'exécuter les autres. Dès l'entrée de Henri Estienne dans la carrière typographique, il est curieux d'étudier la source d'où sortiront de si mémorables effets. Avec une haute opinion de la dignité d'une profession étroitement liée au développement des sciences et des lettres, Henri avait devant les yeux l'illustration déjà conquise par sa famille. Ce saint dépôt lui semblait remis entre ses mains : jaloux de le conserver intact, il brûlait de justifier son nom en rivalisant avec l'activité de son père et partageant sa gloire[2]. C'était là pour lui comme un oracle de l'honneur et du devoir auquel il ne cessa d'obéir, et qui lui fit en quelque sorte vaincre sa nature.

Cet homme, à qui nous sommes redevables de si pro-

1. Les seules productions de cette année (1557) eussent suffi et au delà, d'après la remarque de Maittaire, pour établir la réputation d'un érudit.

2. « Ut paternam in paterna diligentia gloriam æmularetur... » De là ces deux vers d'un contemporain qui célébrait les travaux du père et du fils, voy. Maittaire, p. 495 :

Lis oritur graias inter musasque latinas,
Natus utrum palma dignior, anne parens.

La postérité a prononcé, et l'on a pu dire du fils que « si les Estienne tenaient le premier rang parmi tous les imprimeurs du monde, ils n'avaient eu entre eux personne de comparable à Henri IIe du nom : » voy. Almeloveen, p. 128.

digieux travaux, était effectivement né, qui pourrait le croire s'il ne nous en avait fait la confidence, avec un penchant décidé pour une vie insouciante et oisive[1]. Il n'est pas rare de voir ces vocations naturelles, troublées par une volonté ferme, aboutir à l'excès qui leur est opposé. Henri Estienne, alors âgé de vingt-cinq ans, avait déjà appris à se surmonter lui-même, lorsque l'émulation généreuse dont il était animé donna un nouvel essor à ses talents héréditaires.

Ses sentiments se révèlent surtout avec éclat dans une publication de cette époque, le *Lexique grec-latin de Cicéron.* Là sont recueillis et rappelés, dans un ordre alphabétique, les mots, les tours, les phrases empruntés aux Grecs par l'orateur romain, et les parties qu'il a traduites de leurs ouvrages[2]. Mais ce qui rend ce livre principalement remarquable, c'est la préface, sorte de manifeste où l'auteur, nous faisant pénétrer jusqu'au fond de son âme, décrit la voie qu'il veut parcourir. Il s'y représente plein de ce culte filial qui forma toujours un trait touchant de son caractère, rempli d'admiration pour les travaux paternels et poursuivi par leur souvenir. Pouvait-il donc s'assoupir dans un lâche repos, réveillé qu'il était, comme un autre Thémistocle, par les trophées de Miltiade? Ah! bien plutôt il devait, ainsi qu'Alexandre, éprouver une crainte : c'était que son père, à force d'exécuter de glorieuses entreprises, ne lui en laissât plus aucune à accomplir[3].

Le Lexique était accompagné de Corrections sur le style de Cicéron. Dans cette suite de leçons nouvelles, ingénieuses pour la plupart, que proposait Henri, se

1. Voy. Maittaire, p. 228.
2. *Ciceronianum Lexicon Græco-latinum...*, 1557, in-8°.
3. Préface du *Lexicon*.

montrait une critique sagement indépendante. Sans manquer au génie du prince des orateurs, objet d'un culte poussé jusqu'à la superstition, il croyait qu'il était permis et même convenable d'effacer les altérations que le temps lui avait fait subir[1]; à la différence de ces cicéroniens peu intelligents, qui s'extasiaient jusque devant les fautes que l'ignorance d'un imprimeur avait pu prêter au dieu de la littérature latine. Il voulait, quant à lui, bien comprendre pour mieux admirer : le principal hommage qu'il estimât dû aux grands écrivains, était d'apporter à la restitution de leur texte un examen attentif et rigoureux; de plus, il ne se faisait nul scrupule de relever leurs imperfections ou les erreurs qu'ils lui paraissaient avoir commises. Curieux au reste, en général, de juger par lui-même, Henri n'acceptait pas sans révision les réputations le mieux établies; et le célèbre commentateur Eustathe, par exemple, n'avait à ses yeux qu'une faible autorité, parce qu'il lui était arrivé de le convaincre d'importantes méprises.

Cette œuvre, dont nous venons de rendre compte et dont on n'a pas cessé d'estimer l'érudition sérieuse, lui fit, en tout cas, auprès des savants, un honneur bien mérité; car le loisir de la composer avait été prélevé sur son sommeil[2]. On apprend par là quelle fut l'origine de presque tous les livres dont Henri Estienne a été l'auteur. C'étaient, dans ces premiers temps du moins, comme des distractions à cet état d'imprimeur qu'il porta ou maintint si haut. Ses travaux personnels ne ralentissaient

1. On remarquera toutefois, par la source à laquelle Henri Estienne rapporte lui-même ces corrections, qu'il faut se garder de leur attribuer trop d'autorité : sur le frontispice du livre, il les déclare tirées « partim ex ipsius ingenio, partim ex vetustissimo quodam et emendatissimo exemplari. »

2. « Ex somno libellum hunc suffurabar : » Préface du *Lexicon*.

en rien ceux de sa typographie. Il nous a renseignés lui-même sur l'emploi de ses moments qu'il excellait à ménager. Une partie du jour était absorbée par la surveillance active que réclamait la direction de ses ateliers : il fallait presser le travail, entrer en lutte avec des esprits souvent rétifs et les contraindre à l'obéissance. L'autre partie se passait en courses et rendez-vous que nécessitaient les affaires. Pour corriger et annoter les textes qu'il publiait, pour vaquer aux soins de ses propres ouvrages, il ne lui restait guère que la nuit, dont peu d'heures seulement étaient consacrées au repos. A quelques années de là, en adressant à son ami Camerarius un exemplaire de son édition de Thucydide[1] : « Voici, lui disait-il, le produit des sueurs qu'une application opiniâtre a fait couler de mon front, au cœur de l'hiver et au milieu des sombres nuits que troublait le souffle de l'aquilon[2]. »

En voyant les belles publications qui sortaient en foule de l'imprimerie naissante de Henri Estienne, on s'étonnera à la fois qu'il ait pu trouver assez de temps pour de si nombreux travaux, et assez de ressources pour des dépenses si multipliées. Moins heureux que ne l'avait été son père, il n'avait pas, pour le soutenir, les libéralités d'un François Ier. L'argent de Henri II ne l'allait point chercher à Genève. Cependant il ne manqua pas d'appuis efficaces : à défaut de la bourse des souverains,

1. 1564, in-fol. : v. la préface.

2. Ainsi J. J. Rousseau, dans ses *Confessions*, part. II, liv. X : « Pendant un hiver assez rude, au mois de février (1758), j'allais tous les jours passer deux heures le matin et autant l'après-dinée dans un donjon tout ouvert que j'avais au bout du jardin où était mon habitation (à Montmorency)... Ce fut dans ce lieu pour lors glacé, que, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai dans l'espace de trois semaines ma Lettre à d'Alembert sur les spectacles. »

celle des banquiers lui fut ouverte. Les riches, en effet, se piquaient souvent alors, aussi bien que les grands, de couvrir l'intelligence de leur patronage. L'amour de la gloire les y conviait : car leur souvenir, par ce noble emploi de leur opulence, était associé à la célébrité des hommes de pensée et d'étude. Aux exemples des Médicis remontaient les traditions de cette protection habile que les financiers s'honorèrent de conserver aux lettres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et qui a péri comme toutes les autres.

Le fameux négociant d'Augsbourg, Huldrich Fugger, fut, dans cette époque, le Mécène de H. Estienne : il lui accorda des secours annuels[1] et des gratifications extraordinaires, qui ont valu à son nom l'avantage d'arriver jusqu'à nous. Ce financier, d'un esprit et d'un cœur élevés, joignait à l'amour de la littérature et des arts une brillante fortune qui lui permettait de les encourager par ses largesses[2]. Aussi Henri se qualifia-t-il d'imprimeur de Fugger, et quelquefois même des Fugger[3], jusqu'à la date de 1568, où les relations du patron et du client furent brusquement interrompues, au détriment du public[4]. Mais, pendant le cours de dix ans, Fug-

1. Ceux-ci consistaient, à ce qu'il paraît, dans une rente de 150 thalers ou écus : somme qui, pour le temps, n'était pas à dédaigner.

2. On peut consulter sur lui de Thou, t. IX, p. 260, de la traduction française, Londres, in-4°.

3. Plusieurs autres membres de cette famille encouragèrent en effet les lettres. Ce fut Antoine Fugger qui engagea Jérôme Wolf à traduire les Annales de Zonare, comme l'atteste la préface de ce traducteur : « Fateor equidem ad convertendum Zonaram, præmiis a te propositis eoque tempore mihi peropportunis, initio excitatum me potius quam meapte voluntate accessisse. »

4. Lorsque la source de ces libéralités eut été tarie, H. Estienne écrivait avec regret à l'un de ses amis, Crato de Craftheim (voy. la

ger, d'un dévouement sans bornes à Henri Estienne, non content de mettre à sa disposition les rares curiosités de sa bibliothèque, les médailles et les manuscrits de toute espèce qu'il avait amassés à grands frais, concourut à entretenir l'activité de ses presses, en lui faisant imprimer pour son compte plusieurs ouvrages importants. Le typographe, reconnaissant des faveurs de Fugger, stimulait sa bienveillance par de justes éloges et lui dédiait, avec les *Novelles* de Justinien, quinze livres de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile, dont la plupart, comme on l'a dit, étaient encore inédits[1].

Ce dernier travail parut peu avant la mort de Robert, survenue au mois de septembre, en 1559, année fatale aux souverains, qui vit périr le roi de France Henri II, Christiern III, roi de Danemarck, et le pape Paul IV. On sait avec quelle vivacité Henri, plein d'attachement et d'admiration pour son père, ressentit ce malheur, où sa piété filiale lui montrait une calamité publique : « O trépas funeste, » s'écriait-il à quelque temps de là [2], en empruntant, pour exprimer sa douleur, les formes de l'éloquence antique, « de quels nobles efforts n'as-tu pas rompu le cours! que d'admirables ouvrages n'as-tu pas enviés aux hommes! quel coup tu as porté aux trois langues savantes et aux écrivains qui les ont illustrées! » La typographie et les lettres, partout où elles étaient en

IXe des lettres latines de H. Estienne, publiées à Breslau par M. Passow en 1830) : « Utinam vero mihi Mæcenatem aliquem, qui me ad præclarorum operum editionem adjuvaret, nancisci posses! »

1. Toutefois Amyot venait de les faire connaître dans sa traduction française de Diodore, qui a précédé le texte grec donné par H. Estienne.

2. *Novi Testamenti catholica expositio*, 1562, in-f°, Épître préliminaire.

honneur, lui semblaient devoir déplorer en commun cette perte irréparable.

Devenu, par ce triste accident, possesseur de l'imprimerie paternelle, Henri Estienne la réunit à celle qu'il avait fondée et rendue bientôt florissante. A ses publications latines et grecques il joignit désormais, héritier des sentiments de son père, les publications calvinistes[1]. L'activité de ses travaux en redoubla; mais un labeur aussi opiniâtre ne pouvait manquer d'être préjudiciable à sa santé : de là trois atteintes successives qu'elle éprouva, morales autant que physiques, dont le souvenir se lie à quelques-uns de ses ouvrages et qu'il a pris soin de nous faire connaître.

On voit, dès 1561, cette organisation, naturellement délicate, ployer sous des efforts trop continus : à cette époque, une violente mélancolie s'empara de Henri; ses occupations familières lui semblèrent tout à coup odieuses. Son corps et son intelligence affaissés étaient incapables d'action. Cet abattement fut d'ailleurs assez prompt à se dissiper. Nous savons le remède qui le rappela à sa vie habituelle. Dans le dégoût qui l'accablait, il s'amusa à tracer des majuscules grecques qu'il dessinait avec une singulière élégance : passe-temps salutaire, qui ne fut pas inutile à d'autres égards, puisqu'il fit un peu plus tard exécuter en bois ces caractères, destinés à servir de modèles pour ornements typographiques. La crise n'excéda pas quinze jours : mais celle qui la suivit eut plus d'intensité et de durée. Des accès redoublés de fièvre tierce et quarte compliquèrent le mal que nous avons signalé. Henri Estienne s'est plaint de n'avoir pas

1. Il s'occupa aussi dès lors, comme l'avait fait son père, à reproduire fréquemment les livres saints, dans des langues et des formats différents.

trouvé ce genre d'affection décrit dans les traités de médecine. Il s'était détaché, comme étranger à lui-même, de tout ce qui avait été l'objet de son intérêt : ses yeux ne pouvaient s'arrêter sur ses papiers inachevés, sur ses impressions interrompues ; le grec, sa passion d'enfance, lui était à charge. Au milieu de ces livres qu'il repoussait avec une aversion maladive, l'un cependant obtint grâce et le rendit à l'amour de la lecture et de l'étude : ce fut, nous a-t-il dit, *le cerveau le plus fantasque de la troupe*, Sextus Empiricus, dont il avait commencé une version latine qui lui retomba sous la main. Ces opinions, dont l'étrangeté et la folie l'avaient jadis heurté, agréèrent à ce que sa situation présente avait d'insolite et de bizarre : il y eut accord entre la singularité des unes et de l'autre. Ce fut comme un mets de haut goût qui stimule un estomac paresseux et blasé : le sceptique réveilla et charma l'esprit mécontent, avec lequel il ne laissait pas d'avoir plus d'un rapport. Par reconnaissance pour l'auteur qui l'avait guéri, Henri en acheva la traduction qui parut en 1562, fort longtemps avant le texte grec[1].

Une nouvelle rechute dans cet état de marasme eut pour effet heureux de diriger H. Estienne, en guise de diversion, vers ses recherches de philologie française. De là le *Traité de la Conformité du langage françois avec le grec*, le premier en date de ceux qu'il a composés dans notre langage, et qui est du commencement de 1565.

On y trouve, à un très-haut degré, cette verve et

1. Cette traduction est la première : l'ouvrage original, qui est une exposition, en trois livres, de la doctrine sceptique, et dont l'auteur vivait au IIe siècle de J. C., n'a été publié que cinquante-neuf ans après.

cette pointe d'esprit qui se fait jour à travers beaucoup d'érudition et qui forme le charme distinctif de cette partie des travaux de notre auteur. Le but de ce livre est d'établir que la langue des anciens Grecs a encore plus d'affinité que celle des Latins avec la langue française : en vue de faire prévaloir cette opinion, le mécanisme de notre idiome est étudié avec un soin scrupuleux et habilement mis en œuvre. Cette thèse se lie d'ailleurs à la cause plaidée de tout temps par le patriotisme de Henri Estienne : le langage grec est à ses yeux le plus parfait que les hommes aient jamais parlé ; celui qui le touche en plus de points et qui s'en rapproche davantage, le français, mérite donc suivant lui, d'après une conclusion qu'il estime rigoureuse, le premier rang parmi les modernes. C'est au service de ce débat, qu'il élève à la hauteur d'une question nationale, que Henri Estienne met son profond savoir et son observation ingénieuse. Sans doute ce procès, qui a fort échauffé le XVIe siècle, nous intéresse assez peu depuis longtemps : mais les arguments produits pour le défendre sont encore de nature à piquer notre curiosité.

Remarquons d'abord que dans l'obscurité qui couvrait les origines étymologiques de notre langage, beaucoup de philologues, dont Bonaventure des Périers combattait judicieusement l'exagération, voulaient « tirer tout le français du grégeois[1] : » ce qu'on n'aurait garde à présent de soutenir. Des ouvrages, que Henri Estienne a fait oublier, avaient, peu avant lui, soutenu ce système. Au siècle suivant, il eut encore quelques défenseurs, moins exclusifs toutefois, tels que La Mothe-le-Vayer, qui, en exhortant à l'étude du grec ceux qui aspiraient à l'éloquence, signalait aussi de nombreux

1. *Discours non plus mélancoliques que divers*, c. XVII.

rapports entre cette langue et la nôtre[1]; et même, de nos jours, un écrivain célèbre, qui appliqua assez tard, mais avec ardeur, son puissant esprit à l'étude du grec, le comte Joseph de Maistre, s'est fort occupé de rapprochements analogues à ceux dont nous entretient la *Conformité*[2].

La préface de Henri Estienne annonce la sollicitude avec laquelle il veille sur les destinées de notre idiome : il n'en est pas seulement le panégyriste; il veut empêcher que les sources n'en soient altérées : on le verra toujours attentif à en écarter ce qui pourrait les corrompre. Déjà il déplore « le désordre et l'abus qui se commettent en son usage, » et cette plainte lui sera très-familière : elle porte sur le trop grand nombre de

1. *Considérations sur l'éloquence françoise*, 1638.

2. Voy. les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, deuxième entretien : « Je pourrais, dit de Maistre, vous montrer, dans l'un de ces volumes manuscrits que vous voyez sur ma table, plusieurs pages chargées de mes pieds de mouche, et que j'ai intitulées *Parallélismes de la langue grecque et française*. Je sais que j'ai été précédé sur ce point par un grand maître, Henri Estienne; mais je n'ai jamais rencontré son livre, et rien n'est plus amusant que de former soi-même ces sortes de recueils, à mesure qu'on lit et que les exemples se présentent. » Les conformités qu'il recherche et dont il rapporte plusieurs exemples dans ses notes, ne sont pas d'ailleurs, le plus souvent, celles qui concernent les mots acquis par voie de communication, mais celles, de préférence, qui résident dans les idées, et qu'établissent des synonymes de sens, tandis que la forme est dissemblable. Entre autres réflexions qu'il fait on signalera cette remarque générale : « Lorsqu'il est question de rendre quelques-unes de ces idées dont l'expression naturelle offenserait de quelque manière la délicatesse, les Français ont souvent rencontré précisément les mêmes tournures employées jadis par les Grecs pour sauver ces naïvetés choquantes : ce qui doit paraître fort extraordinaire, puisqu'à cet égard nous avons agi de nous-mêmes, sans rien demander à nos intermédiaires, les Latins. »

mots d'origine étrangère qui pénétraient alors parmi nous. Il n'a guère, pour lui, d'indulgence que pour ceux qui sont empruntés au grec : ou plutôt, ce sont les seuls qu'il soit empressé d'accueillir.

Le traité lui-même se compose de trois livres, dont le premier roule sur chacune des parties de l'oraison envisagées tour à tour; le second renferme les locutions et les idiotismes communs aux deux langues; le troisième attribue à beaucoup de nos termes des étymologies grecques. On reconnait assez par ce seul énoncé que c'est un ouvrage de grammaire et non de haute critique: il ne faut y chercher ni de larges vues d'ensemble, ni des considérations philosophiques. Cependant il eût été curieux de ne pas se borner à établir un fait plus ou moins contestable, mais de lui assigner ses causes. On peut donc regretter qu'avec un esprit si délié et si pénétrant l'auteur se soit volontairement arrêté à l'étude superficielle des mots et qu'il n'ait pas donné à son œuvre, en descendant au fond des choses, une portée plus sérieuse. Il eût dû, ce semble, pour relever et agrandir son sujet, se demander comment le courant grec s'était répandu chez nous; et, en interrogeant les relations des deux peuples, examiner quelle empreinte l'influence phocéenne avait laissée sur nos mœurs et sur notre idiome; jusqu'à quel point ensuite ces vieilles traditions avaient pu être renouvelées au XIIe siècle par l'établissement des croisés français à Constantinople: mais éclairer la philologie par l'histoire n'était pas un procédé fort en usage à cette époque[1]. H. Estienne se

1. L'influence des livres d'Aristote, retrouvés au XIe siècle, eût pu aussi être rappelée, bien qu'elle n'ait été que très-faible, parce qu'elle a été restreinte à un fort petit nombre de personnes : la plupart des hommes instruits eux-mêmes, alors si rares, n'ayant

contente de courir agréablement, sans la creuser, à la surface de sa matière : il en cause d'une manière aussi savante que spirituelle ; la finesse et la variété des aperçus, le piquant des détails abondent sous sa plume nette et rapide. Les analogies et les rapprochements, plutôt fondés il est vrai sur des apparences extérieures que sur des faits réels bien analysés, sont choisis du moins avec sagacité et bonheur. En un mot H. Estienne, s'il ne se présente pas au combat armé de toutes pièces, escarmouche très-adroitement pour le gain de sa cause.

Le point le plus attaquable du livre est celui qui concerne les étymologies, notre écrivain, trompé par le goût de son temps et le sien propre, accordant au grec une influence trop considérable sur la formation de notre langage. Mais à ce sujet, comme on ne l'ignore pas, plus d'une clef, qui est entre nos mains, manquait au XVIe siècle : l'étude d'idiomes qu'il n'avait pas abordés a beaucoup élargi pour nous l'horizon de la science étymologique[1]. Il ne faut pas nous prévaloir de nos découvertes jusqu'à méconnaître les services de

communication avec les ouvrages du philosophe grec que par l'intermédiaire des traducteurs latins.

1. « Les Origines françaises de Budé, de Baïf, de Henri Estienne, de Nicot, etc., ne sont pas seulement vraisemblables, » écrivait déjà Ménage, dans sa lettre à Putéanus (H. Dupuy) placée en tête de ses *Origines de la langue françoise*, Paris, 1650, in-4° : mais celui-ci, bien souvent, n'a pas mieux rencontré que les autres. — Quoi qu'il en soit de ces erreurs, plus ou moins nombreuses, on aurait grand tort d'en rien conclure contre la science étymologique elle-même. Ceux qui s'en prévaudraient pour la décréditer, peuvent être renvoyés au comte de Maistre qui montre ce qu'elle a d'important, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entret. : « Ce qu'on sait dans ce genre, dit-il, prouve beaucoup, à cause de l'induction qui en résulte pour les autres cas : ce qu'on ignore, au contraire, ne prouve rien, excepté l'ignorance de celui qui cherche. »

ceux qui se sont engagés les premiers sur ce terrain toujours glissant de l'étymologie, s'il est vrai qu'en elle, comme l'a dit Bacon, tout le génie des langues soit renfermé. Sans s'appesantir sur ce que les recherches de Henri Estienne ont souvent d'incomplet en ce genre, et ses conjectures de subtil, on avouera donc qu'elles ont eu un heureux effet, celui de faire pénétrer plus avant dans l'intelligence des mots, d'en déterminer, d'en fixer la signification[1]. Un autre mérite qui lui fut propre, c'est qu'il a traité le premier en français des sujets sur lesquels on n'avait jusqu'alors écrit qu'en latin, et par là imprimé un progrès sérieux à la philologie et à la critique, tout en étendant le cercle de notre littérature.

De son temps, il faut en outre le remarquer, les analogies de notre langue avec le grec étaient plus multipliées que du nôtre, et on les trouverait même plus nombreuses encore, en se reportant plus avant dans le passé[2]. Par suite des changements qui se sont produits parmi nous depuis H. Estienne, bien des observations de détail, justes à son époque, ont cessé de l'être[3]. C'est à quoi ne songeait point Goujet, en lui reprochant

1. H. Estienne le dit dans ses *Hypomneses*, où il revient encore à plusieurs des idées émises dans la *Conformité;* voy. p. 105 : « Multæ si quidem sunt voces quarum origo cognita non solum multo eas melius memoriæ infiget, sed ad cognoscendam etiam significationem multum adjumenti est collatura. »

2. C'est ce qui a conduit M. Littré à penser que notre vieux langage convenait parfaitement à la traduction des poëmes d'Homère : voy. la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er juillet 1847.

3. Voy., à cet égard, M. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, t. Ier, p. 122. — En traitant, dans le Ve de ses *chapitres préliminaires*, des influences de la Grèce sur la Gaule, M. Ampère a dû apprécier le livre de la *Conformité:* il l'a fait avec justesse, en éclairant ce sujet par beaucoup d'observations ingénieuses. Cf. le même écrivain dans son *Histoire de la formation de la langue française*, p. 316.

d'avoir supposé entre les deux idiomes des relations qui n'existaient pas [1]. Quoi qu'il en soit, tout en admettant que dans les assertions de Henri Estienne quelques-unes soient hasardées, d'autres plus ingénieuses que solides, on ne craindra pas de recommander comme fort utile la lecture de ce traité. Ce n'est pas seulement la défense d'un piquant paradoxe. Beaucoup de vrai s'y trouve à côté de ce qui est contestable : les erreurs même touchent par quelque point à la vérité ou y conduisent; et les hypothèses s'appuient sur une multitude de faits curieux à recueillir. Enfin, l'auteur, et c'est ici son plus signalé service, détourne en quelque sorte vers notre langage, latin en grande partie, cette source grecque où Racine et Fénelon puiseront de si naïves beautés, où André Chénier ravivera la poésie qu'avait desséchée le dix-huitième siècle [2].

Cette œuvre qui témoigne d'une érudition si variée et si féconde, fut pourtant presque improvisée par Henri Estienne. Il s'y montre écrivant au courant de la plume et sans prendre le loisir de revoir son travail, ce qu'il vient de composer étant aussitôt livré à la presse. C'est au milieu des distractions et des fatigues de chaque jour, qu'il esquissait ainsi ces vives et piquantes productions où l'on admire l'heureuse fécondité d'un esprit original, que n'a pu étouffer ni enfouir le poids de tant de labeur et de science.

La direction d'idées qui a provoqué ce livre n'a pas

1. *Bibliothèque françoise*, t. Ier, p. 46.

2. On doit remarquer d'ailleurs que, même avant le traité de H. Estienne et conformément à l'avis de Joachim du Bellay, qui avait déclaré, lui aussi, *les façons de parler des Grecs fort approchantes de notre vulgaire*, la langue française s'était enrichie déjà, sous la plume de Rabelais et d'Amyot, de beaucoup de tours et de mots empruntés à la langue grecque.

été, au reste, particulière à la France. Presque tous les peuples de l'Europe civilisée s'accordaient alors à rapporter leur naissance aux Troyens ou aux Grecs : curieux témoignage de l'immense impression produite sur les imaginations par les poëmes d'Homère et de Virgile. Non contents de revendiquer ces titres de noblesse pour leur origine politique, ils les réclamaient également pour leur filiation intellectuelle et pour leurs langues. Peu après H. Estienne, un Italien, Monosini, soutenait la même thèse que lui en faveur de sa langue nationale. Un autre savant, qui vivait en Hollande, Reiz, nous a laissé aussi un gros traité où il s'attache à établir la conformité du néerlandais avec le grec. Déjà auparavant, Vechner, avec plus de raison, avait composé un recueil des analogies du grec et du latin. Le célèbre philologue allemand Georgi traita dans la suite de celles du grec et de l'hébreu. Mais que ne pourrait-on prouver dans des rapprochements de cette nature? Le traducteur d'un roman chinois, Davies, suivant la remarque de M. Ampère[1], n'a-t-il pas constaté la singulière affinité de certaines locutions chinoises avec plusieurs idiotismes des Anglais, que ceux-ci n'ont certes pas empruntés à la Chine[2]?

Il faut donc se défier de ces ressemblances fortuites ou nécessaires, témérairement érigées en systèmes[3].

1. *Histoire littéraire de la France...*, passage cité.

2. D'autres savants, entre lesquels Boxhorn et Elichmann, ont traité des rapports de la langue allemande avec la persane; Méric Casaubon, du saxon avec l'hébreu; Rudbeck, de ceux de l'hébreu avec le lapon; Frenzel, de l'esclavon avec le grec et l'hébreu, etc.

3. C'est ce qui a fait dire au savant du Cange, dans la préface de son *Glossaire latin*, t. Ier, p. 12 de l'édit. Didot : « Iis non immoror qui plerasque ex vulgaribus linguis græcæ ortus suos debere contendunt, quod de francica hodierna Perionius et Hen-

d.

Henri Estienne a fait lui-même la contre-partie de son ingénieux traité, ou plutôt il a sensiblement infirmé la valeur de ses conclusions, quand il a recueilli, pour l'intérêt d'une autre cause, dans son livre de la *Latinité faussement suspecte*, un grand nombre d'expressions latines dont la similitude frappante avec les françaises indique mieux encore une origine commune. Par là on aperçoit clairement que l'idiome romain, cet intermédiaire qu'on avait voulu écarter, est bien en réalité celui auquel nous sommes le plus redevables[1].

Lorsque Henri fit paraître la *Conformité*, un malheur de famille venait de l'atteindre, ainsi que nous l'apprend la préface de cet ouvrage : peu de mois auparavant, il avait été *privé de la douce et heureuse compagnie* de sa femme, Marguerite Pillot ou Pilon; marié vers la fin de 1555, il l'avait perdue en octobre 1564. On nous permettra, à cette occasion, d'entrer sur notre auteur dans quelques détails domestiques : plusieurs de ses lettres récemment retrouvées[2], et les registres de l'état civil

ricus Stephanus, de italica Monosinius, de hispanica Matutius et Aldretus, de anglica Stephanus Skynnerus, qui verborum catologos subinde contexuere, quæ a Græcia profluxisse volunt. »

1. Parmi les auteurs qui ont établi le parallèle du français avec le latin on remarque Le Laboureur qui a même prétendu établir la supériorité de notre langue sur celle des Romains.— Quant à la proportion des divers éléments entrés dans la composition de notre idiome, elle a pu être ainsi établie : trois sixièmes appartiennent au latin, introduit par les Romains vainqueurs; un sixième à la langue des anciens Gaulois, au celtique; un autre à l'allemand, en usage chez les Francs; un dernier sixième enfin au grec, que l'on parlait autrefois à Marseille.

2. M. Passow en a publié vingt-sept (l'une d'elles a déjà été citée), qui, écrites en latin de la main de Henri, existaient dans la bibliothèque Sainte-Élisabeth à Breslau : voy. *Opusc. academ.*, 1830.

de Genève explorés avec diligence[1], ont porté la lumière au milieu de faits jusqu'ici obscurs et mal connus. Nous en profiterons, persuadé, comme l'a dit Boileau[2], que dans ce qui concerne la personne des hommes célèbres tout a son intérêt et son importance.

Henri Estienne contracta trois mariages dont naquirent quatorze enfants. La première compagne qui lui fut, nous l'avons dit, enlevée après neuf ans d'union, mérita tous ses regrets par l'accord des qualités de l'esprit et du cœur. On le voit dans des vers qu'il a consacrés à sa mémoire[3] : la douleur alors ne savait pas être muette. Beaucoup de souvenirs et d'imitations de l'antiquité s'y mêlent à des traits touchants, empreints d'une vive émotion personnelle. Cette jeune femme qui mourut avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année, joignait à l'activité et aux vertus de la ménagère les connaissances et les talents d'un autre sexe :

In quamcumque domus converto lumina partem,
Ingenii occurrunt, heu! monimenta tui.
Ingredior musea? tua mihi plurima passim
Occurrunt scita, Margari, scripta manu.
Occurrunt tentata etiam felicibus ausis
Plurima græca novo Margaridis graphio.
Conclave ingredior? manuum sunt texta tuarum,
Æmula mæoniæ quæ videantur acus.
Ingrediorne hortum? quæcumque est area culta,
Testis et illa tuæ sedulitatis ibi est....

1. Outre les registres des baptêmes et des mariages, qui existent depuis 1550, M. Renouard a pu consulter les registres du gouvernement génevois.

2. *Bolœana*, édit. in-12, p. 44.

3. Ils sont du 1er janvier 1565 : Henri Estienne gémit de lui offrir ce triste hommage, à la place des présents dont l'usage était ramené par le 1er janvier. — Il y a 144 vers latins et 34 vers grecs. M. Magnin a retrouvé à la Bibliothèque nationale le placard in-fo qui les renferme.

Elle était fille de la deuxième épouse de Robert, et celui-ci avait souhaité cette alliance pour Henri : elle lui donna quatre enfants qui moururent en bas âge à l'exception de l'un d'eux, Judith, mariée par la suite à un imprimeur, du nom de Lepreux, que sa religion fit passer aussi de Paris à Genève. Le 19 mars 1565, Estienne forma de nouveaux liens avec une demoiselle de famille écossaise et parente du célèbre jurisconsulte Scrimger, son ami : elle s'appelait Barbe et son père était le seigneur Claude de Wille. Ce second choix ne fut pas moins heureux que le précédent; mais Barbe succomba en 1581, peu de temps après être devenue mère pour la huitième fois. Entre ses enfants on remarque Paul, qui ne parcourut pas sans distinction la carrière typographique, et Florence, destinée à être la femme d'Isaac Casaubon. On doit croire que la constitution de Barbe fut toujours délicate, puisque son fils Paul fut le seul qu'elle put nourrir de son lait : elle le regrettait vivement, en voyant la belle santé et la vigueur dont jouissait celui-ci et qu'elle ne retrouvait pas assez chez ses frères et sœurs. Un morceau rempli de sensibilité, où Henri a conservé son souvenir[1], nous met à même d'achever de la peindre. Elle réunissait au privilége de la naissance un cœur noble et une intelligence élevée. Douce et ferme à la fois, par la persuasion, qui semblait sortir de son regard, elle gagnait ce que d'autres n'eussent pu obtenir par la contrainte. D'une rare égalité d'humeur, simple et sensée, affable avec réserve, économe pour elle, généreuse pour les autres, elle paraît avoir possédé toutes les vertus qui

1. Voy. l'épître préliminaire de l'édition d'Aulu-Gelle (1585), p. 8 et suiv.; cf. la *Déploration de la mort de très-vertueuse damoiselle Barbe de Wille*, et la XIe des Lettres de H. Estienne publiées par M. Passow.

font la bonne épouse et la bonne mère. Son visage portait comme un reflet du calme de son âme; et sa conversation, où l'enjouement s'alliait au sérieux, était pleine de dignité et de charme. Dans toute sa personne enfin respirait cette grâce qui naît d'une supériorité contenue par la modestie. Aussi toute la ville, si l'on en croit Henri Estienne, s'associa-t-elle à la juste douleur que lui causa son trépas. Outre l'éloge plein d'effusion dont nous avons recueilli les principaux traits, quelques vers latins qu'il composa en son honneur méritent d'être rappelés :

Huic pudor et candor famam vicere fidemque,
Huic quæ tres Charites gratia vicit, erat.
Huic sexum vicit prudentia, vicit et annos;
Huic victum est morum nobilitate genus.

On aime à trouver ces expressions d'un cœur affectueux et d'une âme délicate dans la bouche d'un homme dont les contemporains ont souvent accusé la nature caustique et farouche. Ces témoignages prouvent assez que les attachements domestiques ont exercé sur lui un grand empire. Déjà on a pu le louer comme fils. Comme époux et comme père, ses sentiments ne seraient dignes que d'éloges, si, vers la fin de sa carrière, il n'eût pas été aigri outre mesure par les coups redoublés de l'adversité. Quand il s'adresse à son fils Paul en particulier, ses paroles annoncent la tendresse la plus vive et la plus éclairée. Chose singulière! Henri Estienne qui erra beaucoup hors de sa demeure, semble avoir éprouvé plus qu'un autre le besoin des liens de la famille. Après cinq ans de veuvage, on le voit se marier pour la troisième fois : sa dernière femme[1], dont il eut encore deux enfants, devait lui survivre.

Ces détails réfutent l'exagération des reproches que

1. Abigaïl Pouppart, mai 1586. — Des enfants issus de ces

l'on n'a pas épargnés au caractère de Henri Estienne. Mais, pour avoir le droit de le défendre encore au besoin, nous ne dissimulerons aucun de ses défauts. Dès sa première jeunesse avait percé en lui un esprit mobile, inquiet, prompt à se laisser aller aux chimères. Il avait cette sensibilité maladive, impatiente de tous les froissements du dehors, qui nous prédestine aux mécomptes et au malheur. Depuis, au milieu de ses travaux, il ne sut pas échapper au joug d'une imagination ombrageuse et mécontente, toujours emportée vers le changement. De là comme un voile jeté sur ses qualités solides, la difficulté de son commerce, cette brusquerie et cette rudesse qu'augmentait la multiplicité des occupations qui se disputaient son temps : lui-même s'est peint « forcé de faire part d'une même demi-heure au grec, au latin, au français[1] ». En outre, son amour-propre intolérant lui suscita une foule d'ennemis. La confiance trop manifeste qu'il avait dans ses lumières le rendait peu accessible aux conseils, rétif à la critique et irritable à l'excès. Passionné lui-même dans ses haines et amer dans ses censures, il donnait volontiers carrière à sa malice et à ses railleries. Cette humeur satirique et mordante lui inspira, l'année même qui suivit celle où il publia la *Conformité*, une composition d'un genre bien différent, quoique son titre captieux semblât encore annoncer une œuvre d'érudition : mais tel n'est pas le caractère de *l'Apologie d'Hérodote*[2]. Sous prétexte de

mariages dix moururent fort jeunes, et l'on ne voit parvenir à l'âge mûr que Judith, Paul et Florence dont il a été déjà question, enfin une autre fille de Barbe, Denise.

1. Préface de l'*Apologie d'Hérodote*.

2. Plus exactement : « l'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote, » in-8°, 1566.

défendre cet ancien écrivain, l'auteur dirige en effet, dans ce traité polémique, une attaque aussi violente qu'injuste contre le catholicisme et ses ministres : ici le savant disparaît sous l'homme de parti.

Peu auparavant, en éditant une version latine d'Hérodote[1], Henri Estienne l'avait accompagnée d'une préface apologétique, également en latin, où il s'efforçait d'établir que cet historien avait répandu dans ses travaux bien moins de fables qu'on ne le prétendait d'ordinaire. Henri disait vrai, et les recherches ultérieures de la science, notamment celles de notre expédition d'Égypte, devaient lui donner gain de cause, en réhabilitant la véracité d'Hérodote. Mais non content de cette dissertation, ayant appris, à ce qu'il raconte, qu'on voulait la faire passer en français, il avait pris le parti, dans la crainte de trouver un *traditore* au lieu d'un *traduttore*, d'être le traducteur de son ouvrage. Si telle fut son intention première, il ne tarda point, en tout cas, à la perdre de vue; et sa plume s'abandonna au cours d'une improvisation capricieuse qui s'accordait fort peu avec la gravité du sujet annoncé. Voici, en apparence, quel raisonnement conduisit l'auteur. De la seule invraisemblance d'un fait, il était téméraire de conclure absolument qu'il n'eût pas existé : Hérodote avait donc pu être vrai, tout en présentant des récits invraisemblables. Autrement, si l'on bannissait de l'histoire tout ce qu'elle renferme de prodigieux, d'insensé et d'absurde, bien que d'incontestable en réalité, le domaine n'en serait-il pas très-sensiblement restreint?

1. Cette version de Laur. Valla, revue et considérablement corrigée par Henri, avec le concours de Th. de Bèze, était accompagnée de portraits qui en augmentaient le prix : 1566, in-f°. — Henri Estienne devait donner, quatre ans après, le texte d'Hérodote.

D'après cette idée, il suffisait, selon H. Estienne, de porter ses regards sur des époques récentes et des pays voisins, pour reconnaître qu'il s'y était produit, en grand nombre, des événements inouïs, incroyables, révoltants, qui n'en avaient pas moins une authenticité parfaite : les annales de la papauté en offraient, notamment, beaucoup de ce genre. Une fois sur ce terrain où se complaisait sa haine, il prodiguait les traits malins, les anecdotes apocryphes, les lazzi et les invectives, enfin tout ce que les fabliaux, les mémoires et les chroniques scandaleuses du temps mettaient au service de sa folle témérité.

Tracer le tableau des désordres de la société et principalement de l'Église aux XVe et XVIe siècles, en vue de prouver que la méchanceté et la corruption des hommes avaient toujours été croissant, tel est l'objet réel de l'*Apologie d'Hérodote* que H. Estienne n'a pas finie. Il se proposait d'y établir plus loin les analogies et les différences qui existaient entre le monde ancien et le monde moderne : mais il n'a pas été au delà du premier livre, fort long d'ailleurs, de ce traité simplement *préparatoire*. Ne pas se borner et ne pas achever, c'était là le double défaut de l'époque et de l'homme. Dans cette œuvre elle-même, divisée en deux parties, la seconde est plus spécialement dirigée contre le clergé régulier et séculier. Pour le besoin de sa cause, il ne laisse pas, au reste, que de frapper partout, comme aussi de prendre partout de quoi fortifier sa thèse : car c'est en s'appuyant souvent de passages empruntés aux prédicateurs des temps les plus rapprochés de lui qu'il s'attache à montrer que, depuis l'âge d'or, tout va de mal en pis ici-bas. Dans ce but, il parcourt toutes les conditions, tous les degrés de la vie humaine; il y cherche des vices à signaler et à combattre; il cite

devant lui, pour les accabler tour à tour, les receveurs, les argentiers, les usuriers, les procureurs, les juges, les avocats, les médecins, les conseillers, les maîtres des requêtes, tous gens qui lui semblent dévorer tellement la substance publique, « que si l'on mettait sous le pressoir les robes de leurs femmes, le sang des pauvres en sortirait. » Mais les arguments qu'il doit à la société laïque ne sont rien, dit-il, auprès de ceux que lui fournissent les membres du clergé, sur lesquels il poursuit la vengeance que son père avait exercée jadis contre les théologiens de Paris. Un autre point qu'il tient à constater, c'est que, par un juste arrêt de la colère divine, les calamités se sont accrues en raison même de la perversité commune. De là une curieuse énumération des morts extraordinaires qui, dans le siècle présent, ont puni de grands coupables. Il conclut en invoquant le témoignage de la postérité et en l'invitant à juger si jamais Hérodote a raconté d'aussi étranges folies, d'aussi odieux excès, que ceux qui remplissent son propre ouvrage.

Ces débordements d'un temps dissolu, peints dans un langage également sans règle, ne pouvaient que prêter, en cet âge de discordes, des armes aux partis ennemis. On comprend donc l'avide empressement de la malignité publique à saisir cette proie qui lui était offerte. Dans une époque où les liens du respect venaient d'être brisés, ces diatribes contre ce qu'on avait révéré jusque-là, ces attaques contre la société tout entière, à un moment où elle était si profondément troublée, flattaient mille passions mauvaises qui contribuèrent à la vogue singulière du livre de Henri Estienne[1]. Sans re-

1. L'année où il parut, il fut plusieurs fois réimprimé : voy., au reste, sur les nombreuses éditions de ce livre, les *Mémoires de*

courir, d'ailleurs, à ces tristes causes de succès, il suffisait des contes bouffons qui l'égayent, des plaisants emprunts faits aux prédicateurs du xve siècle, aux Maillard et aux Menot[1], de ces historiettes dans le genre de Boccace, pour charmer l'esprit gaillard et narquois de nos pères. Expression d'un siècle où le spiritualisme manquait à notre littérature et l'élévation à notre langue, l'*Apologie* était au niveau du goût commun : une nourriture plus délicate eût été moins recherchée. Dans cette production divertissante, l'amour de la science, alors général, trouvait encore à se satisfaire; car une érudition immense et une rare sagacité s'y heurtent à chaque instant contre des assertions hasardées et des invraisemblances choquantes[2].

En déplorant le rôle agressif de Henri Estienne dans cette circonstance et les fâcheux effets de la prévention sur ce ferme esprit, on ne refusera donc pas, comme Ménage[3], toute valeur littéraire à ce volumineux factum. Sans doute cette fougue passionnée, qui se joue de la morale et des bienséances, exclut la justesse de la composition. L'œuvre, incohérente et indigeste, offre, dans les

littérature par Sallengre, La Haye, 1715, t. Ier, p. 38. La dernière édition, comme la plus estimée, 1735, 3 vol. in-8°, a été donnée par Le Duchat, que ses notes sur le *Journal de Henri III* ont fait particulièrement connaître.

1. On sait aujourd'hui que ces sermons, dont nous avons des traductions latines barbares, ont été réellement prononcés dans le français du temps : voy. M. Geruzez, « Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France, pendant les xive, xve et xvie siècles. » 1837, in-8°, t. II, p. 457.

2. De ce nombre est l'histoire de la papesse Jeanne, réfutée, entre autres, par Allatius ; voy. *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, t. IX, p. 779 et suiv.; cf. *ibid.*, t. Ier, p. 195.

3. *Menagiana*, Paris, 1693, in-8°, p. 422 ; cf. l'édit. de 1715, in-12, t. II, p. 214 et 215.

accidents d'une improvisation confuse, un assemblage de matières imparfaitement digérées, des répétitions et des négligences inexcusables. Mais le mérite des détails rachète souvent le désordre de l'ensemble. A côté de traits bas et vulgaires, il y en a de relevés et d'excellents. La vivacité piquante du raisonnement et la verve comique rappellent parfois au lecteur Érasme et Rabelais. Si le style est généralement peu châtié, si les périodes se prolongent à l'excès, embarrassées de ces *gros nœuds* dont parle Marot, il s'en détache aussi des expressions fortes et pittoresques, il y a bon nombre de phrases nettes et de tours incisifs. Là ne manquent pas non plus les curieuses observations de langue. Le philologue, survivant dans le satirique, y a conservé les lettres de naturalisation que recevaient alors plusieurs termes nouveaux[1]. Au point de vue historique, ce livre, chose plus importante, présente en outre, sous le dévergondage des opinions et des idées, un intérêt sérieux et durable: car ce qui fait vivre les satires, un certain fond de vérité, subsiste dans celle de Henri Estienne. On y apprendra beaucoup, en la consultant avec prudence, sur l'état des esprits et sur les mœurs, au siècle de l'écrivain et dans celui qui l'a précédé. Encore n'est-ce pas seulement au sujet de la France qu'elle nous renseigne : elle nous promène à travers presque toutes les contrées de l'Europe. En nous y étalant les ridicules et les vices de l'espèce humaine, elle aura du moins un heureux résultat, celui de nous réconcilier avec notre temps : car il ne semble pas que nous gagnerions en tout point à rétrograder vers le passé.

1. On voit, par exemple, que le mot *stratagème* commençait à s'introduire parmi nous : « Voici donc un stratagème, lit-on dans ce livre (p. 160 de l'édit. de 1607), puisque ce mot grec a, depuis quelque temps, trouvé lieu au langage français. »

Bien que Henri Estienne n'ait pas signé l'*Apologie*, il ne dissimula nullement qu'il en fût l'auteur[1]. On conçoit qu'elle ait augmenté l'acharnement de ses nombreux adversaires; et l'on a même été jusqu'à prétendre que pour cette œuvre il fut brûlé en effigie à Paris. Afin d'échapper à la réalité du supplice, il se serait, a-t-on dit[2], enfui en Auvergne; et forcé, pendant un hiver rigoureux, de s'y tenir caché dans les montagnes, il aurait souvent répété par la suite que jamais il n'avait eu si froid que lorsqu'on le brûlait à Paris. Le mot peut paraître piquant; mais ce récit romanesque n'en est pas moins controuvé[3]. Seulement, ce qu'il y a d'avéré, c'est que le rigorisme de Genève fut offensé d'une audace qui, comme une épée à deux tranchants, blessait amis et ennemis à la fois. A travers les papistes, il lui sembla que le christianisme était frappé : aussi peu s'en fallut-il que le Consistoire et le Conseil ne punissent cette satire, protestante avec fureur. Au moins ils la désavouèrent : des suppressions y furent exigées[4]; et depuis ce temps Henri, suspecté et surveillé, passa, dans la république de Calvin, pour un auxiliaire compromettant. On verra, en effet, que

1. Il y cite fréquemment, comme étant de lui, des ouvrages qui portaient son nom.

2. Voy. Cornelius Tollius, dans son *Appendix* au livre de Pierius Valerianus : *De Infelicitate litteratorum*. Cf. le *Journal de Henri III*, édit. de 1744, t. V, p. 148.

3. Voy. les *Mémoires de littérature* par Sallengre, au passage cité; cf. Maittaire, p. 279. — On sait que, fort peu de temps après cette publication, H. Estienne se trouvait à Paris et n'y était point inquiété.

4. De là, ainsi que nous l'apprend M. Renouard, p. 127, un certain nombre de pages remplacées dans l'édition primitive et que très-peu d'exemplaires seulement ont conservées : ce qui fait qu'on les considère comme d'extrêmes raretés bibliographiques.

s'il fut l'objet de quelques persécutions, elles ne lui vinrent que de ses coreligionnaires. Ainsi plus tard Agrippa d'Aubigné, l'auteur des *Aventures du baron de Fœneste* et de la *Confession de Sancy*, encourut le blâme de son parti qu'inquiétait la licence de ses sarcasmes.

Ce livre ne fut pas, avec l'Hérodote latin, la seule production remarquable de Henri Estienne en 1566. Par une édition de l'Anthologie grecque, il signala encore le cours de cette année laborieuse. C'est de plus à la même date que remonte le commencement de ses impressions hébraïques, où il se proposait de continuer la réputation de son père. Comme lui, il n'était pas étranger à l'hébreu, dont les savants associaient alors la connaissance à celle des langues classiques ; mais il fut entravé, presque à son entrée dans cette carrière, par le malheur des circonstances. Les troubles qui ravageaient une grande partie de l'Europe, ne pouvaient manquer d'exercer une influence fâcheuse sur le commerce de Henri Estienne. De tout temps il avait plutôt consulté son amour des lettres et de la gloire que ses ressources : il dut ressentir de très-bonne heure les inconvénients de cette généreuse hardiesse. Dès 1560, l'agitation de la France, prélude de la guerre qui y éclata peu après, lui avait causé, à raison de ses relations étroites avec ce pays, un préjudice sensible. Les écoles et les études, si florissantes parmi nous depuis cinquante ans, virent tout à coup périr leur prospérité, pour ne plus renaître qu'au début du XVIIe siècle. Henri Estienne ne ralentissait pas néanmoins l'activité de ses publications latines et grecques. Les années qui suivirent 1566 furent, à cet égard, des plus fécondes. Aux travaux de ce genre, vers cette époque, s'en mêlaient d'autres où se montrait le zèle du sectateur de la réforme. De ce

nombre est une version latine des psaumes de David qu'il donna en 1568[1], et dont le mètre rappelait son Anacréon. Mais dans un mouvement de repentir que l'on croira volontiers poétique, le traducteur semblait regretter la charmante découverte de sa jeunesse; comme si son imagination plus sombre eût condamné ces poésies profanes, il voulait, disait-il, en offrir un correctif et placer en quelque sorte le remède à côté du mal :

Sic æmulabor hastam
Quæ vulnus inferebat,
Addebat et medelam.
Quos sauciavit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis...

Les graves pensées de l'écrivain s'associaient d'ailleurs assez bien à la situation d'esprit de l'imprimeur, mécontent du présent et soucieux de l'avenir. Cette humeur chagrine, justifiée par les événements, se fait voir dans une pièce latine de 1569, en vers élégiaques. Henri Estienne y suppose que l'art typographique gémit de l'état de langueur et d'abaissement où il est tombé[2]. Une lettre en prose, non moins curieuse que l'œuvre, lui sert de préface; et l'auteur signale,

1. Henri Estienne a de plus traduit en vers grecs quelques psaumes de David : on trouvera ces pièces jointes à la *Paraphrase des Psaumes* par Buchanan, édit. de 1566 et 1575.

2. « Artis typographicæ Querimonia de illitteratis quibusdam typographis, propter quos in contemptum venit : » pièce réimprimée par Almeloveen, Maittaire et M. Renouard; reproduite aussi avec une traduction française par le libraire Lottin (in-4°, 1785), qui a fait suivre cet opuscule d'un tableau généalogique de la famille des Estienne depuis 1500.

parmi les causes de cette décadence, l'incurie et la nullité de plusieurs de ses confrères. L'indignation qu'il ressent contre eux suffira, dit-il comme Juvénal, pour le rendre poëte :

Si natura negat, facit indignatio versum.

Il les poursuit en effet avec une certaine verve satirique, et c'est par la bouche de la Typographie, qui se plaint amèrement de ceux qui font tout à la fois outrage à leur profession et à l'antiquité[1]. Elle réclame de tous ses vœux le concours des hommes instruits, capables de lui rendre son ancien lustre; elle repousse ceux qui la déshonorent : ce sont d'une part les *mécaniques*, que dirige le seul amour du gain et qui reculent devant l'achat de bons manuscrits ou l'entretien d'habiles ouvriers; de l'autre les ignorants qui, non formés par l'habitude à la pratique de leur art, n'en soupçonnent pas même les difficultés et prétendent l'exercer sans préparation, comme chacun au temps d'Horace croyait pouvoir composer des poëmes. A en croire Estienne, beaucoup de typographes et de libraires ne comprenaient pas une ligne des épîtres dédicatoires, en latin ou en grec, qui précédaient leurs livres ; bien plus, ils auraient éprouvé de l'embarras à désigner les lettres de leur nom : discerner, dans leurs publications, une page blanche d'une noire était tout ce qu'ils savaient faire. Comment, dès lors, s'étonner des fautes multipliées qui défiguraient les anciens chefs-d'œuvre?

1. Ces plaintes devaient reparaître dans la *Lettre* de Henri Estienne *sur l'état de son imprimerie* dont il sera question tout à l'heure, où « il déplore la condition des écrivains qui tombent entre les mains de certains typographes. »

Proh pudor ! haud rarus numero reperitur in illo
Nominis ignorans prima elementa sui.
I nunc et veterum fœdata volumina multis
Mirare ac multis contemerata modis !

Les correcteurs du temps, avec leurs singulières épurations des textes (l'un, de son autorité privée, remplaçait *exanimare* par le verbe *examinare* ; l'autre tenait à substituer au mot *procos*, partout où il le rencontrait, celui de *porcos*, plus connu de lui), ne sont pas plus épargnés. A la fin, et par contraste, des distiques grecs et latins célèbrent avec chaleur ceux qui par leur zèle et leurs connaissances ont contribué aux progrès et à l'honneur de la Typographie.

Dans l'enthousiasme de ces éloges, comme dans l'amertume des critiques qui les précèdent, se peint le culte de Henri Estienne pour son art. Aussi tous les regards se tournaient-ils vers son imprimerie, alors sans égale pour la beauté typographique et pour la correction, la correction, a-t-il dit, qui, de même que l'âme inspire au corps de l'homme le principe du mouvement, communique la plénitude de la vie aux ouvrages, dont elle chasse l'obscurité [1]. Une lettre de Henri Estienne, qui parut également en 1569 [2], nous fait bien connaître quelle était, aux yeux des amis de l'étude, l'importance

1. Namque, quod humano mens est in corpore,...
. . . . . .
Hoc opere in nostro præstat correctio :...
. . . . . .
Hæc fugat a scriptis tenebras, lucemque reducit.
Ex Art. typog. Querimonia.

2. « Epistola de suæ typographiæ statu... : » on peut la voir aussi reproduite dans Almeloveen, Maittaire, et, par fragments, dans M. Renouard.

de son établissement, et à quel point ses travaux préoccupaient leur attente.

C'était l'usage des hommes marquants de cete époque, où les idées et les nouvelles n'avaient pas à leur service le véhicule soudain de la presse périodique, d'y suppléer par des relations sans cesse entretenues d'un bout de l'Europe à l'autre. De là les correspondances si considérables qui nous restent du XVIe siècle. Érasme nous apprend qu'il recevait à certains jours jusqu'à vingt lettres et qu'il en avait parfois quarante à écrire[1]. Henri Estienne, comme on le sait par une épître en vers qu'il adresse à Camerarius[2], n'était pas moins accablé de lettres, à titre d'imprimeur et d'auteur :

. . . . Litteris mox obruor
Italis ab oris, gallicis et anglicis,
Germanicisque, quæ, novi quid moliar,
Aggressus aut quid sim, quid aggredi parem,
Futurus ordo quis laborum sit rogant;
Et plura rebus scire de meis avent,
Quam scire, vates ipsemet ni sim, queam.

En vue de satisfaire à ces questions qui fondaient tout ensemble sur lui de tant de côtés, il prit donc le parti de rédiger une réponse collective, où il exposait avec l'état de son imprimerie ses desseins pour l'avenir. On lui demandait ce qu'il avait fait, ce qu'il faisait, ce qu'il comptait faire. Il voudrait justifier encore davantage ces témoignages d'intérêt et mieux réaliser les espérances du monde savant : tel était son désir héréditaire de rendre d'immortels services aux lettres ; mais le succès n'égalait pas entièrement son ardeur. Là-dessus il s'engageait dans des détails qui, en nous éclairant

1. *Epist.*, XX, 20.
2. Elle est citée par Maittaire, p. 342.

sur le mouvement des idées et la marche des esprits de son temps, renferment pour ce qui le concerne en particulier des communications précieuses : il ne dissimule ni les préjudices que lui cause une concurrence avide et déloyale, en le privant du fruit des priviléges qu'il avait obtenus[1], ni son appréhension des embarras pécuniaires qui devaient l'arrêter trop souvent. S'il redoute la gêne, ce n'est, au reste, qu'en raison des entraves qu'elle peut apporter au cours de ses publications. La fortune n'est par elle-même ni l'objet de ses désirs ni le but de ses efforts. Bien différent de ces imprimeurs, plus sensibles au profit qu'à l'honneur de leur art, il ne cessera d'être dévoué, par goût naturel et par obligation de naissance, au culte de la science et de la littérature, quels que soient les obstacles que lui suscitent les événements. Parmi les travaux auxquels il consacre dans ce moment ses principaux soins, il mentionne ensuite l'édition complète de Plutarque, et surtout le *Trésor de la langue grecque*, dont traite spécialement la fin de la lettre. Par les développements où il entre, l'auteur nous fait comme assister à la lente composition de cette œuvre, que déjà l'Europe réclamait avec impatience. Il trace le plan et la méthode qu'il a suivis, l'esprit général qui l'a dirigé ; bien plus, au moyen d'exemples particuliers qu'il allègue, en citant différents mots dont il discute et approfondit le sens, il montre combien il s'est écarté des sentiers battus, et il établit la supériorité de son dictionnaire sur les lexiques antérieurs, où il

1. En plusieurs autres endroits, on trouve encore des allusions aux pertes que lui font subir ceux qui réimpriment tout aussitôt ses publications les plus fructueuses : voy. notamment la préface des *Concordances du Nouveau Testament*, 1594, où il conjure ses confrères sans pitié « de lui laisser les produits de son travail et d'épargner la moisson d'autrui, *ut messi alienæ parcant.* »

signale des fautes innombrables. Toutefois sur le point de l'achever, il s'arrête avec crainte : que de peines, que de dépenses n'y a-t-il pas accumulées! Son père, en mourant, lui avait laissé ce devoir à remplir; il s'en est acquitté avec un zèle consciencieux : mais il tremble d'être la victime de son entreprise.

Déjà en effet, suivant son énergique expression, elle lui avait fait *ployer les reins*, excédant ses forces et sa fortune. Sa marche courageuse s'était en outre compliquée, à cette époque, de nouvelles difficultés. On a dit l'appui que lui prêtait le chef de cette maison d'Augsbourg, enrichie par le commerce et dont Érasme avait pareillement éprouvé la munificence[1] : on sait que Henri, pour reconnaître les bienfaits de Fugger, lui avait payé un juste tribut d'hommages dans plusieurs de ses préfaces; mais qu'en 1568, la main qui le soutenait se retira, soit que la générosité d'Huldrich se fût lassée, soit plutôt que ses proches eussent réussi à en paralyser les effets[2]. Les relations, interrompues dès lors avec cette famille, ne se renouèrent qu'accidentellement dans la suite[3]. On regrette même d'avoir à constater qu'entre elle et Henri il y eut de tristes démêlés, indignes de l'un et de l'autre[4]. Ce n'est pas

1. *Epist.*, XXIX, 63. — Voy. la dédicace de sa traduction de l'*Hiéron* de Xénophon à Antoine Fugger.

2. Il paraît qu'il fut interdit pendant quelque temps. — On a même prétendu qu'il avait fini par être pauvre (voy. le *Pithœana*, au commencement du t. IIIe des *Éloges des hommes savants* par Teissier), l'empereur Charles-Quint lui ayant dû plus d'un million d'écus d'or et ne s'étant pas acquitté.

3. Un Isocrate sorti des presses de Henri Estienne fut dédié, en 1593, à Marc Fugger, qui a été célébré comme Jean, un autre frère d'Huldrich, par des vers de notre auteur.

4. Voy. à ce sujet les lettres de Henri Estienne, éditées par M. Passow (notamment celle de mai 1575), *Opuscul. academ.*, p. 413 et suiv. Cf. M. Renouard, p. 382.

que Henri n'eût d'ailleurs, dans différents pays, des patrons et des amis empressés; mais, malgré des libéralités passagères[1], on lui prodiguait en général des encouragements et des éloges bien plus que de l'argent.

En dépit des embarras et des traverses, il parvint toutefois à donner, trois ans après, en 1572, son édition complète de Plutarque[2] et son *Trésor* : ce dernier ouvrage faisant époque dans la vie de Henri Estienne et dans les annales de l'érudition, on nous permettra de lui consacrer un examen de quelque étendue. On éprouve du reste, en face de ce hardi monument auquel on conçoit à peine qu'une existence d'homme ait pu suffire, le besoin de reprendre haleine. Robert avait fait paraître le *Trésor de la langue latine*; Henri publia le *Trésor de la langue grecque* : gigantesques travaux que l'on ne peut contempler aujourd'hui sans une admiration mêlée d'étonnement et presque d'effroi. Dans ces héroïques labeurs, comme dans ces immenses services rendus aux lettres anciennes, il y avait donc tradition de famille. Il y avait de plus pour Henri un

1. On signalera entre elles un vase d'argent doré que lui légua par testament Thomas Redhiger ou Redinger, de Breslau : dans le *Thesaurus* réimprimé par MM. Didot, la vignette de la première page du IVe volume représente l'envoi de ce don. Voy., à ce sujet, Maittaire, p. 382. Parmi les littérateurs qui aidèrent Henri Estienne de leur bourse, on citera aussi Sambucus, à qui le Pseudo-Cicéron fut dédié en 1577.

2. Le texte, dans cette édition qui a ouvert pour Plutarque l'âge de la critique, a subi des rectifications importantes; la traduction latine, empruntée à différents interprètes, a été retouchée et complétée par Henri Estienne. En somme ce travail, jugé excellent par Casaubon, n'a été surpassé que deux siècles après, par ceux de Reiske, de Wyttenbach et de Coray, qui lui ont rendu hommage. H. Estienne, curieux de s'entourer de tous les secours, n'avait pas négligé de tirer profit, nous dit-il, « de l'élégante et docte version française d'Amyot. »

engagement paternel à réaliser. Au commencement de 1554, Robert Estienne annonçait[1] qu'il était occupé à composer un Trésor de la langue grecque, semblable à son Trésor de la langue latine; mais le prosélytisme religieux l'avait détourné à cette époque des publications littéraires, et les matériaux qu'il avait rassemblés étaient passés dans les mains de son fils, bien digne de cette noble succession. Depuis la mort de Budé, il ne se trouvait pas, en France et dans l'Europe entière, de plus habile helléniste que lui : on pouvait tout au plus lui comparer Danès et Turnèbe, ses anciens maîtres, avec Florent Chrestien et Camerarius; il semblait même, dans les années qui venaient de s'écouler, avoir laissé derrière lui ces illustres rivaux. Plus qu'aucun autre il était ainsi véritablement appelé à donner aux études philologiques un instrument de progrès qu'elles ne possédaient pas encore.

Le Lexique grec-latin de Robert Constantin avait paru en 1562[2] : mais s'il était supérieur aux travaux de ce genre qui l'avaient précédé, il était néanmoins possible d'y désirer plus d'exactitude dans les interprétations, plus d'abondance dans les exemples, plus de précision dans la critique, surtout une nomenclature plus riche et plus complète. Le *Trésor* de Henri, qu'on a pu per-

1. Amb. Calepini *Dictionarium*, préf^e^. — Peu après, Henri Estienne, parlant de son père, disait au lecteur dans la préface de son *Lexicon Ciceronianum* : « Ingentem et immensum linguæ græcæ thesaurum, jam e multis annis, sumptibus prope infinitis, ex præstantissimis linguæ græcæ auctoribus tibi congerit atque coacervat; » puis il ajoutait : « Meam ei operam in heroico illo ac plane herculeo opere navo. »

2. 2 vol. in-f^o^. Les mots y sont rangés dans l'ordre alphabétique. — Un article de la *Quarterly Review*, t. XXVII, a beaucoup exagéré le secours que Henri peut avoir tiré de ce Lexique.

fectionner, mais qu'on n'a pas dû songer à refaire[1], justifia pleinement son nom : il eut son influence incontestable dans ce mouvement d'érudition grecque, en France, qu'il faut compter parmi les causes qui ont secondé l'avénement de notre grand siècle littéraire. La classification adoptée par l'auteur a seulement été critiquée : on n'ignore pas qu'il plaça les dérivés et les composés à la suite de leurs racines ; méthode autrefois fort goûtée et qui fut encore choisie dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694). Ainsi sans doute les mots, groupés par familles, s'éclairaient naturellement les uns les autres : mais la difficulté des recherches nuisait à l'usage du *Trésor*, en le rendant moins commode. Joignez-y les erreurs qui résultaient de l'état d'imperfection où se trouvait la science de l'étymologie. C'est assez dire que cette partie du travail de Henri était susceptible d'être heureusement modifiée : de nos jours il a semblé à propos d'abandonner ce plan systématique, préférable peut-être au XVIe siècle[2].

1. « Il a été et sera toujours le riche fonds sur lequel tous les auteurs de dictionnaires grecs seront obligés de travailler : » Senebier, t. Ier, p. 361 de son *Histoire* citée. — Ce répertoire de la plus belle des langues, quelle que fût son immensité (5 vol. in-f°), n'était pas cependant complet encore. Parmi les travaux qui ont contribué à perfectionner l'œuvre primitive il faut signaler, outre les deux Glossaires et le Commentaire des idiotismes de la langue grecque, donnés par Henri Estienne lui-même, l'Appendice publié à Londres par Daniel Scott, en 1745 (Henri Estienne en avait promis un qu'il ne donna point).

2. Ramener à un nombre limité de radicaux la multitude infinie des termes, de manière à permettre de les embrasser du regard, était effectivement de nature à simplifier une étude, entourée de plus de difficultés que de nos jours. L'avantage scientifique de cette méthode a été bien marqué par Érasme : « Vocum proprietas ex collatione mutua dilucescit : hæc inter se cognata,

Quoi qu'il en soit, l'apparition longuement attendue du *Trésor* fut saluée avec enthousiasme par les savants[1]. Depuis douze années qu'il l'élaborait[2], Henri Estienne n'avait guère manqué l'occasion de le leur annoncer dans ses préfaces. Aussi plusieurs, comme il l'a dit lui-même[3], s'empressèrent-il d'en faire leur *vade mecum* : il ne tarda pas à se répandre d'un bout de l'Europe à l'autre et à recueillir des suffrages qui ne lui furent jamais épargnés. Joseph Scaliger lui décerna des louanges dont on sait qu'il était fort avare. Le président de Thou déclara cet ouvrage bien supérieur aux « trésors de beaucoup de princes[4]. » Gui Patin, si habile connaisseur, ne l'estima pas moins[5]; et tout récemment l'un de nos juges les plus compétents de l'antiquité classique a confirmé ces éloges dans les termes suivants : « Ce travail est encore admirable, après plus de deux siècles et demi, pour l'ordre philosophique des diverses acceptions, pour l'explication nette du sens

si per ordinem litterarum separentur, nonne pars utilitatis perit et argumenti ratio corrumpitur? »

1. Voy., en particulier, des distiques composés par Théodore de Bèze, en l'honneur du Trésor grec, comme il avait célébré jadis le Trésor latin : cf. Maittaire, p. 361.

2. Ses coopérateurs, sur lesquels il a gardé le silence, furent très-peu nombreux. On a cité parmi eux Sylburg, son disciple bien-aimé (voy. *Scaligerana II*, p. 77 et 233) ; encore a-t-on remarqué justement que celui-ci, qui fut employé chez Henri Estienne, ayant l'obligation de transcrire les travaux de son maître, on avait été souvent conduit par là à les lui attribuer mal à propos : Burmann, *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum*, Leidæ, in-4°, 1727, t. II, p. 515.

3. *Dialogues du langage françois italianisé*, p. 145.

4. *Hist. univ.*, l. XXIII, t. Ier, p. 791 de l'édit. in-f° de Londres. Cf. *Scaligerana II*, p. 55 et 76.

5. Voy. ses *Lettres* : t. Ier, p. 240 de l'édit. Reveillé-Parise.

des mots, et pour le juste choix des exemples[1]. » Ajoutons que, puisées aux sources mêmes, les citations sont toujours rapportées à leurs auteurs.

On concevra donc qu'en mettant la dernière main à cette grande entreprise, renouvelée sous nos yeux avec un si noble dévouement pour la gloire de la typographie française[2], Henri Estienne ait pu se représenter abattu par la fatigue, consumé par la fièvre et réduit à s'avouer vaincu : « Omnino succumbere et manus victas dare cogor. » Quelle force et quelle étendue d'esprit, quelle abondance et quelle sûreté de savoir, quelle ferme et saine critique exigeait en effet l'accomplissement d'un tel travail ! En outre, quelle persévérance de caractère et quel courage ! Mais aussi son utilité ne devait pas être seulement d'initier les esprits à la connaissance de la plus belle des langues. Pénétrer si avant dans cette étude, déployer avec une telle profusion les ressources qu'elle renferme, classer avec tant de rigueur, définir avec tant de précision ses termes presque innombrables, ce n'était rien moins qu'enrichir la pensée humaine elle-même, en enseignant à parcourir tous ses détours et à pénétrer tous ses secrets. La sagacité intelligente et l'érudition profonde, enfin les autres qualités éminentes

1. M. Victor Le Clerc, *Journal des Débats*, 25 avril 1832. Cf. le *Prospectus du Trésor de la langue grecque...*, publié par M. Hase..., in-f°, Paris, 1830.

2. La nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque*, donnée par MM. Didot, a été commencée en 1830, le lendemain d'une révolution, et poussée depuis avec beaucoup d'activité. Remarquable par les améliorations apportées à l'œuvre de Henri Estienne, cette troisième édition, si avancée, est de beaucoup supérieure à la seconde qu'avait publiée l'Angleterre. La nomenclature déjà enrichie précédemment, y reçoit, chaque jour, des accroissements aussi considérables que judicieux.

que réclamait cette vaste composition, paraîtront dès lors prendre place bien près du génie.

A voir le mérite supérieur de cette publication et l'accueil dont elle fut l'objet, on croirait volontiers qu'elle était très-propre à relever et assurer la fortune de Henri : ce fut tout le contraire. Elle porta à son commerce déjà compromis un coup irréparable. Par l'effet du *Trésor*, a-t-il dit en jouant sur ce mot, il est devenu vieux de jeune qu'il était et pauvre de riche :

. . . . . Ex divite reddit egenum,
Et facit ut juvenem ruga senilis aret.

Les patrons magnifiques ne manquèrent cependant pas à son œuvre : elle se produisit sous les auspices de Charles IX, de l'empereur d'Allemagne Maximilien II, d'Élisabeth d'Angleterre et de différents princes du saint Empire[1]. Mais cet appui était plus honorable que fructueux. Ce n'était pas, en particulier, du violent et fantasque Charles IX qu'il fallait attendre, pour cette merveille de l'érudition, des largesses pécuniaires. Quant aux acheteurs, dont ne sauraient se passer les meilleurs livres, le nombre en était naturellement restreint pour le *Trésor*, à cause de son prix élevé. Que l'on songe de plus à l'année où il vit le jour : c'était celle de la Saint-Barthélemy. Par nos fureurs civiles et religieuses, un marché considérable, la France, se trouvait presque entièrement fermé à H. Estienne. On se rappellera enfin quel préjudice lui fit éprouver l'Allemand Jean Scapula : celui-ci, qui était à son service en qualité de correcteur, profita, à ce que l'on raconte, de la connaissance des épreuves qu'il était chargé de relire,

1. Voy. ses dédicaces à ces potentats, dont il obtint des priviléges pour la vente de son livre.

pour préparer sur elles son *Lexique*, qui parut peu après[1]; et cet abrégé arrêta encore le débit d'un ouvrage qu'il rendait moins nécessaire.

Henri Estienne éclata en plaintes violentes : il n'était pas homme à supporter un tort en silence. Avec la fougue de son caractère il a déclaré maintes fois son spoliateur *digne de la corde*; et, d'après sa coutume, mêlant le badinage à l'injure, il s'est en outre vengé de lui par le plaisant distique qu'il a placé sur un frontispice nouveau de son *Trésor*[2] :

Quidam ἐπιτέμνων me capulo tenus abdidit ensem;
Æger eram a scapulis : sanus at huc redeo.

Scapula s'est disculpé : mais de son temps, comme aujourd'hui, il a passé généralement pour serviteur déloyal et pour plagiaire[3]. Au reste, un ouvrage

1. *Lexicon græco-latinum*, Bâle, in-f°, 1579. Très-souvent réimprimé.

2. Ce n'est pas le frontispice seul qui a été reproduit : un nombre assez considérable de feuilles a été réimprimé ou pour corriger des fautes ou par suite de quelque accident inconnu. C'est ce qui a fait croire à plusieurs qu'il avait été donné par l'auteur, et à des dates assez rapprochées, une seconde et même une troisième édition du *Trésor* : mais des yeux attentifs et clairvoyants ont établi l'erreur de cette opinion. Il a été prouvé que Henri Estienne n'avait pas fait de réimpression totale de son œuvre, bien qu'il s'y fût préparé, comme l'indique un exemplaire de la bibliothèque impériale de Vienne, chargé de notes de sa main, et où il est aisé de reconnaître, d'après le soin minutieux des corrections, des additions et des renvois, une copie destinée à une édition nouvelle. MM. Didot ont eu à leur disposition et ont mis à profit ce précieux exemplaire.

3. Voy., à ce sujet, Maittaire, p. 360 et suiv. Cf. Morhof, *Polyhistor*, I, 9; et J. Fabricius, plus indulgent que les autres, qui a dit de Scapula, *Hist. Bibl. Fab.*, t. III, p. 251 : « Plagiariisne annumerandus sit, an secus, sub judice lis est. » Baillet, prenant un moyen terme, le blâme d'un mauvais procédé, mais

tel que le *Trésor* ne pouvait manquer d'abréviateurs. Tout abrégé d'un bon livre est un sot livre, a-t-on dit assez justement. Cet axiome, vrai d'ordinaire en littérature, ne l'est pas également en librairie : on ajoutera même, en philologie. Par la nature de son travail, Henri devait promptement trouver, dans son imprimerie ou ailleurs, un Scapula qui profitât de son mérite et s'enrichît de ses peines.

L'effet le plus triste de la gêne commerciale qui ne cessa dès lors d'affliger Henri Estienne fut de rendre sa vie aventureuse et errante. En présence de cette instabilité continue d'esprit et de corps, dont le spectacle va désormais nous affliger, on se demandera ce que cette intelligence si ferme et si féconde, dans une assiette calme où elle se serait reposée, eût été capable de produire. Que n'était-il pas permis d'en attendre, à la faveur d'un temps ordonné plus sagement et de forces mieux ménagées, quand on songe que Henri Estienne venait seulement d'atteindre quarante ans lorsqu'il fit paraître son *Trésor*. Son père avait donné le sien à peu près au même âge : double et bien digne fruit d'une maturité saine et vigoureuse.

Mais, à partir de l'année 1573, cette paix nécessaire aux grands travaux manque à H. Estienne. La marche entravée de son imprimerie est fréquemment suspendue; son commerce languit. Il faut qu'il s'agite et se fatigue pour lui rouvrir sans cesse des issues qui tendaient à se fermer. Surchargé de livres qu'il a entassés dans ses magasins avec plus d'ardeur que de prudence, il voyage çà et là pour en chercher le placement difficile : on le

il le loue d'un travail utile, en observant qu'il a bien mérité de la jeunesse, à qui il a rendu la science plus accessible par le bon marché de son livre : *Jugements des savants*, in-4°, t, II, p. 596.

rencontre notamment en Allemagne, où les foires de Francfort expliquent en effet sa présence[1]. Centre du grand négoce dont le principal siége est aujourd'hui Leipsick, cette ville était alors, au printemps et à l'automne, le rendez-vous des libraires et des hommes d'étude : Henri Estienne, par un opuscule de 1574[2], l'a remerciée de l'accueil bienveillant qu'il y trouvait. Cette pièce, écrite en prose latine, le disculpe des reproches d'ingratitude envers la savante Allemagne, qui lui ont été adressés. Bien loin de dénigrer cette contrée qui lui fut hospitalière, il rappelle ici en termes fort élogieux l'immense service que lui ont dû les lettres, la découverte de l'imprimerie ; surtout il célèbre la cité qui dans ses marchés périodiques offrait à l'Europe ou plutôt au monde civilisé de si précieuses richesses. Les livres ne formaient pas d'ailleurs pour elle une branche exclusive de trafic. Bien d'autres marchandises y étaient en vente, dont l'énumération nous est donnée par H. Estienne. C'est aux consuls et aux membres du sénat de Francfort que ce morceau est dédié ; et il y félicite ces magistrats de leur active surveillance, sauvegarde assurée de l'étran-

1. Henri Estienne y portait des prospectus ou catalogues de sa librairie, devenus presque introuvables. On peut voir toutefois à la Bibliothèque nationale une de ces curiosités typographiques. Elle est jointe à l'édition originale de la lettre citée : « de suæ typographiæ Statu, » sous le n° 1992. Composée de trente-deux pages et imprimée fort nettement, elle a le titre suivant : « Index librorum qui ex officina Henrici Stephani hactenus prodierunt, quibus inserti sunt nonnulli ex iis auctoribus quos ejus pater Rob. Stephanus edidit, quorum paucula exemplaria apud eumdem Henricum supersunt. » Les prix ne sont pas marqués.

2. *Francofordiense emporium, sive Francofordienses nundinæ*, in-8°. Cet opuscule, qui porte encore le titre de *Francofordiensium nundinarum Encomium*, a été plus tard inséré dans l'ouvrage de Nicolas Reusner, *de Urbibus Germaniæ imperialibus*, Francofurti, 1602, in-8°.

ger. Ce libre séjour, commode à tous, même dans les moments de la plus grande affluence, se recommandait, grâce à eux, par le prix modéré des habitations et des aliments, par la facilité des ressources dont il entourait la vie, comme par les jouissances qu'il procurait à l'esprit : suivant H. Estienne, on le quittait avec regret; on y retournait avec plaisir.

Sa résidence la plus ordinaire, vers cette époque, fut toutefois la France, où un prince qui lui témoigna beaucoup d'affection venait de s'asseoir sur le trône : c'était Henri III, ami du savoir et des lettres, que la nature avait doué d'autant de dispositions pour l'éloquence qu'elle lui en avait peu départi pour l'art de régner. Sous ce monarque, Estienne, entraîné loin de son pays adoptif par l'inconstance de son humeur et l'embarras de ses affaires, redevint à plusieurs reprises habitant du sol natal; il vécut même, auprès du souverain, dans des rapports de familiarité bienveillante qui rappelaient la situation de Robert auprès de François Ier. Par là son histoire prend pour nous un intérêt plus direct; en outre à ces relations, si étroitement renouées par H. Estienne avec sa patrie, se rattachent trois de ses compositions françaises, non moins propres que les précédentes à lui assigner un rang entre les écrivains distingués du XVIe siècle.

La première, à la différence des deux autres qui sont purement littéraires, est un pamphlet politique et religieux, plus court, plus grave et plus ferme que le factum dont il a été question auparavant. Les divisions, dont notre contrée était la proie, en suggérèrent la pensée à notre auteur : c'est contre Catherine de Médicis qu'il est dirigé. Le prosélytisme de secte peignait alors le caractère de cette princesse sous les plus sombres couleurs. C'était à ses conseils que l'on avait

attribué la Saint-Barthélemy. Après ces massacres, déplorés plus d'une fois par Estienne[1], les protestants avaient continué d'être l'objet de poursuites, occultes ou manifestes, qu'on imputait à l'influence de la reine-mère. Celle-ci, revêtue de la régence à la mort du malheureux Charles IX, conservait sur l'esprit de Henri III, depuis qu'il avait en main les rênes de l'État, une action considérable. Dévoiler le mal qu'elle avait fait et celui qu'elle voulait faire, tel est le but du *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*[2].

Ce libelle, qui a mérité de survivre entre tant d'autres de cette époque qu'engendra la passion ou l'intérêt des partis, n'a point d'ailleurs paru, on le devine aisément, sous le nom de son rédacteur. Il n'était pas rare alors que des publications de ce genre coûtassent la vie aux écrivains et parfois même aux imprimeurs ou aux libraires[3] : correctif important à cette liberté de la presse que l'on a dit avoir été extrême chez nous jusqu'au règne de Louis XIV. Les sectateurs de la réforme, par une circonspection nécessaire, décochaient donc presque toujours, comme les Parthes, leurs traits en se cachant. C'est ce qui est arrivé à Henri Estienne. Mais on s'est

1. Voy. particulièrement, dans ses lettres latines publiées en 1830, à Breslau, la XIIIe et la XVe.

2. In-8° de 164 p., 1575. Malgré cette date, l'ouvrage semble appartenir à l'année 1574. Presque aussitôt réimprimé, il l'a été souvent et avec des titres divers. On a notamment appelé par dérision cette pièce *La vie de sainte Catherine*. Elle se trouve dans beaucoup de recueils, en particulier dans l'édition du *Journal de Henri III*, annotée par Le Duchat.

3. Voy. Félibien, *Hist. de Paris*, liv, XXII, § 78. — Le libraire Martin Lhommet, chez qui furent trouvés quelques exemplaires de l'*Épître au tigre*, fut, entre autres, pendu.

accordé de son temps à considérer ce discours satirique comme son ouvrage[1] ; et il n'a pas, de nos jours, cessé de passer pour tel. S'il fallait fournir des preuves à l'appui de cette opinion généralement accréditée, elles ne nous manqueraient pas. C'est la verdeur de langage et l'amère ironie que l'*Apologie d'Hérodote* nous a déjà fait connaître. Ce sont, avec un degré supérieur de force et d'élévation, les sentiments du sectaire qui a conservé contre la Sorbonne et ses doctrines la vivacité des antipathies paternelles. C'est la même haine de la tyrannie; c'est enfin, et surtout, la chaleur patriotique qui respire dans plusieurs livres de Henri Estienne, dans le dialogue[2], par exemple, où retrouvant déchiré par les dissensions intestines ce pays qu'il avait jadis quitté tranquille et prospère, il lui adresse ces vers pénétrés de mélancolie :

Salve, Gallia, quam puer videbam
Alta pace domi et foris fruentem ;
At domestica bella nunc foventem
Cerno.....
Eheu ! cerno manus tibi afferentem[3].....

Quatre guerres civiles avaient en effet désolé les dernières années de Charles IX, et une cinquième guerre venait encore de signaler les débuts d'un nouveau règne

1. V. le père Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 2e édit., t. II, p. 649.

2. *Dialogus Philocelticæ et Coronelli.*

3. P. 317 du vol. intitulé *Musa monitrix*. Cf., *Oratorum veterum Orationes*, 1575, l'Épit. préliminaire de H. Estienne; et une lettre de la même année dans le recueil intitulé *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolæ*, Amsterdam, in-4°, 1700, p. 53 : « De Gallia tecum omnes boni dolent, diripi et destrui nefariis parricidiis regnum florentissimum generis humani. »

destiné à tant de désastres. De Genève, où il s'était réfugié, Henri Estienne n'avait pu suivre d'un œil plein d'anxiété nos luttes et nos malheurs, sans que ce spectacle émût en lui le cœur du calviniste et du citoyen : maintenant il contemplait à loisir les déplorables effets de nos discordes; de là contre un gouvernement tortueux et perfide, tour à tour faible et impitoyable, les accents d'un patriotisme indigné. Le catholique et courtisan Brantôme s'est chargé de réfuter le *Discours merveilleux*, dans l'éloge qu'il a fait de Catherine de Médicis[1]. Pour bien apprécier cette reine, on devra lire ces deux pièces, en se tenant éloigné des exagérations de l'une et de l'autre.

H. Estienne représente la princesse que nous avait envoyée la patrie de Machiavel, comme l'auteur de tous nos troubles et de tous nos maux. Il nous découvre sa main partout mêlée aux intrigues et aux crimes qui ont rempli cette époque. A l'en croire, le but constant poursuivi par cette étrangère, a été l'anéantissement de la noblesse de France, dont l'éclat faisait honte à l'obscurité de son origine. Elle y a tendu de toutes les manières, par l'empoisonnement et l'assassinat plus que par aucun autre moyen : altérée de notre meilleur sang, elle a principalement fomenté ces haines, attisé le feu de ces combats qui ont décimé, de part et d'autre, les premiers rangs de nos armées. Ainsi se déroule dans ces pages, avec l'histoire lamentable de la seconde moitié du XVIe siècle, le tableau de ces morts tragiques, devenues communes, dont on voit que l'imagination des contemporains avait été vivement frappée. Après tant de funestes exemples,

1. Voy. les *Dames illustres* : il appelle l'auteur de cette satire « un imposteur non digne d'être cru. »

on ne s'étonnera pas qu'une sorte de superstition se fût emparée des esprits et qu'on ne sût plus croire que les princes et les grands pouvaient mourir, comme d'autres hommes, par des causes entièrement naturelles. Rejetant les simples explications de maladies, d'accidents et de vieillesse, l'écrivain s'ingénie pour assigner des motifs sinistres au trépas de tous les personnages importants de cette période. Il en fait peser l'effrayante responsabilité sur cette femme qui a introduit, dit-il, parmi nous tous les vices de son pays. Désastres particuliers ou publics, calamités de la guerre ou de la paix, meurtres accomplis ou projets de meurtres, il rassemble tout avec un art qui donne aux accusations groupées une affreuse vraisemblance, pour en accabler la *grande coupable*, qu'il appelle notre Brunehaut italienne. C'est en effet par une comparaison de Catherine avec Brunehaut qu'il couronne cette sombre énumération de perfidies et d'attentats : encore lui semble-t-il que, dans ce parallèle, la balance du crime penche grandement du côté de la première ; et rappelant le supplice infligé à la digne rivale de Frédégonde[1], il montre à la reine-mère cette horrible mort comme une menace suspendue sur sa tête.

L'emportement de la passion contemporaine est ici manifeste. Catherine de Médicis, que l'on a mieux jugée de nos jours, n'avait, ni dans sa politique ni dans ses forfaits, cette profondeur raffinée que lui prête H. Estienne : ce ne fut ni la meurtrière ni la furie qu'il suppose ; mais femme ambitieuse, faible et légère, fort au-dessous, par le caractère et l'esprit, du trône où l'avait placée la fortune, elle ne connut de principes de

1. « Traînée, dit-il, à la queue d'un cheval, elle finit sa méchante vie, étant déchirée par pièces. »

gouvernement que ceux de son pays : elle voulut corrompre et diviser pour régner. Entourée de difficultés et de périls, tandis que d'implacables ennemis se disputaient sa puissance pour s'en accabler mutuellement, elle fut le jouet des partis, plus encore qu'elle ne les poussa à s'exterminer.

Si le portrait est imaginaire, le tableau, du moins, est singulièrement énergique. Aucun des nombreux pamphlets, dont Catherine fut l'objet, n'a plus de relief, de saillie, de vivacité familière; et parmi tous ceux du XVIe siècle, admirablement fécond en ce genre dont la *Ménippée* est le chef-d'œuvre, bien peu sont dignes de lui être comparés. Dans cet excellent morceau de discussion passionnée, on trouve, par intervalles, la vigueur et la véhémence qui caractérisent les éloquents Mémoires, honneur de cette époque, des d'Aubigné et des Montluc. L'accent, animé par une forte conviction, a cette fierté mâle qui rappelle le commerce habituel de nos ancêtres avec la sévère antiquité : c'est l'une des heureuses inspirations de ce noble et loyal caractère gaulois, enté sur le vieil esprit romain. Les sentiments généreux y abondent; le jugement y est sain, toutes les fois qu'il n'est pas égaré par les préventions religieuses (on regrette, par exemple, une injuste appréciation de la reine Blanche, mère de saint Louis); le raisonnement est solide et suivi; le style, plein de franchise et de colère, est rapide et relevé çà et là par des traits piquants, tels que les décoche volontiers la malice incisive de Henri Estienne. Ce qui, dans la manière d'écrire, le signale encore pour l'auteur de ce discours, c'est le goût des souvenirs classiques et des locutions proverbiales.

Comme témoignage historique, ce pamphlet n'est pas moins remarquable par le fond que par la forme. L'im-

portance et le sérieux des détails annoncent que l'écrivain possède pleinement nos annales et notre droit politique. Sur les choses et sur les hommes du XVIe siècle il jette beaucoup de jour; et c'est, pour en juger avec connaissance de cause, l'une des pièces les plus utiles à consulter. Il paraît qu'au sujet du *Discours merveilleux* Catherine elle-même aurait dit (elle se plaisait à lire tout ce qui se publiait sur son compte) que l'auteur avait été bien informé en plus d'un point. Elle eût ajouté en se divertissant, à ce que l'on assure, qu'elle en savait encore davantage, et qu'il eût pu trouver près d'elle, au besoin, de nouveaux renseignements. C'était railler sans doute l'exagération de l'attaque. Néanmoins, on aura peine à croire que, si peu soucieuse qu'elle fût de l'opinion publique, Catherine ait tenu ce propos. Certes la grave diatribe d'Estienne n'était pas de nature à appeler le sourire sur les lèvres ou à provoquer des mots plaisants.

On a prétendu aussi que cet ouvrage avait d'abord été rédigé en latin. Mais la verve d'une invention primitive s'y fait trop sentir pour permettre d'accepter cette opinion. Ce qui est certain, c'est que selon une pratique familière à ce temps, cette satire eut à peine paru qu'elle passa dans le langage savant qui avait cours par toute l'Europe. On ignore si cette traduction fut l'œuvre de Henri Estienne[1]. Quant à la composition originale, fort estimée des plus judicieux critiques, elle eût suffi, d'après leur aveu[2], pour lui mériter le titre d'un de nos

1. Publiée sous ce titre, qui a été ensuite modifié dans des réimpressions ultérieures, « Legenda sanctæ Catharinæ Mediceæ, » 1575, in-8°, il est fort possible qu'elle appartienne à quelque autre écrivain protestant.

2. « Henri Estienne écrivit en français aussi bien qu'homme de son temps, comme il le témoigne dans le Discours de la vie

meilleurs écrivains. Ce titre, il acheva d'ailleurs de le justifier par ses Dialogues du français italianisé et par le livre où il s'est proposé d'établir la supériorité de notre langue sur tous les idiomes modernes : productions étroitement unies pour le but, comme elles se rapprochent en plusieurs points par les détails.

La première, de 1578[1], est, ainsi que l'a dit M. Nodier, « le curieux et l'unique monument d'une des révolutions les plus mémorables qui aient jamais été observées dans l'histoire de la parole[2]. » A toutes les époques, l'imitation non raisonnée, avec ses excès puérils, a eu ses nombreux prosélytes. Juvénal blâmait jadis les Romains de leur entraînement vers tout ce qui était grec; Maittaire reprochait aux Anglais leur enthousiasme aveugle pour tout ce qui était français ; et n'a-t-on pas pu nous railler parfois nous-mêmes de notre anglomanie? En ce moment, c'était l'Italie qui semblait avoir envahi la France. L'Italie, privilégiée dans la renaissance de la gloire littéraire, pour avoir devancé par ses poëtes la civilisation de l'Europe, était devenue le point

de Catherine de Médicis, qui est de main de maître : » *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. II, p. 650. Bayle a porté le même jugement et à peu près dans les mêmes termes : *Nouvelles de la république des lettres*, mars 1684; Amsterdam, 1715, in-16, t. Ier, p. 92.

1. *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguisé, principalement entre les courtisans de ce temps...*, in-8° de 623 p. La date, omise sur le livre, est fixée par une lettre de H. Estienne *ad J. Cratonem*. En tête on voit une épître de l'écrivain, qui se donne le nom de Jean Franchet, dit Philausone, « aux lecteurs tutti quanti. » — Il y a eu deux autres éditions de cet ouvrage, in-16, 1579, 1583, Anvers, chez Niergue, que, malgré ce titre, l'on dit être, comme la première, de Genève et de l'auteur lui-même. Dans l'une et l'autre le pseudonyme de Franchet a été conservé.

2. *Bulletin du Bibliophile*, février 1835.

de mire des autres contrées ; elle leur avait donné l'éveil et le ton pour l'activité intellectuelle [1]. De là leur empressement à imiter ses chefs-d'œuvre, comme aussi à s'approprier quelque chose de son vocabulaire et de ses usages. L'influence de l'Italie sur l'esprit français, en particulier, datait de loin : tour à tour, par les alliances et les guerres, Valentine de Milan, Charles VIII, Louis XII, François Ier, nous l'avaient fait ressentir ; enfin l'union de Catherine de Médicis avec Henri II la rendit plus continue et plus immédiate. Du commerce journalier d'affaires et d'idées qui s'établit entre les deux pays, résultèrent de fréquents emprunts de mots, qui ne tardèrent pas de notre côté à devenir trop peu circonspects. Déjà Estienne les avait déplorés dans la préface de la *Conformité* et dans l'*Apologie d'Hérodote ;* déjà il s'était indigné que par un engouement servile de contrefaçon étrangère nous fissions abandon « de ce que le vieux français avait de meilleur [2]. » Mais ce fut alors surtout qu'il remplit son rôle national de défenseur et d'apologiste de notre langue. Comme Pasquier, comme Montaigne et quelques autres esprits sensés de cette époque, il avait compris ce que ce débordement de l'italianisme, qui pensa nous submerger, avait de pernicieux pour nos mœurs autant que pour

1. Montaigne, *Ess.*, I, 51 : « Les Italiens se vantent, et avec raison, d'avoir communément l'esprit plus éveillé et le discours plus sain que les autres nations de leur temps. » Il semblait aussi à Mlle de Gournay, comme à son père adoptif, que « l'air d'Italie, avait je ne sais quoi de plus subtil et de plus propre à aiguiser les esprits que l'air d'Angleterre et de France, » p. 454 de son *Ombre*, édit. de 1626 ; cf. *ibid.*, p. 638. Fidèle encore à cette ancienne idée, Voltaire a répété cinq ou six fois que les Italiens ont été nos maîtres en tout : assertion que M. Génin a entrepris de réfuter ; voy. l'*Introduction à la chanson de Roland*, ch. VII.

2. L. Ier, c. 28, de l'*Apologie*.

notre idiome[1]; et nul ne résista avec plus de vigueur et de persévérance que lui à ce courant funeste qui nous emportait loin de nos origines et du vrai progrès.

Au premier rang de ceux qui s'y laissaient entraîner, étaient les courtisans[2] : c'est ce qui explique l'aversion que Henri Estienne éprouve pour eux, et qu'il leur témoigne en toute rencontre par des épithètes mordantes[3]. Aux bouffonneries mêlant les plus sérieux reproches, il les accuse de corrompre à la fois le caractère et le parler national. Ce sont eux, suivant lui, qui, infidèles aux vieilles traditions et abdiquant la plus belle partie de l'héritage du passé, nous

1. Le célèbre auteur de *Franco-Gallia*, Fr. Hotman, à qui l'on reprochait de vouloir germaniser la France, répondait, avec quelque raison, qu'il aimerait mieux la voir allemande qu'italienne : car c'étaient les Français-Italiens, ajoutait-il, qui avaient introduit dans le pays la lâcheté, la trahison, l'incrédulité et une foule d'autres vices exécrables : voy. son ouvrage en latin macaronique, *Matagonis de Matagonibus Monitoriale...*, particulièrement p. 18.

2. « Comme les Français courtisans parlaient un langage français-italien, de même plusieurs des Italiens courtisans parlaient de l'italien-français : » p. 77 des *Dialogues*, édit. in-8°. Aussi la cour, suivant Henri Estienne, était *la forge des mots nouveaux*, tandis que le parlement était le siége du bon langage : « Ibi licentiosus sermo tam raro quam frequenter in aula auditur : » préface des *Hypomneses*.

3. Il les appelle, à la p. 150 des *Dialogues*, bien frisés, bien goudronnés, bien crespillonnés, romipètes, ânes, etc. — Non content de les attaquer en prose, il a fait contre eux nombre de vers ; on citera seulement ce quatrain :

Maint courtisan use de mots nouveaux
Qu'il n'entend pas, et si les trouve beaux ;
Lui, bigarré, bigarre son langage :
Mais pardonnons au perroquet en cage.

Cf. les mêmes attaques dirigées par Mlle de Gournay contre les courtisans, dans la *Défense de la poésie et du langage des poëtes*, 1619.

dépouillent à l'envi de ce qu'il y avait ch
ancêtres de généreux et de viril. Non cependan
refuse de reconnaître l'heureuse influence que l
tion saine de la cour avait exercée du vivant de
çois Ier sur les destinées du langage et qu'elle
ressaisir plus tard[1] ; mais il n'en condamne q
plus de force cet esprit courtisanesque, ignorant
vole, qui dominait de son temps. Alors, en eff
jeunes seigneurs, pour plaire en haut lieu e
croire qu'ils revenaient de ces campagnes d'a
des monts où nous avions recueilli moins de
que d'honneur, avaient donné vogue à ce jargon i
préhensible et absurde dont les *Dialogues* nous
un curieux spécimen[2].

Henri Estienne, pour le discréditer, met face
un homme raisonnable, demeuré fidèle à l'em
notre ancien idiome, et un partisan enthousia
néologisme emprunté à l'Italie. Celtophile, ainsi s'
le premier, rencontre son ami Philausone, dont
indique assez le travers, et lie avec lui convers
mais son interlocuteur usant à tout moment de
pour rue, *past* pour dîner, *spaceger* pour se pro
garbe pour gentillesse, *goffe* pour lourd, et de be
de termes semblables, il s'avoue bientôt hors d'
les entendre. Le second s'en étonne et déclar

1. On sait l'autorité attribuée par Vaugelas, en fait de l
aux femmes et aux courtisans qui leur ressemblaient à pl
égard. Les femmes, en effet, et la cour eurent dans le pr
siècle suivant une part incontestable.

2. De la conversation, les italianismes passaient dans le
et les auteurs les plus purs leur payaient leur tribut. P.
rier en a signalé plusieurs dans le traducteur de Longu
Plutarque. Voy., à ce sujet, le savant et ingénieux tr
M. de Blignières sur Amyot, p. 413 et suiv.

Paris les gens du bel air ne parlent plus autrement. Ajoutez que, non content de prodiguer les mots d'invention récente, il change la prononciation dans ceux des nôtres qu'il conserve, de manière à les rendre méconnaissables [1]. Las de discuter sans pouvoir s'accorder entre eux, chacun prétendant s'exprimer dans le meilleur français, ils conviennent d'aller visiter un ami commun, Philalèthe, en vue d'exposer leur différend à cet arbitre éclairé et de se soumettre à son avis. L'heure n'étant pas favorable pour se présenter chez lui, ils continuent, en attendant, leur entretien, qui, des questions de grammaire se détourne à d'autres sujets. On apprend qu'à l'exemple des formes de langage, les coutumes et les modes italiennes s'étaient répandues en foule parmi nous : très-ridicules pour la plupart et que le monde avait accueillies avec d'autant plus d'empressement. Philocelte, qu'un voyage avait éloigné depuis quelque temps, est désireux d'apprendre les changements survenus pendant son absence, les goûts et les nouveautés qui s'étaient produits. De là des détails piquants sur les bizarreries de cette époque qui choquaient fort la simplicité des vieux Français, sur la fraise à triple rang, les canons plissés, les cheveux relevés depuis la racine et dressés en raquette, le rouge et le blanc que venaient d'adopter les dames, et leurs paniers grotesques [2]. On se dirige enfin vers la maison

1. Par exemple, on disait *maubart* pour *maubert*, *chouse* pour *chose*, *dret* pour *droit :* ce dernier usage a duré fort longtemps et dans le meilleur monde (les courtisans de Louis XV affectaient encore cette prononciation).

2. On sait, a dit La Harpe, qu'à la fin du XVIe siècle « livres, jeux, spectacles, vêtements, tout fut en France italien ou espagnol : » *Cours de littérature*, Introduction à la seconde partie, ou Discours sur l'état des lettres en Europe.

de Philalèthe, que l'on ne trouve qu'avec peine : ce qui permet de prolonger encore la conversation. Elle se poursuit en effet sur les nouveaux termes de guerre comparés avec les anciens[1]. Mais l'heure s'est avancée pendant ces propos fort divers, et la visite projetée est renvoyée au lendemain.

Ainsi se termine le premier dialogue, rempli de digressions que leur intérêt fera pardonner. On l'a justement remarqué, il ne faut pas demander aux auteurs du XVIe siècle une composition régulière et suivie. Ils écrivaient sans plan bien arrêté, sans distinction nette de matières : Henri Estienne plus qu'aucun autre; le caprice et l'imprévu ont toujours une grande part à ses productions hâtées. Avec le second dialogue la discussion recommence. On reprend le chemin du logis de Philalèthe : mais le voyage ne laisse pas d'être assez long; les deux amis ne s'épargnent point les détours. Oubliant un peu leur sujet et leur route, ils causent du goût des somptuosités que chaque jour introduisait alors dans la société française, et de nombre d'usages qui tendaient à en changer la face : quelques-uns ont survécu; beaucoup ont été très-sagement abandonnés. Viennent ensuite, avec un désordre voisin de la confusion, l'examen de plusieurs étymologies douteuses, un récit, d'après Froissart, de l'amour du roi Édouard

1. Dans ce genre surtout nos emprunts ont été nombreux et ont duré, ces mots étant comme des trophées de nos victoires. « L'usage, a dit Baillet, s'est trouvé plus fort que la raison de Henri Estienne, et a autorisé quantité de termes de stratégie et de milice, à cause du cours qu'on leur a donné pendant les guerres d'Italie, et parce qu'il les a jugés agréables et utiles : » *Jugements des savants*, t. II, p. 653; cf. Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, au passage cité, et Sorel, *Bibliothèque françoise*, p. 4.

l'Angleterre pour la comtesse de Salisbury, une déclamation contre les buscs, qui y ont résisté, et d'autres divagations encore moins graves. C'est après tant de circuits que l'on arrive à la demeure du personnage invoqué comme juge du débat. Une double question lui est posée : des deux langues italienne et française, quelle est celle qui mérite l'avantage? Y a-t-il profit pour la dernière à se pénétrer des formes de l'autre? La réponse est facile à deviner : en accordant la préférence à notre idiome, Philalèthe veut qu'on le maintienne exempt d'un alliage étranger qui aurait pour effet de le corrompre; surtout il décline, dans de tels procès, la compétence des gens de cour. C'est aux hommes de lettres seuls, et principalement à ceux qui possèdent une connaissance approfondie du latin et du grec, qu'il appartient de les décider. Philausone n'a aucune objection à élever contre cette sentence. Déjà Philocelte avait réussi en partie à le désabuser des fausses opinions dont il s'était laissé prévenir. Entièrement ramené à l'amour du vrai et naïf français, il ne songe plus qu'à oublier, pour le parler purement, ses idiotismes ultramontains.

Le plan de l'œuvre ainsi esquissé, entrons plus avant dans quelques détails pour vérifier jusqu'à quel point l'auteur a justifié l'épigraphe de son livre, exprimée par ces deux vers :

> De moi auras profit sitôt que me liras;
> Grand profit, grand plaisir, quand tu me reliras.

Constatons d'abord que Henri ne pousse pas la rigueur de ses scrupules jusqu'à interdire toute communication, par voie d'emprunt, entre notre langue et les autres. Loin de lui la pensée de déclarer notre idiome à jamais fixé et de fermer absolument la porte

à tout mot prêté du dehors. Au contraire, il fait un accueil empressé aux termes nouveaux qui nous sont nécessaires, et n'exclut, des importations, que les inutiles ou les fâcheuses. Il ne nie même point qu'il y ait des occasions permises d'italianiser [1] : seulement il veut que ce soit avec à-propos et mesure. L'engouement irréfléchi de ceux qu'il appelle des *gaste-français*, de ces hommes qui, dédaigneux de leurs propres richesses dont ils ne savent pas user, vont sans besoin en quêter d'étrangères, voilà ce qu'il attaque. Dans cette cause nationale, il s'autorise de l'exemple du roi François Ier, qui tout en couvrant de sa haute protection l'enseignement des langues savantes, avait si fort à cœur l'intégrité de l'idiome indigène, qu'il menaçait de son indignation tous ceux qui y porteraient atteinte. Par une critique sage et une surveillance protectrice, il succède pour ainsi dire au rôle du souverain : nous lui devons d'avoir repoussé par sa vigilance bon nombre de locutions et de tours barbares dont l'ignorance voulait alors nous doter [2].

Quelle qu'ait été, cependant, sa résistance au néologisme qui nous assiégeait, bien des mots, parmi ceux que condamnait Henri Estienne, sont arrivés jusqu'à nous, appuyés sur l'usage, plus fort que la

1. Dial. Ier, p. 40 de l'édit. citée. — Comme tous les auteurs du XVIe siècle il a conscience de ce qui manque à notre langue et il admet très-largement la nécessité, dont on a tant abusé dans cette époque, « de forger des vocables. »

2. On remarquera, par exemple, que les seigneurs de la cour des Valois considéraient comme élégante l'alliance d'un verbe au pluriel avec un pronom singulier. Ils se piquaient de dire : *je venons*, *je savions ;* voy. p. 140 des *Dial.* C'est une preuve, entre beaucoup, qu'aucune faute grossière dans le langage n'est nouvelle ni dépourvue d'autorités.

règle. A ce moment où la langue, indécise et flottante, encourageait par sa souple facilité la hardiesse des novateurs, où elle accueillait, chaque jour, des hôtes venus du latin, du grec ou des langues modernes, plusieurs termes, protégés de haut, n'ont eu qu'une existence passagère, tandis que d'autres, contestés des savants, mais agréés du peuple, ont été durables : il est curieux de voir, en s'arrêtant sur quelques-uns de ces derniers, comment leur mérite ou le caprice ont présidé à leur fortune. Malgré Henri Estienne, *secrétaire d'État, négociateur, nonce, salve* (d'artillerie), *fantassin, escadron, drapeau, etc.*, devaient être goûtés, une fois que l'habitude, achevant de les mûrir, aurait corrigé en eux, pour parler avec Balzac[1], l'amertume de la nouveauté. *Démonstration d'amitié, créature d'un seigneur,* ont subsisté aussi en dépit de son opposition[2]. Cette dernière locution surtout, par sa concision expressive, méritait de prévaloir. Parmi les mots ou tours italiens qui se sont acclimatés chez nous, on remarquera encore *martel en tête, mettre* ou *tenir quelqu'un en cervelle, à l'improviste, disgracié* et *accort, récolte* qui a remplacé le terme gracieux de *cueillette, tailleur* pour *couturier, humoriste* et *bizarre, risque* pour *hasard, réussir* au lieu d'*avoir bonne issue.* Il est de plus toute une classe de termes empruntés au delà des monts que Henri Estienne ne fait aucune difficulté de recevoir : il s'agit de ceux qui

1. C'est ce qu'il a dit au sujet du mot *urbanité* dont il a risqué le premier l'emploi.

2. Dans un de ses traités latins, il revient à cette acception du mot *créature* pris pour favori, p. 204 du vol. de *Musa monitrix* : « Verum illa, credo, vox *creatura* haud tibi sat nota fuerit : Roma Gallis hanc dedit vocem, haud vetus illa Roma, sed nova. »

représentent des ridicules ou des vices propres à l'Italie. Par exemple, *poltronnerie* et *forfanterie* lui semblent des acquisitions légitimes : car ces qualités n'étant pas françaises, il a fallu en demander le nom au pays dont elles sont, dit-il, une production naturelle. Pour *intrigant*, *baladin*, *charlatan* et *bouffon*, force a bien été aussi de chercher les mots là où se trouvaient les personnages auxquels ils s'appliquent. Il en est de même à l'égard de *spadassin*, de *sicaire*, *etc.*, vu que ces métiers avaient longtemps fleuri chez les Italiens, avant d'être connus de nos ancêtres. C'était, observe-t-il, « depuis que la France avait pris, en matière de tuerie, le style de ses voisins, » que des méchancetés jusqu'alors inouïes avaient créé parmi nous le besoin de ces locutions[1].

Aucun livre n'est plus propre que les *Dialogues*, ces détails suffisent pour l'attester, à faire apprécier la part qui revient justement à l'italien entre les éléments dont s'est grossi, du XVIe au XVIIe siècle, le patrimoine de notre idiome. On excusera sans peine ce que les répulsions de Henri Estienne ont pu avoir, sur certains points, d'exagéré et de systématique ; on ne se souviendra que de la reconnaissance que lui doit notre langage, pour en avoir sauvé, dans des circonstances critiques, le génie propre et la physionomie native. Grâce à sa bonne garde, l'italianisme ne nous a pas conquis[2] ; la

1. « Qui a inventé, disait encore François Hotman, qui a conduit et exécuté les massacres et les boucheries ? les Français-Italiens. » Et par une suite d'interrogations semblables, il faisait retomber la responsabilité des maux du pays, des crimes et du sang versé, sur les Français-Italiens : voy. *Matagon.*, pass. cité. Cf. *Strigilis Papirii Massoni*, par le même, p. 14.

2. Si le français-italien eut encore cours, ce ne fut plus guère qu'à Rome : voy., à ce sujet, une lettre de Balzac (I, 9), adressée

masse de l'armée envahissante a été arrêtée : il n'est passé dans notre camp que d'heureux aventuriers qui, en prenant le costume national, se sont fait pardonner leur naissance étrangère.

Un autre intérêt particulier à l'ouvrage de H. Estienne consiste à montrer quelle action est susceptible d'exercer la conversation sur la langue écrite d'un peuple. Chez une nation aussi communicative que la nôtre, cette action ne pouvait manquer d'être très-réelle. Elle fut considérable surtout au règne de Henri III, ce qu'on a entrepris de constater dans un travail curieux, où quelques observations vraies se mêlent à plusieurs paradoxes [1]. Suivant M. Rœderer, la conversation n'a pas moins contribué que les livres à fixer notre langage [2] : assertion qu'il confirme en s'autorisant des *Dialogues du nouveau françois italianisé*, où il voit, pour notre histoire philologique et littéraire, un témoignage des plus dignes d'étude. Cet écrivain s'arrête principalement sur un ordre de changements que nous avons indiqué plus haut. Non content des modifications qu'il avait introduites dans la nomenclature, l'italianisme avait altéré en effet la prononciation de la manière la plus sensible. Aux articulations fortes et aux diphthongues éclatantes, aimées de nos rudes ancêtres,

en 1622 à l'évêque d'Aire, et en tête de laquelle on lit cet avertissement : « Pour entendre bien cette lettre, il faut avoir ouï le jargon que parlent les Français habitués à Rome, qui se font une langue particulière, toute composée de mots italiens, dont il n'y a que la seule terminaison française. »

1. *Mémoires pour servir à une histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, in-8°, 1835.

2. Voy. p. 149 de l'ouvr. cité. Vers cette époque, a remarqué pareillement M. le duc de Noailles, *Histoire de madame de Maintenon*, t. Ier, p. 86, « Ce fut sur l'esprit de société que se fonda la littérature. »

il avait substitué des sons brisés, la mollesse des élisions et la brièveté des voyelles simples. Les courtisans, comme s'ils eussent craint la fatigue d'ouvrir la bouche, remplaçaient le plein et beau son de l'*oi* par l'*è* ouvert: *moi*, *foi*, *roi*, *loi* étaient pour eux *mé*, *fé*, *ré*, *lé*, au grand détriment des mots que la diphthongue ennoblissait en les rendant sonores. De là cette plainte de Henri, ennemi juré de l'affectation et de l'ignorance, que l'on enlevait au langage français ses *robustes et virils accents* pour l'amignarder et l'amollir. Sa résistance heureuse a maintenu du moins plusieurs de ces intonations si propres à donner de la vigueur et de la dignité à notre idiome : quelques-unes ont cédé sans doute, mais non pas, à vrai dire, sans avantage pour la variété de l'harmonie [1]. Gardien scrupuleux de l'étymologie dans les mots, Henri Estienne a combattu de plus ces vices de prononciation qui, en effaçant la trace de leur origine, menaçaient de corrompre leur sens. Cette indécision de formes que l'on a souvent reprochée à l'italien, il la redoutait pour notre idiome, et c'était dans ses vieux monuments, le plus près de ses sources, qu'il allait en chercher le génie et les règles primitives. Guidé par cette lumière, il a signalé et réformé beaucoup d'inconséquences et d'anomalies accréditées par la mode [2] : rôle dont on appréciera l'efficacité, si l'on se rappelle quelles conséquences fâcheuses entraînait le

1. En somme la prononciation du français, sauvée des altérations les plus graves, est demeurée à peu près la même qu'elle était il y a trois siècles : voy., à ce sujet, *de francicæ linguæ recta pronuntiatione Tractatus*, par de Bèze, in-8°, 1584.

2. On prononçait *massime* pour *maxime*, *écellent* pour *excellent*. On disait en outre *palefournier* pour *palefrenier*, *merancholie* pour *melancholie*, *philosomie* pour *physionomie*, *excès de fièvre* pour *accès* (accessus); on confondait les participes *recouvert* et *recouvré*, *etc.*

:ieux usage, en l'absence des chefs-d'œuvre qui ont nsacré notre langue.

Comme expression de la physionomie morale du ıı^e siècle, les *Dialogues* ont, en outre, une certaine im-ɔrtance, puisqu'il est arrivé souvent à Henri Estienne : laisser de côté la grammaire pour faire succéder aux iscussions philologiques l'observation fine des travers e la société. Par les points de vue qu'il nous ouvre sur elle de son temps, on peut se convaincre que l'ingé-uité de nos mœurs, ainsi qu'on l'a remarqué, n'avait as moins que celle de notre langue à souffrir de imitation de l'Italie. La cour, avec son élégance raffi-ée, lui avait pris sa mollesse et sa corruption qui, par n progrès naturel, tendaient à devenir contagieuses our tout le pays. Une *galanterie* sans retenue (cette cception italienne du mot était récente parmi nous) vait remplacé le culte respectueux des femmes; les dé-catesses de la cuisine et les somptuosités de la table ne onnaissaient plus de bornes; les formes d'une civilité ausse et obséquieuse avaient banni la franche bonho-nie de nos ancêtres; pour les recherches de la toilette, es femmes et les courtisans rivalisaient entre eux [1], et 'extrême mobilité des modes, surtout dans les vête-nents, était représentée par la caricature d'un homme entièrement nu, qui tenait d'une main une pièce de drap et de l'autre des ciseaux [2].

1. Un autre contemporain, Scév. de Sainte-Marthe, dans ses *Poésies françoises*, édit. de 1629, Paris, in-4°, p. 171, poursuivait également de ses railleries

Ces jeunes gens frisés, goudronnés, parfumés
(Fards qui de notre temps n'étaient accoûtumés),
Qui nous feraient méprendre à discerner les dames
D'entre les chevaliers qui ressemblent aux femmes.

2. Montaigne dit aussi dans les *Essais*, au commencement du *Conformité*.

Dans cette partie de son livre, où Henri Estienne, réagissant contre des tendances préjudiciables, se livre à son humeur satirique pour peindre l'époque où il a vécu, s'offrent en foule les renseignements piquants et les traits malins : seulement la finesse n'en semblera pas toujours attique, lorsque l'auteur, par exemple, compare les gentilshommes aux pourceaux, « parce que les uns et les autres, dit-il, sont vêtus de soie. » C'est que le goût et la langue n'avaient pas été suffisamment aiguisés et formés par cet exercice de la conversation dont l'hôtel de Rambouillet donna peu après en France le premier modèle. Le règne de la bonne compagnie devait précéder la naissance de cet esprit moderne qui est l'art de savoir tout dire avec convenance et avec grâce. Il fallait traverser l'affectation des précieuses pour arriver, en rejetant la rouille du passé, au simple et au délicat. Ainsi s'explique l'inconvenance de quelques plaisanteries de Henri Estienne, et parfois même la grossièreté de son langage. On désirerait encore dans son ouvrage plus de cette brièveté dont il connaissait tout le prix et dont il a fait ailleurs l'éloge[1]. Mais, à défaut de ces qualités, on y sentira

ch. XLIX du liv. Ier, où il parle de *la façon de se vêtir :* « Notre changement est si subit et si prompt en cela, que l'invention de tous les tailleurs du monde ne saurait fournir assez de nouvelletés... » — M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême, a réimprimé récemment un très-curieux petit poëme de 1613, intitulé « Discours nouveau sur la mode, » et que l'on peut avec intérêt rapprocher de plusieurs détails fournis par Henri Estienne.

1. Voy. la préface de la *Conformité.* — Henri Estienne avait même écrit, « sur la brièveté du style », un traité spécial qu'il cite dans une autre de ses préfaces (*Dionys. Alex. et Pomp. Melæ situs Orbis Descriptio...*, 1577 ; Proleg. ad Melam et Solinum, p. 5) : il n'a pas été publié.

f.

une saveur indigène et comme un goût de terroir gaulois qui n'est pas sans charme. Beaucoup de sel y assaisonne et relève une érudition forte, abondante et variée.

Un juste tribut d'estime demeure donc acquis à ce monument de la lutte soutenue par Henri Estienne, pour préserver, en philologie comme dans l'ordre social, l'esprit français de tout funeste mélange, pour combattre, sous ses diverses faces, ce goût de la nouveauté qui a toujours été le faible de notre nation : aussi lui semble-t-il que dans ces questions l'*honneur et le bien du pays* sont engagés; et il ne s'agit de rien moins, en effet, que de sortir des voies obliques où la dynastie des Valois avait trouvé la honte et la ruine, pour entrer dans celles qui devaient aboutir, par le règne réparateur de Henri IV, au règne glorieux de Louis XIV; de sauver des atteintes d'un jargon bizarre le parler plein d'avenir d'Amyot et de Montaigne, pour procurer au génie de nos grands écrivains un instrument digne de lui. Ce patriotisme littéraire, dont tout le XVIe siècle est animé, ne sera pas étranger au mouvement des esprits, d'où sortira bientôt, avec l'âge le plus brillant de nos annales, une langue perfectionnée et illustrée par des chefs-d'œuvre. Henri Estienne aspire tout à la fois, pour la France, à la suprématie politique et à celle des lettres : encore quelque temps, et ce double vœu sera réalisé.

Le livre de Henri Estienne, où se peignait un si vif dévouement à son ancienne patrie, déplut à Genève. L'auteur venait de rentrer dans cette ville après une assez longue absence : les préventions fâcheuses que l'*Apologie d'Hérodote* avait jadis excitées se réveillèrent contre lui. Dans les *Dialogues* se montre, à la vérité, un tour d'esprit trop libre; ils offrent, çà et là, des récits inconvenants et des détails graveleux : c'était le ca-

chet ordinaire des écrits de ce temps; mais on n'y trouve aucune des hardiesses coupables qui avaient été précédemment blâmées. La sévérité de ses nouveaux concitoyens s'expliquera donc plutôt par un mouvement de susceptibilité et d'envie. En réalité, cet ouvrage fut contre Henri la cause ou le prétexte de rigueurs peu justifiées[1]. L'inspection des registres du conseil d'État ne laisse à ce sujet aucun doute. Une partie des exemplaires fut saisie: on le cita même devant les magistrats; on l'accusa de n'avoir point publié son manuscrit tel qu'il l'avait soumis à la censure, mais d'y avoir fait, dans le cours de l'impression, des additions considérables. Ses réponses, empreintes d'impatience et d'aigreur, parurent aggraver sa faute. Menacé dans sa liberté, il crut prudent de s'éloigner de nouveau, et ce fut à Paris qu'il alla encore chercher un refuge. Il y résida, par ce motif, pendant la fin de l'année 1578 et presque toute la durée de 1579, jouissant, principalement à la cour, d'un accueil empressé et très-propre à lui faire oublier les contrariétés dont il avait été victime. Il faut le redire à cette occasion : loin qu'il ait été l'objet de quelques persécutions en France, il y trouva dans ses vicissitudes un appui qui ne se démentit jamais. On voit même Henri III le protéger, par l'entremise de son ambassadeur Harlay de

1. L'écrivain ne s'était dissimulé en effet, dans cette publication pseudonyme, que sous un voile fort transparent, se donnant pour un ami intime de Henri Estienne, dont il citait plusieurs travaux. L'étant allé voir dernièrement, disait-il, il l'avait trouvé devant une grande table chargée de vieux livres français, la plupart écrits à la main, et occupé à y rechercher, avec la connaissance de l'ancien langage, la trace des nombreuses altérations qu'il avait souffertes. Celui-ci, ajoutait-il, lui avait même communiqué là-dessus « un recueil des observations qu'il avait faites: » p. 131 des *Dialogues*.

ancy, auprès du gouvernement de Genève, et demander qu'il y puisse rentrer avec sécurité pour reprendre la direction de son imprimerie. Mais le conseil de la république se montra peu disposé à le recevoir en grâce. Il n'y consentit enfin qu'en lui réitérant l'avis d'être plus circonspect et l'ordre de ne rien éditer qui n'eût été auparavant examiné et autorisé[1]. Par un retour fait sur d'anciens griefs, on se plaignit que la témérité de quelques-uns de ses ouvrages lui eût dès longtemps mérité le surnom de *Pantagruel de Genève* et de *prince des athéistes*. Il dut, en conséquence, faire amende honorable pour le passé, et protester de son repentir dans une séance du consistoire. Une conclusion assez piquante de ces détails, c'est que la république de Calvin avait moins de tolérance que la monarchie des Valois. Les Estienne, en abandonnant leur pays natal, avaient cru mettre le pied sur une terre de liberté : ils purent reconnaître leur erreur ; beaucoup de contrainte et peu de sympathie les y attendaient. Quoique l'établissement de cette famille n'eût pas été sans profit et sans gloire pour Genève, comme le faisait remarquer de Sancy, les chefs de la ville, affectant de ne pas être pour elle jaloux de cet avantage, signifièrent en plus d'une circonstance à Henri qu'il était maître de la quitter, quand il le jugerait à propos[2].

1. Dans sa publication sur les principes du droit, « Juris civilis fontes et rivi, » qui eut lieu peu après, il fut tenu de montrer à un des ministres de Genève chacune des feuilles, avant de les inprimer ; et, pour avoir ensuite entrepris de reproduire, sans autorisation préalable, les *Fastes consulaires* de Sigonius, il fut cité devant le conseil, qui, non content de lui infliger une amende, joignit sans doute à cette peine la suppression de l'édition commencée, car elle n'a pas paru.

2. Il est vrai que, d'après Scaliger (voy. plus haut p. XXXVII,

A la vérité, bien que Henri Estienne se soit déchaîné, lui aussi, contre l'*impie* Rabelais[1], il n'était autre qu'un élève de ce moqueur universel ; et la réforme ne s'y trompait pas. Déjà dans Genève, qu'assombrissait la multiplicité des règlements et des pratiques austères, le rire lui-même, fût-il sans malice, était assez mal venu : de cette ville, autrefois animée par le luxe et par les fêtes, une discipline étroite avait alors banni, avec les plaisirs, cette facilité d'humeur, cette indépendance et cette gaieté, particulières aux pays catholiques. Henri manquait essentiellement de la roideur sévère du culte qu'il avait embrassé. Protestant sans conviction, inconséquent et frondeur, il avait trop peu dépouillé le léger et malin esprit parisien, pour vivre en repos dans cette grave république, où les écrits, comme les actions et les paroles, étaient l'objet d'une inquisition rigoureuse. Nous verrons par la suite qu'il ne fut pas le seul de sa famille qui souffrit d'un séjour en désaccord avec son caractère.

Quoi qu'il en soit, un fruit heureux des démêlés qui forcèrent Estienne à prolonger sa demeure en France, fut le livre de la *Précellence*, où il a revendiqué hardiment, pour notre jeune langue, le pas sur toutes celles de l'Europe moderne. On aime à y voir comme un prix de l'hospitalité bienveillante que lui avait accordée Henri III. Ce fut en effet pour satisfaire au désir de ce prince philologue, nous l'apprenons par un des poëmes de notre auteur[2], qu'il écrivit cet ouvrage, si pénétré de l'ardeur

n. 2), il eût fallu qu'il renonçât sans doute à la possession de son imprimerie.

1. Voy. notamment l'*Apologie d'Hérodote*, I, 14, où, « pour avoir brocardé toute sorte de religion, » il le condamne à côté de Bon. des Périers et du *méchant* Lucrèce.

2. *Musa monitrix*, p. 212 ; cf. *de Lipsii Latinitate*, préface.

e son patriotisme, si fidèle expression de ses convic-
ions littéraires. Le monarque français joignait à un
entiment très-vif de l'honneur national [1], que n'avait
as éteint sa mollesse, le goût de la controverse sa-
ante : il traitait volontiers des règles de la langue qu'il
ossédait, on l'a dit, mieux que celles du gouverne-
nent ; et il avait agité plus d'une fois avec Estienne la
uestion débattue dans la *Précellence* [2].

Étroitement unie à la *Conformité* et aux *Dialogues*,
lle est la dernière partie en quelque sorte de cette tri-
ogie qui constitue une thèse unique et un seul plaidoyer
n faveur de notre idiome, représenté comme l'héritier
irect de la suprématie que le grec avait possédée au-
refois. Henri Estienne promettait ce complément de ses
euvres précédentes, à la fin même du livre où il oppo-
ait une sage digue au torrent de l'imitation étrangère.
Lorsque Philausone, l'ami malencontreux de l'italia-
isme, était près de se rendre au bon sens de Celtophile
t à l'autorité de Philalèthe, il observait qu'il y aurait
n excellent moyen d'achever sa conviction, « ce serait
le lui faire connaître par vives raisons que le langage

Dans une lettre à un de ses amis, datée de Paris, et du mois de
nars, Henri Estienne paraît aussi faire allusion à cet ouvrage; il
xplique pourquoi, contre sa pensée, il n'a pu quitter Paris : « Fui
nim, dit-il, accersitus a rege, quum nihil minus exspectarem,
t quemdam libellum ei sum pollicitus, qui tam cito absolvi non
otuit quam sperabam. »

1. Voy. *Mus. monit.*, p. 210 :

Libet referre quæ docent gentis suæ
Ut fuerit illi res honor carissima...
Quod dico, honore gentis huic regi suæ
Nihil fuisse carius tunc temporis...

2. « Refellendi mihi coram rege nostro qui sermonem italicum
ostro anteponebant ; qua de re libellum edidi, qui de gallicæ
nguæ præcellentia est inscriptus ; » préface des *Hypomneses*.

français était aussi bon et aussi beau que le langage italien. » Là-dessus Philalèthe l'avait assuré qu'il avait la prétention d'aller au delà de sa demande, c'est-à-dire « de lui montrer que l'excellence de notre langage était si grande qu'il devait, non pas seulement n'être point postposé à l'italien, mais lui être préféré; n'en déplût à toute l'Italie. » Encouragé dans ce dessein par l'adhésion royale, notre auteur l'avait réalisé presque aussitôt.

Le *livre* ou plutôt, pour conserver le titre exact, *le projet du livre de la Précellence du langage françois* parut effectivement un an après les *Dialogues*, en 1579[1]. On remarquera que H. Estienne, ici comme ailleurs, nous a donné seulement le vestibule de l'édifice qu'il avait, dit-il, résolu de construire : cette pratique lui était familière. Beaucoup de circonstances se réunissaient pour empêcher qu'il ne mît la dernière main à ses œuvres. Prime-sautier, à la façon de Montaigne, il procédait par esquisses, en annonçant l'intention de les transformer en tableaux dans un avenir qui ne lui a pas été accordé. Heureusement qu'il déployait dans ses ébauches une verve de composition et une solidité de savoir qui font peu désirer des travaux plus achevés et plus définitifs.

Cette observation s'applique particulièrement à la *Précellence*. Jusqu'alors notre langue n'avait pas manqué de panégyristes. Joachim du Bellay surtout, dans sa *Défense et illustration de la langue françoise*, avait signalé et encouragé avec l'accent de l'enthousiasme ses premiers progrès[2]. D'autres écrivains par la suite,

1. A Paris, chez Mamert Patisson, imprimeur du roi, au logis de Robert Estienne, in-8°.

2. 1547. Il faut rappeler aussi une « Oraison de Jacques Tahureau au roi Henri II sur la grandeur de son règne et sur l'excellence de la langue françoise, » Paris, 1565.

entre lesquels l'académicien Charpentier[1], reprirent non sans succès cette apologie, devenue plus légitime : mais aucun n'a mis au service de cette cause plus d'intelligence que Henri Estienne, plus de souplesse et de variété dans l'argumentation, plus de mouvement et de chaleur.

Si, dans cette rencontre encore, il s'attaque spécialement à l'italien, c'est que, cet avant-poste une fois emporté, notre victoire est, selon lui, incontestable : en d'autres termes, la langue de Pétrarque et de Boccace une fois réduite à reconnaître la supériorité de la nôtre, qui donc refuserait de nous céder la prééminence? Or notre idiome lui semble avoir sur celui d'Italie l'avantage de la gravité (il faut entendre par ce mot la dignité, la force, la puissance), de la gentillesse et de l'agrément, enfin de la richesse ; et c'est par des comparaisons entre les deux langages et les deux littératures qu'il s'applique à établir chacun de ces points successifs. Pour nous faire triompher, quelle habileté de tactique ne déploie-t-il pas? quelle industrie dans ses rapprochements; quelle abondance dans ses souvenirs! Comme il interroge bien toutes les ressources d'expression que nous fournissent les métiers et les arts, le blason et les jeux, la navigation et la guerre, surtout la fauconnerie et la chasse[2]! Comme il

1. *L'Excellence de la langue françoise*, 2 vol. in-12, 1683 : voy. l'appréciation de cet ouvrage par Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, année 1684. Cf., sur ceux qui ont traité le même sujet, Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. Ier, p. 9 et suiv.

2. Ainsi Montaigne, *Ess.*, III, 5 : « Il n'est rien qu'on ne fît du jargon de nos chasses et de notre guerre, qui est un généreux terrain à emprunter. » — Au reste, en s'étendant beaucoup sur la vénerie, Estienne flattait le goût de Henri III qui en était grand amateur.

sait trouver, dans le parler gracieux et énergique de nos peres, des beautés à reprendre; comme il relève finement les trésors de leur bon sens amassés dans nos proverbes et les formes piquantes qui l'y assaisonnent et l'aiguisent! Il n'est pas jusqu'à nos dialectes où il ne voie, complaisamment sans doute, des mines importantes à exploiter [1]. Quelles que soient, d'ailleurs, ses préventions, ses illusions même et ses erreurs de détail, il est au fond dans le vrai; il montre, avec une perception très-juste des caractères distinctifs de notre langue, combien son mérite de brièveté et de netteté la rend propre à la philosophie, à l'histoire, aux négociations, aux affaires publiques; et, par une divination qui ne sera pas trompée, il annonce déjà ce qu'elle doit être un jour, il salue en elle l'organe européen de la civilisation [2].

La réimpression récente de ce travail, en permettant au lecteur de le juger par lui-même, nous dispense d'en tracer une analyse plus détaillée. Qu'il suffise d'ajouter que des digressions agréables se mêlent, dans cette œuvre éminente de grammaire et de littérature, aux démonstrations solides et fortement liées qu'elle renferme en général. La compétence de Henri Estienne,

1. C'était aussi l'opinion de Ronsard (voy. sa préface de la *Franciade*), et même celle de Fénelon (voy. sa *Lettre sur les occupat. de l'Acad. fr.*) : toutefois le principe de l'unité de la langue devait triompher au XVIIe siècle, surtout par les efforts heureux de Malherbe et de Vaugelas. En réalité, suivant la piquante observation d'un critique (M. D. Nisard), « faire appel à tous nos patois pour former la langue française, c'était ressembler à un politique qui eût voulu ressusciter toutes les souverainetés féodales pour en former la monarchie absolue ».

2. Il est curieux, à cet égard, de rapprocher la *Précellence* du célèbre *Discours* de Rivarol *sur l'universalité de la langue française.*

on le rappellera en outre, donne à ce parallèle instructif beaucoup d'autorité : comme il excellait à parler l'un et l'autre langage, nul n'était plus que lui capable de décider ces questions. Aussi les plus estimés de nos anciens critiques se sont-ils accordés à honorer ce livre de leurs suffrages[1]. Si aujourd'hui quelques observations nous y semblent minutieuses ou subtiles, au milieu de nombreux détails qui ont conservé leur intérêt, on se souviendra qu'elles ont eu leur importance pour le perfectionnement d'un idiome dont le mécanisme n'avait pas encore été si curieusement étudié. Il s'agissait alors de fixer la forme définitive du français, jusque-là *ondoyant et divers*, comme dit Montaigne, de soumettre à un examen scrupuleux les éléments dont il se composait, et de choisir entre eux avec une circonspection sévère, enfin de lui tracer la voie de son développement naturel. C'est ce qu'a fait H. Estienne : avant tout il l'a rempli d'une généreuse confiance, en lui montrant qu'il pouvait aspirer, dès ce moment même et contre l'opinion commune, à la prééminence universelle.

Jadis, il est vrai, l'Italie elle-même, par la bouche de Brunetto Latini, semblait avoir rendu les armes « à notre parler délectable. » Mais, on l'a vu, ce magnifique réveil qui succéda pour elle à la nuit du moyen âge, Dante, Pétrarque, non moins que ses grands hommes du XVe et du XVIe siècle, lui avaient fait concevoir plus d'assurance ou lui avaient donné, pour mieux dire, une outrecuidance singulière. La ferme protestation de Henri n'eut pas seulement pour effet de ramener l'Italie

1. Voy. Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, t. Ier, p. 92; Goujet, *Bibliothèque françoise*, 1741, t. Ier, p. 6, où il remarque avec raison que dans le livre d'Estienne, malgré son titre modeste de *projet*, le sujet est aussi approfondi qu'il était possible; l'abbé d'Olivet, *Prosodie françoise*, 1810, in-12, p. 15; etc.

à une attitude plus modeste et de ranimer en Europe le souvenir affaibli de notre ascendant : en suggérant aux Français une idée plus haute d'un instrument qu'ils n'avaient pas assez façonné, parce qu'ils n'en avaient pas espéré assez, elle les porta à le reprendre plus volontiers pour interprète de leurs pensées, au lieu d'en confier l'expression à des langues étrangères.

Les œuvres originales se joignaient d'ailleurs, en ce moment, aux œuvres de la critique pour enhardir l'esprit français. C'était l'année où la *Semaine de la création du monde* répandait avec éclat la renommée de du Bartas. La Gascogne nous donnait peu après une autre production, d'un ton bien différent et destinée à une réputation plus durable, les deux premiers livres des *Essais* de Montaigne (1580). Forcé vers le même temps de garder le lit pour une blessure, l'impétueux d'Aubigné se dédommageait de cette contrainte en composant ses *Tragiques*, qui, toutefois, ne devaient voir le jour que plus tard. Après tant de secousses, la France avait pu revenir quelques instants au goût des lettres et aux questions de langage, dont les guerres l'avaient détournée, dont trop tôt, par malheur, elles allaient la distraire encore.

Henri Estienne n'en demeura pas moins fidèle, à toutes les époques, au culte qu'il professait pour notre idiome[1], et dont presque tous ses ouvrages, notamment ses préfaces, portent l'empreinte. Il y trouve sans cesse l'occasion de faire valoir, de préconiser notre langue avec une fécondité inépuisable d'arguments et d'aperçus :

1. « Is amor quo hanc patriæ meæ linguam prosequor... : » préface des *Hypomneses*. Là-dessus, comme sur tout le reste, aucun homme n'était plus que lui « curieux de l'honneur de son pays : » voy. le *proëme* de son œuvre intitulée « L'ennemi mortel des calomniateurs. »

mais c'est principalement dans le livre de la *Précellence*, où elle a reçu ses développements les plus complets, qu'il faut étudier cette apologie. Constatons enfin que des ouvrages français de notre auteur, aucun ne se recommande par une allure plus naturelle et plus rapide; aucun aussi, quoiqu'il ait été à peu près improvisé comme les autres[1], ne réunit dans un plus haut degré, au mérite d'une composition méthodique, celui d'un style fin, correct et même élégant[2].

On ne sera donc pas surpris que ce travail ait répondu à l'attente du prince qui l'avait demandé[3]. Outre les suffrages de cet excellent juge, beaucoup ont répété qu'il avait valu à son auteur un témoignage solide de la générosité royale, le brevet d'un don de mille écus : mais ce que l'on a omis de rappeler trop souvent, c'est que la gratification figura seulement sur le papier. L'écrivain, à qui cet argent eût été fort nécessaire, ne nous a pas laissé ignorer sa mésaventure[4] : ce qu'elle a

1. H. Estienne dit dans sa Préface que ce travail ne lui a coûté que six semaines; mais, peu d'accord avec lui-même, il écrit ailleurs avec plus de vraisemblance qu'il y a employé trois mois environ : voy. son poëme intitulé *Musa monitrix*, p. 213 :

. . . . . Luna vix orbem suum
Ter, credo, junctis cornibus impleverat, etc.

2. Voy., dans les *Éloges des Français illustres* par Sainte-Marthe, l'él. de H. Estienne : « Cum pati non posset in eo Gallos errore diutius versari, ut patrio sermoni etruscum anteponendum crederent, nonnulla interdum gallice scriptitabat multo sale respersa opuscula, quibus et nostræ linguæ prædicaret præstantiam et sua ipse in scribendo puritate atque elegantia comprobaret. »

3. Voy. Gabriel Naudé, *Addition à l'histoire de Louis XI*, p. 375.

4. *Dialog. Philocelticæ et Coronelli*, p. 331 du volume intitulé *Musa monitrix*.

de caractéristique nous engage à la raconter. Henri III joignait volontiers, à l'estime dont il honorait les gens de lettres, des preuves de sa munificence pour eux[1]. Desportes eut à se louer, en plus d'une occasion, de sa libéralité. On cite un présent de douze mille livres fait par le même monarque à Ronsard et à Baïf, en argent comptant cette fois : ce qui importait fort, dans ces jours de comptabilité irrégulière et difficile. Malheur à qui avait affaire aux trésoriers pillards d'un roi malaisé et mal obéi[2]. Henri Estienne l'éprouva à ses dépens, lorsque, muni de son mandat, il se présenta à Molan, *grand larron*, selon le langage des Mémoires du temps[3]. Celui-ci ne consentit à lui délivrer que six cents écus en échange de son brevet; et, sur ce que l'autre repoussait en se récriant cette onéreuse proposition : « Vous reviendrez à l'offre, lui dit-il, et vous ne la retrouverez pas. » Le financier eut raison. Les coffres se vidant de plus en plus, Estienne montra en vain des dispositions accommodantes : on ne lui offrit plus rien; et, après bien des instances inutiles, il retourna finalement à Genève, le parchemin en poche, mais les mains vides[4]. Pour la pension qui, à cette époque égale-

1. Voy. dans Sainte-Marthe, liv. V de ses *Éloges*, celui de Thiard.

2. Jamais notre vieux dicton n'eut plus de cours et plus de raison d'exister : « Les trésoriers sont les éponges du roi. » Voy. les *Illustres proverbes* (par Fleury de Bellingen), in-12, 1665, t. II, p. 247.

3. Voy. L'Étoile, *Journal de Henri IV*, édit. de 1741, La Haye, t. II, p. 358.

4. *Journal de Henri III*, édit. cit. de 1744, t. Ier, p. 459 : seulement L'Étoile reporte à l'an 1585 cette aventure, antérieure de plusieurs années. — La Caille veut que la gratification ait été soldée par Molan : mais quoiqu'il assigne une date à ce payement prétendu, on jugera sans doute Estienne mieux informé, et on le croira de préférence, lorsqu'il affirme n'avoir rien reçu.

ment, lui avait été accordée, en vue de l'encourager dans les recherches qu'il faisait, à l'étranger, des manuscrits et des livres rares[1], il est probable qu'il fut payé à peu près de la même manière[2].

On constatera, du reste, à l'honneur d'Estienne, que sa reconnaissance envers Henri III se mesura sur les intentions de ce prince à son égard plutôt que sur les effets qui les suivirent[3] : il ne cessa de lui témoigner un dévouement fidèle; et, tant qu'il jouit de sa familiarité, il n'abusa jamais, comme plusieurs, de son caractère facile. Un jour cependant celui-ci le soupçonna d'avoir trahi un secret qu'il lui avait communiqué. Ce secret ne pouvait avoir été divulgué que par sa faute, prétendait le roi, puisqu'il s'en était ouvert à lui seul. Frappé de suspicion, menacé de la colère du maître, Estienne, qui avait tenté sans succès de se disculper, réfléchit alors tristement sur ce proverbe ancien qu'il a rappelé dans un vers de ses poëmes :

Simque a Jove procul, simque procul a fulmine[4] !

Il eût voulu être bien loin d'un palais indiscret et dé-

1. Cette pension de trois cents livres, et dont le brevet est daté du 12 août 1579, avait, outre cet objet particulier, celui de récompenser en général « les services que lui et ses prédécesseurs avaient ci-devant faits, comme le roi espérait qu'il continuerait à l'avenir : » voy. les *Registres de la chambre syndicale de la librairie de Paris* (à l'année 1579); manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale.

2. Voy., à ce sujet, la XXIIe des *Dissertations chrétiennes et morales* de Balzac.

3. Voy. *Dialog. Philocelt. et Coron..*, p. 331, où Estienne rappelle le bien que Henri III avait *voulu* lui faire : « Si mandatis ejus obsequi ministri voluissent, præclare mecum actum fuisset. Sed audivisti fortasse, dum in Gallia nostra esses, quam res sit incerta pendere ab iis qui thesaurarii vocantur. »

4. *Musa monitrix*, p. 267; cf. *ibid.*, p. 87.

fiant. Heureusement qu'il en fut quitte pour la peur. Henri III finit par songer, en consultant sa mémoire, qu'il y avait eu un tiers dans sa confidence; et c'était, comme il s'en convainquit, cette troisième personne qui avait parlé.

A l'exception de ce nuage, dissipé promptement, Henri Estienne demeura, en 1579 et durant une partie des années suivantes[1], l'objet de la bienveillance marquée du monarque : témoignage significatif du progrès social parmi nous. Le mérite personnel, destitué de l'éclat du rang, commençait à prendre sa place dans la cour de nos rois; l'esprit, puissance nouvelle, avait ses priviléges qui lui permettaient de traiter avec la grandeur. Une autre publication née peu après de ces rapports d'Estienne avec un prince érudit, fut le volume où sont réunies, entre beaucoup d'épîtres écrites en latin dans le genre de Cicéron par des Italiens et des Français, celles de Pierre Bunel et de Paul Manuce, son élève. Le but de ce rapprochement était de montrer que le premier, par la beauté de son style, ne le cédait nullement au second, et de ravir à l'Italie la prééminence qu'elle s'attribuait dans la composition des lettres latines. Ce parallèle était dédié à Henri III, qui en avait conçu la pensée patriotique[2].

L'imprimeur, homme de lettres, fit donc, vers cette époque, ombrage à plusieurs seigneurs par la manière dont il était accueilli. Sa vie, agitée et brillante, fut

1. Les déplacements multipliés de H. Estienne dans ces années rendent très-difficile de le suivre. Il retourne à Genève vers les derniers mois de 1579, pour revenir peu après à Paris, où on le retrouve à la fin de 1581, etc.; en 1585, il est chassé de Paris par la guerre de la Ligue, mais il y rentre plus tard encore.

2. *Musa monitrix*, p. 210; cf. l'épître préliminaire des *Epistolæ ciceroniano stylo scriptæ...*, 1581.

que entièrement alors la vie d'un courtisan[1]; et il est arrivé même, par la suite, de regretter la perte emps que lui avait causée, sans lui rapporter en ange aucun avantage sérieux, cette existence de fa- i pour laquelle il n'avait que fort peu de vocation[2]. ri III, qui voulait le fixer auprès de lui, ne fut pas, lleurs, le seul souverain qui l'honora de ses bonnes ces[3]. Maximilien II, plein d'estime pour ses tra- ix, l'attira plus d'une fois à Vienne pour jouir de sa versation, et il lui donna des preuves de sa haute sidération[4]. L'empereur Ferdinand Ier lui avait lement témoigné beaucoup d'égards : joignez encore : grands personnages qui distinguèrent son mérite, abeth d'Angleterre, Jacques VI d'Écosse, qui se uait de poésie, non moins que de théologie et de mmaire, et Christian IV, de Danemarck, que, dans itre préliminaire de son Dion Cassius (1592), il cite d'avoir possédé à fond, dès sa première jeu- se, les langues latine, allemande et française. Mais un de ces protecteurs n'eut pour lui l'attachement et

Semiaulica, comme il l'a dit lui-même : épître préliminaire 'Aulu-Gelle, p. 22. Cf. celle qui précède l'édit. d'Hérodote 592.

Voy. *Musa monitrix*, p. 26, où H. Estienne parle de lui à oisième personne :

> Huic namque in aulis regiis sæpissime
> Hominis gerenda persona fuit aulici,
> Alii gerendæ quum tamen multo magis
> Idoneus esset, gereret et libentius...

Voy. p. 25 du même poëme :

> Hic plurimorum trivit aulas principum,
> Nec defuere queis placeret principes...

H. Estienne se trouvait notamment à Vienne au mois d'oc- e 1576, lorsque ce prince mourut.

le zèle soutenu du roi de France; Estienne n'entretint avec aucun d'eux les relations étroites et familières qui l'unirent à ce prince : aussi l'affection qu'il avait vouée moins à sa fortune qu'à sa personne lui survécut-elle. Quand le poignard dont Henri III avait frappé les Guise se fut retourné contre lui, il le pleura avec amertume et lui consacra de nombreuses épitaphes[1], où, sous l'effort qui cherche le bel esprit, perce l'émotion d'un regret sincère. Jamais, depuis, il ne manqua l'occasion de rendre hommage par ses écrits à une mémoire qui lui resta chère et vénérée.

Ces sentiments de gratitude, joints à la douleur que lui inspiraient les déchirements des troubles civils, éclatent surtout dans un opuscule qu'il composa l'année qui suivit la mort de ce monarque : c'est un dialogue où Henri Estienne se met lui-même en scène, s'y donnant pour un de ces Français, alors trop rares, qui, peu soucieux de la politique et demeurés fidèles à la seule cause du pays, ne voulaient que le sauver de ses propres fureurs. Il converse avec un étranger, comme lui plein d'amour pour la France[2]. A la faveur d'un cadre fort goûté du XVIe siècle, et qui va bien au caractère de son esprit, l'auteur épanche les émotions pénibles dont son âme était oppressée. Néanmoins on déplore que ses antipathies religieuses, s'y montrant à découvert, semblent éloigner les chances de la conciliation et de la paix dont ses vœux pressaient le retour. Dans ce pamphlet, qu'envenime trop souvent

1. Il y en a en français, en latin et en grec : voy. *Dialog. Philocelt. et Coron.*, p. 331-346 du vol. intitulé *Musa monitrix*.

2. *Dialogus Philoceltæ et Coronelli*, in-8°, 1590. — Sous le dernier nom, qui est une variante de celui de *Stephanus* (στέφανος, couronne), on reconnaît aisément Henri Estienne, qui l'a encore employé dans d'autres ouvrages.

ı passion du sectaire, il s'arme en effet contre le atholicisme des imputations haineuses accréditées armi ses contemporains, et des forfaits de quelques nsensés. Après avoir raconté fort en détail l'assassinat le Henri III par le jacobin Jacques Clément, et elui du prince d'Orange, victime du fanatique Gérard, il s'étend sur les tentatives de meurtre qui ont menacé les jours de la reine Élisabeth d'Angleterre, et s'efforce d'en faire retomber tout l'odieux sur les ennemis du protestantisme. Les moines, à ce titre, sont accablés par lui de calomnies et d'injures. On regrettera en outre que l'infortunée Marie Stuart soit présentée comme une criminelle, justement punie du dernier supplice. Mais ce qui forme la partie la plus vraie et la plus attachante de cet ouvrage, c'est le tableau de l'état où languissait la France, troublée par les querelles de dogme et déchirée par l'ambition des grands. Estienne y décrit en traits énergiques la foi et l'hospitalité livrées au mépris, la division au sein des familles, les liens les plus sacrés rompus, et la guerre partout allumée, cette guerre sans pitié où d'Aubigné nous a peint, dans des vers qui annoncent Corneille,

..... Les pitoyables mères,
Pressant à l'estomac leurs enfants éperdus,
Quand les tambours français sont de loin entendus [1].

L'image attristée de la patrie se dressant constamment devant ses regards, H. Estienne n'épargne pas les auteurs des maux qu'elle endure. Parmi eux il signale au premier rang les Guise, dont la mort violente a, selon lui, dignement expié les complots; il se déchaîne contre la faction de la Ligue, dont il découvre les desseins secrets,

1. *Tragiques*, liv. Ier. On se rappelle Virgile, *Én.*, VII, 518 :
Et trepidæ matres pressere ad pectora natos.

et qu'il accuse d'avoir fait couler des flots de sang humain. Sincèrement dévoué à la royauté, il gémit de ce que la France, autrefois si attachée à ses souverains et si heureuse à l'abri de leur pouvoir, se soit, par l'effet de funestes instigations, précipitée dans la révolte. C'est à l'influence des *prêcheurs* qu'il attribue cet aveuglement, à ces démagogues du temps, qui alimentaient, par la témérité de leurs discours, le feu des dissensions publiques. Enfin il appelle de tous ses désirs au trône devenu vacant le roi de Navarre, en qui il voit notre sauveur futur. Sa récente victoire d'Ivry, qu'il célèbre, est à ses yeux une preuve de la faveur divine, que ses vertus devront justifier : car il l'avertit, par une sage conclusion, que les princes n'ont jamais eu, autant que dans ces jours d'épreuves, à veiller sur eux avec persévérance et scrupule.

Cependant, plusieurs années avant la composition de ce dialogue, Estienne avait pu, nous l'avons dit, grâce à l'intervention protectrice de Henri III, regagner son domicile de Genève, où l'état de ses affaires compromises par une longue absence réclamait impérieusement son retour. Un redoublement de rigueurs contre les protestants lui avait d'ailleurs rendu dangereux le séjour de la France[1] : dans cet âge de convictions fougueuses, les amis du roi même, aux moments d'effervescence populaire, pouvaient se trouver fort en péril. Réconcilié tant bien que mal avec les autorités génevoises, Henri avait repris la direction de son imprimerie et ses travaux interrompus. Depuis qu'en 1578, après des intervalles de langueur, son Platon, l'une de ses plus belles œuvres, était sorti de sa typographie[2] (outre

1. Voy. le *Journal de Henri III*, dernier passage cité.
2. 3. vol. in-f°, dont le premier est dédié à la reine d'Angle-

le soin apporté à la correction sévère du texte, il avait voulu, disait-il, traiter avec une magnificence toute royale le prince de la philosophie), la marche en avait été presque absolument suspendue par les causes que nous avons signalées. Dans le cours de 1579, en particulier, ses presses firent uniquement paraître les idylles de Théocrite et des autres poëtes grecs bucoliques, accompagnées de la traduction en vers latins qu'il avait donnée dans sa jeunesse. Ce n'était qu'un petit volume: quelques-unes des années suivantes ne furent guère plus productives. De là, beaucoup d'espérances trompées parmi les amis des lettres antiques[1], surtout de pénibles déceptions et d'amères plaintes de la part des auteurs dont Henri s'était chargé d'éditer les œuvres. Nombre d'engagements qu'il avait contractés dans les foires de Francfort, où les écrivains se rapprochaient des imprimeurs et des libraires, étaient demeurés sans effet : les manuscrits, placés entre ses mains, attendaient en vain la lumière[2]. Ainsi s'expliquent quelques

terre Élisabeth, le second au roi d'Écosse Jacques VI, le troisième à la république de Berne. Au texte annoté par H. Estienne est jointe la traduction latine, composée par Jean de Serres. Les éditeurs de Platon n'ont pas cessé, depuis H. Estienne, de rappeler son texte et d'en citer les pages.

1. Voy. la lettre préliminaire de l'Aulu-Gelle (1585) : H. Estienne témoigne qu'il avait eu fort à cœur d'envoyer à la foire de Francfort une édition de cet auteur et une autre de Macrobe, parce que les érudits de l'Allemagne, ne voyant plus rien sortir de ses presses, le considéraient comme mort. Il ajoute que plusieurs des livres dont il a été peu auparavant l'éditeur ou l'auteur, ayant été imprimés à l'étranger, n'ont pu recevoir les soins et atteindre à la perfection que leur eût donnés sa typographie : il s'en excuse « auprès de la France, de l'Allemagne et de l'Italie qui attendent vainement des productions dignes de lui. »

2. Voy. Maittaire, p. 368.

imputations de déloyauté qui, comme on le verra, se sont élevées contre lui.

Les beaux temps de l'imprimerie d'Estienne ne devaient plus qu'imparfaitement renaître. Un retour d'activité s'y manifeste néanmoins à la fin de 1585. Lassé de courses infructueuses et de promesses stériles, les exhortations qu'on lui adressait de toutes parts réveillent son ancienne ardeur : il annonce que, dans son établissement réorganisé [1], les publications vont se suivre aussi rapides qu'autrefois. Une lettre de Mélissus, poëte de ses amis qui l'a célébré dans ses vers, le félicite de cette sage, mais peu durable, résolution. Henri avait contracté pour toujours l'habitude d'une existence aventureuse. Quoiqu'il se plaignît non sans motif du détriment que les voyages avaient causé à sa santé [2], ce genre de vie flattait trop vivement son humeur inquiète et sa passion de découvertes savantes pour qu'il pût y renoncer désormais. La fortune vers cette époque ne lui épargnait, du reste, aucune espèce d'assaut. Dans un naufrage récent sur le Rhin, il avait perdu une cargaison considérable de livres transportés en Allemagne [3] : bientôt il apprenait par une lettre de son fils Paul qu'un

1. Voy. ses lettres de cette époque qui roulent particulièrement « de officinæ suæ instauratione. »

2. Voy. une lettre du 22 mars 1585 qu'il adresse à son fils Paul.

3. Voy. la XIIe des lettres publiées par M. Passow : « Jactura illa, dit-il, maxima futura est et ad illam quam ob motus gallicos patior maximum cumulum faciet. » — H. Estienne a raconté un accident de nature semblable arrivé à Guarini de Vérone. Celui-ci avait acquis à Constantinople, environ vingt ans après la prise de cette ville, beaucoup de manuscrits grecs qu'il avait chargés sur deux vaisseaux dont l'un périt : le chagrin de cette perte fut pour lui si vif et si cruel que ses cheveux blanchirent en une seule nuit. V. le dialogue de Henri Estienne, *de bene instituendis linguæ græcæ Studiis*, p. 111 et 112.

tremblement de terre venait de bouleverser sa propriété de Grières. On le louera d'avoir conservé au milieu de ces traverses un esprit ferme et résolu. Tous les accidents qui ne le frappaient que dans ses biens n'arrivaient pas jusqu'à son âme. « Motus quidem repente fui, at non permotus, » répond-il à son fils; et il lui reproche doucement d'avoir été lui-même affecté outre mesure de ce malheur ; il lui recommande d'imiter sa constance, et d'opposer, comme lui, une résignation stoïque aux coups du sort.

Ce courage dans les revers ne devait point se démentir. Un peu après, atteint par de nouvelles pertes, il écrivait en effet[1] : « Si rationes meæ turbatæ sunt, mens, beneficio Dei, imperturbata mansit. » Il eut surtout besoin de toute son énergie morale, lorsqu'en 1587 des calamités plus terribles l'assaillirent dans ses foyers. La peste qui, cette année, ravagea Genève, s'appesantit sur sa famille et y fit plusieurs victimes presque à la fois. Un contemporain, François Hotman, en peignant l'aspect désolé de cette cité en proie à la famine et à la contagion, nous montre Henri Estienne, confiné par le fléau dans sa maison et creusant la terre de son petit jardin pour y ensevelir sa tante, sa nièce et l'une de ses filles, expirées entre ses bras, tandis qu'il tremble encore pour la vie menacée d'une autre de ses enfants[2].

1. Voy. la préface de *Musa monitrix*.

2. *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolæ*, édit. cit. d'Amsterdam; voy. la lettre 147 adressée de Genève, en mai 1587, à Daniel Tossan, p. 195 : « Pars hominum maxima fame et inedia interiit ; nunc pestilentia reliquam partem invadit. Henricus Stephanus, domi inclusus, filiam amisit, et ex sorore neptem et amitam ; nunc alteram filiolam videt eodem morbo oppressam : coactus superiora cadavera in hortulo suo defodere. »

Contre ces afflictions il chercha un refuge dans le travail. L'année même où ces maux l'accablent et la suivante sont marquées par une reprise efficace de ses opérations typographiques. Mais beaucoup d'obstacles tendaient à paralyser les effets de sa volonté[1]. Elle se ralentit après un assez court espace de temps. De nouveaux motifs éloignent Henri de son domicile; et, redevenue un instant prospère sous l'œil du maître, son imprimerie retombe dans sa langueur. On le retrouve, en 1590, à Bâle, publiant des poëmes latins de sa composition. Dans ce besoin d'activité intellectuelle qui ne peut rester sans aliment, si le typographe s'est effacé, c'est pour faire place à l'homme de lettres.

Les avis, épitres ou préfaces de ses livres, datés d'une infinité de lieux divers, suffiraient seuls alors pour attester combien sa vie est vagabonde. On a peine à le suivre courant sans cesse d'une ville à l'autre. Au milieu de ses déplacements presque journaliers, ses ateliers de Genève, foyer jadis si brillant, ne pouvaient plus jeter que des lueurs momentanées. L'une d'elles éclaire surtout les années 1591 et 1592. De ses presses, ranimées par sa présence, sortent, entre autres produits importants, l'Hérodote, l'Appien, le Dion Cassius: soudaine clarté à laquelle succèdent de profondes ténèbres. Henri Estienne n'est plus à Genève en 1593; on ne l'y revoit qu'à la fin de 1594. En ce moment, les préoccupations littéraires ont semblé faire place dans son esprit à des préoccupations d'un autre genre. Il est tout entier à la haine des Turcs. Passionné contre eux, il veut que l'Europe s'alarme de leurs progrès; il demande qu'elle rassemble ses forces pour arrêter

1. Voy., dans le recueil des lettres de Joseph Scaliger, une lettre de l'imprimeur Jean Detournes à celui-ci, du 4 mai 1587.

se second torrent de barbares qui menace le monde civilisé.

Ces vœux, ces sentiments guerriers, remplissent deux harangues pleines d'une fougue un peu désordonnée, qu'il présenta lui-même à Rodolphe II[1], aux électeurs, et aux princes du saint Empire, réunis dans une assemblée générale à Ratisbonne[2]. La première est une réponse au livre du Génois Uberto Foglietta qui avait tenté d'expliquer, peu auparavant, à quelles causes l'empire ottoman devait sa prospérité et sa grandeur. Henri, en attaquant plusieurs parties de ce travail, s'attachait à prouver que la puissance des Turcs résidait moins dans leurs propres forces que dans les vices et les divisions de leurs adversaires. L'autre harangue était une pressante exhortation aux princes chrétiens, de former contre ces ennemis de la civilisation et de la foi une ligue vigoureuse[3]. A ces discours il ajouta vers

1. La vignette du Ve volume du *Trésor* grec, réimprimé par MM. Didot, reproduit cette circonstance.

2. « Ad Augustissimum Cæsarem... H. Stephani oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetua in bellis felicitate imperii turcici. — Exhortatio ad expeditionem in Turcas...; » Francfordii ad Mænum, 1594, in-8°. La Bibliothèque nationale possède de cet ouvrage un fort bel exemplaire : J. 491. Les morceaux qui le composent parurent la même année à Francfort, traduits en allemand, in-4°.

3. Cette harangue est terminée par ce vers :

Nil desperandum Christo duce et auspice Christo.

Toujours philologue (il faut le remarquer, néanmoins, comme un trait piquant de caractère), H. Estienne place à la fin de cette publication, p. 208, des observations curieuses sur notre langue. En constatant que nous avons pris plusieurs termes à l'arabe, au persan, etc., il signale, entre autres mots d'emprunt, celui de *toque*, qui nous vient des Turcs : « Nam *tocca* et *toc*, dit-il, est lineum capitis tegumentum turcicum. »

le même temps deux pièces de vers, animées d'un belliqueux enthousiasme, par lesquelles, nouveau Tyrtée, il se proposait d'échauffer les soldats armés pour une si belle cause et de les convier à la victoire.

Les Turcs n'avaient pas cessé d'épouvanter l'Europe: on sait qu'ils l'inquiétèrent jusqu'au moment où le roi de Pologne Jean Sobieski leur infligea sous les murs de Vienne une défaite qui les dépouilla à jamais du rôle d'agresseurs. Cette composition ne manquait donc pas tout à fait d'à-propos. A la passion politique qui l'avait suggérée, se mêlait en outre la passion des lettres anciennes. Les savants et les littérateurs, dans cette époque, n'avaient point encore pardonné aux conquérants et aux oppresseurs d'une contrée qui avait été si fertile en chefs-d'œuvre. Parmi eux circulait un dernier reste de cet esprit qui avait produit les croisades [1]. Érasme avait lui aussi, mais avec la mesure et la prudence qui lui étaient propres, demandé la guerre contre les Turcs [2]: avant de les combattre, il invitait d'abord les chrétiens à se réformer eux-mêmes, pour mieux mériter que Dieu protégeât leurs armes. On rappellera enfin qu'au commencement du XVIIe siècle, Mlle de Gournay, en célébrant la naissance du jeune Louis XIII, lui montrait dans l'avenir la défaite et l'expulsion des musulmans comme un devoir et une gloire réservés à son âge mûr [3].

1. Consult. à cet égard des poëmes, récemment édités par l'académie des Jeux Floraux et que nous fait connaître un article de la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er décembre 1850, p. 935 et suiv., notamment p. 944: on verra combien le vieux levain des croisades fermentait encore vers ce temps, en particulier chez les poëtes du midi de la France.

2. De bello Turcis inferendo consultatio : voy. t. V de l'édit. des OEuvres d'Érasme en 10 vol. in-f°.

3. *Les Avis ou les Présens de la demoiselle de Gournay*, édit.

Henri Estienne s'était, en qualité de chrétien et hélléniste, déclaré depuis longtemps leur ennemi. Déjà, dans ses *Dialogues du françois italianisé*, en 1578, il s'indignait de la puissance que possédait leur souverain, trop véritablement digne, suivant lui, du nom de *Grand Seigneur*; il reprochait aux princes chrétiens de lui prêter l'appui de leur mollesse et de leur incurie[1]; il préludait à ce cri d'alarme qu'il jeta alors dans l'assemblée de Ratisbonne. Un an après, il donna encore contre ces formidables voisins le signal d'une guerre d'extermination, et ces accents chevaleresques se retrouvent là où l'on ne s'attendrait guère à les rencontrer, dans un livre de critique littéraire sur le style de Juste Lipse[2].

Joseph Scaliger, peu favorable à Henri Estienne et qui le blâme souvent à tort, est fondé cette fois dans sa critique, lorsqu'il lui reproche de perdre de vue son sujet pour s'égarer dans une digression illimitée : aussi propose-t-il plaisamment d'intituler l'œuvre hybride du philologue au cœur martial : *De Latinitate lipsiana adversus Turcam*[3].

Ce travail, considéré dans son but principal, devait susciter à Henri Estienne beaucoup d'ennuis, et fournir un argument à ceux qui ont accusé son humeur malveillante et agressive. On n'oubliera pas cependant que le style tourmenté de Juste Lipse avait fondé en Alle-

de Paris, 1641, in-4°, p. 30. — Ces idées devaient même subsister au delà de cette époque. Cf. Balzac, c. V du *Prince*, etc.

1. P. 313 et 314 de l'édit. in-8°.

2. *De latinitate Lipsii Palæstra prima*, Francfordii, 1595, in-8°.

3. Teissier, *Éloges des hommes savants, tirés de l'histoire de M. de Thou*, avec additions, in-12, 1696, Utrecht, t. II, p. 292.

magne une école de latinistes, qui par subtilité et par affectation tendaient à dénaturer la langue. Enthousiaste de Tacite, à une époque qui ne savait pas assez admirer ce grand écrivain, il n'avait pu éviter entièrement, dans son effort pour s'approprier les beautés de ce périlleux modèle, l'écueil de l'obscurité et celui de l'archaïsme; il avait pris aussi à Sénèque quelques-uns des vices brillants signalés par Quintilien : les disciples de Juste Lipse avaient, suivant l'usage, copié, en les exagérant, les défauts du maître, plus faciles à reproduire que ses qualités. Henri Estienne n'a pas été le seul à remarquer de son temps cette influence corruptrice[1]; mais gardien des bonnes doctrines, il se croyait plus qu'un autre appelé à combattre tout ce qui choquait la pureté du goût classique. La concision exagérée de cet écrivain, sa recherche de la finesse et du trait, qui semblait tendre des piéges à l'intelligence des lecteurs, sa teinte surannée à dessein, son érudition prétentieuse, ses expressions souvent fausses et pédantesques en visant à la profondeur, sont, pour Henri Estienne, l'objet de moqueries sans mesure ; peu auparavant il avait déclaré dans une première lettre satirique, en s'adressant aux imitateurs de Juste Lipse, qu'il ne voulait être ni son railleur ni son flatteur[2] : la vivacité de sa nouvelle attaque eut pour fâcheux résultat de le faire passer pour un envieux de cet homme illustre.

1. Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, IX, 29, etc.; cf. Scioppius, *Judicium de stylo historico*, Soræ, 1658, in-12, p. 10 et suiv.

2. Il jouait sur les mots *Lipsiomimi*, *Lipsiomomus* et *Lipsiocolax* : cette lettre était placée à la suite des deux harangues adressées au congrès de Ratisbonne. En rapprocher la XIVe *Dissertation chrétienne et morale* de Balzac où celui-ci raille comme H. Estienne « les singes de Lipse. »

Sans recourir à cette imputation que repousse le caractère de Henri Estienne, d'autres raisons expliquent assez son hostilité contre Juste Lipse. On sait que celui-ci, non content d'abjurer les opinions de la réforme, fit preuve, dans la défense du catholicisme qu'il embrassa, d'un zèle empreint d'intolérance [1] : il encourut par cette ferveur de néophyte l'inimitié de ses anciens coreligionnaires. Telle était toutefois l'estime que lui avaient acquise ses grands travaux, qu'on jugea son adversaire outrecuidant d'avoir osé contester cette haute renommée, sans rivale même en Italie [2], et à laquelle les défenseurs ne manquèrent point. Par là Henri se trouva engagé dans une polémique nuisible à son repos comme à sa gloire : attaqué à son tour il eut le tort de répliquer à des disciples dont la fougueuse ardeur ne méritait pas de réponse. Dans un siècle où la courtoisie était peu connue des savants, l'âpreté des amours-propres communiquait à de telles luttes une violence déplorable : cette querelle littéraire, bien vite envenimée, dégénéra donc en personnalités offensantes.

Quant à Juste Lipse qui n'avait eu jusque-là, avec la personne et la famille de son agresseur, que de bonnes relations [3], quoiqu'il eût affecté d'abord de la modéra-

1. Voy. particulièrement ses *Politiques*, où il dit au prince, en traitant des matières de religion, « puniendos, nisi aliter expediat, qui dissentiunt, falsam pacem esse tolerantismum, etc. » Cf. Hallam, *Littérature de l'Europe aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, t. II, p. 87 et 147.

2. Voy. Burmann, déjà cit., *Sylloge epistolarum...*, t. Ier, p. 734 : « Bonus ille vir, quam misere jamdudum cum illa sua ipsiana latinitate et omni græcanitate, ut sic dicam, evanuit! stat vero et stabit Lipsius. » Cf. *ibid.*, p. 670, etc.

3. Voy. notamment une lettre de 1587, adressée à Denys Godefroi, *Epist. Cent. II Miscel.*, t. II, p. 84 des Œuvres de Juste Lipse, Antuerpiæ, 1637, in-f°.

tion et presque de l'indifférence à ce sujet, il ne laissa pas, ainsi que ses lettres l'attestent, d'être très-sensible à cette diatribe. Il y revient souvent, bien qu'il n'y ait, remarque-t-il[1], rien de solide et de prouvé dans ce que l'on allègue contre lui. En confessant que quelques écoliers ont pu le compromettre par leurs imitations maladroites, il observe qu'il n'est pas comptable de leurs méfaits[2]. Mais, l'humeur ne tardant pas à percer sous cette apparente froideur, il traite bientôt Henri Estienne de juge incompétent en matière de style et d'éloquence, d'homme qui veut parler de ce qu'il ne connaît point, qui n'a ni goût ni bon sens, et dont la plume, toujours en mouvement bien que désavouée des muses, n'est propre qu'à exciter l'ennui ou le rire. Ce vieillard radoteur, ajoute-t-il, n'a eu d'autre but en s'attaquant à son nom dans un libelle insipide, que de présenter à l'acheteur un appât qui le trompe[3].

Ici le dépit, trop manifeste, l'empêche à son tour d'être équitable pour Henri Estienne, dont la composition, passionnée sans doute, est du moins ingénieuse, d'un latin élégant, et non dépourvue d'une certaine justesse : car elle blesse l'adversaire par son côté vulnérable. On le voit, ce semble, par une lettre du savant André Schott, qui après avoir témoigné à Lipse la part qu'il a prise à son déplaisir, l'engage à réfuter ces critiques en écrivant, comme il en est bien capable,

1. Lett. à Lernutius : *Sylloge epistolarum...*, t. Ier, p. 25.

2. *Sylloge epistolarum...*, t. Ier, p. 438. — « Ce Lipse, disait encore Balzac, a corrompu par son exemple une infinité de jeunes gens en Flandre, en France et en Allemagne : VIIe *Dissert. crit.* Il ajoute : « Je parle de son style et de sa latinité ; » et il le loue effectivement comme très-vertueux et très-savant homme. Cf. *Scaligerana* II, p. 141 et suiv., et p. 223.

3. *Sylloge epistolarum. .*, p. 473, 641, 708 et 737.

quelque ouvrage d'un style riche et harmonieux, d'une abondance toute cicéronienne[1] : c'était l'avertir avec ménagement de modifier sa manière : par là il confondrait pour le mieux son détracteur.

L'œuvre de celui-ci, généralement condamnée, annonçait d'ailleurs une humeur aigrie et morose : Isaac Casaubon y faisait surtout allusion, lorsqu'en parlant de son beau-père, il regrettait que quelques-unes de ses dernières productions eussent vu le jour[2]. A la vérité, le caractère de Henri Estienne, attristé par l'âge autant que par les malheurs, le rendait de plus en plus fâcheux aux autres et à lui-même. C'est ce que nous apprennent les lettres de son gendre qui nous le montrent, vers cette époque, en proie à ses incertitudes, errant à travers toute l'Allemagne sans pouvoir se fixer nulle part, toujours aspirant au repos et toujours incapable de le supporter[3]. Ce n'est plus à Genève qu'il faut chercher Henri; c'est tour à tour à Orléans, à Lyon, à Strasbourg, à Cologne, à Francfort, et jusqu'en Hongrie et en Silésie. Rentre-t-il enfin dans ses foyers, la vie domestique, par l'effet de la désuétude, lui semble aussitôt à charge. Les affections de la famille, auxquelles il n'était certes pas étranger, n'adoucissent plus sa brusquerie et sa

1. « Ede aliquid, abundas enim et potes, asiatico et fuso dicendi genere ac numeris eorum qui ciceroniani appellantur... Perge porro, vincesque, mihi crede. » *Sylloge epistolarum*, t. Ier, p. 102.

2. *Isaaci Casauboni Epistolæ, insertis ad easdem responsionibus..., curante Theodoro Janson ab Almeloveen;* Roterodami, in-fo, 1709. *Epistol.* 182 (à Hœschelius).

3. Epist. 12, t. Ier, p. 8 de l'édit. d'Almeloveen ; cette lettre, adressée à Richard Thomson, est de mai 1594 : « Postquam semel abiit ante menses octo aut novem, per Germaniam ἀλᾶται, πλανᾶται καὶ ἀλύει ; ita enim plane audio ἀλύειν eum, ut neque domum redire, neque alibi aptas sedes reperire queat. »

rudesse. Non content d'interdire aux étrangers l'accès de sa bibliothèque, si pleine de richesses enviées, il ne permet pas même à ses proches d'y pénétrer [1]; inabordable également pour tous, il s'y cache comme un avare au milieu de ses trésors, vrai *bibliotaphe*, ainsi que l'on surnommait son ami Henri de Mesmes : bien différents, l'un et l'autre, de ce généreux Grollier, jadis ambassadeur de François Ier à Rome, qui, après une carrière diplomatique honorable, vouant le reste de sa vie aux loisirs littéraires, avait formé une bibliothèque d'environ trois mille volumes, reliés avec magnificence, et sur la couverture desquels on lisait : « Joannis Grollerii *et amicorum* [2]. »

Les livres de Henri Estienne, sans usage durant ses absences si prolongées, se détérioraient dans l'abandon et les ténèbres. Malheur à ceux qui lui confiaient alors leurs travaux. Renfermés avec les siens, il n'était presque plus possible d'en obtenir la restitution : ses oreilles étaient sourdes aux réclamations et aux prières. Pour rendre à Rittershuys un manuscrit vainement sollicité, il fallut, pendant l'éloignement du maître, forcer l'entrée de sa bibliothèque. L'affection que Casaubon portait à ce savant lui inspira cette audace, sur laquelle il demande son secret le plus absolu : car il ne saurait prévoir, lui dit-il, quelles violences, quels terribles orages une simple indiscrétion pourrait exciter [3]. Tel était l'effroi que l'humeur ombrageuse de H. Estienne et son despotisme impérieux inspiraient dans sa famille ! Leuncla-

1. Casauboni Epist. 16, 21, 40, 65, 89, 176, 260.

2. Lacaille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 87.

3. Voy. la lettre 15, de 1594, à Rittershuys (Rittershusius, célèbre jurisconsulte et philologue, natif de Brunswick), t. Ier, p. 10 de l'édit. citée. Cf. le même récit fait par celui-ci, écrivant en mars 1595 à Jos. Scaliger : *Sylloge epistolarum*, t. II, p. 325.

vius[1], dont il avait d'abord été l'ami et avec qui il eut par la suite de graves démêlés, lutta plusieurs années entières pour arracher à ce jaloux possesseur sa traduction estimée de Xénophon[2]. Sur ce dernier point H. Estienne a voulu se justifier, en alléguant qu'un incendie, résultat des désordres de la guerre, lui ayant coûté la perte de beaucoup de volumes, il avait cru longtemps que l'ouvrage de Leunclavius était au nombre de ceux que la flamme avait consumés. Il est certain, en tout cas, que ces mauvais procédés, qualifiés par quelques-uns d'une manière trop rigoureuse[3], firent planer de son temps, sur sa délicatesse, de fâcheux soupçons[4]. Ses préoccupations, sa misanthropie, telle est l'explication la plus vraie et la meilleure excuse de sa conduite.

Homme de paix et d'étude, Casaubon souffrait plus qu'aucun autre de la fougue et des écarts de son beau-père, qu'il s'efforçait en vain de modérer[5] : mais il ne l'en

1. Ou Loevenklaw, de Westphalie, dont les travaux sur l'empire grec de Constantinople et sur les Turcs sont surtout estimés : voy. *Scaligerana* II, p. 139 et 140.

2. Voy. Melchior Adam, *Vitæ germanorum philosophorum*, biographie de Leunclavius; cf. Maittaire, p. 417 et 418. Casaubon, écrivant à Rittershuys, fait allusion à ce fait : « An tu nescis qua difficultate, quo annorum spatio Xenophontem suum Leunclavius ab illo receperit? »

3. Rem., notamment, les plaintes que fait de lui le docteur Ant. Sarrasin dans la préface de son Dioscoride, qu'il édita en 1598 avec une traduction latine : travail entrepris depuis longtemps sur la demande de H. Estienne et destiné à ses presses.

4. Voy. *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 110, où Modius, écrivant à Juste Lipse, en août 1596, dit au sujet d'un de ses livres : « Ego Henrico Stephano qui illum a me per litteras cudendum expetierat, homini, quod inter nos sit, jam erroni, et in aulis germanicorum principum quorumdam *non optime audienti*, labores meos in incertum committendos non existimem. » Cf. *ibid.*, p. 179.

5. Epist. 12 : dans cette lettre, déjà citée, il dit à son ami, au sujet d'Estienne : « Nosti hominem, nosti mores, nosti quid apud eum possim. »

défendait pas avec moins de chaleur contre les insinuations malveillantes et injustes de ses nombreux ennemis. Plein d'une indulgence respectueuse pour ses travers, il ne cessa de lui témoigner une déférence et des égards peu payés de retour[1]. Ses épanchements familiers, ses doléances à ses amis[2], exemptes de vivacité comme d'amertume et qui portent par cela même leur cachet de vérité, nous offrent, en témoignant de la compassion tendre que lui inspirait Henri Estienne[3], un triste tableau de la vieillesse calamiteuse qui termina une vie pleine de travaux et de gloire : elle devait se consumer, s'abréger dans les tourments de l'inquiétude, et s'éteindre dans l'abandon. La faveur de plusieurs souverains, tant de nobles fatigues et d'œuvres durables, devaient conduire enfin Henri Estienne à l'hôpital de Lyon, pour y trouver son dernier gîte et son lit de mort.

Genève, depuis nombre d'années, n'était plus en quelque sorte pour lui qu'un lieu de passage. Il y fit un séjour de peu de durée en 1597, et il s'en éloigna pour n'y plus revenir. Un trait distinctif du caractère d'Estienne, c'était le regret du pays natal : ses regards et ses pas se reportaient sans cesse, comme malgré lui, vers cette terre de ses ancêtres[4]. Après l'avoir quittée

1. Scaliger, en accusant la *rusticité* de H. Estienne, dit qu'il n'aimait pas son gendre et qu'il ne voulait plus même voir sa fille Florence : *Scaligerana* II, p. 76.

2. Voy. les lettres de Casaubon précédemment citées et la lett. 186, en particulier.

3. Epist. 12 : « O hominem dignum cujus te misereat ! » Ailleurs encore Casaubon nous parle des *folies* et de la *seconde enfance* où le fait tomber son âge, sur lequel il reporte volontiers ses bizarreries et ses torts. Il l'appelle plus d'une fois, dans ses Lettres, *notre bon*, *notre excellent vieillard*.

4. *Sammarthani Elogia*, in-4°, 1630, p. 131; Maittaire, p. 480. Cf. Scaligerana II, p. 77, où l'on voit, de plus, que par une

en 1596, déjà poursuivi du besoin de la revoir, il se dirigea sur Montpellier où résidait alors Casaubon. Plus communicatif cette fois que de coutume, il offrit à son gendre, qui s'occupait d'éditer Athénée, de bonnes variantes qu'il avait découvertes à Rome sur cet auteur; il lui proposa même, pour ce travail, une coopération qui ne fut pas acceptée. Continuant son voyage, il se rendit ensuite à Lyon : ce fut dans cette ville qu'il tomba malade et qu'il succomba au commencement de mars 1598, l'année même où mourut Philippe II d'Espagne et où Henri IV signa l'édit de Nantes.

On vient de dire que les jours d'Estienne se terminèrent à l'hôpital. Comme si cette fin n'eût pas encore été assez déplorable, on a prétendu aussi que la folie avait troublé les derniers temps de sa vie[1] : il n'en est rien. Seulement il se peut que le mal qui l'a tué ait auparavant éteint sa raison. S'il fut aliéné, en tout cas, ce n'a été que sur son lit funèbre. Notre imagination, éprise des contrastes, aime à voir combler la mesure des malheurs qui frappent les têtes illustres. Mais il est bien inutile ici de charger ce que la réalité a de douloureux et d'ajouter une calamité nouvelle à celles qui ont rempli le cours de cette glorieuse existence. Au lieu de se jeter,

suite de son goût pour Paris, H. Estienne avait toujours conservé l'habitude « d'être vêtu à la parisienne, avec des bandes de velours pendantes. »

1. « Opibus *atque ingenio* destitutus vitæ in nosocomio finem fecit : » lib. cit. *de Infelicitate litteratorum*. Au sujet de cet ouvrage célèbre qui appartient à Pierius Valerianus, et que Cornelius Tollius a augmenté d'un appendice, on remarquera qu'il a été réédité récemment par sir Egerton Brydges à Genève (1821), que Coupé en a inséré en partie la traduction dans ses *Soirées littéraires*, et qu'on peut le rapprocher avec intérêt du livre bien supérieur d'un écrivain de nos jours, *Les misères des gens de lettres*, *The calamities of authors*, par M. d'Israëli.

sur ce trépas funeste, dans des exagérations déclamatoires, comme il est arrivé à d'autres, il vaut mieux en déterminer les circonstances avec scrupule pour la vérité, et sacrifier à l'exactitude historique l'intérêt romanesque. Fidèle narrateur et au risque d'affaiblir ce que la tradition a de touchant, nous dirons donc que la mort de Henri Estienne à l'hôpital fut plutôt le résultat de son isolement que la preuve de son indigence. Surpris par la maladie dans une ville où il n'avait fait que passer[1] et où sans doute il n'avait point d'amis[2], il dut recourir, et peut-être même recourut-on pour lui, sans le connaître, aux secours de la charité publique, comme plus immédiats et plus efficaces. Ainsi sa présence dans cet asile de la douleur et de la misère fut purement accidentelle.

Ce qui démontre que l'état embarrassé de ses affaires n'excluait pas certaines ressources, c'est que tous les engagements pécuniaires qu'il avait contractés paraissent avoir été fidèlement remplis. La vente des livres fort nombreux que renfermaient ses magasins suffit pour acquitter les dettes qu'il avait laissées, et permit en outre à sa veuve comme aux enfants qui lui survécurent et qui n'étaient pas établis, de conserver quelques moyens d'existence. Paul écrivait, plusieurs années après, « que son père, à sa mort, était, par la grâce de Dieu, paisible possesseur de son imprimerie[3]. »

1. Dans le *Borboniana* il est dit faussement qu'il avait dirigé quelque temps une imprimerie à Lyon en qualité de prote.

2. Il avait cependant, mais plus de vingt années auparavant, dédié un de ses livres (*de Latinitate falso suspecta*) à Chastillon, président au parlement de Lyon.

3. Cette lettre, datée de 1608, a été récemment retrouvée : on peut la lire dans l'ouvrage de M. Renouard sur les Estienne, p. 574 de la 2e édition. Elle réfute ce qui a été affirmé par plusieurs,

Si la pauvreté de Henri Estienne, ainsi qu'il résulte de cette simple exposition des faits, n'est pas allée jusqu'au dernier terme du dénûment, elle n'en a pas moins été incontestable : la perte de la plus grande partie de son patrimoine fut en réalité la récompense de ses rares talents et de ses labeurs infinis. Il est superflu de s'en étonner et de s'en indigner : la gloire est au prix des sacrifices. Que sont devenus la plupart des noms de ces imprimeurs du XVe et du XVIe siècle, qui, exploitant avec activité et intelligence une industrie nouvelle et féconde, ont, par un commerce florissant, légué de riches héritages à leurs familles? Leur souvenir a péri : mais la mémoire des Estienne subsiste; elle subsistera tant que l'art de la typographie sera cultivé. Dans ce temps comme aujourd'hui, entre la fortune et la gloire, il fallait presque toujours choisir : Henri Estienne a choisi, et son lot est maintenant le meilleur.

Pour prix de l'existence rendue à la littérature antique, les Manuce tombèrent, eux aussi, dans un état de gêne qui, en plus d'une occasion, comprima leur essor : sans les secours des papes, et spécialement de Paul IV, ils auraient connu la misère. Les Elzevier, par la suite, ne retirèrent que la pauvreté des élégants travaux qui ont fait leur illustration. Quant à Henri Estienne, l'extrême modicité de l'héritage qu'il laissa est attestée par Casaubon. Celui-ci n'avait pas reçu de dot en devenant l'époux de Florence, et pourtant il hésitait à se déplacer pour aller recueillir sa part d'un patrimoine si restreint[1]. Il ne vint que déterminé par l'envie de pénétrer à loisir dans une

notamment par Teissier, de son état d'indigence : *Éloges des hommes savants...*, in-12, 1704, Berlin, t. III, p. 418.

1. *Casauboni Epistolæ*, ep. 174 : « Hereditas soceri viri non erat fortasse tanti, cujus gratia uxorem relinquerem, dum uxoria bona prosequor. » Cf. ep. 164 et 190.

bibliothèque dont la jouissance et la vue lui avaient été si rigoureusement interdites. Jadis fort riche, non-seulement en bons livres, mais en livres reliés avec luxe[1], elle renfermait, nous dit-il, quoiqu'elle eût eu bien à souffrir de l'abandon des dernières années, de très-précieux débris[2]. Plusieurs travaux, ébauchés ou même finis, y témoignaient en outre de l'activité d'esprit qui n'avait jamais manqué à H. Estienne. Toutefois Casaubon, par une abnégation généreuse (car il n'y avait aucun testament), remit les manuscrits à Paul, et il amena, non sans effort, les autres intéressés à consentir au même sacrifice[3].

Celui-ci se montra digne de les posséder par l'usage qu'il en sut faire. Mais auparavant il s'honora par le culte pieux qu'il rendit à la mémoire de son père. Nous avons de lui une pièce de vers latins qui témoigne de son affection et de sa reconnaissance filiale. Non content de le célébrer, il donnait le signal des plaintes et des éloges à tous les poëtes du temps, à tous les amis de l'antiquité, en les conviant à partager sa douleur et à s'associer à son hommage :

Vos, sacri vates, inspergite vestra sepulcro
Munera, quæ possint cineres placare sepulti :
Illum non oculis morientem Græcia siccis

1. *Scaligerana II*, p. 77.

2. *Casauboni Epist.* : voy. particulièrement ep. 176, 181, 186 et 192.

3. *Casauboni Epist.*, ep. 190. Au nombre de ces manuscrits, dont un seul était excepté comme on va voir, étaient compris ceux de Henri Estienne lui-même. Quant à Casaubon, on a prétendu qu'il s'était contenté, pour sa part dans la succession, d'un manuscrit de Photius, qu'il édita en 1600 : voy. Maittaire, p. 490.

Cernere sustinuit, sensitque ex funere vulnus;
Vos quoque, Pierides, Latio ingemuistis amatæ[1]...

Un regret touchant se mêle à ces accents du fils, c'est qu'il ne pourra pas même verser des larmes sur la tombe paternelle :

Et lugdunæo requiescunt ossa sepulcro[2].

Il paraît d'ailleurs trop certain que les restes de Henri Estienne, confondus avec ceux des hôtes du triste séjour où il avait expiré, furent jetés dans la fosse commune[3]. Celui qui avait tant fait pour la gloire des lettres et pour celle de son pays n'eut pas l'honneur d'un tombeau.

La mort de Henri Estienne fut, quoi qu'il en soit, l'occasion d'un retour de bienveillance ou plutôt de justice en sa faveur. Parmi les suffrages qui lui furent décernés, l'un des plus considérables fut celui de l'historien de Thou[4] ; mais on remarquera notamment le tribut d'estime que lui paya Joseph Scaliger, fort enclin à blâmer, comme on l'a dit, et qui, en d'autres moments, ne l'avait pas épargné : dans une lettre pleine d'honorables re-

1. Toute la pièce a été reproduite par M. Renouard, p. 465-469 de son ouvr. cité.

2. M. Magnin a cru pouvoir inférer de ce vers, que Henri Estienne a eu réellement un tombeau à Lyon ; ce qui n'est nullement probable : il en eût été question ailleurs.

3. Le P. Colonia, dans son *Histoire de Lyon*, in-4°, t. II, p. 609, nous apprend que H. Estienne fut enterré dans le cimetière des religionnaires, voisin de l'hôpital. Suivant le même, il fut le premier dont un détachement du guet de la ville accompagnât les funérailles. Mais ce n'était pas pour l'honorer : c'est que cette escorte fut alors jugée nécessaire pour protéger les convois des protestants contre les insultes de la populace. Cf. M. Didot, *Essai sur la typographie*, col. 812.

4. *Hist.*, liv. 120, à la fin ; cf. *id.*, l. XXIII, t. Ier, p. 791.

grets au sujet de cette perte[1], il déplora avec amert le coup funeste qui frappait les études anciennes e études grecques en particulier.

Henri Estienne achevait seulement sa soixa sixième année, et l'on a pu déjà admirer le nomb l'importance des travaux qui avaient rempli sa rière. Nous sommes cependant loin d'en avoir épui liste : il nous reste à la compléter, en donnant ic aperçu rapide de tous ceux de ses ouvrages qu mouvement du récit nous a forcé de délaisser sur r route.

Pour étudier avec quelque ordre ces productions core multipliées, nous les grouperons par genres, et montrerons tour à tour dans Estienne l'éditeur des te anciens; le grammairien et le critique, maniant avec égale facilité le latin et le français; enfin le poëte, versificateur qui prétend à ce nom, faisant auss l'une et de l'autre langue un usage non moins fami

Sous le premier rapport, les titres de Henri Estien l'immortalité sont demeurés incontestables. Pour lu typographie n'a pas été une industrie, mais un art a élevé, d'après l'exemple de son père, à une singu hauteur. Animé de la passion des lettres, il a contri plus qu'aucun autre peut-être, à renouer la ch rompue des âges, et à réaliser cette alliance du p avec le présent, si vivifiante pour la pensée mode En s'efforçant, par cette vue, de rétablir dans leur grité première les monuments éternels de la raison génie antiques, il a tendu, il a presque atteint perfection. Aussi la plupart l'ont-ils mis à côté d'

1. Epist. 46 ad Casaubonum. — Cf. *Scaligerana* II, p. « C'est ignorance grande de médire de Henri Estienne, qui a servi aux lettres. »

l'ancien : quelques-uns même n'ont pas craint de le placer au-dessus de cet homme illustre dont l'Italie est justement fière[1].

Maittaire s'est attaché à déterminer les années où avaient paru les productions typographiques de Henri Estienne : ce travail qui avait ses difficultés, parce que celui-ci, à la différence de Robert, en avait souvent omis les dates, a été repris de nos jours et accompli avec un entier succès par M. Renouard. Il nous suffit, pour tous les renseignements bibliographiques désirables, de renvoyer le lecteur à leurs ouvrages[2]. Mais, hâtons-nous de le dire, ce qui recommande surtout Henri à notre attention, ce qui, dans ses livres, nous frappe plus encore que la beauté de leur exécution matérielle, c'est l'amélioration des textes. Il a excellé notamment dans cette critique conjecturale qui eut pour effet de dégager les chefs-d'œuvre classiques des souillures que l'ignorance leur avait fait contracter[3].

1. M. A. Firmin Didot et M. Le Clerc, entre autres connaisseurs, ont contesté la vérité de cette assertion de M. Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, 1825, t. III, p. 75 : « Alde l'ancien occupe le premier rang parmi tous les imprimeurs anciens ou modernes. »

2. Voy. particulièrement la 2e édit. des *Annales de l'imprimerie des Estienne*, Paris, 1843, dont l'auteur, si compétent, a dressé avec une exactitude inattaquable la nomenclature des éditions non-seulement de Henri, mais des autres typographes de cette famille.

3. Aucun, suivant H. Estienne (voy. sa lettre à Sigonius, en tête des *Excerptæ historiæ ex Ctesia...*, in-8°, 1557), ne sut mieux corriger les textes anciens que P. Danès, dont il s'honore d'avoir été le disciple : « Qui vir quam felici ad eluendas abstrusissimas etiam librorum labes et maculas præditus sit ingenio non Gallia solum nostra sed et tua Italia jam pridem novit. » Il ajoute : « Ab eo autem quum discessi, nullos qui majori cum dexteritate et felicitate id præstent invenio, quam duos magni

On a prétendu, il est vrai, que plusieurs de ses cha ments avaient été audacieux[1]; mais, dans le momer les débris exhumés de l'antiquité reparaissaient (gurés par le temps[2], une timidité trop circonsp n'aurait pas été sans périls. Pour reconstituer les m ments ruineux du passé, pour nous les rendre sous aspect véritable, il fallait plus que de la patience; il lait la divination du génie : certains écarts, certa hardiesses devront donc être pardonnés. Presque ceux qui se sont appliqués à épurer les textes été, dans ce siècle, plus ou moins en butte à l'a sation de témérité. Henri Estienne n'a pas épargı Manuce et surtout à Lambin ces reproches dont il a été l'objet lui-même[3]. Il s'est montré du re en divers endroits, préoccupé de contredire ces putations assez peu fondées, lorsqu'il annonce exemple, dans la préface de son Thucydide[4], (pour n'être pas traité de présomptueux, il s'est abs

apud nos nominis viros, Adrianum Turnebum et Joa Auratum. »

1. Voy. notamment *Scaligerana I*, au mot *Erotianus*, p cf., *ibid.*, p. 69.

2. François Hotman, dans la préface de ses *Commentair* les Harangues de Cicéron, in-f°, 1554, se plaignait en ces t de la diversité des leçons qui rendaient presque méconnai cet auteur : « Cognovi in impressis tantam repugnantiam a sensionem ut ipse, opinor, Tullius, si revivisceret, su scripta vix agniturus esse videatur. »

3. Voy. *Pseudo-Cicero*, p. 59 : « In Manutio non t quantam in Lambino audaciam, sed valde tamen periculos citam... » Cf. *ibid.*, p. 14, et Maittaire, *Vitæ Stephanc* p. 401 et 402. Beaucoup d'érudits passaient même alor consulter, en vue de fixer les textes, leurs lumières bien plu les manuscrits : présomption très-justement blâmée par Estienne.

4. 1564. — Réédité en 1588.

de modifier tout ce qui ne lui a point paru absolument répréhensible : « Ita me jam pridem comparavi ut malim timiditatis in rebus hujusmodi quam audaciæ culpam sustinere. » Le savant jésuite André Schott n'a donc fait preuve, à l'égard de Henri Estienne, que d'une justice éclairée, en lui accordant l'éloge d'avoir revisé et corrigé les auteurs avec autant d'intelligence et de réserve que de succès[1] : suffrage qu'un imposant témoignage moderne, celui de Wyttenbach, a pleinement confirmé[2]. Ce n'est pas qu'en parcourant les routes peu frayées de l'érudition, en s'efforçant de défricher ce champ couvert de ronces, il n'ait dû rencontrer de nombreuses aspérités et faillir quelquefois. La science, dans sa marche toujours progressive, a pu signaler chez lui des erreurs[3]. Mais ses éditions n'en ont pas moins mérité, en général, d'être la base de celles qui ont été données jusqu'à notre époque; et si dans cette voie, où il en avait surpassé tant d'autres, Henri Estienne a été surpassé à son tour, on n'oubliera pas qu'il a fourni lui-même, par les progrès qu'il a fait faire à la critique, les moyens de le laisser en arrière.

Dix-neuf premières impressions, dont une seule latine et les autres grecques, en outre beaucoup de réimpressions considérablement amendées dans ces deux langues, telle a été l'abondante récolte de H. Estienne dans un domaine dont la fécondité primitive avait été déjà presque épuisée; tels ont été, en le considérant seulement ici comme éditeur des anciens, les fruits de

1. And. Schotti præfatio ad Lysiam, 1615.

2. Voy. sa préface des Œuvres morales de Plutarque, 1795, où il le défend du reproche d'avoir manqué de circonspection.

3. On en trouvera de relevées dans le recueil de l'*Académie des inscriptions*, t. II, *Mém.*, p. 84 et 85, 94, 95 et 407; t. V, *Hist.*, p. 107; etc.

sa laborieuse carrière. Par les notes explicatives et les commentaires discrets dont il a accompagné leurs textes, il n'a pas peu contribué à dissiper les derniers nuages dont ils étaient couverts et à nous les rendre parfaitement abordables. Pour apprécier à leur juste valeur tant de secours qu'il nous a prêtés, on se rappellera que l'érudition était alors une des formes de la philosophie, et que les commentateurs de ce temps, comme on en a fait l'observation, ont mérité un rang entre les hommes les plus éclairés et les plus utiles au progrès de la raison.

Les travaux jusque-là inédits, dont Henri Estienne a enrichi la littérature grecque, sont, outre Anacréon et les livres de Denys d'Halicarnasse mentionnés plus haut, des morceaux d'Aristote et de Théophraste, des novelles impériales et un code de droit oriental, le lexique d'Érotien (c'est un glossaire spécial d'Hippocrate) et un autre dictionnaire de médecine, six discours de Thémistius[1], les déclamations de Polémon, d'Himérius et de quelques autres sophistes, des fragments d'ancienne poésie philosophique, c'est-à-dire d'Empédocle, de Xénophane, de Parménide, etc., les hymnes de Synésius, le combat d'Homère et d'Hésiode, une partie de Diodore[2], de Zosime et d'Ap-

1. En même temps il rectifia le texte de huit autres discours de Thémistius publiés auparavant par Trincavelli chez Paul Manuce.

2. L'édition de Henri Estienne renferme les quarante livres que nous connaissons de cet auteur. A cette époque, toutefois, on conservait l'espoir de découvrir des livres complémentaires de cet ouvrage qui, d'après Lazare de Baïf, existaient en Sicile. On voit Henri presser Fugger, avec qui il était en relation, de ne pas épargner les frais pour les faire rechercher, comme très-propres à compenser, suivant lui, la perte d'une partie des histoires de Tite-Live. — On ajoutera qu'à défaut de livres entiers, quelques morceaux de Diodore ont été retrouvés récemment à l'Escurial;

pien[1], les dissertations de Maxime de Tyr, qui avaient été apportées par Jean Lascaris dans l'Occident, l'auteur chrétien Athénagore avec des traités d'Athanase, d'Anastase, de Cyrille, et une épître du martyr Justin, des extraits de Ctésias, de Memnon, etc., et le géographe Dicéarque. Par lui de plus, on vient de le dire, de nombreux textes, précédemment publiés, reçurent des améliorations très-importantes[2]. On a déjà parlé de ses éditions de Plutarque et de Platon : malgré les travaux remarquables consacrés depuis cette époque à ces deux écrivains, elles n'ont pas cessé de jouir d'une juste estime. Il faut citer encore celles des premiers livres d'Appien, défiguré en ce temps par une multitude de fautes[3]; de Xénophon, qu'il a pareillement fort amendé; de Pindare, l'un des objets de sa prédilection[4], qui lui dut beaucoup ainsi que les autres lyriques; d'Eschyle, qu'il a fait suivre

ils sont contenus dans le t. II des *Fragmenta historicorum græcorum* publiés par MM. Didot.

1. Le récit des guerres d'Espagne et de celles d'Annibal fut trouvé par Henri Estienne en Italie et ajouté au texte d'Appien, que Charles Estienne, oncle de Henri, avait édité auparavant: en sorte que tout ce que le XVIe siècle possédait de cet auteur fut dû à cette laborieuse famille.

2. Ces améliorations ne s'étendent guère à moins de cinquante ouvrages.

3. Voy. *Sylloge epistolarum*, t. Ier, p. 638 : Livineus Lipsio, 1593 : » Moneo valde depravatum ac mendis obsitum legi Appianum, nisi Henricus forte Stephanus, qui eum nuper recudit, medicinam attulit. »

4. L'on remarquera parmi ses éditions de cet auteur, celle de 1560, dédiée à Mélanchthon, fort peu de temps avant la mort de cet homme célèbre, si épris de l'antiquité grecque : c'était un tribut de reconnaissance pour les encouragements qu'il avait adressés dans ses lettres à Henri Estienne.

de fragments considérables; de Sophocle[1], de Callimaque[2], d'Apollonius de Rhodes, d'Isocrate, d'Athénée, de Polybe, d'Arrien, de Dion Cassius, de Diogène Laërce, d'Hérodien qu'il accompagna de la traduction de Politien alors fort admirée, et cependant moins fidèle qu'élégante, comme l'a remarqué Henri Estienne. Ajoutez que presque tous ces auteurs furent imprimés par lui plusieurs fois, et toujours avec des perfectionnements nouveaux : car jamais éditeur ne fut, selon le jugement de Maittaire, plus difficile pour lui-même et plus attentif à se corriger sans cesse.

Un grand service qu'il a aussi rendu à l'antiquité grecque, c'est qu'il a donné de ses principaux monuments des versions latines très-estimables. Il a traduit en vers non-seulement Anacréon, Théocrite, Moschus et Bion, comme on l'a vu, mais les épigrammes choisies de l'Anthologie[3], les maximes des poëtes comiques, un

1. On loue en particulier l'exactitude de l'édition qu'il a publiée de cet auteur en 1568, in-4°. — La même année Henri Estienne fit paraître encore des *Annotations* sur Sophocle et aussi sur Euripide, in-8°.

2. H. Estienne goûtait beaucoup ce poëte, et il a même appelé, dans ses *Schediasmata*, du jugement un peu sévère porté sur lui par Ovide qui a dit :

Non valet ingenio, sed magis arte valet.

3. *Selecta ex Anthologia epigrammata, latinis versibus interpretata.* Heusinger, qui mentionne ce livre dans la dédicace de son édition de l'*Hellenolexias*, a dit pour en expliquer la rareté que Henri Estienne, qui le fit paraître en Allemagne, l'avait publié sans doute à un très-petit nombre d'exemplaires. — C'est là qu'il a rendu un distique grec en 50 façons et un autre en 106 : ce dont on l'a beaucoup félicité de son temps, et ce dont s'est, depuis, assez justement moqué le Père Levasseur, dans son traité de l'épigramme. Plus fécond encore pour un troisième, il l'a traduit en 140 manières différentes : mais on sait combien ces puérilités étaient alors en vogue. — Un de ces tours

hymne de Callimaque, le combat d'Homère et d'Hésiode, suivi d'autres pièces homériques; il a traduit en prose non-seulement le pyrrhonien Sextus Empiricus, mais Pindare, toutefois avec un peu trop d'enflure[1], une partie des discours que renferment les historiens grecs et les extraits qu'il a publiés des plus anciens d'entre eux-ci, quelques vies de Plutarque, des opuscules de saint Justin le martyr et de Denys le Périégète (ce dernier est auteur d'un poëme *de Situ orbis*), Dicéarque, Athénagore, des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, enfin quelques harangues des grands orateurs d'Athènes.

La Croix du Maine, qui attribue à Henri Estienne différents ouvrages que nous ne connaissons pas, mentionne spécialement de lui d'assez nombreuses versions françaises, celles de plusieurs discours, entre lesquels deux d'Isocrate, quatre de Dion Chrysostome et deux de Synésius, de trois traités de Plutarque et de quelques dialogues de Lucien : il joint à cette liste son jugement sur Henri Estienne; il trouve qu'il traduit dans notre langue avec plus d'exactitude et de scrupule qu'il ne le fait en latin. Joseph Scaliger, Bœcler et Pierre Lefebvre ont accusé en effet de manquer, en cette dernière langue, de fidélité. Mais la plupart des savants se sont accordés à le placer au premier rang des interprètes latins[2]; Huet, qui lui a consacré un éloge auquel nous

force et de patience, qui passaient pour des tours d'esprit, se voit encore dans la préface du volume intitulé *Virtutum encomia :* ., *ibid.*, p. 232.

1. *Tumide*, dit Maittaire, peu favorable à cette traduction, ouvrage de la jeunesse de Henri Estienne.

2. Comme interprète français, nous n'avons plus rien qui nous permette de le juger. Néanmoins, la préface de la *Conformité* atteste effectivement qu'il avait « traduit en notre langue quelques passages des auteurs grecs. »

ne pourrions rien ajouter[1], va jusqu'à l'appeler « l traducteur par excellence. » Il est certain que so esprit vif et son goût délicat le rendaient aussi propre bien sentir les beautés des anciens qu'à les reproduir avec bonheur.

Quand il ne joignait pas à leurs textes ses propr traductions, Henri Estienne retouchait du moins améliorait celles qu'il jugeait à propos de réimprime On en citera pour preuve son édition de Thucydid Bien qu'il eût été mis en latin par Laurent Valla et français par le célèbre Seyssel[2], cet écrivain réclama pour la pureté et l'intelligence du texte, des correctio très-multipliées. Henri Estienne en prit courageus ment l'initiative, et ses remarques éclaircirent en plusieu endroits un sens qui était loin d'être fixé. A cette occ sion, et en purgeant les versions précédentes des faut grossières qu'elles contenaient, il déplore l'insuffisan des interprètes que les Grecs ont trouvés parmi nou non sans faire toutefois une exception honorable faveur de notre Amyot. On peut nommer, parmi l autres traductions que Henri Estienne a singulièreme amendées, celles de Xénophon, d'Appien et de Maxin de Tyr.

1. Voy. *de claris Interpretibus*, l. II, p. 160. — Suivant lu H. Estienne sait à merveille exprimer non-seulement les parole mais le caractère d'esprit de ses originaux; il s'identifie avec eu se pénètre de leurs pensées et les rend avec autant de perfecti que d'élégance.

2. Il est vrai que Seyssel, suivant Henri Estienne, av traduit sur le latin de Valla, ajoutant ses propres fautes à cell de son prédécesseur. Déjà l'inégalité de celui-ci était extrêm Il mêlait de singulières traces d'ignorance et d'aberration à l'ér dition et à la sagacité dont il fournissait des preuves réelles. Po Seyssel, il se recommandait seulement par le mérite du style. I Verdier l'a loué avec raison d'avoir été *l'un des premiers illustrer notre langue.*

La littérature de Rome ne lui fut guère moins redevable que celle de la Grèce : car s'il ne donna en latin qu'un texte nouveau (ce fut un ouvrage de médecine), il en perfectionna une infinité d'autres. Un des écrivains dont mérita le mieux Henri Estienne, par les changements qu'il apporta à son texte et les explications dont il l'enrichit, fut Pline le naturaliste, celui de tous les classiques latins qui avait eu le plus à souffrir des ravages du temps et des dégradations de la barbarie : aussi Érasme, en le publiant (1525), n'avait-il pu remédier que très-imparfaitement aux altérations qui le surchargeaient[1]. La vivacité de son sens critique s'appliqua avec le même succès à Horace, qui, plus fréquemment reproduit qu'aucun ancien, avait été par cela même plus en butte à la témérité des conjectures; aux Lettres de Cicéron, à Virgile, Ovide, Tibulle, Properce, Martial, Varron, Tite-Live, Sénèque le philosophe, Pline le jeune, Pétrone, Aulu-Gelle et Macrobe, qu'il édita, la plupart à différentes reprises, avec un progrès heureux sur ses devanciers. Des comparaisons établies entre ces auteurs, et même entre les Latins et les Grecs, le conduisirent souvent à présenter des interprétations meilleures que par le passé ou à faire prévaloir des leçons plus irréprochables.

Il s'attacha surtout volontiers, par une judicieuse méthode, à comprendre, ou dans un seul volume ou dans le plus petit nombre de volumes possible, les écrivains que rapprochait le genre des sujets dont ils s'étaient occupés. Parmi ces collections utiles qu'il a l'un des premiers mises en usage, on remarque celles des historiens

1. « Sat norunt omnes [hunc] omnibus omnium conjecturis, tanquam communem scopum, misere fuisse expositum, » a dit H. Estienne : *Epistola de suæ typographiæ statu.*

et des orateurs, des panégyristes, des géographes de l'antiquité, des poëtes grecs[1] et des plus vieux poëtes latins[2]. Il a rassemblé pareillement en un corps d'ouvrage, et, pour retenir sa propre expression, sous un toit commun, ceux qui, dans les deux langues classiques, ont traité de l'art de guérir[3]. Déjà auparavant, en faisant paraître un dictionnaire médical que nous avons rappelé, où se trouvait l'explication de tous les mots employés par les Grecs, il avait favorisé les progrès de cette science, jusqu'alors presque exclusivement empirique : aussi n'a-t-elle pas cessé de le placer au rang des hommes qui lui ont été le plus utiles. Il ne f pas moins pour celle du droit, par la collection grecqu des lois impériales (1558), suivie, deux ans après, d la traduction latine qu'il en rédigea : en outre il avai songé à donner une édition complète du corps du droi civil; mais, arrêté par les difficultés de ce grand proje il ne put qu'en préparer l'exécution. Par là Henri Estienn a lié son souvenir, d'une manière impérissable, au principales branches des connaissances humaines. E même temps, il a partagé avec son père, dans d'autr publications plus modestes, l'honneur d'avoir rendu d

1. Cette collection in-f° a notamment beaucoup de prix : e passe même pour le plus recherché des livres imprimés par l Estienne.

2. La Bibliothèque nationale possède de ce dernier recu quatre exemplaires enrichis de notes manuscrites par Scalige Passerat, Huet, et Corbinelli, l'ami de Mme de Sévigné. Les no de Passerat sont surtout importantes et très-multipliées.

3. Medicæ artis principes, 1567 (Hippocrate et Galien se exceptés, ayant été publiés à part) : cette collection précie et toujours estimée, qui renferme, avec la version latine q H. Estienne a donnée des auteurs grecs, plusieurs auteurs lati inédits, a été réimprimée à Paris, 1677, en 2 vol. in-f°.

services efficaces à l'instruction de la jeunesse[1]. Tel a été son recueil des harangues prises dans les historiens de l'antiquité[2], qu'il dédia en 1570 à Bellièvre, et qui, modifié par la suite ou plutôt abrégé, devait conserver sa place entre nos livres classiques. Tel fut encore l'ouvrage où, sous le nom d'*Epistolia*, il réunit des lettres, des dialogues, des discours et des poëmes de peu d'étendue, tirés d'auteurs latins et grecs (les passages empruntés à ceux-ci étaient accompagnés d'une traduction latine par Henri Estienne)[3]. Il avait en vue, disait-il, d'y offrir aux amis de l'étude un modèle de cette brièveté qui assaisonne d'un charme singulier toutes les productions de l'esprit. C'était une de ses pensées favorites, qu'il a répétée souvent et fort à propos pour son époque, s'il ne l'a pas toujours assez appliquée dans ses propres écrits.

N'eût-il donc que son titre d'éditeur auprès de la postérité, Henri Estienne mériterait d'elle à tout jamais un souvenir reconnaissant, pour avoir été l'un de ceux qui nous ont remis en possession de l'antiquité perdue. Mais, ici même, nous ne saurions séparer l'éditeur de l'auteur : car dans ces publications que nous venons de numérer, de piquantes dédicaces, des préfaces ri-

[1] Parmi les œuvres de ce genre qui ont eu leur utilité et dont la publication a été due à Henri Estienne, on signalera celles du dialogue italien Parrhasius (Parisio), 1567, mort depuis 1533. On rencontrera par la suite l'indication de plusieurs autres traités semblables.

[2] *Conciones ex historicis græcis et latinis.*

[3] On remarquera qu'il avait donné place, dans cette compilation, à une satire de L'Hôpital, intitulée *Lis* (elle se trouve, avec les poésies de celui-ci, au commencement du IIe livre de ses *Epistres*), comme à l'œuvre d'un ancien. On ne sera pas trop étonné de cette erreur : la couleur antique était assez naturelle aux hommes du XVIe siècle, pour rendre concevables ces sortes de méprises, dont il y a eu plus d'un exemple.

ches d'idées et de verve, qui sont souvent d'importants morceaux de critique et où de gros livres ont trouvé leur germe, annoncent l'heureuse fécondité d'un esprit original, très-capable de compositions plus étendues. Qu'il suffise de mentionner, au nombre de ces morceaux rédigés en latin, un discours très-attachant, joint au Xénophon de 1561, « sur l'art d'unir, à l'exemple de ce guerrier philosophe, le goût des exercices de Mars à ceux des Muses; » un autre, qui précède les œuvres de Virgile (1575), « sur le choix qu'il faut faire des diverses leçons de ce poëte; » la préface du Nouveau Testament grec (in-12, 1576), qui roule « sur le style du Nouveau Testament » et que Niceron déclare excellente; un passage fort instructif, en tête des Lettres familières de Cicéron (1577), « sur les variétés de genre et de style qu'elles renferment; » une discussion ingénieuse, placée dans le Pline le jeune de 1581 et celui de 1591, « sur l'utilité et l'agrément des lettres, » etc. Remarquons, de plus, que ces travaux littéraires si distingués ne sont pas moins précieux, comme on l'a déjà dit, par les détails intimes qu'ils nous communiquent sur Henri Estienne; on peut ajouter par les renseignements qu'ils contiennent sur l'histoire et les hommes illustres de cette époque. C'est ainsi qu'il avertit, au début de son Isocrate, que l'étude de cet écrivain peut être très-profitable aux rois, surtout dans les circonstances critiques qui, de son temps, agitaient leurs États. Il en prend occasion de déplorer le sort de Henri IV, qu'il appelle l'Alexandre français, et qui, né sur les marches du trône, devait vivre, dit-il, plus en soldat qu'en monarque. A la faveur des ouvrages qu'il présente aux princes, il ne leur épargne pas du reste les sages conseils; et il ennoblit les rapports familiers qu'il eut avec eux, en leur parlant toujours le lan-

gage de la vérité. Adresse-t-il, par exemple, sa deuxième édition de Thucydide au comte palatin du Rhin Frédéric : il l'invite dans une épître préliminaire, empreinte de dignité et de franchise, à relire cet historien autant de fois que Démosthène l'avait transcrit de sa main : car il y trouvera tout ce qu'il lui sied de savoir pour bien gouverner, c'est-à-dire pour justifier l'autorité suprême en faisant le bonheur des hommes. Dans ces dédicaces se montre aussi l'amour de Henri Estienne pour sa patrie. En offrant, au fort de nos guerres civiles (1589), son Dicéarque au célèbre magistrat Brulart qui devint plus tard chancelier, il exprime l'espoir que ce sera pour lui une diversion aux chagrins dont les affaires publiques remplissent son cœur, et que ses yeux fatigués de l'aspect du pays déchiré se reposeront un moment sur cette lecture.

Le mérite d'une latinité parfaite relève, dans ces pièces, modèles de genre épistolaire et de discussion savante, la variété des matières : le style en est simple et clair, plein de rapidité, d'élégance et de finesse. Leur réunion formerait encore aujourd'hui un volume de choix, d'un grand prix pour les latinistes[1] : c'est un des titres les plus réels de notre auteur et l'un de ceux qui ont le moins vieilli. Mais, indépendamment de ces préfaces, combien d'autres livres de Henri Estienne, dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler, méritent d'autant plus de nous occuper un instant, qu'ils sont en général devenus très-rares? Distinguons entre eux, pour les examiner tour à tour, ceux qui intéressent quelque point de notre littérature et de notre idiome,

1. En y joignant, si l'on voulait, la fleur des traités latins de Henri Estienne, il y aurait là un fort bon recueil à donner, et qui, nous le croyons, trouverait encore son public.

ceux qui se rapportent à l'étude du grec, enfin, ceux qui concernent la langue latine, demeurée au XVIe siècle le principal organe de la civilisation européenne.

A la première classe appartiennent, outre les remarquables travaux qui ont passé précédemment sous nos yeux, deux ouvrages qu'il nous reste à considérer ici, celui des *Proverbes épigrammatisés*, écrit en français, et un recueil latin d'observations sur notre langue.

Ce dernier livre est comme un appendice de Henri à la Grammaire française de son père, dont il avait donné jadis une traduction latine. Il parut en 1582 sous le nom d'*Hypomneses*[1]. C'est en le citant que l'abbé d'Olivet n'a pas craint d'appeler notre Estienne « le plus célèbre grammairien du XVIe siècle[2] : » grave témoignage qui indique assez le cas que l'on doit faire de cette œuvre. L'auteur, tout en voulant, comme il le déclare dans son titre, instruire ses compatriotes, avait spécialement pour but de rendre aux étrangers l'intelligence de notre langage plus abordable et son emploi plus facile. Ce qu'il leur recommande avant tout, c'est d'être fort attentifs à contracter une prononciation pure et régulière. Pour en amener l'usage, il passe en revue toutes les lettres, il en détermine la nature et le son d'après les places qu'elles tiennent et les mots qu'elles concourent à former. Il veut également qu'on se préoccupe de l'exactitude de l'orthographe, alors trop abandonnée aux

1. *Hypomneses de gallica lingua...*, in-8° : ὑπόμνησις, avertissement, mention, commémoration. On peut traduire *Mémoires* ou *Avis* sur la langue française. — Dans le même volume se trouve encore la traduction réimprimée de la Grammaire latine de Robert Estienne, et un traité latin de Mitelaire sur les mots français originaires de la langue hébraïque, auquel est jointe une préface de Henri.

2. *Prosodie françoise*, Paris, 1810, in-12, p. 15.

hasards du caprice individuel; car, suivant sa remarque, les lettres que la voix ne fait point entendre n'en ont pas moins leur utilité, en ce qu'elles conservent la trace de l'origine des mots : c'est un cachet étymologique qui prévient la confusion des sens. Sur ce côté de son sujet, Henri Estienne s'arrête avec complaisance, et il arrive ainsi à parler des sources anciennes d'où est dérivé notre idiome. Là encore ses observations un peu minutieuses, ce que comportait et réclamait même l'époque où il écrivait, sont toutefois loin d'être dénuées d'intérêt. Il fait voir de combien de manières les termes se sont modifiés en nous venant des Grecs et des Latins, et il en déduit les différences caractéristiques qui séparent le génie de ces trois langues. Fidèle à son rôle de gardien du bon langage, il signale, en outre, et s'attache à corriger les fautes qui résultent des habitudes vicieuses : sa vigilance ne néglige aucun détail; elle s'étend jusqu'aux altérations qu'une fausse quantité donnée aux syllabes pourrait introduire.

La préface de ce petit livre est surtout un excellent morceau de philologie, plein d'idées justes et même d'aperçus nouveaux. Elle roule en grande partie sur les variétés de l'ancien parler français, propres à chaque province[1] et qu'il compare aux dialectes de la Grèce. Symbole et lien de l'unité nationale, l'unité de notre idiome ne devait exister qu'au siècle suivant, grâce à la juridiction de l'Académie, et plus encore aux chefs-d'œuvre du règne de Louis XIV. Mais dès ce moment, avec tous les écrivains qui pressentaient et préparaient

1. Le comte de Maistre, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entret., signale encore ces dialectes « comme étant des mines presque intactes et dont il est possible de tirer de grandes richesses historiques et philosophiques. ».

cette époque de maturité, Henri Estienne voulait que tous nos dialectes, combinant leurs ressources, vinssent se rassembler, en vassaux empressés, autour du plus parfait, celui de l'Ile de France, pour le fortifier et l'enrichir, destinés à former ainsi, par leur association volontaire, l'unique langue du pays. Après en avoir étudié, avec un grand soin de détails, tout le mécanisme, il observait judicieusement que si, à Paris, elle atteint son plus haut degré de pureté, elle n'est nulle part déshéritée d'avantages, chacune de nos contrées possédant ses idiotismes dont les défauts mêmes ne manquent pas d'un certain attrait. Ce sont de ces imperfections piquantes, de ces signes gracieux qui plaisent dans un beau visage : « Talia non tam vitia in oratione quam idem quod nævos in pulchra facie esse dico[1]. »

Comme il faisait appel aux termes significatifs de toutes les provinces, Henri Estienne s'est toujours montré curieux d'y recueillir les proverbes en vogue. C'est là un produit de notre sol dont il est singulièrement jaloux[2]. En cela, il partage le goût de son temps. On n'ignore point, en effet, combien la bonhomie de nos pères prisait ces formules de sagesse, que la familiarité pittoresque de l'expression contribue à graver dans la mémoire[3]. De là les très-nombreux recueils de ce genre

1. On se souvient d'Horace, *Sat.*, I, 6 :

. . . . . Velut si
Egregio inspersos reprehendas corpore nævos.

2. Voy. à ce sujet l'introduction du *Livre des proverbes français* par M. Le Roux de Lincy : il y est particulièrement question de Henri Estienne aux p. XXXIV, LXIII et LXXIX.

3. « Cardan dit, en ses livres *de Sapientia*, que la sagesse et la prudence de chaque nation consiste en ses proverbes : » Naudé, *Mascurat*, p. 607.

que nous offre le XVIe siècle [1]; de là, notamment, le singulier succès des *Adages* d'Erasme, tant de fois réimprimés depuis l'an 1500, et accrus jusqu'à l'excès [2] : aussi Henri Estienne s'était-il proposé, ce qu'il n'a pas eu le loisir de faire, d'en donner une édition judicieusement réduite [3]. Epris de ces locutions caractéristiques où le bon sens public est si plaisamment résumé, il s'était plu d'ailleurs à en orner ses différents ouvrages, avant de leur consacrer un traité spécial [4] vers la fin de sa carrière.

Si, au point de vue moral, les proverbes ont beaucoup d'importance en nous découvrant les instincts, les prédilections et les habitudes d'un peuple, ils n'en ont pas moins au point de vue philologique et littéraire, puisqu'avec la personnification intime de son esprit, ils offrent en abrégé les tours propres et la physionomie véri-

1. Voy. particulièrement Ant. de Baïf, qui a écrit, en vers français, ses *Mimes*, *enseignements* et *dits moraux;* Ét. Pasquier, dans son VIIIe livre des *Recherches*, « travail important, dit M. Le Roux de Lincy de ce livre, rempli de science et qui a servi de base à tous les ouvrages qui ont été composés sur le même sujet. » — Auparavant, Charles de Bovelles avait publié trois livres sur les proverbes, « Proverbiorum vulgarium libri tres, » Paris, 1531, in-8°; Polydore Virgile en avait également traité. L'exemple de ces recueils remontait d'ailleurs très-haut, s'il est vrai, comme l'a dit Synésius, qu'Aristote ait lui-même formé une collection de proverbes.

2. Les *Adages*, qui étaient au nombre d'environ huit cents dans la première édition, dépassèrent, dans les dernières, le chiffre de quatre mille.

3. Précédemment il avait réimprimé cet ouvrage avec des notes qui ont été reproduites par Jean Leclerc dans sa belle édition des *Adages*.

4. *Les Prémices ou le premier livre des proverbes épigrammatisés, ou des épigrammes proverbialisées* (1594) : ce petit livre est d'une rareté extrême.

table de son langage[1]. Hardiesse de figures, originalité de pensées, et mots saisis au passage, tout s'y recommande à l'attention de l'érudit philosophe. Ces expressions durables, créées par l'imagination populaire pour rendre ce qui l'a vivement frappée, ces types de brièveté, de justesse et de force font une partie très-réelle de la richesse d'un idiome. Comme grammairien et comme philologue curieux, Henri Estienne devait donc naturellement se préoccuper de ces formes indigènes où notre vieille langue en particulier se distingue par tant de concision et de relief.

Dès l'année 1558, il avait annoncé dans l'une de ses préfaces que, son *Trésor* grec achevé, il donnerait au public une collection de proverbes pour déployer tout ce qu'à cet égard nous possédions de ressources. Ses conversations avec Henri III le rappelèrent à cette pensée : néanmoins, quoique pressé par lui de la réaliser, il n'entreprit de le faire qu'assez longtemps après la mort de ce prince. Encore s'est-il arrêté presque au début de sa tâche. Il s'était proposé de partager cette matière en plusieurs livres : mais il n'en a paru qu'un seul, où les vers sont mêlés à la prose. Après *les Épigrammes* viennent en effet des *Avertissements,* assez longuement développés, qui les commentent. Apophthegmes, dictons, sentences, figurent avec un peu de confusion dans ce recueil. La source où il comptait puiser avec le plus d'abondance était celle de nos vieux romans, qu'il avait plus étudiés qu'aucun homme de son siècle ; et non content d'en tirer une foule de proverbes, « espèces de rabbins, nous dit-il, pour la connaissance de plusieurs choses qui appartiennent à notre langage, » il devait nous éclairer

1. Voy. M. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 130.

sur leur origine, leur usage et leur vraie signification. Le premier livre, rédigé à la hâte, ne contient d'ailleurs que des adages relatifs à Dieu et empruntés, pour la plupart, au texte de la Bible.

Un livre d'un descendant de la famille des Estienne semble indiquer que le goût des recherches sur les locutions proverbiales fut héréditaire dans cette maison : c'est l'*Art de faire les devises*, qui eut pour auteur, au milieu du siècle suivant[1], un Henri Estienne, écuyer, sieur des Fossés, interprète du roi pour les langues grecque et latine[2]. Celui-ci, démentant un peu la fierté de son illustre race, dans une épître obséquieuse par laquelle il dédie son œuvre au cardinal Mazarin, félicite « le plus grand homme de l'Italie d'avoir bien voulu se faire français pour employer la puissance de son esprit au bien de la France. » Il nous apprend ensuite qu'il a longtemps servi; mais que « l'exercice des armes n'a pu le divertir de cette noble occupation, » cultivée par lui dès sa première jeunesse, et dont il doit le goût, ajoute-t-il, aux leçons de son oncle Robert Estienne. En réalité, il traite dans son ouvrage, que recommande la curiosité du savoir plutôt que l'élégance de la forme littéraire, des emblèmes, énigmes, armes, blasons, proverbes, chiffres, rébus, enfin des rencontres et mots plaisants.

Revenons à notre Henri Estienne : il s'agit mainte-

1. 1645, Paris, Jean Paslé, in-8°.

2. Cet Henri, IV° du nom, fils de Henri III et petit-fils de Robert II, épousa une fille d'Isaac Casaubon. Il fut en outre auteur de devises et éloges en l'honnenr de Louis XIII, qui font partie du grand volume des *Triomphes* de ce prince, publié en 1649. Quant à son titre d'écuyer, il provenait de ce que son aïeul (Robert II) avait été en effet anobli par le roi Charles IX; et, pour la terre des Fossés, c'était une propriété de cette famille (elle est voisine de Dammartin, Seine-et-Marne), dont plusieurs de ses membres ont porté le nom.

nant de ceux de ses travaux qui se rapportent plus spécialement à la langue et à la littérature grecques. Nous connaissons le plus piquant, c'est-à-dire le traité de la *Conformité du français avec le grec*, et le plus grand de tous, qui est le *Trésor* : les autres, d'une étendue peu considérable, méritent cependant une mention à cause de l'érudition sûre et ingénieuse qu'ils renferment. Outre des dialogues grecs qu'il composa[1], dans le genre des colloques latins d'Érasme, pour inspirer le goût de converser en grec à la jeunesse, qui répondit peu à cet appel, on remarquera de lui une dissertation curieuse sur l'imitation que Sophocle a faite d'Homère (1568), et sept *diatribes* ou exercices sur Isocrate, qu'il joignit à son édition de cet auteur en 1593[2]. Mais deux autres productions de Henri Estienne eurent une influence plus directe et plus efficace que ces derniers opuscules sur les progrès du grec dans les écoles de son temps : ce furent les *Paralipomènes*, espèce de supplément aux grammaires qui traitaient de cette langue (1581), et un double dialogue sur la manière de l'étudier aussi bien que sur les maîtres qui l'enseignaient (1587).

Par ces publications, qui se rapprochent en plusieurs points de quelques-unes de celles de Budé, et particulièrement du livre où celui-ci entreprit de tracer un plan de réforme classique[3], Henri Estienne s'associa, avons-nous dit, à l'œuvre salutaire de son père; il inaugura, avec lui, le règne des saines méthodes d'éducation qui

1. Ce n'était qu'un spécimen, 1564 : dédié à H. de Mesmes.

2. L'une de ces études, où il est parlé d'Harpocration, a été reproduite par Jacques Gronovius dans l'édition qu'il a donnée de ce grammairien à Leyde.

3. De Studio litterarum recte et commode instituendo (de 1522 à 1527).

préparèrent la supériorité du siècle suivant. Les *Paralipomènes*[1] sont une exposition judicieuse de ses doctrines grammaticales, où se conservent les excellentes traditions de l'enseignement des Lascaris, des Danès et des Turnèbe : héritage que, comme il l'atteste, il légua au savant Frédéric Sylburg qu'il s'applaudit ici même[2] d'avoir eu pour élève, et qui de son côté se félicita plus d'une fois d'avoir rencontré un tel maître. Des remarques sur les systèmes adoptés par les grammairiens ses prédécesseurs ajoutent à l'utilité de ce travail. Quant aux deux dialogues cités[3], l'un indique la voie la meilleure à suivre dans la carrière des études grecques; l'autre signale les écueils à éviter. Henri, moins préoccupé de la théorie que de la pratique, veut, ainsi qu'il l'annonce dans le premier, que franchissant vite les éléments et les livres qui initient à leur connaissance, l'on arrive promptement à la lecture des écrivains originaux; il abrége le chemin sans préjudice pour la sûreté de la marche. Beaucoup de détails d'une application usuelle, de procédés d'un perfectionnement simple et ingénieux, remplissent ce dialogue. Le second, qui se rattache étroitement aux *Paralipomènes* et en est comme une suite naturelle, nous avertit des guides infidèles dont il faut se garder. Tous ceux qui, chez les anciens et chez les modernes, ont écrit sur la grammaire grecque (il prend de là occasion d'en discuter les points importants), sont passés en revue par Estienne. Il en loue quelques-uns et censure le plus grand nombre. A ses appréciations éclairées se mêlent de sages conseils sur la manière

1. Paralipomena grammaticarum græcæ linguæ institutionum, in-8°.

2. *Paralipom.*, Admonitio, p. 6.

3. Dialogus de bene instituendis græcæ linguæ studiis; ejusdem alius Dialogus de parum fidis græcæ linguæ magistris, in-4°.

d'user de leurs livres : la justesse du goût ne le cède jamais chez l'auteur à la profondeur de l'érudition.

On attribue en outre à Henri Estienne un traité sur la prononciation du grec[1], où sont combattues quelques opinions précédemment autorisées par Érasme[2]. Mais ce morceau qui n'a été mis qu'assez tard sous son nom[3], a d'abord été placé, et avec assez de vraisemblance, sous celui de Pierre Gaultier (Gualterus)[4], savant aussi recommandable par sa vertu que par son érudition clas-

1. Voici le titre primitif de ce traité qui parut en 1580 : « Apologeticum pro vetere linguæ græcæ pronuntiatione, ex hodierna cacophonia in priscam euphoniam facile vindicanda, » Parisiis, J. Poupy, in-8°. Le même traité a reparu en 1587, avec un titre ainsi modifié : « Philopappus Huralt. Hospitaliorum fratrum, seu Apologeticum..., » le reste comme auparavant; Basileæ, petit in-8°. Dans le recueil suivant, imprimé la même année par Henri Estienne, on lit sur le frontispice : « De germana (vera) Pronuntiatione græcæ linguæ Commentarii Theodori Bezæ, Jacobi Cerratini, Adolphi Mekerchi Brugensis, Michaelis Hospitalii; et de recta pronuntiatione linguæ latinæ J. Lipsii Dialogus, » in-8°. — Le traité ci-dessus indiqué est celui qui est donné sous le nom de Michel de L'Hôpital (sans doute Michel Hurault de l'Hôpital, seigneur du Fay, petit-fils du chancelier, le même qui a fait imprimer les Poésies de son aïeul et que l'on a regardé comme l'auteur d'un morceau éloquent et patriotique, intitulé l'*Anti-Espagnol*). Enfin il a été placé sous celui de Henri Estienne lui-même dans le recueil d'Havercamp, qui a reproduit exactement la publication précédente, en l'intitulant : « Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ vera et recta pronuntiatione Commentarios reliquerunt, videlicet Adolphi Mekerchi, Theodori Bezæ, Jacobi Cerratini et *Henrici Stephani...* », Lugduni Batavorum, 1736, in-8°.

2. Voy. son Dialogue sur la vraie prononciation du latin et du grec, 1528 : il y veut, entre autres choses, que l'éta se prononce comme on l'écrit, ce qui se fait dans nos écoles; mais par la suite il revint de cette idée.

3. C.-à-d. dans le liv. cité, *Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ, etc.*, p. 377-476.

4. Voy. le « Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi, » t. 1er : *Grammairiens*.

sique[1], qui, né en 1516 et mort en 1597, fut chargé par L'Hôpital de présider à l'éducation de ses petits-enfants. Il a paru depuis comme l'œuvre d'un ou même de plusieurs petits-fils de L'Hôpital : ce qu'il n'est pas difficile d'expliquer. Le véritable auteur, par un de ces déguisements fort goûtés au XVIe siècle, a voulu en effet donner à son travail la recommandation d'un noble souvenir, en supposant que des petits-fils du vertueux chancelier, qui termina sa vie en 1573, avaient écrit ce morceau, pour l'adresser à leur grand-père[2]. C'est ce qu'annonce la préface, datée de Vignay en 1578, où l'un des petits-fils que l'on fait parler s'excuse de la publication d'une œuvre, si peu importante suivant lui, qu'il n'a rédigée quelques années auparavant, que pour satisfaire la curiosité et sur la demande de Michel de l'Hôpital à qui elle est dédiée. A ce sujet il s'honore de rappeler l'illustration répandue sur le nom qu'il porte par ce grand homme, la gloire de sa patrie comme de sa maison, dont il affirme que les lettres ne laisseront jamais périr la mémoire. Au début même du traité, pour justifier l'intérêt que le chancelier prenait à ces questions de grammaire et de langue, il cite beaucoup de personnages fameux qui ont mêlé le goût des lettres au soin des affaires publiques, en premier lieu César, qui trouva assez de loisir, dans le passage des Alpes, pour composer deux livres sur l'*Analogie*. Il aborde ensuite la

1. On le connait également sous le nom de Chabot qui était celui de sa mère. Son principal ouvrage fut un commentaire sur Horace. La Biographie universelle ne dit rien du *Philopappus* dans l'article qu'elle lui a consacré.

2. De là le nom, plus haut cité, de *Philopappus* (ami de l'aïeul) qui désigne généralement ce travail. — Le chancelier de L'Hôpital n'avait conservé qu'une fille : elle épousa Hurault de Bélesbat et lui donna plusieurs enfants.

réforme de la prononciation vicieuse de son temps, en se reportant à l'ancienne, qu'il dit être la véritable et dont il fait l'apologie. Cet ouvrage est d'ailleurs fort savant et très-bien écrit en latin; mais rien n'atteste, en apparence du moins, qu'il soit effectivement de H. Estienne, ou même qu'il y ait eu quelque part. Celui-ci y est cité seulement pour l'interprétation d'une phrase de Plutarque, tirée « e castigata Henrici Stephani interpretatione. » A la fin, le petit-fils de l'Hôpital remercie encore son aïeul et son père de l'excellente éducation qu'il leur a due, et dont ce travail semble porter le témoignage.

Une dissertation critique, qui appartient plus certainement à Henri Estienne, roule sur la *Morale* d'Aristote: l'auteur y examine quelle différence sépare la morale du Lycée de celle de l'histoire et de la poésie[1]. Suivant lui, le philosophe, déployant la nature sublime des vertus, a montré quel degré d'élévation elles pouvaient et devaient même atteindre, tandis que les poëtes et surtout les historiens, plus étroitement resserrés par la réalité, ont dû se borner à faire voir dans quelle mesure la perfection de ces vertus était compatible avec la faiblesse humaine. C'est là une de ces questions abstraites et subtiles, qui rappellent les exercices scolastiques si en faveur dans le moyen âge et dont la vogue n'avait pas encore cessé : mais, à cette argumentation métaphysique, se joint une autre partie qui se rapporte mieux aux recherches habituelles de H. Estienne; c'est l'examen de beaucoup de variantes proposées pour le texte de l'écrivain grec, la discussion des sens adoptés sur divers

1. De aristotelicæ ethices ab historica et poetica ethice Differentia, 1590 : cet ouvrage est placé à la fin du volume de *Musa monitrix*.

assages par les commentateurs et les traducteurs, enfin
ı substitution de nouvelles explications à d'anciennes
u'il croit moins fidèles. Des digressions politiques,
à et là répandues dans l'œuvre qu'elles marquent d'un
achet contemporain, annoncent en outre combien
I. Estienne se préoccupe du bonheur du peuple : ce
ont des avis adressés aux princes, dont les vices et les
ertus sont pour lui l'objet d'une étude particulière ;
ar il ne tend à rien moins en ce moment, plusieurs de
es travaux l'attestent, qu'à régler et modérer par le
ontre-poids de sages conseils l'action du souverain
pouvoir.

Quelques autres ouvrages de Henri Estienne intéressent à la fois les deux littératures classiques : tels sont l'opuscule où il dénote les emprunts vicieux que l'on fait au grec dans certaines locutions latines (1563)[1], la dissertation sur les anciens critiques grecs et latins, dédiée au célèbre ambassadeur Philippe de Canaye (1587)[2], et principalement les *Schediasmates*, ample collection de morceaux ébauchés, comme l'indique ce nom[3], ou plutôt d'observations de tout genre rassemblées à la hâte, dont la science philologique peut encore aujourd'hui tirer de précieux secours[4].

1. De Abusu linguæ græcæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat, in-8°.

2. De Criticis veteribus græcis et latinis..., in-4°. Ce morceau étendu (304 pag.) roule sur des discussions de textes et des corrections proposées.

3. Σχεδίασμα, ouvrage fait à la hâte; αὐτοσχεδίασμα, improvisation. Dans la préface, H. Estienne explique les motifs qui lui ont fait choisir cette dénomination pour son livre : c'est qu'il ne fonde sur lui aucune prétention. Sa modestie demande même pardon au lecteur de lui présenter si peu : « Tantum a fastu abest ut etiam veniam ab illo precetur. »

4. Schediasmatum variorum, id est observationum, emendationum. ., libri, in-8°.

Les mélanges que nous venons de citer méritent en effet l'estime qui leur a toujours été accordée : ils témoignent, au plus haut degré, des vastes connaissances de H. Estienne, de sa pénétration et de sa sûreté d'esprit, en un mot de sa divination merveilleuse de l'antiquité; et ce n'est là néanmoins, ainsi qu'il nous l'apprend, que le résultat de ses heures de loisir, pendant les trois premiers mois de 1578 et trois autres mois de 1589. Ils forment six livres, distingués entre eux par les noms de la moitié des mois de l'année[1], et que l'auteur avait l'intention de porter à douze par un complément naturel; mais cette suite a manqué, comme il est arrivé à la plupart de ses travaux. Dans ces improvisations, fruit de l'étude personnelle qui le délassait de ses labeurs journaliers, il déposait les idées que lui suggérait la lecture des écrivains classiques; il s'y appliquait à discuter et à résoudre leurs difficultés, à fixer les passages indécis de leurs textes et à éclaircir ceux dont l'interprétation était demeurée obscure. En songeant combien l'or de la littérature ancienne avait encore besoin d'être dégagé des scories qui s'y mêlaient, on comprendra la vogue singulière que quelques-unes de ces publications modestes dûrent à leur utilité même. Les *Variæ lectiones* de Juste Lipse[2], les *Adversaria* d'Adrien Turnèbe, productions si célèbres et si admirées au XVIe siècle, n'étaient autre chose que des remarques détachées sur les écrivains de la Grèce et de

1. La partie ajoutée en 1589 est la plus rare : la Bibliothèque nationale ne la possède point. Heureusement elle a été, aussi bien que la première, insérée par Gruter dans le Supplément du t. Ve de son *Lampas* ou *Thesaurus criticus*, Francofurti, 1607, in-8°.

2. On a vu plus haut, p. LIX, que Victorius avait été aussi l'auteur d'un ouvrage qui portait ce même titre.

ome, des épurations de leurs œuvres et des commen-
aires sur ce que leur sens offrait de contestable. Expli-
ations, variantes, leçons proposées, thèses érudites,
'est aussi ce que présente la compilation analogue de
lenri Estienne. On y trouve des notes sur plus de qua-
ante volumes latins ou grecs, extraits, comparés, rec-
fiés au besoin. Beaucoup de ses observations ont été
ises à profit dans des éditions postérieures : car, selon
témoignage que lui a rendu André Schott[1], il a su,
ar la justesse de sa critique, délier avec bonheur, dans
et ouvrage, les nœuds les plus compliqués. Mais tel
'en est pas pour nous tout le mérite et tout le prix.
râce aux digressions que Henri Estienne ne s'interdit
as, il y a donné place à une foule d'anecdotes et de
etits faits qui lui prêtent souvent l'intérêt d'une chro-
ique littéraire. Là figurent les noms de plusieurs des
ommes illustres du XVIe siècle; là on recueille sur eux
opinion d'un juge éclairé. S'agit-il par exemple de
luret et d'Érasme, alors rivaux et inquiets par ce motif
e leur gloire mutuelle? En blâmant le premier de quel-
ues vives attaques dirigées contre le second au sujet
e ses *Adages*, il fait, non sans raison et d'accord avec
a postérité, remarquer à quel point celui-ci l'emporte
ur l'autre par l'étendue des idées, l'éclat de l'imagina-
ion et la force du génie[2].

Ces travaux de Henri Estienne nous servent natu-
ellement de transition, par leur double objet, à ceux où
l a spécialement traité de la langue et de la littérature
atines. Le nombre et l'importance de ces derniers est
onsidérable. Il a été question plus haut de la sympathie
econnaissante qu'il ne cessa de ressentir à l'égard

1. Præfatio in Lysiam (1615).
2. IV, 17.

d'Horace, pour avoir, disait-il[1], « commencé à prendre chez lui ce qu'il savait de latin : » il lui consacré neuf exercices ou *diatribes*. On a vu auss quelques-unes de ses publications avaient second développements de l'étude du droit[2]. Sur cette br de la littérature, si cultivée chez les Romains, nous encore de lui un livre très-érudit où, remontan sources mêmes du droit civil, il montre les canau lesquels il est arrivé jusqu'à nous[3]. Son système la hardiesse peut certainement trouver des cont teurs, repose du moins sur une argumentation forte et même assez plausible. Suivant lui, les l Moïse ont donné naissance à la plupart des l l'Égypte ; et celles-ci ont été empruntées par les d'où elles sont venues aux Romains, qui nous les suite léguées : en sorte qu'il faut aller chercher législation primitive de Moïse, inspirée de Dieu, l cipe et la filiation des codes que les nations civili sont transmis tour à tour. Le parallèle prolongé romaines avec les lois de Moïse forme donc la plus partie et le point dominant de ce livre, fort bie en latin.

Une production d'un genre moins sérieux, que mandent la finesse de l'esprit critique et un rare d'élégance littéraire, attesta, en 1585, la vari aptitudes et des talents de H. Estienne. Cette même, il avait édité Aulu-Gelle[4], mais Carric s'était chargé de l'annoter, n'ayant pas ter

1. *Conformité du langage françois avec le grec*, p. 39

2. Un autre Henri Estienne écrivit, vers la même épo des matières de jurisprudence ; mais, natif de Breslaw, partenait point à la famille de notre auteur.

3. *Juris civilis fontes et rivi;* 1580, in-8°.

4 Scévole de Sainte-Marthe a dit, au sujet de cette

temps son travail, les *Nuits Attiques* avaient dû paraître sans le complément d'un commentaire attendu[1]. Ce fut pour le remplacer que Henri publia ses *Nuits Parisiennes*[2], dont le sujet est l'appréciation de cet ouvrage et de son auteur. Il y fait connaître le premier avec beaucoup de détails; il défend le second, en éditeur dévoué, contre les attaques de la critique. La principale qui eût été dirigée contre la réputation d'Aulu-Gelle, était celle de l'Espagnol Vivès, habile humaniste, mais fort passionné, qui prétendait le punir d'avoir censuré avec amertume le philosophe Sénèque[3]. La satire où il se livrait à ces représailles ayant été remise par le célèbre Pasquier entre les mains d'Estienne, celui-ci avait aussitôt entrepris de la réfuter. Le titre de son œuvre, dédiée au premier président Achille de Harlay, annonce qu'elle a été composée à Paris. L'intérêt qu'elle présente fait regretter la suite qui avait été promise et qui n'a pas été donnée.

En soutenant le parti d'Aulu-Gelle contre Vivès, Henri Estienne n'entendait pas toutefois souscrire au malheureux jugement porté contre Sénèque. Il se montra, au contraire, zélé à le défendre un an après, en combattant tous ses détracteurs : au nombre de ceux-ci a figuré Caligula[4]. Frappé des séduisantes qualités de ce

II de ses Épigrammes :

In Gellii Noctes Atticas : ad H. Stephanum.

Quis Stephanum esse neget Phœbi de semine cretum?
Obscuris affert noctibus ille diem.

. Ces notes furent ensuite publiées à part : voy., sur elles, de u, *de Vita sua*, lib. III.

. Noctes aliquot Parisinæ, Atticis A. Gellii Noctibus seu Vi- s invigilatæ, in-8°.

. *Noct. Att.*, XII, 2.

. Voy. sa vie par Suétone, ch. LIII.

brillant écrivain, vrai penseur moderne entre les anciens, Henri, dans une Préparation à la lecture de ses ouvrages[1], qui n'est pas autre chose qu'une apologie, a pour but d'infirmer les reproches dont le judicieux Quintilien lui-même s'est rendu l'interprète. Il fait une revue rapide des productions de Sénèque, et s'attache à relever les talents supérieurs qui le placent au premier rang des écrivains[2]. Par d'intelligentes corrections qu'il proposa, de plus, dans quelques lettres critiques[3], il devait contribuer à épurer son texte, précédemment travaillé par Muret et par Érasme, aussi bien qu'à en fixer le sens. C'était l'annonce d'une édition complète des œuvres du philosophe de Cordoue : travail qu'il avait projeté, mais qu'il n'eut pas le temps d'accomplir.

Ce penchant avoué de Henri Estienne, mais qui n'allait pas néanmoins jusqu'à l'aveugler sur les imperfec-

1. Ad Senecæ lectionem Proodopœia..., in-8°.

2. Sénèque a compté de tout temps des partisans très-décidés et de très-violents adversaires : parmi les premiers on peut citer Montaigne (voy. les *Essais*, II, 32). Le goût de Montaigne pour Sénèque se retrouve chez Malherbe, qui lui a emprunté beaucoup de pensées dans ses premières poésies (voy. notamment son *Bouquet des fleurs de Sénèque*); et ce goût a été général chez les écrivains de la seconde moitié du XVIe siècle. M. Nisard a indiqué les principales causes de ce fait littéraire dans son *Histoire de la Littérature française :* I, ch. VI, § 5. On consultera encore avec fruit, sur Sénèque, Balzac, dans une de ses *Dissertations politiques*, la Ve, et particulièrement le comte de Maistre, IXe entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, où il est justement apprécié. On sait que Diderot a fait, dans sa Vie de Senèque, un éloge outré de ce philosophe, que Dryden et La Harpe, entre autres, ont trop déprécié.

3. Epistolæ ad Jacob. Dalechampium, partim diorthotikæ quorumdam Senecæ locorum, partim etiam in quosdam exetastikæ : œuvre qui fait suite à la précédente. — Pour les mots barbares de ce titre on renverra volontiers H. Estienne à son traité, *de Abusu linguæ græcæ*, dont nous avons parlé plus haut.

de Sénèque et sur les dangers de son imitation trop
sive, mérite d'être remarqué dans un si bon con-
ur, à l'époque principalement où une admiration
que pour Cicéron érigeait les œuvres de cet ora-
n modèle unique du langage latin. Cet engoue-
latait de loin, et déjà Érasme s'en était raillé avec
ande supériorité de raison. L'objet de son *Cicé-*
, dont l'apparition fit tant de bruit[1], était de
la secte de ces enthousiastes, très-nombreux en
qui, renfermant dans ce seul écrivain toute la ri-
de l'idiome et l'idée de la perfection absolue,
vaient que l'on se bornât à l'étudier et à l'imiter.
ils substituaient le culte étroit de la forme au
exercice de la pensée ; ils allaient jusqu'à oublier
ct que commandait la religion, en transportant
domaine de la foi chrétienne des expressions
tées au paganisme[2]. Cette superstition philolo-
evait choquer le goût de Henri Estienne, ennemi
les excès, qui voulait la liberté dans le style
cluait que la licence. Dès sa jeunesse, il avait
contre les cicéroniens, qualifiés par lui de trou-
'esclaves, plus d'un trait satirique[3] : mais trois

28 : *Ciceronianus, sive de optimo Genere dicendi* : voy.
rre la *Vie d'Érasme* par de Burigny, t. Ier, p. 551 et suiv. ;
Littérature de l'Europe, t. Ier, p. 327. Cons. notam-
sujet de la querelle qui s'éleva, dans le XVIe siècle, sur
e et le genre de l'estime due à Cicéron, les *Mémoires de*
des inscript., t. XXVII, p. 195 ; et M. Charpentier,
de la Renaissance, t. II, ch. v. Il faut rappeler encore
re du malheureux Dolet, qui fut distingué aussi comme
ur et comme auteur : « Dialogus de imitatione ciceroniana,
Erasmum ; » Lyon, 1535, in-4°.

y. les *Dialogues du françois italianisé*, p. 452.

les appelle, en jouant sur leur nom, cicéronicoles, cicé-
, cicéronitribes, etc. : préface du *Lexicon Ciceronia-*
57). On remarquera cette exclamation, qui résume sa

ouvrages de son âge mûr eurent particulièrement pour objet de combattre et de décréditer leur travers. Cette trilogie, qui parut en trois années consécutives, se compose du traité *de Latinitate falso suspecta* (1576), du *Pseudo-Cicero* (1577) et du *Nizoliodidascalus* (1578).

Le premier de ces livres est une Requête (*Expostulatio*) en faveur d'un bon nombre de termes et de tours d'une latinité excellente, que l'intolérance des érudits avait frappés de proscription. L'auteur se plait à rassembler sous nos yeux des locutions que leur physionomie française porterait à rejeter tout d'abord, bien que leur emploi soit, comme il le prouve, justifié par les autorités les plus sûres[1]. Mais sa prétention ne se borne pas à établir cette simple thèse grammaticale. En condamnant, avec les vains scrupules et les dégoûts capricieux, la recherche des fausses élégances, il s'attaque directement à ces puristes, qui, s'embarrassant d'entraves inutiles, se faisaient une langue de convention dont ils multipliaient à l'envi les difficultés et resserraient sans cesse l'étendue. A la différence de ces esprits stériles, il enseigne à se préoccuper de la pensée bien plus que de l'expression; il réclame pour l'écrivain une indépendance, une aisance de mouvement qui peut seule permettre à son imagination d'être féconde : car, suivant lui, la pénurie des idées est la conséquence infaillible de la pénurie des tours et des mots. Telle est, au fond, l'importante question agitée dans ce débat philologique.

L'œuvre de Henri Estienne n'en affecte pas, pour cela,

pensée : « O fœdissimam, sub tam præpostere religiosa ciceronicolarum natione, linguæ latinæ servitutem ! »

1. Cet ouvrage, par les analogies frappantes qu'il présente entre les deux langues, pourrait aussi être appelé un traité de la Conformité du français avec le latin.

ne allure plus ambitieuse. Sa Requête pour la latinité aussement suspecte renferme huit chapitres, subdivisés ux-mêmes en sections; et il y passe successivement n revue les différentes parties du discours. En commen-ant, il repousse loin de lui ce soupçon, que fils de Robert, l'auteur du Trésor latin, il veuille, au mépris les devoirs que ce nom lui impose, ouvrir la porte à la barbarie et favoriser l'altération du bon langage. Il aspire, au contraire, à le maintenir dans son intégrité en le protégeant contre ceux dont la délicatesse outrée e dénature et le corrompt. Par ce motif-là même, il se gardera bien de raffiner, comme eux, sur Térence, sur Lucrèce, sur César. Au lieu de réprouver les prétendus gallicismes dont ces écrivains n'ont pas fait difficulté de se servir, il se bornera à éviter les formes qui choquent le génie de leur idiome.

Des observations fines de grammaire et de langue, des recherches curieuses d'étymologies, des détails d'une variété imprévue, donnent à ce traité de philologie un intérêt que son titre ne semblerait pas promettre. C'est, en outre, de tous les opuscules latins de Henri Estienne, celui où sa plume habile court avec le plus de légèreté et de grâce, où il y a le plus de véritable atticisme. Beaucoup ont écrit depuis sur cette matière[1], et en mettant fort à contribution ce travail ; mais, le premier en date, il est aussi demeuré tel par le mérite. Le sujet a pu être creusé davantage : il n'a jamais été touché d'une main aussi délicate. On peut dire que l'auteur a

1. On citera notamment Jean Vorst, natif du duché de Holstein, sur lequel on peut voir Thomæ Crenii *Commentationes philol. et hist.*, Amstelodami, 1711, p. 72 : « Emisit non sine successu Joh. Vorstius duos in publicum libros, alterum de Latinitate falso suspecta, alterum de Latinitate merito suspecta, etc. » (1665 et 1669).

joint la pratique au précepte, en donnant un modèle de ce style, qui, n'appartenant à aucune école exclusive, n'emprunte ses mots à aucun ancien de préférence aux autres, mais se contente de les puiser dans le vocabulaire de la langue mûrie par le temps, et cherche surtout ceux qui conviennent le mieux à l'expression de la pensée. C'est avec autant de facilité que de finesse qu'il manie le souple et abondant idiome des Romains; et, à voir sa diction dégagée et rapide, simple et élégante, on reconnaît qu'il a tout d'abord suivi le conseil renfermé dans ce vers, adressé par lui à la foule de ses trop timides adversaires :

Eia, metum et linguam solve : latinus eris.

Une courte dissertation, placée à la suite de ce traité et qui le complète, roule sur la latinité de Plaute : c'est, en d'autres termes, un exercice préparatoire à la lecture de cet auteur[1]. Là, prenant sa cause en main, Henri Estienne s'élève contre les dédains de certains érudits du XVIe siècle, qui s'autorisaient des préventions d'Horace pour le rejeter comme entaché de rouille et « usant du langage de la mère d'Évandre. » A ces répulsions peu motivées il oppose l'admiration de beaucoup d'illustres Romains et notamment celle de Cicéron. Il s'attache à montrer que Térence, dont le style est réputé classique, appartient à l'école de Plaute et a parlé presque absolument la même langue que lui. Dans ce dernier il loue, outre la force comique et une certaine saveur indigène, la riche variété des formes, très-propre à remédier, observe-t-il, à la disette des latinistes modernes[2].

1. *De Plauti latinitate dissertatio et ad lectionem illius progymnasma.*

2. De là le lien qui unit ce traité au précédent : « Cum Plautum scriptorem esse talem scirem, ut præ quovis alio copiosos ex

il est peu circonspect dans ses plaisanteries, elles n'ont u moins rien de plus choquant que celles d'Aristo-hane, qui n'offensaient pas les oreilles si délicates des théniens. Deux motifs l'intéressent, quant à lui, à la putation de ce poëte : l'un est le souvenir de son père, i avait pour Plaute une prédilection marquée; l'autre le caractère de sa diction, où de fréquents idiotismes ent une affinité singulière avec le français. Les érations qu'ont subies ses pièces expliquent d'ailleurs, partie, les jugements sévères dont il a été l'objet. le a été la négligence de ses éditeurs, que souvent ponctuation vicieuse a défiguré le sens de ses pen-, et que des paroles placées dans la bouche d'un in-ıcuteur ont été mal à propos attribuées à un autre. ri Estienne, en citant des passages corrompus qu'il ›rce de restituer, donne, pour le texte de cet écri-, le signal d'une révision nécessaire; et il constate, la sûreté de son coup d'œil critique, quelques-unes ımélioratiens qu'il est susceptible de recevoir.

s deux dissertations, que H. Estienne avait com-es à sa campagne de Grières, furent suivies de son gue le *Pseudo-Cicéron*, où il s'étendait sur le , sur le texte et les éditions de l'orateur romain. ı lui, les adorateurs superstitieux de Cicéron avaient tant plus tort de se borner à un modèle unique, ce modèle, comme tous les monuments de l'anti-ś, ne nous était parvenu qu'endommagé par plusieurs es d'ignorance. Pour le prouver, il soumettait à un le examen les impressions successives de cet auteur, toutefois Robert et Charles Estienne, Lambin, uce et Victorius, entre autres savants, s'étaient déjà

bus reddere possit, brevem de latinitate illius dissertatio-.. subjungere huic libro placuit. »

occupés. Malgré leurs estimables travaux, il lui était aisé d'établir par cette revue, à laquelle se mêlaient d'excellentes observations littéraires sur les écrits de Cicéron, qu'ils demeuraient falsifiés en nombre d'endroits, et qu'ils appelaient, pour longtemps encore, d'intelligentes rectifications.

Le titre du *Nizoliodidascalus*[1], où se continue la même polémique contre les cicéroniens, a d'abord besoin d'être expliqué. Nizolius, un savant de Modène, pour soulager la mémoire de ceux qui voulaient étudier les ouvrages de Cicéron, dont il était enthousiaste, avait imaginé d'en distribuer dans un vocabulaire les fragments dépecés. Cette compilation, d'un usage commode, avait acquis auprès des partisans aveugles de Cicéron tant de crédit, qu'ils ne le lisaient plus que dans Nizolius; ils se bornaient également, pour écrire, aux exemples que leur fournissait cet abréviateur. En signalant l'abus de ce livre, où l'érudition était simplifiée outre mesure, et l'erreur de ceux qui le considéraient comme un résumé de la langue latine, Henri Estienne poursuit sa croisade contre ces esprits absolus et exclusifs qui, entre tant d'heureux génies de Rome, n'admettaient que les chefs-d'œuvre d'un seul et prétendaient y trouver toutes les règles, toutes les sources de l'inspiration. Asservis sous un joug ridicule, il ne leur suffisait pas, pour employer une locution, qu'elle rendît fidèlement leur pensée: ils n'avaient garde d'en user sans être autorisés de Nizolius. Pour ces auteurs sans fonds, épris d'un vain culte pour la phrase, le mérite d'une transcription matérielle effaçait entièrement celui de l'invention originale.

C'est à Hubert Languet, comme lui hardi pen-

1. *Nizoliodidascalus, sive Monitor ciceronianorum Nizolianorum*, in-8°.

seur, que Henri Estienne a dédié ce dernier traité, où il combat, dans cette école servile, les ennemis du progrès des lettres et de la raison humaine. Un rare bon sens, assaisonné de malice, telle est dans ses mains l'arme empruntée à Érasme, qui porte à cette idolâtrie les derniers coups. En refusant l'empire du langage à un seul écrivain, quelque parfait qu'il puisse être, il arrive à cette sage conclusion, que l'étude de tous les auteurs classiques réunis doit concourir à former le style : cette diversité même des modèles lui semble éminemment propre à aiguiser la pensée; elle est à ses yeux, pour l'esprit, un principe fécond d'activité et de puissance. Il a hérité de son père le culte respectueux de Cicéron; mais, en lui consacrant un libre et intelligent hommage, en s'appliquant surtout à le bien entendre, il croit lui faire plus d'honneur que les imitateurs maladroits qui compromettent son nom.

Ces doctrines littéraires, conformes à l'humeur indépendante de Henri Estienne, le conduisaient à repousser également tous les genres d'exagération. Par un rôle analogue à celui qu'il remplit pour notre idiome, toujours attentif à maintenir les bonnes traditions dans le langage latin, il devait par la suite, comme on sait, résister à l'imitation outrée de Sénèque et de Tacite, en conseillant à Juste Lipse d'être un peu plus cicéronien.

Remarquables par la rectitude du sens, le *Pseudo-Cicéron* et le *Nizoliodidascalus* ne se distinguent pas moins par leur élégante latinité. On y trouve cette fusion de styles que l'auteur, étranger à tout système et à toute école, recommande en l'accréditant par son exemple. Un savant spirituel, frappé du mérite de ces traités, a déclaré Henri Estienne meilleur philologue en latin et en grec qu'en français[1] : cette opinion indique l'estime

1. M. Génin, *Variations du langage françois*, p. 230.

que l'on doit faire des œuvres que nous venons de rappeler; mais, pour être complétement juste, il faut supprimer la restriction qu'elle renferme. Pénètré d'un sentiment très-vrai et comme du génie de ces trois langues, Henri s'y est en outre exprimé avec la même netteté et la même aisance[1].

Dans Henri Estienne, avons-nous dit, après le prosateur, le poëte sera l'objet de notre examen : déjà ce dernier s'est montré dans des traductions renommées. On signalera encore, en ce genre, une collection de pensées morales, empruntées aux anciens. Ce sont, ainsi que le titre l'annonce[2] et que sa préface nous en avertit, des maximes sur les vertus, qu'il a extraites des Latins et des Grecs pour les opposer en remède à la corruption de son siècle, et que, dans ce but, il a pris soin de versifier, les unes en grec et les autres en latin : il lui semble en effet, comme à Montaigne[3], que les avis des sages, « pressés aux pieds nombreux de la poésie, » s'impriment au fond des esprits avec plus de force et d'une manière plus durable[4]. Cet ouvrage, dédié par l'auteur

1. C'est ce qui a été dit même de son temps ; voy., dans les Éloges de Sainte-Marthe, celui de H. Estienne, précédemment cité : « Erat in eo viro summa ingenii fœcunditas; et, sive græce, sive latine scriberet, utriusque linguæ usus et facultas omnium paratissima... Nonnulla interdum gallice scriptitabat multo sale respersa opuscula... » Rev. la p. CXXXIII de ce vol., not. 2.

2. *Virtutum Encomia, sive Gnomæ de virtutibus*, 1573.

3. *Ess.*, I, 25. — C'est aussi ce que pensaient les anciens, qui faisaient apprendre aux enfants, dans leurs écoles, les sentences tirées des poëtes grecs, comme nous l'indique Eschine, *Disc. contre Ctésiphon*, c. XLIII.

4. Cette pensée est ainsi rendue dans la *préface* de Henri Estienne : « Eadem negligentius audiuntur, minusque percutiunt, quamdiu soluta oratione dicuntur : ubi accessere numeri, et egregium sensum adstrinxere certi pedes, eadem illa sententia velut lacerto excussa torquetur... » Cf. Sénèque, que H. Estienne

de Brunswick et devenu malheureusement trop
fre de précieux ornements pour la mémoire et,
vaut mieux, des règles pratiques pour la con-
des secours efficaces pour l'âme : on pourrait le
un résumé de la morale antique. C'est l'un de ces
vres, aimés de Henri Estienne, qui, tenant lieu
ieurs, renferment en peu d'espace beaucoup de
ce : il est divisé par sections, dont la première
e les pensées qui roulent sur la vertu en général;
de et les suivantes, celles qui concernent chaque
n particulier, telle que la tempérance, la va-
c. Çà et là d'heureux rapprochements piquent et
nt l'attention; car Henri Estienne se plaît à com-
dans l'expression des mêmes idées, les poëtes
de la Grèce et de Rome. La comédie nouvelle
es lui fournit notamment de fréquentes sentences,
remarque cette teinte grave et doucement mé-
ue qui distingue Ménandre et son école[1].

ans après, dans un manuel, destiné comme le
nt à la jeunesse[2], H. Estienne fit passer en vers
'autres pensées choisies chez les plus anciens
latins : ce fut le fruit de ses loisirs pendant un
à Vienne en Autriche. Là encore le caractère
t littéraire est heureusement associé. L'auteur
prend[3] qu'il chercha dans ce travail une distrac-
peines qui l'assaillaient, lorsque ses regards se

très-près, *Epist.* CVIII, et quelques vers français de
où la même idée a été fort bien exprimée (voy. Mar-
Éléments de littérature, à l'art. *rime*).
. Henri Estienne, préface du *Virtutum Encomia;* cf.
ain, *Tableau de la littérature au* XVIII*e siècle*, 2e édit.,
125.
odiæ morales..., 1575.
. l'épît. préliminaire adressée « Joanni Frichardo. »

reportaient vers la France ravagée par les guerres civiles. Plein de pitié pour la misère des peuples, victimes de leurs chefs, il accusait de tant de désastres les fautes des grands, et ce vers d'Horace lui revenait sans cesse à la mémoire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi [1].

Il se plut ainsi à reproduire cette idée en grec sous beaucoup de faces différentes: puis continuant, à l'égard des maximes qui s'offraient à son esprit, cet exercice qu'Ausone avait jadis accrédité et dont la vogue n'était pas éteinte[2], il finit par former un volume de ces espèces de centons, qui contiennent du moins d'excellents préceptes et attestent la souplesse d'un talent fort exercé.

Si Henri Estienne s'est efforcé, en diverses rencontres, de rendre des vers latins en vers grecs et des vers grecs en vers latins, c'est que, doué d'un sentiment vif de la poésie, qu'il aima toujours, il ne croyait possible d'en faire passer l'idée dans une autre langue qu'en recourant aussi à l'emploi de la versification. Les poëtes traduits en prose, il les comparait à ces arbres que l'automne a privés de leur feuillage : on les voyait, disait-il, dresser sous un ciel gris leurs bras décharnés; mais ce qui faisait en quelque sorte leur vie extérieure avait disparu. Cette opinion judicieuse explique les nombreuses traductions poétiques de Henri Estienne, presque toutes remarquables par leur élégante fidélité, quelques-unes d'un mérite supérieur : car il déploie, pour s'élever jusqu'à ses modèles, une inspiration souvent plus réelle que lorsqu'il invente par lui-même.

Comme poëte latin original, Henri Estienne s'est

1. *Epist.*, I, 2, 14.

2. On sait que l'Italien Lelio Capilupi se fit alors une réputation par des travaux du même genre : voy. de Thou, *Hist.*, fin du liv. XXVI.

montré cependant le digne contemporain des Buchanan et des Sainte-Marthe, qui ont rappelé parfois la perfection de l'antiquité. On sait combien de peine et de talent fut dépensé, à cette époque, en hexamètres, en distiques et en hendécasyllabes. Henri, dans ce genre de composition, nous a laissé, avec des travaux sérieux, plusieurs pièces légères, espèce de tribut payé à la joyeuse humeur du XVIe siècle. C'est en effet un trait distinctif du caractère de nos ancêtres que ce fonds de malice et d'enjouement, témoignage de force, qui réagissait contre les malheurs particuliers et publics alors si multipliés[1]. De là ce goût du frivole, mêlé à de si graves occupations; de là ces jeux puérils d'esprit qui charmaient tant de doctes personnages, amis de tout ce qui faisait sourire. Par la bizarrerie et par l'effort on préludait à la grâce. La morosité de Henri ne le déroba pas entièrement à l'influence de son temps : il eut aussi ses délassements folâtres, et, pour parler avec un critique de nos jours[2], *ses heures buissonnières*. Du reste, ces traditions d'une pétulante gaieté, assaisonnement de profonds travaux, ne disparurent pas, parmi nous, avec les lettrés de la Renaissance : on en retrouve une trace, au siècle suivant, dans les soupers de la rue du Vieux-Colombier et dans ceux d'Auteuil, où Boileau, Molière, Chapelle, Racine, La Fontaine, donnaient pleine carrière à la liberté du vieil esprit gaulois.

Un volume publié en 1574 contient, avec l'éloge des foires de Francfort dont nous avons eu l'occasion de

1. Un homme qui a vu la terreur (le savant Daunou) n'a pas craint d'appeler l'époque dont nous nous occupons *la plus tragique de notre histoire*.

2. M. Sainte-Beuve, dont on peut lire, sur « l'esprit de malice au bon vieux temps, » un piquant morceau, placé à la suite de son *Tableau de la Poésie au* XVIe *siècle*, édit. Charpentier.

parler, plusieurs des pièces enjouées de Henri Estienne[1]. L'une de ces facéties, composée de vers hendécasyllabes est la description d'un repas où il se plaint que l'on a servi à boire dans de trop petits verres, bons tout au plus à provoquer la soif[2] : on n'en conclura pas néanmoins qu'il eût un goût marqué pour le vin, puisqu'un peu plus loin il en devient le détracteur[3]. Là aussi, dans un dialogue écrit en hexamètres, il plaisante sur le compte de deux chevaux, l'un excellent et l'autre fort mauvais qu'il avait achetés, opposant, par la bouche des Muses, l'apologie du premier dont il fait un Pégase, la critique du second qu'il compare au cheval de Troie[4]. Par un autre caprice, en vue d'échapper aux ennuis d'une traversée maritime[5], il célèbre, dans le même mètre et sur un ton légèrement ironique, l'ancienne ville de Baccharach[6], peu éloignée de Cologne, dont les vins estimés étaient largement fêtés par les habitants[7].

1. Ce livre assez rare, comme tant d'autres de notre auteur, est terminé par une épître à Mélissus, où il compare la diversité des sujets qui y sont traités, à celle des marchandises que l'on trouve réunies dans les foires.

2. *Cœna Posthiana* (l'épître est adressée à un certain Posthius), *sive Kylikodipsia.*

> Tu meæ insidias siti parabas,
> *Posthi*, illo scyphulo siticuloso.

3. *Methysomisia* (sive Epigrammata in vinum).

4. *Laudatio equi cujusdam præstantissimi*, *Vituperatio equi cujusdam deterrimi.*

5. Celle de Francfort à Cologne.

6. Il en est question dans une des lettres de Balzac à Chapelain, XXII, 5 : « Souvenez-vous que ce fut en buvant que Teucer harangua ses compagnons, et notez aussi que c'est au rivage de Baccharach, que les latins d'Allemagne dérivent par étymologie de *Bacchi ara* (ce nom provient d'une pierre chargée d'inscriptions, située dans le voisinage), où se cueille le *nectar Rhenanum*... »

7. *Laudatio Baccharæ.*—Le vin joue d'ailleurs un très-grand rôle dans ce recueil, où l'on trouve encore une description de

Le titre d'un pamphlet poétique de Henri Estienne, bien postérieur à ces pièces, annonçait une composition plus piquante[1] : je veux parler de l'œuvre où il prétendait montrer, à ce qu'il paraît, combien un sénat pris parmi les femmes prêterait, au sénat des hommes (sans doute dans la ville de Francfort), un concours actif et un soulagement efficace. A la vérité, nous sommes réduits aux conjectures sur ce livre, depuis longtemps introuvable[2]; et c'est à peine si le sujet en est exactement connu. Il faut joindre à ces plaisanteries ou ces satires bon nombre d'épigrammes plus ou moins aiguisées[3]. Sans doute elles n'ont pas toutes, chez Henri Estienne, l'agrément et la finesse que ce genre réclame aujourd'hui[4]. Il en est même qu'on ne relirait pas sans ennui, celles, par exemple, où avec la fécondité stérile du bel esprit en vogue il célèbre une chasse que venait de faire, à la Saint-Martin, l'électeur palatin Frédéric IV[5]; mais sur d'autres sujets, elles n'ont pas perdu tout leur intérêt

l'ivresse par Libanius, une autre par saint Basile, et sur ce même sujet plusieurs pièces de l'Anthologie, enfin deux discours de Lucien, suivis de fragments de Lycon, de Sénèque et de Pline l'ancien. Les textes grecs sont accompagnés de traductions latines.

1. *Carmen de senatulo fœminarum*, Strasbourg, in-4°, 1596.

2. M. Renouard atteste qu'il l'a cherché en vain : je n'ai pas été plus heureux que lui, bien que j'aie pu constater qu'il est encore inscrit sur les catalogues de quelques bibliothèques publiques.

3. Le goût de Henri Estienne pour les épigrammes s'est aussi montré dans l'excellente collection qu'il nous a donnée de celles de l'antiquité grecque.

4. De là le jugement sévère porté sur elles par quelques critiques de nos jours : voy., particulièrement, Hallam, *Histoire de la litture de l'Europe*, t. II, p. 244.

5. *De Martinalitia venatione.... XXXI epigrammata*, 1592. — Ce sont de très-longues félicitations, adressées à ce prince chasseur, pour avoir protégé les moissons et les vignes contre les ravages des bêtes fauves.

et leur sel. Il serait facile d'y relever beaucoup de traits ingénieux, tel que celui-ci :

Hic placuit cunctis quod sibi non placuit [1].

N'est-ce pas à Henri Estienne que Boileau a dû l'un de ses vers les plus vrais et les plus expressifs, dont on dit que Molière était particulièrement frappé [2] :

Il plaît à tout le monde et ne saurait se plaire.

Quelques-unes des épigrammes de Henri Estienne, où figure, d'après la latitude que possédait ce genre, l'éloge de contemporains illustres, sont encore curieuses au point de vue historique. Le même mérite recommande ses pièces, appelées *tombeaux* : ainsi nommait-on les hommages funèbres que provoquait la mort des hommes distingués. On pourrait citer, parmi ces morceaux de Henri Estienne, ceux dont il honora Alde l'ancien et Adrien Turnèbe, surtout les vers latins et grecs qu'il consacra, en 1582, au premier président Christophe de Thou [3]; mais il suffira de remarquer qu'il était toujours, dès que s'ouvraient ces sortes de lices poétiques, alors très-fréquentées, l'un des premiers à y descendre avec honneur.

Sans nous arrêter davantage à ces œuvres secondaires, arrivons au poëme le plus important de Henri Estienne : il s'agit de son *Conseiller des princes* [4], où notre auteur,

1. Excellente définition de ce qui fait le bon auteur. — Joachim du Bellay a pu dire aussi avec vérité, en montrant combien l'écrivain et surtout le poëte ont besoin d'un lecteur sympathique :

Quique placet paucis displicet ipse sibi.

2. Voy. la IIe satire de Boileau et ce que La Harpe, *Cours de littérature*, article Boileau, raconte à ce sujet.

3. Il faut les rapprocher du récit fait par Pasquier de la vie et de la mort de ce magistrat : *Lettres*, VII, 10.

4. *Principum monitrix Musa, sive de principatu bene instituendo et administrando Poema...*, in-8°, 1590.

abordant une plus haute région d'idées, s'occupe du grand art de gouverner les hommes, et non pas d'une question de langue ou de littérature.

Là se trouvent réunis en effet, sous une forme didactique, tous les conseils que Henri Estienne a cru devoir adresser aux souverains en diverses rencontres, comme l'y conviait le goût de son temps. Parler affaires d'État, traiter des intérêts politiques des peuples et de l'exercice du pouvoir, était, on ne l'ignore pas, chose familière aux gens de lettres du XVIe siècle : noble droit qu'ils croyaient tenir de leurs lumières et de leur conscience; ou plutôt, candide et touchante illusion qui les portait à se rendre intermédiaires entre le prince et les sujets, pour protéger celui-là contre l'enivrement, ceux-ci contre les erreurs de l'autorité suprême !

L'origine de cette grave production fut, au reste, la même que celle des pièces frivoles dont il a été question plus haut. C'était par la marche que Montaigne s'excitait à écrire : « Car ses idées dormaient s'il les asseyait, et son esprit n'allait pas si ses jambes ne l'agitaient[1]. » Quant à Henri Estienne, ami des exercices violents qui flattaient son inquiétude naturelle et passionné surtout pour l'équitation, il devenait poëte lorsqu'il se promenait ou voyageait à cheval[2]. Cet usage lui était commun avec son père ; et trop souvent, il faut l'avouer, les vers de l'un et de l'autre, par une certaine absence de souplesse, de moelleux et de fini[3], nous en font souvenir. Mais les hommes du XVIe siècle, jaloux de leur temps, n'en voulaient laisser rien perdre : le mouvement

1. *Ess.*, III, 3.

2. Voy. *Poetæ græci principes*, 1566, in præfatione.

3. Dans la poésie hâtée de Henri Estienne se rencontrent des licences et des archaïsmes du genre suivant :

Pannonia antiquis a *postris* Hungara fertur...

du corps n'était pour eux qu'un nouvel aiguillon de la pensée. Henri Estienne nous l'a dit souvent[1] : le plaisir de la composition lui abrégeait la route; il le faisait échapper au sentiment de la faim, de la soif et de la fatigue, comme à l'appréhension des périls qu'il fallait savoir braver à cette époque. Le nombre de ses vers a répondu naturellement à celui de ses courses errantes; et nous lui devons à lui-même, sur sa manière de travailler, des renseignements très-circonstanciés. Il s'est représenté, dans un de ses ouvrages, juché sur son cheval, tenant ses tablettes et son crayon d'une main; de l'autre, la bride, qu'il abandonnait par instants pour écrire ce qu'il avait élaboré, ou, suivant son langage plus poétique, ce que lui avait dicté sa muse[2]. Encore ne s'arrêtait-il pas à cet effet : ce qui peut d'autant plus surprendre qu'il se plaisait, écuyer consommé et intrépide, à monter des coursiers pleins d'ardeur. On devine aisément que de telles habitudes n'étaient pas sans danger : aussi nous apprend-il qu'elles l'exposèrent à plus d'un accident funeste. Un jour notamment qu'au sortir de Francfort, livré au démon des vers, il s'était laissé emporter à la fougue d'un magnifique cheval turc qu'il venait d'acquérir, l'impétueux animal faillit le briser contre une barrière placée en travers du chemin. Elle fut rompue du choc; mais le cavalier, par un bonheur inouï, demeura en selle et tout se borna pour lui, nous dit-il, à payer les dégâts. Sa verve

1. *Ibid.* Cf. *Dialogus Philocelt. et Coronel.*, p. 323 : « Ut in itinere, et quidem equo insidens, ea scriptione levare tædium viæ possem...; » etc.

2. *Dialog. Philocelt. et Coron.*, p. 324 : « Simul atque viginti versus meditatus eram, interdum etiam pauciores, eos vel in tabellis stylo, vel in charta calamo et atramento scribebam; deinde aliorum compositioni me tradebam, vel potius musam meam de aliis sollicitabam.... »

en fut à peine ralentie, et il se félicitait beaucoup ensuite de l'excitation qu'elle avait due au galop précipité de cette vigoureuse monture[1].

C'est dans ce voyage, qui avait pensé commencer si mal, que fut écrite en grande partie l'œuvre qui nous occupe[2]. De là, au moment où elle parut, ces paroles d'un contemporain (Bonaventure Vulcanius), dont les félicitations renfermaient peut-être aussi quelque critique : « Si tels sont les vers qui t'échappent lorsque tu cours à cheval, disait-il à Henri Estienne, que ne devrait-on pas attendre de toi, si, assis dans ton logis, tu te mordais les ongles devant une table de travail ? » Plus étendue qu'aucune de ses compositions poétiques (elle n'a pas moins de 224 pages), elle porte également, plus qu'aucune autre, l'empreinte des sentiments patriotiques dont son âme était échauffée. Les lieux communs de morale qui remplissent ce livre offrent, à défaut du mérite de l'originalité des pensées, une forme nette et heureuse, très-propre à les graver dans la mémoire, quelquefois même une brièveté énergique. La suite des préceptes est agréablement interrompue par un certain nombre de digressions qui soutiennent ou raniment l'intérêt. Ce sont des anecdotes qui concernent le poëte ou les hommes de son temps, des exemples historiques, des souvenirs d'anciens auteurs qui confirment à propos et sanctionnent ses leçons. L'ensemble est plus méthodique et plus complet que les travaux de Henri Estienne n'ont coutume de l'être. Un sommaire en prose, placé en tête de chacun des chants, présente le résumé des idées que l'écrivain compte y développer. Pour tracer à tout égard la ligne de conduite que suivra le prince, il le considère

1. *Dialog. Philoceltæ et Coronelli*, p. 324 et 325.
2. Voy. la préface du poëme; cf. Maittaire, p. 383.

dans toutes les circonstances où il est appelé à commander et dans tous les rapports qui l'unissent à ses sujets. Aucune des règles d'un sage gouvernement n'est passée sous silence. Il s'élève d'abord aux considérations les plus générales, pour rechercher quelles maximes essentielles présideront à la conduite privée et publique du souverain; s'il sera tenu d'obéir aux lois, ou plutôt dans quelle mesure il leur sera soumis, et quelles occasions lui permettront de les modifier. Descendant ensuite aux détails minutieux de l'administration, il énumère tour à tour les obligations que crée pour lui le dépôt de l'autorité. Comment faut-il que le roi soit entouré, quel sera le caractère de ses amis, quelles relations aura-t-il avec eux ainsi qu'avec tous ceux qui l'approchent, tels que ses ministres, ses officiers et ses pages (Henri Estienne réclame pour ceux-ci, en passant, une éducation meilleure et une discipline plus sévère), quel discernement apportera-t-il dans le choix des magistrats et particulièrement celui des fonctionnaires qui ont le maniement des deniers de l'État : c'est là ce qu'il examine à loisir dans autant de chants successifs. Entre les vices des princes il aperçoit une loi funeste de filiation d'après laquelle ils se multiplient sans cesse: ce qui l'engage à faire une guerre implacable à tous également. S'il montre, par exemple, en combattant l'orgueil, une extrême vigueur, c'est que l'orgueil lui semble engendrer fatalement la cruauté [1]. Avec les bons Français de cette époque [2], demeurés fidèles à nos vieilles mœurs, il s'indigne surtout des idées nou-

1. Bossuet a dit de même : « L'orgueil se tourne aisément en cruauté. »

2. Voy., par exemple, Et. Pasquier, *Lettres*, IX, 7 ; cf. La Noue, *Discours politiques et militaires*, p. 133 et suiv. de l'édit. de Bâle, 1687, in-4°.

velles, sur l'exercice du pouvoir, introduites en France par l'école de Machiavel, pour qui il éprouve la plus vive antipathie. Florence, que la nature s'était plu à embellir, avait presque cessé d'être belle à ses yeux, pour avoir produit l'auteur du *Prince*. Il le nomme l'opprobre de sa patrie[1] et un autre Photin; il eût voulu que son ouvrage *pestilentiel* fût brûlé par la main du bourreau. Cette politique de fourberie et de scélératesse, dont le code complet se trouve dans ce livre trop fameux, est flétrie par lui avec une généreuse colère : il attribue au crédit que ces doctrines ont obtenu près de nos rois toutes leurs fautes et tous nos malheurs[2]. La probité, la loyauté, telles seront, d'après Henri Estienne, les premières vertus des monarques, celles dont ils doivent avant tout l'exemple à leurs sujets. Qu'ils songent, d'ailleurs, que l'usage tyrannique de leur puissance se retournerait contre eux : car, au-dessus du trône d'où ils dominent les autres hommes, il y a un arbitre suprême qui peut les réduire en poudre; il le leur rappelle par ces beaux vers de Sénèque le tragique :

Quidquid a vobis minor expavescit,
Major hoc vobis dominus minatur.

Beaucoup de détails, dans ce poëme, sont, en outre, propres à jeter du jour sur l'état de la société et de l'administration. Parmi les abus que Henri Estienne y réprouve, figure la vénalité des charges, cette plaie de notre

1. Magnum est at ipsi dedecus Florentiæ.

2. Cur hæc librorum pestis haud saltem suis
Non clausa mansit terminis? cur exteras
Petivit oras? Gallia o tu nunc mea
Esses beata, pestis hæc si non tuæ
Menti ingruisset! tu beata nunc fores:
Ego ex beatis forsitan tecum forem,
Hausisset istud toxicum ni mens tua.

On sent, dans ces accents émus, les regrets de l'exilé.

vieille monarchie, si envenimée sous les Valois : à ces charges payées on ne saurait plus, selon lui, donner l'ancien nom d'honneurs ; mais de combien d'autres excès ses yeux ne sont-ils pas affligés ! La description des calamités qui ravageaient le pays fait pour nous l'un des principaux intérêts de cet ouvrage. C'est avec une profonde émotion que l'auteur montre la France dévastée par ses propres enfants, et l'étranger couvant d'un œil avide la proie que nos fureurs semblaient près de lui livrer. Ses conseils aux princes ont surtout pour objet de conjurer la perte de l'État penchant vers sa ruine. Il se flatte, dans son patriotisme naïf, d'opposer avec succès les accents de la raison aux passions et aux vices des hommes ; mais, dussent ses efforts ne pas obtenir le résultat qu'il en espère, ils auront du moins pour lui, observe-t-il [1], un heureux effet, celui de le faire échapper à une réalité douloureuse.

Dans ce poëme, écrit en ïambes, Estienne paraît avoir modelé son style sur celui de Sénèque le tragique. En lui empruntant la véhémence, la force et l'éclat qui le distinguent, il n'évite pas entièrement les défauts qui le déparent, la contrainte, la dureté et la sécheresse. Mais, si sa versification est ici comme ailleurs peu polie et peu châtiée, la conviction sincère qui respire dans son ouvrage lui communique de l'élévation et de la chaleur : ces qualités valent bien l'élégante facilité qui caractérise les productions de quelques-uns de ses contemporains. Le latin, sauf certains mots capricieusement formés, tels que celui de *machiavelista*, pour désigner des idées modernes, est généralement soutenu et correct. L'auteur, en terminant, s'adresse à Henri de Navarre, que la mort de Henri III venait de faire roi de

1. Voy. la préface de *Musa monitrix*.

France. Pour se déclarer son sujet fidèle, il n'a pas attendu que Paris lui ouvrît ses portes[1]; il lui recommande de veiller sur une vie si nécessaire et menacée par tant de périls[2] : que de crimes privés, fruits du fanatisme, se joignaient en effet aux désastres de nos discordes civiles! le sang ne coulait pas seulement sur les champs de bataille : les assassins étaient plus à craindre que l'ennemi. Contre eux, principalement, il veut prémunir Henri IV, en le suppliant, au nom du salut public qui repose sur sa tête, de se garder des embûches qui l'entourent. Les mêmes avis, non plus particuliers, mais communs à tous les princes de la chrétienté, se renouvellent dans plusieurs autres pièces en vers qui accompagnent le présent poëme, espèces de corollaires où l'écrivain continue son rôle de conseiller du pouvoir. C'est d'abord un morceau pareillement en ïambes, sous le titre *du Roi et du Tyran*[3], portrait vigoureusement contrasté de l'un et de l'autre, qui enseigne à réaliser les vertus nécessaires au premier et à fuir la perversité qu'implique le seul nom du second; puis un petit traité en vers hexamètres sur l'art de bien gouverner[4], où, résumant sous une forme brève et sévère les préceptes qu'il a donnés aux princes, Henri Estienne redouble d'efforts pour les presser de s'y soumettre; enfin une suite de soixante-trois distiques, séparés par le même cri d'alarme, répété après chacun d'eux[5] : sorte de refrain menaçant par lequel il les somme de méditer leurs devoirs, en même

1. Potissimumque mea Lutetia (sed meam,
Regi est rebellis dum suo, ne dixerim)...

2. Absit a te (sermo plangat hic meus,
Plangat parumper, finiatur et simul)
Monachalem ut ensem, sicut ille, sentias!...

3. *Rex et Tyrannus.*

4. *De Principatu bene instituendo et administrando.*

5. Cavete vobis principes!

temps qu'il les engage encore une fois à ouvrir les yeux sur le fer que des mains criminelles aiguisent pour leur perte.

Ces œuvres réunies honorent surtout le caractère de Henri Estienne : pleines d'accents libres et fiers, elles attestent que la vie des cours, en l'affinant, ne l'avait nullement amolli. On y reconnaît un esprit formé dans le commerce des penseurs les plus hardis du siècle; et, l'on ne l'oubliera pas, ces fermes et nobles paroles adressées aux souverains, ces protestations contre la tyrannie ont eu leur influence utile. A une époque critique pour nos libertés, où les menaçaient également des excès contraires, ces opuscules oubliés, dont la publicité était alors considérable, nourrissaient au fond des cœurs les germes de notre ancienne franchise, maintenaient les institutions qu'elle avait créées, et protégeaient en quelque sorte notre avenir.

Dans son amour de la poésie, dont il avait été, nous dit-il, passionnément épris dès sa plus tendre enfance, Henri n'eut garde d'oublier la poésie française : il est vrai qu'il lui rendit un culte plus empressé qu'heureux. Malgré beaucoup de vers, qu'il ne composait au reste, comme on l'a vu, que loin de ses livres d'étude et sur les routes, un critique éminent a eu raison d'écrire « que Henri Estienne n'était pas poëte français [1]. » Doué d'une imagination vive et capricieuse, il lui manquait, pour mériter ce titre, le culte de la forme et le goût de l'idéal : il avait l'esprit morose et préoccupé bien plus que rêveur. A l'exemple de tant d'autres érudits, qui rimaient dans notre langue et qu'encourageait l'indulgente facilité d'un public complice de ces erreurs, il n'en prit pas moins son goût de versifier pour une vocation poétique.

1. M. Sainte-Beuve : *Anacréon au* XVI*e siècle.*

Très-souvent il s'est plu, d'après l'usage du jour, à placer au commencement de ses livres des distiques français, des sonnets ou même des pièces de plus d'étendue. Nous avons encore de lui un fragment assez long sur la calomnie[1], « cette grande bête de la cour, » ainsi que l'appelait L'Hôpital[2]. C'est le préambule d'un poëme français qu'il avait l'intention d'offrir à Henri III, et dont il n'a été publié que ce début[3]. Mais, on ne craindra nullement de le répéter, tous ces morceaux semblent, en somme, peu dignes du temps où florissaient Desportes et Bertaut, où commençaient à poindre Régnier et Malherbe.

Aussi la lecture de ces vers, qui retardent, pour l'élégance et la correction, sur ceux de plusieurs contemporains, nous rendra-t-elle moins sensibles à la perte d'une forte partie de ces œuvres d'Estienne. En effet, nous n'en connaissons un grand nombre que par les titres qui sont conservés dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine. Celui-ci est un peu confus, à la vérité, dans l'énumération qu'il fait des poésies françaises, latines et grecques de notre auteur; toutefois, il a nettement indiqué, parmi les premières, une « épître au roi, » sur la richesse que notre idiome pouvait puiser dans son commerce avec le grec : elle accompagnait l'envoi du *Trésor* à Charles IX; des « adieux et contr'adieux à une damoiselle; » une série de poëmes « contre le babil et

1. On peut le voir au commencement du volume de *Musa monitrix*. — La Croix du Maine mentionne ainsi cet ouvrage : « Poëme contre la calomnie et les calomniateurs, dédié au roi (Henri III). » Henri Estienne lui donne le titre suivant : « L'ennemi mortel des Calomniateurs. »

2. *Epistol.*, lib. III, p. 157, édit. d'Amsterdam.

3. Voy. la préface de *Musa monitrix*. On a dit aussi que Henri Estienne avait écrit le même poëme en latin.

les babillards, la flatterie et les flatteurs, l'ingratitude et les ingrats, l'avarice et les avaricieux, l'orgueil et les orgueilleux, l'ivrognerie et les ivrognes, les ignorants et ennemis des lettres; » avec d'autres poëmes à la louange « de la pauvreté contente, des lettres et des hommes lettrés, de ceux qui ont joint l'amour et l'étude des lettres à l'amour et l'exercice des armes. » Or ces différents travaux ne se retrouvent plus. S'ils ont vu réellement le jour, ce n'a été que dans des impressions isolées et sous forme de feuilles volantes, comme la chose n'était pas rare à cette époque. Au bout d'un certain temps, il devenait presque impossible d'en rencontrer un seul exemplaire : de là le conseil prudent que donnait François Pithou, d'acheter les petits livres qui ne contenaient que deux ou trois feuilles, parce qu'ils ne tardaient pas à disparaître[1]. On peut en outre supposer que, de ces poésies placées sous le nom d'Estienne, quelques-unes sont demeurées à l'état de projet, et que d'autres ont circulé en manuscrit, sans avoir été jamais imprimées[2].

D'ailleurs, il n'est pas douteux que Henri Estienne lui-même n'ait plus d'une fois cité, comme s'ils eussent été déjà entre les mains du public, des livres qu'il n'avait qu'ébauchés ou qui du moins n'avaient pas été édités encore : de là beaucoup d'embarras pour les bibliophiles futurs. Nous allons chercher à éclaircir ces obscurités, en signalant tour à tour les œuvres qu'il avait

1. Voy. le *Pithœana*.

2. C'est là l'opinion d'Almeloveen, de Maittaire et de M. Renouard, la vie nomade de Henri Estienne suffisant seule, au reste, pour expliquer la perte de plusieurs de ses œuvres et la rareté de presque toutes les autres. En finissant la longue liste des poëmes qu'il lui attribue, La Croix du Maine a remarqué notamment qu'il en est, entre ceux-ci, qui ont été publiés sous le nom du sieur de Grières et il ne nous reste aucun livre portant cette suscription.

e dessein, mais qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir ; celles qu'il avait terminées selon toute vraisemblance, mais qui n'ont pas paru ou ne se retrouvent pas ; celles enfin qui semblent lui avoir été attribuées mal à propos.

L'esprit mobile et infatigable de Henri Estienne mêlait sans cesse aux travaux qui l'occupaient des projets de travaux pour l'avenir : on en jugera par la longue liste de ceux qui sont annoncés dans ses différents ouvrages. Parmi les auteurs qu'il avait l'intention d'éditer[1], il a mentionné Aristote[2], Aristophane, Quintus de Smyrne, Stobée, Strabon, Photius[3]; il voulait aussi revenir sur beaucoup de ses éditions, pour y corriger les imperfections que son œil clairvoyant lui avait montrées, et creuser plus à fond dans l'intelligence des anciens écrivains. Il a promis un texte hébreu de la Bible, un appendice aux Commentaires de la langue grecque par Budé, dont il était grand admirateur, une réimpression du *Trésor* de son père, où il eût adopté l'ordre étymologique[4], des traductions de Dion Chrysostome, de Synésius, etc. ; il songeait même à rassembler dans une publication toutes les versions du grec faites par des latins. En outre, il se proposait de faire paraître un livre sur la manière de traduire[5] et un autre qui aurait pour

1. Cons., notamment, H. Estienne, *Præfatio ad proodopœiam Senecæ ;* cf. Maittaire, p. 469 et suiv.

2. Voir, à ce sujet, une lettre de H. Estienne à Joseph Scaliger, datée du 28 juillet 1584 et contenue dans le recueil des *Épîtres françoises* adressées à ce personnage, in-8°, 1624, p. 410.

3. Une copie de ce dernier auteur, presque entièrement transcrit de la main de Henri, fut, sur la prière de Casaubon, communiquée par Paul Estienne à David Hœschelius, et servit à l'édition que celui-ci en donna peu après : Augsbourg, 1601, in-f°.

4. Voy. l'épître préliminaire du *Trésor* grec.

5. De toto interpretandi Genere : voy. *Ciceronianum Lexicon*, préface.

titre, « de l'excellence du langage françois[1], » une dissertation sur la latinité ancienne[2] et une contre-partie de son traité sur la latinité faussement suspecte, en vue d'attaquer la latinité vraiment répréhensible, celle qui poussait la liberté jusqu'à la licence[3]; il comptait encore rechercher toutes les lois dont il était question dans les orateurs de la Grèce, en premier lieu chez Démosthène, les réunir en un seul corps et les comparer à celles des modernes[4]. Mais, ajournant ces desseins et bien d'autres, il finit par ne pas les exécuter. Quelque part il s'est reproché d'avoir été trop porté à remettre les choses au lendemain, ce qu'il appelait « suæ procrastinationis malum : » les malheurs du temps, les embarras de son commerce contribuaient également à ces retards, comme on a eu occasion de le voir; et, à vrai dire, il lui eût fallu plusieurs vies d'homme pour réaliser toutes les entreprises utiles dont le plan était arrêté dans sa pensée.

Entre les livres de la composition d'Estienne, qu'il cite comme achevés, mais que nous n'avons pas, figurent un poëme en vers ïambiques où il énumérait les qualités d'esprit et les vertus qui conviennent aux princes[5]; un recueil de préceptes militaires, où il se servait

1. *Dialogues du langage françois italianisé*, p. 145.

2. De Latinitate prisca : voy. le traité de *la Latinité de Plaute*, dans le volume *de Latinitate falso suspecta*, p. 367.

3. Voy. *de Latinitate falso suspecta*, épît. prélimin. : « .. Hos, intra menses aliquot, Deo favente, obteret ac contundet alter meus liber, qui se vicissim nimiæ quorumdam in latine loquendo licentiæ opponet, varium latinæ linguæ abusum describens. » — On remarquera que le savant philologue allemand Morhof a composé depuis un traité de ce genre, « de pura Dictione latina : » Hanovre, 1725, in-8°.

4. *Orat. vet.*, 1575, épître préliminaire.

5. Ce poëme était distinct du *Musa monitrix* : voy. le traité « de Aristotelicæ ethices ab historica et poetica ethice Differentia, » épît. prélimin. au lecteur.

lu même mètre et qu'il avait empruntés surtout aux histoires de l'antiquité[1]; un éloge latin de l'équitation[2], sans doute aussi en vers (d'après son goût si vif pour l'exercice du cheval, le choix de ce sujet ne saurait nous surprendre); une description de la Hongrie, dont il a rapporté un passage[3] : il y célébrait les services rendus à la civilisation et au christianisme par cette terre chevaleresque,

Europæ stabilis, Turca indignante, columna.

Nous ne possédons pas davantage beaucoup d'œuvres en prose, philologiques pour la plupart, dont Henri Estienne a été l'auteur, s'il faut accepter son témoignage ou celui des critiques de son temps : le Correcteur du mauvais langage français[4]; un travail sur notre ancienne langue où il marquait les principales différences qui la séparaient de notre langue moderne[5]; un autre sur nos dialectes, où il s'appliquait à montrer les richesses que nous pouvions, à l'exemple des Grecs, puiser dans ces variétés de l'idiome national; deux dissertations tirées de l'histoire et des institutions de notre pays, la première sur les guerriers de la Gaule

1. Il n'en a paru ou du moins il n'en est resté qu'un spécimen.
2. Almeloveen, *de Vitis Stephanorum*, p. 93.
3. *De Lipsii Latinitate...*, p. 389.
4. Voy. les *Dialog. du nouveau langage françois italianisé*, p. 144 : Déjà, dit-il en cet endroit, il en avait mis au net une partie pour commencer la publication, qu'une maladie vint suspendre.
5. Plus exactement, « Observations sur les termes de l'ancien langage françois; » il s'en occupait en 1579 : voy. les *Dialogues* cités, p. 144, 145. — On doit particulièrement regretter ce traité et quelques autres du même genre, à une époque curieuse, comme la nôtre, de chercher dans l'étude des langues et l'histoire des mots un complément à celles des idées et des faits.

antique et leurs successeurs, la seconde sur la
nence de la couronne de France[1]; deux autr
n'avaient pas moins d'intérêt au point de vue po
relatives aux États de l'Allemagne et aux tentati
Turcs qui les menaçaient[2]. Ajoutons un traité su
des formes grecques dans le latin, *de græcanica*
tate[3], que Henri Estienne mentionne comme to
pour l'impression, le loisir seul lui manquant
faire[4]; deux discours traduits d'Isocrate[5], et u
aux Nuits parisiennes qu'il avait jointes aux Nu
ques d'Aulu-Gelle : outre celles qu'il donnait au
il en avait encore, nous apprend-il[6], achevé do
ne tarderaient pas à paraître. Enfin Henri Estien
content des corrections de détail si multipliées et
reuses que lui devaient les auteurs de l'antiquité
voulu généraliser ses observations et les ériger
tème. Dès l'année 1557 il parlait de l'ouvrage

1. Ces deux dissertations sont citées par La Croix d
comme étant demeurées manuscrites.

2. Voy. Henr. Stephani *ad Augustissimum Cæsarem*..
tatio, 1594, p. 203 et 204.

3. Ou la Latinité grecque : Suétone appelle *græcan*
un manteau grec, et Varron *græcanica nomina* des mo
dérivés du grec.

4. Au sujet d'un détail que l'auteur emprunte lui-m
ouvrage, il dit, p. 134 de ses *Hypomneses* : « Sumam
οἴκοθεν, nimirum ex meo *de græcanica latinitate* libr
fortasse nunquam, sicut nec quosdam alios a me publica
destinatos, in publicum prodire continget; adeo multa n
tidie avocamenta ingruunt. » — Ce livre était distinct de
a été cité plus haut, *de Abusu linguæ græcæ*.

5. Baillet a dit qu'ils étaient traduits en français; mais
qu'ils l'étaient en latin : assertion plus vraisemblable.
du Maine mentionne cette traduction, sans indiquer si
latine ou française.

6. Voy. *Noctes parisinæ*, Introduction, ou 1re Nuit.

j.

and profit de la critique, il recherchait l'origine des
ntes qui déparaient les textes grecs et latins[1]. Mais il
t trop réel que ce livre, malgré les éloges que plu-
eurs écrivains récents lui ont décernés sur la foi les uns
es autres, n'a pas été imprimé ou n'est pas arrivé jus-
u'à nous[2]. C'est sans doute à ces travaux, dont quel-
ques-uns pouvaient n'être pas terminés, que Casaubon
fait allusion, lorsqu'il a dit qu'après la mort de Henri
Estienne, admis à visiter cette bibliothèque, dont l'accès
ui avait été rigoureusement refusé, il y reconnut des
reuves multipliées de l'activité laborieuse et du savoir
rofond de son beau-père[3]. Il signale en particulier
leux volumes assez gros que celui-ci avait laissés, tout
ntiers de sa main, et remplis, à ce qu'il paraît, de
norceaux inédits de sa composition[4] : quoi qu'il en
oit, la trace de ces manuscrits a été perdue.

Parmi les œuvres attribuées avec moins de vraisem-
blance à Henri Estienne, il faut placer en premier lieu
leux pièces en prose française dont il n'a été fait men-
tion que par La Croix du Maine, un discours « sur l'opi-

1. *Libri de origine mendorum.*

2. Dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, de Vigneul-Marville (dom Bonaventure d'Argonne), t. II, p. 328 (édit. de 1701), ne craint pas d'affirmer, en louant ce livre comme fort estimable et fort instructif, « que Louis Cappel s'en est servi utilement dans sa Critique sacrée. » Feller et bien d'autres critiques répètent cet éloge : ainsi se propagent et se perpétuent les erreurs bibliographiques. Senebier, t. Ier, p. 363, a du moins signalé cet ouvrage comme très-rare. On peut voir, au sujet de ce traité, Maittaire, p. 477 : il ne nie pas absolument qu'il ait paru, mais il affirme en tout cas qu'il n'existe plus.

3. Aussi avait-il coutume de dire que « ce qui avait été ignoré par son beau-père pouvait bien être inconnu aux autres : » voy. le *Borboniana.*

4. *Casauboni Epistol.*, epist. 186.

nion de Platon et Xénophon, touchant la capacité de l'esprit féminin, » et un « traité de l'orthographe françoise. » On a prétendu aussi, peut-être à cause de son penchant à la malice et à la raillerie, qu'il avait ajouté un livre nouveau à ceux du *Pantagruel* de Rabelais; mais on le chercherait vainement. Il a passé encore pour être l'auteur d'une satire latine contre un médecin du XVIe siècle nommé Jacques du Bois ou Sylvius[1]. Sous la forme d'un dialogue, on s'y égaye sur ce docteur et sur son avarice au moins égale à sa science : on y raconte qu'après sa mort, fidèle aux habitudes de toute sa vie, il a voulu frustrer Caron du tribut qui lui revient. Pour éviter de payer son passage, il a donc cherché un gué où il pût franchir l'Achéron, et, dans ce but, il s'est muni de ses bottes. Celles-ci jouent un grand rôle dans tout l'opuscule, intitulé *Sylvius ocreatus*, ou Sylvius botté. C'est qu'à défaut du feu dont il se privait par une économie sordide, il avait coutume d'user de grosses bottes fourrées qu'il ne quitta pas, dit-on, dans sa dernière maladie. Henri Estienne s'est moqué, en effet, du même personnage dans son *Apologie d'Hérodote*[2]; mais rien n'autorise à croire qu'il ait composé ce morceau, assez peu digne, par la qualité des plaisanteries, d'un maître railleur tel que lui. Niceron n'a pas été plus fondé, ce semble, à mettre sous son nom deux productions d'un genre bien éloigné des précédentes[3] : l'une est le récit du meurtre commis sur la personne de Louis de

1. Elle a paru sous le pseudonyme de Ludovicus Arrivæbenus Mantuanus. Du Bois est au nombre des hommes illustres que Sainte-Marthe a célébrés. Montaigne a également parlé de « cet excellent médecin de Paris, » *Ess.*, II, 2. Il mourut en 1555.

2. I, 16.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXXVI, p. 305 et 320.

ndé (celui qui périt à Jarnac)[1]; l'autre présente le tableau des liens de famille qui unissaient aux différents rinces de la chrétienté le grand duc François de Médicis[2].

Après avoir étudié complétement la vie de Henri Estienne, après être entré dans tout le détail de ses euvres, il ne nous reste plus qu'à résumer notre jugement sur l'homme et sur l'écrivain. Le caractère du premier avait été trop attaqué : sans être aveuglé par le zèle du biographe, nous avons dû le disculper en plusieurs points. Nous avons retrouvé en lui, sous des dehors rudes et farouches, les sentiments tendres et généreux dont tous les talents ne sauraient compenser l'absence. La plupart de ses défauts furent, on peut l'affirmer, ou créés ou aggravés par les embarras et les malheurs qui l'assaillirent, surtout vers la fin de sa carrière. A d'autres époques, ses bonnes qualités lui concilièrent l'amitié de beaucoup d'hommes distingués. On citera parmi eux Blaise de Vigenère, dont les traductions furent placées, de son temps, presque au rang de celles d'Amyot; du Perron, dont les lettres attestent l'affectueuse estime qu'il lui accordait; Pasquier, qui l'a signalé avantageusement dans ses ouvrages; l'historien de Thou, qui témoigne, dans ses Mémoires[3], de son

1. *Narratio cædis Ludovici Borbonii*, in-8°, 1569; ce qui fait partie de la publication suivante : « Remontrances du prince de Condé au roi Charles IX, avec le récit du meurtre perpétré en sa personne le 13 mars 1569. » Le même ouvrage a été donné aussi en latin sous ce titre : *Litteræ Ludovici Borbonii, principis Condæi ad Carolum IX, cum brevi narratione cædis ejusdem principis, et aliis scriptis ejusdem argumenti et temporis :* latine ex gallico, in-8°.

2. *Affinitates omnium principum christianitatis cum Seren. Francisco Medices, magno duce Etruriæ*, 1587, in-f°.

3. *De Vita sua*, l. III, init. — Les sentiments exprimés

empressement à rechercher ses conseils; Hotman, qui dans son factum de *Franco-Gallia*, manifeste politique des Huguenots du XVIe siècle, s'attachait à démontrer, un an après la Saint-Barthélemy, que la royauté n'était devenue héréditaire parmi nous qu'au mépris de l'antique constitution de l'État[1]; Languet, que nous avons déjà nommé, rêvant ainsi que le précédent les institutions républicaines pour notre pays[2], en haine des violences et des hontes de la monarchie des Valois[3]; Sigonius, qui traita avec une égale compétence de l'histoire ecclésiastique et de la profane; Victorius, dont Henri a célébré la mort par ses épitaphes; Muret, qu'il avait

par de Thou sur H. Estienne rendent fort inutile la réfutation d'un propos que le père Vavasseur, dans son Traité de l'Épigramme, a prêté au premier sur le second. Suivant son rapport, l'historien eût dit qu'il aurait dû plus imprimer et moins écrire. On ne doutera pas au contraire que de Thou n'ait, à l'exemple de son siècle, regardé H. Estienne comme également habile

Et libros facere et doctos excudere libros.

Voy. Maittaire, p. 272 et 477.

1. Sur cet ouvrage hardi, on peut voir M. Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. Ier. — On a présumé aussi, avec assez de vraisemblance, que F. Hotman était l'auteur de la célèbre satire du *Tigre*.

2. Il a été question, un peu plus haut, de son livre des *Vindiciæ contra tyrannos*, qu'il publia en 1579 sous le pseudonyme de Junius Brutus, et que traduisit, dès 1581, François Estienne, frère puîné de Henri. C'est, a-t-on dit, la production d'un républicain qui pense sur les monarques comme on en parlait dans le sénat de Rome après l'expulsion des Tarquins. On peut au reste, à ce sujet, consulter l'Étude sur Languet, de M. Henri Chevreul, travail récemment apprécié par M. de Sacy dans les *Débats* (14 avril 1852).

3. On lit dans la vie latine de Languet (par Philibert de Lamarre) : « Langueti amicitia floruit H. Stephanus, qui tamdiu laudabitur, quamdiu rei litterariæ memoria manebit. »

rencontré en Italie, et Camerarius, qu'il appelait l'ornement de l'Allemagne. De tout temps, comme on l'a raconté plus haut, les voyages d'Estienne lui avaient fait contracter, à l'étranger, d'honorables relations, cimentées par l'amour de l'étude. C'est ainsi qu'il se lia encore étroitement avec l'ambassadeur flamand Busbecq, à qui l'érudition est redevable d'importantes découvertes [1], et, plus tard, avec le jeune et célèbre anglais Philippe Sidney [2]. A ce dernier, qui réunissait à une âme capable de grandes choses un esprit passionné pour les lettres anciennes, il fit présent d'un petit livre écrit de sa main où étaient résumés, avec une brièveté ingénieuse, les préceptes moraux les plus propres à bien diriger la vie.

Si de tels rapports, de telles affections déposent en faveur de Henri Estienne, on n'hésitera pas cependant à le placer, comme homme, fort au-dessous de ses plus illustres contemporains. Ce n'est plus l'une de ces natures simples et saines que nous offre en très-grand nombre le XVIe siècle. Ce n'est plus la bonhomie naïve et la droiture antique de ces races d'élite, propres à notre sol, qui ont sauvé la nationalité française. Des

1. Particulièrement celle du monument d'Ancyre.

2. La reine Élisabeth l'appelait « le plus beau fleuron de la couronne d'Angleterre. » A douze ans il écrivait avec élégance en latin et en français; diplomate et guerrier, il fut en outre auteur du fameux roman l'*Arcadia* qui resta inachevé; il mourut à trente-deux ans : cons. Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, t. II, p. 317. Voici sur lui quelques vers que l'on trouve dans les *Commentationes* de Crenius, p. 23 :

O Sydnæe, suas Pallas cui tradidit artes,
Eloquiumque Hermes, animos Mars, carminis artem
Cynthius, et privam largita est Suada medullam
Conspicuamque Venus formam, Charitesque leporem...

défauts d'un autre âge commencent à percer en lui : l'impatience de l'état présent, une ardeur de réputation inquiète et qui s'alarme de toute rivalité, la prédominance démesurée du moi, en un mot cette personnalité dévorante qui bientôt corrompra parmi nous les plus nobles caractères et minera, dans leurs principes, les institutions par lesquelles vivent les peuples. En admirant dans Henri Estienne des ressources prodigieuses d'esprit, jointes à un savoir d'une variété et d'une étendue incroyables, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'emploi incomplet ou fâcheux des hautes facultés dont il était doué; on ne peut se défendre d'une émotion pénible, en voyant cette activité singulière se tourner contre lui pour son tourment, et une si belle intelligence, offusquée par de sombres nuages, devenir la proie de ces maux imaginaires que n'avait pas connus la sagesse de nos ancêtres. Leur vie réglée, leur ferme raison, ignoraient ces tristes affaissements de l'âme sur elle-même, plaie de notre civilisation raffinée.

Le ressort d'une forte et sincère croyance manqua, par-dessus tout, à Henri Estienne : il est, en effet, l'un des premiers qu'envahit, après la crédulité facile du moyen âge, ce scepticisme dissolvant des temps modernes, qui devait, en sapant successivement toutes les bases de la société, accumuler les ruines autour de nous. Ce fut un résultat funeste de la réforme, qui, si elle ranima chez quelques-uns les sentiments de la piété, la décrédita et l'anéantit chez beaucoup d'autres. Que d'âmes vides et désertes livrées dès lors à la merci des événements! C'est ce qui arriva en particulier pour Henri Estienne. Non que de graves accents et des mouvements chrétiens ne se rencontrent dans ses écrits[1] : il témoigne en gé-

1. On lit ces lignes judicieuses dans le *Discours merveilleux*:

néral du respect pour les livres saints, principalement pour la Bible; il s'indigne contre ceux qui, dans un langage téméraire, abusaient du nom de Dieu ou de l'épithète de divin, et qui substituaient au mot de providence ceux de sort, de hasard, de nature; il montre la supériorité de la morale évangélique sur celle du paganisme [1]. Mais il serait aussi trop aisé de lui emprunter, en feuilletant ses ouvrages, la contre-partie de ces salutaires idées. Il avait perdu et ne retrouva point l'ancre solide de ces convictions religieuses, sans lesquelles il ne saurait y avoir rien d'assuré dans la vie ou dans la conscience humaine. Les tentatives de quelques-uns de ses amis pour le ramener à l'antique foi n'aboutirent qu'à des espérances passagères, finalement déçues [2].

A la différence de son père, qui, zélé protestant, sut mieux rassembler ses forces et gouverner son existence, le rare génie de Henri Estienne s'est trop énervé et comme dissipé dans une instabilité perpétuelle : en se concentrant, il eût porté sans doute, dans une calme et complète jouissance de lui-même, des fruits plus mûris et plus achevés. Ceux que nous lui devons ne laisseront pas néanmoins de paraître très-précieux. Malgré ses négligences, dont il s'est excusé [3], le naïf et piquant écrivain, qui eut pour successeurs directs Gui Patin, Ga-

« Aussi ne vois-je que confusion en toutes actions humaines, si la foi, qui en est la seule liaison, vient en mépris, » p. 354 de l'édit. que renferme le *Journal de Henri III*, annoté par Le Duchat.

1. *Dialogues du françois italianisé*, p. 427, 438 et suiv.

2. Voy. une lettre de Serrarius à J. Lipse, 1594, *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 609 : « Optabam vel supremo isto ævo ad Ecclesiam eum redire, neque omnino abhorrere videbatur; sed, etc... De litteris bene græcis meritus est; sed animæ suæ detrimentum si patiatur, quid hæc? »

3. Voy. la préface de l'*Apologie pour Hérodote*.

défauts d'un autre âge commencent à percer en lui : l'impatience de l'état présent, une ardeur de réputation inquiète et qui s'alarme de toute rivalité, la prédominance démesurée du moi, en un mot cette personnalité dévorante qui bientôt corrompra parmi nous les plus nobles caractères et minera, dans leurs principes, les institutions par lesquelles vivent les peuples. En admirant dans Henri Estienne des ressources prodigieuses d'esprit, jointes à un savoir d'une variété et d'une étendue incroyables, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'emploi incomplet ou fâcheux des hautes facultés dont il était doué; on ne peut se défendre d'une émotion pénible, en voyant cette activité singulière se tourner contre lui pour son tourment, et une si belle intelligence, offusquée par de sombres nuages, devenir la proie de ces maux imaginaires que n'avait pas connus la sagesse de nos ancêtres. Leur vie réglée, leur ferme raison, ignoraient ces tristes affaissements de l'âme sur elle-même, plaie de notre civilisation raffinée.

Le ressort d'une forte et sincère croyance manqua, par-dessus tout, à Henri Estienne : il est, en effet, l'un des premiers qu'envahit, après la crédulité facile du moyen âge, ce scepticisme dissolvant des temps modernes, qui devait, en sapant successivement toutes les bases de la société, accumuler les ruines autour de nous. Ce fut un résultat funeste de la réforme, qui, si elle ranima chez quelques-uns les sentiments de la piété, la décrédita et l'anéantit chez beaucoup d'autres. Que d'âmes vides et désertes livrées dès lors à la merci des événements! C'est ce qui arriva en particulier pour Henri Estienne. Non que de graves accents et des mouvements chrétiens ne se rencontrent dans ses écrits[1] : il témoigne en gé-

1. On lit ces lignes judicieuses dans le *Discours merveilleux*:

néral du respect pour les livres saints, principalement pour la Bible; il s'indigne contre ceux qui, dans un langage téméraire, abusaient du nom de Dieu ou de l'épithète de divin, et qui substituaient au mot de providence ceux de sort, de hasard, de nature; il montre la supériorité de la morale évangélique sur celle du paganisme [1]. Mais il serait aussi trop aisé de lui emprunter, en feuilletant ses ouvrages, la contre-partie de ces salutaires idées. Il avait perdu et ne retrouva point l'ancre solide de ces convictions religieuses, sans lesquelles il ne saurait y avoir rien d'assuré dans la vie ou dans la conscience humaine. Les tentatives de quelques-uns de ses amis pour le ramener à l'antique foi n'aboutirent qu'à des espérances passagères, finalement déçues [2].

A la différence de son père, qui, zélé protestant, sut mieux rassembler ses forces et gouverner son existence, le rare génie de Henri Estienne s'est trop énervé et comme dissipé dans une instabilité perpétuelle : en se concentrant, il eût porté sans doute, dans une calme et complète jouissance de lui-même, des fruits plus mûris et plus achevés. Ceux que nous lui devons ne laisseront pas néanmoins de paraître très-précieux. Malgré ses négligences, dont il s'est excusé [3], le naïf et piquant écrivain, qui eut pour successeurs directs Gui Patin, Ga-

« Aussi ne vois-je que confusion en toutes actions humaines, si la foi, qui en est la seule liaison, vient en mépris, » p. 354 de l'édit. que renferme le *Journal de Henri III*, annoté par Le Duchat.

1. *Dialogues du françois italianisé*, p. 427, 438 et suiv.

2. Voy. une lettre de Serrarius à J. Lipse, 1594, *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 609 : « Optabam vel supremo isto ævo ad Ecclesiam eum redire, neque omnino abhorrere videbatur; sed, etc... De litteris bene græcis meritus est; sed animæ suæ detrimentum si patiatur, quid hæc ? »

3. Voy. la préface de l'*Apologie pour Hérodote*.

défauts d'un autre âge commencent à percer en lui : l'impatience de l'état présent, une ardeur de réputation inquiète et qui s'alarme de toute rivalité, la prédominance démesurée du moi, en un mot cette personnalité dévorante qui bientôt corrompra parmi nous les plus nobles caractères et minera, dans leurs principes, les institutions par lesquelles vivent les peuples. En admirant dans Henri Estienne des ressources prodigieuses d'esprit, jointes à un savoir d'une variété et d'une étendue incroyables, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'emploi incomplet ou fâcheux des hautes facultés dont il était doué ; on ne peut se défendre d'une émotion pénible, en voyant cette activité singulière se tourner contre lui pour son tourment, et une si belle intelligence, offusquée par de sombres nuages, devenir la proie de ces maux imaginaires que n'avait pas connus la sagesse de nos ancêtres. Leur vie réglée, leur ferme raison, ignoraient ces tristes affaissements de l'âme sur elle-même, plaie de notre civilisation raffinée.

Le ressort d'une forte et sincère croyance manqua, par-dessus tout, à Henri Estienne : il est, en effet, l'un des premiers qu'envahit, après la crédulité facile du moyen âge, ce scepticisme dissolvant des temps modernes, qui devait, en sapant successivement toutes les bases de la société, accumuler les ruines autour de nous. Ce fut un résultat funeste de la réforme, qui, si elle ranima chez quelques-uns les sentiments de la piété, la décrédita et l'anéantit chez beaucoup d'autres. Que d'âmes vides et désertes livrées dès lors à la merci des événements! C'est ce qui arriva en particulier pour Henri Estienne. Non que de graves accents et des mouvements chrétiens ne se rencontrent dans ses écrits[1] : il témoigne en gé-

1. On lit ces lignes judicieuses dans le *Discours merveilleux*:

néral du respect pour les livres saints, principalement pour la Bible; il s'indigne contre ceux qui, dans un langage téméraire, abusaient du nom de Dieu ou de l'épithète de divin, et qui substituaient au mot de providence ceux de sort, de hasard, de nature; il montre la supériorité de la morale évangélique sur celle du paganisme [1]. Mais il serait aussi trop aisé de lui emprunter, en feuilletant ses ouvrages, la contre-partie de ces salutaires idées. Il avait perdu et ne retrouva point l'ancre solide de ces convictions religieuses, sans lesquelles il ne saurait y avoir rien d'assuré dans la vie ou dans la conscience humaine. Les tentatives de quelques-uns de ses amis pour le ramener à l'antique foi n'aboutirent qu'à des espérances passagères, finalement déçues [2].

A la différence de son père, qui, zélé protestant, sut mieux rassembler ses forces et gouverner son existence, le rare génie de Henri Estienne s'est trop énervé et comme dissipé dans une instabilité perpétuelle : en se concentrant, il eût porté sans doute, dans une calme et complète jouissance de lui-même, des fruits plus mûris et plus achevés. Ceux que nous lui devons ne laisseront pas néanmoins de paraître très-précieux. Malgré ses négligences, dont il s'est excusé [3], le naïf et piquant écrivain, qui eut pour successeurs directs Gui Patin, Ga-

« Aussi ne vois-je que confusion en toutes actions humaines, si la foi, qui en est la seule liaison, vient en mépris, » p. 354 de l'édit. que renferme le *Journal de Henri III*, annoté par Le Duchat.

1. *Dialogues du françois italianisé*, p. 427, 438 et suiv.

2. Voy. une lettre de Serrarius à J. Lipse, 1594, *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 609 : « Optabam vel supremo isto ævo ad Ecclesiam eum redire, neque omnino abhorrere videbatur; sed, etc... De litteris bene græcis meritus est; sed animæ suæ detrimentum si patiatur, quid hæc ? »

3. Voy. la préface de l'*Apologie pour Hérodote*.

briel Naudé, La Mothe-le-Vayer et Ménage[1], nous offrira encore aujourd'hui une lecture agréable et utile. Il a surtout, par la tendance de ses travaux, bien mérité de l'esprit français. En réagissant contre l'afféterie qui le menaçait, il l'a maintenu dans ses voies naturelles, il lui a conservé sa couleur indigène. A côté de cette veine gauloise, qui commençait à s'appauvrir parmi nous, se montrent dans ses œuvres une physionomie originale et un cachet tout moderne. De plus, il appartient à la race de ces faciles inventeurs qui donnent l'éveil aux autres, et riches d'idées nouvelles, qu'ils n'ont pas la patience de féconder, les jettent çà et là, se reposant sur ceux qui les suivent du soin de les faire fructifier. Beaucoup de celles qui ont eu un cours général après lui se retrouvent ébauchées dans ses livres, et il peut revendiquer l'honneur de les avoir pressenties ou même de les avoir mises le premier en circulation.

Dégager l'écrivain français jusque-là trop enveloppé par l'érudit, le considérer à part et le classer, en déployant ses qualités pleines de saillie et d'avenir, tel a dû être notre but particulier : nous concluons que, comme prosateur, il n'a pas été étranger aux progrès de notre langue, dont il a reconnu, au moment où elle aspirait à se fixer, les besoins et le génie spontané ; il compte entre ceux qui lui ont donné son caractère définitif. Parfois il approche de l'expression pittoresque de Montaigne; il a de la finesse et du trait. Esprit net et délié, incisif et nerveux, avec les accidents et les hasards heureux de son style improvisé, il offre quelque chose de

1. Celui-ci, qui fut le maître de Mme de Sévigné et vit la plus belle partie du grand siècle, s'est beaucoup occupé et souvent autorisé de Henri Estienne, comme de plusieurs de nos anciens écrivains, dans ses *Observations sur la langue françoise*, 1672 et 1688.

soudain, d'acéré et de capricieux qui contribue à assouplir notre idiome. Mais il excelle notamment à manier avec aisance ce parler vif et léger d'où sortira, après deux siècles de perfectionnement, la prose facile de Voltaire. En même temps, sa critique grammaticale, par la multiplicité même de ses remarques et de ses prescriptions, tend à introduire parmi nous, ce qui était alors fort nécessaire, l'observation des règles, le scrupule et l'exactitude. Ajoutons que l'accent national domine dans tous ses ouvrages. Admirateur des monuments de notre vieille littérature, il ne craint pas de proclamer, entre plusieurs de nos auteurs qu'il loue, Philippe de Commines « un second Thucydide[1]; » en un mot, c'est, au point de vue philologique et littéraire, une des intelligences les plus favorisées et les plus justes que notre pays ait produites dans l'active élaboration du XVIe siècle.

Sur ce point, d'ailleurs, notre conclusion n'est pas autre que celle des meilleurs critiques de ce temps. M. Villemain, non content d'appeler Henri Estienne « le plus profond de nos philologues[2], » lui donne place parmi ceux « qui ont dénoué notre langue[3]. » M. Ampère le qualifie de « l'un des prosateurs les plus spirituels du XVIe siècle[4]. » Tel était aussi le sentiment de M. Nodier : ce juge délicat, après avoir signalé, dans la même époque, « un des hommes les plus doctes et les plus ingénieux, un esprit naturel et fin, qui embrassa tout et réussit dans tout, qui rendit populaire la science

1. *Apologie pour Hérodote*, p. 189, édit. de 1579.
2. Préface du *Dictionnaire de l'Académie française*, dernière édition, p. XXII.
3. *Ibid.*, p. XII.
4. *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, t. Ier, p. 120.

et l'embellit des grâces du style, » croyait que, pour le faire reconnaître, « il n'avait pas besoin de nommer Henri Estienne[1]. »

Nous nous sommes efforcé, dans cette Biographie, de lui assurer, avec une justice qu'il n'avait pas assez généralement obtenue, le rang élevé que comportent ces éloges. Un coup d'œil jeté sur la famille de Henri Estienne, au moment de sa mort, et sur les descendants qui en continuèrent la célébrité, terminera notre étude.

On a dit que des trois mariages qu'il contracta il était né quatorze enfants, dont le plus grand nombre mourut en bas âge : les plus connus de ceux qui lui survécurent furent son fils Paul et sa fille Florence. Nous avons déjà parlé du mari de cette dernière, d'Isaac Casaubon, si digne d'être mêlé à la savante histoire des Estienne[2]. Lorsqu'il rechercha cette alliance, il était professeur de grec à Genève; il le devint ensuite à Montpellier. Son caractère autant que sa capacité lui obtint l'estime de ses contemporains. Attaché au calvinisme comme la maison où il entra, il possédait de plus que Henri Estienne une piété douce, jointe à une tolérance pleine de candeur; par sa modération et sa sagesse il sut être plus

1. *Bulletin du bibliophile*, Techener, février 1835. Il le déclare, *ibid.*, « l'un de nos meilleurs prosateurs; » et, dans une note marginale, recueillie par M. Francis Wey, « le premier et le plus national de nos prosateurs du seizième siècle après Rabelais et Montaigne : » voy. l'*Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Didot, 1848, p. 440. — M. F. Wey cite encore dans ce passage, parmi les admirateurs de H. Estienne, Calvin, Montaigne, M. Daunou, etc.

2. Balzac le cite, dans la VIIe de ses *Dissertations*, parmi « les trois plus doctes de leur temps, qu'on appelait les triumvirs de la république des lettres, » les deux autres étant, ajoute-t-il, Juste Lipse et Scaliger.

heureux que lui. C'était en 1587 qu'il avait épousé Florence, âgée de dix-neuf ans : cette jeune femme, qui relevait par une rare distinction d'esprit un grand fonds de bonté, le rendit père d'une de ces familles nombreuses dont cette époque patriarcale fournit plus d'un exemple : L'un des vingt enfants qu'elle lui donna, Méric Casaubon, hérita en partie de la renommée paternelle. Peu après la triste fin d'Estienne, Isaac Casaubon fut appelé par Henri IV à Paris, « pour y faire refleurir les lettres anciennes, » a dit Sainte-Marthe[1]. Il reçut de ce monarque, l'an 1603, la garde de sa bibliothèque, en dépit d'une cabale d'envieux qui prétendait que sa qualité de protestant eût dû l'exclure d'un poste, pour lequel son érudition le désignait plus qu'aucun autre[2]; il fut, en outre, gratifié par lui d'une pension avantageuse, qui répondait à son mérite[3]. On raconte même[4] que Sully la trouvait excessive, alléguant, dans un jour d'humeur, qu'il coûtait plus que deux bons capitaines, et partant beaucoup trop; mais, différent en cela des trésoriers de Henri III, s'il ne payait pas volontiers, il payait néanmoins. Attiré dans la suite à Londres par le roi Jacques Ier, Casaubon y mourut en 1614, comblé des marques de sa faveur; et ce souverain épris de la science, pour l'honorer dans la personne d'un de ses principaux représentants, fit ensevelir à Westminster le corps de ce

1. Voy. l'Éloge de H. Estienne.— En réalité, c'était dans la connaissance de la langue et de la littérature grecque qu'Isaac Casaubon excellait. Un savant de cette époque, Livineus, écrivant à Juste Lipse en 1595, s'exprimait ainsi sur lui : « Quem ego virum merito magni facio, expertus tamen melius ei græca quam latina cedere, » *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 640 et 641.

2. A ce sujet, voy. *les Mémoires de P. Pithou*, en tête de la Vie de ce magistrat par Grosley, Paris, 1752, in-12, t. Ier, p. 26.

3. *Scaligerana* II, p. 45.

4. Voy. *Encyclopediana*, au nom de Henri IV.

célèbre étranger. Singulier caprice de la destinée : tandis que les dépouilles du beau-père, plus célèbre encore, avaient disparu sans nom dans le cimetière d'un hôpital, le gendre devait reposer au milieu des illustrations de l'Angleterre.

Le fils de Henri Estienne, Paul, devenu le possesseur de son imprimerie et de ses précieux manuscrits, grâce au désintéressement de Casaubon, avait vu s'ouvrir devant lui la carrière où il aspirait à marcher sur les traces de ses ancêtres. Bien que cette noble ambition n'ait pas été entièrement réalisée, ses laborieux efforts eurent cependant assez de succès pour qu'il ne soit pas indigne d'un souvenir honorable.

Il était né à Genève, à la fin de 1566 ou au commencement de 1567 : c'était le cinquième des enfants de Henri. On sait les tendres soins maternels dont il fut l'objet. Doué d'une saine constitution et d'heureuses facultés, naturellement ami du travail, il reçut de bonne heure les leçons de plusieurs maîtres habiles. Quelques-uns de ces voyages, qui mettaient la jeunesse en contact avec les savants les plus accrédités de l'Europe, couronnèrent son éducation. On a conservé de lui des poésies latines qui ont de l'élégance, à défaut d'une grande inspiration : sa meilleure pièce, celle qui donne de son esprit et de son cœur l'idée la plus favorable, est l'hommage qu'il paya à la mémoire de son père[1]. Quand il le perdit, il était dans la force de l'âge, et à une instruction solide il joignait un sentiment profond des devoirs que lui imposait son nom, un désir généreux d'en maintenir la noblesse héréditaire ; mais il n'eut pas dans le caractère assez de ressort et de vigueur pour lutter toujours avec avantage contre les obstacles que lui suscita

1. Rev. les pages LXXVII et CLVIII de notre Essai.

fortune. A la suite de brillants débuts[1], la marche de sa typographie ne tarda pas à être entravée : il tomba, comme jadis Henri Estienne, dans la disgrâce de Genève. Par l'effet des soupçons de cette ombrageuse République, il fut en butte à une multitude de traverses dont on peut lire l'attachant récit dans M. Renouard. La cause première de cette mésintelligence est ignorée : son résultat incontestable fut de paralyser les travaux et de remplir d'amertume la vie de Paul Estienne. Tandis que le soin et la prospérité de son imprimerie eussent exigé sa présence assidue à Genève, on le voit contraint de s'en tenir éloigné. Vainement il descend aux prières pour désarmer les magistrats irrités : ceux-ci demeurent inflexibles. Il se plaint, par plusieurs lettres, que l'entrée de la ville lui soit interdite; il s'y dépeint comme victime de puissantes inimitiés et de défiances aveugles, comme injustement frappé, malgré son innocence, dans son honneur et dans sa fortune. Nous avons de lui une requête[2], où il se borne à demander un sauf-conduit pour venir régler quelques affaires urgentes : modeste faveur qui lui fut même refusée. D'autres documents témoignent de ses efforts infructueux pour obtenir son retour. Il s'adresse en particulier aux pasteurs, et, dans un mémoire suppliant, il allègue ses intérêts et ceux de ses créanciers également compromis, car son absence lui ôte les moyens de traiter avec eux ; il déplore « son ostracisme prolongé par l'âpreté des temps et des cœurs[3]. » Peu après il envoyait aux mêmes personnages des vers de sa composition, destinés à provoquer l'oubli des

1. Parmi ses plus belles éditions on citera celle des *Tragédies de Sophocle*, in-4°, 1603.
2. On peut la lire dans l'ouvrage de M. Renouard, p. 572 et 573.
3. *Lettre aux pasteurs de Genève :* voy. *ibid.*, p. 576.

griefs; mais ces démarches restèrent sans succès, puisque, renouvelant plus tard ses doléances, il gémissait encore « du refus ordinaire que l'on faisait à ses requêtes, » et de la dure volonté qui le tenait « forclos du lieu de sa naissance et de sa patrie. »

Ainsi, durant de longues années, Paul Estienne usa dans une lutte stérile contre les accidents d'une existence tourmentée une grande partie de ses forces. L'attachement qu'il professait pour le calvinisme semblait pourtant de nature à le protéger auprès des ministres dont il n'éprouva que la rigueur. Ses lettres attestent notamment la douleur qu'il ressentit en apprenant que l'un de ses huit enfants avait été entraîné, suivant son expression, « dans la religion des papistes. » Ce fut Antoine, qui s'établit à Paris où il abjura en effet le protestantisme entre les mains de du Perron, et fit preuve d'un mérite personnel fort distingué. Mais le sort ne l'en traita pas moins durement. Il devait compléter cette longue série d'infortunes qui accablèrent la race des Estienne. Après s'être signalé par de fort belles impressions[1], qui, outre le titre de premier imprimeur et libraire ordinaire du roi, lui valurent beaucoup de dettes, hors d'état de poursuivre son commerce, et réduit au dénûment sur la fin de sa carrière, il n'eut d'autre asile que l'Hôtel-Dieu. Ce fut là qu'il mourut aveugle et plus qu'octogénaire, en 1674, comme l'affirme Almeloveen.

Avec Antoine parut s'éteindre, en réalité, le dernier

1. Principalement celles qu'il fit pour la société des éditions grecques dont il était membre et entre lesquelles on remarque l'Aristote de 1629. — Mais, dès 1631, comme on le voit dans les *Registres de la chambre syndicale de la librairie de Paris*, manuscrits cités plus haut, il intervenait une sentence, du 26 mai, qui ordonnait « que l'imprimerie d'Antoine Estienne fût vendue en la salle du collége royal, en présence des syndic et adjoints. »

ntant de cette famille, qui pendant plus de cent
ıte ans avait dirigé des presses d'où sont sortis
: chefs-d'œuvre; qui, pour prix de son dévoue-
la science et au pays, ne recueillit guère que la
: l'adversité; à qui du moins il faut assurer la
ce dédommagement tardif du malheur.

:efois, quoique les biographes des Estienne aient
ıéralement finir leur maison à la mort de ce vieil-
il est prudent de penser, en raison de ses bran-
verses et des nombreux rejetons que chacune d'elles
omptés, qu'elle ne disparut pas tout entière à cette
:, mais qu'elle rentra seulement dans l'obscurité
ie commune[2]. On ajoutera même qu'aujourd'hui
quelques personnes croient pouvoir s'honorer
rtenir à cette illustre descendance[3].

avait eu lui-même six enfants qui, pour la plupart, mou-
rès-jeunes.

ı commencement du XVIIIe siècle des imprimeurs-libraires
aient à Paris pour représentants directs de la famille des
: : mais leurs titres alors admis (Niceron, t. XXXVI,
ont paru depuis pouvoir être contestés : voy. M. Re-
, p. 519.

ıici ce qu'on lisait, il y a peu de temps, dans les journaux
. (voy., notamment, le *Constitutionnel* du 12 mars 1852
ébats du 14 de ce même mois) : « Peu de personnes savent
ıte que les dernières descendantes des fameux imprimeurs
:, qui obtinrent la protection et l'amitié du roi François Ier,
ırateur des lettres, et de ses successeurs, habitent la ville
ıciennes et y vivent dans une modeste obscurité. Ces deux
, dont le nom est illustre dans les arts et dans les sciences,
:s du colonel Antoine Estienne, mort sans fortune. L'une,
e Estienne, née à Mézières, le 18 juillet 1795, est mariée
ınnête artisan; l'autre, Sophie Estienne, née à Charleville
vril 1804, vit avec sa sœur. » — On peut consulter au
ur ces points, le *Tableau généalogique et héraldique de*
lle Estienne, que M. A. F. Didot a fait récemment pa-

puisse réclamer pour sa langue le privilége d'une a
frappante avec la langue grecque. Né au commencem
XVIIIe siècle, à Offenbach, en Allemagne, mais
comme sa famille, dans les Pays-Bas, il y passa p
toute sa vie et professa longtemps à Middelbourg
des principales villes de la Hollande.

Il veut prouver que le néerlandais aussi renferme
grec des affinités nombreuses qui établissent leur c
nauté d'origine. Une racine plus incontestable du n
dais, qui se divise en deux dialectes, le Flamand et le l
dais, c'est, comme on sait, le Teutonique. Quoi q
soit, à l'appui de la thèse que son patriotisme d'ad
a embrassée, Reiz déploie une érudition très-abond
très-minutieuse. Il descend jusqu'à l'examen des le
remonte ensuite jusqu'aux parties les plus élevées de la
logie, n'omettant aucun point dont il puisse s'autorise
dans son argumentation compassée, on ne trouve rie
qui fait l'originalité de Henri Estienne; il ne rappelle
ment le vif et le piquant esprit du grammairien pamphl
Au moins il a le bon goût de le citer souvent et toujou
estime; c'est à lui qu'il a même emprunté en grande p
plan de sa composition : seulement il étend de beauc
matière. Il a de plus ajouté un livre particulier sur la
c'est-à-dire sur les points de contact de la versificati
Grecs et de celle des Belges. Enfin il conclut son v
neux ouvrage en établissant un parallèle plein de co
entre la topographie des deux pays, le caractère
mœurs, l'histoire civile, politique et militaire, les p
tions d'esprit et la gloire des deux peuples. Ici, com
le voit, son zèle, un peu indiscret, va bien au delà
mites où s'était prudemment renfermé Henri Es
Reiz, qui appartenait à une famille distinguée dont pl
membres ont cultivé avec succès la philologie, n
en 1769, à l'âge de soixante-sept ans, en laissant d'
ouvrages qui témoignent de son érudition et de s
pour les lettres.

FIN.

TRAICTÉ

DE LA CONFORMITÉ

DU LANGAGE FRANÇOIS

AVEC LE GREC

Divisé en trois livres, dont les deux premiers traictent des manieres de parler conformes; le troisieme contient plusieurs mots françois, les uns pris du grec entierement, les autres en partie, c'est-à-dire, en ayans retenu quelques lettres par lesquelles on peult remarquer leur etymologie.

Avec une Preface remonstrant quelque partie du desordre et abus qui se commet aujourdhuy en l'usage de la langue françoise.

En ce Traicté sont descouverts quelques secrets tant de la langue grecque que de la françoise:

Duquel l'auteur est HENRI ESTIENNE.

Conformité.

Non sunt contemnenda, quasi parva, sine quibus magna constare non possunt.

SAINT JÉRÔME, *Epist. ad Lætam.*

PRÉFACE

DE L'ÉDITEUR.

Le traité de la *Conformité du langage françois avec grec*, par Henri Estienne, nous a semblé le complé-nt naturel de la publication que nous avons faite tout rnièrement, *la Precellence du langage françois* par même auteur.

Ce n'est pas qu'on attache aujourd'hui beaucoup mportance à ce rapprochement des deux langues. ous l'avouerons sans peine : cette idée d'un érudit raitrait fort peu digne de nous occuper encore, si t érudit n'était Henri Estienne. Mais le but de celui-ci t, comme on sait, d'examiner notre jeune idiome sous utes ses faces, d'en pénétrer toutes les ressources, en déployer toutes les richesses. Il ne se renferme pas, 'ailleurs, tellement dans ses sujets, qu'il n'y mêle une oule de digressions qui ont leur utilité : en somme, es précieuses remarques sur notre propre langue, qu'il tudie très-finement, sont à nos yeux le principal in-rêt de l'ouvrage très-rare que nous rendons au public.

Quant aux analogies que ce livre signale ou qui exi-tent réellement entre le français et le grec, il n'entre as dans nos vues de les contrôler en détail, et, partant, e redresser notre auteur, de le suppléer ou de l'étendre : ous avons assez montré dans notre *Essai sur Henri stienne* ce que de pareilles discussions peuvent offrir

toujours de contestable, d'incomplet et surtout de superflu. Il faut se borner à dire, avec le comte de Maistre (*Du Pape*, disc. préliminaire, § 2), que dans notre idiome « on aperçoit les poussières de différentes nations, mêlées et pétries par la main du temps[1]. »

Nous avons cru devoir être très-sobre de notes : on nous excusera facilement de ne pas répéter dans cette édition les observations ou explications qui ont trouvé place dans celle de *la Precellence*.

Voici, toutefois, pour ceux qui voudraient pousser plus loin l'étude de la conformité du langage grec avec le français ou d'autres idiomes, quelques indications qu'ils pourront mettre à profit.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit des ouvrages où Vechner veut établir les points de rapport du grec avec le latin, Monosini avec l'italien, Reiz avec le néerlandais : qu'il nous soit permis, au sujet de ces livres et de quelques autres que nous avons précédemment indiqués, de renvoyer le lecteur à notre *Essai sur Henri Estienne*[2].

1. Par exemple, suivant la remarque du même auteur, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entretien : « *Maison* est celtique, *palais* est latin, *basilique* est grec, *honnir* est teutonique, *rabot* est esclavon, *almanach* est arabe, et *sopha* est hébreu. »

2. On citera, comme ayant fort généralisé la question, A. Roullier, dans l'œuvre suivante : « The primitives of the greek tongue in five languages, greek, latin, english, italian and french ; » London, 1806, in-8°. Joignez-y S. Bergier, « Éléments primitifs des langues découverts par les comparaisons des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français ; » les *Analogiæ linguæ græcæ* du célèbre helléniste Van Lennep ; enfin, Jénisch qui a établi (Berlin, in-8°, 1796) une comparaison philosophique et critique de quatorze langues, entre lesquelles figurent le grec et le français ; et A. Murray qui, traitant de la composition des langues européennes, a recherché les rapports

Mais nous rappellerons que des prétentions semblables à celles de ces auteurs ont été élevées par bien d'autres, au nom de leurs langues respectives. Bernegger, mentionné par Reiz, a fait cette remarque : « Vir de litteris, præcipue græcis, optime meritus, Henr. Stephanus gallice tractatum in lucem emisit, *de linguæ græcæ cum gallica conformitate*. Si quis id operæ laborisque sumere vellet, posset utique multo grandius de germanicæ græcæque linguæ cognatione volumen conficere. » Il a en effet abordé ce point philologique qui a été traité également, avec plus ou moins de détails, par Cruciger, Brendel, Morhof, Helwig, Méric Casaubon, etc. [1]. Le grand poëte Klopstock, qui n'a pas dédaigné d'écrire sur plusieurs sujets de grammaire, a repris la même idée et cherché, par un sentiment patriotique, à montrer qu'il y avait des rapports frappants de parenté entre les langues grecque et allemande : opinion qui a trouvé, il est vrai, un rude contradicteur dans Guill. Schlegel : voy. le *Combat des Langues* de celui-ci dans son *Athenæum*. Stiernhielm et Rudbeck (fils) ont signalé les analogies du grec et du suédois. L'*étroite affinité* du russe avec le grec a été aussi la matière d'un ouvrage étendu, publié à Saint-Pétersbourg par le prêtre Constantin Iconomos, écrivain et orateur distingué [2].

de l'allemand, du grec, du celte, etc. : « History of the European languages, » 2 vol.-in 8°. Wagner a donné une traduction allemande de cet ouvrage en 1825.

1. Sur ce point les ouvrages écrits en Allemagne abondent, et quelques-uns portent une date très-récente. Un savant de ce pays, Jakel, a même prétendu démontrer, dans un ouvrage paradoxal, que ce sont les langues grecque et latine qui ont été fort redevables à l'ancienne langue germanique, en lui faisant de nombreux emprunts (Breslau, 1831) : thèse qui a été aussi soutenue par le savant écossais Jamieson.

2. Δοκίμιον περὶ τῆς πλησιεστάτης συγγενείας τῆς Σλαβονορωσσικῆς γλώσσης πρὸς τὴν ἑλληνικήν, 1828, 3 vol. in-8°.

Mentionnons encore une thèse assez récente et fort singulière d'un professeur de grec, dans l'académie de Posen, nommé Dankowski, où il a entrepris de prouver « Homerum slavis dialectis cognata lingua scripsisse »: in-8°, de VIII et 20 pag.; Vindob. et Posen, 1829.

A l'appui de son assertion il a traduit littéralement en slave les cinquante premiers vers de l'*Iliade* :

Μῆνιν ἄειδε, θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος
Minini hadei, regna, Paleniada Achilewa

Οὐλομένην, ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκεν
Ulomene, ke zmiri Achajom zale wetakoje.....

Il poursuit la comparaison qui, pour le radical des mots, n'offre pas, dans les vers suivants, des analogies moins frappantes, et il explique ainsi les différences qui se trouvent entre les formes : « Slavorum lingua hodierna eodem modo differt a græca, scriptis ad nos perlata, quo antiquum sermonem hellenum a seriore diversum esse Plato in Cratylo testatur. » On peut voir sur cette thèse un article renfermé dans le *Bulletin des sciences* de M. de Férussac, numéro d'avril 1830, p. 412 [1].

Quant à ce qui concerne spécialement notre langue quelques auteurs avaient traité, avant Henri Estienne, de sa ressemblance avec le grec.

Charles de Bovelles, dont il est question dans la *Bibliothèque* de du Verdier, a laissé un ouvrage « de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate, » où sont énumérés tous les mots grecs que nous avions dès lors transplantés parmi nous de chez les Grecs:

1. On rappellera, à ce sujet, un ouvrage de Bernd, qui a paru à Bonn en 1822, in-8°, sur « la parenté des langues allemande et slave entre elles, et avec le grec et le latin. »

il fut imprimé à Paris, 1533, in-4°. Périon (l'éloge de ce savant a été fait par Sainte-Marthe) publia, sous le règne de Henri II, quatre livres de dialogues, latins comme l'œuvre précédente et celle qui suit, « de origine linguæ gallicæ et ejus cum græca cognatione, » Paris, 1555, in-8°. Deux ans après, Jean Picard revenait sur les points de contact du français et du grec, dans un travail singulier, par lequel il prétendait établir que les Grecs avaient dû aux anciens Gaulois leur civilisation et leur idiome : *de prisca Celtopædia lib. V*, in-4°.

C'est assez montrer quelle était, vers l'époque où écrivit Henri Estienne, la vogue des études comparatives auxquelles il se livra sur les deux langues. De son temps, elles furent aussi l'objet d'un intéressant chapitre des *Recherches de la France*, par Est. Pasquier : c'est le deuxième du liv. VIII.

Depuis lui, ces matières ont encore été abordées par plusieurs écrivains. On remarquera particulièrement une *Observation* de Bonamy « sur la conformité du langage françois avec le grec vulgaire, » contenue dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions (1re série, t. XXIII, *Hist.*, p. 250 et suiv.); surtout un « Essai de supplément au traité de Henri Estienne, de la Conformité du langage françois avec le grec, » par Joseph Dacier (mêmes collection et série, t. XXXVIII, *Hist.*, p. 56 et suiv.). Dans ce dernier morceau, se trouve annoncé un recueil où ce savant[1] prenait soin de noter, en lisant les auteurs de l'antiquité grecque, tous les rapports qu'il apercevait entre leurs façons de parler et les nôtres. Son plan est tracé : Dacier ne devait pas seulement constater

1. Il est mort en 1833, dans sa quatre-vingt-onzième année : membre de l'Académie des inscription depuis soixante et un ans, il appartenait aussi à l'Académie française.

les similitudes ; il se proposait de rechercher quelles étaient les circonstances historiques qui les pouvaient expliquer. Mais le travail promis n'a point paru.

La face opposée de la question a été envisagée dans une autre dissertation « sur la différence qui existe entre la langue grecque et la langue françoise : » *ibid.*, t. XIII, p. 399.

Enfin, de nos jours, M. Fauriel a indiqué de nouveau divers points de conformité dans quelques pages de son *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 70 et 197.

Revenons au traité de Henri Estienne. Jusqu'à présent il n'en avait été donné que deux éditions. La première, sans date et sans nom d'imprimeur, est sortie des presses de l'auteur lui-même, et se rapporte à l'an 1565 : ce fait est bien établi ; la seconde fut imprimée à Paris chez Robert Estienne, IIe du nom, et dans l'année 1569, comme l'indique le frontispice : à cette double différence près, le titre y est semblable. L'une et l'autre, de même format (petit in-8°), portent la marque des Estienne. Celle-ci présente des caractères un peu plus forts, et par ce motif contient quelques feuillets de plus que la précédente (l'épitre dédicatoire et la préface n'étant d'ailleurs numérotées dans aucune des deux) : on suppose qu'elle a été publiée en société avec un autre libraire, J. du Puis, dont le nom se voit sur une partie des exemplaires. Celle-là est d'une impression très-nette et très-élégante, et ce qui la distingue au premier coup d'œil, c'est un certain nombre de pages ou fins de pages laissées en blanc, et en tête desquelles on lit ces mots : « Place pour adjouster (ou *mettre*) ce qui se trouvera (ou *aura esté*) omis ; » elles terminent chacun des chapitres[1].

1. Quelques-uns se sont imaginé, mais mal à propos, qu'il y

La reproduction est, pour tout le reste, identique, sauf trois suppressions qui ont été faites dans la dernière édition, et dont il sera question en leur lieu, avec quelques variations orthographiques, sur lesquelles on renvoie à la note qui clôt cette réimpression.

Le motif qui nous a inspiré la pensée de ce travail est, nous le dirons encore en terminant, le lien étroit qui existe entre la *Conformité* et la *Precellence* : leur réunion offrant, en faveur de notre langage, un plaidoyer plein de vivacité et de verve. Ce sont les deux ouvrages écrits avec le plus de soin en français par H. Estienne, et qui contiennent toute la substance de ses travaux sur notre idiome. Ceux même qui sont étrangers à la connaissance du grec trouveront beaucoup plus à profiter dans la *Conformité* que le titre ne le leur semble promettre : telle est, sous une forme rapide, l'abondance des observations qu'elle renferme, souvent imprévues et piquantes. Car nul n'a traité de la philologie avec plus d'esprit que H. Estienne, qui à la passion de patriote et d'érudit, dont sa plume s'anime et se colore, joint un sentiment très-vrai du génie et des besoins de notre langue. Il nous a paru, après un sérieux examen, que ces deux livres, nécessaires l'un à l'autre et devenus presque introuvables, étaient les seules des publications françaises de cet auteur qu'il fût urgent de réimprimer. Les éditions de l'*Apologie d'Hérodote* sont multipliées, et nous en avons donné la raison. Le pamphlet contre Catherine de Médicis a été fréquemment inséré dans les collections de Mémoires. Les *Dialogues du françois ita-*

avait eu aussi une troisième édition de cet ouvrage. Cela tient à une singularité qui parfois se rencontre : on trouve des exemplaires de l'édition de 1569 pourvus du titre de l'édition originale, et réciproquement.

lianizé offrent sans doute un grand nombre de préc détails : mais ils ont le tort d'être indigestes et verbeux[1]; en outre, il ne s'y rencontre guère sujet de notre idiome, d'aperçus et d'idées import qui ne se voient déjà dans la *Conformité* ou i reproduisent, plus arrêtés et mieux rendus, da *Precellence*. Pour ses *Proverbes epigrammatize* principal mérite qu'ils ont, ce semble, dans leur d'imperfection, est celui d'être rares, et il faut le laisser.

1. On trouvera, du moins, une analyse assez étendue (ouvrage dans l'*Essai sur Henri Estienne*.

A MONSIEUR

MONSIEUR HENRI DE MESMES[1]

SEIGNEUR DE MALASSISE[2], CONSEILLER DU ROY ET MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL.

Monsieur, l'esperance que j'ay que la hardiesse, par moy prise de vous adresser quelque chose de ma besongne pour la deuxieme fois, sera aiseement excusee tant de vous, que de tous ceux qui entendront qu'elle est fondee sur le bon recueil duquel il vous pleut favorizer mon labeur precedent[3], sera cause que laissant ce

1. Ce fut l'un de ces grands citoyens du XVIe siècle qui puisaient dans la profonde connaissance de nos lois, jointe à celle des lettres grecques et romaines, quelques traits du caractère antique. Homme d'une conscience intègre et d'une âme intrépide, il unit longtemps ses efforts à ceux du chancelier de L'Hospital pour contenir des partis prêts à courir aux armes ou pour rétablir entre eux la concorde. Par la suite, quand la Ligue eut chassé Henri III de sa capitale, il servit comme magistrat, comme négociateur et même comme militaire, la cause de la monarchie; mais il cessa de vivre peu après son rétablissement, dans l'année 1596. Né en 1532, il avait été le protecteur et l'ami de tous les savants. On a conservé de lui des Mémoires dont le *Traité des études* a cité un passage curieux (liv. I, chap. II, art. 1), et qui ont été depuis imprimés dans le *Conservateur*, octobre 1760. Sur H. de Mesmes et sur son ouvrage, voy. les *Manuscrits françois*, par M. Paulin Paris, t. IV, p. 287-296; cf. *id.*, t. V, p. 428.

2. Ce dernier nom a été l'occasion d'un de ces jeux de mots par lesquels l'esprit français aime à se consoler des malheurs publics. Pendant nos guerres civiles, en 1568, ce seigneur ayant été le négociateur d'une paix dont la durée, comme c'était l'usage, fut très-éphémère, on appela cette paix *boiteuse et malassise*, parce qu'il l'avait stipulée avec le maréchal de Biron, qui était boiteux.

3. Il s'agit de l'ouvrage des *Hypotyposes pyrrhoniennes*, par Sextus Empiricus : le texte grec n'avait pas encore paru ; il ne fut

poinct, je viendray à un autre : c'est qu'il me s
que je vous oy desja (et plusieurs autres avec
demander quelle nouvelle humeur m'aura saisi, e
eu tant de commandement sur moy, que de me
rompre compagnie tant à la bande des auteurs
qu'à celle des latins (avec lesquelles nostre maiso
père en fils, a eu accointance), pour m'insinuer
bonne grace de nostre langage françois.

Monsieur, je vous diray rondement et prive
comme il en va. Je me suis desja trouvé trois fois n
d'une sorte de maladie dont les medecins n'ont fai
cune mention : c'est d'un degoustement de mes a
accoustumees, qui m'a contrainct de cercher app
des nouvelles, tout ainsi que font ceux qui sont deg
des viandes ordinaires. La premiere fois m'estan
pité contre tous mes livres generalement, l'esp
dix ou douze jours, je pris plaisir à contrefaire
beaux traits hardis de la calligraphie grecque (vo
tendez ce mot), lesquels j'ay depuis faict tailler
buis, pour ceux qui aiment telles gentillesses. La se
fois, qui estoit lorsque les fiebvres tierce et quarte
saillirent et s'opiniastrerent sur moy (qui avois ap
à l'aage de trente ans sans sçavoir que c'estoit
malade, au moins de maladie qui m'attachast au
je ne me despitay pas ainsi generalement contr
mes livres, mais seulement contre ceux qui estoye
dinairement à l'entour de moy; et mettant ceux
riere, au contraire fei approcher des autres ap
nouvellement des bibliotheques d'Italie, que j'avoi
jours depuis, faulte de loisir, reculez loin de mo

imprimé qu'en 1621; mais H. Estienne en avait publié la
tion latine en 1562 : elle est adressée à de Mesmes, et
dédicace se trouve racontée l'histoire *tragi-comique* des
stances qui avaient donné naissance à ce travail.

advint-il que, d'entree, je m'attachay au plus bizarre cerveau de la trouppe, qui trouvoit chauld ce qui estoit froid aux autres, et noir ce qui leur estoit blanc; et ne sçay par quelle sympathie d'humeur, au lieu qu'autresfois il m'avoit semblé avoir grand tort, il me sembla lors avoir la plus grande raison du monde, voire jusques à me formalizer fort et ferme pour luy. Et non content de cela, afin que ceux qui n'entendoyent le grec fussent participans du plaisir que j'y prenois, j'en fei[1] une traduction latine : duquel ouvrage je m'avisay de vous faire un present, sçachant toutesfois que vous n'eussiez eu besoin de traduction, si vous eussiez eu le texte grec. La troisieme fois a esté depuis environ cinq mois, qu'il pleut à Dieu me priver[2] de la doulce et heureuse compagnie de celle avec laquelle il m'avoit conjoinct par le lien qui est entre les chrestiens le plus estroict: depuis lequel temps mon esprit, qui avoit long temps demeuré coy et tranquille, a esté agité de tant de tourmentes et tempestes les unes sur les autres, qu'au lieu de tirer vers orient il a esté emporté vers occident. Et en consideration de ce, j'espere, monsieur, que recevant de moy un œuvre tout autre que celuy que je vous avois promis, n'imputerez ce changement d'entreprise (qui a esté ainsi forcé) à aucune inconstance ou legereté: car il m'en est pris comme aux marchands qui, selon le lieu auquel la tempeste les a jettez, sont contraincts de faire autre emploitte qu'ils ne deliberoyent. Mais Dieu vueille qu'au reste il m'en prenne aussi comme à aucuns d'eux, qui se trouvent avoir plus faict de prouffit sur ce à quoy

1. Pour distinguer, dans les verbes, les secondes personnes des premières du singulier, nos pères réservaient généralement l's pour celles-là : de cette manière, ils pouvaient, dans l'intérêt de la rapidité du style, supprimer au besoin les articles.

2. Octobre 1564.

ils n'avoyent pensé, qu'ils n'eussent faict en poursuivant leurs traffiques accoustumees. Or, tout le prouffit que je preten, est que les lecteurs reçoivent quelque contentement de mon labeur.

Quant à la remonstrance du desordre et abus qui est aujourdhuy en l'usage de la langue françoise, je sçay bien que j'ay à faire à forte partie : car j'ay toujours eu ceste opinion, que la cour estoit la forge des mots nouveaux, et puis le palais[1] de Paris leur donnoit la trempe; et que le grand desordre qui est en nostre langage, procede, pour la pluspart, de ce que MM. les courtisans se donnent le privilege de legitimer les mots françois bastards, et naturalizer les estrangers. Mais qui pourra estre juge plus competent de ces choses, que vous, monsieur, auquel Dieu, avec la grace de sçavoir bien dire en plusieurs langages, a donné un aussi bon et aussi vif esprit qu'on le pourroit souhaiter, et l'a accompagné d'un jugement de mesmes? Je m'en rapporteray donc à vous, et non seulement de cest article-ci, mais de tout le contenu de mon livre, tant en general qu'en particulier : vous promettant que, quelque jugement que vous en faciez, je n'en appellerai jamais.

Mais je ne suis pas sans crainte, monsieur, que voyant cest ouvrage, n'entriez en quelque souspeçon que je vueille jouer, tant à vous qu'à plusieurs autres, un tel tour que jouent ordinairement les hostes d'Italie (et specialement en certains endroicts) à la plus grande part des passans ; et que comme eux leur ayans promis de grans festins pourveu qu'il leur plaise avoir un peu de patience, en la fin, apres les avoir faict long temps attendre et par consequent leur avoir faict devenir les dents bien longues, les font entrer d'une patience fran-

1. C'est-à-dire le palais de justice, le barreau.

çoise en une patience lombarde[1], les contraignans de se contenter d'une collation bien maigre, au lieu du gros banquet auquel ils s'apprestoyent : ainsi moy, vous ayant de long temps donné esperance d'un grand *Thesaur* de la langue grecque, et non seulement à vous et à plusieurs autres de ma nation, mais aussi à beaucoup d'estrangers, en la fin je vueille faire prendre en patience à tous ensemble ce petit livret, soubs couleur de quelsques manieres de parler grecques qui y sont expliquees. Pour donc vous oster ce souspeçon ou plustost pour le prevenir, je vous advise, monsieur, que tant s'en fault que ce petit ouvrage vous doive diminuer l'esperance de l'autre grand, qu'au contraire il vous la doibt augmenter, attendu qu'il m'en a faict croistre le courage. Et pour encores mieulx vous en asseurer, je vous veux declarer le secret de cest affaire : c'est qu'il est bien vray que, d'une part, la pesanteur de cest ouvrage me fait craindre et cercher des delais, sçachant qu'elle me fera ployer les reins; mais, d'autre part, la pesanteur de la perte qu'il me fauldra porter, à faulte de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage (à cause d'une grosse somme d'argent engagee aux preparatifs d'iceluy), me donne une seconde crainte, laquelle estant plus grande chasse la premiere, et m'aguillonne à hazarder et avanturer la foiblesse de mes reins : ce que l'experience monstrera (avec l'aide de Dieu) plustost qu'on ne pense. Toutesfois ce ne sera point que premierement

1. C'est-à-dire, transforment leur patience, qui ne s'interdisait pas quelques marques d'humeur, en triste et silencieuse résignation, ou simplement, mettent leur patience à la plus douloureuse épreuve. On appelait proverbialement une *patience de Lombard* celle qui faisait supporter sans plainte des maux sans remède. Sur cette *sagesse de Lombardie*, fort célèbre autrefois, voy. un dicton dans la *Bibliographie parémiologique* de M. Duplessis, p. 150.

je n'aye mis aux champs encores un autre ouvrage, quasi comme avantcoureur, intitulé *Appendix ad Commentarios linguæ græcæ*[1] : car combien qu'il semble que l'œuvre de feu M. Budé ne doive donner moins de crainte à ceux qui le vouldront achever, que donnoit à tous les peintres le tableau qu'Apelles mourant avoit laissé imparfaict, et se puisse (à mon jugement) dire d'iceluy Budé, au regard de ses Commentaires, ce qu'a dict Ciceron des Commentaires de Cesar, c'est que *omnes sanos a scribendo deterruit*[2] ; j'ay esperance neantmoins de faire cognoistre que telle entreprise ne me part aucunement d'oultrecuidance ou presomption, mais plustost que l'ardent desir d'avancer l'honneur des lettres grecques m'a faict exposer le mien à tous dangers.

Monsieur, je vous envoye les epitaphes de feu mon pere, tant grecs que latins, que j'ay imprimez en telle magnificence qu'on le peult appeler un mausolee typographique : esperant d'y adjouster en brief des autres de plusieurs amis. Or, ne seroit-ce sans vous prier d'estre de la partie, comme l'un des favoris et mignons des muses, si je ne sçavois le peu de loisir que vous laissent vos occupations : lesquelles cognoissant estre grandes et importantes, et n'ayant rien de tel pour vous entretenir, me recommande tant et si humblement à vostre bonne grace que faire le puis, suppliant Nostre Seigneur, de la meilleure affection que j'aye, de vous donner en parfaicte santé et prosperité, longue, bonne et heureuse vie.

Vostre treshumble et tresaffectionné
serviteur à jamais,

HENRI ESTIENNE.

1. Cet appendice ne devait pas paraître.
2. *Brutus*, c. 75 : le texte de Cicéron porte : *sanos quidem homines*, etc.

PREFACE

Contenant, entre autres choses, une remonstrance du desordre et abus qui est aujourdhuy en l'usage de la langue françoise.

En une epistre latine que je mi, l'an passé, audevant le quelsques miens dialogues grecs[1], ce propos m'eshapa : *Quia multo majorem gallica lingua cum græca habet affinitatem quam latina, et quidem tantam* (*absit invidia dicto*), *ut Gallos, eo ipso quod nati sint Galli, maximum ad linguæ græcæ cognitionem* προτέρημα *seu* πλεονέκτημα *afferre putem*... Ce propos (selon que j'ay peu cognoistre) a esté trouvé de bon goust et de bonne digestion par plusieurs de ma nation, bien disposez pour juger de telle chose : mais je me suis apperceu que beaucoup d'estrangers, au contraire, l'ont trouvé fort rreu, et qu'il leur a esté de si dure digestion que tousjours depuis ils l'ont gardé en l'estomach; et mesmes aucuns d'eux m'ont ouvertement faict entendre le peu de contentement qu'ils en avoyent receu. Et d'autant que ce sont personnages desquels la qualité merite l'estre par moy respectee, je me suis mis en tout devoir de cercher les moyens les plus propres et convenables, tant pour remedier au mescontentement de ceux-ci, que pour obvier à celuy des autres à l'advenir. Mais autre expedient ne m'est venu en pensement que cestuy-ci :

1. Ce livre, qui a pour titre *Colloquiorum seu Dialogorum græcorum specimen*, fut imprimé en 1564. H. Estienne avait voulu essayer, pour l'étude du grec, ce que Mathurin Cordier avait fait avec succès pour celle du latin; mais il en est resté à son spécimen.

c'est que ce qu'ils ont trouvé trop dur, je tasche de l'amollir par bonnes et peremptoires raisons, sur lesquelles dés lors je me sentois fondé, et dont aussi j'eusse accompagné ce mien propos si le lieu et le temps m'eussent semblé le porter. Or, les raisons que j'ay à deduire ne seront difficiles à comprendre, d'autant qu'elles consistent en exemples monstrans à l'œil combien le langage françois est voisin du grec, non seulement en un grand nombre de mots (ce que feu mon pere a ja monstré parcidevant en partie), mais aussi en plusieurs belles manieres de parler; afin que par ceste comparaison chascun voye combien le latin, l'italien, l'espagnol sont esloignez du grec, duquel le nostre est prochain voisin; et par consequent combien celuy qui est né François trouve le chemin plus court pour parvenir à la cognoissance d'iceluy : ce qui sera suffisant, ce me semble, pour me justifier et monstrer que je n'ay rien avancé en cest endroict, mais ay parlé avec bon fondement. Mais je fay mon compte[1] qu'on m'accorde ce principe (comme aussi on ne doibt disputer contre ceux qui nient les principes en quelque matiere que ce soit), que la langue grecque est la roine des langues, et que si la perfection se doibt cercher en aucune, c'est en ceste-la qu'elle se trouvera. Et de la je conclu que tout ainsi que le temps passé, apres que Apelles eut peinct l'image de Venus, d'autant que son tableau estoit tenu pour un parangon de toute beauté, celles qui luy pourtraioyent[2] le mieulx, et tenoyent le plus de traits de son visage,

1. Sur ce terme, comme sur beaucoup d'autres, notre orthographe n'était alors nullement fixée, et les auteurs écrivaient presque indifféremment *compte*, *comte*, *conte*, quelle que fût l'acception de ce mot.

2. Ressemblaient. *Pourtraire* voulait dire aussi *peindre*.

t estimees les plus belles : pareillement la langue
e, pour approcher plus pres de celle qui a acquis
ction, doibt estre estimee excellente pardessus
es.
i d'advanture je me mescomptois en ce que je
ose tenir ce poinct pour tout accordé, qu'une
on de langage ne se peult trouver qu'entre les
et qu'il me fallust debatre ce que je tien pour
alors je serois d'advis de tenir ce moyen contre
ui se presenteroit à telle dispute; asçavoir, de
ander en quels poincts il estimeroit consister la
on d'un langage : et s'il m'accordoit (ce qui lui
rce) qu'elle gist en ce qu'il soit aisé à prononcer,
nt bien l'oreille, copieux et abondant en mots
s sortes, je m'asseure que nous tomberions bien-
ccord quant au reste. Car je luy aurois incon-
aict confesser (pourveu qu'il voulsist prester
à raison) que la prononciation du grec est plus
ms comparaison, que celle d'aucun autre, con-
l'ouye par sa doulceur, et la remplissant aussi
ehemence où il est besoin, trop mieulx qu'aucun
ngage : au demeurant, qu'il est si riche en toutes
e mots, et mesmes en ce qui concerne les arts
eraulx que mechanicques, qu'il en preste à tous
angages et n'en emprunte de pas un; et (qui est
alier bien) toutes et quantes fois qu'il luy sur-
ose nouvelle n'ayant encores son nom, il ha le
de luy en pourveoir sur le champ. Et quand
ainsi particulierement monstré la perfection de
ngue (ce qui seroit, à mon jugement, autant de
perdues), de la s'ensuivroit la conclusion de ce
proposé cidessus touchant la preeminence de la
pourveu aussi que, d'autre part, je feisse appa-
lu voisinage que j'ay dict qu'elle avoit avec elle :

ce que j'ay entrepris de faire par le present Traicté, pour l'occasion que j'ay declaree cidessus.

Mais avant qu'entrer en matiere, je veulx bien advertir les lecteurs que mon intention n'est pas de parler de ce langage françois bigarré, et qui change tous les jours de livree selon que la fantasie prend ou à M. le courtisan ou à M. du palais de l'accoustrer. Je ne preten point aussi parler de ce françois desguizé, masqué, sophistiqué, fardé et affecté à l'appetit de tous autres, qui sont aussi curieux de nouveauté en leur parler comme en leurs accoustremens. Je laisse apart ce françois italianizé et espagnolizé ; car ce françois ainsi desguisé, en changeant de robbe, a quant et quant perdu, pour le moins en partie, l'accointance qu'il avoit avec ce beau et riche langage grec. Lequel advertissement m'a semblé necessaire pour le Traicté des manieres de parler communes à ces deux langues : mais pour l'esgard des etymologies des mots françois tirees du grec, je ne veulx point aussi oublier à protester que mon intention n'est aucunement de parler du françois de la maigre orthographe[1], ni d'autre semblable, pour les raisons que je deduiray au long où il sera besoin. De quel françois donc enten-je parler? Du pur et simple, n'ayant rien de fard ni d'affectation, lequel M. le courtisan n'a point encores changé à sa guise, et qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes. Com-

1. Allusion aux réformes téméraires que le grammairien Meigret avait tenté, vers le milieu du XVIe siècle, d'introduire dans l'orthographe. Il voulait que l'on écrivît les mots tels qu'on les prononçait : voy. notre édition des *Œuvres choisies* d'Et. Pasquier, Didot, 1849, t. II, p. 20. On trouve une piquante réfutation de ce système, qui a été plus d'une fois renouvelé, dans un ouvrage de M. Nodier : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 356 et suiv.; cf. *ibid.*, p. 260.

t donc? ne sera-il loisible d'emprunter d'un autre
age les mots dont le nostre se trouvera avoir faulte?
e di pas le contraire; mais s'il fault venir aux em-
ıts, pourquoy ne ferons-nous plustost cest honneur
deux langues anciennes, la grecque et la latine (des-
lles nous tenons desja la plus grande part de nostre
ler), qu'aux modernes, qui sont, sauf leur honneur,
ɜrieures à la nostre? Que si ce n'estoit pour un esgard,
avoir, d'entretenir la reputation de nostre langue, je
ois bien d'advis que nous rendissions la pareille à
M. les Italiens, courans aussi avant sur leur langage
nme ils ont couru sur le nostre; sinon que, par amiable
nposition, ils s'offrissent à nous prester autant de dou-
ınes de leurs mots comme ils ont emprunté de cen-
nes des nostres. Et toutesfois, quand ils les nous au-
ɣent prestez, qu'en ferions-nous? Il est certain que
and nous en servirions, ce ne seroit point par néces-
é, mais par curiosité : laquelle puis apres condam-
rions nousmesmes les premiers, avec un remors de
nscience d'avoir despouillé nostre langue de son
nneur pour en vestir une estrangere. Ce ne seroit
int, di-je, par necessité, veu que, Dieu merci, nostre
ngue est tant riche, qu'encores qu'elle perde beaucoup
ɜ ses mots, elle ne s'en apperçoit point et ne laisse de
ɜmeurer bien garnie, d'autant qu'elle en ha si grand
ombre qu'elle n'en peult sçavoir le compte, et qu'il luy
ı reste non seulement assez, mais plus qu'il ne luy en
ıult.

Ce nonobstant, posons le cas qu'elle se trouvast
n avoir faulte en quelque endroict : avant que d'en
enir la (je di d'emprunter des langues modernes),
ourquoy ne ferions-nous plustost feuilleter nos romans[1]

1. Voy., à ce sujet, notre édition de la *Precellence du langage François*, Delalain, 1850, p. 191 et suiv.

et desrouiller force beaux mots tant simples que com
posez qui ont pris rouille pour avoir esté si long temp
hors d'usage; non pas pour se servir de tous sans di
cretion, mais de ceux pour le moins qui seroyent l
plus conformes au langage d'aujourdhuy? Mais il no
en prend comme aux mauvais mesnagers, qui, pou
avoir plustost faict, empruntent de leurs voisins ce qu'i
trouveroyent chez eux s'ils vouloyent prendre la pei
de le cercher. Et encores faisons-nous souvent bien pl
quand nous laissons, sans sçavoir pourquoy, les mo
qui sont de nostre creu et que nous avons en main
pour nous servir de ceux que nous avons ramass
d'ailleurs. Je m'en rapporte à *manquer* et à son fil
manquement, à *baster* et à sa fille *bastance*, et à ces
autres beaux mots, *à l'improviste*, *la premiere volte*, *grosse intrade*, *un grand escorne*. Car qui nous meut à dire *manquer* et *manquement*, plustost que *defaillir* et *default*? *baster* et *bastance*, plustost que *suffire* et *suffisance*? Pourquoi trouvons-nous plus beau *à l'improviste*, que *au despourveu*? *la premiere volte*, que *la premiere fois*? *grosse intrade*, que *gros revenu*? Qui fait que nous prenons plus de plaisir à dire : *il a receu un grand escorne*, qu'à dire *il a receu une grande honte*, ou *diffame*, ou *ignominie*, ou *vitupere*, ou *opprobre*? J'alleguerois bien la raison si je pensois qu'il n'y eust que ceux de mon pays qui la deussent lire, estant ici escripte; mais je la tairay de peur d'escorner ou escornizer ma nation envers les estrangers. Je parle ainsi pour monstrer à ces messieurs les amateurs de novalité, jusques où pourroit en la fin monter leur entreprise, c'est-à-dire jusques à combien grande derision, si on ne luy coupoit chemin. Or, sçay-je bien que quelqu'un qui vouldra se monstrer habile homme, me respondra que *escorne*, venant de l'italien *scorno*, ha je ne

le plus que aucun de ces autres mots françois
de dire : mais apres avoir bien cerché, il
l demeure tousjours à son *je ne sçay quoy*;
estoit que *scorno* ne se peust dire en bon
fauldroit qu'il signifiast quelque chose qui
mesmes dire ni en latin ni en grec : d'autant
xprimons aiseement en nostre langue tous
ces deux langages qui concernent ceste si-
Neantmoins, posons le cas que nul de ces
e j'ay mis ne peust correspondre à cest ita-
qu'en changeant le verbe avec lequel il est
s trouverons une douzaine de manieres de
res à ce faire. Mais n'est-ce pas bien pour
omme nous sommes allez emprunter le mot
, *scorno*, ils sont venus aussi emprunter le
te? Vray est qu'ils ont faict tout au contraire
ar au lieu que nous avons adjousté une lettre
lisant *escorne* pour *scorno*, ils ostent une
stre quand ils prononcent *onta* au lieu de
comme il y en a qui pensent ne pouvoir
ar un mot françois ce qu'ils expriment par
scorne, qui est emprunté de l'italien, aussi
s la mesme opinion de *assasiner*[1], et de ce

e de ce mot est orientale : les uns le dérivent de
in, poignard; les autres, du verbe arabe *hassa*, égor-
ı certain, en tout cas, que ce nom odieux d'*assassins*
peuple, anciennement établi en Syrie, et qui, soumis
prince sarrasin, appelé le Vieux de la Montagne,
le tuer, avec une obéissance aveugle, tous ceux qui
ıés à ses coups. Il en est question dans Joinville.
et de ce peuple, homicide par fanatisme, Sainte-
son *Glossaire de l'ancienne langue françoise*, in-f°,
'0; et Falconet, qui a traité de son origine, de sa
ses habitations, dans les *Mémoires de l'Académie*
ons, 1re série, t. XVII, p. 127-171.

mot qui est tant pourmené, *se resentir*. Mais ils diroyent autrement s'ils y avoyent bien pensé.

Toutesfois encores le grand mal ne gist point en ce que je vien de dire, mais en une chose qui est bien de plus grande importance, laquelle je suis presque honteux de dire : c'est que MM. les courtisans se sont oubliez jusques-la, d'emprunter d'Italie leurs termes de guerre, laissans leurs propres et anciens, sans avoir esgard à la consequence que portoit un tel emprunt; car d'ici à peu d'ans, qui sera celuy qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'eschole de l'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens? Ne plus ne moins qu'en voyant les termes grecs de tous les arts liberaulx estre gardez és autres langues, nous jugeons, et à bon droict, que la Grece a esté l'eschole de toutes les sciences. Voila comment un jour les disciples auront le bruit d'avoir esté les maistres; et plusieurs casaniers qui se seront tousjours tenus le plus loing des coups qu'ils auront peu, auront bien à leur aise acquis la reputation d'avoir esté les plus vaillans. Pourtant ne m'esbahi-je point d'eux s'ils nous font si grand marché de leurs mots, veu que oultre le payement qu'ils en reçoivent maintenant, ils s'attendent d'en avoir un jour si bonne recompense : mais je m'esbahi grandement de nous, comment nous ne nous appercevons que par ceste belle traffique nous leur vendons ce qui nous est plus cher qu'à nulle autre nation, voire si cher que tous les jours nous le rachetons de nostre propre sang. Or, me suffit-il d'avoir entamé ce propos particulier ; je le laisleray poursuivre à quelque autre qui aura meilleur loisir, et peult-estre aussi meilleur moyen de ce faire : cependant, ce que j'en ay dict a esté, en qualité de vray François, natif du cueur de la France[1], et d'autant plus

1. C'est-à-dire de Paris, qui passait alors pour une école de

ux de l'honneur de sa patrie. Que si j'esperois estre ué par ceux de ma nation, je ferois volontiers ce rché avec ces messers[1] d'Italie, qu'ils nous rendissent s les mots qu'ils ont à nous, et nous semblablement ssions à leur restituer tout ce que nous tenons d'eux, principalement tout ce que nous avons de leur caicce ; voire leur rendre sainct Maturin (qu'on dit ne rir pas seulement ceux qui ont du capricce en la teste, ais aussi les fols naturels) d'autant que ce nom *Maturn*, commençant par leur mot *mat*[2], qui signifie *fol*, onstre que ce sainct leur appartient : d'autant aussi n'un tel medecin peult trouver beaucoup plus de pracque en un pays chauld, comme est le leur, qu'en un ays froid, comme est le nostre. Or, si telle restitution faisoit, jamais la corneille d'Esope ne receut un si rand *scorno* que recevroit la langue italienne, estant esemplumee de nos plumes, desquelles elle se fait aintenant si bragarde. Et ne fauldroit craindre que le areil nous advint : car, pour chasque plume nouvelle ue nostre langue rendroit à l'italienne, elle en troueroit quatre des siennes anciennes, pourveu qu'elle oulsist prendre la patience et la peine de les cercher.

Et de faict, avant que sortir de ceste matiere d'emrunts, j'ay deliberé d'advertir ceux qui font ce mestier,

on langage, comme l'atteste H. Estienne dans la préface des *Hypomneses de Gallica lingua*, 1582 : « Sicut Athenæ Græcia Græciæ appellatæ fuerunt, ita Lutetiam, ad sermonem etiam quod attinet, Franciam Franciæ vocare possis. »

1. H. Estienne joue sans doute ici sur le mot *messires* (messieurs), qu'il confond à dessein avec celui de *messers*, moissonneurs. De là *messer*, gardien des moissons ; et, aujourd'hui encore, *messier*, garde champêtre.

2. Du grec μάταιος. Les Italiens disent *matto*, fou, *mattaccio*, grand fou, *mattamente*, follement, etc.

pour le moins de ne le faire ainsi à tors et à travers, et de les prier que, s'ils n'ont esgard à leur honneur en cest endroict, au moins ils ayent celuy de leur patrie en quelque recommendation ; ayans tousjours devant les yeux le proverbe des moines : *Si non caste, tamen caute.* Car j'en oy beaucoup qui se servent tant à rebours et à contrepoil (s'il est loisible d'ainsi parler) des mots qu'ils ont pris grand' peine à ramasser de ça et de la, qu'ils exposent nostre langue en risee aux estrangers, recognoissans leurs mots si mal applicquez : en quoy tels ramasseurs (soyent emprunteurs ou larrons) me font souvenir de celuy qui se cuidant parer de la robbe d'autruy, comme estant sienne, à faulte d'en sçavoir l'usage, la portoit à l'envers. Bref, j'ose dire que si on veult bien esplucher le langage de plusieurs qui se plaisent fort en leur parler, et qui s'escoutent, ils ne donneront gueres moins de passetemps à leurs auditeurs, que nous ont donné nos ancestres (je di le vulgaire de nos ancestres), qui de la lance, dicte λόγχη en grec, ont faict un homme, voire qu'ils ont canonizé: et au contraire, d'un homme dict *Malchus*[1], ont faict une certaine sorte de glaive. Mais comment feroyent conscience ces beaux emprunteurs de renverser l'usage des mots estrangers, quand ils aiment mieulx renverser l'usage des leurs propres, que de faillir à user de quelque terme nouveau? Je m'en rapporte à *office* et à *estat*, entr'autres, qui sont mots vrayement que l'ancien langage françois a pris du latin, mais non en une certaine signification qu'on leur donne aujourdhuy : comme quand on dit, *je fais estat de partir demain.* Item, *vous avez faict un bon office*, ou *vous avez faict* un

1. Il s'agit de celui à qui saint Pierre coupa une oreille ; *Évang.* de saint Jean, XVIII, 10.

mauvais office; au lieu de dire *vous avez faict bon devoir, vous avez fait mauvais devoir*; ou *vous vous estes bien acquitté* ou *mal acquitté de vostre devoir*; ou *vous vous estes bien employé* ou *mal employé*; ou (si ç'a esté à l'endroict de son superieur) *vous avez esté bon serviteur, vous avez esté mauvais serviteur*; ou *vous vous estes porté comme un bon serviteur*, ou *vous avez faict acte de bon serviteur*. Encores y a-il plusieurs autres manieres de parler propres pour exprimer la mesme chose, si on veult prendre la peine d'y penser : ce qui rend d'autant plus inexcusables ceux qui abusent ainsi de ceste locution *faire office*. Car il est certain qu'à proprement parler, celuy qui est constitué par son superieur en quelque office, est dict faire son office quand il s'acquitte de sa charge; dont vient ce mot d'*officier* : de sorte que si c'est bien dict *vous avez faict un bon office*, au lieu de *vous avez faict un bon devoir* ou *service*, on pourra dire, par mesme moyen, *vous avez esté bon officier*, au lieu de dire *vous avez esté bon serviteur*. Autant se trouve d'absurdité (voire encores plus) en quelques autres locutions, lesquelles toutesfois plaisent à plusieurs, non pour autre raison que pource qu'elles se disent contre toute raison : et de faict, si ce sot (voire enragé) desir de novalité va tousjours gaignant pays et renversant tout par où il passe, j'ay grand peur qu'en la fin il ne faille appeler la *teste* le *pied* et le *pied* la *teste*; et principalement quand un tel desir sera entré au cerveau de gens si ignorans, soyent courtisans ou autres.

Et à fin qu'on ne trouve mon dire autrement estrange, je reciteray à ce propos une histoire non moins vraye que plaisante. Du temps du roy François, premier de ce nom, il se trouva un grand seigneur si sottement curieux de nouveaux termes, qu'ayant ouy deux ou

trois fois l'evesque Castellan[1] devisant avec le roy, des Atheniens et Lacedemoniens, lors qu'il luy faisoit lecture de l'histoire de Thucydide, et puis s'estant informé de la signification de ces deux mots, il se laissa persuader que les mots de *medecins* et *chirurgiens*, comme trop vulgaires, commençoyent à estre bannis de la cour, et que les Atheniens et Lacedemoniens leur succedoyent. Luy, fort joyeux de cest advertissement et en voulant faire son prouffit (suivant ce dit l'autre[2], *scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter*), ne cessa qu'il n'eust faict venir son nouveau sçavoir jusques aux oreilles du roy, auquel il donna, sans y penser, un tel passetemps que le subject meritoit. Mais qu'advint-il à un autre gentilhomme de marque, du vivant de M. de Langeay[3]? Ce seigneur, comme chascun sçait qu'il estoit fort amateur des lettres et des gens lettrez, avoit convié, deux diverses fois, quelques siens amis au disner, avec promesse de leur donner d'un bon epigramme à l'entree de table : à quoy ce bon gentilhomme ayant pris garde, et estant retourné en son logis, commence à faire la guerre à son cuisinier, luy disant qu'il n'estoit qu'une

1. Pierre Chastelain ou du Chastel, que sa profonde connaissance des langues anciennes désigna à l'attention du cardinal du Bellay : présenté par celui-ci à François Ier, il devint le lecteur ordinaire de ce prince, fut successivement élevé aux siéges épiscopaux de Tulle, de Mâcon et d'Orléans, et créé enfin son grand aumônier. A la mort du roi, il le célébra dans deux oraisons funèbres, au sujet desquelles on peut voir de Thou, *Hist.*, liv. III, commencement du règne de Henri II. Ce prélat était le protecteur de Robert Estienne.

2. C.-à-d. suivant ce que dit Perse, dans la première de ses satires.

3. Le nom de famille de ce seigneur était du Bellay (Guillaume): également remarquable comme guerrier, homme politique et auteur de mémoires, il mourut en 1543, à 52 ans. C'était le frère du cardinal qui vient d'être cité.

beste au pris du cuisinier de M. de Langeay, et qu'il luy fauldroit fendre les pieds et l'envoyer paistre. Ce povre cuisinier, tout esperdu, trouve moyen en la fin d'entendre dont venoit le mescontentement de son maistre; et ayant sceu que c'estoit pource qu'on ne le servoit point d'epigrammes à l'entree de table, comme M. de Langeay en estoit servi, commence à feuilleter tous ses registres cuisinaux et toutes ses vieilles chartres, tous les memoriaulx de saupiquets et salmigondis; et, non content de cela, s'adresse à tous ceux de sa profession desquels il esperoit en sçavoir quelques nouvelles, et finablement au cuisinier mesmes de M. de Langeay, lequel cuisinier eut sa part de l'estonnement : et ainsi que ces deux officiers estoyent sur ces termes, survint un gentilhomme qui aida à achever la farce, à laquelle toute la cour prit un singulier plaisir. J'ai raconté ces deux histoires (lesquelles je tien de bon lieu, et toutesfois aucuns racontent la premiere un peu autrement) pour monstrer la pitié que c'est de courtisans qui n'ont point de lettres, et en quel danger ils exposent leur honneur, au moins à l'endroict de ceux qui reputent l'ignorance à deshonneur, au lieu qu'ils se veulent faire valoir par leur langage nouvellement forgé. De ma part je puis asseurer avoir ouy souventesfois, en bonne compagnie, de la bouche de ceux qui plus s'escoutoyent parler et pensoyent le mieulx pindarizer, des mots escorchez les uns du latin, les autres de l'italien, ausquels il n'y avoit pas moins à rire qu'aux Atheniens et Lacedemoniens : et toutesfois, pour leur qualité que je respectois, je ne leur osois faire tant de bien que de les redresser.

Mais laissons la ces messieurs, et au lieu de parler de ce qui se fait, parlons de ce qui se devroit faire quand il seroit question d'emprunter d'une autre langue.

Je di donc qu'il me semble que nos predecesseurs nous ont monstré le chemin en ces mots, *rosse*, *bouquin*, *dogue*, et autres semblables : car ne voulans faire l'honneur à un meschant cheval et qui n'ha point de cueur, de l'appeler cheval, de ce mot *ross*, qui en allemand signifie simplement et generalement un cheval, ils en ont faict *rosse* pour exprimer cela. Pareillement, pour signifier un livre duquel on ne tient plus de compte, pour avoir esté tracassé par beaucoup de mains, de ce mot *bouch*, qui est à dire en Allemand un livre, ils ont faict ce mot *bouquin*; duquel aussi je pense que ceste maniere de parler soit venue, *cela est bouquanier*[1]. Et quant à ce mot de *dogue*, ils ont faict ce qui est permis en tout langage, et que les Grecs mesmes ont practiqué, c'est de laisser à une chose, venant de pays estrange, le nom qu'elle avoit la : car proprement les grands chiens d'Angleterre ont esté par nos predecesseurs, et sont encores aujourdhuy, par nous appelez du mot anglois *dogue*. Il y a seulement ceste difference, que le mot anglois est commun aux grands et aux petits, que nous avons attribué particulierement aux grands, pource qu'on ne nous a amené que des grands. Voila comment nos predecesseurs se sont servis de mots empruntez. Mais il s'en est fallu beaucoup que nous ayons tenu ce chemin en tous les mots desquels nous avons bigarré nostre langage : tesmoin le mot de *pistolet*, duquel l'origine est merveilleuse et telle que je raconteray. A Pistoye, petite ville qui est à une bonne journee de Florence, se souloyent faire de petits poignards, lesquels, estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu premierement *pistoyers*, depuis

1. Cette locution est citée dans le *Tresor* de Nicot, Paris, 1606, in-f°, et traduite ainsi : « Obsolevit jam ista ratio. »

pistoliers, et en la fin *pistolets*. Quelque temps apres, estant venue l'invention des petites harquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards ; et ce povre mot ayant esté ainsi pourmené long temps, en la fin encores a esté mené jusques en Espagne et en Italie, pour signifier leurs petits escus[1] : et croy qu'encores n'a-il pas faict, mais que quelque matin les petits hommes s'appelleront *pistolets* et les petites femmes *pistolettes*[2]. Or, ay-je voulu alleguer cest exemple notable pour monstrer comme nous avons mal applicqué aucuns mots à nostre langue. Et à propos de *pistolet*, il y a bien plus d'apparence à ce mot *jocondale*, d'autant que les Allemans disent *jachim daler* ou *joachim daler* : il est vray qu'ordinairement ils se contentent de dire *daler* ou *taler*[3]. Mais je laisse penser combien d'autres mots se sont insinuez en la bonne grace de nostre langage par moyens subtils, sans que nous en soyons apperceus. Je ne parle point des noms donnez aux choses apportees d'estrange pays (car il est loisible de leur laisser les noms qu'elles avoyent la); mais je parle des mots que nous avons empruntez, sans aucune neces-

1. De là l'emploi de notre mot *pistole*, qui désignait primitivement une monnaie d'or étrangère, et qui a signifié ensuite une valeur de dix francs en quelque monnaie que ce soit.

2. On a pris, en effet, ces mots dans cette acception : voy. Borel, *Tresor de recherches*, in-4°, p. 384.

3. *Thaler*, en allemand, écu. Quant à *jachim* ou *joachim*, ce mot, ainsi que le précédent, provenait d'une mine d'argent située à Joachimsthal, en Bohême : les comtes de Schlick, qui en étaient propriétaires, avaient battu, en 1518, des monnaies qui portèrent, entre autres noms, celui de *joachimsthaler*, en latin *joachimici*. Le terme allemand, trop long, devait finir par être abrégé : il n'en resta que les deux dernières syllabes. — Chez nous, primitivement, *dale*, morceau ou plutôt masse d'or ou de quelque autre métal.

sité, de nos voisins plus povres que nous, seulement pour contenter nostre esprit convoiteux de nouveauté. Mais encores ce qui s'est faict par le passé en cest endroict estoit aucunement tolerable au pris de ce qui se fait pour le jourdhuy : quand nous voyons que sans aucune discretion et sans aucun respect, petits et grands, sçavans et ignorans, se meslent de ce mestier : que si tels emprunts continuent, que pouvons-nous attendre autre chose avec le temps, sinon que nostre langage, qui a eu si grande vogue et si grand credit par le passé, en la fin, à faulte de pouvoir payer ses crediteurs, soit contrainct de faire un tour de banqueroutier ?

Et cependant, tant s'en fault que je trouve mauvais que nostre langue s'empare de quelques enrichissemens des langues estrangeres, qu'au contraire je serois le premier qui vouldrois luy en pouvoir donner les moyens. Mais j'enten des enrichissemens qu'elle n'ha point chez soy : car il n'y a point d'ordre que, paresse de cercher ce qui est chez nous, allions bien loing aux emprunts. Avant donc que de sortir de nostre pays (je di comprenant tous ses confins), nous devrions faire nostre prouffit de tous les mots et toutes les façons de parler que nous y trouvons, sans reprocher les uns aux autres, *ce mot-la sent sa boulie, ce mot-la sent sa rave, ce mot-la sent sa place Maubert*[1]. Et quant à ce qu'on pourroit alleguer qu'il n'y auroit ordre d'user d'un langage bigarré de divers dialectes, que nous avons differens ne plus ne moins que les Grecs[2], je respon qu'il y

1. Ces trois formes reviennent à celle-ci : cette locution est commune, triviale. *Boulie* n'était pas autre chose que notre *bouillie*.

2. H. Estienne est revenu souvent sur ce point dans ses ouvrages philologiques : il y voit une grande richesse de notre langage ; ce qui était aussi le sentiment de Ronsard : « Tu sçauras,

a bon remede à cela : c'est que nous en facions tout ainsi que d'aucunes viandes apportees d'ailleurs, que nous cuisinons à nostre mode, pour y trouver goust, et non à celle du pays dont elles viennent. Et Lucian, en sa langue, nous monstre mieulx que nul autre la practique de ceci ; car il s'aide de mots et locutions ioniques et doriques, les habillant toutesfois d'un mesme manteau que les autres, de sorte qu'on ne les peult recognoistre si on n'y regarde de bien pres. Cela estant faict, il nous sera plus pardonnable d'aller aux emprunts hors de nostre pays. Et si quelqu'un objecte que ce seroit deshonneur aux François d'emprunter rien des langages estrangers modernes, veu qu'ils maintiennent le leur estre plus riche, je respon que ce n'est pas honte d'emprunter d'un plus povre que soy, en intention de lui rendre le double. Et quand ainsi ne seroit, au pis aller, le deshonneur seroit bientost passé, si on vouloit croire mon conseil : car je serois d'advis de desguiser si bien ce que nous emprunterions, et l'accoustrer tellement à nostre mode, que bientost apres il ne peust estre recogneu par ceux-mesmes qui l'auroyent presté, et, par succession de temps, fust françois naturalizé. Mais la pluspart de ceux qui se meslent pour le jourdhuy d'emprunter, s'y portent tresmal : car ils font leur monstre de ce qu'ils devroyent cacher, pensans que leurs emprunts leur tournent à gloire, au lieu qu'ils leur tournent à deshonneur : mesmement d'autant qu'ils les font sans aucun jugement ni discretion, laissans les mots de leur langue beaux et bons, pour en aller cercher des estrangers malotrus. En quoy ils me font souvenir de ceux

dit celui-ci, *Abregé de l'Art poetique françois*, dextrement choisir et approprier à ton œuvre les mots les plus significatifs des dialectes de nostre France..... » Cf. Vauquelin de la Fresnaie, liv. Ier de son *Art poet.*

qui estans degoustez par maladie, prennent plus d'appetit à une mauvaise viande qui leur est nouvelle, qu'à une bonne qu'ils avoyent accoustumee.

Or, suis-je de ceste opinion, qu'il n'y a chose és langues estrangeres de laquelle nous peussions plus honnestement nous emparer que les proverbes : veu mesmes qu'il s'en trouve plusieurs communs non seulement à toutes les langues modernes entre elles, mais aussi aux anciennes avec les modernes ; et principalement ceux qui sont pris de l'experience commune, comme est cestuy-ci : *Mauvaise herbe croist tousjours* ; autant en dit l'Italien, *La mala herba cresce presto* : l'Espagnol en use pareillement; et que ce proverbe ait esté aussi le temps passé en usage entre les Latins, il appert par ce vers d'Ovide, *Et mala radices fortius arbor agit*[1] : quant au grec, pareillement, j'ay bonne souvenance de l'y avoir leu. Ainsi est-il de cestuy-ci : *La verité est toujours odieuse*; car non seulement les autres langues modernes l'ont, mais aussi se trouve és anciens. Autant en pouvons-nous dire de cestuy-ci : *L'œil du maistre engraisse le cheval*. Il y en a d'autres qui sont fondez sur le commun jugement, comme, *Il vault mieux estre envié qu'estre en pitié* : ce que Pindare avoit dict si long temps devant[2].

Il se trouve aussi des anciens proverbes ausquels les langues modernes ont adjousté quelque chose du leur, comme à cestuy-ci, qui est fort ancien : *Une main lave l'autre*, ou *Une main frotte l'autre* ; car l'Italien ayant dict *Una man lava l'altra*, adjouste *ambedue lavano il viso* : c'est-à-dire, une main lave l'autre, toutes deux lavent le visage. Et ne fault point doubter que ceci, ainsi

1. Le texte latin porte *altius* : v. 106 des *Rem. am.*

2. Allusion à ces mots de la première pythique : κρέσσων οἰκτιρμῶν φθόνος.

dict en françois, n'ait aussi bonne grace, en son endroict, qu'il ha en italien. Mais il fault avoir cest esgard de dire ou ce proverbe entier, ou la moitié seulement, selon le propos auquel on le veult accommoder. Car quand les Grecs disoyent χεὶρ χεῖρα νίπτει, c'est-à-dire, la main lave la main, ils n'avoyent pas besoin d'y rien adjouster pour signifier ce qu'ils entendoyent : à sçavoir, que celuy qui avoit receu un plaisir se devoit preparer à rendre la pareille, tout ainsi que la main, apres avoir lavé sa sœur, est aussi lavee par elle. Mais quand on adjouste *et toutes deux lavent le visage*, cela s'entend de la personne à laquelle nostre debvoir nous oblige de faire plaisir ou service, en ce mesme en quoy il ne nous peult pas rendre la pareille : tout ainsi que le visage, ayant esté lavé par les mains, ne leur peult pas faire le semblable. Je di donc qu'un langage peult bien emprunter d'une autre langue tels proverbes, pourveu qu'elle prenne bien garde au droict usage d'iceux[1].

Et combien que nostre langue françoise en ait aussi bonne provision que nulle autre, toutesfois je confesse que comme elle pourroit prester grand nombre des siens aux autres, aussi les autres luy pourroyent aider de quelques-uns. Mais il fault user de grande discretion en telles choses : car il y en a de tels qu'estans traduicts mot à mot d'une langue en une autre, ne s'entendroyent point; ou quand bien ils s'entendroyent, perdroyent toute leur grace, comme du vin versé en un vaisseau de mauvaise odeur. Aussi en ha chascune langue quelques-uns, lesquels ne se peuvent pas mesmes traduire en sorte aucune, à cause de la proprieté des mots esquels consiste la grace du proverbe ou l'energie; comme cestuy-ci des Italiens : *Le parole sono femine, ma i*

1. Voir beaucoup de ces proverbes cités, *Precellence*, p. 209 et s.

fatti sono maschi; il se peult bien traduire en françois, de mot à mot ainsi, en lui gardant sa grace : *Les parolles sont femmes* (ou femelles), *mais les faicts* (ou les effects) *sont masles;* mais il ne se pourroit rendre en grec ni en latin, pource que ni en l'un ni en l'autre le mot ordinaire signifiant parolles n'est de genre feminin : sur quoy est faicte l'allusion.

Il y a puis d'autres proverbes convenables particulierement aux meurs du pays duquel ils sont : comme, pour exemple, les Italiens, d'autant qu'ils sont vindicatifs pardessus toute autre nation, ont aussi plusieurs proverbes touchant la vengeance, et mesmes aucuns si horribles, qu'ils feroyent dresser les cheveux en la teste à beaucoup de François, voire les feroyent bien tomber à la renverse. Ils ont aussi, selon que leur humeur est differente en plusieurs choses de celle des autres, d'autres proverbes qui ne sont point autrement à reprendre, mais ne conviendroyent point ailleurs. Et mesmement le populaire ha des proverbes tirez des façons de faire ordinaires du pays, lesquels n'auroyent lieu autre part où telles choses ne sont en usage : de quoy je donneray un exemple bien familier. Où le naturel des femmes porte de se farder, sans que cela soit aucunement trouvé mauvais, ce proverbe ha lieu, *Granda et grossa mi facia Iddio ; che bianca et rossa mi faró io :* c'est-à-dire, Dieu me face grande et grosse ; quant à moy, je me feray blanche et rouge : mais où les femmes se passent bien de fard, ce proverbe n'ha plus de lieu. Or, tout ainsi que tant cestuy-ci que plusieurs autres sont comme superflus en leur langue mesme, au contraire il y en a d'autres, en chascun langage, de si grande efficace, qu'en une matiere d'importance ils exprimeront plus et avec meilleure grace que ne feroyent ni Demosthene ni Ciceron par une harangue de

deux ou trois heures; tesmoin là brave response qui fut faicte par les Lacedemoniens au roy Philippe, pere d'Alexandre : Διονύσιος ἐν Κορίνθῳ, *Dionysius Corinthi.*

Au demeurant je veux bien aussi advertir d'une chose, c'est que quelquesfois une mesme façon de parler, tenant lieu de proverbe en deux langues, en l'une ha un usage du tout contraire à celuy qu'elle ha en l'autre. De quoy j'allegueray deux exemples, dont le premier est fort beau, pris de saint Paul : lequel premierement au VIe chapitre de l'Epistre aux Ephesiens, advertissant les serviteurs de rendre le devoir et l'obeissance qu'ils doivent à leurs maistres, use d'un tres-beau mot composé, disant, μὴ κατ' ὀφθαλμοδουλείαν, ὡς ἀνθρωπάρεσκοι, ἀλλ' ὡς δοῦλοι τοῦ Χριστοῦ, etc. Puis de rechef au IIIe chapitre de l'Epistre aux Colossiens, adressant aussi aux serviteurs ce mesme propos, οἱ δοῦλοι ὑπακούετε κατὰ πάντα τοῖς κατὰ σάρκα κυρίοις, μὴ ἐν ὀφθαλμοδουλείαις ὡς ἀνθρωπάρεσκοι, ἀλλ' ἐν ἁπλότητι καρδίας, etc. Saint Paul, en ces deux passages, defend aux serviteurs le service d'œil, ou à l'œil : et nous, au contraire, quand nous voulons parler d'un homme qui est bien servi, nous disons, *Il est servi au doigt et à l'œil.* Cette contrarieté vient de deux divers respects, ou diverses intelligences d'une mesme maniere de parler : car quand saint Paul defend de servir à l'œil, il defend de servir tellement qu'on craigne de faillir, seulement de peur d'estre veu et apperceu. Mais quand nous disons *Il est servi au doigt et à l'œil* (en la mesme sorte que Plaute, en gossant, a dit *Tum ut hujus oculos in oculis habeas tuis*[1]), nous entendons : Il est si bien servi que ses gens l'entendent au moindre signe qu'il fait du doigt ou de l'œil. Voila le premier exemple. Le second

1. *Pseudolus*, act. III, sc. 2.

est que, au lieu que nous disons, pour monstrer qu'un homme est demouré tout honteux et confus, *Il est demouré bien camus*, ou, *Je l'ay faict bien camus*; les Italiens disent, tout au contraire, *È rimaso con tanto di naso* : c'est-à-dire, Il est demouré avec un nez aussi grand; et fault entendre, Aussi grand comme ils le monstrent en disant ceci : selon que la mode des Italiens est d'accompagner leurs propos de gestes, voire de parler une partie par gestes; chose de mauvaise grace à ceux qui ne l'ont accoustumee. Or, comment on pourroit appointer en ceci les Italiens avec nous, j'en laisse le pensement aux autres qui pourroyent avoir meilleur loisir que moy.

Apres les proverbes, il n'y a chose laquelle je conseillasse plustost aux François d'emprunter des autres langues, que les façons de parler qui peuvent servir à abbreger propos. Car il est quasi incroyable quelle grace apporte le brief parler, et quelle richesse est à un langage la briefveté. Mais de quelle langue l'apprendrons-nous? Il est certain que nulle des modernes ne nous en peult rien monstrer : si fait bien la grecque, la roine de toutes les langues. Mais d'autant que ceci ne se peult apprendre tant par reigles que par imitation (j'enten de la briefveté non-seulement quant aux parolles, mais aussi quant aux sentences), j'ay commencé de traduire en nostre langue quelques passages des auteurs grecs, lesquels m'ont semblé les plus propres à cest effet : aussi quelques epistres fort briefves et bien-couchees, lesquelles s'il plaist à Dieu que je mette bien tost en lumiere, comme j'espere, j'adjousteray aussi les reigles et les preceptes desquels je me pourray adviser entre ci et la[1].

1. La Croix du Maine, dans sa *Bibliotheque*, mentionne en

Mais cependant, puisque nous sommes sur le propos de l'enrichissement de nostre langue, je ne me puis tenir de descouvrir mon cueur touchant certaines façons de parler, desquelles plusieurs aujourdhuy font parade, et toutesfois, selon mon jugement, sont grandement à condamner : non pas pour estre empruntees des langues estrangeres, comme celles dont nous avons parlé cidevant, mais pour estre pleines d'affectation curieuse; laquelle j'estime estre autant ou plus à fuir, et estre d'aussi mauvaise grace en nostre parler qu'en aucun autre. Et pense que generalement il en prend à tous langages comme aux femmes, lesquelles estant fardees, ne laisseront d'avoir une beauté attrayante, jusques à ce que le fard soit descouvert; mais aussitost qu'on l'aura apperceu, elles ne donneront plus tel plaisir ni contentement à l'œil. Ainsi le langage affecté pourra contenter l'oreille pour quelque peu de temps; mais incontinent qu'on y verra quelque appercevance d'affectation, on en sera degousté. Et c'est pourquoy les anciens ont dict que c'estoit un grand art, ou artifice, que pouvoir cacher son art; et que, où l'artifice d'un bon orateur s'appercevoit le moins, c'estoit la où il estoit le plus grand. Ce qui me semble estre fondé sur tresbonne raison : car il est certain que jamais perfection ne se trouve qu'où il y a une telle concurrence de la nature avec l'art, et une telle liaison, qu'il semble que les deux ne soient qu'un. Ainsi donc qu'une femme fardee se rend

effet plusieurs opuscules traduits du grec en français par Henri Estienne, mais qui ne nous sont point parvenus. Il cite aussi de lui les deux ouvrages suivants qui semblent être ceux auxquels il est fait allusion en cet endroit, mais que nous n'avons pas davantage : « Epistres laconiques (c'est-à-dire ayans une gentille briefveté) de plusieurs Grecs, ensemble les epistres de Brutus, recueillies et traduites; » et : « De la briefveté qu'admet le langage françois, non moins que le grec et le latin... »

comme coupable ou s'accuse d'estre laide de soymesme, et un qui ne va jamais sans muscq fait sousspeçonner de soy ce que disoit le poete mocqueur, *Non bene semper olet, qui bene semper olet*[1]; ainsi celuy qui use d'affectation, c'est-à-dire qui parle ou escrit avec apparat et artifice curieux, usant de parolles ou façons de parler ou de quelques rencontres tirees de loin, fait penser qu'il n'ha pas grande aide de la nature : ce qu'aussi l'experience conferme souvent. Et toutesfois ne plus ne moins qu'il se trouve des femmes si mal advisees (je continueray cest exemple, pour n'en trouver de plus propre), que, combien que nature les ait pourveues d'une singuliere beauté, elles seroyent bien marries de quitter leur part *del rosso et della bianca*; ainsi se trouve-il des personnes si inconsiderees que, ne tenans compte de l'eloquence de laquelle nature les a douees, la desguisent par tous moyens à eux possibles, sans oublier aucun traict d'affectation. Et voila dont vient qu'aucuns parlent trop mieulx estans pris au despourveu, qu'ayans premedité.

Or, comme ainsi soit que ceste affectation consiste en deux choses, sçavoir est és sentences ou propos, et és mots estans pris à part, d'autant que l'examen des sentences requerroit bon loisir (duquel je suis mal garni pour le present), je donneray seulement exemple de quelques mots, desquels ma memoire me pourra fournir sur le champ. Et pour commencer, je di et declare que je veux grand mal à un *mieulx* qui ha grande vogue pour le jourdhuy; comme quand on dit : Je prie à Dieu

1. Il s'agit de Martial, dont le vers se lit ainsi :

Posthume, non bene olet qui bene semper olet.
Epigr., II, 12, 4.

La première édition de la *Conformité*, qui diffère d'ailleurs très-peu de la seconde que nous avons suivie, n'a pas répété *semper*.

qu'il vous fasse la grace de parvenir au comble de vostre *nieulx* ; item, Auquel j'ay mis toute l'esperance de mon *mieulx*, etc.

Je trouve aussi de mauvaise grace ceste maniere de parler : *je l'ai remercié du bien qui m'a esté faict en sa contemplation*, au lieu de dire, *pour son regard*, ou *en faveur de luy*, ou simplement, selon le plus commun parler, *pour l'amour de luy*. Je ne prend gueres plus de plaisir à ces autres grands vilains mots : *pour corroboration de mon dire*, ou *de mon propos*; *demonstration* ou *signification d'amitié*; et autres semblables. Mais surtout je trouve une affectation fort impudente, et toutesfois fort frequente, en quelques mots attribuez aux grands seigneurs, et principalement en ce mot de *creature*, quand on dit : Il est la *creature* d'un tel seigneur[1]; ce qu'on exprime aussi en cette sorte : Il est faict de la main d'un tel seigneur[2].

1. Cette expression obséquieuse venait d'être empruntée aux Italiens, comme on le voit dans les *Dialog. du françois italianizé*.

2. Deux passages de la première édition, outre une observation finale, ont été omis dans celle de 1569; et, par ce motif, je n'ai pas jugé à propos de les rétablir dans le texte. Toutefois, pour satisfaire la curiosité des amateurs de nos anciens textes, et pour que cette édition fût bien complète, j'ai cru devoir placer en note et cette observation et l'un et l'autre de ces fragments. Dépourvus de valeur littéraire, ceux-ci attestent seulement les sentiments hostiles de H. Estienne à l'égard de la papauté et ses velléités antireligieuses. Voici le premier, qui avait sa place ici : « Or, quant à celuy qu'on appelle *La sua Santita*, il semble que cest honneur luy appartient aucunement en qualité de Dieu en terre (car par mesme raison qu'il se fait appeler Dieu en terre, je croy qu'il ne fait pas conscience de s'appeler Createur; et par consequent peult appeler tous ses supposts, et principalement les cardinaulx, ses creatures) : mais à l'esgard des seigneurs temporels, qui ne se mescognoissent jusques-là de pretendre aucune part ou portion à la deité, il me semble qu'on leur fait grand tort de leur attribuer des creatures. »

Je me suis aussi esbahi souventesfois de ceux qui, pour s'esloigner du commun parler, ont esté les premiers auteurs d'user de composez au lieu de simples, et de simples au lieu de composez : comme de *deporter* au lieu de *porter*, et de *porter* au lieu de *supporter*. Exemple : Il s'est bien *deporté* en ceste affaire, au lieu de, Il s'est bien *porté*; et, Il estoit *porté* par les plus grands, au lieu de dire, *supporté*. Mais encores *porté* pourroit beaucoup mieulx passer, à mon avis, pour *supporté*, que *port* pour *support*. Et quant est aussi du verbal *deportement*, il me semble qu'il ha encores plus mauvaise grace que son verbe *deporter*. Je confesse bien que le simple *portement* n'est point ou gueres en usage; mais aussi qu'est-il besoin de dire, Ses *actions* et *deportemens*, puisque le premier suffit? Et quant au verbe *deporter*, pourquoy dirons-nous, *se deporter*, où nous pouvons user du simple *porter*? veu mesmement que desja *se deporter* ha une autre signification expresse : comme quand on dit, *deportez-vous* de cela. Quel besoin aussi est-il de se servir de *port* pour *support*, puisque desja le vieil françois a retenu ce mot *port* pour signifier autres choses, et mesmement pour exprimer ce qu'on dit autrement *maintien*? Laquelle signification de *port* s'accorde fort bien avec ceste façon de parler de Virgile, *Quem sese ore ferens*[1].

Je ne doubte point que ce n'ait esté aussi par affectation, et pour se retirer du commun usage, qu'on a changé la construction de certains verbes et noms, comme : *Je me suis esclarci*[2] de telle chose, au lieu de

1. *Æn.*, IV, v. 11.

2. Racine, employant ce tour, a dit dans *Athalie*, II, 2 :

... Hâtez-vous d'*éclaircir* votre mère...

lire, Telle chose *m'a esté esclarcie*. Autant en est-il advenu à ce mot *practique*, quand on a commencé à lire : Il est *practique* de ces choses, au lieu de, Il ha, ou il sçait la *practique* de ces choses : d'autant que ce mot *practique* est substantif, non adjectif[1]. Que si je voulois recueillir tous les exemples que je pourrois trouver, tant des sortes d'affectations, desquelles j'ay desja ici touché briefvement, que des autres, j'en pourrois faire un bien gros volume. Mais encores tout cela n'est que sucre, au pris de l'affectation qui se voit és mots qu'on arrache du latin, desquels on ne sçauroit dire le nombre ; car chascun descharge sa cholere sur ce povre latin, quand il ne sçait à qui s'adresser : de sorte que je m'esbahi comment il est encores au monde, veu les coups de taille et d'estoc qu'il reçoit tous les jours. Voire n'est-il pas jusques aux femmes, qui ne se vueillent mesler de l'esgratigner, faulte de luy sçavoir pis faire.

C'estoit ceci, lecteur, touchant quoy j'avois envie de descharger mon cueur, avant que prendre congé de vous : ce que toutesfois je n'eusse pris la hardiesse de dire, si j'eusse pensé qu'il eust deu estre trouvé mauvais par aucuns notables personnages, desquels se lisent aujourdhuy les escripts françois, et mesmement aucuns traduicts du grec, avec grande admiration. Car je m'asseure que quand il leur plairoit de dire franchement leur opinion touchant les mots et façons de parler que j'ay condamnees, et autres semblables, nous nous trouverions d'accord; et diroyent que, où ils ont usé d'aucunes d'icelles, ç'a esté plus pour s'accommoder au lieu et au temps, que pour les vouloir preferer aux autres. Quoy qu'il en soit, je ne pense avoir rien dict que je n'aye

1. Voy., sur ce mot, notre édition de la *Precellence*, p. 113.

premierement advisé d'en pouvoir rendre compte à qui il appartiendra.

A tant mettray fin à tous les propos que j'avois à vous tenir, lecteur, avant que d'entrer en matiere : vous priant, qui que soyez, de les prendre en aussi bonne part comme ils procedent d'un bon cueur ; car je n'ay autre chose devant les yeux, en cest endroict, que l'honneur de ma patrie, duquel je suis tellement jaloux, que pour le maintenir je me hazarde d'espouser plusieurs querelles contre ceux-mesmes de ma nation : tant s'en fault que je m'espouvante de celles que j'ay à soustenir contre plusieurs estrangers, suivant ce que j'ay dict au commencement de ceste preface, puisque desja nous entredesfions et envoyons cartels. Et à fin que telle entreprise ne me soit imputee à presomption, comme ayant conceu quelque opinion d'une suffisance trop plus grande qu'elle n'est en moy, je di et proteste qu'au contraire le sentiment que j'ay tousjours eu de mon insuffisance m'a servi long temps de bride pour me retenir et me garder de rien attenter. Mais quand j'ay veu que ceux desquels on devoit esperer cest exploict (tant pource qu'ils en avoyent les moyens meilleurs que nuls autres, qu'à cause du devoir qu'ils estoyent tenus de rendre à leur patrie), estoyent si froids qu'il n'estoit possible de les y eschauffer, alors ay rompu ceste bride, par laquelle, comme j'ay dict, j'avois esté long temps retenu. Que si je n'ay exploicté si bien que ceux-la eussent peu faire, pour le moins ce n'a point esté faulte de bon vouloir et courage. Et quand bien ce que j'ay faict ne serviroit que d'acheminer les autres ci-apres, et, comme on dit, rompre la glace, je n'estimerois point avoir perdu ma peine.

Mais il y a deux poincts ausquels j'ay à respondre : l'un est, pour parler ouvertement, comment moy qui

ne fay profession de bien parler mon langage, ay voulu faire du critique; l'autre, à quel tiltre je me suis ingeré de parler si avant de ces autres quatre langages, du grec, du latin, de l'italien, de l'espagnol. Quant au premier poinct, Horace me fera ce bien d'y respondre pour moy, et dire que, combien que la queue ne puisse trencher, elle ne laisse de faire trencher les cousteaux qu'on y aguise[1]. Quant au second, je respon que je n'ay point parlé de ces langages comme clerc d'armes[2]; mais que, quant au grec, feu mon pere Robert Estienne m'y feit instituer quasi dés mon enfance, et mesmes avant que d'apprendre rien de latin (comme je conseilleray toujours à mes amis de faire instituer leurs enfans, pour plusieurs bonnes et importantes raisons, combien que la coustume soit aujourdhuy autrement), et n'est pas de maintenant, Dieu merci, que je commence à faire essay publiquement, comment j'ay employé le temps en l'estude tant de ceste langue qu'aussi de la latine. De la langue italienne je confesse avoir eu meilleure cognoissance autresfois, que je n'en ay pour le present (car il me fut une fois bon besoin, en un voyage de Rome à Naples, de parler italien correct, pour oster le souspeçon qu'on avoit sur moy que j'estois François, au temps que la guerre estoit nouvellement allumee à Sienne); mais, pour avoir sejourné assez longuement és meilleures villes d'Italie, sont demourez en ma memoire quelques vieux registres de la plus grande part de

1. Allusion à ce passage de l'*Art poétique :*

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi :

ce qui est la traduction d'un mot que, suivant Plutarque, Isocrate s'appliquait à lui-même.

2. C.-à-d. comme un *clerc* (ecclésiastique) parlerait d'*armes*.

leurs façons de parler, desquels je me sers quand j'en ay besoin. Quant à la langue espagnole, je confesse que ce peu que j'en sçay, je ne l'ai appris en Espagne, mais tant par la communication que j'ay eue avec les Espagnols en Angleterre et en Flandre, que par les livres escripts en leur langue. Et ce peu n'a esté si petit qu'il ne m'ait semblé pouvoir suffire pour juger quels avantages nostre langue avoit sur elle : de quoy seulement il est question maintenant.

Voila, lecteur, la response que j'ay voulu faire à ces deux poincts : vous priant de rechef de prendre le tout en bonne part, et desirant que à quelqu'un de ces messieurs, qui ont peult-estre meilleure cognoissance de ces langues que je n'ay, et ont aussi plusieurs autres bonnes parties requises à un tel ouvrage (duquel il me suffit d'avoir tiré les premiers traicts), il prenne envie quelque matin de le mettre à fin et perfection. A Dieu.

TRAICTÉ
DE LA CONFORMITÉ
DU LANGAGE FRANÇOIS
AVEC LE GREC.

LIVRE PREMIER.

ADVERTISSEMENT

Touchant l'ordre qu'il veult tenir.

D'autant que mon subject est de choses qui n'ont aucune liaison ensemble, ni continuation de propos, et que par consequent elles ne se peuvent bonnement renger en certain ordre d'elles-mesmes, je me suis advisé, tant pour desmesler plus aiseement la matiere que j'ay entrepris de traicter, que pour l'aisance aussi de ceux qui se vouldront aider de ce mien labeur, de prier Priscian[1] et ses compagnons de me prester l'ordre des huict parties d'oraison, lequel ils tiennent ordinairement en leurs escholes : ce qu'ils m'ont ottroyé, à la charge que je ne leur bailleray jamais soufflet. Toutesfois je leur ay laissé la partie qu'ils nomment *interjec-*

1. Priscien est auteur d'un ouvrage sur *la Grammaire*, en 18 liv. et en latin, qui a été la base de l'enseignement jusqu'à la renaissance des lettres.

peult rapporter particulierement à une partie d'or
à l'occasion de quoy j'ay pensé que le plus exp
estoit de les mettre à part, sans leur cercher autre
que celui auquel ma memoire les auroit arrengees
le troisieme livre, j'ay reservé les mots de la
françoise, dont les uns sont entierement et pu
grecs, les autres ont leur etymologie du grec.

Au demeurant, quant aux exemples grecs, m
tention a bien esté, à fin de gaigner papier[1], de n'a
que ceux que je penserois estre les plus malaisez
ver : m'asseurant tant de la diligence des lecteu
dieux de ceste langue, qu'ils feroyent leur dev
cercher le reste. Toutesfois, si par mesgarde j'ay
pagné quelques miens propos d'exemples assez
muns, les lecteurs qui ne seront fort avancez
cognoissance de la langue grecque, ne devront t
mauvais, ce me semble, que je les aye relevez d'
de peine ; et à l'esgard de ceux qui y sont fort av
je leur conseille de passer oultre, et de s'arrester
ment aux endroicts où ils rencontreront des observ

confesse bien aussi que j'ay un peu extravagué[1], rant quelques façons de parler françoises, qui ont besoin d'explication à l'endroict de plusieurs ains, desquels ce Traicté pourra tomber : mais je ettray à leur discretion de considerer que ce dont ils asseront bien, et ne feront compte, sera peult-estre gneusement recueilli d'un autre. Et comme il est alaisé de faire un bon banquet où il n'y ait trop ni rop peu, mais il vault bien mieulx qu'il y ait trop, d'autant que ce qui demeure n'est pas perdu ; ainsi est-il difficile de garder si bien mesure en traictant tels argumens, que rien n'y soit d'abondant et que rien n'y defaille. Mais il est bon remede à ce qui se trouvera ici estre abondant : car les lecteurs n'auront qu'à le laisser. Et toutesfois ce qui aura esté laissé par ceux de ma ation, fera grand bien à quelques estrangers, qui 'auront point encores esté desjeunez de telles manieres e parler, ou pour le moins ne les auront goustees avec lle saulse.

CHAPITRE PREMIER.

DU NOM FRANÇOIS.

En quoy particulierement il est conforme au Nom grec.

Observation 1. Entr'autres choses qui sont comme : la suite et train du nom (que les grammairiens latins ppellent *nominis accidentia*), il y a les cas, au devant esquels nous mettons ou des articles, ou des particules ui tiennent lieu et font office d'articles. En quoy nous 'ensuivons pas les Latins (qui n'ont point ceste

1. Ce verbe signifiait seulement *sortir de son sujet.*

partie d'oraison), mais les Grecs. Or, comme j'entens ce propos ou des articles, ou des particules qui tiennent lieu d'articles, je le declareray quand je traicteray de ceste partie d'oraison; et pour le present parleray du second cas, appelé *genitif*, sçavoir est d'aucuns usages siens, esquels nostre langue est de fort bon accord avec la greeque, et avec lesquels, au contraire, la latine n'ha rien de commun.

Nous disons : Manger du pain, manger le pain; et quelquesfois sans ces particules *du* et *le*, Manger pain, comme en ce propos : Il a juré qu'il ne mangeroit jamais pain ni boiroit vin qu'il n'eust faict cela. Lesquelles façons de parler ne peuvent estre discernees par les Latins, qui disent indifferemment *panem edere*; mais les Grecs les discernent tresbien, usans de ces trois manieres correspondantes aux trois nostres : Φαγεῖν τοῦ ἄρτου, Φαγεῖν τὸν ἄρτον, Φαγεῖν ἄρτον. Et ceste difference de construction n'ha point lieu en ces exemples seulement ou en semblables (comme Manger *du* fruit, Boire *de* l'eau), mais s'estend jusques à toutes les autres locutions esquelles le genitif nous declare une part et portion seulement de la chose dont il est question. Car la mesme distinction que nous mettons entre Il lui a desrobé son argent, et, Il lui a desrobé *de* son argent, est mise par les Grecs entre Ἔκλεψε τὰ χρήματα αὐτοῦ, et Ἔκλεψε τῶν χρημάτων αὐτοῦ; et n'y a point de doubte que comme les Grecs, quand ils disent Ἔκλεψε τῶν χρημάτων αὐτοῦ, laissent à entendre μέρος ou autre mot semblable, nous pareillement en ceste façon de parler, Il lui a desrobé de son argent, ne voulions qu'on entende *partie* ou *une partie*, et que ce soit autant que si nous avions dict : Il lui a desrobé *une partie* de son argent. Au moyen de quoy, ce que Thucydide dit au commencement de son livre v, καὶ διελὼν τοῦ παλαιοῦ

τείχους, le latin ne le sçauroit traduire mot à mot et sans rien adjouster; mais si fera bien le françois, quand il dira : Et ayant retrenché *de* la vieille muraille; suivant la mesme difference qu'il met entre : Il fault retrencher cela, et, Il fault retrencher *de* cela. Et toutesfois ni Laurent Valle, ni messire Claude de Seyssel n'ont pris garde à cest usage du genitif; car ils ont traduict ce passage comme si Thucydide eust dict : διελὼν τὸ παλαιὸν τεῖχος, combien que cela mesme qui suit les deust avoir advertis, κατὰ τὸ διῃρημένον τοῦ παλαιοῦ τείχους. Mais il n'est pas de merveille s'ils ne se sont arrestez à ceci, quand ils ont passé legerement choses de bien plus grande importance; donnans souvent aux lecteurs de leurs traductions des qui pro quo d'apothiquaire, comme j'ay monstré clairement en mon édition du Thucydide latin. Nous pouvons adjouster à l'exemple de Thucydide cestuy-ci de Xenophon[1] : αὐτὸς δὲ τῶν πώλων λαμβάνει, καὶ τῶν ἄλλων στρατηγῶν καὶ λοχαγῶν ἔδωκεν ἑκάστῳ πῶλον. Bien est vray qu'ici il vault mieulx entendre τινάς avec le genitif πώλων, que μέρος : ce qui revient tout en un au françois, qui dit *une* partie des chevaux, au lieu de *quelques-uns* ou *aucuns*.

Obs. 2. Continuant mon propos de l'usage du genitif, je diray une chose fort digne d'estre notee : c'est que comme les Grecs, devant un genitif d'un nom propre d'homme ou de femme, omettent ce mot υἱός (c'est-à-dire fils), ou θυγάτηρ (qui est à dire fille), ainsi le vieil françois omettoit ce mot *fils* en tel endroict, ou pour le moins devant le genitif d'un nom propre d'homme; et luy laissoit sa place justement entre l'article et le genitif, ne plus ne moins que les Grecs la laissent à υἱός. De quoy je m'apperceu premierement en

1. *Anabase*, IV, 5.

lisant les romans; mais depuis je me suis trouvé en des lieux où on retient encores ceste façon de parler. Et ce qui m'en a faict adviser, est que deux papetiers freres, qui m'ont faict le papier sur lequel est imprimé ceci, estant fils d'un qu'on nommoit Henri, sont appelez par ceux du lieu, et mesmement par les vieilles gens, les d'Henri, au lieu de dire les fils d'Henri; comme le Grec diroit : οἱ Ἑῤῥίκου ou οἱ τοῦ Ἑῤῥίκου, pour οἱ υἱοὶ τοῦ Ἑῤῥίκου. Et ay pris garde expresseement qu'ils ne disent pas les Henris (comme on appelle moy et mes freres les Estiennes, du surnom[1] de nostre pere, au lieu de dire, *les* fils d'Estienne), mais ainsi que je vien de dire, asçavoir *les* d'Henri, et consequemment, *des* d'Henri, *aux* d'Henri, pour τῶν Ἑῤῥίκου, τοῖς Ἑῤῥίκου. Laquelle façon de parler me fait penser (et croy que tout homme de bon jugement me donnera sa voix) que si le vieil françois estoit bien espluché, on y trouveroit grand nombre de manieres de parler, lesquelles estans descendues de la langue grecque ou de quelque autre bonne race, ont esté fort inconsidereement et à grand tort bannies de nostre langage; et estans remises en leur entier (ce qui ne seroit impossible), luy feroyent pour le moins autant d'honneur que luy font de deshonneur un tas de mots nouveaux et façons de parler nouvelles, qui sans aucun aveu sont entrees par les fenestres aux bonnes maisons de France.

Obs. 3. Venant, par ordre, du genitif au datif, je traicteray des façons de parler esquelles devant iceluy on omet un autre datif du nom substantif; comme quand

1. Ce terme, au XVIe siècle, était souvent employé comme synonyme et dans le sens de *nom*. « Les miens, dit Montaigne dans les *Essais*, II, 16, se sont autresfois *surnommez* Eyquem. » Or, Eyquem était en réalité, non pas ce que l'on appelle aujourd'hui le surnom, mais bien le *nom* de sa famille.

ı dit ἐν τούτῳ, devant ce datif τούτῳ on omet un ıtre datif du nom substantif, asçavoir χρόνῳ ou καιρῷ. ıinsi en est-il quand on dit ἐν τῷ παρόντι. Et mesmes ɹuelquesfois ceste omission se fait entre l'article et l'ad-ɹerbe, comme quand on dit ἐν τῷ μεταξύ, ou ἐν τῷ προτοῦ. Tout ainsi en faisons-nous en nostre langue, non-seulement au datif, mais aussi aux autres cas. Car quand nous disons *ce pendant*, il est tout clair que nous omettons *temps*, tellement que *ce pendant* correspond à ἐν τῷ μεταξύ : *pour le present* (au lieu de dire *pour le temps present*) se rapporte à ἐν τῷ παρόντι; *par le passé* (c'est-à-dire *par le temps passé*) est conforme à ἐν τῷ προτοῦ.

Comme aussi le grec dit : Οὐχ ἑώρακα αὐτὸν ἐκ πολλοῦ, omettant en la fin χρόνου; le françois pareillement : Je ne l'ay point veu il y a bonne piece; laissant ce qui doibt estre entendu au bout, asçavoir *de temps*; car pour faire la locution entiere, il fauldroit dire : Il y a bonne piece de temps. Il est vray qu'on ne garde pas tousjours cest ordre; mais on dit quelquesfois : Il y a bonne piece que je ne l'ai veu. Et voici dont est venu ce mot *pieça;* duquel pource que maintes personnes usent à crédit, et, sans sçavoir comment, les autres le rejectent, aussi bien que *bonne piece*, comme sentans trop leur place Maubert, j'en diray mon opinion, et par mesme moyen monstreray un usage de ce *pieça*, qui peult beaucoup esclarcir ceste façon de parler grecque, πολὺς ἤδη χρόνος. Je di donc que quand nous parlons ainsi : Pieça qu'il est venu, c'est autant que si nous disions : Il y a bonne piece de temps qu'il est venu. Toutesfois ce *pieça* ici ha meilleure grace en la fin qu'au commencement, en changeant l'ordre des mots ainsi : Il est venu pieça. Comme aussi on dit : J'ay parlé à luy n'agueres, au lieu de : Il n'y a gueres que j'ay parlé à luy. Auquel ordre

ainsi renversé doivent soigneusement prendre garde ceux qui sont studieux de la langue grecque, afin de ne trouver estranges ces locutions (lesquelles je sçay avoir donné beaucoup de peine à plusieurs, et à moy le premier) qui sont assez communes : Ἦλθε πρός με, οὐ πολὺς χρόνος, et Οὐκ ἦλθε πρός με, πολὺς ἤδη χρόνος. Et de faict, si on pense accorder ces façons de parler avec le latin, on se tourmenteroit beaucoup en perdant sa peine. Car jamais ni Priscian, ni aucun de ses compagnons ne consentira qu'on die : *Venit ad me, non multum tempus,* ou *Non venit ad me, jam multum tempus.* Et mesmes qui ne maniera dextrement ces deux locutions grecques, Ἦλθε πρός με, οὐ πολὺς χρόνος, et Οὐκ ἦλθε πρός με, πολὺς ἤδη χρόνος, jamais ne les mettra d'accord avec la grammaire grecque (car ceste eschapatoire est trop lourde, de dire que les Grecs mettent quelquesfois le temps au nominatif, et d'alleguer ὅσαι ἡμέραι, dont vient ὁσημέραι); mais si on vient à changer l'ordre des mots et resouldre ceste locution, Ἦλθε πρός με, οὐ πολὺς χρόνος, en Οὐ πολὺς χρόνος ἐξ οὗ ἦλθε πρός με, et en faire autant de l'autre, on sortira incontinent de toute difficulté. Et qui m'apprend ceci? le françois qui use de ces locutions en toutes les deux sortes, quand il dit : Il est venu n'agueres, au lieu de : Il n'y a gueres qu'il est venu; et : Il est venu pieça, au lieu de, Pieça qu'il est venu; ce que les autres disent : Il y a bonne piece qu'il est venu. Voila comment le langage françois nous achemine à la cognoissance du grec.

Or, combien que mon intention soit de m'estudier à briefveté en ce Traicté tant qu'il me sera possible, au moyen de quoy je n'aye deliberé d'entrer en plusieurs contestations sur lesquelles il me seroit force d'extravaguer; si fault-il que je prie le lecteur de prendre en patience une digression que je feray ici, à propos de ce

que j'ay tantost dict, qu'aucuns rejectoyent *pieça* et *bonne piece* (en la signification de πολὺς χρόνος), comme sentans trop leur place Maubert. Et croy qu'il ne plaindra le temps qu'il aura employé à la lecture de mon discours; car oultre ce que la matiere en est plaisante et prouffitable, j'espere que la conclusion en sera trouvee bonne. J'entray un jour en dispute avec quelques-uns qui faisoyent profession et avoyent aussi le bruit de bien parler nostre langage. Le motif de la dispute vint des vers suivants, de la traduction du IVe livre de l'*Eneide* de Virgile[1] :

Pieça la roine estant au vif touchee
D'un grief souci, à sa playe cachee
Donnoit dedans ses veines nourriture :
Et la cuisante et secrette poincture
Du feu couvert, qui la brusle et enflamme,
Alloit tousjours gaignant place en son ame.

Laquelle traduction (qui n'a point encores esté mise en lumiere) j'opposois à ces deux autres qui sont imprimees il y a ja longtemps.

1. C'est le commencement du chant indiqué. — La première traduction citée par H. Estienne n'a pas été, je crois, imprimée : au moins l'ai-je cherchée en vain. La seconde est empruntée à la traduction complète de des Masures : elle fut composée vers le milieu du XVIe siècle; la troisième appartient à Joachim du Bellay, qui traduisit seulement le IVe et le VIe livre, au même temps que des Masures, 1552, et curieux, disait-il, de rivaliser avec lui.

Voici comment un devancier de ces traducteurs, celui qui, parmi nous, mit le premier en vers l'*Énéide*, Octavien de Saint-Gelais, avait rendu le même passage, à la fin du XVe siècle :

Et cependant flamme molle mangeoit
Toutes ses moëlles, et les endommageoit :
Sous sa poitrine vivoit secrette playe
Qui doulcement sa rigueur y desploye...

L'une est :

Mais cependant la roine en sa pensee
D'un grief souci durement offensee,
Nourrit la playe aux languissantes veines,
Sechant d'un feu secret en tristes peines.

L'autre est :

Mais cependant la roine ja blessee
D'un grief souci, nourrit en sa pensee
Ce qui la blesse, et sent dedans ses veines
L'aveugle feu des amoureuses peines.

J'opposois, di-je, ceste premiere traduction, qui se commence par ce mot *pieça*, aux deux suivantes, comme de l'or à de l'argent; et monstrois comment le traducteur (lequel pour maintenant se passera bien d'estre nommé) avoit usé de mots bien choisis, ayans grande force et energie, et remplissans doulcement les oreilles, et au demeurant non moins propres en leur endroict que les Latins : item, comment il n'avoit rien perdu du sens de son auteur, mais avoit recerché mesmes la proprieté des epithetes : brief, comment il me sembloit avoir faict devoir de bon traducteur trop[1] mieulx que les deux autres. Sur quoy on commença incontinent à s'attacher à ce mot *pieça*, comme indigne de tenir un tel lieu; et alleguoyent pour toute raison que c'estoit un mot vil, et (s'il estoit licite d'ainsi parler) roturier, pource que le populasse en usoit. Sur quoy ayant faict plusieurs replicques, et quelques questions joyeuses touchant les degrez de noblesse qui estoyent entre les mots (à propos de ce qu'ils appeloyent cestuy-la *roturier*[2]), pour toute response ils me renvoyerent à

1. *Beaucoup* : c'était alors une acception fréquente du mot *trop*. Balzac a condamné *trop mieux* dans ses *Lettres* : XVIII, 8.

2. Malherbe et Pascal, on le sait, ne rejetaient pas plus ces termes-là que H. Estienne.

la cour : et cependant pour ce seul mot condamnerent ceste traduction, de l'excellence de laquelle je fay juges les muses françoises. Or, afin qu'on sçache à quoy tend ce discours, je di que par ceci on peult cognoistre le povre ordre qui est pour le jourdhuy au langage françois (dequoy je me suis desja plaint cidessus). Car l'auteur de ceste traduction a esté nourri, dés son enfance, en cour, comme aussi ceux contre lesquels je disputois; et toutesfois le mot que cestuy-la avait approuvé, ceux-ci le rejectoyent totalement[1]. Et nous esbahissons-nous du desordre qui est pour le jourdhuy en nostre langage, veu que ceux qui se vantent d'en pouvoir ordonner et en donner loix aux autres, ne s'accordent pas ensemble? Mais quelle pitié sera-ce si nous voulons bannir autant de mots que nous trouverons estre en usage entre le populaire; et principalement quand il n'y en a point d'autres, ou pour le moins de si propres? Il est certain que c'est le vray moyen de faire nostre langage belitre et coquin[2] : car quand il aura perdu le sien, ne sera-il pas force qu'il coquine l'autruy? Or, quant à moy, pour conclusion, je di, puisque l'usage de nos mots est si mal asseuré qu'on le peult dire (par maniere de parler) estre fondé sur la glace d'une nuict, à l'endroict de ceux qui le veulent aujourdhuy gouverner, que c'est une grande folie de s'y arrester; et qu'au lieu de rejecter ce qui est de l'ancien françois, quand il aura passé par la bouche du commun peuple, nous devons

1. « On a remplacé *pieça*, dit M. Génin, par *il y a longtemps*, cinq syllabes pour deux, et l'impossibilité d'entrer en vers. Notre langue a réellement beaucoup gagné! »

2. Indigent et mendiant. Primitivement *bélitre* signifiait *fainéant*, d'où *indigent* et aussi *stupide*. Un *coquin* c'était un mendiant, et ce nom venait, disait-on, de ce que de telles gens étaient toujours disposés à hanter les cuisines (*coquinas*).

dire ce que disoit Ciceron parlant de l'orthographe latine[1] : *Usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reservavi.* Et specialement quant à *pieça*, d'autant plus avons-nous grand tort (à mon jugement) de le vouloir bannir de nostre langage, que nous voyons que les Italiens, à nostre imitation, ont dict *un pezzo.* Je di d'avantage que ce traducteur a prudemment faict d'avoir voulu exprimer la vraye signification du mot de Virgile, *jamdudum*, et qu'au contraire les deux autres l'ont trop legerement changé en *interea*, disans *cependant*, de peur d'user de *pieça.* Et toutesfois encores eussent-ils peu trouver l'interpretation de *jamdudum* par autres mots (s'ils ne pouvoyent par un seul), en omettant la particule *at*. Car celuy qui a dict :

Mais cependant la roine en sa pensee,

pouvoit dire :

Ja[2] de long temps la roine en sa pensee...

Et me semble que oultre ce qu'il eust plus fidelement traduict le sens, le vers eust eu pour le moins aussi bonne grace. Autant en est-il de l'autre; car au lieu de dire :

Mais cependant la roine ja blessee,

il eust pu dire :

Ja de long temps la roine estant blessee...

Et mesmes en gardant la particule *at* (laquelle, à dire la verité, je n'eusse voulu laisser), il pouvoit dire :

Mais de long temps la roine estant blessee.

1. *Orator*, c. 48.

2. *Déjà :* toutefois, en 1607, Malherbe, dans son Commentaire sur les poésies de Desportes, remarquait, au sujet de *ja*, que ce mot était vieux et ne s'employait plus que parmi les paysans.

Obs. 4. Nostre langage, à l'imitation du grec, use de plusieurs autres façons de parler defectueuses ou imparfaictes (que les Grecs appellent elliptiques), c'est-à-dire esquelles default quelque nom, mais duquel toutesfois elles se peuvent aiseement passer, d'autant qu'il y est entendu aussi bien que s'il y estoit. Et pour n'aller loing cercher exemple, je di souvent en ce Traicté : le françois, au lieu de dire : le langage françois. Ainsi est-il quand nous disons : il a bien estudié au grec. Item : il parle du latin de cuisine, il parle du latin friand; desquelles deux locutions (je diray ce mot en passant) nous usons comme contraires, combien que la raison semble vouloir plustost qu'elles s'accordent, aussi bien que les frians s'accordent avec la cuisine. Les autres disent : gros latin, et au contraire du latin sublin, celuy qui est le plus fin ; comme aussi generalement on dit : il est sublin, pour dire, il est exquis. Il est vray que je demanderois volontiers à tels parleurs qu'ils[1] eussent faict si les martres sublines[2] n'eussent peu trouver le chemin de France. Mais pour retourner à nostre propos, les Grecs omettent en la mesme sorte le mot γλῶσσα, qui signifie langue ou langage, comme on peult veoir en ce passage de Lucian, au dialogue intitulé *Jupiter tragœdus*[3] : Οὐχ ἅπαντες, ὦ Ζεῦ, τὴν Ἑλλήνων συνιᾶσιν : car il

1. *Ce* est omis dans cette construction et l'était très-fréquemment à cette époque.

2. Ce sont les martres *zibelines*, martres de Sibérie, dont le poil est particulièrement fin et recherché. C'est uniquement par corruption, comme le remarque Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, qu'on les a appelées *sublimes*, *sublines*, ou comme l'écrit Nicot, *soublines*.

3. Ce dialogue de *Jupiter tragédien*, plusieurs fois cité, appartient comme celui de *Jupiter confondu*, qu'on trouvera mentionné plus loin, au genre des Dialogues des Dieux où a excellé Lucien. Seulement, tandis que dans ceux-ci l'auteur, vif et enjoué, se

fault entendre τὴν Ἑλλήνων γλῶσσαν ; comme aussi ils disent τὴν Ἑλληνικήν ou τὴν Ἑλληνίδα, omettans ce mesme mot. Et d'autant plus la maniere de parler françoise doibt estre tenue pour authentique, qu'elle est autorizee par ceste grecque. Au contraire nous en avons une autre qui (à l'aveu seulement de quelques fripons) a trouvé plus grand credit qu'il ne luy appartenoit; car on dit aujourdhuy : Cestuy-la est bon latin et bon grec, pour signifier : cestuy-la sçait bon latin et bon grec. Et toutesfois ceux mesmes qui parlent en ceste sorte, il est certain qu'ordinairement quand ils diront : Cestuy-la est bon François, ils vouldront qu'on l'entende autrement, et que ce soit autant que s'ils disoyent : Il tient le parti des François, ou, Il maintient fort et ferme les François; ce qu'on dit communeement : Il est François pour la vie. Qui est aussi une autre façon de parler assez estrange, si on la regarde de pres; car qui est celuy qui ne vouldroit maintenir le parti des François pour vivre? Et cependant on entend le contraire; car c'est autant que si on disoit : Il est François pour mourir; de laquelle locution on-use aussi quelquesfois[1]. Mais un bon entendeur accordera aiseement ceci qui ha apparence de contrarieté, et considerera que quand on dit : Il est François pour la vie[2], on veult donner à entendre : il maintient le parti de France jusques à y vouloir employer sa vie, et (comme on dit autrement) jusques à la

borne à railler rapidement les fables du paganisme, il attaque dans ceux-là, avec plus d'étendue et d'audace, les principes mêmes de toute religion.

1. On dit encore aujourd'hui, dans ce sens, en langage vulgaire : Il est français *à mort*.

2. Cela peut signifier tout simplement aussi, *pour tout le temps de sa vie;* c.-à-d. qu'il ne perdra qu'avec la vie l'amour de la France.

derniere goutte de son sang. Voila comment quelquesfois diverses manieres de parler, et mesmement ayans des mots contraires, reviennent tout en un, quant à la signification. Et ceci se peult veoir fort clairement par cest exemple familier : c'est que n'estant rien plus contraire que le feu et l'eau, toutesfois quand une maison brusle, l'un crie : Au feu, et l'autre crie : A l'eau; et cependant tous deux ont une mesme intention. Or, cest advertissement pourra servir non-seulement pour quelques autres façons de parler que nous avons en nostre langue, mais aussi (et encores plus) pour la grecque, qui est merveilleuse en telles locutions, lesquelles, tenans chemin contraire, ne laissent toutesfois au bout de s'entrerencontrer. Mais pour retourner au propos de ceste belle locution, Il est bon latin, je pense qu'elle soit de la mesme forge qu'est ceste-ci : C'est une bonne espee, ou Une rude espee; au lieu de dire : Il met bien la main à l'espee, ou plus briefvement, C'est un homme d'espee[1].

Mais je laisse la ces parleurs heteroclites, et vien à un autre exemple de ces locutions defectueuses. Nous disons ordinairement : Habillé à la françoise, à l'angloise, à l'italienne, à l'espagnole, à l'allemande, à la grecque, à la turquesque; au lieu de dire : Habillé à la façon françoise, ou, à la mode françoise, ou, à la coustume françoise, et ainsi des autres. Et non-seulement en ceste maniere de parler, mais en plusieurs autres nous omettons ce mesme mot; comme quand nous disons : Je vous traicteray à la françoise, Il ha le

1. Le XVIIe siècle a montré pour ces sortes de métonymies un goût tout particulier. Quant à la dernière locution citée, elle désignerait seulement, aujourd'hui, un homme engagé dans la carrière des armes.

ventre à l'espagnole[1]. Aussi quand nous disons : Cela est faict à l'antique. Or, comme telle omission du mot *façon* ou *mode* est ordinaire en telles locutions, aussi est ordinaire en grec l'omission de ἔθος (qui signifie le mesme), en semblables manieres de parler; comme on peult veoir par les exemples suivans. Thucydide, en son livre VII, en la page 252 de mon edition, κατὰ δὲ τὸ νησιωτικὸν, μᾶλλον κατειργόμενοι. Et luy-mesme (si j'ay bonne memoire) en quelqu'autre endroict, ἐσταλμένος ἐς τὸ βαρβαρικόν[2]. Lucian, en la fin de l'opuscule intitulé *Dionysius*[3], τοὐντεῦθεν δὲ ἤδη ἀφεθείσης αὐτοῖς τῆς μέθης, σιωπῶσι, καὶ πρὸς τὸ ἀρχαῖον ἀνατρέχουσι. Et je ne doubte point que Menandre n'eust usé de ce mesme mot ἀρχαῖον (omettant ainsi ἔθος) au passage auquel Terence a dict, *Antiquum obtines, Andr.*, act. IV, scen. v[4] : *Optime hospes! Pol, Crito, antiquum obtines;* et m'esbahi comment Donat y fait quelque difficulté, amenant encores une autre exposition. Il est vray qu'ici on peult bien aussi entendre quelqu'autre mot que *morem*, asçavoir *ingenium*, ou *animum*, ou *institutum*, comme advertit le mesme commentateur, n'oubliant *morem* entre les autres. Et de faict, en ce passage de Plaute, — *Antiquum obtines hoc*

1. C'est, sans doute, avoir peu de ventre, le ventre peu saillant : allusion à la sobriété renommée des Espagnols. *Traiter*, dans la proposition précédente, paraît vouloir dire *faire manger*.

2. Je ne crois pas que cette locution, fort grecque d'ailleurs, se trouve dans Thucydide. J'ajouterai qu'elle n'est pas indiquée dans le *Lexique* de cet auteur par Bétant, Ier vol., 1843, Genève, in-8°. On rencontre du moins une forme analogue à celle-ci dans le XXVIIe dialogue des Morts de Lucien : ἐς τὸ βαρβαρικὸν ἤχθετο.

3. C'est un morceau qui paraît avoir servi d'introduction à des lectures publiques. Il est intitulé Προςλαλιὰ ἢ Διόνυσος, Prologue (préface, petit discours) ou Bacchus.

4. Chiffre inexact : c'est la scène VIII.

tuum, tardus ut sis[1], il ne fauldroit pas entendre *morem*, mais *ingenium* (car *institutum* ne semble pas convenir bien ici); sinon qu'on voulsist[2] prendre *antiquum* en forme de substantif, au lieu de *antiquum morem*, comme quand Juvenal a dict :

> Antiquum et vetus est alienum, Posthume, lectum
> Concutere[3], etc.;

il a pris *antiquum est* pour *mos antiquus est*.

Or, à propos de ce que j'ay dict, que quand nous parlons ainsi, Habillé à la françoise, nous omettons ce nom *façon*, ou *mode*, ou *coustume*, il fault noter que pareillement quand nous disons : Habillé de noir, ou, Vestu de noir, Vestu de gris, Vestu de verd, nous omettons un nom substantif qui se doibt joindre avec ces adjectifs; car il est certain que nous voulons dire : Vestu d'habillement noir, d'habillement gris, d'habillement verd. Ainsi en est-il quand nous disons : Vestu de dueil. Or, ne fault-il doubter que telle omission ne soit venue de l'imitation des Grecs, lesquels ont coustume d'omettre ainsi ἱμάτιον ou ἱμάτια. Lucian, au dialogue intitulé *Timon*, προςωπεῖον περιθέμενος ἐρασμιώτατον, διάχρυσον καὶ λιθοκόλλητον, καὶ ποικίλα ἐνδὺς, ἐντυγχάνω αὐτοῖς. Il se trouve aussi d'autres telles omissions en ces deux langages, asçavoir omissions d'un nom substantif ayant convenance avec le verbe, et estant comme de sa parenté, comme ἱμάτια ha convenance avec ἐνδύς, et *habillement* avec *vestu*. Et mesmes on peult joindre au verbe un nom verbal ou ayant forme de verbal, et dire :

1. *Mostellaria*, act. III, sc. II. Le texte porte : *Antiquum hoc obtines tuum, ete.*

2. Ancienne forme de conditionnel du verbe *vouloir*.

3. *Sat.* VI, 21.

Habillé d'habillement, Vestu de vestement, comme en grec, ἐνδύματα ἐνδύς[1].

Ne plus ne moins aussi que quand nous disons : C'est vostre plus court, ou, C'est vostre plus long, ou, Menez-moy par le plus court, nous omettons ce mot *chemin*, comme aisé à entendre; aussi les Grecs ont accoustumé, en ceste façon de parler, d'omettre ὁδός, qui signifie *chemin*. Lucian, en son opuscule qu'il a intitulé *Scytha*, κἀγὼ ἐπίτομόν τινα ταύτην ἐξεῦρον αὐτῷ, ὅπως, etc. Et fault noter tout d'un train que comme nous usons de ceste façon de parler : Un plus court chemin, par metaphore ou translation, au lieu de dire : Un moyen plus aisé; aussi disent les Grecs ἐπιτομωτέραν ὁδόν (qui signifie proprement, Plus court chemin) en ceste signification. Et mesmes sans aller plus loing, en ce passage que je vien d'alleguer, Lucian prend ἐπίτομον ὁδόν (car il fault entendre ὁδόν comme j'ay dict) pour un moyen aisé. Et quant à ceste signification metaphorique, les Latins sont de la partie avec les Grecs et nous (car ils usent ainsi de leur *via*); mais ils n'en sont pas quant à l'omission, car ce n'est pas leur coustume de dire *compendiariam* ou *brevem mihi indicato*, au lieu de *compendiariam viam*, ainsi que j'ay monstré que les Grecs omettent leur ὁδόν et nous nostre mot *chemin*, quand nous disons : Monstrez-moy le plus court.

Ce mot de *court* me ramentoit[2] ce que j'ay tantost dict, que les Grecs omettoyent souvent devant un verbe un nom substantif qui estoit de sa parenté, c'est-à-dire

1. Le goût des pléonasmes, particulier aux Grecs et aux Latins, ne devait pas subsister dans notre langue : néanmoins on en trouve quelques-uns dans l'éloquence et la poésie au XVIIe siècle.

2. Du verbe *ramentevoir*, rappeler : il a duré jusqu'au milieu du XVIIe siècle. *Ramenteur*, c'était celui qui faisait ressouvenir, qui donnait des avis.

'accordant ou correspondant à sa signification et estant
ien à propos d'icelle; lequel nom substantif se joind
vec l'adjectif qu'ils mettent. Exemple : Ὡς βαθὺν ἐκοι-
ήθης, ὦ τέκνον. Item, Ἦ ῥα πολύν τιν' ἔπινες ὄκ' εἰς εὐνὰν
κτεβάλλευ[1]; car avec ἐκοιμήθης il fault entendre ce nom
ubstantif ὕπνον, qui se joigne avec βαθύν; et avec ἔπινες
oibt estre entendu οἶνον pour joindre avec πολύν. Or, je
i que ce mot de *court* me fait souvenir de ceci, pour
e qu'en certaines manieres de parler nous usons de
ourt et de *long*, esquelles semblablement nous omettons
nom substantif accordant au propos que nous tenons.
xemple : Je vous prie, escoutez-moy; je vous le feray
ourt; ou, Si vous avez à me dire quelque chose, ne
ne le faictes pas long. Item : Comment? n'avez-vous pas
ncores disné? vrayement vous le faictes bien long. Il est
out evident qu'en ces façons de parler nous omettons
n mot, mais lequel s'entend aiseement. Car quand je
arle ainsi : Si vous avez à me dire quelque chose, ne
ne faites pas long, c'est autant que si je disois : Ne me
ites pas long propos. Il est vray que quand on use de
ı locution entiere, on dit plustost : Ne me tenez pas
ng propos. On pourroit bien aussi entendre *dire*, et
ue ce fust autant que si on parloit ainsi : Ne faites pas
otre dire long. Car nous usons souvent de cest infinitif
ire (ainsi que les Grecs usent souvent de leurs infini-
fs) au lieu d'un nom; comme, Je trouve vostre dire
isonnable. Ainsi est-il de l'autre exemple, N'avez-
ous pas encores disné? vrayement vous le faites bien
ng. Car c'est-à-dire, Vous faites votre disné bien
ng. Item quand nous disons : Je ne la feray pas longue
, c'est autant que si nous disions : Je ne feray pas

1. Le premier de ces passages se trouve dans les *Dialogues des eux marins* de Lucien (le IIe); le second est un vers d'une *ylle* de Théocrite, *Épithalame d'Hélène*.

longue demeure ici. Et fault noter en ces façons de parler que les articles *le* et *la* tiennent comme la place du nom omis. Mais il ne fault pas penser que nous facions ces omissions semblables aux grecques que j'ay amenees cidessus, en telles locutions seulement esquelles nous usons de ces mots *court* et *long*, ou *courte* et *longue*. Car si on y prend garde, on trouvera plusieurs autres exemples en diverses façons de parler. Et mesmes ceste-ci, qui est ordinaire, est du tout[1] semblable à celle de Theocrite, que j'ay alleguee cidessus ; c'est quand nous disons : Je boy plus volontiers du clairet[2] que du blanc. Car il est evident que nous omettons ici ce mot *vin*, ainsi que Theocrite omet οἶνον. Mais l'omission de ce mesme mot se pourra trouver en quelques autres locutions, esquelles elle ne s'appercevra si aiseement; comme en ceste locution, qui est de la nature des precedentes, et où on use de l'article en mesme sorte : O qu'il est saoul! il en a bien avalé le galand, ou, Il s'en est bien donné ; il n'y a point de doubte que nous n'entendions, Il a bien avalé du vin. Tellement que ce passage de Theocrite se pourroit traduire ainsi par une mesme façon d'omission, Ἦ ῥα πολύν τιν' ἔπινες ὅκ' εἰς εὐνὰν κατεβάλλευ, Vous en avalastes bien quand vous alastes coucher, ou, Vous vous en donnastes tout vostre saoul.

Les Grecs ont quelques autres sortes d'omission, lesquelles nous ensuivons; et ceste-ci entre autres, quand ils omettent le nom verbal qui devroit estre joinct au verbe. Comme quand Lucian dit au dialogue appelé *Ni-*

1. *Entièrement, tout à fait :* « ex omni parte. » Cette locution, qui n'est plus usitée maintenant que jointe aux formes négatives, s'employait encore avec les phrases affirmatives au milieu du XVIIe siècle. Bossuet a dit dans l'un de ses premiers sermons : « Certes, il faut l'avouer, mes très-chères sœurs, cela est *du tout* admirable. » Voy. t. XX, p. 394 de l'édit. de Versailles, 1816.

2. Vin rouge, faible en couleur : *rubellum vinum*.

grin, μικρὸν φθέγγονται καὶ ἰσχνὸν καὶ γυναικῶδες, il est certain que ce n'est pas μικρόν pour μικρῶς, et ainsi consequemment, mais il fault entendre φθέγμα. Ainsi est-il quand nous disons : Il parle gresle ; car comme avec ἰσχνόν (qui signifie gresle) il fault entendre φθέγμα, ainsi avec *gresle* fault entendre, Un parler ; tellement que ce soit autant que si on disoit : Il parle un parler gresle. Car chascun sçait que nous usons de nos infinitifs en guise de substantifs, comme en ceste locution : Il ha un parler mauplaisant, ou, Il est maugratieux[1] en son parler. Item : Escoutez mon dire, ou, Je trouve bon vostre dire. Or, de la mesme sorte que nous disons, Il parle gresle, nous en disons plusieurs autres, comme, Il parle gros, il parle cas[2], Il parle gras, Il parle enroué, Il parle effeminé (qui est le γυναικῶδες de Lucian). Finalement, en parlant cidessus de quelques locutions esquelles les Grecs omettoyent et laissoyent à entendre ce mot μέρος, comme les François ce mot *part* ou *portion*, qui signifie le mesme, je n'ay monstré qu'un usage de ceste omission, asçavoir avec le genitif cas. Ici j'advertiray encores d'un autre usage ; c'est que quand nous parlons ainsi : Fendu ou parti en deux, ou en trois, ou en quatre, et ainsi consequemment, nous omettons ce mot *pars* ou *parties*, à la façon aussi des Grecs. Lucian, au dialogue intitulé *le Banquet* ou *les Lapithes* : διεῖλε δὲ τοῦ νυμφίου τὸ κρανίον ἐς δύο.

1. Pour *malplaisant*, *malgracieux*. *Mau* s'est ainsi modifié dans plusieurs autres mots, tels que *maugré* devenu *malgré* ; il a subsisté dans *maudire*, *maussade*, *etc.* Autrefois, au lieu de *mal*, *val*, *cheval*, on disait *mau*, *vau*, *chevau* : d'où *chevau-léger*, *etc.*

2. C.-à-d. sa voix est *cassée*. *Cas* est un vieux mot français qui veut dire brisé, rompu : de *quassare*. — Au sujet de toutes ces ellipses, Reiz, *Belga græcissans*, p. 340 et suiv., entreprend de prouver que le néerlandais ne le cède en rien à notre langue.

Obs. 5. J'avois deliberé de garder les noms qui s'omettoyent, pour la fin de ce chapitre; mais n'ayant peu traicter du genitif cas sans entrer en ce propos, j'ay pensé qu'il seroit bon de le poursuivre tout d'un train; ce que j'ay faict. Maintenant donc, afin de vuider du tout ceste matiere, je suis d'advis de parler des noms qui au contraire se mettent superfluement tant en une langue qu'en l'autre; puis je viendray aux autres especes de conformité particuliere entre le nom grec et le nostre. Les Grecs donc usent souvent sans besoin de quelques petits mots, entre lesquels sont ceux-ci, μόνος, ἄλλος, τὶς (et non pas τίς), et ne plus ne moins usons-nous des nostres qui ont mesme signification que ceux-ci. Venons aux exemples, et premierement de μόνος. Lucian, en l'opuscule qu'il a intitulé *Pseudologistes*[1], Καὶ τοὺς ὁμιλητὰς, οἷς ἱκανὰ ἦν ἐκεῖνα μόνα τὰ κακὰ τοῦ σοῦ στόματος ἀπολαύειν. Semblablement a dit Æschines, Οὐκ ἀπέχρησεν αὐτοῖς τοῦτον μόνον τὸν ὅρκον ὀμόσαι[2]. Ainsi se trouvera au IIIe livre de Thucydide, en la page 101 de mon edition, un μόνον adjousté à τοσοῦτον, lequel suffisoit. Vray est que la aussi bien peult-il estre adverbe que nom. Or, pour venir aux exemples de nostre langage, je di que ce mot *seul* se met en plusieurs locutions lesquelles s'en pourroyent bien passer; comme quand nous disons : Je n'en ay pas eschapé un seul. Item, Il ne m'a pas respondu un seul mot. Il y a, d'avantage, que comme le nom μόνος se met superfluement, aussi se

1. *Le faux raisonneur :* c'est une diatribe, assez peu digne de Lucien, contre un grammairien qui l'avait accusé d'avoir fait une faute de langage.

2. Harangue *sur la couronne :* t. V, p. 113 de l'édition des *Œuvres complètes* de Démosthène et d'Eschine donnée par M. Planche.

ıet l'adverbe μόνον, et en nostre langage pareillement e ;rçıve telle superfluité de l'adverbe *seulement* que du om *seul*, comme il sera declaré au chapitre de l'adverbe.

Exemple d'ἄλλος superflu. Theocrite, *in Helenæ epihalamio*, Οἷα Ἀχαιϊάδων γαῖαν πατεῖ οὐδεμί' ἄλλα[1]. Et en 'opuscule intitulé *Megara*, lequel on doubte n'estre de ıy[2], Τοῦ δ' οὔτις γένετ' ἄλλος ἀποτμότερος ζωόντων. Et en Iomere mesmes s'en pourront trouver des exemples; nais sans aller jusques aux poetes, il s'en trouvera ıuelqu'un és auteurs qui ont escript en prose. Toutesfois ɔour le present, me contentant de ceux que j'ay amenez, 'advertiray seulement qu'à nous aussi ce mot *autre* est ıuperflu en certaines façons de parler, desquelles cestei est une : Un autre meilleur.

Le τὶς superflu ha deux usages, dont l'un est commun au nombre singulier et pluriel, l'autre ne se trouve qu'au pluriel. Exemple du premier qui est commun aux deux nombres, Euripide : Δουλοῖ γὰρ ἄνδρα, κἂν θρασύσπλαγχνός τις ᾖ[3]; Theocrite, Ἐγὼν δέ τις οὐ ταχυπειθής. Item, ἐγὼ δέ τις εἰμὶ μελικτάς[4]. Lucian, en l'opuscule nommé *Dionysius*, ὠμοφάγους γάρ τινας αὐτὰς εἶναι. En

1. Henri Estienne cite de mémoire, ce qui explique les légères inexactitudes que l'on a parfois remarquées dans ses citations : ici on lit ce vers un peu modifié dans d'autres textes de Théocrite; *Analecta* de Brunck :

Οἷα γαῖαν Ἀχαιϊάδα οὐδεμία πατεῖ ἄλλα;

et dans l'édit. de M. Boissonade :

Οἷα γαῖαν Ἀχαιϊάδα πατεῖ οὐδεμί' ἄλλα.

2. On croit aujourd'hui que cet ouvrage appartient à Moschus, Syracusain, qui marcha sur les traces de Théocrite et obtint, quoique fort au-dessous de lui, un rang encore honorable. Il vivait sous le règne de Ptolémée Philadelphe.

3. *Hippolyte*, v. 424 de l'édit. Didot.

4. Le premier de ces hémistiches appartient à la VIIe idylle, *les Thalysiennes*, et le second à la IVe, *les Pasteurs*.

traduisant ces passages en latin, il n'y auroit ordre de traduire τὶς par *aliquis* ou *quidam*, mais le fauldroit laisser; comme aussi a faict Virgile, quand au lieu de ce qu'avoit dict Theocrite ἐγὼν δέ τις οὐ ταχυπειθής, il a dict : *sed non ego credulus illis*[1]. Mais qui traduiroit en françois ne seroit en ceste peine; car nostre *quelque* ha un usage semblable à cestuy-ci, comme : Encores qu'il fust quelque hardi soldat, si craindroit-il telle rencontre. Item, Tu penses bien estre quelque brave homme, ou, quelque habile homme. Voila quant au premier usage. Le second, qui n'appartient qu'au nombre pluriel, est quand τινές est mis apres ὀλίγοι, qui signifie *peu* au nombre pluriel, ou quand il est mis apres les noms que les grammairiens latins appellent *numeralia*. Lesquels deux usages de τινές, ou τινάς en l'accusatif, sont si communs en Thucydide, qu'à l'ouverture du livre on ne peult faillir de trouver ὀλίγους μέν τινας ἀπέκτειναν, ou διακοσίους μέν τινας ἀπέκτειναν, ou τριακοσίους, ou avec autre nombre, plustost plus petit que plus grand. Et (si j'ay bonne memoire) apres Thucydide il n'y a nul qui s'y plaise plus que Lucian; comme au commencement de son *Dionysius*: ὀλίγους δέ τινας ἀγροίκους νεανίσκους εἶναι. Or, je di que nous usons aussi en ceste sorte de nostre *quelques*, quand nous disons : Il y en eut quelques deux cens de tuez, ou, Il en eschapa quelques deux cens. Item, Ils sortirent quelques trois ou quatre cens; et ainsi consequemment. Semblablement nous adjoignons non pas *quelques*, mais *quelque* à ce mot *peu*, quand nous parlons ainsi : Il n'est demeuré que quelque peu de gens qui s'estoyent cachez. Je voy toutesfois quelque difference en ceci,

1. Ce trait de la IXe églogue est un des nombreux emprunts que Virgile a faits à Théocrite.

ı'en ceste façon de parler, ὀλίγους δέ τινας ἀγροίκους,
, par la confession de tous ceux qui ont quelque
jugement és lettres grecques, se trouvera estre
ıent superflu; mais quand on dit διακοσίους ou
ίους τινὰς ἀπέκτειναν, il y auroit danger que ce
e se trouvast pas du tout superflu; car en françois
s quand on dit : Il y avoit quelques deux cens
nes, cela emporte aucunement doubte, et est
autant que si on disoit : Environ deux cens
nes.
uisque je suis sur le propos de ce mot *quelque*,
doy oublier ceste façon de parler, *quelqu'un*,
e correspond totalement au grec εἷς τις, et le τις y
erflu ainsi que *quelque*, quand nous disons *quel-*
Thucydide, καὶ αὐτῶν ἕνα τινὰ κατὰ τάχος ἔπεμψαν,
suffisoit. Ainsi dirons-nous : Ils y ont envoyé
'un de leur compagnie, où on pourroit omettre
e, et dire simplement : Ils ont envoyé un de leur
gnie.
ʼantage il fault noter que comme les Grecs usent
ıesfois de εἷς pour τὶς (comme quand Thucydide
; ἀνδρὸς υἱόν pour τινός), ainsi usons-nous de nostre
Mais les Latins ne mettent pas ainsi *unus* pour
ς; en quoy s'abusent plusieurs jeunes parleurs de

. 6. Je trouve aussi que comme en grec l'adjectif
ıre neutre tient quelquesfois la place d'un sub-
', en françois pareillement aucuns mots qui sont
ifs de leur nature servent de substantifs; mais
ceste difference, que le grec ne laisse d'avoir son
ntif, duquel il use si bon luy semble, ce que n'ha
usjours le françois. Exemple : τὸ συνετόν pour ἡ
, et τὸ φρόνιμον pour ἡ φρόνησις. Item, τὸ διάφορον
, διαφορά. Ainsi nous disons : Un accident, Un dif-

ferent. Item: Par consequent, au lieu de dire, Par consequence. Et fault noter que quand nous disons, Un different (au lieu d'Un debat, ou, Une controverse) nous ensuivons aussi en cela les anciens auteurs grecs, qui usoyent de διάφορον en ces deux sortes esquelles nous usons de *different*. Et ne fault penser que tels mots, Un accident, Un different, soyent autres que noms, encores qu'ils ayent la forme des participes latins. Il est bien vray qu'ils pourroyent estre mis au reng des noms participiaulx. Quoy qu'il en soit, ils tiennent la place de substantifs, lesquels ne sont point en usage; car on ne dit pas : Une accidence, pour Un accident; ni Une difference, pour Un different, qui signifie *debat*. Et quant au troisieme, asçavoir *consequence*, il est vray que *consequence* aussi est en usage, mais non pas en tel endroict[1].

Obs. 7. Le grec n'use pas de son adjectif au genre neutre, pour un substantif seulement, mais encores pour un adverbe. Lequel usage aussi est familier au langage françois. Car comme ceste affettee qui est en Theocrite[2] dit au povre pasteur, Καὶ κακὸν ἐξόσδεις· ἀπ' ἐμεῦ φύγε, et en quelque lieu ou quelques lieux de Lucian nous trouvons πονηρὸν ἀποπνεῖν (et nommeement en quelque endroict des dialogues hæteriques[3]) ne plus ne moins disons-nous tous les jours : Il sent mal ou mauvais, Il sent bon. Ce que le latin ne peult dire que par les adverbes *male* et *bene*, sans licence poetique,

1. On a dit néanmoins, plus tard, *en conséquence* aussi bien que *par conséquent*.

2. Cette affétée ou cette femme à prétention est Eunica, qui répond ainsi aux empressements d'un habitant de la campagne : voy. l'idylle XX, *le Bouvier*.

3. Ἑταιρικοὶ διάλογοι, c.-à-d. dialogues de courtisanes : production licencieuse, mais propre à nous faire connaître les mœurs du temps de l'écrivain.

par laquelle il use de *grave olens*, au lieu de *graviter olens*, et d'autres semblables.

Obs. 8. J'advertiray maintenant les lecteurs de prendre garde à un usage du genre neutre grec, qui de prime face leur pourroit sembler fort estrange; et toutesfois le mesme se trouvera en nostre langue, si nous y regardons un peu de pres. Il est vray que devant que venir aux exemples, je veulx respondre à ceste question, si le françois ha un genre neutre comme ont le grec et le latin. Je di donc qu'il en ha un, mais confus avec le masculin. Et si on replicque, comment n'estant point distingué d'avec le masculin, on le pourra cognoistre, je respon qu'on le discernera par l'application. Et pour donner bien à entendre ceci, je prendray un exemple du latin. Quand nous disons en latin *nihil pulchri*, *nihil honesti*, *nihil boni*, *nihil mali*, et autres semblables, il est tout evident que ces quatre genitifs ne portent point la marque du genre neutre non plus que du masculin : qui nous fait donc juger qu'ils sont neutres plustost que masculins? Il n'y a point de doubte que c'est l'application; car nous considerons que ces genitifs, estans ainsi applicquez, ont la signification de neutres; et qu'ainsi soit, en changeant de cas, nous avons le neutre, portant sa marque, c'est asçavoir, quand en changeant ces genitifs en nominatifs, nous disons : *Nihil pulchrum*, *nihil honestum*, *nihil bonum*, *nihil malum*. Or, si ceci est vray au latin, il se trouvera vray au françois aussi, qui l'ensuit[1] totalement en ceci, et non pas le grec. Car nous disons : Il n'y a rien de beau, Il n'y a rien d'honneste, usans semblablement

1. *Ensuivre* se distingue de *suivre*, comme *insequi* de *sequi* chez les Latins, par un sens plus fort et plus étendu. Ce verbe se trouve encore dans l'édition, donnée en 1762, du dictionnaire de l'Académie française.

du genitif, et puis le changeans pareillement en un nominatif, si bon nous semble : en telle sorte que nous pouvons veoir evidemment que ces genitifs ainsi applicquez n'ont rien de commun avec le genre masculin; dont il s'ensuit qu'ils sont neutres : et en pouvons asseurer aussi bien que des genitifs latins *pulchri*, *honesti*, *etc.* Il n'y a que ceste difference, que quand nous avons dict *nihil pulchri*, et puis venons à changer ce genitif en un nominatif, en disant *nihil pulchrum*, nous retrouvons la marque du neutre en ce nominatif latin; au lieu que quand nous disons, Rien honneste, au lieu de, Rien d'honneste, nous n'avons ceste marque non plus au nominatif *honneste* qu'au genitif *d'honneste*. Mais que l'application seule, et sans autre indice ou marque, nous doibve suffire pour discerner un neutre, il appert par ceci : c'est que quand nous disons *nihil honesti*, il fault que l'application nous face cognoistre que ce genitif *honesti* est neutre (encores qu'il n'en ait point la marque), avant que nous osions le changer en un nominatif qui soit marqué à la marque du neutre. D'avantage, si les Latins (comme aussi les Grecs) n'ont distingué les neutres d'avec les masculins qu'en une partie des cas (et encores ayans la terminaison commune), pourquoy le françois ne pouvoit-il pas faire le tout pareil? Je di donc, pour conclusion, que le françois ha un genre neutre[1], reservant les autres raisons

1. Reiz, *Belga græcissans*, p. 43, attaque Henri Estienne sur ce qu'il attribue ainsi trois genres à notre langue. Mais si en cette occasion et quelques autres il combat ses assertions, jamais il ne le fait sans témoigner pour lui beaucoup d'égards : « Hujus verba ea modestia, quæ viro de litteris græcis meritissimo debetur, redarguam ; » *Ibid.*, p. 147. Reiz, dans son ouvrage où il cite à tout moment H. Estienne, en examinant les analogies qui rapprochent, suivant celui-ci, le français et le grec, s'efforce de

à un autre temps, auquel je pourrois avoir meilleur loisir de les deduire.

Cela estant conclu, que nostre langage françois ha un genre neutre aussi bien que le grec et le latin, je veulx advertir d'un usage du neutre grec, qui d'entree, comme j'ay dict, pourroit estre trouvé merveilleux, et toutesfois nous l'avons aussi en nostre langue : c'est quand on use du genre neutre (principalement au nombre singulier), au lieu du masculin ou feminin, tant pluriel que singulier. Je vien aux exemples. Xenophon, en son *Hieron*, ἐν γὰρ τούτῳ ἔξεστιν ὑμῖν, ὅ τι ἂν κάλλιστον ἴδητε, τούτῳ συνεῖναι. Thucydide, au IIIe livre, en la page 96 de mon edition, Πέφυκε γὰρ καὶ ἄλλως ἄνθρωπος τὸ μὲν θεραπεῦον ὑπερφρονεῖν, τὸ δὲ μὴ ὑπεῖκον θαυμάζειν. Et en un autre endroict, ὀλίγον δ' ἦν τὸ πιστεῦον. Je di qu'en ce premier passage, lequel est de Xenophon, ὅ τι κάλλιστον est dict pour ὅντινα κάλλιστον, ou ἥντινα καλλίστην. Et és passages de Thucydide, τὸ θεραπεῦον et τὸ ὑπεῖκον, pour τοὺς θεραπεύοντας et τοὺς ὑπείκοντας, comme aussi ὀλίγον τὸ πιστεῦον pour ὀλίγοι οἱ πιστεύοντες : ce que je monstreray que nostre langue a retenu. Nous disons souvent : Ce qu'il aime est bien aimé; et, Ce qu'il hait est bien hay; au lieu de dire : Ceux qu'il aime, il les aime extremement; et, Ceux qu'il hait, il les hait aussi extremement. Et mesmes nous disons en l'autre signification d'aimer : Je ne puis jouir de ce que j'aime. Item, nous parlons ainsi : Ce n'est rien qui vaille, au lieu de dire, C'est un homme qui ne vault rien. Voila où le neutre singulier se prend pour le masculin ou feminin singulier. Or se prend-il aussi pour le masculin pluriel, quand nous disons : On tua tout ce qu'on rencontra armé. Car il est

prouver qu'entre cette dernière langue et le néerlandais les points de conformité sont non moins frappants ou même plus réels.

certain que nous voulons dire : On tua tous ceux qu'on rencontra armez. Et mesmes nous parlons souvent ainsi : Il tua tout ce qu'il rencontra. Comme aussi ceste façon de parler est fort frequente aux historiographes grecs, τρέπεται πᾶν τὸ καθ' ἑαυτόν. Je croy qu'il n'est ja besoin d'user de plus long propos pour monstrer la conformité que nous avons avec les Grecs en cest usage du neutre. Mais, par maniere d'esbat, je monstreray comment les Latins aussi, en un certain endroict, ont esté imitateurs de cest usage. Je di, en un certain endroict, pource que je n'ay point souvenance de les avoir ouys user ainsi du neutre, sinon où ils parlent d'aimer. Et pourtant[1] ne fault attendre que j'amene pour le present exemples sinon de ceste sorte, lesquels conviennent tresbien avec le passage que j'ay allegué de Xenophon. Que si quelqu'un se souvient de quelques autres (je di non pas pareils, mais d'autre sorte), il les pourra adjouster à ceux-ci : et mesmement ceux qui se pourront trouver accordans aucunement à ceste façon de parler que j'ay dict estre familiere aux historiens, τρέπεται πᾶν τὸ καθ' ἑαυτόν, desquels je ne doubte qu'on ne puisse trouver quelque nombre. Je vien à ces exemples. Plaute, en son *Curculio* :

> Ita tuum conferto amorem[2] semper, si sapis,
> Ne id quod ames, populus si sciat, tibi sit probro.

Mais Ovide sur tous ha ceste maniere de parler fort familiere, comme :

> Quale sit id quod amas, celeri circumspice mente...
> Principio, quod amare velis, reperire labora...
> Hactenus, unde legas quod ames, ubi retia tendas[3]...

1. Ce mot signifiait, à cette époque, *par conséquent*, *partant*.
2. Dans le texte du Plaute de la collection Lemaire, on lit *amare* au lieu d'*amorem*.
3. *Rem. am.*, v. 89; *de Art. am.*, I, 35 et 263. Ovide, à la fin du dernier vers cité, a écrit *ponas*.

si quelqu'un pense qu'il y ait de la meschanceté ca-
ee soubs ce genre neutre, le rapportant à la licence
s payens desbordee et contre nature, il s'abuse : car
va veoir les passages où sont escripts ces vers que je
n d'alleguer, il trouvera que le poete n'a point voulu
sser ambigu duquel sexe il entendoit. Mais pour ne
ner ceste peine, les exemples suivans confermeront
n dire, l'un au commencement du premier livre *de medio*[1],

Si quis amat quod amare juvat, feliciter ardet ;
Gaudeat, et vento naviget ille suo :
At si quis male fert indignæ regna puellæ,
Ne pereat, nostræ sentiat artis opem.

utre au VIIe livre de la *Metamorphose*,

Nempe tenens quod amo, gremioque in Iasonis hærens,
Per freta longa ferar : nihil illum amplexa verebor.

usse peu amener plusieurs autres passages esquels ce
t *amo* est ainsi mis avec le genre neutre, mais il
a semblé que ceux-ci suffiroyent. Et quant aux
emples d'autre sorte (c'est-à-dire où ce genre neutre
joinct avec des autres verbes qu'*amo*, quelquesfois
lieu du masculin, autres fois au lieu du feminin), je
laisseray adjouster à quelqu'autre, comme j'ay dict
lessus. Toutesfois j'ameneray cestuy-ci en passant,
i est aussi d'Ovide, en la derniere elegie du second
re qui est intitulé *Amorum* :

Quod sequitur, fugio ; quod fugit, ipse sequor.

1. Dans quelques éditions d'Ovide, le petit poëme intitulé *media amoris* est divisé en deux livres : mais en réalité, il n doit former qu'un seul. — Lisez plutôt dans le passage cité : *iciter* ardens *gaudeat*, *etc.*

Obs. 9. Les grammairiens, entre ce qu'ils appellent *nominis accidentia*, mettent aussi trois degrez de comparaison : asçavoir le positif, comme *bon*; le comparatif, comme *meilleur*; le superlatif, comme *tresbon*. Sur quoy est à noter que, combien que ce comparatif *meilleur* emporte autant que *plus bon*, toutesfois il eschappe souvent au commun peuple de dire *plus meilleur*, au lieu de *meilleur* simplement : qui est un vice d'autant plus pardonnable qu'il est pris du grec, qui dit ainsi κρεῖττον μᾶλλον, et βέλτιον μᾶλλον, et ἄμεινον μᾶλλον. Et tant s'en fault que ceste superfluité soit reputee vitieuse en ce langage, que mesmes elle est tenue pour elegance. J'ay aussi pris garde à une autre chose, quant à l'usage de ce degré comparatif : c'est que, comme les Grecs usent en certaines locutions de χεῖρον pour le positif κακόν, ainsi disons-nous *pire* en certaines façons de parler, au lieu de *mauvais*; et en ceste-ci entre autres (laquelle tient de la figure qu'on appelle *ironie*) : Vrayement voila qui n'est pas pire, que j'aye toute la peine et que vous ayez tout le prouffit. Car c'est autant que si nous disions : Vrayement voila qui n'est pas mauvais. Quant au degré superlatif (dont semble estre venue ceste façon de parler : C'est un homme superlatif, ou, Cela est superlatif), nous devons noter que pour le former nous empruntons des Grecs ceste particule τρίς, en changeant le *i* en *e*. Et comme le grec disant ὄλβιος pour *heureux*, dit τριςόλβιος au lieu du superlatif ὀλβιώτατος, ainsi disons-nous *tresheureux*. D'avantage, ainsi que nous usons de nostre *tres* tant en mauvaise part qu'en bonne, aussi usent les Grecs de leur τρίς. Car comme nous disons *tresmeschant*, ainsi eux τριςκατάρατος : ce que Plaute mesmes en latin a imité en son *trifurcifer*[1].

1. Ce mot se trouve dans l'*Aulularia* et le *Rudens*.

Obs. 10. Oultre ce aussi que nostre langage est copieux en noms que les grammairiens appellent diminutifs, comme est le grec, j'ay observé que ce mot *meschant*, mis avec un diminutif (ou deux mots qui equipollent un diminutif), est une façon de parler grecque : tesmoin Xenophon, qui dit πονηρὰ ἱππάρια, ne plus ne moins que nous dirions, Des meschans petits chevaux, ou, Un meschant petit cheval; au lieu que Lucian use volontiers de δύστηνον (qui signifie *malheureux*) devant les diminutifs, pour denoter un mespris.

Obs. 11. Quant aux terminaisons de quelques noms propres, nous nous accordons aussi fort bien avec les Grecs, disans Simon, Ciceron, ainsi qu'eux disent Σίμων, Κικέρων, et non par *Simo, Cicero,* comme les Latins.

Item, au lieu que les Latins ont transposé les lettres de quelques noms propres grecs, nous les avons retenues au mesme ordre. Exemple : les Grecs disent Αλέξανδρος, les Latins *Alexander,* nous Alexandre.

Obs. 12. J'ay aussi pris garde à la declinaison des noms, que en la plus grande part nous faisons le vocatif semblable au nominatif, à la mode de la langue grecque attique; mais en aucuns nous ostons une lettre, asçavoir *s*, à la façon de la langue grecque commune; comme quand nous disons : Thomas est venu, et puis quand nous l'appelons : Thoma, venez disner. Ainsi ostons-nous ceste *s* à Nicolas, quand nous l'appelons.

Obs. 13. Ceste observation devoit avoir esté traictee cidessus, où j'ay parlé du genitif cas; mais d'autant que cest endroict la estoit ja imprimé (car il m'a falu haster cest ouvrage selon la haste qu'avoyent les presses), j'ay pensé qu'il vauldroit mieulx la mettre ici (encores qu'elle ne fust en son lieu) que la laisser eschaper. Or, est-elle touchant un usage du genitif qui se trouve souvent

en Homere, asçavoir où les grammairiens disent qu'il fault entendre ἕνεκα, comme quand il dit χωόμενος κούρης, et τῆς ὅγε κεῖτ' ἀχέων, et τῆςδ' ἀπάτης κοτέων[1]. Car je di que si ainsi est qu'il faille entendre ἕνεκα avec ce genitif et autres ainsi applicquez, comme veulent les grammairiens (en quoy je suis de leur opinion), il n'y a point de doubte que nostre façon de parler ne soit conforme à ceste-la. Car nous disons ordinairement : Il est fasché de cela, Il est courroucé de cela, Il est despité de cela; au lieu de dire, A cause de cela.

CHAPITRE II.

DU PRONOM FRANÇOIS.

En quoy il est particulierement conforme au Pronom grec.

Obs. 1. Les François, en plusieurs manieres de parler, usent de ces pronoms au datif cas, *moy, toy, nous, vous*, en la mesme sorte que les Grecs usent de leur μοί, σοί, ἡμῖν, ὑμῖν (lequel μοί reviendroit totalement à nostre *moy* quant à la prononciation, aussi bien qu'il en retient la signification, si on vouloit prononcer la diphthongue οι à la mode des Anglois, et autres qui ne suivent nostre façon de prononcer, laquelle est moins curieuse et toutesfois plus receue). Je parle de l'usage qu'ha ce *moy* quand on dit : Regarde-moy la grace de ce galand. Item, Prenez-moy bien garde à ce que je vous ay dict. Item, Parlez-moy bien à luy. Ainsi est-il quasi du Pronom *vous*; comme si je di : Et incontinent

1. II, 689 et 694; IV, 168.

finet vous gaigne au pied. Item, Et aussitost mon
omme vous empoigne (ou vous va empoigner) un gros
aston, et commence à charger. Il est certain, di-je,
ue ce *vous* tient quasi le mesme lieu en ces deux der-
iers exemples que tient *moy* és deux premiers. Or,
elon l'exigence du propos, on dit quelquesfois *nous*,
t non pas *moy*, et au contraire *te* (valant autant que
y) au lieu de *vous*. Exemple de *nous* : Il fault que tu
ous y mettes tel ordre que nous n'en ayons plus la teste
ompue. Exemple de *te* : Je te l'ay bien accoustré, ou,
e te l'accoustreray bien. Item, Je te le doberay bien.
e preten donc monstrer que nostre langue ha conformité
vec la grecque en ce qu'elle use ainsi de ces Pronoms,
oit que les premiers auteurs de la nostre ayent ainsi
arlé à l'imitation des Grecs, soit que par une mesme
ayeté d'esprit ils se soyent entrerencontrez en ces
esmes façons de parler. Cependant je n'ignore point
u'és auteurs latins aussi il se trouve quelque traict de
e cest usage des Pronoms; mais d'autant qu'il n'ha pas
and cours en la langue latine, et au contraire il se
ouve l'avoir grand en la françoise ainsi qu'en la grec-
ue, il me semble que j'ay grande raison de dire que
ous ayons esté en ceci imitateurs des Grecs plustost
ue des Latins. Et de faict, si tel usage de ces pronoms
ust esté aussi commun en la langue latine qu'il est és
eux autres, je croy que Laurent Valle, traictant ce
oinct, eust mieulx garni d'exemples le LIIe chapitre de
on troisieme livre[1] : ainsi que je monstreray, apres avoir
roduict quelque nombre d'exemples des bons auteurs
recs. Et pour commencer, nous trouvons au *Toxaris*
e Lucian : Καί μοι ἐπ' ὀφθαλμῶν λάβε τὴν ἐπανάστασιν τῶν

1. Il s'agit de ses *Elegantiarum* (*linguæ latinæ*) libri VI :
voy. le pass. cité, *OEuvres* de Valla, Bâle, in-f°, 1543, p. 107.

κυμάτων; C'est-à-dire, Mets-moy devant tes yeux les vagues s'eslevans : qui est autant que s'il disoit, Fay-moy ce plaisir de te mettre devant les yeux. Et toutesfois on pourroit aussi (selon mon jugement) resouldre autrement ceste maniere de parler, comme si celuy qui raconte ici un cas estrange advenu sur la mer, disoit, Mets-moy cela devant tes yeux, au lieu de dire, En m'escoutant, mets cela devant tes yeux. Comme aussi quand Xenophon dit, en la fin de la page 16 de mon edition, τόδε δὲ μάλιστα πάντων μέμνησό μοι (c'est-à-dire, Sur tout retien-moy bien cela), il semble que ce soit autant que s'il disoit, Retien bien ce que tu ois maintenant de moy, ou, Retien bien, ou, Souvienne-toy bien de cela pour l'amour de moy; ou, Fay-moy ce plaisir de ne mettre en oubli ce que tu apprens maintenant de moy. Autre exemple de Lucian : τίθει δέ μοι, ὦ Ἑρμῆ, καὶ τόδε; c'est-à-dire, Pose-moy le cas qu'ainsi soit. Et le mesme auteur dit aussi en un autre lieu, ἐννόησόν μοι καὶ τοῦτο[1], pour dire, Considere-moy cela; comme qui diroit, Je te laisse penser. Ainsi est-il de ce passage de Xenophon au IIe livre de la *Pædie*[2], en la page 28 de mon edition, οὕτως, ἔφη, ὅγε ἐμὸς λόχος ἀκριβοῖ σοι πάντα τὰ παρὰ σοῦ. Car ce σοί emporte ici autant que s'il disoit, Pour te gratifier, ou, Pour te complaire, ou, Pour monstrer l'obeissance qu'il te porte, ou, Par un desir qu'il ha de t'obeir, ou, Par une grande reverence qu'il porte à tes commandemens. Voila quelle efficace est cachee soubs

1. Ou plutôt Νῦν μοι ἐννοήσατε : *Tyrannicida*, c. 20. Le premier exemple cité paraît emprunté au c. 9 de *Prometheus*.

3. C'est la *Cyropédie*, ou Éducation de Cyrus, ouvrage de Xénophon, qui offre quelques traits de ressemblance avec notre *Télémaque*, et où l'auteur, comme le remarque Cicéron, a moins consulté la vérité historique, qu'il n'a eu en vue de tracer le modèle d'un prince accompli et d'un gouvernement parfait.

in seul petit mot. Mais que dirons-nous de cest autre passage-ci qui est la mesmes en la fin de la page precelente, καὶ ὁ ἀνήρ σοι ὁ νεανίας ἐκεῖνος προςελθὼν (ou προελθὼν) τοῦ λοχαγοῦ ἔμπροσθεν, πρότερος ἐπορεύετο. Je ne doubte point qu'il ne faille rapporter ce σοί à ce qui est dict au passage que je vien d'exposer, de sorte que ce soit comme s'il disoit, Et le galand, pour monstrer combien il estoit obeissant à ton commandement (c'est-à-dire au commandement que je luy avois faict, suivant la charge que tu m'avois baillee), s'est avancé, etc. Cependant je n'ignore pas que souvent en nostre langage nous disons, Vostre galand, Vostre homme, au lieu de dire, Ce galand que vous savez, ou, Ce galand avec lequel vous avez eu affaire, ou, Avec lequel vous avez eu quelque chose à desmesler. Et mesmes nous dirons, Voila vostre galand d'hier, et entendrons, Ce galand qui vous voulut affronter hier, ou, Auquel vous chantastes si bien sa leçon hier, ou, Lequel vous renvoyastes si bien, ou, Lequel vous frottastes si bien. Je n'ignore pas, di-je, que ceste façon de parler est en usage; mais elle ne peult convenir à ce passage de Xenophon, quand bien on accorderoit que σοί se deust prendre pour σός.

Ainsi est-il aussi du datif pluriel ἡμῖν, comme on peult veoir par ce passage de Lucian, au dialogue appelé *Jupiter tragœdus,* τί δ' οὖν, ὦ Ζεῦ, ὠχρίακας ἡμῖν; c'est-à-dire, Mais dont vient, Jupiter, que tu nous est palli (ou pallis) ainsi? au lieu de dire, Mais dont vient, Jupiter, que tu es ainsi palli en nostre presence? ou, Mais qu'y a-il que nous te voyons ainsi pallir? Voila quant à cest exemple. J'en adjousteray encores deux du mesme auteur, esquels la signification de ce ἡμῖν n'est point plus cachee, mais est toutesfois plus malaisee à resouldre en une autre façon de parler. L'un est en son dialogue intitulé *Hermotimus,* σὺ δ' ὑπὲρ τὸν Λυγκέα

ἡμῖν δέδορκας; c'est-à-dire, Mais toy, tu nous has une veue qui passe celle de Lynceus. Ainsi fauldroit-il traduire ce passage en rendant mot pour mot; et ici, ce Tu nous has, ne signifie pas, Tu has pour nous : ains c'est comme si on disoit, Mais nous avons ici un homme qui passe Lynceus, ou, Mais quel homme avons-nous trouvé ici, qui passe, etc. L'autre exemple du mesme auteur, que je di estre semblablement fascheux à resouldre, est en un des dialogues hetæriques, πῶς ἡμῖν ἐπράξατε; c'est-à-dire mot à mot, Comment nous se sont portees vos affaires? Mais ce datif ἡμῖν emporte une declaration de bonne affection envers celuy ou ceux qu'on interroge ainsi; comme qui diroit, Vos affaires, ainsi qu'elles se sont portees, nous donnent-elles occasion de joye? ou, Ainsi que vos affaires se sont portees, aurons-nous matiere de joye ou de tristesse? ou, Et bien, nous apportez-vous bonnes nouvelles touchant vos affaires? Par ces exemples nous voyons comment quelquesfois un petit mot, selon la proprieté qu'il ha en sa langue, emporte autant tout seul que plusieurs en une autre.

Je vien aux auteurs de la langue latine, en laquelle j'ay dict que tel usage de ces pronoms n'avoit si grand cours qu'és deux autres. Laurent Valle ne met que deux exemples, dont le premier est pris du commencement de l'oraison de Ciceron contre Pison, où il dit : *Is mihi etiam gloriabitur se omnes magistratus sine repulsa assequutum.* Le second est du mesme auteur, en une epistre qu'il escrit à Brutus, *Ecce tibi Pompeius.* Quant au premier, il ne semble pas estre fort propre; et mesmes je penserois que *mihi* en ce lieu la se pourroit aussitost exposer *apud me* qu'autrement. Toutesfois pource qu'il y a apparence de quelque default de parolles devant ce propos, je laisse cela en doubte pour le pre-

sent. Quant au second, il est plus recevable; mais encores ne respond-il droictement aux exemples tant grecs que françois que nous avons amenez cidessus. Et à dire vray, il n'est pas aisé d'accompagner ces exemples-la avec des Latins : toutesfois j'ay tant faict que j'ay trouvé un compagnon pour le dernier : je l'ay trouvé dedans l'auteur qui entre tous les Latins s'est le plus et le mieulx aidé des façons de parler grecques[1]; et par lequel aussi de bon-heur[2] (ayant esté auparavant instruict és lettres grecques) je commençay à apprendre ce peu que je sçay de la langue latine. Et me fut premierement faicte leçon de ses epistres, lesquelles on me faisoit apprendre par cueur; et depuis ne les ay tellement oubliees, qu'elles ne soyent beaucoup plus familieres à ma memoire qu'un autre livre. En ces epistres donc, en la troisieme du Ier livre, ayant dict,

> Quid Titius, Romana, etc.
> Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis
> Thebanos aptare modos studet, auspice Musa?
> An tragica desævit et ampullatur in arte?

il adjouste,

> Quid mihi Celsus agit? monitus, multumque monendus
> Privatas ut quærat opes, et tangere, etc.

Qui doubte que quand il dit, *Quid mihi Celsus agit*, ce *mihi* ne soit le cousin germain de ἡμῖν, que nous avons

1. A ce détail non moins qu'aux suivants on reconnaît Horace, dont il sera question encore un peu plus loin.

2. Ces deux mots, fréquemment rapprochés et souvent même à cette époque joints par un trait d'union, devaient finir par se confondre entièrement en un seul : *de bon-heur je commençay*, voulait dire : j'ai eu la bonne fortune, l'heureuse chance de commencer, etc. *Heur*, dans Nicot, est traduit par *fortuna* : de là *bon heur* et *mal heur*.

tantost veu en Lucian, où il dit, πῶς ἡμῖν ἐπράξατε; je ne di pas toutesfois (à fin qu'on n'estende point mon dire plus avant) qu'aussi le verbe *agere* en ce passage corresponde au verbe πράττειν : car le precedent et le subsequent nous monstrent que *quid agit* se prend en sa signification ordinaire. Joinct que ceux qui sont versez en ce poete doivent sçavoir qu'il a accoustumé d'user d'autres mots pour exprimer le πράττειν des Grecs (en telle signification qu'il est en ce lieu de Lucian), et leur εὖ πράττειν aussi. Et mesmes en quelque endroict il a voulu nous donner en latin leur χαίρειν et leur εὖ πράττειν ensemble : asçavoir où il a dict *gaudere et bene rem gerere*. Je ne di donc sinon que ce *mihi* et ce ἡμῖν de Lucian sont compagnons, voire cousins germains. Or, de trouver semblablement des *mihi* et *tibi* qui ayent telle accointance avec les μοί et σοί que nous avons veus cidessus, je ne m'en asseure pas : toutesfois, par maniere de provision, je fourniray deux exemples de Terence, tels qu'ils sont, dont voici l'un, qui est pris de la comedie dicte *Phormion* :

> An quicquam hodie est factum indignius ?
> Qui mihi, ubi ad uxores ventum est, tum fiunt senes.

Voici l'autre, pris de celle qui s'appelle *Heautontimorumenos* :

> Is mihi ubi adbibit plus paulo, sua quæ narrat facinora !

Et toutesfois, en ce passage, il y a danger que quelqu'un ne veuille plustost joindre le *mihi* avec *narrat*.

Au demeurant en ce passage d'Ovide, *Hinc mihi mater abi* (qui est en l'epistre de Medee à Jason), ce *mihi* pourroit sembler estre de la nature du μοί duquel j'ay parlé cidessus ; mais il s'accorde plustost au μοί qui

st és exemples suivants. Et premierement en ce passage l'Homere [1] :

> Ἕκτορ, μή μοι μίμνε, φίλον τέκος, ἀνέρα τοῦτον,
> Οἶος ἄνευθ' ἄλλων...

Car je fay mon compte que ce μοί soit ainsi mis comme si on disoit, *Ne ita mihi sis audax, fili*, au lieu de *Ne ita sis audax, mi fili*; ne plus ne moins qu'en ce passage d'Ovide, *Hinc mihi mater abi*, je ne trouverois point mauvais de resouldre le pronom primitif *mihi* en celuy qui est possessif, asçavoir *mea*. Mais je confesse que le primitif ha quelque energie plus grande. Autant en est-il de ce passage de Lucian en un dialogue [2], auquel Cyclops, parlant à son pere Neptune, dit : καὶ ἀπ' ἐκείνου τυφλός εἰμί σοι, ὦ Πόσειδον. Auquel passage est pareil cestuy-ci qui se trouve (si j'ay bonne memoire) dedans le mesme auteur, οἴχομαί σοι, ὦ πάτερ : comme qui diroit *Ego, tuus ille filius, pereo*, ou *Tuus ille tam charus filius pereo*. Vray est que quand on resouldroit ainsi ceste façon de parler grecque, ce vocatif *pater* demeureroit inutile.

Encore avons-nous un autre usage de ce datif, comme quand on dit, Cest homme-la ne m'ha point bonne physionomie, ou, Cest homme-la ne me porte point bonne mine; car c'est autant que si on disoit, Cest homme ne me semble point avoir bonne physionomie, ou, Cest homme, à mon jugement, n'ha point bonne physionomie. Item, quand nous parlons ainsi : Ayez-moy tousjours cela pour resolu, ou, Ostez-moy cela de vostre phantasie; car c'est autant que si on disoit, Si vous me voulez croire, vous osterez, etc., ou,

1. *Iliade*, XXII, 38.
2. *Dialogue des dieux marins* : c'est le IIe.

Je suis d'advis que vous ostiez, etc., ou, Selon mon jugement, vous devez oster, etc. Or, fault-il noter qu'en cest usage, pareillement, nostre langue est conforme à la grecque ; tesmoin ce passage de Lucian au dialogue intitulé *Pseudologistes* : κἂν ἐκμάθῃς αὐτὸ, πᾶν ἡμῖν εἰδὼς ἔσῃ. Auquel fault adjouster cestuy-ci de luy-mesme[1], τοιοῦτος οὖν μοι ὁ συγγραφεὺς ἔστω. C'est-à-dire, mot pour mot, Qu'il me soit tel : au lieu de dire, Qu'il soit tel, s'il m'en veult croire, ou, Qu'il soit tel, s'il m'en demande mon advis, ou, mon opinion. Mais les Latins, en ceste façon de parler, ont esté imitateurs des Grecs aussi bien que nous, comme on peult veoir par ce passage de Terence, és Adelphes,

> Nam is mihi est profecto servus spectatus satis
> Cui dominus curæ est.

Et par cestuy-ci d'Horace, en son *de Arte poetica*,

> Sic mihi, qui multum cessat, fit Chœrilus ille,
> Quem bis terve bonum, etc.

Obs. 2. En parlant à une seule personne nous usons souvent du pronom pluriel. Je n'enten pas quand nous mettons *vous* au lieu de *toy*; mais quand en la personne de celuy ou celle à qui nous parlons, nous taxons[2] ou louons les autres aussi à qui attouche le faict duquel nous parlons. Exemple, Si je parle à un jeune homme desbauché, je diray : Vous jeunes gens n'avez autre pensement que de cercher vos plaisirs. Ceste mesme

1. Au XLIe chapitre de ce curieux traité « Sur la manière dont il faut écrire l'histoire, » que Racine a traduit en partie.

2. Ce verbe, entre autres acceptions, avait celle de *critiquer*, *blâmer ;* de là encore : *taxer* d'avarice. Vaugelas a regretté cet ancien sens, à peu près perdu.

façon est en usage en la langue grecque, comme il appert par ce passage de Lucian au dialogue intitulé *Dearum judicium*[1] : ἦ καὶ σοὶ ταῦτα, ὦ Θύγατερ, συνδοκεῖ; τί φῄς; ἀποστρέφῃ καὶ ἐρυθριᾷς; ἔστι μὲν ἴδιον τὸ αἰδεῖσθαί γε τὰ τοιαῦτα, ὑμῶν τῶν παρθένων· ἐπινεύεις δὲ ὅμως, etc. Il est vray que le plus souvent nous adjoustons ce mot *entre* devant le pronom, et disons, Entre vous jeunes gens, ou, Entre nous jeunes gens; car ce que j'ai dict du pronom de la seconde personne doibt estre entendu pareillement du pronom de la premiere.

Il vient fort bien à propos ici de parler d'une autre locution, de laquelle nous usons quand nous adressons tellement nostre parolle à un seul, que nous entendons de comprendre aussi ses compagnons; et revient à ceste autre de laquelle je vien de traicter, asçavoir où nous mettons ce mot *entre* : car alors nous disons, Vous autres, ou, Entre vous. Item, Nous autres, ou, Entre nous. Mais quant à ce Entre vous, le grec n'ha rien de tel : quant à Vous autres, si ha bien. Car je trouve que Thucydide a dict ἡμᾶς τοὺς ἄλλους, ainsi que nous disons, Nous autres; et mesmes (s'il est besoin d'adjouster à un tel tesmoin le tesmoignage d'un auteur beaucoup plus recent) *Dionysius Halicarnasseus* en aucuns lieux de son Histoire a usé de ceste façon de parler. Laquelle (à dire la verité) sert beaucoup pour abbreger ; et cela se peult cognoistre par la peine qu'on ha quand il fault dire en latin une telle chose, d'autant que ce langage n'use point de ceste locution : car qui diroit, *Quantum ad nos alios attinet*, pour cela que nous disons, Quant à nous autres, il feroit rire ceux mesmes qui n'en auroyent point d'envie. Et toutesfois semble estre aucunement excusable ceste maniere de parler, *Vos aliæ aves*, ainsi

1. C'est le xxe des *Dialogues des dieux*.

qu'elle est couchee és vers suivans, entant qu'il y a quelqu'autre esgard. Ces vers sont le commencement d'un epigramme composé par un savant homme en l'honneur de l'empereur Charles, faisant son entree à Paris[1], et sont tels :

Alituum ut princeps aquila est, sic altera gallo
Gloria : vos aliæ nil nisi vulgus aves.

Je di qu'il y a quelque autre esgard en ceste locution : pource que *vos aliæ aves* vault autant que *vos cæteræ aves*, ou *reliquæ* ; mais celuy qui diroit que Nous autres (ainsi que nous en usons ordinairement) signifie *nos cæteri*, ou *nos reliqui*, s'abuseroit bien lourdement.

Obs. 3. Les pronoms desquels je vien de parler, *moy*, *toy*, *nous*, *vous*, sont appelez par les grammairiens *primitifs* ; ceux desquels je parleray maintenant (asçavoir *mon* et *ton*, ou *mien* et *tien*, et *nostre*, *vostre*) sont nommez *possessifs*. Or, ce que j'ay à dire touchant ceux-ci, c'est au regard de ces locutions, Il est mien, ou, Il est tout mien ; et Je suis vostre, ou, Je suis tout vostre ; au lieu de dire, Il est à mon commandement,

1. Au commencement de 1540, lorsque ce prince eut la hardiesse de traverser la capitale de son rival François Ier, pour aller châtier la révolte de ses sujets de Gand. J'ai consulté, pour savoir à qui appartenait ce distique, les recueils poétiques ainsi que les Histoires et les Mémoires du temps : mais je n'ai rien trouvé. Il est permis de croire, d'après l'indication vague de Henri Estienne, qu'il ne connaissait pas lui-même le *savant homme* dont il parle. Ces *épigrammes*, que faisaient naître les circonstances, circulaient le plus souvent sans nom d'auteur : on se plaisait alors à leur donner le piquant de l'anonyme. Rien de plus ordinaire aussi que de représenter Charles-Quint par l'emblème de l'aigle, et François Ier par celui du coq. Quand le premier s'enfuit devant le second à Landrecies, en 1543, il parut un petit poëme d'un certain Chappuys, ainsi intitulé : « L'aigle qui fait la poule devant le coq. »

et Je suis à vostre commandement; ou, Je suis prest à vous faire plaisir (ou service, selon la qualité de la personne à laquelle on parle). Car je trouve l'usage de ces pronoms estre tel en la langue grecque aussi, comme il appert par ce passage qui est de Lucian, en son *Asne*[1], ἡ δὲ, μέγα καὶ ἥδιστον ἐκ τούτου ἀνακαγχάσασα, ἐμὴ τὸ λοιπὸν ἦν. Il me souvient d'avoir leu aussi σός et ἡμέτερος ainsi applicquez; mais je n'ay memoire de l'endroict.

Quant à la langue latine, encores qu'elle die *mei* et *tui* pour Mes amis, et Tes amis, ou Mes familiers, et Tes familiers, si est-ce que je doubte si on peult dire ainsi *tuus sum*, en offrant son service à quelqu'un, au lieu de *invenies me ad omnia tuo nomine paratissimum*, ou, *habebis me ad quidvis pro te paratissimum*: ce que nous disons quelquesfois, Je suis vostre, ou, Je suis vostre serviteur. Sur lequel mot nous avons aussi à noter qu'il n'y a ordre de le rapporter au latin, ni à *servus*, ni à *famulus*, ni à *minister*, mais doibt estre rapporté à l'ancienne signification du grec θεράπων, et à θεραπεύειν et θεραπεία, qui se disent du service honneste, et qui se fait liberalement et de bon cueur à la personne qu'on respecte[2]: duquel service on entend aussi, quand on dit Je suis vostre serviteur. Lequel mot θεραπεύειν signifie aussi en quelques endroicts ce que nous disons Faire la cour à quelqu'un : où se trouvent bien empeschez ceux qui traduisent de grec en latin, et non pas sans cause; car ni le *colere* ni le *observare* des

1. *Lucius ou l'Ane*, espèce de conte *milésien* (c.-à-d. très-libre, suivant le goût des habitants de Milet), réédité en 1818 par P. L. Courier, où Le Sage a pris l'idée d'un des épisodes les plus ingénieux de son *Gil Blas* (celui de la Caverne), et qui précédemment avait servi d'original à *l'Ane d'or* d'Apulée. Wieland en a donné une traduction allemande.

2. On sait que le mot *domestique* se prenait autrefois, chez nous, dans ce sens relevé.

Latins, ne revient point justement à ce que nous disons, Faire la cour.

Mais pour retourner au propos de ce vocable *serviteur*, j'advertiray encores de ceci en passant, c'est que comme ceste maniere de parler, Je suis votre serviteur, se doibt rapporter au langage grec et non au latin; au contraire le mot de *maistresse*, ainsi qu'il se prend par ceux qui font l'amour, ha convenance avec le latin, et non avec le grec. Car les poetes latins (et principalement elegiaques) sont pleins de ce mot *domina* en ceste signification; mais les Grecs ont esté en cest endroict mieux conseillez que nous et que les Latins, de ne se vouloir dire valets des femmes, pour plusieurs bons respects, et mesmement de peur d'enfler le cueur à celles qui l'auroyent desja assez gros de nature. Ils ont dict donc aux femmes ἐρωμένη et φίλη, tant qu'elles ont voulu, mais de leur dire δέσποινα ou δεσπότις, ils s'en sont bien gardez.

Et puisque je suis tombé sur ce propos, j'adjousteray encores ceci, c'est que les poetes latins (et specialement les elegiaques) ont un *meus* qui n'est point le ἐμός des Grecs ni le *mien* des François (en prenant *mien* au sens que j'ay monstré qu'on prenoit *vostre*), mais leur est comme peculier en ceste maniere, comme on peult veoir par ces passages d'Ovide. Sappho escrivant à Phaon,

> Abstulit omne Phaon quod vobis ante placebat :
> Me miseram, dixi quam modo pene, meus !

Œnone escrivant à Paris,

> Pegasis Œnone, Phrygiis celeberrima sylvis,
> Læsa queror de te (si sinis ipse) meo.

Je laisseray plusieurs autres passages où ce *meus* est ainsi applicqué; et en adjousteray seulement un du

Xe livre de la *Metamorphose*, où il y a un traict de fort bonne grace et digne de la gayeté[1] d'esprit qui estoit en ce poete. Lequel traict consiste en la double signification qu'ha ce *meus* en un mesme lieu, dont l'un s'accorde avec les deux passages que je vien d'alleguer. C'est où ceste povre malheureuse Myrrha dit entre autres choses, parlant de son pere, lequel elle aimoit autrement qu'en qualité de pere,

Nunc, quia jam meus est, non est meus : ipsaque damno
Est mihi proximitas : aliena, potentior essem.

Voilà quant à *meus*. Or, ne faut-il doubter qu'ainsi ne soit de *mea*, et reciproquement aussi de *tuus* et *tua* : ce qu'il seroit aisé de prouver par plusieurs exemples ; mais les trois suivans suffiront. Ce mesme poete, en l'elegie II du livre III des *Amours*,

Quæ modo dicta mea est, quam cœpi solus amare,
Cum multis vereor ne sit habenda mihi.

Item en la Xe elegie du mesme livre[2],

Quicquid eris, mea semper eris.

Et Ariadne reprochant à Theseus qu'il luy avoit faulsé la foy, dit,

Quum mihi dicebas, « Per ego ipsa pericula juro,
Te fore, dum nostrum vivet uterque, meam ».
Vivimus, et non sum, Theseu, tua...

Obs. 4. J'ay aussi observé qu'il y a un autre usage de ces pronoms possessifs joincts à autres mots, lequel

1. Ce terme est ici pris dans le sens, alors usité, de *vivacité*, *agrément*.

2. Les chiffres cités sont inexacts : cette élégie est la XIe du troisième livre, et celle qui a été précédemment mentionnée est la XIIe.

nous est commun avec les Grecs. Car en la mesme signification que nous disons ordinairement, De ma part, et Pour ma part, eux disent, τοὐμὸν μέρος, où τό γ' ἐμὸν μέρος, qui y respond mot pour mot. Il est vray qu'en certaines façons de parler, comme quand on dit, De la part du roy (au lieu de quoy on dit souvent, De par le roy), il semble qu'il y ait quelque autre consideration: comme il sera dict ailleurs.

Item, comme nous disons, Pour mon particulier, ou, Quant à mon particulier, je trouve que Lucian a dict τοὐμὸν ἴδιον, au traicté περὶ τῶν ἐπὶ μισθῷ συνόντων[1], où il escrit, Ὡς ἔγωγε, τοὐμὸν ἴδιον, οὐδὲ βασιλεῖ τῷ μεγάλῳ αὐτὸ μόνον συνεῖναι καὶ συνὼν ὁρᾶσθαι, μηδὲν χρηστὸν ἀπολαύων τῆς ξυνουσίας, δεξαίμην ἄν. De l'autre façon de parler, asçavoir τοὐμὸν μέρος, je n'en ay point amené d'exemple, pource que tout en est plein.

Obs. 5. Je toucheray aussi un mot d'un certain usage du pronom demonstratif *ce* (qui respond à οὗτος), lequel usage pourroit sembler estre propre et peculier à nostre langue, et toutesfois se trouve luy estre commun avec la grecque, ainsi qu'on cognoistra par les exemples que j'ameneray de ces deux langues. Je di donc (commençant par ceux de la françoise) que combien que ce pronom *ce* se doive dire proprement des choses qu'on veoit et quasi qu'on monstre au doigt, ainsi que le *hic* des Latins (lequel à cause de cela les grammairiens ont appelé *demonstratif*), neantmoins nous en usons souvent autrement, en parlant de choses peult-estre fort esloignees de nous, voire qui sont (selon le bon propos qu'on tient) en l'autre bout du monde.

1. C.-à-d. *Du sort des gens de lettres qui se mettent aux gages des grands seigneurs :* l'un des morceaux les plus travaillés et les plus piquants de Lucien.

mple, Ne m'apportez point de ces petits rubis, ni de petits diamans, mais de ces grands. Celuy qui dira à quelqu'un allant en Portugal, ne luy monstrera ıt en parlant à luy, ni des petits rubis, ni des grands; outesfois usera de ce pronom demonstratif. Et pour- : fault noter que quand il dit, Ne m'apportez point ces petits rubis, mais de ces grands, c'est autant que disoit, De ces petits que vous sçavez, mais de ces nds. Voila quant aux exemples de nostre pronom. vien maintenant aux Grecs, desquels Lucian me rnira mieulx que nul autre. Et premierement, au logue dict *Navigium*[1], Ἀλλ', ὦ γαθὲ, πρὸς τῆς Ἴσιδος, τὰ Νειλῶα ταῦτα ταρίχη τὰ λεπτὰ μέμνησο ἡμῖν ἄγειν Αἰγύπτου. Apres, au dialogue appelé *Jupiter tragœ-s*, εἰκάσας οὖν (ὅπερ ἦν) φιλοσόφους εἶναι τῶν ἐριστικῶν των, ἐβουλήθην ἐπιστὰς ἀκοῦσαι αὐτῶν ὅ τι καὶ λέγουσι. nsi en est-il en nostre françois : car si quelqu'un me mande, Qui estoit celuy à qui vous parliez hier, et respon, C'estoit un de ces plaidereaux[2]; cela s'entend, s plaidereaux que vous sçavez, ou, que vous cognois- :, ou, de ces plaidereaux desquels vous avez ouy rler. Les Latins n'ont point un tel usage de leurs onoms demonstratifs; car quant à *hic*, il n'est point mention qu'il tienne rien de cette signification. ıant à *iste*, il en approche (voire mesmes il y vient), ais c'est seulement quand on parle par mespris. Et à sgard de leur pronom relatif *ille*, l'usage particulier ı'il ha ne se peult rapporter à celuy que j'ay declaré dessus de οὗτος, et de nostre *ce*, sinon qu'en une

1. *Le Vaisseau ou les Vœux :* dialogue plein de sel et d'une rme dramatique, où l'auteur tourne en raillerie les vœux téméıires des mortels.

2. Terme de mépris pour désigner des hommes plaidant beauoup et mal à propos, des *chicaneurs*.

certaine façon de parler, en laquelle nous usons de ce mot *l'autre*, quand apres quelque proverbe ou façon de parler notable nous adjoustons, Comme dit l'autre. J'enten de l'usage particulier de *ille*, tel qu'il est en ces passages, *Ut ait ille, Ut ille apud Ennium*. Car quant aux *ille* et *illa* semblables à cest *illa* de Terence, *Quid ais Byrrhia? daturne illa hodie Pamphilo nuptum*[1]? c'est un autre cas apart.

Obs. 6. Nostre langue s'accorde avec la grecque encores en un autre usage du pronom demonstratif. Car ainsi que nous usons quelquesfois du nostre en parlant de nous-mesmes par la tierce personne, ainsi usent les Grecs du leur. Vray est que le plus souvent nous n'usons pas du pronom apart, mais joinct et comme lié avec un aultre petit mot, comme quand nous disons, parlans de nous-mesmes, Si vous avez envie de combatre, voici vostre homme. Item, Voici vostre serviteur, s'il vous plaist de rien commander. Item, Voici l'homme du monde qui desire plus vous faire service. Que si quelqu'un m'objecte que *voici* n'est pas pronom, mais adverbe, je respondray qu'il est tellement adverbe, qu'il ne laisse de tenir de la signification du pronom; car *voici* vault autant que *voy ici*. Or, nous sçavons que comme de ὅδε pronom demonstratif, vient l'adverbe ὧδε, et de *hic* vient *hic*, de *iste* aussi *istic*, ainsi du pronom *ce* vient *ci* ou *ici*. Aussi usons-nous quelquesfois de *ici* en ceste sorte, comme quand nous disons, parlans de nous-mesmes, Vous avez ici un homme qui est bien à vostre commandement. Voila quant à la façon de parler françoise. Quant à la grecque, je di que Sophocle, en la tragœdie

1. *Andrienne*, II, 1 : passage légèrement modifié dans les diverses éditions.

mee *Ajax flagellifer*, a dict pareillement ἀνδρὸς
:, pour ἐμοῦ, et ἀνδρὶ τῷδε pour ἐμοί. Item en la
œdie appelee *Trachiniæ*, τῆς δέ γε ζώσης ἔτι, pour
. Et le semblable se trouve aussi en Euripide et
es bons auteurs. Mais je ne veulx pas nier que les
ins n'ayent leur part de cest hellenisme; car je serois
ienti par ce passage du mignon poete Tibulle [1],

Quod si militibus parces, erit hic quoque miles,

ieu de dire *Ego quoque ero miles.* Aussi me demen-
it ce passage de Terence, en la comœdie intitulee
utontimorumenos,

Tibi erunt parata verba, huic homini verbera.

BS. 7. Je vien au pronom relatif, en grec αὐτός, en
çois *luy*, et di que ceste façon de parler (qui sert
ı pour abbreger), Il y est allé luy troisieme, ou,
quatrieme, ou, luy cinquieme (au lieu de dire, Il
ıt allé estant accompagné de deux, ou, de trois, ou,
quatre), est conforme à celle des anciens auteurs
cs, et mesmes d'Homere et de Thucydide entr'autres;
s quant au passage d'Homere, je demande terme :
nt à ceux de Thucydide, je n'aurois qu'à ouvrir
livre pour en fournir sur le champ tant qu'on en
ldroit. Mais je me contenteray d'un, sur lequel le
oliaste grec a annoté ce que je diray ciapres. Il est
la page 16 de mon edition, où il escrit, στρατηγοὶ δὲ
:ων ἦσαν μὲν καὶ κατὰ πόλεις ἑκάστων, Κορινθίων δὲ
ᴐκλείδης ὁ Εὐθυκλέους, πέμπτος αὐτός. Or, voyons
ament se tourmente ici le scholiste grec : pour
'e mieulx advertis de quelle importance est ceste me-

- *Élégies*, II, 6.

thode que je tien en ce Traicté, de confronter les façons de parler de ces deux langages. Je mettray ses mots, pour ceux qui entendent le grec; et puis les exposeray pour ceux qui ne l'entendent point : Πέμπτος αὐτὸς, ἀντὶ τοῦ μετ' ἄλλων τεσσάρων· αὐτὸς δὲ, ἀντὶ τοῦ πρῶτος· ὡς γὰρ τῶν ἄλλων μὴ ὄντων ἐπισήμων, τῇ τοῦ ἑνὸς ἠρκέσθη ὀνομασίᾳ, ἢ ὅτι αὐτῷ ἠκολούθουν οἱ ἄλλοι, ὡς μεῖζόν τι καὶ σοφώτερον βουλεύεσθαι δυναμένῳ. C'est-à-dire, Luy cinquieme[1], au lieu de dire, Avec quatre autres : or, ce pronom *luy* signifie *premier*; car il s'est contenté d'en nommer un, à cause que les autres n'estoyent personnes de marque, ou bien pource que les autres le suivoyent, comme estant homme de plus grand conseil qu'eux. Ce povre scholiaste s'arrestant en si beau chemin, selon le proverbe latin, *nodum in scirpo quærit*, et selon le proverbe françois, Cerche cinq pieds de mouton où il n'y en a que quatre. Car puisqu'il y avoit lors deux manieres d'envoyer capitaines (comme aussi ambassadeurs), ou un en chef, ayant quelques adjoincts, ou de les envoyer tous egalement autorisez, comment peult-on juger, quand l'historien n'adjouste autre chose que Luy cinquieme (apres avoir mis son nom), s'il a nommé cestuy-ci plustost qu'un des autres quatre, pource qu'il estoit de plus grande autorité, ou bien pource qu'il ne sçavoit pas les noms des autres, ou pource que ce fut le premier qui luy vint en memoire, ou à l'occasion qu'il cognoissoit mieulx cestuy-ci que les autres? Mais il n'y a nulle doubte[2] que si ceste maniere de parler eust esté

1. Les deux éditions de la *Conformité* portent ici *troisième* : ce qui est une méprise évidente.

2. « Nos doutes seront *éclaircies*, » disait pareillement Malherbe. Ce substantif a conservé le genre féminin jusque dans Balzac et Voiture; mais l'Académie naissante et Vaugelas, se prononçant pour le masculin, l'ont emporté. Ces changements de

ıi familiere à ce scholiaste qu'elle nous est (d'autant nous l'avons en nostre langage), il n'eust pas pli le papier de telles curieuses et frivoles questions, s se fust contenté de la simple exposition.

'ay encores un mot à dire, c'est que le poete latin, [uel j'ay cidevant porté ce tesmoignage, que sur s les autres il s'estoit le plus et le mieulx aidé des ons de parler grecques, n'a point voulu quitter sa 't de cest hellenisme (lequel aussi au regard de nous peult appeler gallicisme), mais pour couvrir aucunent son larrecin, il a usé de quelque desguisement, and il a dict,

Tu quotus esse velis rescribe[1]...

qui a donné la hardiesse à Martial aussi de dire, ic *quotus et quanti cupias cœnare*[2], *etc.* Et est une ose bien à noter ici que, combien que ceste locution r *quotus* revienne à la grecque, et mesmes se puisse souldre en icelle (car *quotus esse velis*, signifie *an ıintus, an sextus, an septimus velis esse*, et ainsi nsequemment), toutesfois il n'est pas permis de re, *Ille profectus est tertius*, ou *quartus*, pour *Ille ofectus est cum duobus* ou *tribus*.

Obs. 8. J'ay aussi pris garde que nous ensuivons de us pres les Grecs en l'usage du pronom composé que ı font les Latins; car le latin dira bien, usant du pro-ım simple, *cogita apud te*, mais le françois ne dira ıs, Pense en toy, non plus que le grec n'oseroit dire νόησον παρὰ σοί; ains fault qu'il die (soubs peine de ırler mal), En toy-mesme, comme le grec dit παρὰ

nre, on pourra le voir encore par la suite, se sont étendus à usieurs autres noms.

1. Horace, *Epît.*, I, 5.
2. *Épig.*, XIV, 217.

σεαυτῷ. Ainsi est-il de Moy-mesme, correspondant à ἐμαυτοῦ, ἐμαυτῷ, ἐμαυτόν : comme Toy-mesme correspond à σεαυτοῦ, σεαυτῷ, σεαυτόν ; Soy-mesme, à ἑαυτοῦ, ἑαυτῷ, ἑαυτόν.

CHAPITRE III.

DU VERBE FRANÇOIS.

En quoy particulierement il est conforme au verbe grec.

Obs. 1. Comme les Grecs ont accoustumé en quelques verbes de mettre en l'un des deux preterits extraordinaires, nommez *aoristes*, une *l* simple, au lieu qu'elle estoit double au temps present, ainsi fait nostre langue és preterits de certains verbes. Exemple : le grec dit μεταβάλλω au present, et μετέβαλον en l'aoriste second; nous disons au present, J'appelle, et au preterit, J'ay appelé[1]. Car ceux qui escrivent, J'ay appellé, font long ce que la prononciation fait bref, ce qui est contre toute raison. Ainsi est-il du verbe *aller* : car on dit, Où allez-vous? avec *ll* double; Je suis alé, avec *l* simple : combien que je sçache que l'orthographe commune garde ceste reigle encores moins en ce verbe qu'en l'autre[2]. Et à dire vray, la difference n'est si evidente en la prononciation de cestuy-ci, qu'elle est entre J'appelle et J'ay appelé. J'adjousteray encores

1. Ici encore Reiz, après avoir, dans son ouvrage cité, rapporté ce passage, prétend que ses compatriotes se rapprochent plus des Grecs, sur ce point, que les Français.

2. Henri Estienne lui-même ne l'observe point, il écrit habituellement : Je suis *allé*.

i, c'est que (si mes oreilles ne sont deceues) ceux sont estimez bien prononcer, disent, J'eschappe, suis eschapé; Je frappe, J'ay frapé; et és verbes ıblables, semblablement.

)BS. 2. Nos verbes françois ont leurs preterits de ıx pieces; en quoy de prime face nostre langue ırroit sembler n'estre pas d'accord avec la grecque: is si nous prenons garde de pres, nous trouverons elle s'accorde tresbien. Car il est vray que de γράφω est-à-dire *j'escri*) se fait un preterit d'une piece, ραφα, et une autre sorte de preterit dict aoriste, ψα, qui est pareillement d'une piece; en quoy je ıfesse que ces deux langages n'ont aucune conveıce ensemble : mais si nous venons à revisiter les istres des vieux Gregeois, nous nous trouverons ısins germains en cest endroict. Car comme nous ıns du verbe *j'ay* (c'est-à-dire *habeo*) pour faire tre preterit, ainsi eux ont usé de leur ἔχω, qui sifie le mesme; tesmoin ce vers d'Hesiode[1], Κρύψαντες γὰρ ıσι θεοὶ βίον ἀνθρώποισι : car il dit κρύψαντες ἔχουσι, au ı de ἔκρυψαν, ne plus ne moins que nous disons, Ils caché. Ainsi est-il de ce passage de Sophocle[2], πρᾶγος οπον ἔχει περάνας, au lieu de dire ἐπέρανε. Or, comın que j'aye parlé des vieux registres, je ne nie pas ı les auteurs qui ont suivi n'ayent aussi quelques-imité en ceci leurs predecesseurs. Nous formons lques preterits encores d'autre sorte quand nous dis, Je suis venu, Je suis allé. Item, Je suis tombé: ıue nous et les Latins avons commun avec les Grecs,

. Dans son poëme *des Travaux et des Jours*, v. 42.

. *Ajax*, v. 21 et 22. Henri Estienne rappelle cet exemple dans *Thesaurus* et y joint d'autres citations semblables : voy. l'édi-Didot, t. III, col. 2622.

qui disent ἦν πεπορευμένος, ainsi que nous, Il estoit allé, et les Latins, *erat profectus*.

Obs. 3. Nous suivons aussi (si je ne m'abuse) les traces de ceste maniere de parler grecque Μέλλω γράφειν, Μέλλω ποιεῖν, quand nous parlons ainsi, Il est pour parvenir, ou, Il sera pour parvenir. Item, Il est pour devenir riche. Item, Cela sera pour le ruiner. Pour le moins j'ose croire que quelque peine qu'on mette à cercher une façon de parler latine, italienne ou espagnole, on n'en trouvera point qui approche si pres que ceste-ci. Et mesmes quiconque ha cognoissance des deux langues (je di de la grecque et de la nostre) peult veoir comme une locution exprime l'autre, mot pour mot, en adjoustant seulement ceste particule *pour*. Mais voici en quoy il y a quelque difference : c'est que celuy qui dit μέλλει πλουτεῖν, ne laisse point son propos doubteux, comme celuy qui dit, Il est pour devenir riche, ou, Il est homme pour devenir riche. Pareillement celuy qui dira μέλλω πορεύεσθαι, ne laissera point l'auditeur en suspens, comme celuy qui dira, Je suis pour y aller, ou, Je suis homme pour y aller, ou, Je suis bien homme pour y aller. Car celuy qui parle ainsi, monstre qu'il n'est point encores du tout resolu d'aller. Nous avons bien encores des autres façons de parler, esquelles nous usons du verbe substantif avec l'infinitif, en mettant au devant la preposition *à* (comme quand on dit, Je devrois estre ja de retour, et je suis encores à partir); mais d'autant que la signification n'accorde pas[1] si bien avec le μέλλω joinct à son infinitif, je les laisseray.

Mais quant à ceste-la que j'ay proposee, si quelqu'un

1. Forme neutre alors reçue : comme on dit en latin *non convenit*. Toutefois, dès cette époque, on employait le plus souvent ce verbe dans le sens réfléchi.

efusoit de la prendre en eschange de la grecque, à ause de la difference que j'ay confessee, je luy en pre-enteray encores une autre, et puis luy donneray le hois. Ceste autre-ci est telle, Je doy demain soupper vec mon frere, au lieu de ce que le Grec dira, Μέλλω ὕριον δειπνεῖν μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ. Ou, Je doy tantost aller l'esbat[1], ou, J'en doy sçavoir des nouvelles ce soir. ar je croy qu'il n'est besoin d'advertir ceux qui sont 'françois naturels que ce *doy* ici ne signifie pas, Je suis enu de devoir, ou, Mon devoir m'oblige à ce faire; omme il signifie quand on dit, En me faisant apparoir[2] lu dommage, je l'en doy recompenser. Quoy qu'il en oit, pour le moins il est certain que ce μέλλω ha trop lus de convenance avec nostre *doy* qu'avec le *debeo* les Latins. Car qui jamais a leu en quelque bon auteur atin, *Debeo ire cœnatum cum fratre*, pour *Statui ire œnatum*, ou plus simplement *iturus sum cœnatum?* Et quant à ce passage de Ciceron[3], *Certorum ominum (quos jam debes suspicari) sermones referentur ad me*, si ce *debes* respondoit à μέλλεις, il uldroit dire que *debes suspicari* signifiast *suspicaurus es* : ce qui seroit fort impertinent[4]; et à mon jugement, ce *debes* seroit plustost ce que les Grecs disent κός ἐστί σε, suivant un infinitif. Voila ce que j'avois à

1. C.-à-d. prendre du divertissement.
2. Tour emprunté à la langue du droit; cela veut dire : En me connaissant comptable, responsable. Dans le *Grand Dictionaire françois-latin* de 1628, Rouen, in-4°, *faire apparoir* est aduit par *arguere*.
3. *Lettres familières*, I, 9 : lett. à Lentulus.
4. L'acception où est prise ici ce mot se retrouve dans ce vers u *Misanthrope*, I, 1 :

Tant ce raisonnement est plein *d'impertinence ;*

qui signifie *est d'une fausseté choquante.*

vouloit faire la guerre. Mais je laisseray aux W
rendre compte de leurs walonismes[1] : il suffit si
compte de mes gallismes ou gallicismes. Toutesf
feray bien ce plaisir à messieurs les Italiens, de l
vertir en passant d'une chose dont ils pourront
leur prouffit : c'est que, comme nous ensuivons le
des Grecs en ces deux locutions desquelles je vi
traicter, ainsi eux ensuivent leur ἕστηκα quand
sent, *sto à veder* ; car ἕστηκα βλέπων ne signifie
chose que βλέπω, ainsi que *sto à veder* ne signifi
plus que *vedo* : comme *sto qui ad aspettar* pour *a*
qui.

Obs. 4. J'entre maintenant en une matiere d'
plus difficile (selon le proverbe grec) qu'elle est
et non moins prouffitable que belle. C'est l'obser
de l'usage des temps : lequel, bien entendu, a
grande clarté pour l'intelligence tant de la langue

1. Le nom de *Wallons* désignait, en France, tous les
des Pays-Bas (tels que ceux du Hainaut, de l'Artois e
Flandre). Or, comme ils passaient pour avoir, dans le
âge, conservé en grande partie le langage primitif de nos
on appelait jadis aussi *wallon*, par extension de sens, l'

ıe que de la nostre; au contraire, n'estant cogneu, use grande obscurité en plusieurs passages.
Suivant l'ordre, je commenceray par le present. Je donc que, quand nous usons du present au lieu du tur, nous ensuivons les Grecs; comme quand nous sons, Et bien, demeurons-nous ici? Disnons-nous ici? ɜm, Où disnons-nous aujourdhuy? Où souppons-nous main? Item, Nous ne partons point d'ici jusques à main: au lieu de dire, Demeurerons, Disnerons, upperons, Partirons. Nous disons aussi souventesfois, bien, que devenons-nous? Et bien, n'allons-nous int plus avant? Ne passons-nous point oultre? Mais suis prodigue d'exemples françois: il vaut mieulx nir aux Grecs. Lucian, en son *Asne*, τί ποιοῦμεν, ἔφη ; αὐτῶν, τὴν δραπέτιν; ici est mis ποιοῦμεν, present, ur ποιήσομεν, futur, comme cognoistront aiseement ux qui vouldroient aller veoir le passage. Le mesme teur, en son *Toxaris*, ἢ τίθεμεν καὶ τοῦτον ἐν ταῖς ιείαις ψήφοις μίαν τῶν πέντε εἶναι; ici pareillement il e de τίθεμεν pour θήσομεν. Il se trouve aussi plusieurs emples de tel changement de temps en autres auteurs cores plus anciens, et nommeement en Xenophon; ıis je me contenteray d'un des siens, qui est notable tre les autres, pource qu'usant de deux verbes apparıans à une mesme chose, il en met l'un (asçavoir le emier) au present, l'autre au futur. Le passage est au Ve livre de la *Pœdie*, au commencement de la ge 72 de mon edition: Καὶ ἀνδρὸς δ', ἔφη, τῇ θυγατρὶ μὴ δοῦ ὡς ἀπορήσεις ἀξίου ταύτης· πολλοὶ γὰρ καὶ ἀγαθοὶ ιοι εἰσὶν ἐμοὶ, ὧν ὅστις γαμεῖ αὐτὴν, εἰ μέντοι χρήματα ι τοσαῦτα ὅσα δίδως, etc. Or, cest exemple vient d'auıt mieulx à propos, que nostre langue use ordinaireɜnt du temps present au lieu du futur de son verbe í ha la signification de γαμεῖν, sçavoir est *marier*.

Car nous parlons ainsi tous les jours, Et bien, quand vous mariez-vous? Item, Ne vous mariez-vous point? Et quant à l'usage du mot grec γαμεῖν, je ne le di pas estre conforme à nostre *marier* pour esgard de ce seul passage de Xenophon, mais ayant esgard à plusieurs semblables, et nommeement de Lucian. Quant aux Latins, ils n'usent pas volontiers de telle eschange de ces deux temps : toutesfois on trouve en Terence (si j'ay bonne memoire) *quid ago?* pour *quid agam?* comme aussi Aristophane a dict δρῶ pour δράσω [1]. Toutesfois ce n'est point en ce verbe δρῶ seulement que le present se prend pour le futur, mais autant s'en fait en aucuns autres, qui sont de la mesme conjugaison; car ainsi se dict ἐλῶ pour ἐλάσω, et διαβιβῶ pour διαβιβάσω. Lesquels exemples je n'ay voulu alleguer cidessus, afin qu'on ne pensast que telle eschange fust peculiere à tels verbes. Comme aussi je n'ay point voulu faire mention de εἶμι, pource qu'il ha de toute ancienneté, et mesmes de nature (si ainsi fault parler), la signification du futur.

Nostre langue ha aussi cela de commun avec la grecque quant à l'application du temps present, qu'elle en use volontiers au lieu du preterit, en faisant quelque recit. Car ainsi que les Grecs racontent ordinairement les choses faictes comme si elles se faisoyent sur l'heure, aussi avons-nous ceste coustume, et specialement en certaines façons de parler. Mais pource qu'on ne pourroit amener exemple de ceci qui ne fust bien long (d'autant qu'il fauldroit veoir un discours entier), il me suffira d'en avoir adverti.

Obs. 5. Quant au preterit imparfaict, je trouve que

1. On lit en effet dans *la Paix* (v. 263, édit. Tauchnitz), ἄγε δή, τί δρῶμεν... « hé bien, que ferons-nous? » Pour l'exemple cité de Térence, voy. l'*Heaut.*, v. 343.

ous ensuivons les Grecs, plustost que les Latins, aussi
ı certains usages d'iceluy, desquels j'allegueray un.
est que comme nous disons, Ainsi qu'il mouroit, ou,
omme il mouroit, survint un sien ami, à grand peine
s Latins diront-ils, *quum ipse moriebatur, amicus
us supervenit*, au lieu de *quum moreretur*[1]; mais les
recs diront comme nous, ὡς δὲ αὐτὸς ἀπέθνησκεν, ἐπέ-
η ὁ φίλος αὐτοῦ, ou, ἐπεὶ δὲ αὐτὸς ἀπέθνησκεν, ainsi que
ucian a dict en son *Toxaris*, ἐπεὶ δὲ ἀπέθνησκε, διαθήκας
τέλιπε.

Obs. 6. Nous avons aussi deux preterits parfaicts,
esquels il m'a semblé autresfois que l'un se pouvoit
ıpporter au temps que les Grecs appellent *aoriste*,
est-à-dire indefini, et non limité. Car quand nous
isons, J'ay parlé à luy, et luy ay faict response, cela
entend avoir esté faict ce jour-là; mais quand on dit,
e parlay à luy, et luy fei response, ceci ne s'entend
voir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci,
ıais auparavant, sans toutesfois qu'on puisse juger
ombien de temps est passé depuis. Car soit que j'aye
ict ceste response le jour de devant seulement, soit
u'il y ait ja cinquante ans passez, ou plus, je diray,
e luy fei response, ou, Alors, ou, Adonc je fei res-
onse. Voila comment par ce preterit nous ne limitons
oint l'espace du temps passé : ce qui autresfois m'a
ict penser que (comme j'ay dict) il avoit accointance
vec l'aoriste grec[2]. Mais depuis ayant consideré de plus

1. Au sujet de ce tour on consultera avec fruit l'*Hellenolexias* Daniel Vechner, édit. de 1733, I, 36; et Reiz, *Belga græcissans*, 385.

2. Ce même caractère de ressemblance entre les deux langues ecque et française a été signalé, en ces termes, par le célèbre ıillaume Budé, dans ses *Commentaires sur la langue grecque :* Animadvertimus et in eo similitudinem idiomatis gallici cum

pres la nature de cest aoriste, et pesé les raisons d'une part et d'autre, je me suis doubté qu'il y avoit quelque autre secret caché soubs cest aoriste, quant à son nayf usage ; et confesse que jusques à present je n'en suis point bien resolu. Or, ce qui principalement me garde de prendre quelque resolution, est que son usage commun n'est autre que du preterit parfaict. Et qu'ainsi soit, on trouvera souvent dedans les bons auteurs qu'une chose qui aura esté dicte par le preterit, sera repetee par l'aoriste, ou au contraire : ce qui me gardera de parler plus avant pour ceste heure de ceste convenance. Car pour bien enfoncer ceste matiere, il me fauldroit entrer en une longue dispute, et par consequent avoir meilleur loisir que ne me donne la presse où ceci s'imprime, laquelle me suit de trop pres.

Ce nonobstant, je penserois faire tort aux estrangers, qui font profession de parler bon françois, si je ne les advertissois que c'est ici l'endroict par lequel ils sont le plus aiseement descouverts, principalement par ceux qui les veulent espier au passage. Car c'est grand cas que de cent à grand peine s'en trouvera-il dix qui ne heurtent, voire choppent à ceste difference de nos deux preterits, comme à une pierre qui seroit au milieu de leur chemin. Et qui plus est, si tost qu'on leur aura

hellenismo, quod nos aoristo in verbis utimur. Neque enim eadem verborum inflexione indicamus quippiam hodie et heri aut ante annum factum; ut regem hodie venisse, aut ante mensem aut ante triennium : id quod nec lingua latina nec italica distinguere potest verbi inflexione; » p. 183 de la 1re édit. (1529). — Au reste, si l'on veut approfondir cette question, on pourra consulter, au sujet des modes comparés du grec et du français, l'ouvrage allemand de J. A. Savels : « Esquisse d'une comparaison des modes du verbe, dans les langues allemande, française, latine, grecque; » in-8°, 1837. Cet auteur a fait encore paraître un travail analogue sur l'emploi des cas dans les mêmes langues.

lonné la main pour se relever, on les y verra retomber. Ie le sçay pour avoir frequenté avec plusieurs sortes l'estrangers, gens de bon esprit et de bon jugement, esquels au demeurant se tenoyent si bien clos et couverts en leurs devis, que pour un peu de temps ils pouvoyent passer pour François; mais depuis qu'ils venoyent à raconter quelque faict, c'estoit la pitié. Car l'un homme qui fust venu parler à eux depuis un demiquart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dict, Il vint ici, Il parla à moy, Je luy di; au lieu de, Il est venu ici, Il a parlé à moy, Je luy ay dict. Et mesmes, sans qu'il soit besoin de les escouter long temps pour en donner sentence, ils font quelquesfois leur proces eux-mesmes, quand ils disent, Il me vint parler aujourdhuy, Il me vint veoir aujourdhuy. Car ce *jourdhuy* qu'ils adjoustent porte leur condamnation.

Obs. 7. Laissant donc en doubte la question que j'ay cidessus proposee, si l'aoriste grec se rapporte à un de nos preterits, asçavoir à celuy par lequel nous ne limitons point le temps, je parleray de son compagnon avec lequel le preterit latin aussi ha convenance; c'est quand nous disons, J'ay faict, j'ay dict. Et premierement j'advertiray que, combien que j'aye dict que quand nous parlons ainsi, Je suis venu, J'ay faict, nous entendons du jour auquel nous sommes, et au contraire Ie vin, Je fei, se dit d'une chose qui n'a point esté faicte ce jour-la, je ne nie pas que quelquesfois, selon le propos qu'on tient, on ne signifie par ce preterit-la le temps aussi qui est passé devant le jour auquel on est. Car nous disons ordinairement, Je luy ay faict souventesfois plaisir, et non pas, Je luy fei souventesfois plaisir. Et toutesfois en la negative nous usons de tous les deux, Je ne luy ay jamais faict plaisir, ou, Je ne luy fei jamais plaisir. Mais, tout bien consideré, il se trou-

vera qu'en l'affirmative ce premier preterit, J'ay faict, est plus general que le second, Je fei. Car Je luy ay faict plaisir (si par les circonstances cela n'est restreinct), s'entend generalement du temps passé; mais Je luy fei plaisir, ne peult estre si general, d'autant que le jour auquel on est, doibt estre excepté. Or, qui sont les circonstances qui peuvent restreindre la generalité de ce premier preterit? Ce sont les circonstances du faict duquel on parle. Exemple : Si je tien propos d'un personnage duquel je n'ay jamais eu cognoissance qu'aujourdhuy, et en la fin du propos je di, Je luy ay faict plaisir ; celuy auquel je parleray ainsi ne pourra doubter que ce plaisir n'ait esté faict ce jour mesme. Au contraire, si je di, Il m'a tant de fois importuné qu'en la fin je luy ay faict ce plaisir, l'auditeur n'entendant autre chose aura raison de demander, Quand?

Ayant adverti les lecteurs (et principalement estrangers) de prendre garde à cest usage de ce premier preterit de nostre langue, je vien à monstrer un autre usage sien fort notable, lequel il ha conforme à l'aoriste grec. Il n'y a rien plus commun en nostre langage que ces façons de parler: C'est une povre chose que le fard; sitost qu'il sent le chaud, le voila fondu. Item, C'est un fin rusé : quand il se sent pressé, il a incontinent trouvé ses eschapatoires. Item, C'est un dangereux vilain : si on le fasche, il a aussitost donné un coup de dague; ou, Si vous le faschez, il vous aura incontinent donné un coup de dague. Item, Si j'oy seulement le bruit d'une souri, je suis incontinent esveillé. Item, Si je fay le moindre exces du monde, me voila incontinent tombé en maladie. Je di que ces façons de parler tiennent de l'air des grecques suivantes, esquelles on use de l'aoriste. Je commenceray par un exemple pris du pere de tous les poetes, lequel exemple con-

ent des mots dorez, ou plustost une sentence doree[1], est au premier livre de l'*Iliade* :

Ὅς κε θεοῖς ἐπιπείθηται, μάλα τ' ἔκλυον αὐτοῦ[2].

equel vers merite mieux d'estre en la bouche d'un irestien que d'un payen, en changeant seulement les om et verbe pluriels en singuliers, et disant,

Ὅς κε θεῷ ἐπιπείθηται, μάλα τ' ἔκλυεν αὐτοῦ.

est-à-dire,

Qui porte à Dieu obeissance entiere,
Est exaucé par luy en sa priere.

ais pour le traduire simplement, et en gardant les esmes temps, il fauldroit dire, Quiconque obeit à Dieu, l'a aussitost exaucé. Ou par le pluriel (pour estre us intelligible), Celuy qui obeit aux dieux, ils l'ont ıssitost exaucé, ou (avec le pleonasme du pronom), s vous l'ont aussitost exaucé. Autre exemple pris ı IVe livre du mesme poeme :

Ὡς δ' ὅτε χείμαῤῥοι ποταμοὶ, κατ' ὄρεσφι ῥέοντες,
Ἐς μισγάγκειαν συμβάλλετον ὄβριμον ὕδωρ,
Κρουνῶν ἐκ μεγάλων, κοίλης ἔντοσθε χαράδρης·
Τῶν δέ τε τηλόσε δοῦπον ἐν οὔρεσιν ἔκλυε ποιμήν.

insi dirions-nous : Comme quand il y a des torrens ıi, tombans à val[3] d'une montagne, viennent à s'en-

1. *Doré* se prenait dans le sens de *beau*. *Venus la doree*, dit Ronsard, à l'exemple du *Venus aurea* de Virgile. On a donné, tamment, le nom de vers *dorés* à des préceptes moraux de Pyagore ou plutôt de son école.
2. De là cette brève sentence de Pythagore : Θεῷ ἕπου.
3. On disait alors *du mont à val* pour *de haut en bas*, « quasi monte in vallem, » traduit Nicot : de là notre verbe *avaler*,

gorger dedans le creux d'une vallee, le pasteur qui est bien loing en a incontinent ouy le son, ou, Aura aussitost ouy. Car j'enten que ce preterit *a ouy* se prenne ici ne plus ne moins que quand nous disons: Le moindre bruit qu'on face pendant que je dors, je l'ay incontinent ouy, ou, Je l'auray aussitost ouy, au lieu de dire par le present, Je l'oy incontinent; c'est-à-dire, J'ay coustume de l'ouir incontinent. Comme aussi en cest exemple que j'ay amené cidessus, Si une souri seulement fait bruit, je suis incontinent esveillé, ce preterit *je suis esveillé* se prend pour Je m'esveille; et Je m'esveille, se prend pour J'ay accoustumé de m'esveiller. Et ainsi est-il des passages suivans, qui sont pris des livres escripts en prose. Lucian, en son *Toxaris*, ἐπειδὰν ἀδικηθείς τις πρὸς ἑτέρου, ἀμύνασθαι βουλόμενος, ἤδη καθ' ἑαυτὸν οὐκ ἀξιόμαχος ὢν, βοῦν ἱερεύσας, τὰ μὲν κρέα κατακόψας ἥψησεν, αὐτὸς δὲ ἐκπετάσας χαμαὶ τὴν βύρσαν, κάθηται ἐπ' αὐτῆς, εἰς τοὐπίσω, etc. Le mesme auteur, au dialogue intitulé *Prometheus*, ἀλλὰ συγγνώμην ἀπονέμουσιν αὐτοῖς· εἰ δὲ καὶ πάνυ ὀργισθεῖεν, ἢ κονδύλους ἐνέτριψαν, ἢ καὶ κατὰ κόρρης ἐπάταξαν.... Que si quelqu'un vouloit dire que ces aoristes ici ne se deussent resouldre en presens (ainsi que j'ay dict), je le prierois, puisque ainsi seroit, de m'accorder en ce dernier passage ἐνέτριψαν et ἐπάταξαν avec ἀπονέμουσιν; et pareillement de m'accorder ἀπέσθησαν avec διαρκοῦσι en ce passage du dialoge intitulé *Charon*[1], ἐκείνων τοίνυν (τῶν φυσαλλίδων) αἱ μέν τινες μικραί εἰσι, καὶ αὐτίκα ἐκραγεῖσαι ἀπέσθησαν· αἱ δ'

qui signifiait descendre, d'où, par extension, faire descendre, seule acception qui lui soit restée, et encore dans le sens restreint de *faire descendre les aliments dans l'estomac.*

1. *Charon ou les Contemplateurs :* morceau très-spirituel, qui semble avoir donné à Le Sage la première idée de son *Diable boiteux.*

πὶ πλέον διαρκοῦσι. Mais il se trouveroit si empesché qu'il ıy seroit force de se renger à mon opinion. Or, pource ue ce dernier passage est fort propre pour monstrer la ɔnvenance de ces deux temps de diverses langues, et ıssi contient une comparaison fort belle, je le traduiray ıut entier. Charon est introduict parlant ainsi à Mer-ıre : Je te veulx donc dire, Mercure, à quoy me ɜmblent les hommes resembler, et toute leur vie. As-tu ımais veu de ces bouteilles[1] qui sont en l'eau degout-ınt de quelque canal? Je di ces petites bouteilles des-uelles s'amasse de l'escume. Les unes sont petites, et estant crevees sont aussitost perdues; les autres du-ɜnt plus long temps, et se renflent de plus en plus, ar le moyen des autres qui s'assemblent avec elles : ıais en la fin toutesfois celles-ci se crevent aussi bien; ar il ne se peult faire autrement. Voila que c'est de la ie des hommes : tous sont enflez de vent, les uns plus rands, les autres moindres; et les uns ont ce vent de ɔrt petite duree, les autres ont aussitost pris fin qu'ils e sont eslevez. Quoy qu'il en soit, il est force que tous iennent à se crever.

J'adjousteray encores un petit mot, c'est que nous sons aussi des verbes impersonnels en ceste sorte, omme quand nous disons : Si je le rencontre, c'en est ıict, ou, C'est autant de despesché.

Obs. 8. Quant aux modes des verbes, il fault noter ue quand de l'infinitif nous en faisons un nom, en ıettant l'article devant, nous tenons cest usage des ırecs; car comme nous disons, Le boire, Le manger, t autres, ainsi disent-ils τὸ πιεῖν, τὸ φαγεῖν. Ce que 'erse a imité quand il a dict,

Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter...

1. Ce sont des *bulles*.

Quando ad canitiem et nostrum istud vivere triste
Aspexi...
Velle suum cuique est [1].

Obs. 9. Nous avons aussi en nos verbes les mesmes commoditez de composition (ou la plus grand part) qu'ont les Grecs. Car premierement, nous mettons des prepositions, qui signifient privation, devant plusieurs verbes, ainsi comme eux; au lieu que les Latins sont contraincts d'user d'un autre verbe. Exemple : les Grecs disent ζευγνύειν ou ζευγνύναι, ce que les Latins *ligare*, les François *lier*; mais au lieu que nous exprimons la privation ou l'action contraire par le mesme verbe, nous servans d'une preposition que nous mettons devant, et disons *deslier* ainsi que les Grecs ἀποζευγνύειν, eux sont contraincts d'user d'un autre verbe, asçavoir *solvere*. Ainsi est-il de πιστεύειν, croire; ἀπιστεῖν, decroire : comme quand on dit, Je ne le croi, ni le decroi [2]; ce que le langage latin n'ha pas. Item, nous avons aucuns verbes composez, signifians privation, desquels les simples ne sont point en usage; mais la composition a esté formee sur les noms, à l'imitation des Grecs: comme ἀποκεφαλίζειν, decapiter; ce que les Latins ne peuvent exprimer de mesme sorte.

Item, nous avons ceste particule *re* qui respond fort bien en composition à l'ἀντί des Grecs; comme παίειν,

1. Le vers *scire, etc.*, a déjà été cité, p. 28; le second passage se trouve au commencement de la satire première (mais il faut lire plutôt : *tunc, quum ad...*); le dernier appartient à la cinquième satire.

2. *Mecroire* s'employait dans le même sens, et il est à regretter que ces deux verbes, passés d'usage, doivent aujourd'hui être remplacés par des périphrases. « C'est moindre mal, écrivait Charron, mecroire Dieu que de s'en moquer. » *Sag.*, III, 14.

rapper; ἀντιπαίειν, refrapper; κακολογεῖν, mauldire u injurier; ἀντικακολογεῖν, reinjurier ou remauldire, ue Suetone s'est ahardi de dire *remaledicere*[1]. Or, est-il ray que nous ne mettons pas nostre *re* devant tous erbes, comme les Grecs mettent leur ἀντί, mais en ettant ce *re* au devant des verbes *faire* et *dire*, nous ppleons en partie à ce default. Exemple : le Grec dira, ν ὑβρίσῃς μέ τι, ἐγώ σε ἀνθυβρίσω · et nous, Si vous e faites quelque tort, je vous en referay; ou au con- ire, ἐὰν χαρίσῃ μοί τι, ἐγώ σοι ἀντιχαρίσομαι, Si vous e faites du plaisir, je vous en referay. Item, ἐάν με πτήσῃς, ἐγώ σε ἀντιλυπήσω, Si vous me faites de la scherie, je vous en referay. Il est vray qu'ici nous uvons bien user aussi des verbes, en disant, Si vous e faschez, je vous refascheray. Voila quant aux emples du verbe *faire*, quand ceste particule *re* luy t adjoincte. Du verbe *dire* ayant ceste mesme adjonc- on, je me contenteray d'amener cest exemple, ἐάν ὀνειδίσῃς, ἐγώ σε ἀντονειδίσω, Si tu me dis des repro- es, je t'en rediray.

Comme aussi les Grecs disent ἀλληλοφονεῖν[2] ou ἀλλη- κτονεῖν, nous disons, S'entretuer; ἀλληλοφαγεῖν, entremanger, etc., ce que les Latins ne peuvent au- mement exprimer ainsi par verbes composez.

Obs. 10. J'ay aussi pris garde que nous avons, mme les Grecs, des verbes dedans lesquels est enclose signification d'un autre verbe. Comme, Il s'est sauvé une maison; au lieu de dire, Il s'est sauvé, se reti- nt ou fuyant en une maison; ou, Il s'en est fui en

1. *In Vespasiano*, c. IX. — La forme *enhardir* était dès lors ns usitée.

2. Ce verbe ne se trouve pas; mais on dit ἀλληλοφόνος et λληλοφονία.

une maison, et ainsi s'est sauvé. Item, Il a tant faict qu'il s'est sauvé en son pays; au lieu de dire, Ayant eschapé le danger[1], il est arrivé sain et sauve[2] en son pays. Ainsi usent les Grecs du verbe correspondant à cestuy-ci, tant en la terminaison active qu'en la passive; car ils disent, σώζειν ἑαυτὸν εἰς οἶκον ou οἴκαδε, et pareillement σώζεσθαι οἴκαδε.

CHAPITRE IV.

DU PARTICIPE FRANÇOIS.

En quoy specialement il est conforme au participe grec.

Obs. 1. Ainsi que la langue grecque use souvent du participe au lieu du nom verbal (comme de οἱ παιδεύοντες pour οἱ παιδευταί, et οἱ στρατευόμενοι pour οἱ στρατιῶται), aussi fait le françois en certains mots, du nombre desquels sont *mesdisans*, *combatans* (comme quand on dit, Bons combatans), *malvueillans*. Entre lesquels toutesfois il y a difference, en ce que le premier, asçavoir *mesdisans*, se peult dire aussi autrement (car on dit quelquesfois *mesdiseurs*, qui est nom verbal): mais les deux autres ne se peuvent mettre en autre forme. Car on n'use point de *combateurs*, ni de *malvueilleurs*.

1. *Échapper* est encore pris comme verbe actif par Bossuet: « J'ai échappé la mort, » lit-on dans ses *Sermons*, p. 482 de l'édit. in-12 donnée chez Didot, 1844.

2. Cette forme se trouve seule dans le *Thresor* de Nicot, in-f°, 1606; mais, par le grand Dictionnaire qui parut à Rouen peu d'années après, on voit que dès 1628 on écrivait préférablement, comme aujourd'hui, sain et *sauf*.

Obs. 2. Tout ainsi que nostre participe actif convient ıvec le grec en l'usage que je vien de declarer, aussi ı'accordent certains participes passifs de nostre langue ıvec certains participes passifs du langage grec, comme ·εδακρυμένος, esplouré; μεμηνώς, forcené ou enragé; ·πονενοημένος, desesperé. Que si quelqu'un veult obecter quant à ce dernier, que les Latins aussi disent *omo desperatus*, il trouvera la response en la fin de ce hapitre.

Obs. 3. Je retourne au participe actif, pour en monsrer un usage que nous avons commun avec les Grecs, n ce qu'ils parlent ainsi, εὖ ἐποίησας ἐλθών. Car il n'y ı point de doubte (selon mon jugement) que quand ıous disons, Vous avez bien faict d'estre venu, nous ı'exprimions leur façon de parler. Il est vray que quelquesfois ils renversent ainsi ceste locution, ἦλθες εὖ ποιῶν.

Obs. 4. Comme aussi il fault aucunesfois, en la langue grecque, resouldre le participe en son verbe, en mettant levant la particule εἰ ou ἐάν (c'est-à-dire *si*); de mesmes e fault-il faire au françois. Comme, ταῦτα ποιῶν, ou αὗτα λέγων, τοῖς φίλοις προςκόψεις, pour ἐὰν ταῦτα ποιῇς, ıu ἐὰν ταῦτα λέγῃς. En françois, Faisant cela, ou, Disant ela, vous offenserez les amis; au lieu de dire, Si vous aites, ou, Si vous dites cela. Thucydide, en son prenier livre, en la page 12 de mon edition, γενήσεται δὲ μῖν πειθομένοις καλὴ ἡ ξυντυχία κατὰ πολλὰ τῆς ἡμετέρας ·ρείας : ici semblablement πειθομένοις pour ἐὰν πείθησθε. Ainsi parle Lucian aussi en son *Asne*, usant de ce nesme participe, quand il escrit, πειθόμενος γάρ μοι, τράξεις εὖ πάντα. Et en tels passages se sont souvent ıbusez les traducteurs, faulte d'entendre que tels propos ›ar le participe estoyent souvent dicts conditionellenent. Or je di que tel usage du participe nous est plus 'amilier et mieulx seant qu'aux Latins; comme, Croyant

bon conseil, vous aurez bonne issue de vos affaires : c'est-à-dire, Si vous croyez. Item, Faisant vostre devoir, vous aurez la victoire : c'est-à-dire, Si vous faites vostre devoir.

Obs. 5. D'avantage, ne plus ne moins que les Grecs adjoustent quelquesfois superfluement des participes apres les verbes, il se trouvera qu'aussi faisons-nous, si on espluche bien nos façons de parler. Eux usent de ces deux participes entre autres, φέρων et ἔχων, sans besoin ; et mesmes si souvent qu'il n'est besoin d'exemple : nous aussi (mais principalement le populaire) adjoustons aucunesfois *batant*, *comptant*, apres certains verbes, mettans au devant ce mot *tout* ; comme, Je ne fay que d'en venir tout batant. Item, Vous vous abusez tout comptant; ou, Vous avez perdu tout comptant. Je confesse cela estre plus usité[1] du populaire que des autres (comme j'ay desja dict) ; mais que dirons-nous si, en ceste façon de parler qui est ordinaire entre tous egalement, nous trouvons ce *comptant* superflu ? J'enten quand nous disons, Je vous payeray comptant, ou, Je l'ay payé comptant. Car si un payement ne se peult faire realement et de faict sans toucher argent, encores qu'on die simplement, Je l'ay payé, il s'entend, Je l'ay payé comptant; c'est-à-dire comptant argent : sinon qu'il y eust quelque pays auquel fust la coustume de payer à credit, aussi bien qu'on parle en ces pays de deça[2] de vendre à credit et de vendre comptant ou à comptant. Mais je croy que s'il se trouvoit un tel pays, les banqueroutiers n'eussent pas attendu si long temps à le descouvrir,

1. *Je confes plus du populaire, etc.*, porte la première édition de la *Conformité :* omission évidente qui trouble le sens de la phrase.

2. Les pays *de deçà*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, ce sont les pays voisins.

quelque caché qu'il fust. Or, j'enten (comme j'ay dict) un payement qui se fait realement et de faict : et pourtant, ne me doibt-on objecter ces autres façons de payer; comme, Payer en papier, Payer de parolles, payer de mines ou en mines, Payer en gambades[1]. car toutes ces especes ne sont point de mise entre les marchans pour le jourdhuy, lesquels ont bien estudié ceste leçon de Plaute,

Semper oculatæ nostræ sunt manus, credunt quod vident[2] :

c'est-à-dire, Nos mains ont toujours des yeux ; elles voyent ce qu'elles voyent.

Addition à l'observation deuxieme de ce chapitre.

Je retourne au propos que j'ay tenu du mot latin *desperatus*, lequel par le voisinage qu'il ha avec nostre mot *desesperé*, deçoit aiseement plusieurs de nous. Car n'auray point honte de confesser ceci, que la semblance qu'ont quelques mots latins avec les nostres, est cause que nous parlons souvent latin françois, au lieu de pur et vray latin[3] ; je di, quand, sans y bien penser, nous usons des mots de ce langage voisins aux nostres, voire mesme desquels les nostres sont descendus ; comme si de la s'ensuivoit qu'ils signifiassent la mesme chose. Et au contraire (car je confesseray tout d'un

1. C'était là ce qu'on appelait, et avec beaucoup de vérité, *monnaie de singe* : nos anciens règlements de police prescrivant que toutes les fois qu'un bateleur passait avec ses singes sur un pont où un péage était dû, il leur fît faire, en guise de payement, quelques tours devant le receveur.

2. *Asin.*, I, 3, 50 : *manus sunt nostræ*, porte le texte.

3. La raison en est que nous avons emprunté la plupart de ces mots à la langue latine de la décadence, lorsque l'ancienne signification des termes y était généralement altérée et corrompue.

train ceci), sans raison nous faisons conscience d'user de certains mots et certaines façons de parler du latin, les ayans suspects et suspectes, pource que nous les voyons approcher trop pres des nostres[1].

Mais pour ceste heure je m'arresteray à ce mot *desperatus*, duquel je di que plusieurs usent indifferemment, aussi bien en la signification active (en laquelle nous prenons ce mot *desesperé*) comme en la passive; au lieu qu'il ne se prend, és bons auteurs de la langue latine, que passivement. Comment donc s'entend *homo desperatus?* Je ne doubte point que ce ne soit celuy *de quo nulla est spes ut unquam ad bonam frugem se recipiat*, ainsi que parle Ciceron. Et qu'ainsi soit, en sa seconde oraison *in Catilinam*, il appelle *desperatos* ceux qu'il avoit nommez *perditos;* et puis comment l'explique-il? *Quod si* (dit-il) *in vino et alea comissationes solum et scorta quærerent, essent illi quidem desperandi, sed tamen essent ferendi : hoc vero quis ferre possit, etc.* Or, tout aussi que je pense que ce mot françois *desesperé*, n'est bien rendu en latin par *desperatus*, ainsi serois-je d'advis de traduire *desperatus* Hors d'espoir, plustost que Desesperé[2] : pareillement aussi quand il est joinct avec quelqu'autre nom, *quod est rei, non personæ*, ainsi que parlent les grammairiens latins[3].

1. Il faut lire à ce sujet l'excellent traité de Henri Estienne, *de Latinitate falso suspecta.*

2. *Désespéré* pour *hors d'espoir* s'emploie, parmi nous, dans cette locution : c'est un malade *désespéré*. Nous disons aussi, dans le sens moral signalé plus haut chez les Romains, c'est un jeune homme *désespéré*, pour désigner un jeune homme incorrigible.

3. A la suite de ce paragraphe, on lit dans la première édition de la *Conformité* : « Comme *desperata salus* en un epigramme,

CHAPITRE V.

DE L'ARTICLE FRANÇOIS.

En quoy specialement il est conforme à l'article grec.

Obs. 1. Entre autres avantages que nostre langue se peult vanter d'avoir pardessus la latine, est l'usage des articles : de la commodité desquels (voire necessité) je seray juges tous ceux qui se sont meslez de traduire du grec en latin. De ma part je sçay combien j'ay travaillé

lequel me semble bien meriter d'estre mis ici pour la conclusion de ce chapitre. Il est adressé au roy François, premier de ce nom :

> Triginta auxisti patribus, Francisce, senatum,
> Qui totidem aut plures tollere debueras.
> Desperata salus populi est, qui cogitur unus
> Sanguine jam exhausto tot saturare sues.

Ou,

> Tot saturare boves, Tot saturare asinos. »

On s'explique aisément l'omission de ce passage dans la réimpression de Paris. Le Parlement, que cette épigramme concernait, ne l'eût pas laissée impunie. On comprend que, par le même motif, l'auteur ne se soit pas fait connaître. Ne pouvant l'indiquer, contentons-nous de rapporter les circonstances qui donnèrent naissance à ces vers. Le scandale de la vénalité des offices fut poussé au comble sous les Valois ; et François Ier, comme ses successeurs, recourut souvent, pour remplir ses coffres vides, à la création de nouvelles charges dont il trafiquait. Toutefois il ne paraît pas que dans aucune circonstance le nombre des membres du Parlement de Paris ait été augmenté de trente ; il faut réduire ce chiffre à celui de vingt. Cette intrusion eut lieu en 1523 : voy. la *Collection des Mémoires* de Petitot, t. XVII, p. 51, Introduction aux *Mémoires* de du Bellay; cf. Voltaire, *Histoire du Parlement*, c. 16. Il est vrai que des places de conseiller furent aussi établies vers le même temps et vendues dans

en quelques endroicts de mes traductions pou
au default de ces particules. Or, au contraire
partie d'oraison en laquelle le françois soit d
accord avec le grec qu'il est en ceste-ci. E
lieu, comme le grec use de son article pour
une certaine particularité de la generalité (c
pour monstrer qu'on ne parle point generalen
de ce particulierement touchant quoy on peul
tendre), ne plus ne moins use le langage fi
sien. Exemple : On luy a faict autant d'honne
eust esté roy, Οὕτως ἐτιμήθη ὥςπερ ἄν εἰ βασιλεὶ
cela s'entendra generalement. Mais si deux F
deux Espagnols parlans ensemble disent, On
autant d'honneur que s'il eust esté le roy, le
s'entrentendront touchant le roy de France, e
gnols touchant le roy d'Espagne. Autre exemple
autant d'escus que vous avez, je serois appelé
par tous ceux de mon pays, Εἰ τοσοῦτον εἶχ
ὅσον σὺ, ἐκαλούμην ἂν παρὰ πάντων τῶν ἡμεδα
βασιλεύς. Mais si au lieu de Grand roy, je
grand roy, aussi en grec fauldroit-il adjou
dire, ὁ μέγας βασιλεύς, au lieu de μέγας βασιλεύ
s'entendroit, D'un certain grand roy, lequel
mun accord seroit ainsi nommé; comme anci
ce tiltre ὁ μέγας βασιλεύς (c'est-à-dire Le gra
estoit donné par le consentement de toutes

les provinces. Ce genre d'abus se produisit d'ailleur
époques, on vient de l'indiquer, pendant comme ap
de François Ier.

Quant aux variantes, elles ne valent pas la forme
il faut conserver *sues*. Henri Estienne lui-même, da
logues du françois italianizé, compare grossièremen
ceaux les personnages importants, revêtus de soie
leur dignité; et aujourd'hui encore, par un trope
on appelle en plus d'un endroit un pourceau *un habi*

roy des Perses, comme aujourdhuy nous faisons cest honneur à l'empereur des Turcs de l'appeler Le grand Seigneur.

Il est bien vray que nous adjoustons quelquesfois ceste particule *un*, encores que nous ne voulions point specifier quelque certain entre autres; comme en l'exemple precedent, On luy a faict autant d'honneur que s'il eust esté roi : on pourroit adjouster cest *un* devant *roy*, et dire, Autant que s'il eust esté un roy. Ainsi est-il quand nous disons, Il le fault marier, Il luy fault trouver femme, ou, trouver une femme. Car ni cest *une* en ce dernier exemple, ni cest *un* au precedent, ne changent rien de la sentence. Et comment se fait cela? Il faut entendre que ceste particule *un* s'appelle improprement *article*, et est quelquesfois du tout superflue (comme en l'exemple precedent, Un roy, n'est autre chose que si on disoit, Quelque roy), quelquesfois elle n'est point superflue, mais est comme une piece servant à l'usage du cas (comme on dit, Voila un livre, et non pas, Voila livre), et toutesfois tant s'en fault qu'elle soit article, que mesmes elle luy est opposee. Car si je di, Voila le livre, ce propos-la est comme opposé à cestuy-ci, Voila un livre : d'autant que ce premier parle particulierement d'un certain livre, le second parle generalement, et laisse incertain de quel livre on entend. Ainsi est-il quand nous disons, Voila un galand, Voila le galand : car on pourra dire, Voila un galand, de celuy lequel on n'aura jamais veu auparavant, et mesmes duquel on n'aura point ouy parler ; mais, Voila le galand, ne se dira que de celuy duquel on aura tenu quelque propos auparavant, ou touchant lequel autrement on s'entrentend bien. Ainsi est-il si je di, Je luy ay baillé un escu, je luy ay baillé l'escu.

Autant en pouvons-nous dire de la particule *du*, la-

quelle semble participer de la nature de la preposition et de l'article. Car quelquesfois elle est superflue : comme si je di, J'ay, Dieu merci, du blé et du vin pour ma provision; au lieu de dire, J'ay blé et vin pour ma provision. Quelquesfois elle semble estre opposee à *d'un*, comme nous avons tantost veu *un* opposé à *le*. Exemple : si je di, Cela fut faict au couronnement d'un roy, et, Cela fut faict au couronnement du roy ; il n'y aura pas moins de difference entre ces *d'un* roy et *du* roy, qu'il y auroit entre, On couronna *un* roy, et On couronna *le* roy.

Et qui vouldra regarder de pres les autres particules qui se mettent devant les cas des noms, il appercevra toute telle difference, ou à peu pres; et s'il distingue bien l'usage d'icelles, il trouvera qu'en tout et par tout il correspond aux articles grecs.

Obs. 2. Non-obstant ce que j'ay dict cidessus, je confesse qu'aussi les vrais articles se mettent quelquesfois superfluement; mais en ceci comme au reste, nostre langue s'accorde fort bien avec la grecque, qui use ainsi des siens en certains endroicts pour son plaisir, et sans qu'il en soit aucun besoin : de quoy les exemples sont aisez à trouver.

Obs. 3. Je vien à l'autre usage de l'article françois, qu'il ha commun avec l'article grec. C'est que comme les Grecs usent du leur, non pas pour discerner simplement, en la sorte que j'ay dicte, ce de quoy ils parlent, mais pour oster un particulier du reng des autres, en luy donnant le tiltre pardessus tous ; pareillement l'article françois ha ceste proprieté. Pour exemple, je retourneray au roy de Perse. Quand les Grecs parloyent de luy, quelquesfois ils disoyent simplement ὁ βασιλεύς, et quelquesfois (et mesmes le plus souvent) ὁ μέγας βασιλεύς. Or, ainsi qu'ils se servoyent ici de leur ὁ en

ces appelations, ainsi nous servons-nous de nostre *le*, quand nous disons, Le Seigneur, et, Le grand Seigneur : et entendons par Le Seigneur (sinon que les circonstances du propos y mettent quelque restriction), le seigneur de tous les seigneurs, le roy de tous les roys, asçavoir Dieu; par Le grand Seigneur, le roy des Turcs, lequel nom luy est aussi donné à pleine bouche par les Italiens, desquels je pense que nous l'ayons appris[1]. Item comme les Grecs appeloyent leur Homere ὁ ποιητής, on a autresfois appelé Marot Le poete, ou, Le poete françois; lequel tiltre a eu depuis tant de competiteurs, qu'on n'a sceu à qui le donner sans faire tort aux autres.

Obs. 4. Ayant monstré de quoy servent les articles tant en grec qu'en françois, je veulx monstrer comment ils s'en servent, j'enten oultre la façon ordinaire. Et commençant par le grec, je di qu'il use quelquesfois d'un article avec une preposition en telle maniere que luy seul equipolle un article avec un nom et un participe : ce qui est un peu malaisé à entendre de soy, mais je tascheray de l'esclarcir par les exemples suivans. Xenophon, au VIIe livre de la *Pœdie*, en la page 113 de mon edition, πολλὴν δὲ πίτταν καὶ στυππεῖον (ἔχομεν) ἃ ταχὺ παρακαλεῖ πολλὴν φλόγα · ὥςτε ἀνάγκην εἶναι ἢ φεύγειν ταχὺ τοὺς ἀπὸ τῶν οἰκιῶν, ἢ ταχὺ κατακεκαῦσθαι. Premierement il n'y a nulle doubte que ἀνθρώπους ou ἄνδρας ne

1. La première édition ajoute ici : « Mais afin de n'aller cercher exemple jusques en Turquie, quand ce beau mot *le Cardinal* estoit tant pourmené par toute la cour, cela s'entendoit d'un Cardinal qui surpassoit tous ses compagnons en qualitez cardinaliques. » Par cette plaisanterie, d'assez peu de sel, H. Estienne paraît désigner le fameux cardinal Charles de Lorraine, frère du duc François de Guise, tout-puissant sous François II et influent encore sous Charles IX : il mourut la même année que ce dernier prince, en 1574.

pour mettre un participe, on n'en trouve point c
puisse accommoder. Autant en fault-il dire de ce
passage du mesme auteur, qui est en la fin
page 205 de mon edition, ὡς δ' αὐτὴ συνέπιπτεν,
οἱ ἀπὸ τῶν ἐν δεξιᾷ οἰκιῶν. Et incontinent apres,
οὖν καὶ οἱ ἀπὸ τούτων τῶν οἰκιῶν. Le mesme auteur
page 198, ἐν τούτῳ δὲ καὶ οἱ ἐκ τοῦ πεδίου, οἱ μὲν
σταὶ τῶν Ἑλλήνων, etc. Et ne fault penser que tell
de parler soit peculiere à Xenophon : car au c
elle se trouve en tous les bons auteurs; et nomm
en Thucydide, au IIIe livre, en la page 119
edition, se trouve οἱ ἐκ τῆς πόλεως, dict en la me
çon; et en la page 120, οἱ ἀπὸ τῆς πόλεως. E
autre passage (si j'ay bonne memoire), οἱ ἐκ τοῦ
Aussi en la page 90, οἱ ἀπὸ τῶν πύργων.

Or, est une chose asseuree que Ciceron luy
(s'il estoit ici) confesseroit qu'il n'y a pires ren
en toute la langue grecque, que celles-ci à un qu
en latin : et pourtant, je ne m'amuseray point à
les traductions latines de ces passages, je dira
ment ce mot en passant, que les povres traduct

tant pour l'esgard de ces passages que je vien d'alleguer, que pour l'esgard de plusieurs autres qui sont de plus grande consequence, et esquels l'erreur est aussi d'autant plus dangereux[1]. Auquel inconvenient ces traducteurs sont tombez, partie par le default de la langue latine en laquelle ils traduisoyent, partie par le leur, asçavoir par le default de la cognoissance de ceste langue grecque, laquelle ils avoyent entrepris de traduire. De ce second default seroit à eux à en respondre. Le premier, autant qu'il redonde au deshonneur de la langue latine, autant redonde-il à l'honneur de la françoise : pource que ce luy est avantage, ce qui est desavantage à l'autre. Car non seulement elle peult exprimer telles locutions clairement, mais en rendant mesmes mot pour mot, en disant, Ceux de la ville, pour οἱ ἐκ τῆς πόλεως. Item, Ceux des maisons, pour οἱ ἀπὸ τῶν οἰκιῶν. Item, Ceux de la campagne, ou, De la plaine, pour οἱ ἐκ τοῦ πεδίου. Et tout ainsi qu'en ceste façon de parler, Ceux de la campagne, nous laissons à la discretion du lecteur d'entendre ce qui luy semblera estre le mieulx à propos, asçavoir Ceux qui estoyent venus de la campagne, ou, Qui estoyent venus ou descendus en la campagne, ou, Qui s'estoyent retirez ou sauvez en la campagne, ou, Qui s'en estoyent fuis de la campagne, ou, Qui estoyent demourez en la campagne, ou simplement, Ceux qui estoyent en la campagne ; ne plus ne moins fait la langue grecque de ceste locution οἱ ἐκ τοῦ πεδίου : car il nous est libre d'entendre οἱ ἐκ τοῦ πεδίου ἐλθόντες, ou εἰς τὸ πεδίον ἐλθόντες, ou κατελθόντες, ou καταβάντες (lesquels

1. « Amyot, dit Vaugelas dans ses *Remarques*, a toujours fait *erreur* masculin, et aujourd'hui il n'est que féminin. » Plus loin, il ajoute cependant que, de son temps encore, « bien des personnes savantes font *erreur* masculin, » en se fondant sur ce qu'en latin *error* est de ce genre.

trois reviennent en un, quant au sens), ou οἱ εἰς τὸ πεδίον καταφυγόντες, ou au contraire, οἱ ἐκ τοῦ πεδίου ἀποφυγόντες, ou οἱ ἐν τῷ πεδίῳ καταμείναντες, ou simplement, οἱ ἐν τῷ πεδίῳ ὄντες. Il nous est libre, di-je, de choisir une de ces expositions, quant à la permission que nous donne l'usage ordinaire de ceste locution : mais l'auteur remet à nostre discretion de prendre la meilleure, c'est-à-dire qui s'accorde mieux avec le precedent et le subsequent.

Sur quoy voici que doibvent bien noter les studieux de la langue grecque, c'est que, combien que telles locutions grecques se doibvent resouldre en tels mots, si ne fault-il pas penser que ces mots-ci, qui s'entendent ainsi de dehors[1], se puissent tousjours lier avec ceux des locutions par une liaison grammaticale. Exemple : Si οἱ ἐκ τοῦ πεδίου, Ceux de la campagne, signifie, Ceux qui estoyent venus de la campagne, ou, Ceux qui s'en estoyent fuis de la campagne, alors le participe ἐλθόντες, ou φυγόντες, ou ἀποφυγόντες, qui s'entendra de dehors, se pourra bien joindre, par le congé des grammairiens, avec οἱ ἐκ τοῦ πεδίου : mais s'il signifie, Ceux qui estoyent en la campagne (comme οἱ ἀπὸ τῶν οἰκιῶν, c'est-à-dire, Ceux des maisons, signifie, Ceux qui estoyent és maisons), alors il fauldra entendre de dehors le participe ὄντες, lequel on ne pourra jamais approprier à la preposition ἐκ, de quelque costé qu'on le tourne. Et c'est pourquoy j'ay dict cidessus qu'en telles manieres de parler, encores qu'on voye bien la place d'un participe, on n'en trouve pas pour y accommoder. Or, j'espere que ceux qui ont en recommandation l'estude des lettres grecques, seront acheminez par cest advertissement à l'intelligence de plusieurs passages, ausquels autrement ils pourroyent estre arrestez tout court.

1. En d'autres termes, *qui se sous-entendent...*

Mais ce n'est pas faict : car il me fault respondre à ceux qui vouldront dire qu'ils confessent bien que ces quatre parolles, Ceux de la campagne, respondent justement à ces quatre grecques οἱ ἐκ τοῦ πεδίου ; mais qu'ils nient que ce soit mot pour mot : c'est-à-dire que ce soit les mesmes quatre parties d'oraison qui sont au grec : d'autant que je fay mon compte que *ceux* soit article, comme est le οἱ, et comme est aussi *la* qui respond au τοῦ : en quoy je me mescompte. A cela je respon, qu'il ne s'ensuit pas que si ordinairement ce *ceux* sert de pronom, il ne puisse aussi quelquesfois servir d'article ; et qu'on ne doibt trouver non plus estrange en nostre langage qu'un pronom tienne le lieu d'un article, qu'on trouve estrange au grec que l'article face office de pronom. Je di d'avantage, que si on prend bien garde à l'usage de ceste particule, on trouvera que quand nous la voulons faire servir de pronom, nous adjoustons au bout un petit mot d'une syllabe, asçavoir *ci*, disans, Ceux-ci. Comme si je demande, Lesquels voulez-vous? on ne respondra pas simplement, Ceux, mais, Ceux-ci. Semblablement on dira, Demandez-vous ceux-ci? Parlez à ceux-ci. Autant en est-il de Cestuy-ci, Ceste-ci, et Ce-ci. Et mesmes tout ainsi qu'on adjouste *ci* apres *ceux*, quand il sert de pronom, aussi le populaire (lequel je n'avoue pas toutesfois) adjouste souvent ceste particule *les* audevant de *ceux*, tenant le lieu d'article; et use de *les ceux* au lieu de *ceux*. Comme, Les ceux de la maison, ou, Tous les ceux de la maison l'ont veu. Et combien que (comme j'ay dict) je n'avoue pas tels parleurs, si est-ce toutesfois que j'allegue ceste façon de parler comme faisant pour moy [1].

1. C.-à-d. favorisant mon opinion. Nous avons déjà, dans

Je passeray plus oultre, c'est qu'il y a apparence que quand nous disons, Ceux de la maison ont le vouloir de vous aider, ce *ceux* corresponde à l'article prepositif des Grecs; et quand on dit, Ceux de la maison qui ont le vouloir, n'ont pas le pouvoir, ce *ceux* avec *qui* se rapporte à l'article postpositif.

Or, quand bien à faulte de raisons peremptoires je ne pourrois prouver mon dire, tout au pis aller je perdrois seulement cest incident, et ne laisserois de gaigner ma cause quant au principal, veu que j'ay suffisamment prouvé et verifié la conformité que je pretendois estre entre ces deux langages en ceste façon de parler, οἱ ἐκ τῆς οἰκίας ou οἱ ἀπὸ τῆς οἰκίας, et autres semblables, quelque partie d'oraison que soit ce mot *ceux*.

J'ay encores un petit mot à dire, c'est qu'on ne se doibt esbahir si quand pour οἱ ἀπὸ τῆς οἰκίας, on dit Ceux de la maison, on voit quatre mots correspondans d'ordre aux grecs; et quand pour οἱ ἀπὸ τῶν οἰκιῶν, on dit Ceux des maisons, on n'en voit que trois au lieu des quatre. Car quand nous disons Ceux des maisons, l'article est enclos dedans ce *des*; et vault autant Ceux des maisons, comme Ceux de les maisons.

Obs. 5. Comme les Grecs, mettans leur article devant les infinitifs des verbes, s'en servent au lieu de noms, aussi faisons-nous : car ainsi qu'ils disent τὸ πράττειν et τὸ λέγειν, au lieu de ἡ πρᾶξις et ὁ λόγος, ainsi dirons-nous, Le faire et Le dire, pour Le faict et Le dict; et plusieurs autres semblables.

Obs. 6. Comme aussi ils mettent leurs articles au devant de leurs adverbes, disans τὸ ἔνδον, τὸ ἔξω, ainsi usons-nous des nostres quand nous disons, Le dedans,

notre édition de *la Precellence du langage françois*, p. 323, relevé ce tour piquant, dont ne s'est point privé Molière.

[illegible]. Item, comme ils disent [illegible]
dessus, Le dessoubs, et plusieurs autres
[illegible]

J'ay tantost parlé de l'application des articles
ution grecque, en laquelle se trouvoyent bien
ceux qui traduisoyent en latin, ou au con
[illegible]e pouvoit rendre clairement en françois [illegible]
; maintenant j'en pourrois autant [illegible]
[illegible] ἐν οἴκῳ, Τὸ ἐν ἀγρῷ, [illegible]
[illegible]re mot à mot car au demeurant [illegible]
[illegible] qu'en l'autre [illegible]
[illegible]tre langue [illegible]
[illegible] ainsi quand nous disons [illegible]
[illegible], [illegible] ce que [illegible]
[illegible] [illegible]

derechef, et Puis apres, et Ceans dedans, ou Leans dedans[1]. Item, Ainsi comme, et Quasi presque, et autres.

Obs. 3. Or, les Grecs non seulement mettent souvent deux adverbes, dont l'un est superflu, mais aussi aucunesfois l'adverbe duquel ils usent, encores qu'il soit seul, est mis superfluement, comme on voit souvent de μόνον. Xenophon, au VIIIe livre de la *Pœdie*, en la page 142 de mon edition, ἐκείνοις γὰρ πρῶτον μὲν τὰς εὐνὰς οὐ μόνον ἀρκεῖ μαλακῶς ὑποστρώννυσθαι, ἀλλ' ἤδη καὶ τῶν κλινῶν τοὺς πόδας ἐπὶ ταπίδων τιθέασιν, ὅπως, etc. Et bientost apres il adjouste, ἀλλὰ μὴν καὶ ἐν τῷ χειμῶνι οὐ μόνον κεφαλὴν καὶ σῶμα καὶ πόδας ἀρκεῖ αὐτοῖς ἐσκεπάσθαι, ἀλλὰ καὶ περί, etc. Le mesme auteur, au livre Ier du traicté nommé Ἀπομνημονεύματα[2], Οὐ τοίνυν μόνον ἤρκεσε τῷ Θεῷ τοῦ σώματος ἐπιμεληθῆναι, ἀλλὰ καὶ ἐνέφυσε, En ces trois passages Xenophon adjouste μόνον (qui signifie *seulement*) apres ἀρκεῖ (c'est-à-dire *suffit*), sans qu'il en soit besoin : ne plus ne moins que nous adjoustons nostre adverbe *seulement* sans aucune necessité, quand nous parlons ainsi, Il me suffit d'en taster seulement, ou, Il me suffira de le veoir seulement. Il est vray que Xenophon en use avec une particule negative, comme si je disois, Il ne me suffit pas seulement de le veoir, mais je veulx parler à luy.

Exemple d'un autre mot. Nostre langue se plaist fort en telles façons de parler, Que faites-vous ainsi assis? ou, Que faites-vous ainsi couché? Item, Où allez-vous ainsi? Où courez-vous ainsi? D'où venez-vous ainsi? Je

1. *Céans*, ici dedans, a subsisté jusque dans le XVIIe siècle; il est affectionné de Molière. *Léans*, là dedans, qui a moins duré, se retrouve encore, toutefois, dans La Fontaine.

2. Ce sont les *Dits mémorables* de Socrate, que Xénophon, son disciple, a recueillis et publiés.

trouve que la grecque aussi prend plaisir à user semblablement de son οὕτω ou οὕτως, qui signifie *ainsi*. Demosthene, en l'oraison contre Midias, εἰςελθὼν οἴκαδε ὡς ἐκεῖνον, καὶ ἐφεξῆς οὕτωσὶ καθεζόμενος, τὴν δεξιὰν ἐμβαλών, etc. Lucian, en son *Asne*, εἶτα ἤροντο τὴν γραῦν, διατί οὕτω καθέζῃ, καὶ οὐ παρασκευάζεις ἄριστον. Ausquels exemples nous pouvons et devons adjouster cestuy-ci, pris du IVe chapitre de l'Evangile de saint Jehan, ὁ οὖν Ἰησοῦς κεκοπιακὼς ἐκ τῆς ὁδοιπορίας, ἐκαθέζετο οὕτως ἐπὶ τῇ πηγῇ. Laquelle façon de parler (comme aussi un bon nombre d'autres esparses par le *Nouveau Testament* grec) condamne ceux qui disent qu'il n'y fault point cercher de pureté de la langue grecque. De ma part j'espererois, si j'avois tant de loisir, faire veoir à l'œil non seulement la pureté gardee en plusieurs mots et locutions qu'on y estime estranges, mais la proprieté aussi, et mesmes en aucuns l'elegance. Et croy toutesfois qu'il ne seroit besoin de prendre ceste peine, n'estoit que les hebraismes (desquels il est certain qu'il y a plus grand nombre) semblent comme offusquer la veue à maintes personnes, qui autrement l'ont assez bonne pour veoir telles choses.

Or, pour retourner à nostre οὕτως, j'ay autresfois pensé que c'estoit ce que les Latins disoyent *ut fit* : ce qui pourroit, ce semble, assez bien convenir au passage de sainct Jehan, et à celuy de Demosthene; mais comment l'accommoderoit-on au passage de Lucian, auquel οὕτως est applicqué à un propos qui est par interrogation, ainsi que nous applicquons ordinairement nostre *ainsi?* J'ay bien souvenance aussi du *sic temere* d'Horace ; mais je ne fay point de doubte qu'il n'ait voulu exprimer plustost le αὕτως, que le οὕτως; et qu'il n'ait adjousté *temere* apres *sic*, comme par forme d'epexegese : ainsi que Virgile, quand il dit *sic demum* (qui respond à une autre

signification de ce οὕτως), semble avoir adjousté ce *demum* par mesme façon[1]. Pour lequel *sic demum* quelques autres auteurs ont dit *ita demum*.

Exemple d'un autre mot. Il n'y a rien plus commun en nostre langue que ces façons de parler, Venez un peu ici, Escoutez un peu, Dites-moy un peu. Or, je trouve (ce que je n'eusse jamais pensé) que les Grecs nous ont monstré le chemin quant à ceste locution aussi: Theocrite, au ve idyllie[2],

..... ἴθ', ὦ ξένε, μικκὸν ἄκουσον
Τᾷδ' ἐνθών.

Mais il fault noter que combien que cest adverbe, ou nom tenant le lieu de l'adverbe, semble estre du tout superflu (car mesmes le *parum* des Latins ne serviroit de rien estant adjousté en tels endroicts, mais plustost seroit inepte), si est-ce que si on le considere de pres, on y trouvera quelque petit secret caché : car il emporte quelque demonstration de modestie, et semble moderer l'autorité de commander, laquelle on penseroit que nous voulsissions prendre; ou (pour le faire plus court) il emporte quelque façon de prier meslee parmi commandement; et qu'ainsi soit, quand nous parlons à nos serviteurs en qualité de serviteurs, nous ne leur disons pas (sinon que ce soit sans y penser) Venez un peu ici, Faites un peu cela; mais nous leur trenchons l'imperatif tout oultre. Voila comment nous usons de ce mot. Il reste maintenant de sçavoir si les Grecs usent ainsi du leur. Sur quoy je respon que, quant à ce passage de

1. Le *sic demum* de Virgile se trouve au liv. VI de l'*Énéide*, v. 154. Quant au *sic temere* d'Horace, voy. le IIe liv. des *Odes*, XI, 14.

2. Littéralement transcrit de εἰδύλλιον des Grecs, *petit tableau*.

Theocrite, il n'y a nulle doubte; mais qui ne me vouldra croire, je luy conseille de se transporter sur le lieu.

Obs. 4. Je traicteray maintenant d'aucuns adverbes françois correspondans aux grecs, aussi bien en leur signification extraordinaire comme en l'ordinaire; et commenceray par nostre *seulement* : lequel, comme je l'ay cidevant monstré nous estre quelquesfois superflu, à la mode du grec μόνον en sa signification ordinaire, je monstreray maintenant avoir aussi conformité avec luy en la signification extraordinaire. Quand nous disons, Ne craignez point, dites seulement; ou, Laissez-les dire, faites votre devoir seulement; ou, Advisez qu'il est besoin de faire, et commandez seulement : que signifie ici ce *seulement?* C'est autant que si nous disions, Ne vous soulciez du reste, ou, Laissez-moy faire du demeurant, ou, Laissez-moy la charge du reste, ou, Reposez-vous sur moy du reste. Je trouve donc que Lucian a usé ainsi de λέγε μόνον, qui signifie mot pour mot, Dites seulement.

Obs. 5. Nous nous accordons aussi fort bien avec les Grecs en l'usage extraordinaire d'aucuns adverbes appelez par les Grecs τοπικά, par les Latins *localia*, asçavoir οὗ, ou ὅπου et ποῦ. Desquels nous retenons l'un, asçavoir, οὗ : car ils disent οὗ ἦν, ce que nous disons, Où il estoit. Puis quand ils interrogent, ils mettent une lettre devant, disans, ποῦ ἐστι, comme si nous disions, Pou est-il? au lieu de dire, Où est-il? Et pour οὗ, qui se dit sans interrogation, ils usent volontiers de ὅπου.

Pour venir donc aux exemples de ce que j'ay proposé, il nous fault prendre garde à la signification que nous donnons à *où*, quand nous parlons ainsi : Vous vous estes retiré le plus loing des coups que vous avez peu, où vous deviez donner courage aux autres. Item, Quand il a falu choquer, on a trouvé qu'on avoit des femmes,

où on pensoit avoir des Rolans[1]. Souvent aussi nous disons, Au lieu que : lesquels trois mots ne signifient autre chose que *où* tout seul ; comme en l'exemple precedent, Vous vous estes retiré le plus arriere des coups que vous avez peu, au lieu que vous deviez donner courage aux autres; ou, au lieu que vous deviez monstrer le chemin aux autres. Nous disons aussi souvent en ceste signification, Où il falloit, ou, Au lieu qu'il falloit: comme, Vous luy avez tenu un langage qui l'a encores plus irrité, où il falloit l'appaiser par doulces parolles; ou, Au lieu qu'il falloit. Je di que c'est ce que dit le grec, mot pour mot, ὅπου ἔδει, ou ὅπου ἐχρῆν; et quelquesfois pour orner le langage, ὅπου γε ἔδει.

Je trouve encore une autre signification de ce *où*, cousine germaine de celle que je vien de monstrer : laquelle toutesfois est autre que[2] de, Au lieu que. Car en l'exemple suivant on ne pourroit pas user de, Au lieu que, en la place de *où*, ainsi qu'és precedens; comme si je di, Où il me hait à mort pour si petite offense, que fera-il quand il verra que je pourchasseray sa ruine? Quiconque considerera bien l'usage qu'ha ce *où* en ce propos, trouvera qu'il est semblable à cestuy-ci de ὅπου en ce passage d'Isocrate, qui est en l'oraison escripte au roy Philippe[3], ὅπου δ' Ἰάσων, λόγῳ μόνον χρησάμενος, οὕτως αὐτὸν ηὔξησεν, ποίαν τινὰ χρὴ προςδοκᾷν περὶ σοῦ γνώμην

1. Locution proverbiale, qui répond à celle de *chevaliers intrépides*. Pour connaître la valeur et les hauts faits du paladin de ce nom, il faut lire la *Chanson de Roland*, poëme de Théroulde, que M. Génin vient de rééditer, de traduire et d'accompagner d'une savante introduction.

2. Ici il faut sous-entendre *celle*.

3. Ce fut ce discours qui, si l'on en croit Élien, *Hist. var.*, XIII, II, inspira à ce prince et à son fils Alexandre la pensée d'envahir l'empire des Perses.

αὐτοὺς ἕξειν, ἢν ἔργῳ ταῦτα πράξῃς; or, apres avoir trouvé
cest accord de ὅπου avec nostre *où*, j'ay cerché un *ubi*
latin qui voulsist estre de la partie, et ay tant faict que
j'en ay trouvé un : car *Aulus Cecinna*, en une sienne
epistre qui est parmi celles de Ciceron appelees *Epistolæ
ad familiares*, escrit ainsi, *Ubi hoc omnium patronus
facis, quid me veterem tuum, nunc omnium clientem,
sentire oportet?*

Obs. 6. Comme le *où* s'accorde avec οὗ ou ὅπου, és
significations que nous avons vèues cidessus, aussi
s'accorde en un certain usage extraordinaire, qu'il ha
quand il est mis par interrogation, avec le ποῦ des Grecs,
que j'ay dict estre interrogatif. Exemple, nous avons
souvent ces façons de parler en la bouche : Et où trouvez-
vous cela raisonnable? ou, Et où trouvez-vous que cela
soit raisonnable? Quelquesfois aussi nous disons, En
quel pays cela est-il raisonnable? Lucian a parlé ainsi
quand il a introduict Neptune disant à Mercure, καὶ ποῦ
τοῦτο, ὦ Ἑρμῆ, δίκαιον, τὸν κυνοπρόσωπον τοῦτον προκαθίζειν
μου τὸν Αἰγύπτιον, καὶ ταῦτα Ποσειδῶνος ὄντος; c'est-à-dire,
Et où trouvez-vous, Mercure, qu'il soit raisonnable
que, etc.

Obs. 7. Telle conformité, que j'ay monstré estre entre
les adverbes dicts *localia* ou *loci*, se trouvera estre
aussi entre aucuns de ceux qu'on nomme *adverbia
temporis*, adverbes ayans signification du temps. Je
commenceray par ὁπότε, duquel je di que la mesme si-
nification qu'il emprunte, laissant la sienne propre,
nostre *quand* l'emprunte aussi. Platon, en son Ier livre
de *la Politie*[1], ὁπότε γὰρ τὸ δίκαιον μὴ οἶδα ὅ ἐστι, σχολῇ
γνώσομαι εἴτε ἀρετή τις οὖσα τυγχάνει, εἴτε καὶ οὔ. Je main-

1. Nous appelons ordinairement cet ouvrage *la République* ou *du Juste:* il est composé de 10 livres.

tien que ce ὁπότε correspond à un tel *quand* qu'est cestuy-ci, A grand peine se fiera-il de moy, quand il ne se fie pas de son propre frere : au lieu de dire, Veu que, ou, Puisqu'il ne se fie pas, etc. Que si quelqu'un ne se contente de cest exemple d'ὁπότε, il en pourra veoir un autre en Xenophon, au VIe livre des *Helleniques*, en la page 357 de mon edition.

Obs. 8. Je trouve aussi un mesme emprunt de signification en nostre adverbe *puis* ou *et puis*, qu'ha le grec εἶτα (auquel il est correspondant), ou ἔπειτα. Car nous disons : Voila comment il s'efforce par tous moyens de me ruiner, et puis on me veult persuader de luy faire du bien; ou, Vous m'avez souvent decelé, et puis vous voulez que je vous die mon secret. En parlant ainsi il est certain que par cest adverbe nous demonstrons un despit ou indignation. Le semblable se trouve en ce grec εἶτα mis par interrogation, comme on peult veoir és passages suivans. Demosthene, en l'oraison *Pro corona*, εἶτα σὺ φθέγγῃ, καὶ βλέπειν εἰς τὰ τουτωνὶ πρόσωπα τολμᾷς; Aristophane, en sa comœdie dicte *Plutus*, ...ὦ μιαρώτατε ἀνδρῶν ἁπάντων, εἶτ' ἐσίγας Πλοῦτος ὤν; or tant en ces deux passages, comme aussi ordinairement és autres des bons auteurs, cest averbe est applicqué par forme d'interrogation, ainsi que j'ay dict : toutesfois il y a un passage, en Xenophon, auquel ἔπειτα, qui vaut autant que εἶτα, n'emporte point d'interrogation, selon le jugement d'aucuns; et si ainsi est, d'autant mieulx convient-il avec nostre *et puis*. Qui le vouldra veoir, il le trouvera au Ier livre des Ἀπομνημονεύματα, en la page 423 de mon edition, et commence, Ἔπειτ' οὐκ οἴει φροντίζειν.

Obs. 9. J'ay aussi quelque chose à dire touchant les adverbes qui sont appelez *adverbia similitudinis*, *comme*, ou, *ainsi comme*, et *comment* : c'est asçavoir

qu'ils ne correspondent pas à ὡς et πῶς en leur propre signification seulement, mais aussi en celle qu'ils ont depuis empruntee. Je commenceray par *comme*, qui correspond à ὡς. Je di que combien que ce *comme* de sa nature soit *adverbium similitudinis*, toutesfois nous nous en servons en quelques endroicts au lieu d'un *adverbium temporis*. Exemple : Comme la maison tomboit, il se rencontra devant la porte; ou, Ainsi que la maison tomboit. Item, Comme il rendoit l'esprit, je survin; ou, Ainsi qu'il rendoit l'esprit. Il est aisé à veoir que, Comme la maison tomboit, ou, Comme il rendoit l'esprit, ne signifie pas, En la sorte qu'elle tomboit, ou, En la sorte qu'il rendoit l'esprit; mais, Sur l'heure mesme, ou, A l'heure mesme, ou, A l'heure justement que, etc. Je di que l'usage de ὡς est tel en ce passage de Xenophon, au Ve livre de l'*Anabasis*, ἐξαπίνης γὰρ ἀνέλαμψεν οἰκία τῶν ἐν δεξιᾷ, ὀτουδὴ ἐνάψαντος· ὡς δ' αὐτὴ συνέπιπτεν, ἔφευγον οἱ ἀπὸ τῶν ἐν δεξιᾷ οἰκιῶν. Que si quelqu'un vient à dire que ce changement de signification ne convient pas moins à l'adverbe latin *ut* qu'à nostre *comme*, je le prieray de me trouver un bon auteur de la langue latine qui ait ainsi parlé, *Ut autem cadebat illa domus, aufugerunt qui, etc.*; et me l'ayant trouvé, je m'accorderay à son dire. Mais il pourra bien prendre bon terme.

Obs. 10. Je vien à l'autre adverbe, qui est aussi appelé *similitudinis*, mais emporte interrogation, asçavoir *comment*, en grec πῶς, et di que comme les Grecs (et nommeement Lucian) disent souvent πῶς λέγεις; au lieu de τί λέγεις; ainsi disons-nous, Comment dites-vous? au lieu de, Que dites-vous? Item, Regardez bien comment vous parlez, au lieu de, Regardez bien que vous dites.

Item, comme nous usons de nostre adverbe *comment*,

en ce propos : J'ay parlé à luy, mais sçavez-vous comment? ou, Je vous l'ay estrillé, mais sçavez-vous comment? ou, Il en a esté joyeux, mais sçavez-vous comment? on dit aussi quelquesfois, Mais comment pensez-vous? laquelle derniere locution respond totalement à la grecque, en laquelle δοκεῖς ou οἴει se met apres πῶς en mesme signification. Aristophane, en son *Plutus*, Οἱ δ' ἐγκαταλείμενοι παρ' αὐτῷ, πῶς δοκεῖς, Τὸν Πλοῦτον ἠσπάζοντο, καί, etc. Synesius, en quelque epistre[1] : ἥσθην, ἀλλὰ πῶς οἴει; πάνυ μὲν οὖν ἀπὸ βαθείας τῆς γνώμης ἥσθην, μαθών, etc. C'est-à-dire, J'en ay esté joyeux, mais comment pensez-vous? Et en une autre : προῆκται μὲν γὰρ ὡς ἐπὶ τούτους αὐτοὺς τοὺς ἀφώνους καὶ βασκάνους· πῶς οἴει μετ' εὐπρεποῦς τοῦ σχήματος ;

Obs. 11. Il ne fault pas oublier l'adverbe negatif, asçavoir *non* ou *ne*, lequel je trouve estre specialement conforme à l'adverbe negatif des Grecs en deux poincts. Et croy qu'on pourra trouver encores plus grande conformité, si on y regarde de pres.

Le premier poinct est que, comme l'adverbe negatif grec, estant doublé, augmente la negation (au lieu qu'en latin il equipolle une affirmation), ainsi fait nostre adverbe. Et ne plus ne moins que ceci se fait en trois sortes au langage grec, aussi se fait-il au nostre. Car en grec, ou l'adverbe οὐ se repete (et quelquesfois au lieu du second οὐ se met μή), ou on use de οὐ avec οὐδέν, ou on use de οὐ avec un verbe qui emporte negation, comme ἀπαγορεύω, ἀρνοῦμαι, ἀπιστῶ, et autres. Desquels usages il me semble qu'il n'est ja besoin d'amener exemples, veu qu'ils sont aisez à trouver : joinct que je crain de

1. C'est la XXIIe des *Lettres*, dans l'édition de Paris, in-f°, Morel, 1612, p. 175. Le fragment suivant appartient à la CLIII^e, p. 291.

rendre les lecteurs trop paresseux. Mais j'ameneray des exemples de ces trois sortes en nostre langage, ausquels je sçay que peu de gens prennent garde. Quant à la premiere donc, fault noter que nous parlons souvent ainsi : Je ne l'ay point faict, ni ne le veulx faire. Exemple de la seconde façon : Je ne trouveray nul qui vueille entreprendre cela. Exemple de la troisieme : Je ne vous nie pas qu'ainsi ne soit. Item, Je vous ay defendu de n'y aller point. J'amenerois aussi pour exemple ceste façon de parler, Vous ne m'en avez rien dict; si *rien* signifioit *nihil*, comme plusieurs pensent (car alors ceste locution-la respondroit à ceste grecque-ci, οὐκ εἴπές μοι περὶ τούτου οὐδέν); mais ceux qui estiment que *rien* signifie *nihil*, s'ils en considerent bien l'usage, trouveront qu'au contraire c'est le *res* des Latins, et ce que nous disons *chose*[1]. Qu'ainsi soit, quand je di, S'il y a rien que je puisse, je suis à vostre commandement; et quand je di, S'il y a chose que je puisse, n'est-ce pas un mesme propos ? Item, Il n'y a rien qui me fasche tant que cela; ou, Il n'y a chose qui me fasche tant que cela. Item, Il n'y a rien du monde que je craigne plus, ou, Il n'y a chose du monde. Et puisque ainsi est, nous ne devons pas nous tant mocquer de ceux qui disent, Quelque rien, au lieu de Quelque chose.

Or, comme je ne preten confermer mon dire par les exemples des locutions où nous usons de ce *rien*

1. Sur cette acception de *rien* on peut revoir *la Precellence vantée du langage françois*, p. 341. Nous avons eu d'ailleurs occasion de montrer, dans un autre travail, que nos meilleurs écrivains n'avaient pas abdiqué entièrement cette tradition du langage. Témoin La Bruyère, au chap. *des Biens de la fortune*: « Les chambres, a-t-il dit, assemblées pour une affaire capitale, s'offrent point aux yeux *rien* de si grave qu'une table de gens qui jouent un grand jeu. »

(pour les raisons que je vien d'alleguer), aussi ne le veulx-je confermer par exemples de ce mot *personne*; car ayant consideré de pres quel en est l'usage, je trouve qu'il n'emporte point negation (non plus que *rien*), et ne signifie pas *nul*, mais *aucun*[1]. Et ce qui nous donnera ceci à entendre bien aiseement, c'est qu'autant est de dire, Je ne trouve personne qui y vueille aller, que si nous disions, Je ne trouve aucun qui y vueille aller. Mais ce qui fait abuser plusieurs à la signification de ces deux mots *rien* et *personne*, est qu'ils sont joincts ordinairement à la particule negative.

Le second poinct, quant à l'usage de cest adverbe negatif, est que comme nous usons du nostre par maniere d'interrogation, en exhortant quelqu'un à faire quelque chose, ainsi usent les Grecs de leur οὐ. Car ainsi que nous disons, Ne ferez-vous point ce que je vous commande? ou, N'irez-vous point où je vous ay dict? ou, Ne vous hasterez-vous point? ainsi eux usent de leur οὐκ avec l'infinitif; comme on peult veoir evidemment en ce passage de Platon, qui est en la seconde page de son *Symposium*, οὐ σκέψῃ, ἔφη, παῖ, φάναι τὸν Ἀγάθωνα, καὶ εἰςάξεις Σωκράτη; lequel usage de cest adverbe j'ay observé en plusieurs autres endroicts d'Homere aussi, mais avec l'optatif, comme *Iliade*, γ[2]. v. 52 (ainsi qu'on trouvera les vers comptez en mon edition):

Οὐκ ἂν δὴ μείνειας ἀρηΐφιλον Μενέλαον;

1. C.-à-d. *quelqu'un* (de *aliquis*). Encore aujourd'hui on dit : *aucuns* prétendent... ; ce qui signifie *quelques-uns* prétendent, etc.

2. On sait que les Grecs désignaient les livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, au nombre de vingt-quatre les uns et les autres, par les noms des vingt-quatre lettres de leur alphabet : ce que les modernes ont fait souvent à leur exemple.

Item *Iliade*, ε. v. 41[1],

Οὐκ ἂν δὴ Τρῶας μὲν ἐάσσαιμεν καὶ Ἀχαιοὺς
Μάρνασθ', ὁπποτέροισι πατὴρ Ζεὺς κῦδος ὀρέξῃ,
Νῶϊ δὲ χαζώμεσθα, Διὸς δ' ἀλεώμεθα μῆνιν;

Et au mesme livre, v. 451,

Οὐκ ἂν δὴ τόνδ' ἄνδρα μάχης ἐρύσαιο μετελθὼν
Τυδείδην, ὃς νῦν γε καὶ ἂν Διὶ πατρὶ μάχοιτο;

Et *Odyssee*, ζ. v. 57,

Πάππα φίλ', οὐκ ἂν δή μοι ἐφοπλίσσειας ἀπήνην
Ὑψηλὴν, εὔκυκλον, ἵνα κλυτὰ εἵματ' ἄγωμαι;...

Obs. 12. Ceste observation est touchant l'usage de πως : c'est que comme les Grecs quelquesfois, usans de est adverbe, omettent un imperatif qui devroit estre ais devant, ainsi usons-nous de nostre *que*. Car comme ristophane a dict en ses *Nuees*, Ὅπως δὲ τοῦτο μὴ διάξῃς μηδένα, omettant ὅρα devant ὅπως, ou un autre tel mperatif; ainsi faisons-nous quand nous disons, Mais u'il n'y ait point de faulte; au lieu de dire, Mais voyez u'il n'y ait point de faulte; ou, Que je ne vous y trouve lus, au lieu de dire, Faites que, etc., ou, Faites en orte que, ou, Regardez que, Advisez que. Souvent ussi devant le *que*, tant en ceste façon de parler qu'en utres semblables, nous adjoustons ces mots, Mais avez-vous qu'il y a?

1. Ce passage est dans l'édit. Barnes, Cambridge, 1711, in-4°, u 32e vers du livre cité; et le passage suivant, au 456e.

CHAPITRE VII.

DE LA PREPOSITION FRANÇOIS

En quoy specialement elle ha conformité a grecque.

Obs. 1. Je commenceray par la preposition la plus commune en toutes les deux langues, retenu en la nostre les mesmes lettres, asçav Ainsi donc que le Grec dit, ἐν πορφυρίδι, ἐν λευκῷ ou μέλανι, au lieu de dire, ἐνδεδυμένος πορφυρίδα, ο ἱμάτιον, ne plus ne moins disons-nous, En rob gue, La cour de Parlement en robbes rouges. I y est venu en robbe de dueil, pour, Vestu de r dueil, ou, Portant robbe de dueil, etc.

Mais les Latins n'ont pas quitté totalement le de ceste façon de parler : tesmoin ce passage d'

> Sive erit in Tyriis, Tyrios laudabis amictus ;
> Sive erit in Cois, Coa decere puta.

Si j'avois envie de me faire mocquer, j'adjousteroi exemple, ce passage aussi de Properce [2],

> Et miser in tunica suspicor esse virum.

Je di si j'avois envie de me faire mocquer, aus que s'est faict mocquer un certain personnage qu estre fort habile homme, et cependant luy est e

1. *Art. am.* lib. II, v. 297.
2. *Eleg.*, II, 6.

me si grande lourderie, que de dire que *in tunica* si gnifioit *tunicatum*.

Obs. 2. Je trouve aussi que nous usons de nostre *en*, ainsi que les Grecs du leur, avec un nom verbal, suivant le verbe substantif. Car comme nous disons, Estre en possession, au lieu de *posseder*, et autres semblables, j'ay noté en Thucydide, ἐν κράτει εἶναι, pour κρατεῖν, et ἐν δυνάμει εἶναι, pour δύνασθαι[1].

Obs. 3. Quant à ἐκ ou ἐξ, j'ay observé que nous en usons comme les Grecs, en certaines façons de parler, au lieu que les Latins usent de leur preposition *a* avec l'ablatif. Exemple, les Grecs disent, ἐκ φύσεως, et nous, De nature, usans de la preposition qui luy respond et ha le mesme cas. Mais les Latins disent *a natura*. Ainsi est-il de ἐκ πολλοῦ χρόνου, De long temps; ἐκ νέας ἡλικίας τοῦτο μεμάθηκα, J'ay appris cela de mon jeune aage, ou, Dés mon jeune aage. Le semblable se veoit quand on dit, De nuict, ainsi que les Grecs, ἐκ νυκτός. Aussi en ceste autre sorte de locution, il est las ou lassé du chemin, comme les Grecs ont accoustumé de dire, κέκμηκεν ἐκ τῆς ὁδοῦ. Et mesmes nous disons, Les pieds d'un cheval lasez ou gastez du chemin, comme Lucian a dict[2], τὰς πλὰς ἐκ τῆς ὁδοῦ ἐκτετριμμένος, où ἐκτετριμμένος se prend pour ἐκτετριμμένας ἔχων.

Or sçay-je bien que les Latins ont en quelques endroicts usé semblablement de leur *de*, comme quand ils ont dict, *De nocte abire*, *Fessus de via*; et mesmes qu'Horace a usé particulierement de telles façons de parler, comme quand il a dict, *de tenero ungui*[3] : mais il ne s'ensuit pas que nous les ayons imitez; ains nous

1. Voy., par exemple, le liv. III, c. 93, etc.
2. *Lucius ou l'Ane*, c. 19.
3. Cette expression se trouve dans la belle ode dirigée contre les mœurs corrompues des Romains : III, 6.

avons raison de dire qu'eux ont esté en ceci imitateurs du langage grec comme nous : veu que tel usage de ceste preposition nous est plus familier qu'à eux. Et Horace nommeement, disant *de tenero ungui*, il n'y a point de doubte que selon sa hardiesse accoustumee (de laquelle j'ay parlé cidessus), il n'ait voulu exprimer mot pour mot, ἐξ ἁπαλῶν ὀνύχων. Toutesfois quand je di que les Latins ont emprunté l'usage de ἐκ en leur *de nocte*, il me souvient bien que Donat est d'autre opinion, disant que *abundat præpositio* DE; ce qui est vray, si nous considerons qu'il pouvoit dire simplement *nocte* pour le mesme; mais à mon jugement (sauf l'honneur de ce personnage, prince des grammairiens latins), il y a plus d'apparence que ce *de* respond à ἐκ, veu qu'il se trouve mis ainsi en quelques locutions esquelles on ne pourroit aucunement dire qu'il fust superflu.

Obs. 4. J'ay aussi pris garde à un autre usage de ἐκ ou ἐξ, fort beau, en une certaine maniere de parler, qui est autant aisee à rendre en françois qu'elle est malaisee à rendre en latin : c'est où ceste preposition se joind au genitif cas de l'article postpositif : comme ἐξ ὧν αἰσθάνομαι. Mais je renvoyeray le lecteur au chapitre de l'article; adjoustant seulement cest exemple de Lucian, au dialogue *de Parasito*, οὐχ ἕτερόν τι, ἐξ ὧν φησιν, ἢ τὸ παρασιτεῖν, εὔδαιμον νομίζων. Car je ne doubte que ἐξ ὧν φησιν, ne se puisse et doibve interpreter mot pour mot en françois, A ce qu'il dit, qui vault autant que, Selon son dire : comme en ces autres locutions, A ce que j'enten, A ce que j'en ay ouy, A ce que j'en puis veoir.

Obs. 5. Encores ne fault-il pas oublier cest accord de ἐκ avec nostre *de* : c'est que nous disons Henri Estienne de Paris, pour Parisien; comme on dit en grec Μίλων ὁ ἐκ Κρότωνος, au lieu de Μίλων ὁ Κροτωνιάτης, et une infinité d'autres semblables.

Obs. 6. De ἐξ je viendray à ἐπί, qui est aussi une preposition qui ha grand cours (respondant à nostre *sur*), et mesmes en significations diverses : l'une desquelles est quand ἐπί denote charge, comme ὁ ἐπὶ τῶν ἀποῤῥήτων, ὁ ἐπὶ τῶν ἐπιστολῶν, ὁ ἐπὶ τῶν ἀποκριμάτων, ὁ ἐπὶ τῶν ξενίων (que nous appelons aujourdhuy mareschal des logis). Je di que nous donnons à nostre *sur* ceste mesme signification en quelques façons de parler : comme quand nous disons, Il est sur toute la maison ; ou, Il est sur toute l'armee; ou, il est sur les finances : au lieu de dire, Superintendant des finances.

Les Latins se sont aidez d'une autre preposition pour signifier telles choses, asçavoir *a* ou *ab* : comme *ab epistolis, a secretis, a pedibus*. Toutesfois Q. Curce s'est monstré plus hardi que les autres (comme aussi en quelques autres endroicts) à imiter la façon de parler grecque, usant ainsi de *super somnum*[1].

Obs. 7. Ceste preposition ἐπί[2] est encores en deux autres usages conforme particulierement à nostre langage. Le premier est celuy que nous voyons en ce passage de Lucian: en la fin du dialogue[3] où Amour prie Jupiter de luy pardonner, ἐπὶ τούτοις αὐτοῖς ἀφίημί σε : item en cest autre qui est vers la fin de son *Symposium*, ἐπὶ τούτοις διελύθη τὸ συμπόσιον; car on peult veoir que ἐπί se prend en ces deux passages comme nous prenons nostre *sur*, quand nous disons, Sur cela il prit congé de luy. Ce qu'on dit autrement en vieil françois, Et à tant il prit congé de luy.

1. Je ne trouve pas cette expression dans Q. Curce; mais j'y rencontre en effet plusieurs acceptions notables de *super*, particulièrement, VI, 11, et VIII, 4, à la fin (édit. Lemaire).

2. Les deux éditions de la *Conformité* portent ici ἐξ : mais c'est une méprise évidente.

1. C'est le deuxième des *Dialogues des dieux*.

Le second usage de ceste preposition est tel qu'en ce passage de Xenophon ἐπὶ παντὶ δ' αὐτῷ λέγε[1]; comme en françois, Et sur tout dites-luy bien, ou, Et sur tout advertissez-le bien que, etc.

Obs. 8. Je toucheray aussi un mot de μετά, c'est qu'il me semble qu'ainsi que nous usons de nostre *apres* (qui luy respond en sa signification ordinaire) quand nous disons, Il est apres pour en sçavoir des nouvelles, ainsi a dict Homere, *Odyssee*, δ. : δδ' ἔδη μετὰ πατρὸς ἀκουὴν Ἐς Πύλον ἠγαθέην, ἠδ' ἐς Λακεδαίμονα δῖαν.

Obs. 9. Ce ne sera point mal faict d'advertir aussi touchant la preposition *avec* : asçavoir qu'elle ha un usage conforme au grec, en ceste façon de parler, Avec demain (qui est usitee en quelques confins de la France), au lieu de dire, Demain estant venu, ou simplement, Demain. Car nous trouvons en Thucydide, Xenophon, et les autres bons auteurs ordinairement, ἅμα τῇ ἡμέρᾳ, et ἅμα κνέφᾳ, et ἅμα τῇ ἕῳ (comme qui diroit mot pour mot, Avec l'aube du jour) pour Dès l'aube du jour, ou, Dès le poinct du jour. Et mesmes le bon homme Homere a monstré le chemin aux autres quant à ceste locution, usant ainsi de ἅμ' ἠοῖ en adjoustant φαινομένῃφι, en ce passage qui est au dernier livre de l'*Iliade*, — ἅμ' ἠοῖ φαινομένῃφι Ὄψεαι αὐτὸς ἄγων. Au lieu de ce qu'il dit ici, ἅμ' ἠοῖ φαινομένῃφι, il avoit dict en un autre endroict du mesme livre, ὅτε ἠὼς φανείη. Semblablement a-il dict, ἅμα δ' ἠελίῳ καταδύντι. *Iliadis* τ.

J'ay aussi observé un mesme usage, et en mesmes

1. J'ai cherché vainement cette locution dans l'auteur cité; les Index ne la donnent pas non plus. Je lis seulement vers le commencement du liv. VI de la *Cyropédie* : ἐπὶ τούτοις πᾶσι Κῦρος εἶπεν..... Ἐπὶ παντί se trouve d'ailleurs chez Thucydide, employé dans le sens de *surtout*, que signale H. Estienne ; voy. le discours de Diodote, III, 45 (édit. Gail).

locutions, de la preposition σύν : à laquelle aussi respond nostre *avec* (car nous exprimons nostre *avec* quelquesfois par *cum*, et mesmes le plus souvent ; autresfois par *una cum;* aucunesfois par *una* seul); et qu'ainsi soit, Theocrite commence ainsi un sien idyllie[1],

Ἦλυθες, ὦ φίλε κοῦρε, τρίτῃ σὺν νυκτὶ καὶ ἀοῖ...

Les Latins ont usé semblablement de leur *cum* avec cest ablatif *luce*, adjoustans toutesfois *prima:* car Terence et Ciceron ont dict *cum prima luce* en ceste signification[2].

Obs. 10. Ceste observation ha le dernier lieu par oubliance : car si elle me fust venue en memoire, je l'eusse mise la premiere ; mais il n'y a plus de remede, la copie du precedent n'estant plus entre mes mains, pource que ceci s'imprime faict à faict que je l'escri.

Mais pour l'ordre, il n'y a pas grand mal. Ce dont je veulx advertir, c'est que comme les Grecs laissent souvent à entendre des prepositions, et entre autres κατά, διά, et quelquesfois aussi μετά, si j'ay bonne souvenance : ainsi nostre langage omet en certaines façons de parler les prepositions ; et principalement ha coustume d'omettre son *apres*, quand elle dit, Estre venu, Avoir disné, pour Apres estre venu, Apres avoir disné.

1. C'est le début de l'idylle, placée la XIIe dans quelques éditions et la XXIXe dans d'autres, notamment dans l'*Analecta* de Brunck, in-8°, 1772-1776, t. Ier, p. 367.

2. Voy. Cicéron, *Epist. ad Att.*, IV, 3 ; et Térence, *Adelph.*, V, 3.

CHAPITRE VIII.

DE LA CONJONCTION FRANÇOISE.

En quoy specialement elle est conforme à la conjonct grecque.

Obs. 1. Premierement, quant à la convenance qu' ensemble le ὅτι grec et le *que* françois, pource (les exemples sont assez aisez à trouver, je ne di autre chose, sinon que ceux qui ont esté les prem auteurs de nostre langue, ont esté bien advisez de (cher une particule qui respondist en tout et par tout à peu pres, à ce ὅτι des Grecs: je di, mieulx adv (pour le moins) que les Latins, qui pour s'en estre v(passer, ont privé leur langage de grandes commodi Ce qu'on ne peult mieulx appercevoir que quan(vient à traduire de grec en latin, et principalen livres de dialectique. De quoy je parle comme ex menté : car traduisant les livres de *Sextus Philosop* qui s'appellent *Pyrrhoniæ hypotyposes*[1], quand je à l'endroict où il combat les preceptes de dialectic et amene plusieurs exemples de syllogismes, de que *quod* ne rendist mon langage barbare, j'estois trainct, au lieu d'aller tout droict, de prendre un g tour, et passer par plusieurs infinitifs, dedans les encores à la fin je me trouvois enveloppé. Or quai parle ici de *quod*, je n'enten pas de celuy qui sig *quia* (car chascun sçait qu'il est fort bien latin),

1. Cette traduction de Henri Estienne et les notes dont accompagnée ont encore été réimprimées très-récemment : sick, 1842, in-8°.

e ce *quod* duquel la plus grand part du latin d'Alle-
ıagne est farci, comme *Ego scio quod dominatio tua*
os amat. Auquel endroict on a raison de rejecter ceste
ırticule, puisqu'on peult parler par l'infinitif *amare*
ı *amari*, plus briefvement et avec meilleure grace,
sans offenser l'oreille des muses latines; mais je ne
ay si elles-mesmes feroyent conscience d'en user pour
chaper de tels passages que je vien de dire.

Obs. 2. La conjonction françoise *et* s'accorde tres-
en avec la grecque καί, en une signification extraor-
naire, telle que parcidevant nous avons observee
x adverbes εἶτα et ἔπειτα, quand nous disions qu'ils
ıportoyent une declaration de despit ou indignation.
fault donc sçavoir que comme quelquesfois nous
ons de *et* simplement au lieu de *et puis*, ainsi usent
Grecs de καί au lieu de εἶτα. Exemples : Et vous me
siez tant le beau beau[1], traistre que vous estes; ou,
ıus voyez maintenant, et on ne me vouloit pas croire
and, etc. Lucian, en son dialogue intitulé *Jupiter*
ıgœdus, Καὶ ποῦ τοῦτ', ὦ Ἑρμῆ, δίκαιον ;

Or, que les Latins ayent donné pareillement à leur *et*
ıte signification, il appert non-seulement par ce pas-
ge de Virgile qui est assez commun[2],

— Et quisquam numen Junonis adoret
Præterea, aut supplex aris imponat honorem?

ıis aussi par ces passages d'Ovide, au IIe livre *de*
medio amoris,

Et quisquam præcepta potest mea dura vocare?

. Locution familière, pour : vous vous montriez si complai-
t, si dévoué à mon égard. « Faire *beau beau* à quelqu'un,
ant l'explication du *Dictionnaire de Trévoux*, c'est faire
ıblant de l'aimer. »

. Au commencement du Ier livre de l'*Énéide*.

Au IIIe livre *des Amours*,

Et quisquam pia thura focis imponere curat ?

Au IXe livre de la *Metamorphose*,

— Et sunt qui credere possunt
Esse deos ?

Mais sans aller jusques aux poetes, Ciceron mesmes en a usé ainsi en quelques lieux[1].

Obs. 3. Comme nostre conjonction copulative *et* convient en ceste signification estraordinaire avec le καί des Grecs, aussi nostre disjonctive, asçavoir *ou*, convient avec la leur, qui est ἤ. Car de mesme sorte que quand nous parlons ainsi, Aidez-moy, ou je laisseray tout; item, Taisez-vous, ou je vous donneray un soufflet, ceste particule se prend pour nostre *autrement*, qui respond au latin *alioqui* : ainsi use Lucillius de ἤ en la conclusion d'un sien epigramme[2], qui est telle,

Πλὴν κἀμοῦ μνήσθητι νόμου χάριν · ἢ μέγα κράξω,
Ἄλλα λέγει Μενεκλῆς, ἄλλα τὸ χοιρίδιον.

Lequel auteur toutesfois je n'allegue point comme si cest usage luy estoit plus peculier qu'à un autre; mais pource que ma memoire n'avoit point faict provision d'autre exemple.

Obs. 4. J'ay aussi pris garde que nostre conjonction *mais* ne respond point à ἀλλά (qui est du nombre de celles qu'on appelle adversatives) en l'usage commun

1. Particulièrement *pro Lege Manilia*, c. 14; *pro Milone*, c. 33; etc.

2. Les épigrammes de ce poëte grec, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre satirique latin Lucilius, sont imprimées dans l'*Analecta* cité de Brunck, t. II, p. 317-343. Voy. notamment, pour celle qui est ici rapportée, la p. 335.

ulement; mais particulierement aussi en certaines fa-
ns de parler : comme quand ils disent, νὴ Δί' ἀλλά, de
esme sorte que nous usons de Voire, mais; ou, Ouy
en, mais; ou, Vous dites bien, mais. Car tout ainsi
ie quand nous disons Ouy bien, mais, etc., c'est au-
nt que si nous disions, Je confesse ce que vous dites,
, Je vous accorde ce que vous dites, mais, etc.; aussi
-il certain que quand le grec dit νὴ Δί' ἀλλά, s'entend
elque chose telle soubs νὴ Δία : ce que ne considerent
s ceux qui lisent νὴ Δί' ἀλλά sans distinction. Et ce qui
a faict prendre garde à ceci, a esté ceste façon-la de
rler que nous avons en nostre langage. Or, quant à
s mots νὴ Δία, de combien pres le françois les a suivis,
le declareray en son lieu, c'est-à-dire où je traicteray
s etymologies.

En quelques endroicts aussi ἀλλά et nostre *mais* ont
mesme usage que nous voyons avoir *sed* en ce pas-
ge de Virgile, au livre IX de l'*Eneide*,

> Sed periisse semel satis est : peccare fuisset
> Ante satis, penitus modo non genus omne perosos
> Fœmineum.

r ici *sed* tout seul emporte autant que *sed dixerit*
quis; et ainsi diroit-on en françois, en prevenant
e objection, Mais c'est bien assez que, etc.; au lieu
dire, Mais vous me direz que c'est assez que, etc.;
, Mais quelqu'un dira; ou, Mais quelqu'un pourra
e.

Obs. 5. Quant à la conjonction *si*, je me suis apperceu
elquesfois que comme nous en usons en ceste façon
parler, laquelle nous laissons imparfaicte, Si je t'em-
igne, Si tu me fasches, Si je vay à toy, et en plusieurs
tres semblables ; ainsi usent les Grecs de leur εἰ. Mais
plaira au lecteur me faire credit de l'exemple pour
elque temps.

Obs. 6. Au commencement de ce chapitre, en pa lant de ὅτι, ceste observation est eschapee de ma m moire, asçavoir qu'en la mesme façon qu'Homere usé de ceste conjonction en ce passage, qui est vers commencement du IVe livre de de l'*Iliade*,

Δαιμονίη, τί νύ σε Πρίαμος Πριάμοιό τε παῖδες
Τόσσα κακὰ ῥέζουσιν, ὅτ' ἀσπερχὲς μενεαίνεις;...

nous usons ainsi de nostre *que*, quand nous diso Que vous a-on faict, que vous estes si fort courrouc ou, Qu'avez-vous, que vous estes si eschauffé?

TRAICTÉ
DE LA CONFORMITÉ
›U LANGAGE FRANÇOIS
AVEC LE GREC.

LIVRE SECOND.

ADVERTISSEMENT.

ivant ma deliberation que j'ay proposee au com-
ement de ce traicté, je vien aux manieres de parler
lles nostre langue ha telle conformité avec la grec-
qu'on ne les peult rapporter particulierement à une
: d'oraison. Or, ne m'estant obligé d'y tenir autre
que celuy auquel ma memoire les auroit arrengees,
ay plus que je n'ay promis. Car oultre ce que je
eray les façons de parler qui consistent en un seul
d'avec les autres, je reduiray aussi quelque partie
s observations en lieux communs.

CHAPITRE PREMIER.

di donc, pour commencer, que nous avons plu-
mots correspondans aux grecs, aussi bien en
econde et extraordinaire signification qu'en leur
ere et ordinaire. Exemple : διάφορον, tenant le lieu

de nom substantif, signifie ordinairement *difference*; mais extraordinairement il se prend aussi pour *debat* ou *controverse*, et Thucydide entre autres en use souventesfois ainsi. Ce mot françois *different* ha le mesme usage, quand nous disons, Nous sommes en different touchant cela[1], ou, Il nous fault appointer nos differens.

Ne plus ne moins aussi que l'adverbe grec ἀσφαλῶς signifie en premier lieu *tuto*, et puis se prend pour *certo* ou *vere*; ainsi est-il de l'adverbe françois *seurement*.

Autant en pouvons-nous dire de παρίστασθαι, qui proprement signifie ce que nous disons (apres les Latins) *assister* : mais il se prend quelquesfois pour Donner aide et secours (et mesmes Homere en use ainsi[2]); en laquelle signification il ne correspond plus au latin *assistere*, mais si fait bien au françois *assister*.

Ἰσχυρός, *fort*; ἰσχυρίζεσθαι, pour *confidere* ou *subnixum esse* : ce que nous disons de mesme façon, Se tenir fort.

Ainsi en prend-il aussi de ἄταχτος, qui proprement et selon son origine signifie *inordinatus*, c'est-à-dire, Sans ordre, et mot pour mot, *desordonné*; mais comme on le transfere à un autre usage, pour signifier *desreiglé*, ou, N'estant reiglé ni conduict par raison, ou, Mal conduict: ainsi transferons-nous aussi nostre mot *desordonné*, et mesmes en usons plustost ainsi qu'autrement. Pareillement l'adverbe ἀτάχτως respond justement au nostre *desordonneement*; et le nom substantif ἀταξία à nostre mot *desordre*. Voila comment le François, sans se donner aucune peine, peult, en rendant mot pour mot,

1. La distinction orthographique qui sépare aujourd'hui le substantif *différend* de l'adjectif *différent*, est d'invention toute moderne : elle ne se trouve pas encore dans l'édition que l'Académie française a donnée de son *Dictionnaire* en 1762.

2. Par exemple, dans le Ve chant de l'*Iliade*, v. 570.

exprimer ces parolles grecques qui sont fort frequentes aux bons auteurs. De laquelle commodité le langage latin estant privé, s'y trouve fort empesché, et principalement quand il luy fault exprimer ἀταξία, qui respond (comme j'ay dict) justement à nostre mot *desordre* : car comme de τάξις, signifiant *ordre*, se fait ἀταξία, par le moyen d'un α privatif mis au devant; ainsi de ce mot *ordre*, faisons-nous *desordre*, usans de ceste particule *des* pour le mesme effect qu'eux usent de leur α.

Semblable commodité avons-nous de traduire ces mots grecs χειρίζειν et διαχειρίζειν, ou μεταχειρίζειν et ἐγχειρίζειν, item ἐπιχειρεῖν et ἐγχειρεῖν, en exprimant l'origine ou dérivation d'iceux. Car ainsi que les deux premiers verbes (comme aussi les autres), estans venus du nom χείρ (qui signifie *main*), se prennent pour ce que les Latins disent *administrare*, *tractare* ; ainsi ce verbe *manier*, estant derivé de *main*, se prend pour cela mesme, quand on dit Manier des affaires. Duquel se forme aussi ce verbal *maniement*, quand on dit, Avoir le maniement de quelques affaires, ainsi que de χειρίζειν est formé χειρισμός; et mesmes comme de μεταχειρίζειν vient εὐμεταχείριστος, aussi de *manier* se dit *maniable*.

Quant à ἐγχειρίζειν (ce que les Latins disent *committere*), combien que nous ne le rendions pas en un mot, comme les precedens, si l'exprimons-nous en gardant totalement l'origine : car comme ἐγχειρίζειν est composé de la preposition ἐν et de χειρίζειν venant de χείρ, ainsi usans de nostre preposition *entre* avec ce mot *mains*, nous disons Mettre entre mains, ou Mettre entre les mains.

Ainsi est-il, quand pour ἐπιχειρεῖν τινι, ou ἐγχειρεῖν, nous disons Mettre la main à quelque chose. Car nous mettons ceste preposition *à* en la place de la grecque ἐπί ou ἐν.

Item, ce que nous disons *maintenir*, ou Tenir la main à quelque chose, s'accorde totalement avec le grec ὑπερέχειν χεῖρα : de laquelle façon de parler Homere mesmes a usé[1].

Et pour venir du verbe au nom, comme les Grecs disent πρόχειρον ἔχειν, ainsi nous, Avoir en main.

Item nous disons, Un homme adroict (ayans esgard à l'habileté de la main droicte au pris de la gauche), ne plus ne moins que les Grecs δεξιός.

Il y a aussi certains mots composez, desquels si on regarde les pieces apart, on trouvera qu'ils reviennent, quant à la substance, aux françois : comme ῥᾳδιουργεῖν (qui signifie Estre lasche à la besongne) se pourroit resouldre en ces deux pieces ῥᾳδίως ἐργεῖν (s'il estoit loisible d'user de ἐργεῖν apart et sans composition), lesquels deux mots signifient Faire aiseement. Or devons-nous avoir memoire que nous disons d'un qui ne se haste point à la besongne, mais y est lasche et remis, Il fait tout à son aise. Et mesmes, nous mocquans d'un qui sera tel à la besongne, nous luy disons, Tout à vostre aise.

Ce mot ῥᾳδιουργεῖν me fait souvenir de θερμουργός, qui est semblablement composé de ἔργον (car ῥᾳδιουργεῖν vient de ἔργον, qui depuis prenant la forme d'un verbe, se change en ἐργεῖν). Ce θερμουργός est quasi comme si on disoit, Ouvrant chauldement, ou, Besongnant chauldement, ou, Chauld à l'œuvre : et tout bien consideré, on trouvera que ce mot s'accorde avec ces façons de parler, Il y a besongné chauldement, ou, Il a faict cela à la chaulde. On dit aussi quelquesfois, Il a faict cela de chaulde chole[2]; où chole est mot grec (comme il sera monstré ciapres), hormis que nous y changeons η en e.

1. Voy. le IXe chant de l'*Iliade*, v. 420 et 683.
2. Quelquefois d'un seul mot *chaudecole*, premier mouvement,

Item, quand nous parlons ainsi, Non pas pour dire, nous exprimons l'adverbe grec ἀξιολόγως : comme si on me demande, Est-elle belle? je respondray, Non pas pour dire, ou, Non pas pour en parler : comme qui diroit οὐκ ἀξιολόγως καλή ; ou, sans user du mot composé, οὐκ ἄξιον λόγου ἔχουσα κάλλος. Nous disons aussi quelquesfois, Cela ne vault pas le parler : comme qui diroit, οὐδὲν ἀξιόλογόν ἐστι.

Nostre langage reçoit aussi telle commodité de ces mots, *avantage*, *desavantage*, et *avantagé*, *desavantagé*, que les Grecs des leurs, πλεονέκτημα, μειονέκτημα, et πλεονεκτῶν, μειονεκτῶν : au lieu que les Latins sont contraincts d'user de cinq ou six mots pour l'un de ceux-ci, et encores en la fin ne se trouvent point advenir du tout à la signification.

Mais nous sommes encores plus riches que les Grecs en ce que nous disons en sa signification active, Avantager quelqu'un, et Desavantager quelqu'un, ce qu'ils ne peuvent exprimer par leurs πλεονεκτεῖν et μειονεκτεῖν.

Or, combien que les quatre mots françois, que j'ay dicts cidessus, accordent avec les quatre grecs en la signification, je ne nie pas que si on ha esgard à l'etymologie, *avantage* ne s'accorde mieulx avec προτέρημα, qui aussi signifie une mesme chose : mais il n'est pas tant en usage que πλεονέκτημα, et moins encores est usité son contraire, asçavoir ὑστέρημα.

Nostre langue ha aussi quelques petits mots simples (c'est-à-dire non composez) qui s'accordent avec les grecs en leur origine ou etymologie, aussi bien qu'en

emportement soudain. Agir *à la chaudecole* (ou comme l'écrit H. Estienne, *à la chaulde chole*), c'était agir sans réflexion. *Chole* ou *cole*, dans le vieux langage français, signifiait *bile*, et par extension, *disposition*, *désir*.

leur signification. Exemple : ἰδού est l'adverbe duquel on use quand on monstre quelque chose; ce que les Latins disent *ecce*, les François *voici*. Mais *ecce* ne respond aucunement au grec quant à l'origine : au contraire nostre *voici* se rapporte totalement à ἰδού. Car *voici* est autant que si on disoit, Voy ici, c'est-à-dire, Regarde ici. Or sçay-je bien que j'ay observé telle convenance de ces deux langues en autres petits mots, et mesmement en adverbes, comme l'est cestuy-ci; mais maintenant la memoire ne me les peult fournir.

Il y a aussi plusieurs autres mots en nostre langage, et principalement verbes, accordans avec les mots grecs en la signification qu'ils appellent metaphorique : sçavoir est quand on transporte à quelque mot la signification qui proprement appartient à un autre. Exemple : voulant signifier qu'on m'a tansé fort rudement et dict grosses injures, je diray, Il m'a pensé estrangler. Les Grecs usent ainsi extraordinairement de leur ἀποπνίγειν (qui proprement signifie *estrangler*), tesmoin Lucian en quelques passages, desquels cestuy-ci est un, au dialogue intitulé *Charon*, ἀποπνίξεις γὰρ (εὖ οἶδ' ὅτι) τὸν Ὅμηρον κατελθὼν, ἐπὶ τῇ μεγαληγορίᾳ τῶν ἐπῶν.

Autant en est-il de διαῤῥήγνυσθαι ou διαῤῥαγῆναι : car ils usent de ce verbe metaphoriquement (et nommeement Lucian en son *Symposium*), pour exprimer un despit extreme, ainsi que nous de nostre verbe *crever*, auquel nous adjoustons aucunesfois *de despit*, et disons, Crever de despit.

Mais ce mesme auteur (je di Lucian) use aussi fort volontiers en ceste signification du verbe ἀποπνίγεσθαι, et mesmes quelquesfois de l'actif ἀποπνίγειν, comme ταῦτά με ἀποπνίγει, Δωρίων[1].

1. Voy. le XIVe des *Dialogues de courtisanes*, déjà cités plus haut, p. 72.

Pareille convenance est entre le συμφέρεσθαι grec et nostre *comporter* : car telle signification que nous donnons à nostre *comporter*, quand nous disons, Je prise beaucoup de se sçavoir comporter avec toutes sortes de gens ; telle la donnent les Grecs à leur συμφέρεσθαι, quand ils disent, οἷδε συμφέρεσθαι τοῖς παροῦσι[1].

Et ceste façon de parler me fait souvenir d'une autre : asçavoir quand nous disons, Il ne peult compatir avec personne, ou, Ces choses ne peuvent compatir ensemble, ou, Ces choses sont incompatibles. Esquelles locutions ce mot *compatir* n'ha rien de commun avec le langage latin, mais semble qu'on le doibt plustost rapporter au mot grec *sympathie*, comme si on disoit *compathie*, en changeant la preposition grecque en la preposition latine, qui est aussi nostre.

Item, comme nous disons J'ay faim de dire ou de faire cela, au lieu de, J'ay desir, ainsi use Xenophon de πεινᾷν[2], qui proprement signifie Avoir faim.

Item, ne plus ne moins que nous disons *avoir perdu* ce qui nous est eschapé de la memoire ; ainsi a usé Lucian de ἀπολώλεκας en ce passage du dialogue intitulé *Jupiter tragœdus*, ἀπολώλεκας, ὦ Ζεῦ, πάντα.

Nous disons aussi quelquesfois, J'ay mangé ce que je voulois dire, ainsi que Plaute use de *devoravi*[3] ; et Lucian aussi a dict[4] ἀναμηρυκᾶσθαι τῇ μνήμῃ τὰ βεβρωμένα :

1. Xénophon a employé cette expression vers le commencement de son VIIIe livre de la *Cyropédie* : τοῖς μὲν δὴ μὴ παροῦσιν οὕτω προςεφέρετο.

2. Dans son *Banquet des philosophes*, IV, 36 (édit. Didot), où, en mettant au grand jour les principes de son maître Socrate, il s'est proposé surtout de rendre hommage à l'innocence de ses mœurs.

3. Voy. *Trinumus*, IV, 2, 63.

4. Voy. *Le Songe ou le Coq*, c. 8.

on il faut prendre garde non-seulement au participe [illegible], mais aussi au verbe ἐνεμαρυκᾶσθαι, qui ha ici estant bien a propos joinct avec βεβρωμένα) une telle signification metaphorique que nous donnons à nostre verbe [illegible].

Et la mesme façon aussi qu'Homere a dict[1] ἐπιειμένος [illegible], le François dit (et principalement le vieil François) : Un homme revestu de vertus.

Et comme Xenophon use de ὑπείκειν[2] pour le contraire de [illegible], ainsi usons-nous extraordinairement de nostre verbe [illegible] (qui est proprement ὑπείκειν) pour exprimer une chose qui n'est point dure à toucher, telle comme [illegible] qu'elle repousse, mais preste, comme aussi parlent [illegible].

Outre-plus[3], il y a des mots en ces deux langues desquels on use en signifiant une generalité, au lieu que proprement ils signifient une particularité. Exemple : On leur a coupé la gorge par le chemin, au lieu de dire generalement, On les a tuez, ou, Ils ont esté tuez ; ainsi usent les Grecs de leur [illegible], au lieu de [illegible], ou [illegible], ou [illegible].

Ainsi est-il quand d'un homme qui tombe un tel sault qu'il en meurt, ce que Lucian dit fort plaisamment[4] τὸν [illegible], nous disons, Il s'est rompu le col, comme les Grecs [illegible], encores qu'il ne se soit point aucun mal au col, qu'eux appellent τράχηλος.

1. Chant XVIII, v. 15[illegible] ; cf. I, 149. — Gilbert, *Mon Apologie*, semble avoir imité ce trait : *couvert d'impudence*.

2. Il a particulièrement employé cette expression dans ce sens, *Cyropédie*, VIII, 5 ; *Mémorables* de Socrate, II, 3 ; etc.

3. Corneille écrivait encore dans *Polyeucte*, IV, 2 :

Encore un peu plus tard, et ton heure est venue.....

4. Voy. *Lucius ou l'âne*, c. 19, à la fin.

Au contraire il y a des mots desquels nous restreignons la signification, qui de soy est generale, à l'imitation des Grecs. Exemple : *force*, et au pluriel *forces*, ha une signification generale; mais toutesfois on use ordinairement de *forces* pour *armee*, qui est une signification particuliere, comme, Assembler des forces, Rallier ses forces. Ainsi restreignent les Grecs leur δύναμις et δυνάμεις.

Pareillement aussi (ce qui vient bien à propos d'armee) comme ἀγαθός signifie generalement Homme de bien, mais il se dit particulierement d'un vaillant homme, ainsi le François appelle des vaillans soldats et de bon cueur, Gens de bien; et dit, Ils se sont monstrez gens de bien, au lieu de dire, Ils se sont monstrez vaillans, ou, Ils ont faict acte de vaillans soldats.

Telle restriction se trouve aussi au verbe grec ποιεῖν, et semblablement en nostre *faire*, quand nous disons d'un qui compose bien en poesie, Il fait bien : ainsi que les Grecs disent ὡς Ὅμηρος πεποίηκε. Nous usons pareillement de ceste locution, Il dit bien, pour signifier, Il est eloquent.

Voici encores un exemple qui semble plus propre que les precedens. Nous sçavons combien la signification de σῶμα est generale, et toutesfois nous la trouvons restreincte en Xenophon, à la mesme façon que nous restreignons celle de *corps*, quand nous disons, J'ay froid au corps, ou, Je sue par le visage, mais non par le corps. Le passage de Xenophon auquel il use ainsi de σῶμα, est tel, vers la fin du dernier livre de la *Pœdie* de Cyrus : Ἀλλὰ μὴν καὶ ἐν τῷ χειμῶνι οὐ μόνον κεφαλὴν καὶ σῶμα καὶ πόδας ἀρκεῖ αὐτοῖς ἐσκεπάσθαι, ἀλλὰ καὶ περὶ ἄκραις ταῖς χερσὶ χειρίδας δασείας καὶ δακτυλήθρας ἔχουσιν.

CHAPITRE II.

Ayant amené quelques exemples de façons de parler conformes qui consistent en un seul mot, j'en ameneray de celles qui sont de plusieurs, ou de deux pour le moins. Or, si traictant un tel argument, je saulte souvent du coq à l'asne (comme on dit)[1], cela ne devra estre trouvé estrange si on considere quel est mon subject : à quoy je prie les lecteurs d'avoir esgard.

Pour commencer, je di que les Grecs ont beaucoup de telles locutions, par leur verbe ποιήσασθαι joinct à un accusatif, qu'ont les François par leur verbe *faire* (qui est de mesme signification), joinct au mesme cas. Exemple : ils disent ἀπόκρισιν ποιεῖσθαι, ce qui n'est permis aux Latins de rendre mot pour mot, *responsum facere;* mais fault qu'ils usent ici de *dare* au lieu de *facere*. Les François, au contraire, suivent totalement le grec, disans, Faire response. Il est vray que quand bon leur semble, ils disent aussi, à l'imitation des Latins, Donner response.

Ainsi est-il de αἴτησιν ποιεῖσθαι, Faire une demande. Item, ἀνάγνωσιν ποιεῖσθαι τῆς ἐπιστολῆς, Faire lecture des lettres. Item, διήγησιν ποιεῖσθαι, Faire le recit, ou, un recit. On dit aussi, Faire un compte : comme, Il m'a faict un plaisant compte; Je vous en feray le compte. Pareillement, où *compte* se prend pour *estime*, il se joind avec ce verbe *faire*, comme ποιεῖσθαι avec λόγον. Car οὐδένα λόγον ποιεῖσθαι τῶν φίλων, c'est ce que nous

1. Encore aujourd'hui on entend par *coq-à-l'âne* un discours qui saute brusquement d'un point à un autre, qui n'a pas de suite : déjà nous avons rencontré cette locution dans *la Precellence:* voy. p. 308 de mon édition.

isons, Ne faire aucun compte, ou, aucune estime de
es amis. En laquelle façon de parler il fault aussi prendre
arde que ce mot *compte* est transferé de sa propre si-
nification à ceste-ci, en la mesme façon que cest accu-
atif λόγον.

J'adjousteray autres exemples, ἐπιμέλειαν τούτων ποιή-
ομαι, Je feray diligence (ou ma diligence) de ces choses,
u, J'en feray toute diligence. Item, τέχνην ποιεῖται
ῦτο, Il en fait mestier, ou, mestier et marchandise :
e qu'on dit autrement, Il en fait un ordinaire. Item,
κλησίαν ποιεῖσθαι, Faire assemblee, ou, une assemblee.
em, συμβουλὴν ποιεῖσθαι, Faire une consultation. Item,
ρείαν ποιεῖσθαι, Faire un voyage. Item, φυλακὴν ποιεῖ-
ιαι, Faire le guet.

Nous usons aussi de nostre *faire* en quelques endroicts
ı eux usent de l'actif ποιεῖν, plustost que du passif
ιεῖσθαι, comme ποιεῖν χώραν, Faire place.

Et cependant que nous sommes sur le verbe ποιεῖν,
ıdvertiray aussi d'un usage qu'il ha particulierement
nforme à nostre *faire*, et avec semblable construction;
avoir est avec l'infinitif, au lieu que les Latins usent
e leur *facere* avec le conjonctif, en inserant la par-
cule *ut* : Demosthene, en son oraison *pro Corona*,
ῦτο τὸ ψήφισμα τὸν τότε τῇ πόλει περιστάντα κίνδυνον πα-
λθεῖν ἐποίησεν. Item comme nous disons, Faites-luy
ser de telle viande [1], au lieu de dire, Commandez-luy

1. Terme alors général pour désigner *nourriture*. Un poëte
bscur de la fin du XVIe siècle, Nérée, que Racine ne dédaigna
as d'imiter, a dit dans le *Triomphe de la ligue*, act. II, sc. I :

Il (Dieu) donne la *viande* aux petits passereaux.

iander, pâturer, et *viandis*, pâture, subsistent encore dans la
ngue de la vénerie. On lit dans Buffon, art. du cerf : « Lors-
uil fait un temps doux, ils (les cerfs) vont *viander* dans les
lés. » Le même mot est répété plusieurs fois dans ce passage.

[illegible]. Je trouve que Paulus Ægineta[1] a dict, ποιοῦντας [illegible] ἐφέρομεν τοὺς κάμνοντας ἐν τῷ στόματι : c'est-à-dire, leur faisans tenir en la bouche, au lieu de. Leur commandans de tenir.

A propos de [illegible] ou [illegible], qui signifie *faire*, les Grecs usent aussi du verbe ἐφῶ (qui ha la mesme signification en une certaine façon qui s'accorde fort bien à nostre. Car nous lisons dedans le *Toxaris* de Lucian, [illegible] : I [illegible] : qui respond justement à ce que nous disons mot pour mot, Mais sçavez-vous que nous [illegible] au lieu de dire, Mais voulez-vous sçavoir? Comme aussi un cas pareil [illegible] est pour βούλει εἰδέναι, ainsi se trouve en l'*Hermaphrodite* du mesme auteur, οἶσθ' [illegible] (si j'ay bonne memoire) Aristophane parle souvent ainsi[2].

Cette façon-là de parler, qui est par interrogation, m'a fait souvenir de ceste autre, τί δοκεῖ ἡμῖν; car comme j'ay monstré au premier livre, au chapitre *de l'interro*, que nous avons retenu la locution qui correspondoit à ceste-ci, τίς δοκεῖ; ou τίς οἴει; aussi faut-il noter qu'ils usent de ce mesme verbe δοκεῖ en ceste autre locution, laquelle pareillement nous avons retenue en nostre langage. Lucian, en son *Asne*, τί γὰρ [illegible] ἐν τῷ κριθῶν πάντα καταπίπτοντα; βέλτιον [illegible] ἐπὶ τοῦ κριθῶν, etc. Ainsi dirions-nous, Mais à quoy pensons-nous de nourrir, etc.

Je traicteray tout d'un train de quelques autres locutions conformes, desquelles on use par interrogation.

1. Autrement dit, Paul d'Egine : c'était un médecin natif de cette île; il florissait dans le VIIe siècle après Jésus-Christ. On a de lui un ouvrage grec en sept livres, intitulé : *Abrégé de toute la médecine*.

2. Voy. par exemple, dans *la Paix*, v. 1061 (édit. Didot).

Nous disons souvent à ceux qui viennent vers nous, Qui vous a amené ici? ou, Quelle affaire vous a amené ici? Et semblablement eux disent, Vous ne sçavez pas qui n'a amené ici. Je trouve ceste façon de parler estre grecque. Car Lucian, au dialogue intitulé Δὶς κατηγορούμενος[1], parle ainsi, τίς δὲ ὑμᾶς, ὦ Ἑρμῆ, δεῦρο χρεία ἤγαγεν; et toutesfois nous nous abuserions si nous pensions que ceste maniere de parler fust de son creu : car nous lisons au IVe livre de l'*Odyssee* d'Homere,

Τίπτε δέ σε χρειὼ δεῦρ' ἤγαγε, Τηλέμαχ' ἥρως,
Ἐς Λακεδαίμονα δῖαν, ἐπ' εὐρέα νῶτα θαλάσσης;
Δήμιον, ἢ ἴδιον; τόδε μοὶ νημερτὲς ἔνισπε.

Item, au livre onzieme du mesme poeme, sans interrogation.

Μῆτερ ἐμή, χρειώ με κατήγαγεν εἰς Ἀΐδαο,
Ψυχῇ χρησόμενον Θηβαίου Τειρεσίαο.

J'ay aussi pris garde que la façon de respondre à ceux qui nous appellent (asçavoir quand nous disons, Qu'y a-il? ou, Qu'est-ce?) est conforme à celle des Grecs, ainsi qu'on peult veoir par ce passage qui est tiré des *Nuees* d'Aristophane,

Στρ. Φειδιππίδη, Φειδιππίδιον. — Φειδ. Τί, ὦ πάτερ;

Or, je trouve que Terence aussi a suivi ceste mesme

1. C.-à-d. *La double accusation ou les Tribunaux*. Le premier titre vient de ce que Lucien se représente comme doublement accusé, d'ingratitude par la Rhétorique, d'une part, et, de l'autre, de violence par le Dialogue personnifié. Ce qui explique le second titre, c'est qu'on voit la Justice même présider à plusieurs tribunaux, où sont jugés différents procès auxquels sont mêlées les principales sectes de philosophie.

maniere, usant ainsi de *quid est.*, mais mettant au devant l'adverbe *hem*, *Adelph.*, act. II, sc. IV[1],

CT. Heus, heus, Syre. — SY. Hem, quid est?

Nous usons aussi fort souvent de ces manieres de parler, Que vous en soulciez-vous? ou, Que vous en chault-il? ou, Qu'en avez-vous à faire? ou, Que vous en est-il? lesquelles je trouve s'accorder du tout avec les grecques suivantes. Theocrite, au commencement de son XIVe idyllie,

ΑΙ. Χαίρην πολλὰ τὸν ἄνδρα Θυώνιχον. — ΘΥ. Ἀλλά τοι αὐτῷ[2], Αἰσχίνα. - ΑΙ. Ὡς χρόνιος. - ΘΥ. Χρόνιος · τί δέ τοι τὸ μέλημα;

Le mesme auteur, au XVe idyllie,

ΞΕ. Παύσασθ', ὦ δύστανοι, ἀνάνυτα κωτίλλοισαι
Τρυγόνες · ἐκκναισεῦντι πλατειάσδοισαι ἅπαντα.
ΓΟΡ. Μᾶ, πόθεν ὧνθρωπος; τί δὲ τὶν, εἰ κωτίλαι εἰμί;

comme si elle disoit, Qu'en as tu à faire, si nous sommes babillardes?

Il m'a aussi semblé souventesfois (et me semble encores) que les Grecs usans de leur ὁρᾷς par forme d'interrogation, en la sorte que nous verrons és passages suivans, expriment ce que nous disons ordinairement, Voyez-vous pas? ou, Ne voila-pas mon compte? ou, Ne voila-pas ce que je disois? Or, quand nous usons de cest adverbe *voila*, il est certain que nous ne nous esloignons point de la signification du verbe ὁρᾷν, qui est à dire *veoir*; car *voila* est autant que si on disoit *voy-la*:

1. Sc. V, dans les éditions plus modernes.
2. D'autres textes offrent ici des leçons différentes, et particulièrement celle-ci : ἀλλὰ τὺ αὐτόν...

comme *voici*, *voy-ici*. Je vien aux exemples. Lucian, au dialogue intitulé Χάρων ἢ ἐπισκοποῦντες : ὁρᾷς; ὄνειδιστικὸν τοῦτο ἐς τὴν τέχνην. Le mesme auteur, au dialogue appelé Πλοῖον ἢ εὐχαί : ὁρᾷς; διὰ τοῦτο ὤκνουν εἰπεῖν ἃ ἐνενόουν, εἰδὼς ὅτι ἐν γέλωτι καὶ σκώμματι ποιήσεσθέ μου τὴν εὐχήν. Il est vray que, és livres imprimez, il n'y a point de note d'interrogation apres ὁρᾷς en ces passages; mais par la collation que j'ay faicte d'autres passages avec ceux-ci, j'ay trouvé qu'elle y convenoit fort bien. Toutesfois nous usons aussi sans interrogation de cest adverbe pour exprimer la mesme chose, quand nous disons, Voila bien mon compte, ou, Voila bien ce que je disois.

Comme ce ὁρᾷς, duquel je vien de parler, emporte reprehension, aussi fait χαρίεν, qui revient justement à ce que nous disons (en usant du mot de mesme signification), Vous avez bonne grace. Lucian, au dialogue de *Charon et Menippe*[1], χαρίεν λέγεις, ἵνα καὶ πληγὰς ἐπὶ τούτῳ παρὰ τοῦ Αἰακοῦ προςλάβω : comme qui diroit, Vous avez grace, ou, Vous avez bonne grace de dire cela. Xenophon, au Ier livre de la *Pœdie*, χαρίεν γὰρ, ἔφη, εἰ ἕνεκα κρεαδίων τῇ θυγατρὶ τὸν παῖδα ἀποδουκολήσαιμι : comme si on disoit, Mais n'aurois-je pas bonne grace de vouloir, etc., ou, Mais ne feroit-il pas beau veoir que, etc.

Et comme ceste façon-la de parler tient de l'ironie, aussi en tient ceste-ci, τοῦτό μοι ἔτι λοιπὸν ἦν, ce que nous disons, Il ne me falloit plus que cela; et quelquesfois, il ne me falloit plus que cela pour m'achever de peindre. Lucian, au dialogue intitulé περὶ Ὀρχήσεως[2],

1. C'est le XXIIe *dialogue des Morts*.

2. *De la Danse* : espèce de dissertation instructive, qui nous fait connaître le caractère de la danse théâtrale chez les anciens, et les motifs du goût très-vif qu'inspirait au peuple ce genre de spectacle.

assez pres du commencement, ἔτι γὰρ τοῦτό μοι τὸ λοιπὸν ἦν ἐν βαθεῖ τούτῳ πάγκυκλε καὶ πολλῇ τῇ κόμῃ καθῆσθαι μέσον ἐν τοῖς γυναίοις, etc. Où il faut noter qu'il adjouste l'article τό, lequel s'omet le plus souvent. J'ay aussi trouvé *hoc mihi restabat* en la mesme signification[1], si j'ay bonne memoire.

Je vien maintenant à une façon de parler (de peur de l'oublier) laquelle, ainsi que je la pren, revient totalement à la nostre; mais je confesse que je la pren un peu autrement que ne l'a prise celuy qui, par les escripts qu'il a laissez touchant ceste langue, a obligé et obligera à jamais la posterité[2]. Et suis asseuré que veu le grand et vif jugement duquel Dieu l'avoit pourveu, s'il eust eu le loisir d'y bien penser, il eust changé d'opinion. Car il n'y a nulle apparence (ce me semble) que ce que les Grecs disent οὐδὲν οἷον, suivant un infinitif, signifie *nihil vetat*, ou, *nihil melius quam*. Et mesmes chascun peult veoir que telle explication fait violence au mot οἷον: ce que je ne doubte que cest excellent personnage n'ait bien apperceu; mais voyant que telle exposition convenoit bien aux exemples qu'il amenoit, il s'en est contenté.

Or, celle que je preten estre la vraye, oultre ce qu'elle s'accorde totalement à nostre langage, n'est aucunement forcee, mais laisse à οἷον sa signification ordinaire; seulement requiert que devant οἷον on entende τοιοῦτον, tellement que οὐδὲν οἷον soit autant que si on disoit οὐδὲν

1. On trouvera ce tour dans Racine, *Britann.*, III, 7 :

> Tant d'horreurs n'avaient point épuisé son courroux,
> Madame ; *il me restait* d'être oublié de vous.

2. Budé : c'est une allusion à l'opinion qu'il a exprimée, p. 841 de ses *Commentaires de la langue grecque* (1re édit.), et contre laquelle H. Estienne nous semble avoir effectivement raison. On remarquera toutefois que le dernier sens donné par Budé n'est que fort peu éloigné de celui que met en avant H. Estienne.

τοιοῦτον οἷον. Laquelle subaudition (j'use du mot des grammairiens) est si accoustumee, que quiconque la trouvera estrange, monstrera qu'il est bien nouveau apprenti. Mais pour venir aux exemples, Demosthene, en l'oraison contre Midias, ἀνάγνωθι δ' αὐτόν μοι λαβὼν τὸν τῆς ὕβρεως νόμον · οὐδὲν γὰρ οἷον ἀκούειν αὐτοῦ τοῦ νόμου. Ici, suivant l'opinion de ce bon personnage, οὐδὲν οἷον signifie Rien n'empesche : et moy je pense que c'est-à-dire, Il n'est rien tel que, etc. Et s'il est besoin d'exemple pour nous remettre en memoire l'usage de ceste locution françoise, souvienne-nous que souvent nous parlons ainsi, On a beau y envoyer des serviteurs, il n'est rien tel que d'y aller soy-mesme; ou (comme disoit un jour un certain personnage[1]), On a beau dire qu'il fault sçavoir du latin pour parvenir, il n'est rien tel que de sçavoir du passelatin[2]. Ainsi est-il de l'exemple de Demosthene que je vien d'alleguer. Car ayant commencé à declarer l'intention de la loy, se tourne vers le greffier, et luy dit, Mais lisez-moy la loy, car il n'est rien tel que de l'ouir : comme s'il disoit, Quelque explication que je vous sçache donner de la loy, encores n'est-il rien tel que d'ouir ses propres parolles; ou (comme aucuns parlent), ses parolles formelles. Or, si cette in-

1. La première édition porte ici, au lieu de ces trois derniers mots : *un venerable evesque.*

2. En d'autres termes, c'est de savoir quelque chose de mieux que du latin (un passe-Cicéron, voit-on dans le *Dictionnaire de Trévoux*, signifie un orateur plus éloquent que Cicéron; La Fontaine a usé de ce mot, *Fabl.*, VI, 19) : on dirait aujourd'hui, dans le même sens, il n'y a rien de tel que d'ajouter au *savoir*, le *savoir-faire*, ou, si l'on aime mieux, de faire valoir son mérite par cette *science de l'entregent* que recommande Montaigne. Déjà l'intrigue, à cette époque, valait mieux sans doute, pour parvenir, que l'instruction.

terpretation de οὐδὲν οἷον convient fort bien à ce passage de Demosthene, aussi fait-elle à cestuy-ci d'Aristophane[1], ἀλλ' οὐδὲν οἷόν ἐστ' ἀκούειν τῶν ἐπῶν : et ne convient pas moins aussi à cestuy-ci de Platon, à l'entree du Gorgias, οὐδὲν οἷον τὸ αὐτὸν ἐρωτᾷν, ὦ Σώκρατες. Car c'est autant que s'il disoit, Il n'est rien tel que de l'interroger luy-mesme, sans en parler d'avantage. Que s'il se trouve quelque passage auquel ceste signification de οὐδὲν οἷον semble estre aucunement diverse, il ne s'ensuit pas que ceste-ci ne soit la vraye et naturelle.

Ayant parlé de οὐδὲν οἷον, il ne viendra pas mal à propos de traicter d'une façon de parler par τοιοῦτον, qui est fort familiere à Thucydide ; sçavoir est ἦν δέ τι καὶ τοιοῦτον : laquelle je trouve dedans Lucian aussi, vers la fin du dialogue intitulé Ζεὺς ἐλεγχόμενος, où il dit, Ἐγὼ δὲ, εἰ μέν τι καὶ τοιοῦτόν ἐστιν, εἴσομαι τὸ σαφὲς ἐπειδὰν ἀποθάνω. Je di donc que ἦν δέ τι καὶ τοιοῦτον respond mot pour mot à ce que nous disons, Il estoit quelque chose de tel. Il est vray que nous en usons autant ou plus souvent avec la negation, disans, Il n'estoit rien de tel, ou, Il n'est rien de tel : comme, On m'avoit fait entendre que, etc., mais j'ai cogneu par experience qu'il n'estoit rien de tel ; c'est-à-dire, Que de ce qu'on disoit, il n'en estoit rien : car il fault entendre, Rien de tel qu'on disoit, ou, qu'on a dict. Au contraire si je parle ainsi, Le bruit a esté qu'il avoit assemblé grands deniers en intention de faire guerre ; et à dire la verité, il estoit quelque chose de tel : c'est autant que si je disois, Cela estoit vray en partie, Cela n'estoit pas du tout faulx.

1. Dans *les Oiseaux*, v. 967 (édit. Didot). On y lit : οἷόν ἐστ' ἀκοῦσαι... Cf. sur cette locution le *Trésor grec*, nouv. édit., t. V, col. 1829.

e qu'on dit autrement, Il en estoit quelque chose, ou, y avoit quelque chose de tel. Ainsi use souvent Thu-ydide de ἦν δέ τι καὶ τοιοῦτον : à quoy il semble que ses ıterpretes n'ayent bien pris garde.

Tout d'un train j'advertiray de ceste maniere de arler οὐ χεῖρον, qui se joind aussi à un infinitif, et se rend ainsi qu'en françois, Il n'y a point de mal : comme, Mais il n'y a point de mal de parler à luy, au lieu de ire, Ce sera bien faict de parler à luy; ou par inter-ogation, Quel mal y aura-il de parler à luy? Mais il ıult noter qu'en la locution grecque, χεῖρον se met pour κακόν, comme aussi nous mettons *pire* pour *mauvais*, uand nous disons en parlant par ironie, Vrayement oila qui n'est pas pire.

Ce mot ici *pire*, duquel j'ay dict que nous usions quel-uesfois par ironie, me ramentoit ceste façon de parler recque ὦ' γαθέ, et ὦ βέλτιστε. Car nous disons ainsi au-unesfois par ironie, O l'homme de bien ! O l'honneste omme ! Et comme Lucian dit ἡ βελτίστη πενία, et ἡ βελ-ίστη ποδάγρα[1], et autres tels, ainsi disons-nous souvent, a bonne dame. Il me semble aussi que, quand nous isons, Vous estes un merveilleux homme, ce *merveil-ux* convient fort bien à ce que les Grecs disent ordi-airement, ὦ θαυμάσιε ; et principalement quand il se rend en la façon que Xenophon a pris en un passage e son *Anabase*[2], ὦ θαυμαστότατοι.

Je trouve que nostre langage ha conformité avec le rec en plusieurs autres idiotismes, comme quand nous djoustons sans qu'il soit besoin, Afin que vous le sça-

1. Voy. *Timon*, c. 36; et le traité *des Gens de lettres qui se ettent aux gages des grands*, c. 39.

2. C'est dans le 7e chapitre du VIIe livre : cf. *ibid.*, III, 1.

chiez, Afin que vous ne vous abusiez. Theocrite, en son xve idyllie,

Πασάμενος ἐπίτασσε· Συρακοσίαις ἐπιτάσσεις;
Ὡς εἰδῆς καὶ τοῦτο, Κορίνθιαι εἰμὲς ἄνωθεν, Ὡς καὶ, etc.

Et ce que nous disons ordinairement, Sçachez que, etc., Je vous advise que, c'est le εὖ ἴσθι des Grecs.

Quant à ceste autre façon de parler, Afin que vous ne vous abusiez, nous l'exprimons aussi par l'imperatif, non tant par forme de commandement toutesfois comme d'advertissement, quand nous disons, Ne vous abusez pas, ou, Ne vous y abusez pas. Laquelle façon de parler se trouve en saint Paul mot pour mot, et ayant un mesme usage, ou je suis grandement deceu: premierement au vi^e chapitre de la Ire epistre aux Corinthiens, Μὴ πλανᾶσθε, οὔτε πόρνοι, etc. Et puis au chapitre vi de l'epistre aux Galates, μὴ πλανᾶσθε, Θεὸς οὐ μυκτηρίζεται. Et afin qu'on ne pense que saint Paul ait usé de ceste locution sans exemple (suivant ce que j'ay dict cidessus, qu'aucuns à tort et sans cause trouvent estrange le langage du Nouveau Testament en plusieurs endroicts), j'allegueray un passage qui nous servira d'un tesmoignage authentique. Ce passage est de Philemon, comicque ancien, contenant une fort belle doctrine, pour estre sortie de la bouche d'un homme payen [1] :

Εἰ γὰρ ὁ δίκαιος καὶ ἀσεβὴς ἕξουσιν ἓν,
Ἅρπαζ' ἀπελθὼν, κλέπτ', ἀποστέρει, κύκα.
Μηδὲν πλανηθῇς· ἔστι κἂν ᾅδου κρίσις,
Ἥνπερ ποιήσει Θεὸς ὁ πάντων δεσπότης,
Οὗ τοὔνομα φοβερὸν, οὐδ' ἂν ὀνομάσαιμ' ἐγώ.

1. Ce passage, cité au nombre de ceux qui nous restent de Philémon, n'est pas toutefois considéré comme authentique : voy., à

En lisant aussi ce passage d'Aristophane, en ses *Grenouilles*, Εἰ μὴ καταθήσεις δύο δραχμὰς, μὴ διαλέγου, il e souvient de ceste façon de parler que nous avons, vous ne m'en voulez payer autant, ne m'en parlez us. Pareillement en lisant cestuy-ci de Theocrite[1] : Μὴ μνάσῃς, Γοργοῖ· πλέον ἀργυρίω καθαρῶ μνᾶν, Ἦ δύο... me souvient de la locution de laquelle on use quand ı parle de quelque chose qui ne va pas ainsi qu'on ıuldroit : comme, Ne m'en parlez point, vous avez ict un fol achept[2]; ou, Ne m'en parlez point, j'en ' trop payé; ou, Ne m'en parlez point, c'est un auvais homme. Il est vray qu'au contraire aussi, ıelquesfois, on use de ceste locution en parlant d'une ıose de laquelle on reçoit contentement.

Au mesme idyllie de Theocrite, duquel je vien d'aener un passage, je trouve plusieurs autres idiotismes ırrespondans aux nostres : et premierement ceste fin du ırs qui precede celuy que j'ay allegué, πόσσω κατέβα τοι ;' ἱστῶ; s'accorde fort bien avec ce que nous disons, combien vous revient ceste toile ?

Item, un peu apres, δάκρυ' ὅσσα θέλεις, Crie tant que ı voudras, Crie tout ton saoul.

Item, Φρυγία, τὸν μικκὸν παῖςδε λαβοῖσα, et en la page ·ecedente, τῷ μικκῷ παρεόντος, en omettant παῖδα et ıιδός : ainsi que nous disons, Le petit, omettant le ıbstantif *enfant*.

Item, ὦ θεοὶ, ὅσσος ὄχλος· Mon Dieu, que de gens ! ou, mon Dieu, que de gens ! Et comme aussi les Grecs

suite de l'Aristophane de Didot, les *Fragments* de Ménandre de Philémon, p. 132.

1. Ce vers est dans la XVe idylle, précédemment indiquée, qui va fournir encore plusieurs citations à H. Estienne.

2. On disait, au XVIe siècle, *achept* ou *achet* pour *achat*.

usent de ceste exclamation ὦ θεοὶ, ou ὦ Ζεῦ, suivant un genitif (comme quand Lucian dit[1], ὦ Ζεῦ, τῆς ἐναντιότητος), ainsi en usons-nous avec *quel* ou *quelle* : comme, Mon Dieu, quel propos ! Mon Dieu, quelle contrarieté ! Mon Dieu, quelle pitié ! Et mesmes ceste exclamation, Mon Dieu mon pere, est conforme à ceste-ci des Grecs, ὦ Ζεῦ πάτερ.

Item, —Μύρμακες ἀνάριθμοι καὶ ἄμετροι, Il y en a une fourmiliere.

Item, Ἅδιστα Γοργοῖ, τί γενοίμεθα; Que deviendrons-nous ?

Item, Ὠνάθην μεγάλως ὅτι μοι, etc., Dieu m'a bien aidee que, etc.

Item, Δωρίσδεν δ' ἔξεστι (δοκῶ) τοῖς Δωριέεσσι, Ce croy-je, ou, A mon advis, en se mocquant. Il y a encores quelques autres locutions semblablement conformes, desquelles j'ay traicté cidessus. Or, fault-il bien noter d'avantage en cest idyllie de Theocrite, asçavoir que les propos, que tiennent les deux femmes qui y sont introduictes, ont beaucoup de l'air (s'il est loisible d'ainsi parler) des propos qu'on oit ordinairement tenir à nos bonnes galloises[2], et principalement à celles de Paris, quand elles sont en leurs gogues[3], et qu'elles mettent leurs maris sur le bureau. Et cependant elles ont bien l'esprit de se donner de garde des enfans, comme celles-ci,

Μὴ λέγε τὸν τεὸν ἄνδρα, φίλα, τοιαῦτα Διώνα[4],
Τῷ μικκῷ παρεόντος · ὄρη, γύναι, ὡς ποθορῇ τυ.

1. *Vitarum auctio* ou *Les Sectes à l'Encan*, c. XIII.

2. De *galler*, se réjouir, prendre du bon temps : l'adjectif *gallois* signifiait aimable, plaisant ; une *galloise*, c'était une femme légère, étourdie, quelquefois même dissolue.

3. Dans leurs plaisanteries, ou, parties de plaisir : de là le terme familier de *goguettes*.

4. Les éditions plus modernes portent ici Δίνωνα τοιαῦτα...

Aussi font-elles aujourdhuy la mesme peur à leurs enfans (quand elles ne les veulent mener avec elles) que nous voyons ici,—οὐκ ἀξῶ τυ, τέκνον · μορμὼ · δάκνει ἵππος.

Il sera bon (ce me semble) d'adjouster à ce recueil des locutions de Theocrite, un recueil de quelques locutions d'Homere, semblablement conformes aux nostres: et puis je viendray aux autres qui sont communes à tous, ou pour le moins à plusieurs auteurs grecs. Nous disons ordinairement, Qu'on me couppe la teste, ou, Je veulx avoir la teste coupee si, ou, au cas que, etc. Ainsi dit Pandarus en Homere[1],

Αὐτίκ' ἔπειτ' ἀπ' ἐμεῖο κάρη τάμοι ἀλλότριος φὼς,
Εἰ μὴ ἐγὼ τάδε τόξα φαεινῷ ἐν πυρὶ θείην...

Et Ulysses, parlant à ce vilain Thersite,

Μήκετ' ἔπειτ' Ὀδυσῆϊ κάρη ὤμοισιν ἐπείη,
Μηδ' ἔτι Τηλεμάχοιο, etc., Εἰ μὴ ἐγώ σε λαβών, etc.

Item, Χεῖρας ἀνασχόμενοι γέλω Ἔκθανον : comme nous disons, Il me fait mourir de rire.

Item, ἄλλο δέ τοι ἐρέω, se trouve souvent en ce poete, en la mesme façon que nous disons, en changeant de propos, ou proposant quelque nouveau advis ou conseil, Mais je vous diray autre chose. Et mesmes comme il ha coustume d'adjouster, σὺ δ' ἐνὶ φρεσὶ βάλλεο σῇσι, aussi adjoustons-nous ordinairement, Et pensez-y : tellement que Ἄλλο δέ τοι ἐρέω, σὺ δ' ἐνὶ φρεσὶ βάλλεο σῇσι[2],

1. *Iliade*, V, 214. La seconde citation est empruntée au IIe chant du même poëme, v. 259 et suiv.; la troisième à l'*Odyssée*, XVIII, 99.

2. Voy. notamment ce vers *Iliade*, I, 297, IV, 39; *Odyssée*, XI, 453.

respond à ce que nous disons souvent, Mais je vous diray autre chose, et pensez-y.

Item, Ὅς τούτου βέλος ὠκὺ κιχήμενον ἔτραπεν ἄλλῃ[1], comme nous usons de nostre *rencontrer*. Car nous dirons d'un traict, d'une pierre, d'un boulet, Il a rencontré un tel.

Item, *Il.*, δ, vers le commencement, Καὶ νῦν ἐξεσάωσεν ὀϊόμενον θανέεσθαι. Comme nous disons, Il pensa mourir, ou, Il en pensa mourir : au lieu de dire, Il fut en danger de mourir, ou, d'en mourir. Et ce ὀϊόμενον est bien plus aisé à entendre, en le rapportant ainsi à nostre verbe (qui signifie aussi proprement ce que signifie proprement le verbe grec), qu'en s'amusant aux expositions des grammairiens.

Item, *Il.*, ζ, Ἡ μὲν δὴ πρὸς τεῖχος ἐπειγομένη ἀφικάνει, Μαινομένῃ εἰκυῖα : comme nous disons, Elle enrage de le veoir.

J'ay toutesfois observé quelque autre exemple grec de ceste locution, lequel est plus propre ; mais il m'est eschapé de la memoire.

Item, *Il.*, κ. Εἰσόκ' ἀϋτμὴ Ἐν στήθεσσι μένῃ, Tant que l'ame me batera au corps. Ce que Virgile aussi a imité [2].

Item, *Il.*, δ. Ἐπεὶ οὔ σφι λίθος χρὼς, οὐδὲ σίδηρος, Ils ne sont ni de fer ni d'acier, non plus que les autres.

Je sçay bien qu'autresfois, en lisant ce poete, j'ay pris garde à plusieurs autres façons de parler conformes aux nostres ; mais d'autant que lors je n'avois pensé à ceste entreprise, je n'en ay point faict de provision.

1. *Iliade*, V, 187.
2. On lit en effet dans l'*Énéide*, IV, 336 :

Dum spiritus hos reget artus.

Maintenant je me fie bien tant de la diligence des lecteurs studieux de ces deux langues, qu'ils ne se contenteront de ce petit recueil, mais l'augmenteront eux-mesmes en lisant cest auteur.

A propos de ceste façon de parler de laquelle j'ay faict mention n'agueres, Mon Dieu, que de gens ! j'advertiray aussi de la conformité qu'ha nostre locution avec la grecque, quand nous disons, Pour Dieu, dites-moy, ou, Pour Dieu, respondez-moy; ou, pour Dieu, faites-moy ce plaisir d'aller la; au lieu de dire, Je vous prie pour Dieu. Lucian, en son *Toxaris*, ἐννόησον τοίνυν, πρὸς θεῶν, ἥντινα ἄν τις ἄλλην ἐπίδειξιν ἐπιδείξαιτο εὐνοίας βεβαιοτέραν...

Thucydide use, plus souvent que nul autre, de ceste façon de parler νεόν τι, en la mesme façon que nous disons, Quelque chose de nouveau; comme au Ve livre, ὥςτε πολλῷ δὴ μᾶλλον ἐπεφόβηντο πάντες, καὶ ἐδόκει τι νέον ἔσεσθαι, Ainsi que nous dirions, Et pensoit-on bien qu'il y auroit quelque chose de nouveau. C'est-à-dire, Quelque changement, ou, Quelque remuement de mesnage.

Comme ceste locution-la se trouve plus en Thucydide qu'és autres, aussi en voici une que j'ay trouvee plus souvent en Xenophon qu'en nul autre, si j'ay bonne memoire; c'est οὐκ ἂν δεξαίμην suivant ἀντί: laquelle correspond mot pour mot à la nostre, Je n'en prendrois pas, ou, Je n'en vouldrois pas tenir. Xenophon, en son *Symposium*, Οὐκ ἄν δέξαιο τὰ βασιλέως χρήματα ἀντὶ τοῦ υἱοῦ. Le mesme auteur, au livre VIII de sa *Pædie*, Λέγεται ὁ Κῦρος ἔρεσθαι τὸν νεανίσκον εἰ δέξαιτ' ἂν βασιλείαν ἀντὶ τοῦ ἵππου. Ainsi disons-nous, Je n'en prendrois pas dix escus, ou, Je n'en vouldrois pas tenir dix escus. Item, Je n'en prendrois pas tout l'or du monde.

A propos des idiotismes desquels nous parlions n'a-

gueres, il y en a un merveilleux en Thucydide, où il use de πάντα en une signification extraordinaire, telle que nous donnons à nostre *tout*. Mais avant que la declarer, je veulx monstrer quelques autres usages de ce mot qui ne sont pas si estranges que cestuy-la, esquels nostre langue ha semblablement convenance ou communauté avec la grecque.

Comme les Grecs disent ordinairement πᾶν τοὐναντίον, ainsi disons-nous, Tout au contraire : ce que la langue latine ne pourroit aucunement porter ; car que seroit-ce à dire *totum contrarium ?*

Item, comme eux usent souvent de ceste maniere de parler τὸ πᾶν διαφέρει, ainsi usons-nous de ceste-ci, qui est correspondante mot pour mot, Il s'en fault tout.

Item, ainsi qu'eux usent de ce nom au nombre pluriel apres les noms appelez *numeralia*, disans ἔστι δέκα πάντα, ou τὰ πάντα, ou εἰσὶ δέκα πάντες, ou οἱ πάντες : ainsi usons-nous de nostre *tout*, quand nous disons, Il y en a dix en tout. Or l'exemple que je donne de ce nombre-ci, doibt servir pour exemple de tout autre nombre. Et fault noter que quelquesfois le nombre est mis en la fin : comme en ce passage de Thucydide[1] ὁπλίταις δὲ τοῖς ξύμπασιν ἑκατὸν καί πεντακισχιλίοις, τοξόταις δὲ τοῖς πᾶσιν ὀγδοήκοντα καὶ τετρακοσίοις.

Item fault prendre garde à ceci, c'est que souvent aussi ce mot πάντες ou ἅπαντες, soit devant le nom numeral, soit apres, ha un autre usage : lequel toutesfois se trouve aussi bien que l'autre en nostre langue. Platon, en une epistre[2], Ταύτην τὴν ἐπιστολὴν πάντας ὑμᾶς

1. VI, 43 (édit. de Gail). H. Estienne donne plusieurs autres exemples, également empruntés à Thucydide et analogues à celui-là, dans son *Trésor* grec, ancienne édit., t. III, col. 48.

2. Cette lettre est la sixième du recueil des lettres de Platon. Il l'adresse à Ermias, à Eraste et à Corisque. Le texte donné ici

τρεῖς ὄντας ἀναγνῶναι χρὴ, μάλιστα μὲν ἀθρόους, εἰ δὲ μὴ, κατὰ δύο, κοινῇ. Ainsi dirons-nous, Il fault que vous la lisiez tous trois ensemble. Xenophon, au livre II de la *Pædie*, Πεποίηκε δὲ καί τοὺς δώδεκα ἅπαντας τοιούτους, comme nous dirions, Il les a faicts tels tous douze.

Item, oultre ce que j'ay dict au premier livre, au chapitre de la *Preposition*, que Xenophon usoit de ἐπὶ παντί, tout ainsi que nous disons *sur tout* (comme, Et sur tout remonstrez-luy bien cela), il fault noter qu'il dit aussi en quelques lieux ἐν πᾶσι et ἐν ἅπασι (comme en la page 50 et 63 de mon edition) en mesme signification (ce me semble) que ἐπὶ παντί.

Item, comme nous disons, C'est mon tout (pour signifier cela sur quoy nous mettons tout nostre appuy, ou dont nous attendons recevoir, ou mesmes recevons toute la commodité que nous pouvons esperer), je trouve que semblablement Thucydide a dict au livre VIII, en la page 293 de mon edition, Εὔβοια γὰρ αὐτοῖς, ἀποκεκλεισμένης τῆς Ἀττικῆς, πάντα ἦν.

Je vien à l'idiotisme que j'ay dict estre merveilleux en cé mesme auteur : c'est-à-dire, auquel idiotisme ce πάντα se prend en une merveilleuse et estrange façon; laquelle toutesfois se trouve toute telle en nostre langage. Voici le passage, tiré du VIIe livre, en la page 263 de mon edition, Πάντα τε ποιούντων αὐτῶν διὰ στενοχωρίαν ἐν τῷ αὐτῷ, καί προςέτι τῶν νεκρῶν ὁμοῦ ἐπ' ἀλλήλοις ξυννενημένων, etc. Je di que ce πάντα est cousin germain du *tout* duquel nous usons en disant (sauf l'honneur des lecteurs), Il a faict tout dedans ses chausses; Il fait tout au lict. Et en parlant d'un petit enfant, Il fait encores tout soubs soy. Toutesfois si j'avois à traduire ce

par H. Estienne est conforme à celui de Bekker, mais s'écarte de quelques autres éditions, en particulier de celle de Tauchnitz.

passage-la en nostre langue, pour oster toute ambiguité et parler plus generalement, je dirois, Faisans toutes leurs necessitez en un mesme lieu.

En l'un des passages d'Homere que j'ay amenez ci-devant, il y a une façon de parler hyperbolique (asçavoir γέλω ἔκθανον, comme nous disons Mourir de rire), laquelle m'a faict souvenir de quelques autres, qui s'ensuivent. Comme nous disons Mourir de peur, ainsi ont dict les Grecs devant nous, τῷ φόβῳ, ou τῷ δέει ἀπολωλέναι. Xenophon, au commencement du VIe livre de la *Pædie*, Ἔνθα δὴ ὁ Κῦρος γιγνώσκων ὅτι ὁ Γαδάτας πάλαι ἀπολώλει τῷ φόβῳ μὴ λυθείη ἡ στρατιά. Et au mesme livre, en la page 91, καταδύεσθαι δ' ὑπὸ τῆς αἰσχύνης, ἀπολωλέναι δὲ τῷ φόβῳ μή τι καὶ πάθῃ ὑπὸ Κύρου. Demosthene aussi (si j'ay bonne memoire) a usé de ceste façon de parler [1]. Lucian pareillement a dict à l'imitation des autres, en son *Toxaris*, Ἐγὼ δὲ προετεθνήκειν ἤδη τῷ δέει.

Item quant à ceste façon-la de parler que nous voyons au second passage que je vien d'alleguer de Xenophon, asçavoir καταδύεσθαι δ' ὑπὸ τῆς αἰσχύνης, il fault noter qu'elle est du nombre de celles desquelles j'ay commencé de traicter, qu'on appelle Hyperboliques, et qui sont en usage en nostre langue semblablement. Or, devant qu'amener autres exemples, voyons cestuy-la qui est en ce passage du VIe livre, ὥςτε τὸν Ἀράσπαν πολλὰ μὲν δακρύειν ὑπὸ λύπης, καταδύεσθαι δ' ὑπὸ τῆς αἰσχύνης, ἀπολωλέναι δὲ τῷ φόβῳ, etc.; et un peu apres, ἐμὲ δ', ἔφη, καὶ οἱ ἄλλοι ἄνθρωποι καταδύουσι τῷ ἄχει. Le mesme auteur, au livre VIIe de son *Anabase*, en la page 246, Ἐγὼ μέν, ὦ Μηδόσαδες, κατὰ τῆς γῆς καταδύομαι ὑπὸ τῆς αἰσχύνης,

1. Il a dit, en effet, τεθνᾶσι τῷ δέει et τεθνᾶσι τῷ φόβῳ: voy. le Démosthène de Reiske, p. 53 et 366.

ἐκούων ταῦτα. Item au mesme livre, en la page 232, Ἐγὼ μὲν τοίνυν εὔχομαι, πρὶν ταῦτα ἐπιδεῖν ὑφ' ἡμῶν γενόμενα, μυρίας ἐμέ γε κατὰ τῆς γῆς ὀργυιὰς γενέσθαι. Je di qu'en lisant ces passages, nous devons nous souvenir de ces façons de parler, Je vouldrois estre cent pieds soubs terre; J'eusse voulu estre cent pieds soubs terre; Je me fusse volontiers caché cent pieds soubs terre. Car ces façons de parler sont conformes, premierement en general, à toutes les grecques que j'ay alleguees cidessus, quant au sens, et puis specialement à la derniere, quant aux parolles.

Item je trouve en Homere une hyperbole semblable à celle que j'ay annotee cidessus du verbe ἀποπνίγειν. Je di semblable quant au sens : car comme les Grecs disent ἀποπνίγειν, et nous *estrangler* (quand nous disons, Il m'a pensé estrangler), au lieu de Tanser bien rudement, et avec grosses parolles et injures : ainsi ils parlent de ὠμὸν καταφαγεῖν (comme nous disons, Manger tout cru) celuy qu'ils hayent[1]. Xenophon, au IVe livre de l'*Anabase*, vers la fin, Τούτους, ἤν πως δυνώμεθα, καὶ ὠμοὺς δεῖ καταφαγεῖν. Mais il fault noter que ceste façon de parler est encores bien plus ancienne que depuis le temps de Xenophon : car Homere mesme en use, dont je ne doubte que luy ne l'ait prise. Le passage est au IVe livre de l'*Iliade* :

Εἰ δὲ σύ γ', εἰςελθοῦσα πύλας καὶ τείχεα μακρὰ,
Ὠμὸν βεβρώθοις Πρίαμον Πριάμοιό τε παῖδας,
Ἄλλους τε Τρῶας, τότε κεν χόλον ἐξακέσαιο.

1. Cette forme, après avoir seule existé, avait encore cours à la fin du XVIe siècle, concurremment avec celle de *haïssent*. Alors, comme on le voit par le *Grand Dictionnaire françois-latin*, imprimé à Rouen en 1628, in-4°, on disait encore *hayons*, *hayent*, *hayois*, mais préférablement *haïssons*, *haïssent*, *haïssois*.

Je vien à des autres hyperboles, qui se disent aussi par forme de proverbe; et premierement, ainsi que pour declarer que les empeschemens ne nous laissent aucun loisir, nous disons, Je n'ay pas le loisir de me moucher, ou, de me gratter l'oreille, ainsi a dict Lucian au commencement de son Δὶς κατηγορούμενος : Οὐδὲ ὅσον κνήσασθαι τὸ οὖς (φασὶ) σχολὴν ἄγων. Il a dict aussi en un autre passage, οὐδὲ νοσεῖν σχολάζουσι[1], Ils n'ont pas mesmes le loisir d'estre malades.

Item, comme nous disons quand on nous ennuye de quelque propos par nous le reiterer souvent, J'en ay les oreilles rompues, ainsi dit Lucian au mesme endroict, ὀλίγου δεῖν τὰ ὦτα ἐκκεκώφωται πρὸς τῶν ἐνοχλούντων κατὰ χρείαν τῆς μαντικῆς. Et en l'epistre intitulee Οἱ πλούσιοι Κρόνῳ χαίρειν[2], Οὐχὶ δὲ καὶ ὁ Ζεὺς ἤδη ἐκκεκώφωται πρὸς αὐτῶν ἀναβοώντων, καί, etc.

Aussi y a-il de l'hyperbole en ceste façon de parler, Je le mene par le nez; au lieu de dire, Je fay de luy ce que je veulx, ou à mon plaisir; je le fay renger à tout ce que bon me semble; Je le manie à ma poste[3]. Et que nous ayons pris des Grecs ceste maniere de parler aussi, il appert par plusieurs passages de Lucian, et par ceux-ci entre autres. Au dialogue où sont introduicts Juppiter et Juno[4], σοῦ μὲν καὶ πάνυ οὗτός γε δεσπότης ἐστί· καὶ ἄγει σε καὶ φέρει, τῆς ῥινός (φασιν) ἕλκων. Au dialogue intitulé *Hermotime*, εἰ δὲ μή, εὖ ἴσθι ὡς οὐδὲν κωλύσει σε

1. Voy. *Nigrinus*, c. 22, à la fin. Quant à la citation suivante, elle est empruntée au dialogue, précédemment indiqué, *la Double accusation*, c. 1.

2. Le titre latin de cette œuvre de Lucien est *Epistolæ Saturnales :* le passage cité appartient à la IVe épître.

3. C.-à-d. convenance. De là encore *aposter* des témoins, pour *les faire parler suivant son intérêt ou sa passion.*

4. C'est le sixième des *Dialogues des dieux.*

τῆς ῥινὸς ἕλκεσθαι ὑφ' ἑκάστων, ἢ θαλλῷ προδειχθέντι ἀκολουθεῖν, ὥςπερ τὰ πρόβατα. Au dialogue appelé Φιλοψευδής[1]: Κεχηνότες ἀτενὲς, προςεῖχον αὐτῷ γέροντες ἄνδρες, ἑλκόμενοι τῆς ῥινός. Et l'invective qu'il a faicte contre un ignorant qui acheptoit force livres[2], καὶ γὰρ οὐκ οἶδ' ὅπως ῥᾷστος εἶ τῆς ῥινὸς ἕλκεσθαι, καὶ πιστεύεις αὐτοῖς ἅπαντα.

Il y a aussi le plus souvent de l'hyperbole en ces façons de parler qui sont aucunement proverbiales, Les cheveux me dressent à la teste de peur; Il clacque les dents de froid: comme aussi quand on dit, Il gele à pierre fendant. Je ne di pas qu'il y ait tousjours de l'hyperbole; pource que ce sont choses qui peuvent, et mesmes qu'on veoit advenir quelquesfois, que les cheveux dressent à la teste de grande peur qu'on ha : et souvent aussi on clacque les dents de froid; aussi on veoit la gelee fendre les pierres. Mais souventesfois pour exprimer une fort grande peur, on adjouste ce dressement de cheveux, encores qu'il n'en soit rien; et pour monstrer un froid extreme, on le depeind par ce clacquement de dents, encores qu'on ne les ait point clacquees; et pour donner à entendre comme il gele asprement, on adjouste ce fendement de pierres. Tant y a que je trouve que telles façons de parler ont esté paravant en usage entre les Grecs. Et premierement, quant aux cheveux qui se dressent de peur, Lucian, en son *Philopseudes*, Ὁρᾶτε, ἔφη, ὅπως ἔφριξα, ὦ φίλοι, μεταξὺ διηγούμενος; καὶ ἅμα λέγων, ἐδείκνυεν ὁ Εὐκράτης τὰς ἐπὶ

1. *Le Menteur ou l'incrédule* : ce dialogue est, du reste, bien moins dirigé contre les menteurs, que contre les philosophes du temps de Lucien, qui admettaient et propageaient volontiers les plus folles superstitions.

2. Cette satire est dirigée contre un homme riche dont la manie eût dû trouver grâce aux yeux d'un homme de lettres : Lucien avait sans doute quelque motif d'être son ennemi.

τοῦ πήχεος τρίχας πᾶσιν ὀρθὰς ὑπὸ τοῦ φόβου. Et combien est ancienne telle maniere de parler, nous le pouvons cognoistre par Homere, qui en a usé; comme aussi ont les poetes latins apres luy [1].

Quant au froid qui fait clacquer les dents (que nous disons quelquesfois Trembler à clacquedents), nous trouvons ceste locution dedans le mesme Lucian mot pour mot, en son Κατάπλους ἢ Τύραννος [2], où le povre Micylle dit, Οὐκ ἔτι ὁ κακοδαίμων ἔωθεν ἐς ἑσπέραν ἄσιτος διαμενῶ, οὐδὲ τοῦ χειμῶνος ἀνυπόδετός τε καὶ ἡμίγυμνος περινοστήσω, τοὺς ὀδόντας ὑπὸ τοῦ κρύους συγκροτῶν. Or, si j'ay bonne memoire, ce mesme auteur, en quelque endroict, dit aussi τοὺς ὀδόντας ὑπὸ τοῦ δέους συγκροτεῖν, ou ὑπὸ τοῦ φόβου [3] : c'est-à-dire, Clacquer les dents de peur.

Quant à ceste façon de parler, Il gele à pierre fendant (en laquelle aussi nous devons observer une application estrange de ce participe *fendant*), il ne me souvient pas bonnement en quel auteur grec je l'ay leue; mais j'ay bien memoire d'un passage d'un comicque latin nommé Afranius [4], *Quis tu es, ventoso in loco soleatus, intempesta nocte sub divo, aperto capite, silicem quum findat gelus?*

Voici une autre sorte d'hyperbole plaisante. Nous disons d'une viande apprestee fort friandement, Vous en mangeriez vos doigts ; Ils en ont cuidé manger

1. Voy. Homère, *Il.*, XXIV, 359, et Virgile, *Én.*, II, 774; etc.

2. *Le trajet ou le Tyran* : espèce de dialogue des Morts, doublement recommandable et par la peinture des caractères qu'il renferme et par son but moral.

3. c'est ὑπὸ τοῦ τρόμου, sens identique : voy. *Jupit. trag.*, c. 45.

4. H. Estienne a donné la même citation dans ses *Fragmenta poetarum veterum latinorum*, 1564, p. 62.

leurs doigts. Qui penseroit que les Grecs nous eussent appris à parler ainsi? et toutesfois voici de quoy en ce passage d'un poete comicque nommé Alexis, au XIIe livre des *Deipnosophistes* d'Athenee,

—Πολὺν δ' ἐγὼ Ἐὰν παραθῶ σοι, προςκατέδῃ τοὺς δακτύλους,
Σαυτῷ γε χαίρων.

Et en ce passage aussi d'Aristophane, ἐν Πυθαγορείοις, allegué par le mesme Athenee au IVe livre,

Ἐπεὶ παράθες αὐτοῖσιν ἰχθῦς ἢ κρέας,
Κἂν μὴ κατεσθίωσι καὶ τοὺς δακτύλους,
Ἐθέλω κρέμασθαι δεκάκις.

Il me souvient d'avoir leu en quelque autre endroict προςκατέφαγον καὶ τοὺς δακτύλους. Or, ce qui a donné occasion à ceste façon de parler, ç'a esté qu'en quelques pays on leche ses doigts quand on a touché à quelque friandise : mais au lieu de dire, Vous en lecherez vos doigts, tant vous le trouverez bon; on dit, Vous en mangerez vos doigts : asçavoir à force de les lecher[1].

1. On pourrait citer encore bien d'autres expressions figurées, communes au grec et à notre idiome. En voici une par exemple : νεφέλη ὀφρύων, nuage de sourcils, de front, pour *air refrogné*. Nous disons *un front nuageux, couvert de nuages*, comme Racine a dit aussi : *un front chargé d'ennuis*. Plusieurs de ces locutions se trouveront dans un travail publié à Berlin en 1826, et qui porte sur le même sujet que le traité de H. Estienne. C'est une thèse de M. le professeur Arlaud, divisée en deux parties, dont la première est latine et la seconde française : « De gallici sermonis cum græco Convenientia, » 33 p. in-4°. Elle a paru dans un livret ayant pour titre : « Programme d'invitation à l'examen public du collége royal français, fixé au 17 mars 1826. » L'auteur a profité beaucoup de la lecture de Henri Estienne, comme il le montre en

A propos de viande bien apprestee, nous usons aussi d'une hyperbole qui est venue des Grecs, quand nous disons de quelque viande, laquelle n'ha besoin de demeurer long temps au feu, mais est incontinent rostie, Il ne fault que luy faire veoir le feu, ou, Il ne fault que la monstrer au feu. Or, que ceste locution aussi soit venue des Grecs, leur proverbe ἴδε πῦρ ἀφύα[1], en rend suffisamment tesmoignage.

Il y a aussi de l'hyperbole en ceste façon de parler, Il n'y daigneroit pas toucher du bout du doigt; laquelle il me souvient avoir lue en quelque ancien auteur grec, et se trouve en saint Matthieu[2].

Je vien tout d'un train à des autres proverbes, qui ne sont point de ceste façon, c'est-à-dire desquels la grace consiste en autre chose qu'en hyperbole.

Comme nous disons à quelqu'un qui survient apres qu'on a tenu quelque propos de luy, Les oreilles vous cornoyent-elles point (car nous usons en deux sortes de ceste façon de parler)? ainsi disent les Grecs, οὐκ ἐβόμβει σοι τὰ ὦτα; Lucian, en un de ses dialogues hetariques[3], ἦ που, ὦ Παρμένων, ἐβόμβει τὰ ὦτα ὑμῖν; ἀεὶ γὰρ ἐμέμνητο ἡ κεκτημένη μετὰ δακρύων.

Item, comme nous disons, Il m'a fermé la porte au

le citant à diverses reprises. Dans ce morceau, exclusivement grammatical, il n'y a même qu'un résumé des idées développées par notre écrivain; mais les mots et tours semblables que présentent l'une et l'autre langue sont rapportés en assez grand nombre. C'est là l'objet d'une espèce de glossaire qui forme toute la deuxième partie.

1. Voy. le recueil des Proverbes grecs par Schott, Anvers, in-4°, 1612, p. 446. Cet adage répond à celui-ci des Français: *aussitôt dit, aussitôt fait.*

2. Voy. *Évang.*, c. XXIII, v. 4.

3. C'est le IXe.

ez, ou, au visage ; ainsi je trouve que Theocrite a ict, Δικλίδας ἀμφετίναξεν ἐμοῖς Γαλάτεια προςώποις [1].

Je trouve aussi au Πλοῖον de Lucian, Θυρωροὶ ἑπτὰ ρεστῶτες, εὐμεγέθεις βάρβαροι προςαραξάτωσαν ἐς τὸ μέτωπον ὑθὺ τὴν Θύραν, οἷα νῦν αὐτοὶ ποιοῦσιν.

Item, en lisant quelquesfois ce passage de Lucian en on *Asne*, καὶ στόματα δὲ ἡμῶν δεσμῷ ἐπείχετο, ὡς μὴ εριβοσκόμενοι τὴν ὁδὸν ἐς τὸ ἄριστον ἀναλίσκοιμεν, il m'est ouvenu de ce que nous disons ordinairement, en nous nocquant de ceux qui mangent par le chemin, Vous nangez vostre chemin ; par où retournerez-vous ?

Aussi est venu des Grecs ce proverbe, Quel maistre, el valet, lesquels disent, ὁποία ἡ δέσποινα, τοῖαι καὶ θεραπαινίδες [2].

Cestuy-ci pareillement est venu d'eux, Qui parle du oup, il en veoit la queue, si *lupus est in fabula* est ris du grec.

Item, Τῇ μὲν ὕδωρ φορεῖ, τῇ δ' ἑτέρᾳ τὸ πῦρ, Il porte le eu et l'eau.

Item, Ὅπου τις ἀλγεῖ, κεῖσε καὶ τὴν χεῖρ' ἔχει, Où est le nal, on y ha volontiers la main.

Item, Ἡ ἅμαξα τὸν βοῦν ἐλαύνει, Vous mettez la charue levant les beufs.

Item, ce qui est en Theocrite, au Ve idyllie, Μὴ ιπεῦδ', οὐ γάρ τοι πυρὶ θάλπεαι, me ramentoit ce que nous

1. Ce vers ne se trouve pas dans Théocrite, mais dans les *Épigrammes* de Paul Silentiaire : voy. *l'Anth. Pla.*, V, 256. Cf. le t. IV de l'*Anthologie* de Jacobs, p. 49.

2. Quelques-uns de ces proverbes se trouvent également cités, avec de légères modifications, dans *la Precellence du langage françois* par Henri Estienne : voy. les p. 231 et 242 de notre édition. Consult. aussi à leur sujet le recueil cité de Schott, p. 616, 594, 586, (v. 725 et 741, 287, 181), p. 200 et 353.

disons d'un homme qui se demene, ne pouvant arrester où il est: Il semble qu'il ait les pieds au feu.

Aussi convient fort bien le proverbe grec, πασσάλῳ ἀνακρεμάσαι, avec ce que nous disons, en usant de metaphore, Cela est demeuré pendu au croc.

Aussi a dict saint Paul ὀρθοποδεῖν [1] en la mesme signification metaphorique que nous disons, Cheminer, ou, marcher droict; et, Ne cheminer pas droict.

Mais pour mettre fin à ce propos, je retourne à Homere, duquel j'ay cidessus oublié quelques passages, esquels il use d'autres manieres de parler conformes aux nostres. Sçavoir est où il use de μαίνεσθαι comme nous de *enrager*, quand nous disons, J'enrage de le veoir; où il dit χεῖρες δέδενται par façon de proverbe, comme nous, Avoir les mains liees; où il dit ἴσον ἐμοὶ φάσθαι au mesme sens que nous disons, Il parle aussi hault que moy. Aussi en divers endroits il use de δάκρυα θερμὰ χέειν, comme nous disons, Pleurer à chauldes larmes [2].

1. Voy. l'*Épit. aux Galates*, II, 14.

2. Voy., pour ces différentes citations d'Homère, *Iliade*, V, 185 et XVI, 75; XIV, 73; I, 187; VII, 426. — On trouve aussi θερμὰ δάκρυα dans les *Néméennes* de Pindare, X, 141.

TRAICTÉ
DE LA CONFORMITÉ
)U LANGAGE FRANÇOIS
AVEC LE GREC.

LIVRE TROISIEME.

ADVERTISSEMENT.

vant que venir au recueil alphabetique des mots de re langue, tant de ceux qui sont purement et entie- ɜnt grecs, quant à leur origine, que de ceux qui en pris leur etymologie, je mettray ici le denombre- t d'une partie de ces premiers-la (asçavoir qui sont lement grecs), par ordre des matieres et comme des ĸ communs des significations.

ɜ di donc, en premier lieu, qu'une grande partie des s par lesquels nous signifions les maladies, sont ɜs : les uns terminez en *sie*, comme hydropisie, ɪisie, paralysie, phrenesie, pleuresie; puis ayans ɜi leurs adjectifs terminez en *ique*, comme hydropi- , phthisique, paralytique, phrenetique ; hormis uns desquels les adjectifs seulement nous sont de- ɪrez en usage, comme ethique (pour hectique), ɪmatique (et mesmes s'en trouve quelqu'un qui est stantif, soubs ceste termination, comme colique).

Les autres terminez en *lie* eu *xie*, comme melancholie, apoplexie; les autres ayans autre termination, comme migraine (ou plustost mieraine), catarrhe. Aussi d'aucuns substantifs grecs nous avons faict des adjectifs, comme podagre, chiragre.

Et comme nous avons retenu les noms grecs de la plus grande partie des maladies, aussi avons-nous gardé un grand nombre des noms grecs des medicamens ou remedes, tant composez que simples : comme emplastre, cataplasme, clystere, apozeme, ptisane, oxymel, etc., et mesmes aucuns de ceux qui commencent par *dia*, comme diaculon[1]. Et des noms des herbes : comme auronne, cichoree, ozeille, persil (pour petrosil), menthe, coriandre, agaric, aloe, anis, aneth, comin (pour cumin), coloquinthe, asperges, mandregloire (pour mandragore[2]). Semblablement des noms de fruicts : comme citron, pistaches, cerises, chastaignes. Et non-seulement les noms des medicamens, mais aussi de ceux qui les fournissent : car apothiquaire vient du grec, ayant la mesme origine que boutique. Quant aux noms de ceux qui les ordonnent ou applicquent, nous avons pris l'un du grec, l'autre du latin : chirurgien (comme aussi chirurgie), du grec ; medecin et medecine (pour medicin et medicine), du latin. Et à propos de l'art de chirurgie, nous avons aussi pris du grec, anatomie, anatomique, anatomiste. Pareillement avons-nous retenu quelques

1. Aujourd'hui *diachylon*. On apercevra aisément les légères modifications qu'il faut ainsi faire subir à plusieurs des mots qui précèdent ou qui suivent.

2. Cette dernière forme subsiste seule aujourd'hui. Jadis on disait aussi *main de gloire*, et cela venait de ce que les charlatans attribuaient à la racine de la mandragore, préparée d'une certaine manière, des propriétés merveilleuses, celle, par exemple, de doubler l'argent qu'on mettait auprès d'elle.

noms des instrumens des chirurgiens ; entre lesquels est trepan.

Nous avons aussi retenu quelques noms des parties du corps humain : comme estomach, chef; car si on use en κεφαλή d'une mesme syncope de laquelle usent les poetes en κάρηνον (qui ha la mesme signification), quand ils disent κάρη, il demeurera κεφ, auquel mot nous changeons la lettre aspiree en sa contraire, comme nous disons, chien, faisans du *c* latin un *ch*, au lieu que les Picards retiennent le *c*, disans, cien. Item je ne doubte point que rable (lequel toutesfois se dit plustost de quelques bestes) ne vienne de ῥάχις. Aussi ont pris les Picards leur gargate[1], de γαργαρεών.

Item fault noter que nous avons aussi formé des adjectifs d'aucuns de ces noms : comme de στόμαχος nous avons faict stomachal (en la mesme sorte que nous disons cordial), exprimant[2] ce que les Grecs disent στομαχικόν et plus souvent εὐστόμαχον. Mais il fault prendre garde qu'en l'adjectif nous corrigeons la faulte que nous faisons au substantif, au devant duquel nous mettons une lettre superflue, quand nous disons estomach; laquelle nous laissons[3] en stomachal. Et telle superfluité se trouve en plusieurs autres mots, les uns pris du grec, les autres du latin : comme eschole, estude. Et comme nous laissons le *e* en stomachal, que nous mettons en estomach; aussi laissons-nous, en studieux, le *e* d'estude. Mais ce vice de cest adjoustement de *e* est beaucoup plus commun à ceux du Dauphiné et de Languedoc, et de ces quartiers-la, qu'à nous autres : car ils disent

1. C.-à-d. *gosier*, *gorge*.

2. Ce participe présent est au singulier, parce qu'il se rapporte à *stomachal*, non point à *nous disons*.

3. En d'autres termes, nous abandonnons, nous *délaissons*...

estatuts pour statuts, un espectacle pour un spectacle, et plusieurs semblables; omettans au contraire *e* où il le fault.

Les noms aussi des arts liberaulx et sciences ou disciplines nous sont demourez : comme grammaire, poesie, rhetorique, physique, dialectique, logique; avec leurs adjectifs, grammairien, poete, rhetoricien, physicien, dialecticien, logicien (je di logique et logicien, à la façon que le temps passé és colleges on les distinguoit de dialectique et dialecticien). Et les noms des disciplines ou sciences mathematiques (que nous appelons simplement aussi mathematiques, qui est un mot grec), arithmetique, geometrie, musique[1], astrologie[2].

Et mesmes nous ne disons pas seulement rhetoricien et rhetoriquement, mais avons voulu avoir un verbe derivé de la, et dire rhetoriquer ou plustost rhetorizer, aussi bien que les Grecs ῥητορίζειν : comme oultre philosophe, philosophie, philosophique, philosophiquement, nous usons aussi du verbe philosopher, qui respond à φιλοσοφεῖν. Semblablement, de poete, nous deduisons poetiser, lequel mot les Grecs n'ont point.

D'avantage nous usons de plusieurs mots qui dependent de la cognoissance des sciences, comme prognostiquer, prognostication, et physionomie (pour physiognomonie), prophete, prophetie, et melodie, melodieux, harmonie, harmonieux. Item, heteroclite, categoriquement. Item, sophiste, sophistique, sophistiquement, sophis-

1. Les anciens soumettaient la musique à certaines lois de calcul fort obscures, d'après lesquelles ils lui donnaient place parmi les sciences exactes : c'est ce que l'on peut voir dans les savants Mémoires de Burette sur la musique ancienne, que renferme le recueil de l'Académie des inscriptions.

2. Ce terme, au XVIe siècle, se confondait souvent, pour le sens, avec celui d'*astronomie*.

tiquer, sophistiqué; methode, methodiquement; heretique, heresie. Item, phantausme, phantasie, phantastique, phantastiquement, phantastiquer; practique, theorique, eclipse.

Oultre-plus, nous sont demourez plusieurs noms de bestes, et specialement d'oiseaux, comme loriot, austruche, phaisan, coucou, pellican.

J'ay aussi pris garde à plusieurs mots concernans nostre religion tant en general qu'en particulier : comme paradis, ange, archange, patriarche, apostre, evesque, archevesque, prestre, diacre, archidiacre, chanoine, martyr, synode, baptizer et bastesme, cemetiere, pentecoste, diable, idole et idolatre, hypocrite et hypocrisie, heretique et heresie. Quant à moine, je ne le dedui pas de μοναχός, mais de μόνος, qui est plus pres (et dont vient aussi μοναχός); et toutesfois on dit, habit monachal, μοναχικόν, et monachalement, μοναχικῶς. Nous prenons aussi du grec, theologie; et toutesfois disons theologien pour theologue, et vin theologal plustost que vin theologique[1].

Nous avons aussi retenu assez grand nombre des noms propres d'hommes et femmes, et de villes.

D'hommes : comme Philippe, Alexandre, Nicolas,

1. Suivant les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, on entendait par *vin théologal* le vin le plus délicat, le plus estimé : acception aujourd'hui perdue, mais que la malice du XVIe siècle avait mise fort en vogue ; de la même manière, les anciens désignaient une excellente table par le nom de *saliares mensæ*. Érasme dit, en effet, que de son temps on appelait par plaisanterie *vinum theologicum* un vin de parfaite qualité. *Chopiner theologalement*, c'était aussi, d'après une explication de Henri Estienne, boire beaucoup de vin et du meilleur. Enfin Montaigne a parlé également « du vin *theologal et sorbonique comme passé en proverbe dans les bons festins.* »

Hierome, Hippolyte, Christophle (pour Christophore). Et qui est une chose digne d'estre notee, ayans aussi emprunté des noms propres de l'hebrieu et de l'allemand, nous donnons quelquesfois à une mesme personne le nom pris d'un langage, le surnom pris d'un autre : comme quand nous disons Jehan Pierre ou Jehan Baptiste, nous prenons le nom de l'hebrieu, le surnom, du grec. Quand nous disons Henri Estienne, nous joignons un surnom pris du grec à un nom emprunté de l'allemand ; lequel dit Henrich (pour Henderich) en la mesme façon que Huldrich et Friderich : car comme Huldrich (pour Hulderich) est composé de *rich* (qui signifie riche) avec *hulde*, faveur, ou grace selon aucuns ; et Friderich de ce mesme *rich*, avec *fride*, signifiant paix ; ainsi est composé Henrich (pour Henderich), de *rich*, et de *hende*, qui est à dire, les mains[1] : tellement que Huldrich signifie riche de grace, ou faveur ; Friderich, riche de paix ; Henrich, riche de mains, ou en mains : ce qui se peult interpreter en diverses manieres ; mais il n'est pas besoin de s'arrester beaucoup à telles etymologies[2].

Quant aux noms des femmes pris du grec, ceux qui

1. Aujourd'hui, en allemand, *huld*, *reich*, *friede*, *hände*. Quant au substantif *huld*, il a retenu, en effet, la double signification de *grâce* et *faveur*.

2. Tout au contraire, H. Estienne eût dû le faire plus souvent ; et par là il eût, ainsi que ses contemporains et ceux qui l'ont suivi dans la carrière étymologique, évité de nombreux faux pas. Jusqu'à nos jours en effet, dans la recherche des origines de notre langue, on avait tenu beaucoup trop peu compte de l'élément germanique : ce qui explique une foule d'erreurs. Qu'il suffise de rappeler, en passant, que MM. Dietz et Ampère, dans des travaux récents, ont évalué à mille environ le nombre des mots français empruntés aux idiomes de la Germanie, sans compter les dérivés et les composés.

me viennent pour le present en memoire, sont pris de noms appelatifs : comme Catharine (pour lequel plusieurs disent Catherine, et le vulgaire Cateline), de καθαρά; Marguarite (pour lequel on use ordinairement de Marguerite), de μαργαρίτης.

Quant aux noms des villes, nous avons retenu entr'autres les composez de πόλις avec un autre mot : comme Grenoble, Constantinoble[1] (au lieu de Grenople et Constantinople), et comme Naples.

Les autres mots pris du grec sont de diverses sortes, et tels qu'on ne les pourroit bonnement reduire sous un certain tiltre, et comme en lieu commun; hormis qu'il fault noter que nous avons retenu plusieurs des mots descendus de λόγος : comme logique, logicien; astrologue, prologue, dialogue, horloge (pour horologe), homologuer. Il est vray que ce dernier ne vient pas immediatement de λόγος, mais de ὁμολογεῖν, lequel est descendu de λόγος : toutesfois le vulgaire prononce emologuer.

Je n'ay pas deliberé d'omettre, entr'autres choses, les mots des petits enfans : je di petits enfans ne pouvans encores former les mots, et ne faisans que begayer. Car il fault noter qu'ils begayent leur francois en grec, c'est-à-dire en mots ayans leur origine du langage grec : quand ils disent papa, maman, tetai, caca. Et mesmes, quant à deux de ces mots, ils n'ont pas seulement leur origine du grec, mais sont les mots grecs formels, ayans gardé la mesme signification avec les mesmes lettres : je di quant a papa et caca. Et (qui est plus) estoyent les mots des petits enfans de Grece, comme aujourdhuy

1. Ainsi écrivait-on, et dès une époque fort ancienne, le nom de la capitale de l'Orient : c'est ce que l'on voit particulièrement dans le récit *de la Conqueste de Constantinoble*, par Villehardouin.

de ceux de France[1]. Quant à maman, il est vray qu'il se trouve avoir aussi esté en usage entre eux : mais il y a un passage d'Aristophane par lequel il appert que c'estoit pour signifier autre chose[2]. Quant à tetai, il est aussi bien des autres que des petits enfants ; hormis que les autres prononcent la derniere syllabe un peu autrement, disans tetet et teter.

Quelqu'un aussi pourroit dire que j'aurois eu tort de laisser les beaux mots de jergon, dont la plus grande partie est évidemment prise du grec ; et pourtant leur feray cest honneur de leur laisser ici place[3]. Toutesfois je diray les trois desquels il me souvient : qui sont : arti, d'ἄρτος ; cri, de κρέας ; piot, de πιεῖν[4].

Il sera bon aussi (ce me semble) que par maniere d'advertissement je responde à un certain Flamend[5],

1. Le singulier rapprochement invoqué ici par H. Estienne rappelle un peu le raisonnement de cet érudit qui, pour prouver que la langue grecque était de toutes la plus ancienne, prétendait que le premier homme avait parlé grec, attendu qu'à la vue du soleil et des astres il s'était certainement écrié : ὤ !

2. Voy. les *Nuées*, v. 1384 (édit. Tauchnitz).

3. Henri Estienne veut dire « de laisser ici de la place pour les recevoir. » En effet, dans sa première édition, l'auteur a laissé en blanc une partie de la page où se trouve cette ligne.

4. Je ne trouve dans aucun vocabulaire *arti* et *piot* : mais leur sens est suffisamment indiqué par les mots grecs qui les accompagnent. Le premier désignait sans doute *du pain*, *de la nourriture ;* le second signifiait *à boire*. C'étaient d'ailleurs des termes *de jargon*, c.-à-d. d'un langage familier et de convention, n'ayant de lois que ses caprices. (Primitivement on appelait *jargon* le caquet des oiseaux ; et les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* définissent le jargon « une espèce de langue factice, au moyen de laquelle des gens de même compagnie se comprennent, sans être entendus des étrangers. » Dans ce sens, l'*argot* est un jargon.) — Il en était de même de *cri* pris dans l'acception que κρέας annonce, c.-à-d. dans celle de *viande*.

5. Ce Flamand ou plutôt ce Hollandais est Adrien Junius

ui a osé tenir tel langage (je traduiray son latin en rançois) : « Budé et Bayfe[1] se vantent que les François le toute ancienneté ont aimé le grec, et alleguent quelque eu de mots de ceste langue qui retiennent des traces de a langue grecque ; à combien plus forte raison nous, Belges, nous pourrons-nous vanter de cela, qui avons n nostre langage quelque peu d'avantage de mots gar- lans les marques du grec? » Ayant ce Flamend usé de este preface, adjouste un recueil de mots grecs, lesquels n retient en sa langue : desquels avant que de parler, remierement je di que je trouve fort estrange ceste açon de parler, *Gloriantur illi, argumento paucu- arum vocum : quanto justius nobis gloriari licebit, uorum in lingua aliquanto plura?* sinon que *aliquanto* e die pour *multo*. Et puis je di qu'il s'est bien abusé de enser que nous n'eussions autres mots pris du grec que eux qu'avoyent notez messieurs Budé et Bayfe. Or, uant au catalogue qu'il met des mots de sa langue pris lu grec, je di que la plus part sont mots qu'ils ont eus les Grecs par main tierce : asçavoir par nostre moyen, ui entr'autres mots leur avons aussi presté quelques-

de Jonghe), l'un des savants du XVIe siècle : le passage ici apporté se trouve *in Animadversorum lib.* VI, p. 274. Loin de se enir pour battu, Junius répliqua à H. Estienne avec beaucoup e violence : voy. *in Append. ad Animad.*, p. 390. Reiz est evenu sur l'opinion de Junius, qu'il s'applique aussi à faire iompher, mais dans un langage plus modéré et plus convenable : *Belga græcissans*, p. 16 et 148.

1. Il s'agit de Lazare de Bayf, qui mit quelques tragédies grecques n vers français, et même, comme nous l'apprend du Verdier ans sa *Bibliothèque*, entreprit le premier la traduction des Vies e Plutarque. D'après le même témoignage, le fils de Lazare, ntoine, qui fut un des amis de Henri Estienne, contribua aussi eaucoup « à introduire en France le plaisant usage de la poesie es Grecs. »

uns de ceux que nous avions eus des Grecs : comme plat, tumbe, couper. Et mesmes je luy demanderois volontiers lequel tient plus du grec γαργαρίζειν, ou son gargelem[1], ou nostre gargafizer. Apres, à quel propos renvoye-il son mot anker au grec ἄγκυρα, non plus que nous nostre mot ancre, puisque les Latins disent *anchora?* desquels nous pareillement avons eu plusieurs mots grecs (comme par main tierce), et les autres langues aussi en peuvent avoir eu. Cependant je le supplie de prendre en bonne part ce que j'en di : car ce n'est que par maniere d'esbat; et serois marri de l'offenser, pour les bonnes parties que je cognoy en luy.

1. Aujourd'hui, *gorgelen*.

RECUEIL ALPHABETIQUE

DES MOTS FRANÇOIS,

Les uns pris du grec entierement, les autres en partie, c'est-à-dire en ayans retenu quelques lettres par lesquelles on peult remarquer leur etymologie.

ADVERTISSEMENT.

En ce recueil, afin que les mots françois qui n'ont pas seulement retenu les lettres des mots grecs, mais aussi du tout la signification, peussent estre aiseement discernez d'avec ceux qui s'en sont un peu esloignez, és uns (asçavoir en ces seconds) j'ay usé de la particule *de* : és premiers, non. Exemple : entamer, ἐνταμεῖν, et non pas *de* ἐνταμεῖν. Couper, κοπεῖν, et non *de* κοπεῖν. Tumbe, τύμβος, et non pas *de* τύμβος; car tumbe ne vient pas seulement de τύμβος, et en retient les lettres (en changeant, comme il est ordinaire, υ en *v*[1]), mais signifie la mesme chose. Ainsi est-il de trepan, τρύπανον, et d'un grand nombre d'autres nommez cidessus. Au contraire, je n'ay pas mis, tuer, θύειν, mais *de* θύειν, pource que θύειν ne signifie pas generalement tuer, mais sacrifier. Ainsi hale, halé, non pas ἅλιος, mais *de* ἅλιος. Monopole, non pas μονοπώλιον, mais *de* μονοπώλιον[2].

1. On écrivait alors indifféremment, comme on le voit par Nicot, *tombe* ou *tumbe* : on sait, en outre, qu'à cette époque la lettre *u* se confondait le plus souvent, dans l'écriture comme dans l'impression, avec la lettre *v*.

2. Ce mot, pris dans le sens qui lui est exclusivement affecté aujourd'hui, vient évidemment du grec; et, à considérer cette

Au demeurant, afin de contenter ceux qui eussent peu objecter touchant une grande partie de ces mots, que nous ne les avons pas receus immediatement des Grecs, mais les avons eus d'eux comme par mains tierces, asçavoir des Latins, j'ay mis les parolles latines telles qu'elles sont (prises pour la plus part du langage latin barbare ou de cuisine) avant les mots grecs, pour couper chemin à telle dispute. En laquelle toutesfois s'il falloit entrer, je demanderois volontiers à ceux qui feroyent telle difficulté, puisque ainsi est que nous avons plusieurs mots, lesquels il est force qu'on confesse avoir esté par nous puisez de la fontaine du langage grec, et non des ruisseaux qui en sont decoulez au latin (veu que du tout ils ne s'y trouvent point), pourquoy nous n'en estimerons autant des autres, j'enten de ceux mesmes lesquels se trouvent en ce latin tel que j'ay dict, si latin se doibt appeler. Je voudrois toutesfois excepter aucuns mots grecs, lesquels nous n'avons pas retenus en nostre langue sans quelque changement, ains avec tel que nous le voyons avoir au latin.

Afin aussi qu'on ne s'amuse à cercher des etymologies phantastiques de plusieurs mots [1], je veux bien advertir

seule acception, le doute de Henri Estienne semblerait peu explicable. Mais on se rappellera qu'au XVIe siècle nos discordes civiles lui avaient attribué une signification plus populaire, celle « d'assemblee factieuse qui a pour objet quelque menee » : voy. Nicot, qui traduit en latin ce terme par *coitio*.

1. Bonaventure des Periers plaisantait à ce sujet, vers le même temps, dans ses *Discours non plus melancholiques que divers* : « Qui voudra, dit-il au chapitre XVII, resver apres ces etymologies prestera force ris pour ceux qui auront la rate un peu saine. » Au reste, la hardiesse des conjectures, depuis l'époque de Henri Estienne, qui ne s'en est point tout à fait défendu lui-même, n'a pas été moins téméraire et moins critiquée. Bouhours, dans ses *Observations sur la langue françoise*, p. 277, s'est

que je les ay omises expresseement[1]. Toutesfois entre celles mesmes que j'ay ici mises, je confesse bien qu'il y en a qui ne me plaisent gueres : mais j'ay souvent adjousté *selon aucuns*, ou chose telle.

Il ne m'a pas aussi semblé estre besoin de rendre les raisons des etymologies, ni de m'arrester à l'exposition des significations des mots tant françois que grecs; pource que j'ay pensé estre plustost matiere de dictionnaire, que d'un traicté tel que cestuy-ci. Toutesfois l'etymologie de ce mot de *terme* ou *termes* (en la signification qu'il ha en pourtraicture[2]), m'a bien semblé meriter d'estre accompagnee extraordinairement de quelque exposition; et mesmement d'autant que ceste etymologie est de mon creu.

également moqué de cet esprit d'aventure conjecturale qui a suggéré au chevalier de Cailly une épigramme très-connue :

> *Alfana** vient d'*equus* sans doute;
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici
> Il a bien changé sur la route.

1. La 1re édition de la *Conformité* ajoute ici : « Si toutesfois quelqu'un estoit si curieux que d'en vouloir veoir quelques-unes, il trouvera assez bon nombre de telles en un livre de nostre maistre Perion : je ne di pas seulement de phantastiques, mais de sottes et ineptes, et si lourdes et asnieres, que n'estoyent les autres tesmoignages que ce povre moine nous a laissez de sa lourderie et asnerie, on pourroit penser cest œuvre estre supposé. » Nous avons cité dans notre préface ce travail de Périon. Contentons-nous de rappeler ici qu'il a eu des appréciateurs plus indulgents et même plus justes. Ce pauvre *moine* (ce nom expliquerait seul la mauvaise humeur de H. Estienne contre lui) a fait preuve d'un zèle digne d'éloge; et si ses faux pas ont été nombreux, on songera que dans une voie non encore frayée, beaucoup étaient inévitables.

2. Ce mot désignait l'art de sculpter, comme celui de peindre.

* Mot espagnol, qui désigne une cavale sauvage, ou, du moins, de pays étranger.

A[1].

Abboyer (plustost qu'abbayer), de αἰβοῖ, ou de βοῶ, que les Latins aussi ont retenu. Les autres, escrivans abbayer, le déduisent de *baubari*[2].

Abysme, *abyssus*, ἄβυσσος.

Acariastre, aucuns le deduisent de κάρη, c'est-à-dire teste[3]: comme aussi ce qui se dit en quelques lieux, Acarer des tesmoins[4], semble venir de la[5].

Acier, de ἀκίς, selon aucuns. Mais je trouve plus d'apparence de le deduire du latin *acies*, et ce, pour le mesme esgard, asçavoir pource que volontiers les pointes sont acerees.

Acolyte, mot que les chrestiens,

1. On peut comparer à cette espèce de vocabulaire qui termine l'ouvrage de H. Estienne, un vocabulaire analogue que présente le IVe livre de l'ouvrage latin de Jean Picard, cité plus haut, *de prisca Celtopœdia*, in-4°, 1556. L'auteur ne se borne pas d'ailleurs à montrer la similitude d'un grand nombre de mots des deux langues; il tire cette conclusion du rapprochement de beaucoup de tours analogues : « Neminem existimarim adeo Midam, qui non his, quæ adhuc adducta sunt, perspectis, recte intelligat ac judicet eam esse nostræ cum græca lingua affinitatem, ut hæc aliquando nobis propria ac familiarissima fuisse videatur (p. 154). Atque id sane, continue-t-il, multo magis judicabit, si præterea agnoscat nullam esse linguam, cujus phrasis propius ac melius nostra græcæ respondeat (p. 155). »

2. *Baubari* lui-même, employé par Lucrèce, paraît venir du grec βαύζω.

3. D'autres, de ἄχαρις, disgracieux.

4. C'était *confronter* des témoins : les mettre *tête à tête*.

5. Ici se trouve, dans la première édition, le second passage de quelque importance retranché dans la deuxième : nous avons donné le précédent à la p. 41. « Et les autres pensent qu'acariastre vienne plustost de sainct Acaire, auquel on menoit les acariastres en pelerinage pour les guarir. Mais je trouve une difficulté en ceci, asçavoir comment ce sainct auroit esté forgé avant qu'il fust mention des malades qu'il devoit guarir : comme si on disoit que sainct Maturin, le medecin des mats *, auroit eu cest office avant qu'il y eust des mats. Comment qu'il en soit, il n'y a point de doubte que nos ancestres n'ayent canonizé plusieurs mots grecs, quand des uns ils ont faict des saincts ou sainctes sans office (comme de λόγχη, *lonchi*, signifiant lance, ils ont forgé

* Fous.

ja de long temps, ont pris du grec ἀκώλυτος [1] : comme prestre, diacre.

Acouter, de ἀκούειν, si on ne l'aime mieux deduire de *auscultare*. Plusieurs usent plustost de escouter [2].

Admiral, de ἁλμυρά [3], selon l'etymologie commune : suivant laquelle il fauldroit escrire almyral ; mais je tien de bon lieu que ce mot vient de l'Arabic.

Agaillardir et ragaillardir, ἀγαλλιᾶσθαι.

Agonie, *agonia*, ἀγωνία.

Aigre (comme un fruict qui est encores aigre), de ἄγριος.

Aise, de αἴσιος, selon aucuns.

Ale du soleil, Alé : voyez Hale, Halé.

Alouer [4], ἀναλοῦν.

Amas, amasser, de ἀμᾶσθαι, plustost que de ἐσμός.

Anatomie, *anatome*, ἀνατομή.

Anatomique, *anatomicus, ca, cum*, ἀνατομικός, μική, μικόν.

Anatomiste, ἀνατομικός.

Anthrac [5], ἄνθραξ.

sainct Longi ; de Θεοφανία ils ont forgé saincte Tiphaine) ; des autres mots ils ont faict des saincts, ayans chascun office correspondant à la signification des dicts mots : comme qui de γεωργός, *georgos* (qui signifie laboureur), ils ont erigé sainct George, le sainct des laboureurs, et ayant cest office de veiller sur le labourage, voire sur peine d'estre plongé en l'eau. Semblablement de ὕδρωψ, *hydrops* (qui signifie hydropisie), ils nous ont establi sainct Hydrope, luy assignans l'office de guarir de l'hydropisie. Pareillement du verbe μειδιᾷν, *midian* (c'est-à-dire *rire*), ils ont faict sainct Medard, lequel, soit qu'il ait bon jeu, soit qu'il ait mauvais jeu, est tenu de rire tousjours à tous venans, mais seulement du bout des dents. »

1. *Acolyte* vient, selon quelques autres, de ἀκόλουθος, qui signifie suivant, compagnon, assistant.

2. *Acouter* avait même cessé presque entièrement d'avoir cours dans la seconde partie du XVIe siècle. On trouve toutefois, dans Nicot, ces trois formes, *escouter*, *ascouter* ou *acouter*, et *accouster*.

3. Féminin de ἁλμυρός, salé : eau salée. Le substantif est ἁλμυρία ou ἁλμυρίς. — L'origine arabe du mot *amiral* est d'ailleurs confirmée par Ménage.

4. Allouer : c.-à-d. concéder, attribuer, employer. On trouve, dans Nicot, *alouer* une dépense, et aussi *alouer* dans le sens de *consumer*. Ἀναλοῦν est l'inf. prés. de ἀναλόω pour ἀναλίσκω.

5. Anthrax ou charbon.

Antidater, lettre antidatee. En ces mots nous usons de la preposition grecque ἀντί, signifiant *pour* : car lettre antidatee signifie datee d'un jour pour un autre.

Apoplexie, *apoplexia*, ἀποπληξία.

Apostat, *apostata*, ἀποστάτης.

Apostre, *apostolus*, ἀπόστολος.

Apostume, *apostema*, ἀπόστημα.

Apothiquaire, de ἀποθήκη.

Archevesque, *archiepiscopus*, ἀρχιεπίσκοπος.

Archidiacre (que le vulgaire appelle par erreur astiacre) *archidiaconus*, ἀρχιδιάκονος.

Arest de la cour (et non arrest) ἀρεστόν, selon Budé.

Arithmetique, arithmeticien, ἀριθμητική, ἀριθμητικός.

Armonie, armonieux : voyez Harmonie, Harmonieux.

Arraper, ou atraper, de ἁρπάζειν [1].

Arrhes, *arrha*, ἀῤῥαβών.

Arti, mot de jergon, ἄρτος.

Artimon, autrement trinquet, *artemo*, ἀρτέμων.

Atyzer [2], de ἀτύζειν.

Ave, voyez Have.

Auge, de ἀγγεῖον.

Aulmosne, *eleemosyna*, ἐλεημοσύνη.

Auronne, ἀβρότονον.

Austruche, voyez Ostruche.

Authentique, *authenticum*, αὐθεντικόν.

B.

Badault, je ne sçay s'il viendroit point de βάταλος [3].

Bailler, βάλλειν.

Balance [4], de τάλαντον.

Baler, bal, βαλλίζειν, βαλλισμός.

Banc, de ἄβακος : sinon qu'il vienne de *scamnum*.

1. Attraper vient évidemment de *trappa*, basse latinité; en français, trappe.

2. *Attiser*, comme on le disait aussi dès lors : « Forte rectius a titionibus deduxeris, » remarque assez justement Nicot.

3. Βάταλος, dont usent les comiques, veut dire débauché. Évidemment on ne saurait partager l'avis de Henri Estienne, quant à ce terme (qui vient sans doute de l'italien *badare*, perdre son temps); et cette observation pourrait être appliquée aux origines qu'il donne de plusieurs autres mots. Mais on préfère laisser le plus souvent au lecteur le soin de les réformer en s'appuyant sur les progrès que la science de l'étymologie a faits depuis cette époque.

4. En latin, *bilanx*. — On reconnaîtra toujours, si l'on n'a point de parti arrêté d'avance, que les mots latins sont ceux « qui ont pris le plus aisément racine dans notre fonds, » comme Fénelon l'a fait observer, après Vaugelas, dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, III.

Baptesme, *baptismus*, βαπτισμός. Baptizer, *baptizare*, βαπτίζειν.
Bas, de βάσις.
Bast, de βαστάζω.
Baston, de βάκτρον.
Bateleur, de βαττολόγος, selon aucuns, ou plustost de βάταλος.
Baver, de βάζειν.
Beeler, de βληχᾶσθαι.
Bible, *Biblia*, Βιβλία.
Blaphar, de ψαφαρός [1].
Blasme et Blasmer, de βλασφημεῖν.
Blasphemer, βλασφημεῖν.
Blesser, βλάψαι.
Blosse. Une poire blosse [2], de βλωθρός [3].
Bord et borne, de ὅρος.
Botes, botines, de βόθυνος,
Boulet, de βόλος.
Bourse, de βύρσα.
Bouthique (et non bouticle), ἀποθήκη.
Bracelets, de βραχιόνια.
Braire, de βράχειν.
Braize, Brazier, de βράζω.
Bramer, βρέμειν.
Braquemar [4], quasi βραχεῖα μάχαιρα.
Brasser, de βράσσω.
Brave, braver, de βραβεῖον.
Brazier, voyez Braize, cidessus.
Brizer, de βρίζειν, selon aucuns [5]; mais plustost de πρίζειν.
Broch de vin, de βρέχω, selon Budé.
Broche (dont vient robbe brochee), de βρόχος.
Broder (dont vient brodeur), de βροσσός, selon aucuns; mais κροσσός est plus receu [6].
Brouster, de βρώσκειν [7].

1. Pris dans le sens de fané, flétri : de là, selon H. Estienne, teint *blafard*, en rétablissant l'orthographe moderne, dont l'absence rend ici quelques mots presque méconnaissables. D'autres préfèrent dériver cet adjectif de l'allemand *bleck* et *farbe*, couleur de fer-blanc. Voy. à ce sujet, comme sur beaucoup des termes ici rapportés, le *Dictionnaire étymologique* de Noël (2 vol. in-8°, 1831).

2. Poire *blosse* ou *bleque*, c'était une poire *molle*: aujourd'hui poire *blette*.

3. *Selon aucuns*, ajoute la 1re édition.

4. Sorte d'épée courte et large.

5. Βρίζειν ne veut dire que sommeiller après le repas, être appesanti par la nourriture.

6. En réalité, ce dernier mot seul est grec : il signifie frange, bordure.

7. Plutôt, ce semble, de βρύττειν, manger gloutonnement et avec bruit.

Bruire, de βρύειν.
Bulle [1], de βουλή.

C.

Caca, mot des petits enfans, κακᾶν; comme papa, de πάππα, maman, de μαμμᾶν.
Caler [2], χαλᾶν.
Canthon [3], de κανθός.
Car, de γάρ.
Caresse, caresser, de χαρίζεσθαι.
Catalogue, *catalogus*, κατάλογος.
Cataplasme, *cataplasma*, κατάπλασμα.
Catarrhe, *catarrhus*, κατάῤῥους.
Categoriquement, *categorice*, κατηγορικῶς.
Catholique, *catholicus, ca, cum*, καθολικός, κή, κόν.
Cedule, voyez Scedule.
Cemetiere, *cœmeterium*, κοιμητήριον.
Cerfueil, pour cherfueil, de χαιρέφυλλον.
Cerisier, cerise, κερασός et κέρασος, ou κεράσιον.
Chable [4], de κάλως, plustost que de l'hebrieu hevel, ou (selon l'autre prononciation) chebel, qui fait chebalin au pluriel.
Chaire, *cathedra*, καθέδρα.
Chanoine, *canonicus*, κανονικός, à quoy respond mieux le picard *canoine*.
Charesse, charesser : voyez Caresse, Caresser.
Chef, quasi ceph, de κεφαλή.
Chere, ou chaire : comme Faire bonne chere, et Faire chere [5] à quelqu'un, de χαῖρε.
Cichoree, κιχώριον.
Clapier [6], de κλαπεῖν.

1. Ce mot n'avait alors (voy. Nicot) que le sens de diplôme, ou, plus particulièrement, de lettres émanées du souverain pontife. La racine n'en était pas moins *bulla*, bulle d'air, de savon, et, par extension, de cire ou d'or, qui s'attachait aux lettres officielles, pour leur servir de sceau.

2. Ainsi dit-on encore, dans le langage familier, *caler* la voile, pour se relâcher de ses prétentions, baisser le ton.

3. Ce mot signifiait alors, au propre, *coin de rue*. Nicot le dérive également de κανθός, *angulus oculi*.

4. Câble : l'origine hébraïque, citée ensuite, atteste la disposition du temps à chercher la racine de tous les mots dans l'hébreu, ainsi que dans le grec, en délaissant à tort les étymologies germaniques et surtout celtiques.

5. Accueil, et en général accueil aimable ; de là *faire bonne chère*, avoir une table bien servie, traiter les autres ou soi-même avec abondance et délicatesse.

6. Proprement monceau de terre ou de pierres où se réfugient les lapins. Κλαπεῖν est l'inf. aor. 2 de κλέπτω, cacher, dérober. Boileau parle de *clapiers* dans sa IIIe satire.

Clerc, clergé, *clericus*, *clerus*, κληρικός, κλῆρος.
Clystere, *clyster*, κλυστήρ.
Coar, ou couar, je ne sçay s'il viendroit point de κοάλεμος, ayant esté dict coar pour coal [1].
Coin, de γωνία.
Coite [2] de lict, κοίτη.
Colique, κωλικὸν πάθος.
Colle, κόλλα, et coller, κολλᾷν.
Coloquinthe, de κολοκυνθίς.
Comete, *cometes*, κομήτης; comme planete, πλανήτης.
Comœdie, *comœdia*, κωμῳδία.
Confrairie, φρατρία.
Coper, voyez Couper.
Cophin [3], *cophinus*, κοφινος.
Coq, κοττός [4], selon aucuns.
Cosmographie, cosmographe, κοσμογραφία, κοσμογράφος.
Cottir [5], de κοττεῖν pour τύπτειν.
Couler, peult-estre de κυλεῖν [6].
Couper, et selon les autres coper, κοπεῖν.
Cremaliere (qu'aucuns disent cramaliere), de κρέμασθαι.
Crier et criquer [7], de κρικεῖν.
Crouler, de κρούειν.

1. Κοάλεμος, employé chez les comiques, veut dire insensé. — Mais le mot *couard* n'a rien de commun avec ce terme ni avec aucun autre terme grec. Il est peut-être d'origine italienne : *codardo* (de *coda*), lâche. Peut-être aussi vient-il simplement de notre vieux mot *coüe*, queue. C'est en tout cas, suivant Borel, une allusion à l'attitude humble que la peur fait prendre au chien, lorsqu'il place sa queue sous son ventre.

2. *Coite* ou *coüette*, lit de plume : ces deux mots, quoique vieux, sont encore donnés par la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, et n'ont pas cessé d'être en usage dans quelques provinces.

3. Panier d'osier.

4. Κόττος signifie *tête;* et ce mot, comme Nicot l'explique, serait devenu le nom du coq, « ob cristam quam in capite fert. »

5. *Cottir*, dit Nicot, c'est heurter de la tête et des cornes ; et il cite cet exemple : « les daims *cottissent* l'un contre l'autre. » — « *Cotir*, meurtrir, est devenu populaire, lit-on dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, et il ne s'emploie qu'en parlant des fruits. »

6. Κυλέω est une forme vicieuse pour κυλίω : voy. le *Trésor* grec, dern. édit.

7. *Frémir :* on disait, les herbes sèches *criquent : criquement* s'employait aussi pour le frémissement qu'elles produisent. — Quant à κρικεῖν, c'est l'infin. aor. 2 peu usité de κρίζω. Homère a employé ἔκρικον pour ἔκριγον.

Crystal, *crystallus*, κρύσταλλος.
Cymbale, *cymbalum*, κύμβαλον.
Cyre (qu'on escrit ordinairement syre) de κύριος. Les Grecs modernes ont dict κῦρος, l'attribuans nommeement à leurs empereurs.

D.

Dard, de ἄρδις.
Demisextier, ἡμιξέστης, selon Budé.
Depanse, de δαπάνησις.
Diaculon, διὰ χυλῶν.
Diademe, *diadema*, διάδημα.
Diagredi [1], δακρύδιον.
Dialectique, dialecticien, *dialectica, dialecticus*, διαλεκτική, διαλεκτικός.
Dialogue, *dialogus*, διάλογος.
Diamant, *adamas*, ἀδάμας.
Diametre, *diameter*, διάμετρος.
Diete, pour regime de vivre, δίαιτα. Item, pour une assemblee de grands seigneurs qui se fait pour adviser des affaires d'Estat : il vient aussi de δίαιτα.
Diocese, de διοίκησις.
Disner, pour dipner, de δειπνεῖν.
Dober [2], peult-estre de δουπεῖν.
Don (pour lequel on escrit donc), οὖν.
Dragee, pour tragee, de τράγημα.
Drame [3], de δραχμή.
Drap, de ῥάκος, selon aucuns.
Dru, de ἁδρός.
Dysenterie, *dysenteria*, δυσεντερία.

E.

Ebene, *ebenus*, ἔβενος.
Eclat (dont vient eclater), de κλᾷν.
Eclipse, *eclipsis*, ἔκλειψις.
Ectique, ou plustost hectique (pour lequel on prononce mal etique) ἑκτικός.
Eglise, *ecclesia*, ἐκκλησία, entre les chrestiens, se prend specialement pour leur assemblee, ou le nombre universel d'eux, encores qu'ils soyent espars. Mais le vulgaire a aussi appelé eglises les temples où on s'assembloit.
Emballer, de ἐμβάλλειν, conviendroit bien, n'estoit que emballer semble plustost venir de balle : comme entonner, mettre en une tonne, ou en un tonneau.
Emologuer, voyez Homologuer.
Emphyteose, *emphyteosis*, ἐμφύτευσις.

1. C'est le suc (et comme une *larme*) extrait de la racine de scammonée, employée en médecine. On appelle encore *diagrède* la scammonée purifiée.

2. Qu *dauber* : c'est battre, maltraiter.

3. *Drame* ou *dragme*, écrivait-on alors, comme on le voit dans Nicot. *Drame*, dans le sens de pièce de théâtre, tiré du grec δρᾶμα, n'avait pas cours encore à cette époque.

Empreut, pour en preut[1] (quand on commence à compter), ἓν πρῶτον.

Enceinte, de ἔγκυος.

Endicteur et endicter[2], de ἐνδείκτης.

Engraver, ἐγγράφειν.

Entalenté (ou plustost enthalenté)[3], de ἐθελοντής. Voyez Thalent.

Entamer, ἐνταμεῖν.

Entasser, de tas, qui vient de τάσσω.

Entraves, je ne sçay s'il viendroit point de ποδοστράβη.

Epigramme, *epigramma*, ἐπίγραμμα.

Epilepsie, *epilepsia*, ἐπιληψία.

Epiphanie, qu'on a appelé la feste des Rois, ἐπιφανία.

Epitaphe, *epitaphium*, ἐπιτάφιον.

Epitome, *epitome*, ἐπιτομή.

Ermite, ermitage, pour eremite et eremitage, *eremita*, *eremus*, ἐρημίτης, ἔρημος.

Eschalas, pour escharas, selon aucuns qui le deduisent de χάραξ.

Eschole, escholier, *schola*, *scholasticus*, σχολή, σχολαστικός.

Escurieu[4], σκιοῦρος.

Epuis (non Et puis)[5], de ἐπεί, selon aucuns.

Esquinancie, voyez Squinancie.

Estage, de στέγη, en mettant un *e* au devant, comme en eschole, de σχολή.

Estaler, de σταλεῖν[6], selon aucuns.

Estomach, *stomachus*, de στόμαχος.

Estradiot[7], ancien mot, de στρατιώτης.

1. C'est, dit Budé, le sens de *unum primum*. L'une et l'autre forme donnée par Henri Estienne se trouve dans Nicot.

2. Indiquer, dénoncer; dénonciateur.

3. C.-à-d. animé d'une volonté bonne ou mauvaise : être *entalenté* de combattre, c'était en avoir la volonté, l'envie; être bien ou mal *entalenté* envers quelqu'un, c'était être bien ou mal disposé pour lui. *Entalenter*, verbe actif, signifiait inciter quelqu'un, lui inspirer un désir.

4. Aujourd'hui *écureuil*.

5. Cette préférence, propre à Henri Estienne, pour la forme *epuis*, n'a nullement été reçue.

6. Ou plus régulièrement de στελεῖν, venant de στέλλω.

7. Ce terme, dit Nicot, désignait, au propre, un homme de cheval armé à la légère. D'autres appliquent aussi ce nom à des soldats à pied. De là *battre l'estrade*, courir les grands chemins, le pays; ce que faisaient d'ordinaire les soldats (quelques-uns, il est vrai, dérivent de préférence *estrade* de l'italien *strada*). —

Evesque, *episcopus*, de ἐπίσκοπος.
Exomnier[1], de ἐξόμνυσθαι.
Exorciste, *exorcista*, ἐξορκιστής.

F.

Fagot, de φάκελος, selon aucuns.
Falot, voyez Phalot.
Fardeau, quasi farteau, φόρτος.
Fin, finard, peult-estre de φέναξ.
Fiole, voyez Phiole.
Flegme (pour lequel le vulgaire dit fleume[2]), *phlegma*, φλέγμα.
Foire, où il y a grand apport de marchandises, de φόριον, ou φορία[3], selon les autres, signifiant abondance : en laquelle signification toutesfois on use plustost de φορά.
Fol, de φαῦλος, selon aucuns : les autres le deduisent de *follis*, comme aussi on dit *ventosus* par metaphore.
Fouiller, peult-estre de φωλεός.
Fournir, de πορίζειν.
Frisson, frissonner, de φρίσσειν.
Fysionomie, voyez Physionomie.

G.

Gaillard (dont vient agaillardir et ragaillardir), de ἀγάλλομαι[4].
Galbanon[5], χαλβάνη.
Galloches, de καλόπους, selon Budé[6].
Galop, galoper, de κάλπη et καλπάζειν, selon Budé et Ruelle[7].
Gargarizer, *gargarizare*, γαργαρίζειν.
Genealogie, *genealogia*, γενεαλογία.
Girouet, voyez Gyrouet.

Dans son désir d'augmenter la liste des mots empruntés au grec, on remarquera, à cette occasion, que Henri Estienne a recherché dans notre vieil idiome plusieurs termes déjà passés d'usage.

1. Ou *exonnier*, excuser (particulièrement en justice et par serment celui qui ne paraît pas); *exoine*, excuse.

2. C'est ce qu'on appelle la *pituite;* et les anciens croyaient en effet, ce qui justifie l'origine attribuée à ce mot, qu'elle avait un principe inflammatoire.

3. Φόριον ne se trouve pas; et, quant à φορία, cette forme ne s'emploie qu'en composition, comme dans εὐφορία, ἀφορία.

4. Ou plutôt ἀγαλλιῶμαι.

5. Ou *galbanum :* espèce de gomme, employée en pharmacie.

6. « Pourquoi la galloche, dit Bon. des Periers au pass. cité, viendra-t-elle plutôt du grec καλόπους que du latin *gallica* (*gallicæ*)? »

7. Ruelle ou Ruel (Jean), médecin français fort érudit, mort vers 1539, a été célébré par Sainte-Marthe, dans le premier livre de ses *Éloges*. On lui doit, entre autres travaux, une version latine du traité de *Matière médicale* par Dioscoride : Budé l'appelait *l'aigle des interprètes*.

Glisser, de γλίσχρος, selon aucuns.

Glose, *glossa*, de γλῶσσα : car γλῶσσαι s'appeloyent les mots extraordinaires qui avoyent besoin de glose [1].

Glu, γλοιός.

Golphe, κόλπος.

Gorrier [2], de γαυριᾷν.

Graver, quasi grapher, de γράφω.

Grimper, de χρίμπτειν.

Grincer les dents, de γρύζειν.

Griper, de γρῦπες [3]. Nous disons aussi, un grifon, et des grifes.

Guerpir [4], de ἕρπειν.

Guerre [5], selon aucuns, de γέρρον.

Gyrouet [6], de γῦρος.

H.

Hæresie, hæretique : voyez Heresie, heretique.

Hale, de ἅλως, ou ἅλων, ἅλωνος.

Hale, halé, de ἅλιος, dict doriquement pour ἥλιος.

Heresie, heretique, *hæresis*, *hæreticus*, αἵρεσις, αἱρετικός.

Hermite, voyez Ermite.

Heron, ἐρωδιός.

Heureux, de οὔριος, selon aucuns; mais heur precede heureux.

Histoire, historien, *historia*, *historicus*, ἱστορία, ἱστορικός.

Hodé [7], de ὁδός.

Homologuer (que le vulgaire dit emologuer), de ὁμολογεῖν.

Hoqueton, de ὀχιτών; comme austruche (pour ostruche), de ὀστρουθός.

Horloge, *horologium*, ὡρολόγιον.

Hydropisie, hydropique, *hydropisis*, *hydropicus*, ὑδρώπισις, ὑδρωπικός.

Hypocrisie, hypocrite, *hypocrisis*, *hypocrita*, ὑπόκρισις, ὑποκριτής.

Hypotheque, hypothequer, *hypotheca*, de ὑποθήκη.

1. C.-à-d. d'interprétation, d'explication.

2. Verbe qui veut dire se vanter, se pavaner; et aussi adjectif, qui signifie fier, recherché dans sa mise. *Gorre*, pompe, faste; *gorrierement*, avec luxe, avec prétention.

3. *Grip*, rapine : il vit *de grip*, disait-on d'un pillard (en allemand, *greifen*, prendre, saisir).

4. *Guerpir* ou *deguerpir*, quitter : on disait *guerpir* son pays, ses terres, pour les *délaisser* (voy. Nicot).

5. Évidemment, c'est le mot allemand *wehr*, prononcé avec une intonation gutturale. Les Francs, vainqueurs, établirent naturellement dans la Gaule ce mot, fondement de leur puissance, et quelques autres de la même nature, tels que *mater* de *matten*, abattre, etc.

6. Aujourd'hui *girouette*.

7. Las, harassé.

I.

Jallet[1] et jallir, de ἰάλλω.
Jardin, de ἀρδεύειν.
Jaser, de βάζειν[2].
Ici, de ἐκεῖ, lequel accorde encores mieulx avec la prononciation des Picards.
Inthronizé, de throne, qui vient de θρόνος.
Jusquiame, ὑοσκύαμος.

L.

Lampe, λαμπάς.
Lapper, λάπτειν.
Ledoyer[3], en vieil langage françois, selon Budé, λοιδορεῖν.
Lepre, de λέπρα.
Licher[4], λείχειν.
Lipe, voyez Lype.
Lopin, selon aucuns, de λοβίον, diminutif de λοβός.
Lype, comme Faire la lype, de λύπη.

M.

Magicien, *magus*, μάγος.
Maillot (dont vient emmaillotter), de ἄμαλλα, selon aucuns.
Malade, μαλακός.
Malle, de μαλλός.
Malotru, de μολοβρός.
Mandregloire, de μανδραγόρας.
Manteau, μανδύη, ou μανδύας, mot persien.
Maraud (pour miaraud), de μιαρός.
Marmaille, peult-estre de μύρμακες, dict doricquement, ou de μυρμακιά.
Marmot, de μορμώ.
Marmouset, de μορμώ aussi, comme il semble : sinon que de marmot (venant de μορμώ) ait esté derivé marmouset.
Martyr, *martyr*, μάρτυρ.
Mascher, μασσᾶσθαι.
Mat (qui semble estre syncope de l'italien *matto*), de μάταιος.
Les mathematiques, mathematicien, *mathematicæ*, *mathematicus*, αἱ μαθηματικαί, ὁ μαθηματικός.
Mechanique, *mechanicus*, de μηχανικός.
Melancholie, melancholique, *melancholia*, *melancholicus*, μελαγχολία, μελαγχολικός.
Melodie (dont vient melodieux), *melodia*, μελῳδία.

1. Espèce de projectile. « Ce sont proprement, dit Nicot, ces petites boules de terre dont on tire aux oiseaux. » On en chargeait les arquebuses. — *Iallir* ou *Jaillir* (on sait que l'*i* était confondu avec le *j*) se prenait alors dans le sens actif, lancer (*jaculari*).

2. En italien *gazza*, pie : de là, dit-on, *gazette*.

3. Ou *laidoyer*, injurier : littéralement, c'était dire des paroles *laides* à quelqu'un.

4. On disait aussi *lecher*, comme on le voit dans Nicot.

Menestrier, de μνηστήρ, selon aucuns[1].

Meschant: je ne sçay s'il viendroit point de μοιχός; car on appelle une meschante femme, specialement une paillarde.

Messire, c'est-à-dire mon sire (comme on dit monsieur), quasi me[2] sire, ou (selon l'etymologie) me cyre; car de κύριος vient cyre.

Metal, *metallum*, μέταλλον.

Methridat (pour mithridat), μιθριδατική, sub. ἀντίδοτος.

Migraine (pour micraine), maladie de teste, *hemicrania*[3], ἡμίκραινα, suivant lequel mot il fauldroit dire hemicraine; ou, suivant l'autre plus usité, ἡμικρανία, on devroit dire hemicranie.

Mine (nom d'une certaine mesure), de μέδιμνος, selon Budé.

Mistere, voyez Mystere.

Mithridat, voyez Methridat.

Mitre, de μίτρα.

Mocquer, de μωκκᾶσθαι.

Moine, de μόνος.

Mon, comme Asçavoir mon si[4], etc.; μῶν.

Monastere, *monasterium*, μοναστήριον.

Monopole, monopoler, de μονοπώλιον.

Moustaches, μύστακες.

Moy, de μοί.

Mystere, *mysterium*, μυστήριον.

N.

Nain, νάνος.

Nef d'une eglise, peult-estre de νεώς; combien que proprement nef soit *pronaum*.

Niez, Niezer, peult-estre de νέος et νεάζειν.

O.

Obole, *obolus*, ὀβολός.

Ochre, ὤχρα.

Ord, ordelot[5], de ἀρδαλός[6].

1. Le nom de *menestrier*, suivant le même Nicot, était d'abord appliqué aux prétendants qui allaient chanter ou donner un concert à la porte de celles qu'ils recherchaient : d'où il est passé aux musiciens qui font danser les jeunes mariées.

2. Ancienne forme du pronom possessif : elle existe encore en bas breton.

3. Ce nom vient de ce que la douleur, dans cette affection, occupe seulement une partie de la tête.

4. Forme qui marquait autrefois non l'interrogation, mais l'affirmation : elle avait le sens de *donc*, *cela est vrai*, *pour lors*.

5. Sale et un peu sale (de *sordidus*) : *ordir*, c'était salir, souiller.

6. Ou plutôt ἄρδαλος. — Parmi les mots grecs cités dans ce petit vocabulaire, il en est bon nombre de très-peu usités et dont l'accentuation, par ce motif, est assez incertaine.

Organe, *organum*, ὄργανον.
Orgueilleux, de ὀργίλος.
Orthographe (pour orthographie), ὀρθογραφία.
Osier, οἰσύς.
Oster, de ὠθεῖν.
Ostruche, de ὁ στρουθός.
Où, c'est-à-dire, en quel lieu, οὗ.
Outarde, ὠτίς.
Oxymel, *oxymel*, ὀξύμελι.
Ozeille, de ὀξαλίς, quasi oxaille.

P.

Paillarde, de παλλακή.
Pantoufle, quasi παντόφελλος, selon Budé, de πᾶν signifiant tout, et φελλός, liege.
Papa, mot des petits enfans, πάππα.
Parabole, *parabola*, παραβολή.
Paradis, *paradisus*, παράδεισος.
Paradoxes, *paradoxa*, choses contre l'opinion commune, παράδοξα.
Paragon [1], de παράγων participe de παράγειν; ou plustost parangon, de παραγκωνίζομαι.
Paralysie, paralytique, *paralysis*, *paralyticus*, παράλυσις, παραλυτικός.
Paranymphe [2], *paranymphus*, παράνυμφος.
Paraphrase, *paraphrasis*, παράφρασις.
Parasite, *parasitus*, παράσιτος.
Parenthese, *parenthesis*, παρένθεσις.
Paresse, de πάρεσις.
Parler, quasi παραλαλεῖν, selon Budé.
Paroice (communeement paroisse), de παροικία.
Pasmer, se pasmer, de σπᾶσμα.
Peine et peiner, semblent venir de πένεσθαι pour πονεῖν.
Pentecouste, *pentecoste*, πεντηκοστή.
Percer, de πέρσαι.
Persil, syncopé de petrosil, πετροσέλινον.
Pezer, peult-estre de πιέζειν.
Phalot [3], de φανός.
Phantasie, *phantasia*, φαντασία.
Philosophe, philosophique, philosophiquement, philosopher, *philosophus*, *philosophicus*, *ca*, *cum*, *philosophice*, *philosophari*, φιλόσοφος, φιλοσοφικός, κή, κόν, φιλοσοφικῶς, φιλοσοφεῖν.
Phiole, *phiala*, φιάλη.
Phlebotomer, phlebotomie, φλεβοτομεῖν, φλεβοτομία.
Phlegme, phlegmatique, *phlegma*, *phlegmaticus*, φλέγμα, φλεγματικός.
Physionomie (au lieu de physiognomie ou physiognomonie), pour lequel mot le vulgaire dit phlomie, philomie, philonomie, philosonomie : aucuns

1. Type, modèle, objet de comparaison.

2. Primitivement, celui qui conduisait à l'autel la nouvelle épouse; ensuite et par extension, panégyriste.

3. On écrivait aussi dès lors *falot* : espèce de grande lanterne.

encores pis, phelonnie et phlebotomie ; mais plusieurs aussi de ceux mesmes qui pensent parler mieulx correct, philosomie [1] : de φυσιογνωμία pour φυσιογνωμονία.

Physique, physicien, *physice*, *physicus*, de φυσική, φυσικός : mais pour cela que nous disons physique et physicien, les Grecs disent plustost φυσιολογία et φυσιολόγος.

Pindarizer [2], formé de πινδαρίζειν, venant de Πίνδαρος, comme ὁμηρίζειν de Ὅμηρος.

Pinte, de πιτύνη, selon Budé.

Pion, piot, piailler [3], de πιεῖν.

Place, comme une place de ville, *platea*, πλατεῖα.

Placart, de πλάξ, duquel l'accusatif cas est πλάκα.

Plat, de πλατύς.

Pole, πόλος.

Police, policer, ville bien policee, de πολιτεία, en changeant le τ en *c*, comme quand de πλατεῖα on a faict place.

Pouale (ou poale) [4], de πύαλος, pour lequel πύελος a esté plus en usage.

Poulain, πῶλος.

Poulie, de τροχιλία, selon aucuns.

Practique, de πρακτική, *practice* : comme theorique, *theorice* pour *theoretice*, θεωρητική.

Prestre, *presbyter*, πρεσβύτερος.

Preut [5], πρῶτος, ou πρῶτον : comme en preut (quand on commence à compter), ἓν πρῶτον.

Prognostiquer, prognostiqueur, prognostication, de προγνωστικόν.

Prologue, *prologus*, πρόλογος.

Prone, (dont vient proner, pour Faire le prone), semble venir de πρόναος.

Prophete, prophetizer, *propheta*, *prophetizare*, προφήτης, προφητεύειν.

Psalme, psaultier, *psalmus*, *psalterium*, ψαλμός, ψαλτήριον. Nous disons aussi psalmodier, ψαλμῳδεῖν.

1. H. Estienne dans ses *Dialogues du françois italianizé* (1578, in-8°), p. 139, s'est plaint aussi, relativement à ce même mot et à plusieurs autres, des nombreuses altérations que l'ignorance leur faisait subir, au grand détriment de notre langue.

2. Ce verbe a été créé par Ronsard, suivant M. Génin : *des Variations du langage français*, p. 317.

3. *Piot*, signifiait à boire (comme on l'a dit) et du vin : Rabelais se sert de ce mot; *pion*, buveur, et, par extension, soldat; *piailler*, crier pour avoir à boire, et, aussi, s'enivrer.

4. Autrement dit *poële*. On trouve *poale* et *poele* dans Nicot.

5. D'abord, en premier lieu : vieille locution comme celle d'*empreut*, vue plus haut.

Ptisane (qu'on appelle communeement tisane), *ptisana*, πτισάνη.

R.

Rable, *lumbus*, de ῥάχις.
Racaille, de ῥάκια [1].
Raptasser, ῥάπτειν.
Renier, de ἀρνεῖσθαι, selon aucuns.
Rever (dont vient reverie), de ῥέμβειν. Et ravasser [2], ῥεμβάζειν : dont vient ῥεμβασμός.
Reume, reumatique [3], *rheuma*, *rheumaticus*, ῥεῦμα, ῥευματικός.
Rhetorique, rhetoriquement, rhetoriquer ou rhetorizer, ῥητορική, ῥητορικός, ῥητορίζειν.
Rhythme (qu'on dit et escrit communeement rime), *rhythmus*, ῥυθμός.
Ride, de ῥυτίς, qui ha un *d* ès obliques [4], comme ῥυτίδος, ῥυτίδι.
Riz, ὄρυζα.
Roc, de ῥώξ, en le prenant pour *rupes*.
Rue d'une ville, de ῥύμη.

S.

Sac, en grec σάκκος, et, en hebrieu, *sac*.
Sale [5], de ἅλων, selon aucuns.
Sapphir, de σάπφειρος.
Sarcler, de σκαλεύειν.
Sarpe [6], ἅρπη.
Scandale, scandalizer, *scandalum*, *scandalizare*, σκάνδαλον, σκανδαλίζειν.
Scarifier, *scarificare*, σκαριφίσασθαι.
Scedule (pour schedule [7]), de σχέδη.
Sceptre, *sceptrum*, σκῆπτρον.
Schisme, *schisma*, σχίσμα.
Scholastique, σχολαστικός.
Sciatique (pour ischiatique), goutte sciatique, ἰσχιάς.
Scorpion, *scorpio*, σκορπίος.
Secouer, peult-estre de σοβεῖν.
Secourir, ἐπικουρεῖν.

1. Pluriel de ῥάκιον, guenille.

2. On disait *ravasser* et *resvasser* comme *rever* et *resver*: voy. Nicot.

3. C'était celui qui avait un *rhume*. Aujourd'hui *rhumatique* est le synonyme de *rhumatismal*.

4. C.-à-d. la lettre *d* dans les cas obliques...

5. C'est le substantif que nous écrivons à présent *salle*.

6. Ou *serpe*, comme on le disait pareillement dès cette époque : on trouve cette forme plus loin.

7. Nous écrivons aujourd'hui *cédule* : c'est un billet sous seing privé, par lequel on se reconnaît débiteur de quelque somme. Mais déjà Nicot donne ce mot avec l'orthographe moderne.

Seringue, siringue, voyez Syringue [1].
Serpe, voyez Sarpe.
Serpolet, ἕρπυλλον.
Siffler, σιφλοῦν.
Simonie, de Σίμων, surnommé Magus [2].
Sinople [3], σινωπὶς γῆ, selon aucuns.
Sire, voyez Cyre.
Sophisme, sophiste, σόφισμα, σοφιστής.
Soy, de σοί.
Spasme, *spasma*, σπασμός.
Splenetique [4], σπληνικός.
Squinancie, συνάγχη.
Stradiot, ou estradiot, de στρατιώτης.

T.

Tanesie, herbe, ἀθανασία [5], selon aucuns.
En tapinois, de ταπεινός.
Tapis, τάπης.
Tarabuster, de ταράσσειν.
Tas (dont vient entasser), de τάσσω.
Taxer, de τάξαι.
Terme, de τέρμα, ou de *terminus*, venant de τέρμα.
Termes (figures d'hommes ou femmes sans bras et sans jambes), ἑρμαῖ : car nous disons *termes* au lieu de *Hermes*, selon mon jugement; et ne doubte point que ceux qui considereront ce que Pollux et autres disent de ἑρμαῖ, ne le deduisent de la, plustost que de *termini*.
Tertre, peult-estre de τέρθρον, en la signification de ἄκρον.
Tesme, voyez Theme.
Tette [6], τήθη.
Thalent, pour desir, dont vient enthalenté, de ἐθελοντής.
Thaller [7], dict des bleds, de θάλλειν.
Theatre, *theatrum*, θέατρον.
Theme, *thema*, θέμα.

1. Ce terme annoncé, et venant évidemment de σύριγξ, a été omis par Henri Estienne.

2. Telle est aussi l'opinion de Ménage, quant au mot *simonie*. Sur Simon *le magicien*, qui prétendit acheter de saint Pierre le don de conférer le Saint-Esprit, on pourra voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique...*, II, 37.

3. Espèce de vert (en langue héraldique), que l'on tirait, à ce qu'il paraît, des environs de la ville de Sinope, située sur le Pont-Euxin.

4. Celui qui souffre de la rate : on ne dit plus guère que *splénique*.

5. Sans doute par allusion à l'emploi que l'on en fait en médecine.

6. *Mamelle*, et aussi *nourrice*.

7. Pousser, germer. Encore aujourd'hui, on appelle *talle* la branche qu'un arbre pousse à son pied.

Theologie, theologien, θεολογία, θεολόγος.
Theorique, θεωρητική.
La Thiphaine[1] (ou selon aucuns, sainte Tiphaine) la feste des Rois, Θεοφάνια.
Thresor, pour thesor, *thesaurus*, θησαυρός, Et thresorizer, pour thesaurizer, θησαυρίζειν.
Thriacle, *theriaca*, θηριακή.
Throne, *thronus*, θρόνος.
Tifer, et atifer, de τύφος[2].
Tiller (comme Tiller du chanvre), de τίλλειν.
Tiltre, *titulus*, τίτλος.
Tombe, voyez Tumbe.
Tome, τόμος.
Topasse, τοπάζιος.
Toret (que les autres appellent foret), de τορεῖν.
Touiller[3], de θολεῖν.
Trace, je ne sçay s'il viendroit point de ἀτραπός.
Trepan, τρύπανον.
Tres (particule qui se met devant le positif, pour en faire un superlatif: comme heureux, tresheureux), de τρίς. Voyez ce qui en est dict au premier livre, au chapitre du *Nom*.
Tringue[4], de θριγκός, selon aucuns.
Triques niques[5], de τριχῶν νεῖκος, selon aucuns.
Trone, voyez Throne.
Troter, de τρόχος, dont vient τροχῶ.
Trou, trouer, de τρώειν.
Truffe et truffer[6], de τρυφῶ: duquel le composé ἐντρυφῶ signifie le mesme que Se truffer de quelqu'un.
Tuer, de θύειν.
Tumbe (que les autres disent tombe), de τύμβος.
Tympan et tympanizer[7], *tympa-*

1. Ou *la Tiphaine :* ainsi appelait-on autrefois en France, de *Theophania*, apparition de Dieu, la fête de l'Épiphanie.

2. Ou τῦφος. — *Tifer*, c.-à-d. orner, vieux mot qui vient plutôt de στέφειν, *coronare*, suivant Trévoux.

3. Mêler confusément, et, ajoute Nicot, « avec saleté et ordure. » de là, *patouiller*, patauger.

4. Ou plutôt, comme on l'écrivait dès lors, *tringle*.

5. *Triquenique*, affaire de néant, querelle sur la pointe d'une aiguille, *res nihili*. Ce mot faisait un proverbe grec, τριχῶν νεῖκος : *id est contentio de capillis*, comme nous disons dispute sur un cheveu (Trévoux). Nicot écrit cette expression en deux mots et absolument comme Henri Estienne.

6. *Truffe* et *trufferie*, suivant Nicot, c'était *moquerie*, et aussi *tromperie*. Truffer, vieux verbe actif, *moquer*, dit Trévoux. Ce verbe avait également, comme on voit, la forme réfléchie.

7. *Tambouriner*, et par suite publier, décrier hautement : de *tympan*, tambour.

num, de τύμπανον et τυμπανίζειν.

V.

Valet, de βάλλω, selon aucuns. Vilein, de βλένος, selon aucuns; mais l'etymologie que luy donnent les autres de *villa*, semble avoir plus d'apparence. Quelques-uns toutesfois en amenent une troisieme, de *vilis*.

AU LECTEUR.

Je ne doubte pas que de jour en jour on ne se puisse adviser d'autres mots ayans leur etymologie du grec[1]; et mesmes, quand je suis venu à la fin de ce recueil, je me suis souvenu d'aucuns omis tant au commencement qu'au milieu : et entr'autres de nostre *madia* et nostre *nida*[2] c'est-à-dire (lettre pour lettre) μὰ δία et νὴ δία. Lesquels mots toutesfois sont plus en usage entre le menu peuple (principalement entre les femmes et jeunes enfans) qu'entre autres. Vray est qu'en quelques lieux, et mesmes à Paris, on use plustost de nanda, ou ananda, ou mananda, ou parmananda[3]. Or, comme ceste façon de serment est prise des Grecs, ainsi le vieil françois empruntoit son Se m'aist Dieux (pour Si m'aid' Dieu) de *sic me adjuvet Deus* : comme aussi l'Italien dit (et

1. Il est bien évident que, sans se laisser aller à des conjectures hasardées, on pourrait beaucoup augmenter cette liste de mots français venus du grec : voy., par exemple, la liste étymologique jointe aux éditions classiques des *Racines grecques* de Lancelot.

2. Espèces de serment ou plutôt formules de négation ou d'affirmation (non certes, oui certes), qui appartenaient à cette langue factice que Henri Estienne a plus haut appelée *notre jargon*. C'est ce qu'il explique, d'ailleurs, par la phrase suivante.

3. C'étaient là (comme les précédents), ainsi que nous l'apprend Robert Estienne, d'anciens jurements encore usités, vers le milieu du XVIe siècle, aux environs de Paris.

nommeement le Venitien) *così Dio m'ajuti.* Et de ce Se m'aist Dieux, est venu Midieux[1]. Je me suis, di-je, souvenu de quelques mots omis, et pareillement de quelques façons de parler ; mais je ne m'estois pas obligé de faire un recueil sans aucune omission : comme aussi ceste entreprise n'eust esté sage. Toutesfois je ne veulx pas nier que si j'eusse poursuivi ce traicté de la mesme sorte que je l'avois commencé, je ne l'eusse peu faire beaucoup plus ample ; mais oultre ce que le remuement d'affaires, survenu depuis en ma maison, m'a faict oublier une partie de ce que je voulois adjouster à mon livre, aussi une nouvelle entreprise (mise en execution) de continuer l'impression des poetes grecs (et premierement tout à une fois, de l'Homere avec sa bande[2], du Sophocle, et des Epigrammes) a tellement distraict mon esprit, que quant au default qui se pourroit trouver ici, au lieu de s'en esbahir, il me semble qu'il devra estre supporté et pris en patience, par ceux nommeement ausquels Dieu fera la grace de pouvoir jouir, d'ici à quelque temps, du labeur que j'auray sué alentour des poetes susdicts : car ce leur sera comme une recompense de ce default[3].

1. Pour *mon Dieu :* forme tombée en désuétude dès le XVIe siècle. On se rappelle que la lettre *s* (et quelquefois *x* à sa place) était, dans notre ancienne langue, caractéristique du nominatif singulier masculin.

2. H. Estienne désigne par là l'important recueil qu'il fit paraître, en 1566, sous ce titre : «Poetæ græci principes heroici carminis, et alii nonnulli. » Quant au Sophocle et aux Épigrammes grecques, dont il est question ensuite, le premier fut donné en 1568, les autres en 1570.

3. La première édition est terminée par ce passage, supprimé dans la seconde : « J'ay aussi un mot à dire touchant l'orthographe de ce livre : c'est que je ne l'approuve pas du tout comme elle est ; ains que ma deliberation estoit de faire tailler quelques poinçons ex-

pres pour les lettres superflues quant à la prononciation et toutesfois characteristiques. Mais ayant eu le temps trop court pour ce faire, j'ay remis telle entreprise jusques à l'autre livre françois promis cidessus; lequel surpassera ma promesse (aux despens de plusieurs bons auteurs grecs), s'il plaist à Dieu me prester la vie encores quelques mois : auquel soit honneur et gloire eternellement. » — Nous avons dû, averti par cette observation, nous conformer à l'orthographe de la deuxième édition. Cette remarque de H. Estienne est d'ailleurs un nouveau témoignage de l'incertitude qui régnait alors, comme on l'a déjà fait observer, au sujet des règles de l'orthographe. On aurait peine à compter tous ceux qui, au XVIe siècle, ont écrit sur cette question : elle a préoccupé les esprits les plus sérieux et les plus élevés. On sait que Ramus, historien et philosophe, a traité aussi de l'orthographe.

Quant à *l'autre livre françois* que mentionne ici H. Estienne, c'est sans doute celui dont il est parlé plus haut à la fin des pages 38 et 39.

TABLE.

Avant-propos.	I
Essai sur Henri Estienne.	V
Préface de l'éditeur de la *Conformité*.	3
Lettre de H. Estienne à Henri de Mesmes.	11
Preface de H. Estienne.	17
Traicté de la *Conformité* : Livre premier.	47
Livre second.	155
Livre troisieme.	191
Mots françois pris du grec.	201
Au lecteur.	221

ERRATA.

P. 8, lig. 13, au lieu de *sans date et sans nom d'imprimeur*, lisez seulement : *sans date.*

P. 14, lig. 22, au lieu de *appellerai*, lis. : *appelleray.*

P. 17, lig. 6, au lieu de *quelsques*, lis. : *quelques.* L'orthographe de ce mot doit être ainsi rectifiée dans d'autres passages.

P. 21, lig. 17, au lieu de *nécessité*, lis. : *necessité.* Quelques autres accents doivent être aussi supprimés.

P. 22, lig. 19, au lieu de *pourquoi*, lis. : *pourquoy.*

P. 23, ajout. à la note : Dans la 2e série du recueil de ces *Mémoires*, au commencement du t. IV, il y a sur le même sujet un travail de M. Silvestre de Sacy.

P. 24, lig. 29 et 30, au lieu de *je le laisleray*, lis. : *je le laisseray.*

P. 25, lig. 19, au mot *advint*, placer cette note : Les deux éditions portent *advint*, et il semble cependant qu'il eût fallu écrire *advinst.*

P. 35, lig. 7, au lieu de *à sçavoir*, lis. : *asçavoir.* — *Ibid.*, lig. 12, au lieu de *debvoir*, lis. : *devoir.*

P. 41, 1re lig. de la 2e note, au lieu de *deux passages*, lis. : *quelques passages;* — lig. 8, au lieu de *et l'un et l'autre de ces fragments*, lis. : *et ces divers fragments;* — et lig. 9 et 10, au lieu de *les sentiments hostiles de Henri Estienne à l'égard de la papauté et...*, lis. : *l'humeur satirique de H. Estienne et surtout....*

P. 48, lig. 10, au lieu de *à part*, lis. : *apart.* — *Ibid.*, dernière lig., au lieu de *s'ils*, lis. : *s'il.*

P. 72, lig. 23, au lieu de *hœteriques*, lis. : *hetœriques.*

P. 115, lig. 1re, au lieu de *frapper...; refrapper*, lis. : *fraper...; refraper.*

P. 119, lig. 21, au lieu de *mesme*, lis. : *mesmes.*

P. 135, dernière lig., au lieu de *falu*, lis. : *fallu.*

P. 138, lig. 23, au lieu de *averbe*, lis. : *adverbe.*

P. 166, ajout. à la 2e note : Cf. Euripide, *Hécube*, v. 225 (édit. Tauchnitz).

Imprimerie de Jules Delalain,
rue de Sorbonne, 1, Paris.

540819

11

6